Joachim's Books

Katharine Hoadley

LES PRISONS

DE L'EUROPE.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRE,
RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

LES PRISONS

DE L'EUROPE,

BICÊTRE, LA CONCIERGERIE, LA FORCE, LA SALPÊTRIÈRE, LE FOR L'ÉVÊQUE,
SAINT-LAZARE, LE CHATELET, LA TOURNELLE, L'ABBAYE, SAINTE-PÉLAGIE, PIERRE EN CIZE,
POISSY, HAM, FENESTRELLES, LE CHATEAU D'IF, CHATEAU TROMPETTE,
LE MONT SAINT-MICHEL, CLAIRVAUX, LES ILES SAINTE-MARGUERITE, LA TOUR DE LONDRES,
PIGNEROLLES, LE SPIELBERG, LES PLOMBS DE VENISE,
LES MINES DE SIBÉRIE, LES SEPT TOURS, LES CACHOTS DE L'INQUISITION.

Histoire des prisonniers d'état, des Victimes du Fanatisme politique et religieux.
Intérieur des Bagnes, Travaux et Punitions des Forçats.
Détails inédits sur toutes les Prisons élevées par le Despotisme.

PAR

MM. Alboize et A. Maquet,

Auteurs de l'Histoire de la Bastille.

MAGNIFIQUE ÉDITION.

SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER.

III

PARIS.
ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,
RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 26.

1845

LA CONCIERGERIE.

I

Origine de la Conciergerie. — Droits et priviléges du concierge. — Détails topographiques sur l'ancienne Conciergerie et sur le Palais. — La forteresse des Parisiens, la Tour, la maison du Faubourg. — L'Horloge. — Les jardins de Saint-Louis. — Division naturelle de l'ouvrage. — Pierre de la Brosse, prisonnier. — Le jugement de Dieu. — La béguine de Nivelle.—Diplomate et prophétesse. — Les crimes de la Brosse. — Son supplice. — Gérard la Guette, prisonnier. — Exactions des rois contre les exacteurs. — Crime et punition du prévôt Capetal. — Jourdain de l'Isle, parent du pape par les femmes. — Origine des parlements. — La Divion et sa servante. — Les gentilshommes bretons. — Henri de Malestroit. — Pierre Rémi. — Les plaies de la France. — Lépreux. — Pastoureaux. — Sorcelleries et trahisons. — Pierre Duruc. — Jacques Dutertre. — Le médecin juif. — Conspiration contre Charles V. — Exécution des conspirateurs.

Il est à remarquer que la plupart des prisons semblent avoir hésité à se déclarer prisons tout d'abord; leur nom leur faisait peur. Ainsi la Bastille élève ses tours, creuse ses fossés, pointe ses canons, et dit : Je suis une forteresse; voyez mes bastions. Le For-l'Évêque n'est d'abord qu'un prétoire destiné aux jus-

tices religieuses. Saint-Lazare est un couvent, Bicêtre un hospice. La Force n'a jamais eu pour destination d'enfermer des prisonniers, mais bien d'abriter une grande famille féodale.

Peu à peu cependant toutes ces maisons passent du nom au fait. Les canons de la Bastille et de Vincennes sont des armes pour le geôlier contre les réclamations des peuples ; le nom religieux et le prétexte charitable protégent l'abus de l'incarcération. Les sujets croient toujours n'avoir qu'une prison, et ils en ont plus de dix.

C'est une étude digne d'attention que ce penchant perpétuel des gouvernements vers l'euphémisme. On n'aime pas à dire aux gens que l'on s'apprête à emprisonner : Je bâtis encore une prison ; mieux vaut leur dire : Je fonde une communauté religieuse ; je construis une place forte destinée à vous protéger ; j'ouvre un nouvel asile aux infirmes et aux malades. Or, remarquons en passant que plus un gouvernement est fort, c'est-à-dire despotique, plus il recherche l'euphémisme : c'est-à-dire plus il a peur de déclarer son intention. Ainsi c'est Louis XIV qui, pressé par le besoin d'ouvrir les mille cachots dont il aurait besoin pour assurer son règne, décore du nom d'*Hôpital général* cette Salpêtrière, ce Bicêtre, et leurs vingt succursales où viendront s'engouffrer des populations de mendiants, de coupables, de suspects et de rebelles.

On se cache moins de nos jours pour bâtir une prison. C'est qu'on a compris que l'homme moral a ses infirmités comme l'homme physique, et que le législateur est charitable en élevant un asile à ces maladies déplorables de l'esprit, comme le médecin en fondant un hospice pour les maladies du corps. La répression et la correction vers lesquelles marche la philosophie

moderne sont des remèdes honorables, en sorte qu'il est aussi digne d'une nation éclairée d'inscrire le mot *prison* au fronton de tel édifice que de graver le mot *hospice* sur tel autre.

Sur quoi s'exerceraient les scrupules de la société?..... sur une sentimentalité vide. L'imperfection n'est-elle pas l'une des conditions essentielles de la nature humaine, et la perfectibilité n'est-elle pas cet autre élément de notre organisation? Douce compensation de tant de maux, divin encouragement qui change en enseignement tous les accidents de la vie, et permet au législateur, c'est-à-dire au médecin moral, de ne désespérer jamais comme le médecin physique fait souvent, car l'esprit de l'homme est durable et son corps éphémère.

On trouverait peut-être dans ce sentiment même la raison des pruderies de l'ancienne société. Elle qui ne cherchait pas à corriger, à perfectionner, à guérir, mais seulement à punir, à torturer et à se venger, elle n'osait afficher son dogme, et cherchait à laisser le moins de traces possible des applications qu'elle en faisait. Cachant le criminel, c'est-à-dire la victime, elle devait déguiser nécessairement la prison. Il n'y a réellement à Paris d'anciennes prisons pour les malfaiteurs, de prisons avouées, juridiques, reconnues par la société elle-même, que la Conciergerie et le Châtelet. Encore le Châtelet n'est-il, dès le principe, qu'une forteresse romaine : il est vrai qu'il faut pour cela remonter aux Césars.

Mais la Conciergerie, malgré son nom honnête, n'a jamais été autre chose qu'une prison. Nous parlons uniquement de cette partie de l'édifice qu'on appelait la Conciergerie, c'est-à-dire demeure du concierge. En effet, dans le palais restauré par saint Louis, qui l'enrichit de longues colonnades gothiques

et *n'oublia pas les cuisines* (1), le concierge était naturellement celui qui laissait entrer les amis dans la demeure royale, mais qui empêchait les ennemis d'en sortir. Or, un pareil concierge est-il autre chose qu'un geôlier? un pareil palais est-il autre chose après tout qu'une prison? Nous avons suffisamment expliqué dans l'*Histoire de la Bastille* comment les rois et les grands, c'est-à-dire la société féodale, avaient l'habitude de bâtir à la fois un fort qui était leur force militaire, un palais qui était leur résidence et le caractère de leur supériorité hiérarchique, une prison qui était le gage de leur force physique. Nous pouvons donc de toute manière assurer que la Conciergerie fut toujours une prison. Les anciennes ordonnances des rois de France désignent sous ce nom la prison du palais de Paris, aux époques les plus reculées dont fassent mention les annales de notre histoire.

Il importe d'éviter le détail minutieux et diffus des premières chroniques ou si l'on veut des premières histoires topographiques. Une description de l'antique édifice, bâti par Robert II, n'aiderait en rien l'intelligence du lecteur. Nous n'avons d'ailleurs rien à lui apprendre de la Conciergerie à cette époque. Contentons-nous de cette simple phrase d'Héligand : « C'était un édifice d'une insigne beauté que ce palais. » La beauté insigne consistait dans l'assemblage d'une grosse tour carrée et de plusieurs bastions qui la flanquaient. La prison, *la Conciergerie*, était un cachot souterrain dont la beauté insigne n'est vantée par aucun historien. Ce cachot béant, comme on voit, au cœur même du vieux Paris, dans la Cité, avait dû renfermer bien des victimes, bien des misères depuis le jour où les *nautes* parisiens, maîtres et habitants de l'île

Lutèce, y avaient vu jeter les premiers coupables par l'ordre des centurions romains (2).

Nous ne nous apitoierons pas avec quelques écrivains sur cette lugubre opération de la fondation d'une prison. La raison, nous l'avons dite plus haut : le mal est dans l'homme comme le bien. Toute société met en commun ce bien et ce mal, le bien pour en user, le mal pour le réprimer ou le guérir. Et certes, du jour où il y a eu dans le berceau d'une ville un coin destiné à une prison au lieu d'un poteau destiné à une exécution sanglante, de ce jour il y a eu religion, force et justice dans cette société naissante. Le bien était en germe, et le temps put féconder ce germe.

Revenons à notre Conciergerie. Après Robert II et son édifice d'une *beauté insigne*, saint Louis restaura son palais et bâtit sa sainte chapelle d'une beauté réellement surprenante. Puis Philippe le Bel vint embellir, agrandir ce palais. Philippe le Bel institua pour le palais, comme c'était l'usage pour toutes les maisons royales, un concierge ou commentaire, c'est-à-dire un gouverneur, lequel instituait lui-même un bailli pour administrer la justice en son nom ou à sa place.

Voilà qui élargit considérablement le sens de ce mot concierge. Attendons une nouvelle explication; c'est un historien spécial qui la donne :

En janvier 1359, le dauphin Charles, régent du royaume, confirma tous les droits et prérogatives du concierge du palais, par des lettres dont voici à peu près la teneur :

Ce concierge a et peut exercer pour lui et ses officiers toute justice et seigneurie basse et moyenne au palais et dans toutes ses appartenances et dépendances, tant sur les maisons que sur

les auvents jusqu'à la rivière de Seine de côté et d'autre; et par devant, depuis le ruisseau qui est au bout du grand pont, le long du palais jusqu'à la rivière devant Saint-Michel, et en retournant en la rue de la Calandre et en ses maisons jusqu'à la petite rue de l'Orberie, et en descendant de cette rue vers la rivière tant qu'il y a terre sèche autour du palais, en allant vers les Augustins, et, d'autre part, vers le Châtelet de Paris jusqu'au grand pont.

Mais le concierge n'a pas l'exécution de ces criminels lorsqu'il y a peine corporelle ordonnée. En ce cas, lui ou ceux qui exercent la justice pour lui, sont tenus de rendre le malfaiteur *tout jugé* (admirable expression!), s'il est laïque, au prévôt de Paris, hors la porte du palais, sur le chemin, pour en faire l'exécution, *les meubles réservés au concierge;* et s'il est clerc, on le rendra à l'official de Paris ou à ses juges ordinaires.

Le concierge a sa cour au palais, et y tient ou fait tenir ses plaids, etc., etc.

Il a aussi droit d'avoir au palais des ceps ou des prisons pour y arrester les malfaiteurs.

Enfin nul autre que lui ne peut avoir cour et juridiction temporelle au palais et dans ses bornes, excepté le parlement, les requêtes du palais, les maîtres de requêtes de l'hôtel tant que le roy est au palais, et la chambre des comptes.

Il a la connaissance des contracts, marchés et promesses qui se font au palais entre toutes personnes, forains et autres.

Il peut arrêter et punir tous ceux qui se battent et injurient au palais.

Il peut tourner à son profit les épaves et choses égarées qui se trouvent au même lieu.

Il a droit d'arrêter tous les larrons et autres malfaiteurs jusqu'à ce qu'il ait jugé s'il y a crime capital.

Il peut imposer sur eux des amendes à son profit.

Il peut arrêter et mettre à l'amende ceux qui gravent ou contrefont des sceaux, si cette falsification s'est faite au palais.

Il peut prendre et faire brûler toutes fausses denrées apportées au palais ou dans ses limites, et les maîtres ne peuvent visiter les denrées s'ils ne sont appelés par le concierge ou ses officiers.

Il prend sur les maisons de la rue de la Calandre, de la place Saint-Michel et de la petite rue de l'Orberie, le chantelage du vin, consistant en quatre deniers parisis sur chaque tonneau de vin vendu en ces maisons, et autant sur chaque muid d'avoine.

Quand le roy est au palais, le concierge a tous les jours un septier de vin, douze pains de cour et un de bouche, deux poules, deux pièces de chair, des chandelles pour se coucher, et tout le vieux bois, le charbon et les cendres qui restent quand le roy s'en va du palais.

Il peut mettre et ôter les auvents qui tiennent aux murs du palais quand bon lui semble. Il a plusieurs rentes et même cens sur plusieurs maisons.

Il peut mettre au palais et en chasser toute sorte de merciers et de mercerie, et peut à ce sujet tirer quelques présents une fois l'an.

Or, les merciers du palais (marchands) avaient accoutumé, dit Sauval, de bailler par forme d'étrennes, le premier jour de janvier, au concierge du palais, la somme de vingt-cinq écus d'or et une bourse brodée.

A chaque nouveau boucher qui s'établit à la Grande-Boucherie, il a trente livres et demie et quelque chose de plus pesant de chair, moitié bœuf et moitié porc, avec un demi-chapon plumé, demi-septier de vin et deux gâteaux.

Tous les arbres secs sur tous les chemins royaux de la prévôté et vicomté de Paris lui appartiennent.

Il doit avoir toutes les clefs du palais, excepté de la porte de devant, et inspection des portiers.

Il est voyer dans la limite de sa juridiction, en sorte que personne n'y peut bâtir sur rue sans sa permission.

Enfin il a sur la recette de Paris trois sous par jour, qui font cinquante-quatre livres un sou parisis par an, et un muid de blé à prendre sur les halles.

Ces priviléges rehaussent, comme on voit, singulièrement les fonctions de ce concierge; ils donnent une idée des moyens employés par l'autorité féodale pour rémunérer, sans toucher au trésor particulier du maître, les officiers et dignitaires.

Quant à la topographie, la Conciergerie n'était d'abord que le logement de ce gouverneur, au-dessous duquel s'étendaient les cachots des prisons. Les offices et cuisines étaient aussi en cet endroit, habitations demi-souterraines, dans lesquelles, avant qu'elles ne fussent comblées comme elles le sont aujourd'hui, pour la plupart, on pouvait retrouver les traces de ces énormes cheminées bâties dans les vieux palais.

Les rois n'habitant plus ce palais, la Conciergerie fut tout entière prison, et le palais siége de la justice. Dans le même lieu, habitaient le pouvoir coërcitif, le pouvoir judiciaire, et la répression ou punition.

On remarque que le sol de la Conciergerie est inférieur à

celui de la rivière ; avant la construction du quai les eaux venaient baigner le pied des tours. Le séjour des premiers étages de ces tours eût donc été mortel à cause de l'humidité, si plusieurs étages de souterrains n'eussent été pratiqués au-dessous. Ces affreux cachots sont aujourd'hui comblés, comme nous l'avons dit.

Le jardin royal, au temps où les rois habitaient ce palais, s'appelait le *grand Préau*, et occupait l'emplacement sur lequel avant 1776, était bâtie la Conciergerie. L'incendie de cette année ayant détruit la plupart des bâtiments de la prison, l'on construisit ceux qui subsistent aujourd'hui, et qui font face au midi à la cour principale appelée encore le Préau.

Mais laissons de côté, pour le présent, ce qui touche à la Conciergerie de nos jours. Cette prison et le palais dont elle dépend ont trois époques distinctes. La première comprend leur fondation, demeurée obscure. Elle traverse plusieurs siècles depuis la période romaine, et ce palais ou cette prison s'appelle successivement : *la Forteresse des Parisiens;* sous Childebert, *la Tour;* dans Grégoire de Tours, *Maison du Faubourg.* Hugues-Capet quitte le palais romain des Thermes pour le palais de la Cité; son fils Robert reconstruit à neuf ce palais que, malgré la réédification du Louvre par Philippe-Auguste, saint Louis et Philippe le Bel habitent et embellissent successivement. Enguerrand de Marigny, écrit du Haillan, fut conducteur de cette opération sous Philippe le Bel.

Les deux tours qu'on voit encore s'élever parallèlement au coin du quai de l'Horloge sont les restes de ce palais, dans le jardin duquel saint Louis, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches et d'un manteau de sandal noir

par-dessus, rendait la justice, couché sur des tapis, avec Joinville et d'autres qu'il choisissait pour conseillers. De ce jardin, le saint roi pouvait envoyer les délinquants à son concierge; les cachots étaient contigus, ou, pour mieux dire, subjacents au jardin.

Du temps de Louis le Gros et de Louis le Jeune, cet édifice s'appelait le Nouveau Palais, par rapport aux Thermes de Julien, qu'on nommait le Vieux Palais. Et c'est sur la tour carrée, située au bout du pont au Change, à l'angle du palais même, que fut appliquée la première grosse horloge qu'on eût vue à Paris. C'était en 1370; et au sommet de cette tour, dans le petit lanternon qu'on y voit encore, était le *toque seing* du palais, cette cloche au glas funèbre qui sonna l'heure de la Saint-Barthélemy.

Cette époque de transformations successives aboutira donc au fameux incendie du 7 mars 1618, qui détruisit la plus grande partie des bâtiments de saint Louis.

La seconde partie comprendra un siècle et demi depuis la réédification du palais et d'une tour de la Conciergerie, jusqu'au deuxième incendie de 1776. La troisième période traversant la fin du dix-huitième siècle, la révolution et l'empire, aboutit naturellement à la description de la Conciergerie actuelle.

Que la Conciergerie ait été prison depuis la fondation du palais, personne n'en doute. On paraît moins bien renseigné quant au nom des prisonniers qu'elle a renfermés.

Nous allons essayer de chercher dans des historiens quelques renseignements oubliés peut-être au fond de l'ombre. Et tout d'abord un des procès les plus célèbres du treizième

siècle, celui de Pierre de la Brosse, va nous mettre en rapport avec le palais et la Conciergerie de la première époque.

Louis IX avait pour barbier un homme de basse extraction, nommé Pierre de la Brosse. Un barbier de ce temps-là était, du reste, un homme aussi distingué qu'un concierge pouvait être un personnage important. Le nom ne fait rien à la chose. La Brosse était chirurgien du grand roi. C'est avec peu de raison ou plutôt de réflexion que tous les historiens ont répété ces paroles de la chronique : *C'était un homme de néant.* Pierre de la Brosse fut, au contraire, un esprit élevé, cultivé, qui mania d'une main hardie la politique dangereuse de l'époque, et qui, s'il fut coupable des crimes qu'on lui a imputés, n'en reçut la punition qu'à cause de cette infériorité de la naissance qui a toujours paralysé, sous le régime féodal, les plus énergiques volontés, les plus puissants génies. Honnête ou non, l'homme eût réussi sans cette tache de la roture.

Le chirurgien de saint Louis devint premier ministre ou plutôt chambellan de Philippe III, fils et successeur de son ancien maître. Il régnait despotiquement, grâce à son habileté dans les affaires, sur l'esprit du jeune roi, lorsque ce prince perdit sa femme Isabelle d'Aragon, laquelle, en cinq ans de mariage, lui avait donné quatre enfants.

A vingt-neuf ans, Philippe épousa en secondes noces Marie, sœur de Jean, duc de Brabant, lequel amena lui-même à Paris la princesse sa sœur, et assista, dans la Sainte-Chapelle, aux cérémonies magnifiques qui eurent lieu pour la célébration de ce mariage.

La fête fut splendide; toute la noblesse brabançonne avait voulu servir d'escorte à sa duchesse, toute la noblesse française vint

recevoir sa nouvelle reine. Marie était belle, le roi l'aima bientôt, et comme elle avait autant d'esprit que de beauté, les courtisans s'aperçurent bientôt que la reine deviendrait toute-puissante.

Marie, fière de sa jeunesse, de ses succès, de sa puissance, ne daigna pas chercher autour d'elle si tant de rayons n'avaient pas blessé quelques regards. Elle gouvernait son époux et régnait en France; les affaires ne l'effrayaient pas; elle parlait au roi guerre, finances et poésie. Philippe III transporta sur la reine toute la confiance qu'il avait accordée à son chambellan.

Il faut peu de chose à la cour pour jeter une ombre sur ce pâle soleil qu'on nomme la faveur. La Brosse s'aperçut qu'il se faisait autour de lui un grand vide, que les flatteurs changeaient leurs habitudes et prenaient racine dans les antichambres de la reine; nul ne venait plus solliciter l'assistance de celui qui semblait naguère l'astre de la cour et le dispensateur des grâces.

La Brosse se souvint que deux ans auparavant, lorsque Alphonse X, roi de Castille, celui qu'on surnomma le Sage et l'Astronome, cherchait à éviter une guerre terrible dirigée contre lui par Philippe, les plans du roi de France ayant été vendus au Castillan, tous les courtisans, jaloux de la faveur dont jouissait la Brosse, avaient essayé de le détruire dans l'esprit du roi en le désignant comme l'auteur de cette trahison. Un danger pareil, d'où le favori n'était sorti que par miracle, n'allait-il pas se représenter lorsque la reine, accaparant pouvoir et crédit, aurait rendu inutiles les services du ministre? La Brosse se décida donc à détruire la reine comme on avait voulu le détruire lui-même. Ce qu'on appelle ambition à la cour n'est souvent et presque toujours qu'un accès d'amour-propre.

Pour attaquer convenablement Marie de Brabant, la Brosse employa, dit-on, la calomnie. Cette princesse était de mœurs enjouées, d'un commerce facile. Elle aimait les arts, protégeait les poëtes. Si fort abandonné que fût le chambellan, il lui restait bien encore un noyau de courtisans, les plus rusés ou les plus dévoués, comme on voudra, ceux enfin qui attendent pour quitter le coin de l'âtre que la flamme et la chaleur en soient complétement évaporées. La Brosse leur montra Marie bien légère, bien familière pour une reine assise sur le trône de saint Louis. Sa gaieté faisait froncer le sourcil à ces chevaliers austères, à ces prêtres rigides.

— La reine manque de majesté, dirent les uns.

— On parle de la reine, dirent les autres.

— C'est une femme qui règne en dépit de la loi salique, fit observer l'évêque de Bayeux, parent de Pierre la Brosse.

Tous ces bruits grossirent en circulant. La reine seule ne les entendit pas et continua de vivre à sa guise. La cour devint une joyeuse cour, sans licence pourtant, rendons cette justice à une reine déjà justifiée suffisamment par bon nombre de tragédies et de poëmes épiques faits en son honneur.

Mais le roi apprit ce qu'on disait; et il l'apprit en des circonstances que la Brosse eut soin de choisir favorables à ses projets.

Marie, vive comme une femme et franche comme une Flamande, cachait mal le dépit que lui causait la présence des trois fils du roi héritiers de la couronne, et promettant déjà, par leur attitude fière et leur santé florissante, le plus chétif et le plus obscur avenir aux enfants qu'elle pourrait avoir de Philippe, cet époux qui l'aimait et qu'elle aimait.

Un jour la Brosse sortit de la grand'chambre avec un geste de colère au moment même où Philippe sortait de son appartement, situé en face, sur le même palier :

— Qu'avez-vous donc à vous emporter ainsi, Pierre? dit le roi; la reine est-elle fâchée?

— Oh! non pas, Dieu merci, cher sire, répondit la Brosse... il n'y a que moi de fâché.

—Pourquoi?

— Je me trompais, cher sire; plût à Dieu qu'il n'y eût que moi de triste... Mais, écoutez, écoutez, dit-il au roi.

On entendit, en effet, dans la galerie qui séparait les deux tours et donnait sur la rivière, pleurer un enfant que plusieurs voix cherchaient à consoler.

— C'est mon fils aîné Louis, je crois, dit Philippe... s'est-il blessé?

— Ne m'interrogez pas, cher sire, dit le chambellan; je ne veux pas brouiller, mais bien arranger les affaires du roi.

— Parlez, notre ami, je le veux.

— Eh bien, cher sire, la reine a été mauvaise mère envers votre fils Louis; elle lui a dit qu'il n'était pas encore le roi et qu'il lui devait le respect; puis elle l'a pris par le bras assez rudement, et l'enfant a pleuré; car enfin il est fier, et il a raison, puisqu'il doit être roi. « Madame, a-t-il répondu, je dois être roi; c'est la loi. — La loi est injuste, » a répondu la reine.

Philippe à son tour fronça le sourcil.

— Voyez-vous, cher sire, dit la Brosse, que j'ai eu tort de parler...

— Non, c'est bien, répondit le roi. La reine a du dépit de n'avoir pas d'enfants...

— En eût-elle, sire, Louis votre fils aîné n'est pas moins l'héritier de la couronne et reconnu tel par tous les bons Français.

Le roi soupira. Il aimait beaucoup cet enfant. Il traversa la galerie avec une sorte de précipitation, et vint au jeune prince, qui, à sa vue, pleura beaucoup plus fort, comme font tous les enfants, même les moins fiers et les moins rois.

Philippe prit son fils par la main, le tira du milieu d'un groupe de femmes et l'emmena par les jardins. Ce fut un événement dans le palais. On avait entendu la Brosse raconter au roi l'origine de la querelle, et le soir même il y avait vingt courtisans de plus dans le cortége du chambellan; car Philippe avait fait sa promenade du soir entre Louis et la Brosse.

Ce fut un nuage un peu plus opaque répandu sur le bonheur du ménage royal. Après celui-là vinrent tous ceux que la Brosse tenait prudemment en réserve comme le dieu mythologique. Tant de nuages amassés finissent par faire une tempête.

Mais la beauté de Marie et l'amour du roi triomphèrent obstinément. De son côté, la Brosse soufflant toujours quelque discorde, la tempête arriva. Soyons d'abord historien, nous deviendrons après commentateur. Quand nous aurons décrit l'orage, nous en rechercherons la cause.

Plusieurs jours après cette promenade, le jeune Louis est saisi d'une fièvre violente. Des médecins sont appelés. La Brosse les aide de ses lumières. Bientôt l'enfant royal se tord dans d'affreuses convulsions, et après une maladie assez courte, mais douloureuse, il expire. Dans un palais personne n'admet la mort comme une condition de la nature. La Brosse exige que le corps soit ouvert. On remarque sur la peau du cadavre et

dans ses entrailles même plusieurs taches livides, de celles qu'imprime ordinairement un poison dévorant ou un virus morbide, cause première d'une foule de maladies naturelles.

Aussitôt vingt voix s'élèvent pour déclarer que le jeune prince est mort empoisonné. En regardant autour d'eux, les courtisans ne voient personne de plus intéressé au succès de ce crime que la reine, dont l'antipathie pour Louis s'était manifestée récemment.

— La reine a empoisonné le fils du roi, disent les amis du roi et surtout ceux de la Brosse, qui saisissait la nouvelle occasion de ruiner son ennemie.

Marie de Brabant, éclairée un peu tard sur les effets de tant d'animosité soulevée contre elle, en appelle à l'amour de son époux, qui, dans sa première douleur, reste froid et défiant. Puis, conseillée elle-même par des amis ou inspirée par sa haine contre la Brosse, elle s'écrie :

— Ce n'est pas moi qui ai empoisonné Louis; c'est le chambellan qui a commis le crime afin de me le faire attribuer.

Cette nouvelle accusation étonne Philippe; elle étonne la Brosse et ses amis. En l'absence de preuves, car s'il y eût eu des preuves, la reine était perdue naturellement, le chambellan avait à se justifier aussi bien que Marie elle-même. Il allègue donc les lieux communs de la présomption. Marie avait intérêt à tuer le prince, Marie voulait faire régner ses enfants, Marie voulait se débarrasser des fils du roi qu'elle savait bien devoir être un jour ses plus cruels ennemis. Marie enfin, même en chérissant Philippe, ne pouvait-elle être jalouse de la feue Isabelle d'Aragon, qui avait eu le bonheur de donner quatre

enfants au roi, et réveillait souvent en lui, du fond de son tombeau, de mélancoliques souvenirs?

— Si j'eusse voulu tuer le prince, dit Marie, je me fusse servie de mes amis. Or, nul d'entre eux n'a assisté Louis dans sa maladie. C'est le chambellan qui a choisi et mandé les médecins, qui a désigné les serviteurs; lui-même a indiqué souvent les remèdes. Eussé-je risqué de trahir mon secret devant ces gens intéressés à me perdre? rien n'est plus aisé que de découvrir la vérité. Plaise au roi que tous ceux qui ont entouré le prince mourant soient mis à la torture. Un seul aveu suffit pour mon entière justification.

Le moyen était violent, proposé par une reine poétique, par une femme. Cette application de plusieurs hommes recommandables et sans doute innocents à l'affreuse torture d'alors, n'annonce pas une énorme sensibilité. C'était l'usage et le droit de cette époque. Beaucoup de souffrances roturières n'étaient pas trop pour racheter une réputation royale.

La Brosse savait bien que le roi aimait encore la reine, mais pas assez pour lui sacrifier un ancien serviteur. Il agit de son côté; personne ne fut mis à la torture, et le crime, ou plutôt l'accusation, continua de planer tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre des deux têtes rivales.

Nous avons dit que la Brosse était un esprit supérieur. Mais si fort habile que soit un homme, il est de son siècle malgré lui; il est embarrassé dans les mille liens dont l'usage, le préjugé, l'ignorance l'enlacent à chaque pas qu'il veut faire hors du chemin battu. On vit dans son époque et l'on n'en sort que par la mort. La Brosse, ne pouvant disposer d'autres moyens

que ceux usités, fit accuser la reine officiellememeut par un homme qui lui était dévoué.

Une accusation capitale était alors un défi. L'accusateur venait devant les juges avec une armure, et mettait sa vie dans l'un des plateaux de la balance. Si l'accusé fournissait un défenseur, le combat avait lieu. On sait assez à quoi s'en tenir sur ces sortes d'épreuves qu'on appelait *le jugement de Dieu.*

L'accusateur de la reine s'avança donc, soutenu secrètement par la garantie de son patron. On devinait vaguement cet appui redoutable, et la terreur d'une défaite écarta tous ceux qui eussent voulu soutenir l'innocence de Marie. Après les trois appels, s'ils étaient demeurés inutiles, Marie était condamnée de fait. La Brosse avait calculé que personne en France ne prendrait contre lui le parti de la Brabançonne, et quant au résultat de cette affaire, il ne le craignait pas. Dieu était censé avoir jugé lui-même, les hommes n'avaient plus rien à y voir.

Le premier appel du champion accusateur ne fut pas entendu. Le second demeura également stérile. Au troisième, dont chacun attendait le même résultat, un grand bruit se fit entendre dans la salle d'audience solennelle, et plusieurs chevaliers se présentèrent la visière baissée. A leur tête marchait un champion revêtu d'armes magnifiques, et dont un panache aux couleurs brabançonnes ombrageait le cimier d'or.

Marie poussa un cri de joie. La Brosse pâlit. Le chevalier releva le gant, découvrit son visage, et dit :

— Moi, Jean, duc de Brabant, je soutiens que celui-là a menti qui accuse de meurtre Marie, ma sœur, reine de France, et me voici pour engager le combat. Héraut, parlez.

Un des chevaliers approcha, c'était le héraut. Il lut la for-

mule du défi. Une trompette sonna. Jamais silence plus profond n'avait pesé sur une assemblée si diversement agitée.

L'accusateur restait fasciné par le regard impérieux du prince son adversaire. N'était-ce pas être vaincu d'avance que vouloir engager le combat avec un pareil champion?

La Brosse, comprenant tout le désavantage de cette position, regarda son champion pour lui donner le courage d'une contenance défensive. Mais l'accusateur ne voyait plus planer audessus de toute cette affaire le pouvoir de la Brosse; son patron retombait à un rang inférieur. Combattre avec la certitude d'être vaincu, c'était risquer les blessures d'abord, puis une mort ignominieuse. Cet homme ayant fait toutes ces réflexions pendant une seconde proclamation du héraut, baissa la tête et ne répondit pas.

— Mon maître me sauvera, pensa-t-il, quand il s'agira du châtiment infligé par la loi, mais il ne me défendrait pas contre l'épée du duc Jean; il ne pourrait l'empêcher de traîner mon cadavre autour de la lice.

— Répondrez-vous enfin? dit le duc avec une fierté nouvelle.

— Si monseigneur le duc est sûr de l'innocence de madame sa sœur, répondit l'accusateur, à quoi servirait mon témoignage à moi, humble et chétif chevalier? Dieu, dont on invoquerait en vain la justice en croisant deux épées, ne parlera-t-il pas tôt ou tard pour dévoiler le coupable?

— Vous entendez! s'écria Jean de Brabant, il refuse le combat! L'épreuve est terminée... la reine de France est innocente. Trompettes, sonnez le triomphe de la reine ma sœur!

Alors Philippe, aux joues duquel montait une fébrile rou-

geur, se leva sur ses fleurs de lis et remercia le duc Jean; il tendit sa main à la reine; puis s'adressant au champion vaincu :

— Tu n'as pas voulu persister, dit-il, tu es à notre discrétion. Duc Jean, je vous le livre.

L'accusateur tourna les yeux vers la Brosse, qui était demeuré impassible aux pieds du roi, sur l'estrade.

— Qu'en pense monsieur le chambellan? dit le duc avec un ironique sourire, dont tout autre que la Brosse eût pénétré la terrible intention.

— Je pense, sire duc, répliqua la Brosse, que l'accusateur qui se désiste dans l'épreuve est un chevalier vaincu dans le combat. Il se trouve à la merci du vainqueur. Il a accusé la reine, et aujourd'hui il déclare la reine innocente. Si cet aveu est un repentir, monseigneur le duc et madame la reine examineront ce que mérite d'indulgence le repentir d'un coupable. Si c'est la peur qui a dicté cette rétractation, le vainqueur jugera ce qu'il doit accorder de créance à la dénégation d'un lâche. Mais, je le répète, l'accusateur est à la merci de monseigneur le duc selon nos lois, selon le droit reconnu par l'Église.

— N'avez-vous plus rien à dire? demanda le roi à la Brosse avec intérêt.

La Brosse reprit courage sans avoir témoigné qu'il eût craint un seul moment.

— Cher sire, dit-il, une accusation avait été portée. Ce ne fut point par moi. Madame la reine m'a fait accuser moi-même; or, je ne me suis pas défendu et n'ai pas choisi de champion, je m'abandonnais à la justice de Dieu. Est-il reconnu que madame la reine soit innocente? je le veux : mais il n'est pas dé-

claré que je sois coupable. J'adjure monseigneur le duc et madame la reine de le dire devant moi..... suis-je coupable de la mort du prince?... et l'illustre champion qui a soutenu l'innocence de la reine sa sœur jetterait-il le gant pour maintenir ma culpabilité?

La Brosse, cet *homme de néant*, s'était montré si grand par cette audacieuse initiative, que le valeureux duc de Brabant hésita lui-même devant une accusation formelle.

— Nous sommes venus, dit-il, pour défendre la reine, et non pour accuser. Que Dieu et le roi poursuivent leur tâche, s'il s'agit de punir.

Le sort de l'accusateur n'était plus douteux. Le duc de Brabant requit droit de justice contre ce malheureux, qui, sans preuves contre la reine, et sans autres armes qu'un zèle irréfléchi, avait couru au-devant de la mort. Il fut, dit Mézeray, condamné au gibet, et la Brosse dut songer désormais à faire lui-même ses affaires.

Si Philippe eût été un de ces princes naïfs à qui l'on faisait croire que l'inspiration divine ne manque jamais, la rétractation de l'accusateur eût suffi pour absoudre pleinement la reine. Mais la Brosse, aussi radicalement justifié que Marie de Brabant par cette singulière épreuve, fit observer au roi qu'on ne trouvait pas de criminels sans doute, mais que pourtant il y avait eu un crime. Le meurtre était flagrant, puisqu'on avait constaté la présence du poison. Philippe ne jugea pas à propos de recommencer la procédure, mais il fut convaincu par les paroles de la Brosse, et se remit à flotter, triste condition des rois, entre un soupçon sur sa femme et un soupçon sur son ami.

Marie s'aperçut bientôt de la contre-mine. Elle en parla au duc de Brabant, qui, mettant à profit les idées superstitieuses de ce siècle, écrivit au roi de France :

« Mon frère, ce que le hasard cache à de certains hommes, Dieu le révèle à d'autres. Il y a, dit-on, dans vos états et dans les miens plusieurs saintes personnes illuminées de l'esprit divin. Consultez-les sans faire de scandale. Il vous importe non pas tant de punir que de vous délivrer d'une perplexité douloureuse... Votre cœur me comprendra. Je ne veux point ouvrir cet avis à la reine, ma sœur; n'en parlez pas au chambellan, votre féal serviteur; de prince à roi, traitons cette affaire en famille. »

Philippe se rappela aussitôt qu'il avait le bonheur de vivre dans un temps où trois prophètes se partageaient la vénération, la crédulité des fidèles chrétiens. Un historien, qui fait l'esprit fort, les appelle gravement *trois faux prophètes*. C'étaient le vidame de Laon, un moine vagabond, Français tous deux, et une béguine de Nivelle, en Brabant. Le roi n'eut que l'embarras du choix; mais c'était un embarras énorme, et si énorme, qu'il n'échappa point à la Brosse, dont l'attention, comme on le pense bien, ne s'était pas assoupie.

— Si le roi ne choisit pas, dit-il, il faut que je choisisse.

Et il s'occupa sérieusement de fixer le choix du roi sur un des Français prophètes; mais la fatalité ou les savantes combinaisons de Marie et de son frère firent pencher Philippe en faveur de la béguine. Or elle était sujette du prince brabançon, par conséquent facile à influencer, et portée d'inclination naturelle pour la sœur de son prince, sa compatriote. Le désavantage de la partie adverse était réel.

La Brosse se fût bien chargé de rédiger une petite communication de l'esprit divin, au cas où Philippe se serait adressé au vidame de Laon ou au moine français; il avait assez de pouvoir en France pour obtenir de ces prophètes un rapport concluant contre son ennemie. Mais la béguine, la forcerait-on jamais à accuser Marie?... Jamais! Cela était tellement impossible, même à l'esprit divin, que la Brosse s'aperçut du danger, et ne s'occupa plus que de l'éviter. Les rôles étaient intervertis; il ne s'agissait plus de perdre la reine, mais bien de n'être pas convaincu, par la révélation de la béguine, d'un crime que sans doute il n'avait pas plus commis que Marie elle-même.

Tandis que le duc et sa sœur s'applaudissaient du choix fait par Philippe, et du succès inévitable de l'épreuve, la Brosse faisait nommer commissaires, pour instruire cette affaire à Nivelle, Mathieu, abbé de Vendôme, et Pierre, évêque de Bayeux ou d'Évreux. Or, cet évêque était son frère.

Nous pouvons affirmer sans trop de témérité que le ciel n'avait rien dit à la béguine du meurtre prétendu commis sur Louis de France. Tout ce qu'elle en savait lui avait été appris par l'entremise du duc Jean. Les commissaires, après avoir reçu sa déclaration chacun en particulier, avec mille précautions pour que cet isolement fût constaté, revinrent près de Philippe, qui les attendait avec impatience.

— Eh bien! dit Philippe à l'abbé de Vendôme, qui le premier était revenu à la cour, que savez-vous?

— Sire, je ne sais rien, dit l'abbé; la béguine a refusé d'entrer en communication avec moi sur le sujet qui intéresse votre repos. Mais peut-être a-t-elle parlé au sire évêque.

Le roi fut désappointé. Il attendit l'évêque.

— Voyons, messire Pierre, m'apportez-vous quelques nouvelles? La pieuse béguine a-t-elle révélé le secret?

— Oui, sire.

— Ah! enfin! s'écria Philippe III, dont la satisfaction fut grande, bien qu'il eût à redouter une certitude funeste pour son amour ou pour son amitié... Racontez-moi ce qui s'est passé...

L'évêque s'inclina.

— Impossible, sire, dit-il; la religieuse de Nivelle a parlé, sans doute, mais sous le sceau de la confession... La confession ne se révèle pas, vous le savez, sire.

Ce ne fut plus le désappointement, mais bien la fureur qui éclata sur le visage du roi.

— Vous ai-je dit de la confesser? s'écria-t-il.

— Vous m'avez dit de la faire parler, sire, elle n'a voulu parler qu'à cette condition.

Le lendemain, malgré la Brosse, deux autres commissaires partaient pour Nivelle. C'étaient un Templier, avec un évêque de Dôle. La béguine s'expliqua moins difficilement, à ce qu'il paraît, ou les missionnaires furent moins scrupuleux, car ils rapportèrent au roi la réponse suivante :

— Marie de Brabant est innocente. Ses accusateurs sont des calomniateurs.

— Voilà qui est heureux, dit le roi. Mais enfin il y a eu crime. Quel est le criminel?

Ni l'évêque ni le Templier ne s'expliquèrent. Mais comme Marie était reconnue innocente, c'en fut assez pour que le roi reprît tout son amour pour elle. La Brosse perdit dès ce moment en crédit tout ce que gagnait la reine.

— La première occasion, pensa-t-il, me perdra. Je ne suis plus utile, et j'ai de cruels ennemis.

Cette occasion, le duc de Brabant la guettait.

Nous avons dit qu'Alphonse, roi de Castille, avait prétendu être averti des plans de Philippe par l'indiscrétion d'un familier du roi de France, et que les soupçons avaient été dirigés par les ennemis du chambellan sur ce favori qu'ils redoutaient. Incapable de perdre la Brosse par l'accusation d'empoisonnement qu'il avait eu tant de peine à écarter de la reine, sa sœur, le duc de Brabant chercha d'autres moyens. Laissons parler l'histoire.

La faction de Castille avait soulevé la Navarre contre le lieutenant du roi Eustache de Beaumarchais, et les rebelles assiégeaient cet officier dans un quartier de Pampelune. Ces fâcheuses nouvelles décidèrent Philippe à entrer en Béarn, et le Castillan, à dessein de l'amuser pour qu'il n'entrât pas aussi en Espagne, demanda à s'aboucher avec Robert d'Artois, et par ces conférences, fit perdre au roi cinq semaines de temps; en sorte que, l'armée française manquant de vivres, Philippe décampa tout à coup et reprit la route de France. Le Castillan, étant bien informé par quelque traître, en avertit aussitôt Robert, qui n'eut pas moins d'étonnement que d'indignation.

Il est temps de commencer ici le commentaire.

Quelle trahison inutile que celle qui consistait à avertir le Castillan d'un événement dont il allait être instruit quelques heures après! Ce traître-là ne devait pas espérer grande reconnaissance d'Alphonse, et trahissait son roi pour bien peu de chose. Et quant au Castillan, qui *avertissait* Robert d'Artois de la trahison, faisait-il pas un effort bien chevaleresque? Certes

l'étonnement et l'indignation de Robert d'Artois étaient naturels, mais il devait se consoler, après tout, en songeant que le traître eût pu avertir le Castillan huit jours plus tôt, et lui donner l'idée de couper la retraite aux Français, qu'on eût pris ainsi entre la famine et la bataille.

Toute cette trahison est d'une invention qui ne fait pas honneur à la tactique du traître. Voyons si elle ne ferait pas plutôt honneur à l'imagination haineuse des ennemis de la Brosse.

Alphonse le Castillan, qui avait averti aussitôt Robert des communications du traître, n'avait pu lui nommer personne : en loyal chevalier, il l'eût dû faire ; il paraît que la chose était réellement impossible. Mais Robert ne garda pas pour lui toute son indignation et son étonnement, et l'on sut dans toute la France que le roi avait été trahi par quelqu'un d'inconnu. L'inconnu, c'est le plus vaste champ qu'on puisse ouvrir aux soupçons ; chacun fut donc libre de soupçonner à l'aise. Reprenons l'histoire :

La cour étant à Melun, un jacobin du couvent de Mirepoix rendit un paquet au roi en main propre, et lui dit l'avoir reçu d'un homme qui était mort la veille en ce couvent ; l'homme n'était connu de personne, on ignore encore aujourd'hui son nom, son pays, sa qualité. Quant au paquet, il contenait une lettre cachetée du sceau de Pierre la Brosse ; et il faut avouer que le hasard est bien merveilleux qui avait conduit cette affaire de façon à faire mourir l'homme inconnu, et à faire tenir au roi une lettre qui ne compromettait que la Brosse. Mais elle le compromettait si fort que le roi pâlit, demeura stupéfait et assembla un conseil. Justement ce même hasard avait amené le duc de Brabant à Melun vers cette époque, et il de-

meura aussi étonné que le roi des monstrueuses choses qu'on trouva dans cette lettre.

C'était quelque avis transmis par le grand chambellan au roi de Castille, encore une trahison du genre de la dernière, mais beaucoup plus criminelle; car, cette fois, comme il ne s'agissait pas de la faire passer sous les yeux d'un ennemi, on avait pu trahir un secret important.

— Tout s'explique, dit alors un conseiller officieux; voilà la preuve non-seulement d'une félonie, mais de deux autres félonies; l'avis donné en Béarn au roi Alphonse, l'avis donné au commencement des hostilités partent du même auteur, et cet auteur, sa signature est au bas de la lettre que tient notre sire le roi.

Immédiatement la Brosse fut arrêté. Il ne s'attendait à rien moins. On le conduisit à Paris, tandis que la colère du roi, habilement soufflée par les conseillers et les créatures de la reine, méditait une vengeance éclatante. Il paraît à peu près certain qu'il fut d'abord enfermé dans la tour du Louvre, puis ramené au château de Janville en Beauce, afin que le roi ne quittât pas de vue son prisonnier durant son séjour à la campagne.

Enfin, les juges étant assemblés, le chambellan fut reconduit à Paris dans le palais et écroué à la Conciergerie, à peu près comme Enguerrand devait être écroué à Vincennes sous les pieds du roi, lorsqu'il se promenait avec ses courtisans dans les jardins.

Le procès ne pouvait manquer d'avoir une issue fatale au prévenu. Les présomptions, les accusations de tout genre, la terrible preuve d'une signature, et, par-dessus tout, la disgrâce

royale, aidèrent la conscience des juges. La Brosse se défendit en homme hardi, en homme habile. Mais où trouver le témoignage d'un homme mort dans ce couvent de Mirepoix? que dire à ce zélé jacobin, qui avait accompli la dernière volonté d'un moribond en portant au roi un paquet dont il ignorait le contenu? La Brosse essaya de nier son cachet; mais c'était un pauvre moyen.

Il ne songea pas à invoquer les révélations de quelque prophète; et, y eût-il songé, on n'eût pas été crédule en sa faveur comme on l'avait été pour la reine.

Après avoir langui quelque temps dans la prison humide et noire du palais, la Brosse fut condamné purement et simplement à être pendu, — car c'était un homme de néant, — convaincu, dit l'arrêt, de trahison, d'intelligence avec les ennemis de la France, de vol, de péculat; convaincu de tout ce qui peut faire pendre un homme. On ne parla pas de l'affaire du poison, et c'est ce qui nous étonne.

Le duc de Brabant voulut assister à l'exécution du coupable. Pierre de la Brosse ayant été extrait de la Conciergerie par une compagnie d'archers, et tenu au collet par le bourreau, fut accroché aux fourches patibulaires en présence d'un peuple immense. Il mourut courageusement et noblement. Ainsi finit la longue tragédie dont les acteurs avaient tour à tour cherché à faire le dénoûment à leur profit.

Maintenant la Brosse était-il coupable? Du meurtre... on n'en sait rien. Mais il n'avait aucun intérêt à ce meurtre, qui avançait les affaires de son ennemie la reine, et ne pouvait retomber assez sûrement sur la tête de cette princesse. La maladie était quelque fièvre maligne, comme le fait observer judi-

[ca]cieusement Anquetil, et la Brosse crut devoir tirer parti de ce hasard déplorable. Voilà son crime réel; la justice divine l'en a puni plus tard en suscitant contre lui les représailles du duc de Brabant; car nous ne pouvons croire à la trahison de la Brosse plus que nous n'avons cru aux révélations de la béguine et à ce crime stupide d'un empoisonnement inutile. La Brosse, en marchant au gibet, se sera souvenu du bûcher sur lequel il voulait faire monter la reine innocente alors, comme il l'était lui-même plus tard.

Mais une criminelle action de la Brosse, à laquelle nous n'avions pas songé, nous est révélée par l'historien Mézeray, qui semble applaudir avec une joie féroce à chaque cruauté commandée par les rois contre leurs favoris. Voici le crime signalé par l'historien, et les termes dans lesquels il le formule :

« La Brosse fut pendu aux fourches patibulaires..... assez coupable quand il n'aurait point commis d'autre crime que d'avoir obsédé son roi et enlacé sa personne sacrée et son esprit par ses artifices. »

Il est difficile d'exprimer plus brutalement un sentiment plus bassement flatteur pour les rois. Cette phrase de l'historien justifierait le supplice de la maréchale d'Ancre! Elle est un singulier remercîment de Mézeray au cardinal de Richelieu, lequel fut si libéral envers lui. Richelieu, qui *obséda* beaucoup, comme on sait, le roi Louis XIII, et enlaça son esprit et sa personne sacrée par l'artifice de son génie, se trouve ainsi condamné tout net aux fourches patibulaires. Ce n'est sans doute pas dans un tel but que le grand cardinal avait envoyé à l'historien malade et pauvre cinq cents écus dans une bourse brodée à ses armes. Il est vrai que Mézeray publia son *Histoire de France* un an

après la mort du ministre, et, par conséquent, n'en attendait et n'en redoutait plus rien.

Le peuple n'avait rien compris à cette intrigue de cour, et il se montra fort surpris, dit un historien, du supplice de la Brosse, auquel il ne savait pas avoir à reprocher tant de *péculats*, de trahisons et d'exactions. Ce fut là une de ces justices de rois comme on en faisait une par règne pour *soulager* le pauvre peuple.

En voici une d'un autre genre. Elle ne paraîtra pas de moins merveilleuse invention.

Il était d'usage que les rois employassent des receveurs généraux, des fermiers, pour la rentrée de l'impôt. C'était pour la royauté un moyen d'échapper aux malédictions des peuples, qui, prenant l'effet pour la cause, l'instrument pour la pensée, avaient au moins à détester cordialement quelqu'un qui ne fût pas le roi.

Marigny, comme nous l'avons vu dans l'*Histoire de Vincennes*, avait payé de sa vie cette responsabilité. Il ne devait pas être le seul. On vit les rois profiter de l'activité, du zèle brutal des fermiers qu'on appelait traitants ou maltôtiers, et que le peuple appelait Lombards parce qu'ils étaient presque tous de ce pays. Les sommes exigées rentraient au trésor royal, et quand les fermiers toujours plus ou moins riches, soit par leurs spéculations personnelles, soit par des exactions sinon excusables, du moins presque inévitables, s'étaient suffisamment engraissés, et, selon l'expression énergique d'un poëte, « étaient bons à rôtir, » alors, pour soulager le pauvre peuple, un roi, qui se faisait surnommer le Justicier ou le Sage, envoyait au gibet les fermiers, saisissait leur bien et donnait leur charge à un autre,

pour préparer de nouveaux trésors aux rois ses successeurs.

On ne les pendait pas toujours tous : on se contentait du principal administrateur. Ainsi Charles le Bel, âgé de vingt-huit ans dès son avénement au trône, confisqua-t-il tous les biens des maltôtiers, non pas au profit des gens volés, mais au profit du fisc, et, ainsi dépouillés, ces *misérables* furent renvoyés dans leur pays.

Or, le receveur général, Gérard la Guette, encore un homme de néant, ce qui veut dire surtout homme sans appui, fut arrêté, jugé comme un insigne voleur, et on lui mit sur la tête tout ce que ses commis avaient fait de violences et d'injustices. Le but principal du roi réformateur était la découverte et la saisie des trésors immenses que l'on supposait avoir été amassés par la Guette.

Mis dans la prison du roi, sous la garde du concierge, et livré au parlement, la Guette, qui avait persisté à se dire innocent, fut appliqué à la torture.

Les questions étaient complexes.

— Avouez vos crimes, lui disait le juge.

— Je n'ai pas commis de crime.

— Alors indiquez l'endroit où vous cachez votre argent.

— Je n'ai pas d'argent caché, répondait le malheureux, qui sentait bien que le roi avait plus besoin de ses trésors que d'une bonne justice.

On avait mis au pillage la maison de la Guette; on avait fouillé jusqu'aux cendres des cuisines, jusqu'aux derniers carrés des jardins : les commis s'en étaient allés effarouchés.

— Donc, prouvez-moi que je suis coupable, dit le malheureux.

— Prouvez que vous ne l'êtes pas, répondit le juge.

Et il donna ordre que les tortures redoublassent. Un cri de douleur fut le seul aveu du patient.

— Vous avez des frères, dit alors le juge; ils ont eu avec vous, sous les règnes précédents, le maniement des monnaies; ils ont volé le roi comme vous. Parlez-nous d'eux.

— Ont-ils fourni chaque année au roi les sommes exigées par les marchés?

— Ce n'est pas répondre... Indiquez le chiffre de leur for tune.

— Eh! comment voulez-vous que je sache leur fortune, puisque je ne connais pas la mienne?

— Qu'est-ce à dire? interrompit le juge déjà radieux.

— Sans doute..... puisque vous prétendez que j'ai des trésors. Cependant je ne sais où ils sont.

Sur un signe du juge en colère, les bourreaux reprirent leur office.

— Hélas! dit la Guette, vous m'avez tué!... Comment trouverez-vous les trésors à présent?

Après cette dernière ironie, le malheureux expira.

Le roi justicier, qui ne voulait pas que sa justice fût perdue comme les trésors du défunt, ordonna que le corps de la Guette serait mis sur une claie, tiré hors de la Conciergerie par les rues de la ville, et accroché au gibet de Montfaucon, où, sept ans auparavant, s'était balancé le cadavre d'Enguerrand.

Enguerrand avait bâti le gibet : la Guette l'avait fait restaurer.

Il y avait eu naguère un meilleur exemple de justice. Le

prévôt de Paris, nommé Capetal ou Chaperel, en fournit l'occasion.

Vers le commencement de 1320, un crime affreux s'était commis à Paris. L'un des riches bourgeois de la ville assassina son ennemi au sujet d'un héritage. Pris en flagrant délit, le meurtrier fut conduit à la prison du Châtelet, et livré à la terrible justice de ce temps-là.

Mais sa femme, ses parents, effrayés de l'expéditive allure du prévôt, allèrent trouver ce magistrat. Capetal aimait la bourgeoisie, dont il était issu; il aimait à se voir supplier par une femme belle et qui promettait d'être reconnaissante; il aimait aussi rendre service.

— Votre mari est arrêté, dit-il à la femme du meurtrier, et on le juge en ce moment. S'il n'est condamné qu'à la prison, vous le pourrez voir souvent, je vous le promets.

— Hélas! sire prévôt, dit un des parents du meurtrier, riche maltôtier qui s'engraissait en attendant la potence, l'arrêt vient d'être rendu; notre parent est condamné à la peine de mort.

— Voilà qui est plus grave, répondit Capetal. Je n'y puis rien faire. Vous savez que le bourreau, selon la coutume, s'emparera demain du condamné, le tirera des prisons, le conduira aux halles, et le hissera au haut d'une potence : résignez-vous.

Les parents se jetèrent aux pieds de Capetal.

— Je sais bien, dit-il, que c'est un grand malheur pour un homme riche, et surtout pour la famille, qui se trouvera gravement entachée de ce jugement.

— N'est-il donc rien à espérer?...

— Je ne vois rien.

— Oh! sire prévôt, ni sacrifices, ni dépenses, ne coûteraient à la famille, à la malheureuse épouse.

Le prévôt cacha sa bouche avec sa main, comme pour prendre une attitude pensive. Mais, en réalité, il dissimulait un sourire.

— Il y aurait bien un moyen, dit-il.

— Ah! messire, parlez! parlez!

— Le condamné a-t-il des amis dévoués... fort dévoués?...

— Beaucoup, messire.

— Et qui ne reculeraient devant rien pour sauver ce malheureux?...

— Assurément.

— Il s'agirait que l'un d'eux se dévouât pour lui.

Le visage de l'interlocuteur exprima le plus complet étonnement.

—Je ferais en sorte que l'exécution eût lieu de grand matin ou fort tard, dans la nuit même...

— Eh bien! messire, dit le parent, qui ne comprenait pas encore.

—Et alors, le bourreau, prenant la victime quelconque qu'on lui offrirait, l'exécuterait à mort... Voilà tout.

— Mais, s'écria le parent; mais, messire, qui donc consentira jamais à remplacer un condamné à mort sur l'échafaud?

— Cela vous regarde, dit froidement le prévôt...

— C'est impossible, répliqua l'homme découragé...

— A défaut d'amis, puisqu'il n'a pas d'amis assez dévoués, poursuivit Capetal, on trouverait peut-être en cherchant bien...

— Qui donc, messire?

— Oh ! ce serait difficile...

— Mais encore...

— Et surtout très-cher... car, ainsi que vous le disiez tout à l'heure, la vie est douce, et personne ne consent facilement à la perdre.

— Si cher que ce soit, messire, nous le payerons...

— Ah ! vraiment, dit Capetal avec un regard perçant... Eh bien ! redites-moi cela pour que je puisse agir en conséquence.

Le parent, transporté de joie, répéta sa promesse sans préciser aucune somme; il laissait cela, dit-il, à la discrétion de messire le prévôt.

— Nous verrons, nous verrons, fit Capetal avec affabilité. Revenez tantôt.

On lui baisa les mains, on baisa le bas de sa robe, on sortit à reculons de sa chambre, avec toutes les marques d'une joie et d'une reconnaissance inexprimables.

Capetal, après le départ de ce bon parent, demanda sa mule, et alla visiter le Châtelet. Il trouva le condamné dans un de ces horribles cachots où les reptiles et les insectes de toutes sortes, fourmillant dans la fange, commençaient le supplice du patient bien avant l'arrivée du bourreau. Depuis sa condamnation, le meurtrier avait été transféré dans cette fosse, les geôliers n'ayant plus souci de lui, car il ne pouvait plus rien leur rapporter. L'exécution était fixée au lendemain.

Dans l'ombre où se débattait le misérable, avec des hurlements affreux, Capetal, debout sur les premières marches de l'escalier qui plongeait dans ce sépulcre, aperçut un autre visage, faiblement éclairé par le reflet de la torche que le geôlier secouait par intervalles.

— Hélas! hélas! messire prévôt, criait le condamné, délivrez-moi, secourez-moi... J'ai froid, j'ai peur en ce cachot...

— Vous n'y êtes pas seul cependant, dit le magistrat.

— Je suis avec des assassins, avec des scélérats, dit le criminel, oubliant par habitude qu'il était un assassin lui-même.

— Doucement, doucement, répondit alors une voix sortie comme par miracle de ce gouffre infect, il n'y a de scélérat, d'assassin ici que vous...

— Qui parle là-bas? demanda Capetal en s'avançant avec une sorte d'effroi mêlé de curiosité.

— Eh! venez donc, messire, dit la voix; certifiez à ce digne compagnon d'infortune que je suis un honnête homme... Me reconnaissez-vous, messire prévôt... messire Capetal?

Capetal prit la torche des mains du geôlier, et sans manifester d'émotion, bien que son cœur fût agité par la plus poignante anxiété :

— Allez! dit-il aux porte-clefs; je veux interroger cet homme; retirez-vous.

Capetal demeura seul sur l'escalier, près de cet homme enchaîné, incapable de se mouvoir...

— Il me semble que je vous connais, dit-il...

— Oui, pour mon malheur, reprit la voix... Je suis ce pauvre écolier qui ai dessiné de fâcheux emblèmes sur votre porte, et que vous avez fait arrêter... En vain l'Université, ma mère, m'a réclamé, vous avez su ensevelir votre vengeance avec le coupable... Qui peut savoir que je gémis dans ces cachots? Voyons, messire, voyons, pitié! Ai-je assez souffert? Ai-je assez expié une faute légère?... Pardonnez-moi; et de même qu'espérant toujours en vous, je n'ai jamais songé à vous accuser,

je vous jure sur notre Sauveur qu'une fois hors de prison je ne vous accuserai jamais.

Capetal descendit lentement les degrés humides, et se dirigea, la lumière à la main, vers l'angle fangeux d'où partaient ces nobles supplications.

Il y avait dans un bain d'eau croupie, sur des débris de fumier infect, un homme jeune encore, un malheureux que n'avait pas réussi à tuer l'épouvantable supplice d'une captivité de plusieurs années.

— Je vous reconnais, lui dit Capetal... Ainsi, vous n'avez jamais parlé?

— Jamais, monseigneur! Jamais, je le jure devant Dieu.

L'infortuné voulut lever une main vers la voûte du cachot, le poids des chaînes entraîna par terre ce bras languissant.

— Et si vous sortiez, si vous deveniez libre, vous ne parleriez jamais?

— Monseigneur! s'écria le jeune homme, ma famille m'attend peut-être encore, me pleure, car j'ai disparu bien étrangement : enlevé par vos archers après une émeute. Mais je dirai que, dans la crainte d'être inquiété, j'ai voyagé; je dirai que vous ne m'avez jamais fait de mal, que je ne vous connais pas... Et de plus, je vous bénirai...

— C'est bien, dit Capetal après un silence qu'il employa à regarder attentivement son ennemi pâle et humilié... Vous sortirez de ce cachot demain. Vous jurez de ne rien dire, telle chose qui vous arrive, telles formalités que je croie devoir accomplir à votre égard.

— Sur mon salut éternel, je le jure!

— Adieu, dit Capetal.

Et il s'éloigna du prisonnier, dont les bénédictions semblaient importuner sa modestie. Puis, se rapprochant de lui :

— Je vais faire enlever d'ici, dit-il à voix basse, votre compagnon, qui a entendu la conversation...

— Il peut nous trahir alors, dit l'écolier.

— Il est condamné à mort et doit mourir demain.

— Pauvre homme, murmura l'écolier en regardant à son tour le condamné que ces terribles paroles venaient de plonger dans un évanouissement profond.

Capetal vint au riche meurtrier, lui enleva un habit assez propre dont il était couvert et le porta à l'écolier. Rappelant alors le geôlier, il lui donna quelques ordres. Le geôlier saisit le meurtrier par les épaules, et le tira hors du cachot; bientôt l'on entendit le bruit de plusieurs verrous qu'il fermait.

— A demain, dit Capetal à l'écolier.

— Merci! merci! monseigneur, cria encore une fois l'innocent.

Capetal remonta sur sa mule et revint chez lui. Le parent du meurtrier l'attendait avec beaucoup d'impatience.

— Vous aimez donc beaucoup votre parent? dit le magistrat avec un sourire de bon augure.

— Oh! oui, messire.

— Réjouissez-vous, alors. J'ai trouvé l'homme qu'il vous faut : un pauvre diable dégoûté de la vie et du régime d'une prison consent à mourir à la place du condamné; mais il veut qu'on enrichisse sa famille, et ses prétentions sont exorbitantes...

— Que demande-t-il donc, messire? dit le parent ravi et inquiet à la fois.

— Il demande trente mille écus. Aussi lui ai-je dit que la chose était impraticable.

— C'est plus des deux tiers de la fortune de mon parent.

— Cela ruinerait sa veuve, dit tranquillement Capetal.

— Sa veuve! messire... hélas...

— Je veux dire sa femme; c'est que je pense malgré moi à cette exécution de demain, et demain celle qui est sa femme aujourd'hui sera sa veuve.

— Eh bien! messire, la vie vaut mieux que l'argent... On donnera tout pour sauver la vie du condamné. Où faut-il porter l'argent?

— Je suis fort embarrassé, dit Capetal; car une fois le nom prononcé, mon secret est le vôtre... Or, une indiscrétion peut nous perdre; moi, pour ma trop grande indulgence; vous, parce que la justice reprendrait votre parent et vous punirait en outre... Une seule personne doit savoir cela.

— Vous! vous, messire... Oh! c'est bien vrai, dit le crédule financier.

— Si donc vous vous fiez à moi, interrompit le prévôt, je me charge de tout... Demain, quand tout Paris croira que votre parent est hissé à la potence, un autre, vêtu de sa robe, coiffé de son bonnet, passera par les mains du bourreau... Voilà un beau résultat, n'est-ce pas?

— C'est un homme d'un fier courage! fit observer le financier... et qui aime singulièrement sa famille...

— Votre parent quittera Paris pour un certain temps; puis, si le bourreau venait à mourir dans quelque sédition, on pourrait lui attribuer cette erreur, obtenir des lettres de grâce...

— Oh! ne songeons pas à l'avenir... Merci, messire Capetal...

Si apauvri que soit mon parent, il trouvera toujours bien moyen de vous être reconnaissant du service que vous nous rendez.

— Ne parlons pas de cela.

— Pour ma part, messire, je ne suis pas ruiné, dit le financier avec un sourire plein de promesses.

— De grâce.....

— Et vous saurez ce que nous estimons la faveur que vous nous faites d'épargner l'échafaud à un homme de notre nom.

Le financier s'éloigna la joie au cœur.

Le lendemain — c'était en hiver — avant le jour, une exécution aux flambeaux eut lieu sur l'emplacement des halles. Un homme vêtu d'un surcot de laine brodé, coiffé d'un châperon fourré, le visage caché sous un bâillon énorme, sortit du Châtelet en frissonnant de bonheur au contact de l'air pur qu'il n'avait pas respiré depuis longtemps... Le malheureux dut croire, lorsqu'il se vit entouré d'archers et conduit vers le pilori, qu'il s'agissait de quelque amende honorable, d'une de ces insignifiantes formalités, comme Capetal l'en avait prévenu la veille.

Le bourreau l'avait bâillonné d'après un ordre exprès, au sortir du cachot même, tandis que plusieurs heures avant le meurtrier trouvait la porte de son cachot toute grande ouverte, voyait ses liens détachés et se glissait dans l'ombre jusqu'à une porte secrète où l'attendait ce parent dévoué.

On pendit l'écolier malgré sa résistance furieuse et ses gémissements inarticulés. Pendant ce temps-là Capetal comptait avec satisfaction les trente mille écus en or apportés par deux mules dans la cour basse de son logis.

Le cadavre de l'écolier fut porté à Montfaucon, d'où Capetal

comptait bien le faire immédiatement retirer avant qu'un œil indiscret eût pu le reconnaître et constater qu'il n'était pas celui du condamné. Pour cette opération, la présence du prévôt était indispensable. Il se hâta donc de partir dès le point du jour avec deux hommes, pour faire détacher le cadavre, qu'on eût jeté dans un lit de chaux vive. A huit heures et demie le prévôt était sur le terrain, et cherchait sa victime au gibet. Mais il ne vit qu'une corde fraîchement coupée; le cadavre avait été enlevé.

Cela ne lui eût pas paru extraordinaire si le corps eût été celui du riche bourgeois. Souvent en effet les familles des suppliciés risquaient la hart et l'amende pour donner la sépulture aux malheureux restes de leurs parents. Mais quel intérêt s'attachait à l'écolier? Malgré lui, Capetal eut peur et revint précipitamment à Paris.

Il avait raison d'avoir peur.

Un écolier, que le spectacle de la pendaison avait peu satisfait en ce qu'il n'avait pu suffisamment admirer le visage du patient, escorta le corps jusqu'à Montfaucon, attendit le départ du bourreau, et, aux lueurs d'un feu de paille, reconnut, non pas le bourgeois meurtrier, mais un de ses chers camarades dont il avait pleuré longtemps l'étrange disparition.

Un écolier! quelle aubaine pour l'Université que cette violation du droit acquis et du droit commun! Il y eut émeute. Capetal, assiégé dans sa maison par une multitude furieuse, fut conduit en prison. Le roi le réclama aussitôt. La Conciergerie s'ouvrit devant le prévôt jusqu'à ce qu'il eût donné l'explication de sa conduite.

Le bourgeois évadé se cachait. Capetal espéra tout arranger

en livrant le secret de sa retraite qu'il connaissait. Mais le parent si reconnaissant conta aux juges ce qu'il savait de l'intégrité, de l'obligeance du prévôt, et, au bruit des applaudissements de toute la ville indignée à juste titre d'une des plus effroyables iniquités qui eussent épouvanté la société, Capetal, extrait de la Conciergerie du palais, fut conduit à son tour aux halles de Paris, et, par sentence du parlement, pendu haut et court, sans que personne se présentât pour le suppléer dans cette triste cérémonie.

Philippe V fit donner à la famille du malheureux écolier toute la fortune du prévôt, qui s'était enrichi dans l'impunité de beaucoup de crimes du même genre. Quant au riche, que son argent avait sauvé de la mort, l'histoire ne dit pas ce qu'il devint.

Quelques historiens placent aussi à la Conciergerie le dénouement d'une tragi-comédie qui occupa le peuple et le parlement au milieu de l'année 1323.

Un seigneur gascon nommé Jourdain de l'Isle, exerçant, selon l'usage, droit de haute et de basse justice sur ses terres, ne se contentait pas de ravager juridiquement son canton ; peu soucieux d'aller guerroyer contre les infidèles, s'inquiétant peu des Anglais, il était lui-même l'ennemi le plus féroce de ses vassaux.

Armé de pied en cap, suivi de tous les vagabonds et voleurs du pays qu'il avait enrégimentés, il courait sur ses terres et sur celles de ses voisins plus faibles, rançonnant les voyageurs, pillant les couvents, détroussant les marchands forains. Quant aux femmes du pays, elles n'étaient pas plus en sûreté dans leur propre patrie que si elles eussent été transportées chez le Sarrasin.

Lorsqu'on faisait à ce brigand quelque remontrance :

— Bah ! disait-il, que voulez-vous qu'il m'arrive ? — J'ai du

fer et des soldats contre les surprises ou les violences. — Quant au roi, il me doit le respect, puisque je suis seigneur chez moi et bon gentilhomme. Pour la religion, si elle s'en mêle, vous savez bien que je suis parent par ma femme de notre saint père le pape Jean XXII.

Cela dit, il riait, commandant de nouveaux pillages, de nouveaux meurtres, et rentrait dans son château-fort comme un vautour dans son aire.

Après bon nombre d'incendies et de massacres, le peuple du pays s'avisa qu'il payait au roi de France, son premier maître assez d'impôts de toute nature pour être un peu protégé. D'ailleurs l'instant arrivait où, à force d'avoir été volé par Jourdain, le vassal serait hors d'état de payer aucune taille.

Le brigand n'avait pas fait ces réflexions. Mais les habitants de son malheureux domaine n'ayant pu ou n'ayant voulu satisfaire les collecteurs de l'impôt, des plaintes vinrent jusqu'au roi, et le parlement se trouva saisi de l'affaire.

Ce parlement, dont nous donnons en quelques mots l'origine et la constitution, fut d'abord une assemblée de barons et de prélats, que le roi désignait pour chacune des sessions, à l'effet de discuter les grands intérêts politiques du royaume. Puis la nécessité d'accaparer l'exercice de la justice engagea les rois à déférer à un parlement constitué en permanence les plaintes de tout sujet du royaume. Ce parlement fut simplement d'abord le conseil qui accompagnait le roi dans ses voyages, et ne prit le nom de parlement que parce qu'il représentait les anciens parlements politiques.

Mais Philippe le Bel fixa le parlement à Paris, dans son palais, et ordonna qu'il se tiendrait deux fois l'an, aux octaves

de Pâques et de la Toussaint, et que chaque séance serait de deux mois.

Bientôt, les lois romaines s'étant introduites dans notre jurisprudence depuis la découverte des Pandectes de Justinien, il fut impossible à des guerriers, à des dignitaires ignorants, de siéger raisonnablement pour l'interprétation d'un code aussi compliqué. Il fallut leur adjoindre des lettrés pris dans les classes inférieures; car l'étude, douce consolation, est née au sein du peuple, et lui a conquis une véritable noblesse. En effet, les savants devinrent peu à peu les juges de leurs semblables, et ce fut devant leur tribunal que comparurent les puissants eux-mêmes. *Cesserunt arma togæ*, — l'épée céda au livre.

Le parlement, constitué comme on le voit, prit plus tard un développement nécessaire. En 1344, Philippe de Valois l'organisa selon des formes qu'il a conservées presque intactes jusqu'à sa clôture définitive, arrivée à la fin du dix-huitième siècle. Ce tribunal reçut le nom de *cour*, et le lieu de ses séances celui de *palais*, parce qu'à cette époque il siégeait effectivement à la cour même et dans le palais des rois. Trois chambres le composaient à l'origine, et il en comptait cinq lors de son extinction. Chambre de plaidoyer ou grand'chambre, — chambre des enquêtes, — chambre des requêtes, avec trente juges moitié clercs, moitié laïcs pour la première, — quarante à celle des enquêtes, — huit à celle des requêtes. Tel était le parlement de Philippe de Valois. — Grand'chambre avec dix présidents et quarante-sept conseillers, — trois chambres d'enquêtes avec deux présidents et vingt-trois conseillers par chambre, — une chambre des requêtes avec deux présidents et quatorze conseillers, en tout cent trente-huit

juges, sans compter les princes du sang et les ducs et pairs qui avaient droit d'entrée, sinon de délibération, tel était le parlement lorsqu'il cessa d'exister en 89.

Revenons à Jourdain de l'Isle.

Le parlement ou conseil du roi Charles le Bel pria ce prince d'envoyer un huissier au brigand pour le sommer de comparaître à la cour du parlement. C'était pour le pauvre messager une triste commission.

Jourdain le reçut avec les plus grands honneurs lorsqu'il sut que le roi le lui envoyait; puis il le pria d'exposer le but de sa visite. L'huissier déroula son parchemin,

— Oh! oh! dit Jourdain, qu'est-ce cela? le parlement?

— Le conseil du roi, messire.

— Fort bien. Mais le roi ne sait-il pas que je suis maître chez moi? Est-ce que, par hasard, j'aurais touché à quelques-unes de ses prérogatives?

— Je l'ignore, messire. Vous avez connaissance des ordres du roi, vous êtes prévenu.

— Aller à Paris! moi! quand rien ne m'y force!

— N'y pas aller c'est désobéir, messire.

— Je crois que ce maraud me menace! dit Jourdain de l'Isle.

Et quittant aussitôt ce masque d'aménité qu'il avait eu tant de peine à prendre, il appela ses gens.

— Fustigez-moi rudement ce drôle, dit-il, car il vient de m'insulter.

— Craignez le roi! craignez mon maître! s'écria le malheureux huissier.

— Crains-moi plutôt! dit Jourdain en riant; c'est moi qui suis ton véritable maître en ce moment.

L'huissier eut beau implorer le nom du roi, menacer, protester, il fut cruellement maltraité. Plusieurs historiens disent qu'il fut mis à mort par ce farouche tyran de la Gascogne.

Le roi, furieux, et excité par le parlement, écrivit à Jourdain de l'Isle pour lui promettre de si cruelles représailles que l'on s'en souviendrait longtemps dans le pays.

— Bon ! dit Jourdain à ses parents et à ses amis; au-dessus du roi il y a le pape, et ma femme est sa cousine. Je suis cousin du pape.

— Oui, lui dit un sage conseiller; mais le roi de France a une foule d'archers qui ne sont pas sujets du pape, et qui viendront démolir votre donjon; vous courez grand risque d'y être brûlé vif... Faites ce que le roi vous demande; allez à Paris, comparaissez devant ce fameux parlement.

— Que j'aille me jeter ainsi dans la gueule du loup!

— Ce serait une folie si vous y alliez seul. Emmenez tous vos amis, qui sont les grands de la province, cela fera un cortége respectable : le roi et le parlement y auront égard.

— Vous avez pardieu raison! J'y songerai.

A force d'y songer, Jourdain se leva une petite armée de gentillâtres et de parents; puis il vint à Paris, comptant qu'il en serait de lui comme de Robert d'Artois, à qui Philippe VI avait pardonné si facilement.

Il comparut devant le roi d'abord; mais ce prince lui tourna le dos, le fit arrêter dans le palais même et jeter dans ses prisons. C'est pour cela que nous inscrivons ici son histoire. Jourdain débuta par un cachot de la Conciergerie. Renvoyé devant le parlement, il fut écroué au Châtelet.

Il eut beau répéter que ses vassaux étant vilains n'étaient

rien; qu'ils lui appartenaient comme propriété, que les tuer c'était faire usage de sa propriété, les voler rentrer dans son bien : le parlement, qui ne goûta pas cette manière de se défendre, le condamna comme un vilain à la peine de mort.

— Je suis gentilhomme! s'écria Jourdain... je suis cousin du pape...

— Cela nous est égal, répondit le roi.

— Mais la religion...

— La religion dit : « Tu ne tueras pas. » Or, vous avez tué souvent...

— On ne condamne à mort qu'un félon; je n'ai pas commis de félonie.

— Vos vassaux sont mes sujets. Abusant de votre droit, vous avez fait maudire mon sceptre qui vous confère ce droit. Vous êtes félon.

Jourdain espérait beaucoup en ses parents. Ceux-ci voulurent, en effet, plaider pour le principe beaucoup plus que pour l'homme. Charles le Bel, qui était dans ses bons moments de justicier, demeura inflexible.

— Quoi! mourir pour si peu? répétait Jourdain.

— Et mourir pendu! murmurait le populaire, excessivement flatté de l'humiliation du seigneur gascon, et qui se pressait dans le prétoire.

En effet, le parlement avait condamné Jourdain au *gibet*, ni plus ni moins qu'un des plus minces manants.

Au jour dit, Jourdain fut conduit au pilori, puis hissé à une potence, aux applaudissements du public, qui affluait à Paris pour voir la bonne justice du digne roi, *moult honoré et bon au povre peuple.*

Nous ne retrouvons dans aucun historien la Conciergerie, qui, en sa qualité de prison, dut jouer un si grand rôle pendant le quatorzième siècle. Il ne serait pas naturel que les cachots eussent été vides à une époque où la France, envahie par les Anglais, en proie aux discordes intestines, se débattait tour à tour contre ses rois, contre ses ennemis, contre ses amis, contre tous les malheurs imaginables. Nous avons hésité à inscrire sur le registre d'écrou de cette prison les deux femmes complices de Robert d'Artois, la Divion et sa servante, qui, en 1332, avaient produit de fausses lettres, scellées d'un faux cachet royal, pour faire rendre à Robert le comté d'Artois. Ces femmes, excitées par l'appât d'un gain considérable, ne reculèrent pas devant ce crime. Robert d'Artois, prévenu par le roi, ne voulut pas avoir l'air de craindre un procès, et le procès eut lieu. Jeanne de Divion, sa servante, et un ouvrier qui avait falsifié des registres ou contrefait des titres de chancellerie, furent traduits devant le parlement. L'ouvrier s'étrangla dans sa prison. Les deux femmes furent condamnées à être brûlées vives, ce qui fut exécuté. Quant au comte Robert d'Artois, banni du royaume, il devint le plus cruel ennemi de la France, passa aux Anglais, revint avec eux ravager la Bretagne, et fit presque autant de mal à son pays les armes à la main que Charles de Navarre devait lui en faire plus tard avec le poison de la plus infâme politique. La Divion avait certainement été emprisonnée dans la Conciergerie, prison du roi.

Louis X avait fait arrêter Marigny, Charles IV la Guette; il était donc bien difficile d'arrêter encore un trésorier sous le règne de ce dernier prince. Aussi attendit-on qu'il fût mort; mais à peine eut-il fermé les yeux, que, le besoin d'argent se

faisant sentir, Philippe de Valois, régent (c'était le fils de ce Charles de Valois, ennemi mortel de Marigny), s'aperçut que la clameur publique accusait Pierre Remy de malversations, concussions, etc. Une grande preuve de l'animosité populaire, c'est qu'un jour on avait trouvé sur le pilori de Montfaucon ce distique écrit par quelque clerc :

En ce gibet, icy, emmy,
Sera pendu Pierre Remy.

Or, Philippe de Valois savait que Remy était fort riche; et de fait cela ne pouvait surprendre. Voyant qu'on pendait, coupables ou non, tous les trésoriers les uns après les autres, Remy eût été un trésorier bien sot de ne pas se donner les bénéfices en courant la chance de subir les charges. Il possédait douze cent mille livres lorsqu'on l'arrêta pour lui faire son procès.

La somme était exorbitante. Maître Remy ne put en justifier l'origine, et immédiatement il fut condamné à être pendu. On assure que la chose ne le surprit pas, et qu'il avoua au bourreau ce qu'il n'avait pas voulu dire aux juges, à savoir, que, dans la gestion de certaines affaires en Gascogne, il avait plutôt soigné ses intérêts que ceux du roi. Cela valut un degré de plus de punition à son cadavre, car de la potence des halles on le traîna au grand gibet de Montfaucon, où on le pendit le 25 avril 1328.

Remy avait aussi fait réparer ces fourches patibulaires. Ne dirait-on pas que les surintendants des finances, ayant à cette époque le privilége d'user les potences, se croyaient obligés de les entretenir?

Pourquoi n'ajouterions-nous pas tout de suite que sous le

règne suivant, sous Philippe VI, deux autres trésoriers furent encore confisqués et pendus ; l'un, Macé de Maches, en 1331, l'autre, Réné de Siran, en 1333? Quelle vigilance de la part des rois! Qu'on vienne se plaindre ensuite des traitants qui dévoraient la subsistance des peuples!

La Conciergerie reçut la plupart de ces prisonniers, soit avant, soit après le jugement. Jamais siècle ne dévora plus de souffrances, — dévorer est le mot, puisque son histoire regorge tellement de malheurs publics qu'elle ne peut donner place dans ses annales aux misères particulières. On avait eu les Pastoureaux, gens de campagne, que la misère avait poussés hors de leurs cabanes, et qui, d'abord mendiants, puis pillards, avaient trouvé des armes, ravagé tout le pays, tué les juifs, forcé Paris, pris le Châtelet, et campé dans le Pré-aux-Clercs! Philippe le Long dut faire quelques prisonniers parmi tant de traînards.

Il y avait eu ensuite les lépreux ou mésiaux. Ces malheureux malades, objet d'horreur pour les populations, qui redoutaient jusqu'au regard de l'un d'eux, avaient été accusés d'être soudoyés par les juifs pour empoisonner les sources, les fontaines et jusqu'aux rivières. Il s'agissait, disait-on, de rendre lépreux tous les chrétiens.

On se mit alors à tuer lépreux et juifs ; ces derniers surtout; les prisons leur furent un asile d'où ils purent s'échapper, moyennant la rançon que le roi voudrait bien exiger d'eux à cette occasion.

L'opinion la plus accréditée était que les Maures, furieux de leurs défaites en Espagne, avaient formé avec les juifs une alliance hébraïco-mahométane, en conséquence de laquelle on

détruirait tous les chrétiens par maléfices. Ainsi, la *Chronique de Saint-Denis* raconte que Philippe le Long étant en Poitou, apprit l'heureuse nouvelle qu'on venait de brûler tous les lépreux du Languedoc. Il demanda pourquoi. Parce que, lui dit-on, ils ont confessé avoir voulu *détruire et conchier de mésellerie* tous les chrétiens. Le seigneur de Parthenay envoya au roi l'aveu tout scellé d'un lépreux de qualité, qui avait reçu douze livres et du poison d'un juif, avec prière d'engager les autres lépreux de sa connaissance à en faire autant, moyennant la même indemnité d'argent et de poison. Or ce poison, d'après l'aveu du mésel, consistait en un mélange « de sang, d'urine, de trois sortes d'herbes qu'il ne voulut pas nommer, et du *corps de Jésus-Christ.* » Le tout, bien séché et réduit en poudre, était mis dans des sachets et jeté à l'eau. Ainsi s'empoisonnaient les fontaines et les rivières. Un chroniqueur de l'époque prétend avoir vu un de ces sachets; mais il renfermait bien d'autres ingrédiens que ceux du mésel de Parthenay.

« Une femme méselle, dit-il, passait sur le chemin. Elle avait grand' peur d'être prise. On la vit jeter derrière elle un paquet qu'on s'empressa de porter à la justice. Il contenait la tête d'une couleuvre, les pattes d'un crapaud, des cheveux graissés d'une liqueur puante, *chose horrible à voir et à sentir*. Le tout jeté au feu ne brûla pas, preuve sûre que c'était un violent poison. »

On comprend que le roi, ému par de si graves nouvelles, rebroussât chemin précipitamment, et donnât ordre qu'on prît et qu'on jugeât tous les lépreux du royaume.

Ce fut alors qu'on découvrit la formidable alliance des juifs et des mahométans. Car les juifs ne voulant pas donner d'ar-

mes contre eux, étant déjà suspects, poussaient en avant les lépreux, et ces derniers tinrent des conciles où ils déclarèrent, a dit sérieusement un historien, que si tous les chrétiens étaient lépreux, personne ne serait plus déprisé ni expulsé pour cette cause. Aussi acceptèrent-ils les offres des juifs.

Ici l'histoire devient tellement fable puérile que les commentaires seraient superflus. Les juifs, d'après cette ridicule accusation, furent persécutés dans tout le royaume, et Philippe le Long leur offrant la faculté de se racheter, par de l'argent, de l'échafaud, de la prison ou de l'exil, tira d'eux cent cinquante mille livres, somme énorme; mais en même temps il laissa entrevoir le véritable but de la persécution. Les plus lépreux n'étaient pas certainement les mésiaux physiques.

Faut-il ajouter que la Conciergerie doit avoir vu bien des juifs et bien des lépreux?

Après les lépreux on avait eu les Anglais et les traîtres. Philippe VI avait dû faire décapiter Olivier de Clisson, convaincu d'avoir voulu livrer Nantes au roi d'Angleterre. Il avait, dans la même année 1343, fait renfermer dans sa prison et décapiter pour le même crime de trahison, douze nobles, dont six chevaliers, messires Geoffroy de Malestroit, et Jean son fils, Jean de Montalban, Guillaume d'Évreux, Alain de Calilac, Denis du Plessis, Jean de Séné David; puis, trois mois après, trois chevaliers normands.

Puis, il y avait eu Charles le Mauvais, roi de Navarre. Ce dernier fléau valut à la France autant de malheurs que toutes les calamités ensemble. Avant de passer à l'énumération de ces maux, parlons d'un autre fléau qui fit bien des victimes.

C'était pendant la captivité du roi Jean; triste époque, où le

soleil de la France paraît toujours obscurci d'un voile funèbre.

Tandis que les seigneurs fatigués de la guerre, dégoûtés par leurs pertes, pactisaient avec l'Anglais, ou essayaient de remplir leurs coffres vidés, le pauvre peuple de France, affamé, abandonné, près d'être livré comme un bétail aux Anglais, ses nouveaux maîtres, s'émut à son tour du malheur de la nation.

« Dans un petit village près de Beauvais, dit un historien dont le récit est simple et clair, mais dont l'opinion n'est pas favorable à la cause populaire, se manifesta une fureur maniaque, qui, semblable à une maladie contagieuse, infecta rapidement la Picardie, la Champagne et l'Ile-de-France, et dont on ne put arrêter les fureurs qu'en détruisant les fanatiques. »

Cette fureur maniaque était la faim, le désespoir; et le remède, hélas! fut doux en comparaison du mal.

« Des paysans, en sortant de vêpres, s'entretenaient des malheurs du temps, de la captivité du roi, qui occupait alors et affligeait toute la France.

— C'est, s'écria l'un d'eux, la faute de ces grands seigneurs, de ces nobles, de ces chevaliers, qui auraient dû le défendre jusqu'à la mort, et qui l'ont laissé prendre. Et quels efforts font-ils pour le délivrer? à quoi sont-ils bons? A tourmenter les paysans, accabler leurs vassaux de corvées, abuser insolemment de leurs femmes et de leurs filles. Pourquoi souffririons-nous plus longtemps ces excès? Armons-nous, nous sommes plus nombreux qu'eux. — Tuons, massacrons, anéantissons cette race maudite »

Ils s'arment en effet de fourches, de faux, de fléaux, atta-

quent le château le plus voisin, embrochent le seigneur, et, dit l'historien, le font rôtir.

Au bout de quelques mois, ils étaient cent mille hommes, avaient un chef qui s'appela ironiquement Jacques Bonhomme. La Jacquerie était née.

Ils pillèrent et brûlèrent les châteaux, tuèrent les seigneurs qui, de leur côté, s'alliant entre eux, les joignirent souvent et les taillèrent en pièces. Mais le nombre suppléait à la tactique. Cent couteaux finissaient par creuser un trou dans une armure de fer.

Il faut avouer que ces pauvres gens, dont les excès furent horribles, agissaient pour une cause bien touchante. Ils défendaient le roi, ils défendaient leur liberté, leur existence. Mais l'orgueil de quelques succès et le défaut d'organisation les perdirent.

Une de leurs bandes vint jusqu'à Meaux, où était la cour. De Paris s'élancent aussitôt les mendiants, les gens sans aveu, fléau des capitales : ils vont opérer leur jonction avec l'armée de la Jacquerie et menacent la ville d'un siége. Déjà les femmes et les filles des nobles et des princes se lamentaient et se croyaient perdues. Mais plusieurs chevaliers, parmi lesquels était Grailli, captal de Buch, Anglais, revenant d'une expédition lointaine avec une troupe considérable, offrirent leurs services à ces dames et donnèrent bataille aux *Jacques*. Ces malheureux furent écrasés par les chevaliers armés de toutes pièces, et sept mille périrent en cette journée. Bientôt le régent en tua plus de vingt mille, et le sire de Couci les détruisit entièrement dans ses terres d'Artois et de Picardie.

Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, éternel ennemi du roi

de France quel qu'il fût, regardait ces massacres avec l'intention de profiter de la victoire. Il vit la Jacquerie perdue, et bien qu'il l'eût favorisée d'abord, il se hâta d'aider à la ruiner complétement. Il prit vis-à-vis d'elle, pour prétexte de sa déloyauté, le meurtre de quelques seigneurs ses amis, que les Jacques n'avaient pas épargnés par irréflexion.

Charles le Mauvais convoitait le trône de France, mais il voulait le prendre sans l'usurper, et travaillait à se le faire offrir. La captivité du roi Jean favorisait son plan: mais après le roi Jean restait le dauphin Charles, beau-frère de Charles le Mauvais. Après mille félonies pardonnées, ce prince infâme osait venir caresser le fils d'un roi dont il allait voler l'héritage, et le dauphin, trompé par le repentir apparent, par le dévouement hypocrite de son beau-frère, vivait avec lui dans une sorte d'intimité, l'admettait à sa table et mangeait chez lui.

Charles le Mauvais empoisonna le dauphin dans un de ces repas; le poison ne devait pas produire un effet immédiat. C'était une de ces savantes compositions italiennes qui produisent la maladie d'abord, puis la mort sans apparence de crime. La vigueur du tempérament de Charles dauphin triompha de ce poison. Il fut malade; ses ongles, ses cheveux tombèrent, et ses jours furent certainement abrégés par cette tentative d'assassinat. Charles le Mauvais était bien capable d'un tel crime, lui qui, pour se délivrer d'un capitaine gascon, lequel voulait lui vendre trop cher sa troupe de gendarmes, l'empoisonnait à sa table même, sous ses yeux, et le regardait mourir sans manifester la moindre émotion.

Charles le Mauvais fut l'instigateur du prévôt Marcel, qui voulut livrer Paris aux Anglais et proclamer roi de France ce

tyran hideux. Il échoua, et, furieux doublement de sa défaite et du triomphe de son ennemi, demanda grâce en rougissant au dauphin, devenu Charles V.

« Je n'aime pas le roi de France, disait-il à ses confidents; quelque belles paroles qu'il m'ait dites, j'ai toujours entendu, par toutes manières que j'ai pu, lui faire grief et dommage; et, si je pouvais, je mettrais volontiers peine à sa destruction. »

En effet, Charles V marchait de succès en succès... Son oncle, l'empereur Charles IV, accompagné du roi des Romains Venceslas, était venu accomplir un pèlerinage à Saint-Maur-les-Fossés. C'était grand honneur pour la cour de France, c'était un commencement d'alliance entre la France et l'Allemagne contre l'Angleterre, l'unique espoir de Charles le Mauvais.

Charles le Mauvais n'était pas superstitieux. Rarement les grands scélérats ont-ils ces faiblesses. Mais il avait une sorte de confiance dans les veines de succès ou d'infortune, suivant les chances, comme le fait un joueur. Charles V perdit sa femme, Jeanne de Bourbon, qu'il aimait tendrement. Cette princesse venait d'accoucher d'une fille. Le roi de France était en mauvaise veine.

Ce fut vers cette époque que le Navarrais tint conseil avec ses affidés. Ce dut être quelque affreux conciliabule comme celui de Satan et de ses ministres.

Un soir, un homme descendit d'une péniche qui abordait furtivement au rivage de l'un des petits ports de Normandie. L'histoire ne nous a pas conservé le nom de ce pays. L'étranger, après avoir donné un ordre à ses rameurs, alla droit à une maison du village, où deux hommes attablés dans une salle basse l'attendaient avec impatience.

Cet homme portait le costume des Navarrais : beret d'où pendait la bande d'étoffe aux couleurs de Charles, longue robe qui indiquait une profession scientifique. Un seul serviteur l'accompagnait, portant une longue boîte fermée de plusieurs serrures.

— Me voici, maître Angel, dit-il en entrant dans la salle...

— Entrez, messire Dutertre, asseyez-vous. Nous vous attendions par cette marée.

— On eût pu me voir sur les chemins; mais sur l'eau, pas de traces. J'ai préféré venir par mer,

— Comment, sur les chemins? Venir d'Angleterre par les chemins? Comment faire pour venir d'une île par la terre? dit rapidement et avec malice un petit homme vêtu d'une robe bariolée comme en portaient les juifs, et coiffé du bonnet de forme caractéristique que la loi imposait aux israélites à cette époque, comme un signe distinctif de leur odieuse religion.

— Vous voilà bien avec vos questions, messire Angel, et avec vos yeux pétillants de malice, répondit le nouveau venu. Ne dirait-on pas que je vais en être transpercé jusqu'au fond de l'âme?... Qui vous parle de l'Angleterre, messire?...

— Pas de détour, messire Dutertre; car si vous vous méfiez de monsieur mon voisin, c'est à tort. Sire Duruc, montrez au digne sire Dutertre votre créance et votre pouvoir, dit le juif Angel.

Alors l'homme qui n'avait encore rien dit se leva, tendit à Dutertre un parchemin scellé des armes de Navarre. Dutertre le lut avec attention.

— Ce n'est pas tout, dit-il.

— Il y a encore ce cachet, répondit Angel, qui tira de l'au-

mônière de son voisin un cachet d'argent avec une devise particulière.

— Fort bien, dit Dutertre. Je reconnais messire pour mon ami... Messire...?

— Duruc, répondit le voisin du juif...

— J'ai beaucoup entendu louer ce nom et celui qui le porte. Prudence, audace, philosophie, telles sont les vertus qu'on lui attribue... Messire habite près du roi de France?

— Oui, messire... Je suis quasi plénipotentiaire de notre seigneur Charles de Navarre.

— Qu'on appelle le Mauvais, dit Angel, et qui est certainement le meilleur...

— Vous devez le savoir, dit Dutertre, vous son médecin.

Et il se mit à rire avec une bruyante ironie.

— Pourquoi me dites-vous cela? demanda Angel.

— Parce qu'un médecin est quelque peu apothicaire, et que depuis peu de temps notre seigneur Charles de Navarre a eu bien des malades autour de lui... pour exercer sa sensibilité... Sa femme d'abord... Comment va-t-elle?

— Elle est morte, dit tranquillement Angel.

— Vous la soigniez? répondit Dutertre.

— Hélas! oui, fit le juif.

— Mais ce n'est pas tout... Il y a ce digne cardinal de Boulogne, conseiller intime de notre maître...

— Ah! ne m'en parlez pas... Monseigneur Guy d'Auvergne est mort bien malheureusement.

— Oui; eh bien! j'étais chargé de demander pour lui l'absolution à notre saint père Grégoire XI. Ce sera trop tard. Mais

parlons du présent... Que veut le roi de Navarre?... Où en est la France?

— Répondez-nous d'abord, dit Angel..... Où en est l'Angleterre?

— Je le veux bien, dit Dutertre... Tout est pour le mieux. Le traité avec Édouard est conclu; je l'apporte dans cette cassette. Les Anglais s'engagent à envahir toute la Normandie, à propager la guerre civile..... à servir de tous leurs moyens la cause de notre gracieux souverain.

— Admirable résultat! dit Angel... Mais la signature d'un traité pareil a dû occasionner un bruit énorme? Les Anglais s'en doutent... Le roi de France le saura?...

— Je ne crois pas, répliqua Dutertre. Pour qu'on sache une chose, il faut l'avoir apprise. Or, à moins que le roi Édouard et le roi de Navarre ne confessent l'un et l'autre leur alliance, je ne vois pas de possibilité à ce qu'on l'apprenne.

— Laissez donc, dit le juif avec malice... Vous! un ambassadeur, vous débarquez avec un navire en France, et vous ne croyez pas être trahi par un matelot sur dix!

Dutertre se mit à rire avec un éclat sinistre.

— Vous parlez comme un homme qui n'aurait jamais connu notre gracieux maître Charles le Mauvais et sa fortune fidèle. Des matelots! des traîtres! Ah! messire Angel... il en est des expéditions maritimes du roi de Navarre comme de vos préparations pharmaceutiques... Nul n'en sait au juste le résultat, excepté nous.

Angel et Duruc se regardèrent surpris.

— Sans doute, continua Dutertre, le secret se fût divulgué si j'eusse amené des matelots et un grand navire; mais je suis

venu sur une petite barque montée par deux rameurs et mon valet...

— C'est impossible, s'écria vivement Angel; je sais qu'un esquif monté par vingt hommes a été mis à votre disposition; je le sais... vous vous en êtes servi...

— Je ne dis pas, messire Angel, que cet esquif ne m'ait pas servi; je dis qu'il ne me servira plus. En mer, nous avons essuyé une violente tempête...

— Il a fait le plus beau temps du monde.

— Ici, peut-être; mais au-dessus de l'esquif la nuée a été terrible.. Cet esquif s'est entr'ouvert... Aux premiers craquements, j'étais descendu par prudence dans la chaloupe avec mes trois serviteurs... les autres ont été engloutis avec le navire.

Angel et Duruc échangèrent un regard d'admiration craintive.

— Voilà, dit le juif, un événement bien providentiel.

— Pourquoi douterait-on de la Providence? répliqua audacieusement Dutertre... N'est-ce pas, messire Duruc? vous devez pratiquer cette maxime, vous? car bien des événements vous ont *aidé*, n'est-ce pas, depuis que vous négociez pour Charles de Navarre à la cour de France?

Duruc réfléchit un moment. Sur ses lèvres fines erra un sourire qui contrastait singulièrement avec l'ombre de tristesse qui venait d'envahir son front intelligent.

— Oui, répondit cet autre agent du Navarrais; j'ai eu les séditions du populaire, les complots du prévôt Étienne Marcel, ce déloyal Français qui a tant de fois servi la Navarre, j'ai eu la famine qui dévorait les Parisiens, j'ai eu le meurtre des conseillers fidèles du dauphin et les réconciliations fréquentes de notre maître et de son ennemi, réconciliations qui amenaient

toujours quelque festin soit à l'hôtel de Nesle, soit au palais... Ah! messire Angel, à tant de faveurs providentielles il ne manquait que vous.

Le juif fit un mouvement.

— Nous sommes dignes de nous comprendre, ajouta Pierre Dutertre en se levant pour vider un hanap d'hydromel dont pétillait l'écume dorée. Maintenant vous savez les affaires d'Angleterre, racontez-moi celles de France.

— Messire, dit alors Duruc à Dutertre, je vous attendais. Vous allez demeurer ici, en Normandie, et expédier le traité fait avec l'Angleterre à notre maître de Navarre. Moi, je demeure à la cour de Charles V, selon mes instructions..... La suite nous sera dévoilée en temps utile...

— Et vous, sire médecin? dit Dutertre.

— Moi, dit Angel, je n'ai rien à faire; je flotte. Mes services passés m'ont acquis le droit de me reposer. Or, je vous avoue que le repos m'est nécessaire. Je vais gagner la Touraine, pour y vivre obscur; je ne suis pas, comme vous, une tête de diplomate placée sur les épaules d'un homme d'armes. Je n'ai que ma science, et c'est peu de chose pour me rassurer quand j'ai peur.

— Quand vous avez peur? dit Dutertre avec surprise... Que signifie cette énigme?

— Oui, quand j'ai peur, murmura le juif en regardant furtivement autour de lui et dans les coins obscurs de la salle, comme pour s'assurer qu'il n'allait pas sortir de l'ombre quelque fantôme accusateur.

— Eh bien! sire médecin, reprit Dutertre en s'animant, vous êtes dans l'erreur quand vous parlez de repos, et ce mot-

là sonne mal dans la bouche d'un serviteur du roi de Navarre... Se reposer quand tout reste à faire !

— Tout, dit Angel avec timidité... tout? Mais le plus important n'est-il pas conclu?... Cette alliance avec l'Anglais...

— Est inutile, dit Dutertre en regardant Duruc, si le roi de France peut tenir une épée, lever sa bannière et crier : « A moi, mes barons ! »

Angel tressaillit... et son œil vacillant se ferma comme vaincu par le regard fier et dilaté du scélérat qui le fascinait.

— Or, continua tranquillement Dutertre, nous sommes ici trois amis du roi de Navarre. L'un, messire Duruc, a travaillé aux négociations de la cour de France; moi, j'ai pratiqué les relations extérieures; vous, maître Angel, vous n'avez encore rien fait qu'en Navarre. A votre tour.

— A la bonne heure, dit Angel; mais j'attendrai les ordres de notre gracieux souverain.

— Les voici, dit Dutertre en tirant à son tour un parchemin de son aumônière. Lisez.

Angel prit le parchemin avec inquiétude, et reconnut la main du roi de Navarre.

« Vous êtes un grand clerc, écrivait le prince, maître Angel. Vous savez l'hébreu, le grec et le latin; vous êtes physicien, légiste et *moult argumentatif.* Charles V aime fort les savants, il vous recevra tout gracieusement. *Une fois le roi de France mort...* »

Ici s'arrêta Angel, pétrifié de douleur et de crainte...

— Continuez, dit Dutertre, d'autant plus qu'après ces mots vient l'accomplissement du souhait que vous avez formé. « Le roi de France mort, vous pourrez choisir telle résidence qu'il vous plaira; mes bienfaits vous y suivront. »

Angel suffoquait de rage. Tant qu'il avait pu exercer son horrible science dans les états mêmes du roi de Navarre, sous la protection immédiate du bourreau couronné, Angel avait fait preuve de complaisance et servi un maître qui ne laissait pas le choix entre la désobéissance et la mort. Mais aller seul, chez un prince qui l'accueillerait avec faveur, se voir renié et perdu sans ressources après la perpétration du crime, c'était une destinée épouvantable. Pendant quelques secondes le juif resta sans force et sans voix.

— Eh bien? dit Dutertre.

Angel releva la tête. Il avait pris sa résolution.

— Eh bien! dit-il; c'est un ordre difficile à exécuter; mais j'essayerai.

— A la bonne heure, maître Angel. Donc nous voilà bien concertés. Messire Duruc retourne à la cour de France. Moi je reste en Normandie. Maître Angel se fait précéder d'une réputation merveilleuse, grâces à quelques cures faites en chemin, et on lui ménage chez le roi une réception triomphale. Il a pour intermédiaire direct messire Duruc, auquel il communique les progrès de l'entreprise. *Le roi mort*, je donne le signal, car j'aurai été instruit d'avance, — et à peine Charles ferme-t-il les yeux, que l'Anglais débarque en Normandie, au milieu de la confusion inséparable d'un interrègne.

— Projet mirifique! dit Duruc.

— Projet sublime, dit Angel, qui ruminait le sien.

Tout Charles le Mauvais était en effet dans ces plans de Dutertre. La ruse odieuse, la violence combinée de deux trahisons, le crime partout.

Quand les trois brigands eurent causé quelque temps en-

core, et passé en revue les principales calamités de ce triste siècle, Angel parla de dormir le dernier. Ne s'agissait-il pas d'être prêts à partir le lendemain de bonne heure, et la soirée n'était-elle pas avancée?

Dutertre et Duruc s'étaient compris dès les premiers regards. Décidés à tout, froidement endurcis dans l'obéissance, ils avaient envisagé avec inquiétude les hésitations imperceptibles du médecin juif. En vain Angel s'efforça-t-il pendant le reste de la conversation de détourner les fâcheuses idées qu'il avait pu faire naître. Ce ne fut donc plus lui seul qui dissimula. Il croyait avoir à tromper les autres; mais on le surveillait.

Il gagna sa chambre après un bonsoir cordial adressé aux deux confidents de Charles; on put le croire endormi. Au bout d'une heure sa lampe était éteinte.

Mais il ouvrit doucement la fenêtre de cette chambre placée au premier étage, se chargea de l'or qu'il possédait, et de certains papiers précieux, puis se pelotonnant avec l'habileté d'un gymnaste, il sauta de façon à tomber sur les orteils, pour faire le moins de bruit possible. Une fois dehors, il prit son chemin vers la mer.

— Oh! non! se disait-il, assez de crimes. Tuer le roi de France! tuer le protecteur des savants! couvrir d'exécration mon nom que j'espérais illustrer par des actions généreuses... Cela n'arrivera pas. Charles de France sera prévenu; il apprendra enfin quel monstre est le roi de Navarre, et peut-être en ma faveur soulagera-t-il un peu mes coreligionnaires opprimés par un fanatisme absurde... Allons!

Et Angel redoubla de vitesse.

Voici quel était son plan : congédier les matelots de Dutertre, en leur montrant le sceau du roi de Navarre. Une fois privé des ressources de l'embarquement, Dutertre, isolé dans le royaume de France, serait facilement arrêté. L'arrestation se ferait ainsi : Angel allant trouver le gouverneur de la ville la plus prochaine, lui demanderait assistance contre les assassins du roi.

Déjà il apercevait le long de la jetée en madriers de chêne la petite barque de Dutertre balancée par les flots de la marée haute. Au fond de l'esquif dormaient couchés sous les bancs deux hommes enveloppés dans de larges cabans de peaux de mouton. Angel les appela, mais d'une voix étouffée par la crainte d'une surprise. Le vent l'empêcha d'être entendu. Il se décida alors à descendre dans la barque ; ce qu'il fit au moyen d'une rampe de fer destinée à cet usage.

Les hommes, éveillés en sursaut, se précipitèrent sur lui. Il les eut bientôt calmés par l'explication satisfaisante dont nous avons parlé. Ces hommes obéissants promirent de s'éloigner, pour ne pas compromettre leur chef, et d'aller attendre à quelques lieues les ordres de Dutertre.

Angel terminait à peine son exhortation, et il allait reprendre le chemin du port, quand une secousse violente fit trembler tout à coup la barque. Une autre secousse acheva de porter le trouble dans l'esprit du médecin, qui, se retournant, aperçut à sa droite Dutertre, à sa gauche Duruc. Les matelots stupéfaits regardaient alternativement Angel et les deux hommes.

— Qu'y a-t-il? que faites-vous ici? demanda Dutertre à Angel, dont la pâleur livide était rendue plus effrayante encore

par le reflet d'une lune sanglante sur laquelle passaient de gros nuages.

Angel ne répondit pas.

— Et vous, parlerez-vous? dit Duruc aux matelots.

En peu de mots ceux-ci donnèrent l'explication si terrible pour Angel. Dutertre et Duruc l'écoutèrent avec un silence sinistre.

— En mer! cria Dutertre; en mer sur-le-champ.

Duruc s'assit au gouvernail, Dutertre l'imita, et força de s'asseoir le juif, qui les étudiait d'un regard épouvanté.

— Nous partons? dit-il... Pourquoi partons-nous?...

— Parce que nous avons soulevé quelques défiances dans le village, répliqua sèchement Duruc.

Angel s'apprêtait à pousser un cri pour éveiller les guetteurs; mais Dutertre appliqua sa large main sur la bouche du juif, et bientôt après le bâillonna d'un mouchoir. Pendant ce temps, sa barque, poussée au large par deux rameurs vigoureux, s'enfonçait insensiblement dans les ténèbres.

Duruc, accroupi sur le banc du milieu, travaillait à quelque ouvrage que le médecin juif ne pouvait bien distinguer, tant sa terreur était grande. L'explication ne se fit pas attendre. Une corde garnie d'un nœud coulant s'échappa des mains de Duruc; Dutertre la passa au col d'Angel, et une des lourdes pierres formant le lest, étant précipitée à la mer, entraîna par dessus le plat-bord et la corde et le malheureux juif, qui glissa de son banc dans les flots. Ses vêtements s'emplirent d'eau, ses bras battirent pendant quelques secondes la couche inférieure des vagues, puis un bouillonnement étrange eut lieu à cette place, et ce fut tout.

— Voilà le secret de notre maître enseveli, dit Dutertre, et voilà notre sûreté à tous conquise pour un assez long temps.

— Le sot! ajouta Duruc, hésiter au milieu de la route...

— Oh! messire, murmura Dutertre, il n'eût rien perdu pour attendre, et son obéissance n'eût pas mieux valu pour lui. Est-ce que l'on vit, quand on porte en son sein des secrets comme ceux-là?

— Croyez-vous que ces paroles soient rassurantes pour nous? dit Duruc, essayant de sourire.

— Je ne vous crois pas plus sot que moi, répliqua Dutertre, car je n'ai pas l'intention de retourner près du roi de Navarre si ce triomphe n'est pas assuré. Quand on commet des crimes pour les grands, il faut pouvoir le dire à tout le monde, et porter dans sa poche l'absolution et le remercîment.

— C'est juste, dit Duruc. Maintenant rentrons au port. La nuit est froide. Diable de juif! va! Comment allons-nous faire à présent?

— A terre! cria Dutertre aux rameurs; et rappelez-vous que le silence est une des vertus indispensables aux serviteurs du roi de Navarre.

— L'exemple est convaincant, répliqua l'un des matelots.

— Eh bien! messire Dutertre, reprit Duruc, justice est faite; mais qui donc empoisonnera le roi de France?

— Consultons les instructions. Vous savez que le roi de Navarre prévoit tout. Mais d'abord, emmenons ces hommes; un bon feu, de l'hydromel et du bœuf grillé, leur feront oublier le côté triste du spectacle que nous leur avons donné tout à l'heure. Amarrez la barque, mes braves, et soupons!

Les matelots ne se firent pas prier. Dutertre les enivra, les fit

coucher, ferma solidement la porte de la maison, et revenant près de Duruc, il ouvrit la boîte que nous l'avons vu apporter, et en tira plusieurs notes.

— Messire, dit-il, écoutez les instructions :

« A défaut du médecin juif, s'aboucher avec le maître-queux du roi de France; cet officier est parent du valet de chambre de Charles le Navarrais. »

— C'est votre affaire, messire Duruc. A vous la lettre de recommandation, à vous aussi ce petit paquet cacheté si soigneusement... et que voici au fond de la boîte.

— Ah! ah! dit Duruc... Me voici, je crois, au même point qu'était Angel tout à l'heure...

— Sauf l'hésitation, je suppose, dit Dutertre.

— Certainement.

— Et par conséquent sauf la pierre de cent livres et les vingt brasses d'eau salée.

— J'aime à le croire.

— Lisez bien la note, messire mon confrère, et que le diable vous inspire heureusement.

— Merci.

Duruc lut le parchemin avec une attention que l'on comprendra.

— C'est facile à faire, dit-il; on peut être pendu, par exemple.

— Pendu ou noyé, c'est toujours la suffocation, répliqua Dutertre.

— Vous avez, ma foi, raison, confrère, dit philosophiquement maître Duruc.

Ils se serrèrent cordialement la main, et Duruc au point du jour partit pour Paris.

Un mois après, un officier des cuisines du roi entrait furtivement dans le logis qu'habitait Duruc aux environs du palais. L'agent du Navarrais semblait attendre cette visite avec impatience. Il accueillit l'officier en homme que l'on veut gagner à une cause épineuse.

—Des scrupules! lui dit-il; ridicule faiblesse!... Votre cousin est en faveur près de Charles de Navarre. Vous n'avez qu'à paraître à la cour de ce prince pour y faire une brillante fortune. Ne parlez pas de trahison; ce n'en est pas une, car le roi de Navarre est aussi un prince français, et il a beaucoup de partisans à Paris. Qui vous défend d'être un de ces partisans?

— Oh! c'est toujours un crime que d'enchanter, d'ensorceler un roi!... son maître.

— Ce n'est pas un crime, c'est une épreuve que d'ailleurs vous ne ferez pas vous-même, c'est moi qui opérerai.

L'officier demanda encore des éclaircissements.

— Je ne veux rien vous cacher, dit Duruc. Charles, surnommé le Mauvais, — c'est bien à tort, hélas! — ne croit pas à la sincérité du pardon que lui a accordé le roi de France. Voilà son unique tourment, sa vie en est empoisonnée. D'où vient cette défiance du roi Charles V? d'un manque d'affection.

— Sans doute, répliqua naïvement l'officier.

— Eh bien! il s'agit de lui rendre cette affection qu'il portait naguère à son beau-frère de Navarre. Et comme les événements n'ont pas eu ce pouvoir, comme les hommes y ont échoué, ne faut-il pas user de moyens surnaturels?

— Sans doute.

— Or quoi de plus efficace qu'un philtre, qu'une composition magique?

— Vous me persuadez...

— A la bonne heure, s'écria Duruc radieux..... A quand l'épreuve?

— Mais lorsqu'il vous plaira... Toutefois, donnez-moi encore satisfaction sur ce point... De quoi se composera l'épreuve?

Duruc, comprenant que le moment décisif était arrivé, pesa la valeur de chacune ses paroles.

— Presque rien, dit-il., les charmes opèrent de toutes sortes de façons. Une amulette déposée dans les habits du roi, un parfum brûlé dans ses appartements, suffiraient à combler toutes nos espérances. Mais malheureusement vous n'êtes ni le valet de chambre ni le parfumeur de notre grand roi.., Il faut donc user des moyens qui sont en notre pouvoir. J'ai songé à la plus simple méthode. Elle consiste à sucrer le mets favori du prince avec un suc délicieux, que l'on nomme parmi les gens de l'art *poudre de sympathie*... Or quoi de plus aisé pour le maître-queux de Charles V? Il n'y a pas même l'embarras de l'opération... je la ferai moi-même.

— Oh! mais c'est merveilleux, répondit l'officier... Essayez, messire; employez votre *poudre de sympathie*, Je présente demain à notre maître un gâteau de nouvelle invention. C'est une pâte exquise arrosée de senteurs et de confitures choisies..... Venez aux cuisines.,. à l'office.

— J'irai, dit Duruc. A quelle heure?

— Une heure avant le dîner de notre sire; demain, à onze heures.

— Je serai exact. Vous verrez, notre ami, l'effet merveilleux

de ce charme; Charles de Navarre rentrera heureux dans Paris; Charles, son beau-frère, ne s'y opposera nullement; ce sera un grand triomphe pour bien des intérêts qui ont souffert depuis longtemps. Votre fortune est faite.

— Oh! je suis modeste, dit l'officier...

— Fussiez-vous ambitieux, vous serez satisfait. La parole est-elle donnée?

— Elle est donnée. A onze heures, demain.

L'officier partit avec une impassibilité qui fit bien rire Duruc.

— Cuisinier! cuisinier! s'écria-t-il, tu peux être habile à confectionner les gâteaux et les sauces, mais tu gardes bien mal la vie des princes... Il est neuf heures, j'ai le temps d'écrire à Dutertre par un courrier qui arrivera cette nuit. Le poison n'a d'effet qu'au bout de trente-six heures, c'est assez pour que Dutertre fasse aux Anglais le signal convenu.

Duruc se mit en effet à écrire à son confrère de Normandie, en attendant l'heure du rendez-vous à l'office de Charles V.

Il est rare qu'un homme conserve la prudence avec l'orgueil. Duruc était fier d'avoir mené à bien son entreprise. Il écrivit à Dutertre en vainqueur. En effet, de quoi s'agissait-il désormais? Deux heures au plus séparaient le criminel de son triomphe. Pas d'obstacles : toutes les portes ouvertes. Duruc, introduit par l'officier dans les cuisines, accomplissait le crime, revenait chez lui, enlevait un coffre plein de ses principaux papiers, et fuyait vers la Normandie sans crainte même d'être poursuivi. Ce fut donc avec cette assurance presque toujours pernicieuse, car elle est folle, qu'il écrivit à Dutertre le plan et le succès de la scène qui allait se passer au palais.

Ensuite, il ouvrit un coffret caché dans une boiserie secrète, en tira le poison que Charles de Navarre avait envoyé à Dutertre pour Angel ou son successeur, et, aux premiers coups de onze heures, s'achemina vers les cuisines du palais situées en face de la Conciergerie

L'officier reçut Duruc avec la même bonhomie, le conduisit à l'office, et se mit en devoir de lui laisser accomplir l'œuvre magique à laquelle deux princes allaient devoir le retour d'une inaltérable amitié. Duruc feignit de se livrer à quelques grimaces préparatoires, ouvrit le paquet fatal, et en saupoudra l'appétissant gâteau, sur lequel comptait l'officier pour réjouir les yeux et délecter l'estomac du roi son seigneur.

Duruc avait versé la moitié du contenu sur le plat; il tenait encore à sa main l'autre moitié, lorsque tout à coup le maître-queux passant de la naïve crédulité à l'attitude la plus menaçante :

— A moi! cria-t-il en saisissant vigoureusement le poignet de Duruc, et en lui portant sous le nez la lame d'un large couteau d'office.

— C'est pour plaisanter? dit Duruc, tremblant et pâle.

— Nous allons le savoir, poursuivit l'officier.

Quatre officiers d'un rang subalterne vinrent se ranger autour du Navarrais, et le forcèrent à une parfaite immobilité.

— Qu'on essaye ce gâteau sur un des dogues de la cour, dit l'officier. Si la substance est purement magique, le dogue sera pris d'une amitié subite pour quelqu'un, pour vous peut-être, messire Duruc, et par conséquent vous vous trouverez sauvé par lui, son témoignage vous absoudra.

Cette terrible raillerie redoubla les transes de Duruc. Il se vit perdu.

— Si, au contraire, continua l'officier, cet ingrédient sympathique n'avait pour résultat que la mort du dogue, ma foi... tant pis pour vous, mon compère.

— Faut-il commencer l'épreuve? dit l'un des assistants.

— Oui, car j'ai promis au roi, notre cher sire, de ne pas le faire attendre.

Une seule chance restait à Duruc. Si l'on n'offrait au dogue qu'un faible morceau de gâteau, sa mort ne serait pas subite. Mais cette espérance fut de courte durée. Le dogue était en appétit; l'odeur du miel parfumé l'affriandait. En une minute il eut dévoré, englouti l'énorme gâteau, non sans des témoignages d'une satisfaction qui durent flatter l'amour-propre culinaire du maître-queux.

Quant à Duruc, le dogue fut moins flatteur. Au moment où il léchait sur l'assiette d'argent les dernières parcelles de la poudre empoisonnée, ses yeux devinrent fixes, sa langue épaisse, il fut saisi d'un vertige de convulsion, et expira deux heures après dans d'horribles souffrances.

Duruc, incapable de se défendre, fut conduit à la Conciergerie. L'excuse de magie n'était plus admissible. Pendant qu'il tombait lourdement du haut de ses rêves de fortune, le roi Charles V, instruit du complot, faisait chercher dans le logis de Durue des preuves à l'appui de l'accusation. La première de toutes, c'était le départ d'un courrier que les voisins avaient vu monter à cheval une heure auparavant, après avoir reçu de Duruc une lettre renfermée dans un sachet de peau, selon l'usage d'alors.

Trois des meilleurs cavaliers du palais se mirent à la poursuite de cet homme qu'ils rattrapèrent à Mantes. La première pensée du roi avait été de faire arrêter ce messager, pour s'emparer de la dépêche. Mais on préféra tenir jusqu'aux fils les plus éloignés de la conspiration. Le messager eut ordre, sous peine de la vie, de continuer sa route et de remettre la lettre au destinataire.

Dutertre était demeuré en Normandie dans une ville de l'apanage du roi de Navarre. Chaque jour avançait le terme de cet exil : en attendant la glorieuse nouvelle, il mettait ordre aux moindres détails. L'Angleterre se tenait prête ; Charles de Navarre devait s'acheminer vers Rouen.

Parmi tous les instruments sur lesquels comptait aveuglément le Navarrais, l'un des plus fidèles, les plus importants peut-être, était un homme distingué par sa noblesse, un chevalier sans reproche, un jeune homme de haute vertu ; c'était le comte de Beaumont, fils aîné du roi de Navarre.

Ce jeune prince avait toujours considéré son père comme un homme calomnié par des ennemis. Doué d'une intelligence supérieure, il n'avait pas laissé l'esprit d'intrigue envahir peu à peu tous les bons instincts de sa nature. On eût pu le comparer à ces lis éclatants de blancheur qui se dressent majestueux et parfumés dans la fange impure d'un bourbier.

Charles V chérissait tendrement ce jeune homme, qui était son neveu. Il le traitait comme un fils ; il se plaisait à oublier, en l'admirant, tous les sujets de haine que Charles de Navarre lui avait donnés. Le Navarrais, habile à profiter de tous ses avantages, se servait donc du jeune comte de Beaumont pour

atténuer les effets de la vengeance que tôt ou tard Charles V exercerait contre la Navarre.

Le comte de Beaumont visitait pour son père les places fortes qu'il possédait en Normandie, lorsque fut découverte à Paris la conspiration de l'empoisonnement. Dutertre fit hommage au fils de son maître, et s'applaudit d'une présence illustre qui le garantissait, lui, en cas de dangers, et offrait un point de ralliement aux Anglais aussitôt qu'ils pourraient débarquer en France. Ce voyage du comte de Beaumont en Normandie n'était donc pas sans utilité pour la cause du roi de Navarre, et en cela comme en bien d'autres occasions, le jeune homme était complice involontairement de son père.

Dutertre faisait sa cour au comte de Beaumont lorsque la lettre de Duruc lui fut remise par le messager. Le scélérat n'éprouva qu'un regret au milieu de sa joie, c'était de ne pouvoir communiquer au comte de Beaumont la nouvelle d'un événement qui allait faire passer la couronne dans sa famille. Mais Dutertre ne jugeait pas le jeune homme capable d'apprécier une pareille fortune ; c'était le plus bel hommage qu'il pût rendre à sa vertu.

— Ce message est bien pour vous? dit l'envoyé à Dutertre.

— Oui. Pourquoi cette question?

— Parce que je craindrais de commettre une erreur.

— Je ne vous comprends pas, dit Dutertre.

— Je m'expliquerai si vous me permettez de vous dire quatre mots en particulier.

Dutertre obtint cette permission du jeune prince, et suivit l'envoyé hors de la salle.

— Parlez maintenant... C'est messire Duruc qui vous envoie... a-t-il ajouté quelque chose à la missive écrite?

— Oui, messire..... il m'a chargé de vous dire qu'il est arrêté.

— Arrêté!... s'écria Dutertre avec épouvante; arrêté!

— Et vous, continua-t-il en arrachant des tremblantes mains du scélérat la lettre de Duruc, vous aussi je vous arrête.

Dutertre ne pouvait concevoir l'idée de résister. Ce messager était un chevalier du roi de France, qui découvrit les fleurs de lis de sa poitrine : six lances brillaient dans le vestibule.

Mais après la première émotion, Dutertre recouvra un peu de présence d'esprit.

— M'arrêter! dit-il; vous n'y songez pas : je suis ici sur les terres du roi de Navarre, mon maître, mon seul seigneur.

Un sourire méprisant fut la réponse du chevalier.

— Monseigneur! monseigneur! cria Dutertre en appelant le comte de Beaumont... trahison! trahison!

Le comte, prompt comme un jeune homme, s'élanca hors de la salle aux cris du serviteur de son père.

— Des lances! des épées! cria-t-il avec surprise... quoi! de la violence chez moi!

— Monseigneur, répondit le chevalier, voici l'ordre de notre maître le roi de France.

— Mais vous êtes ici chez le roi de Navarre, répondit le prince.

— Le suzerain est maître partout, ajouta le chevalier.

— Je me plaindrai au roi Charles de cette violation de mon droit, s'écria le jeune homme bouillant de colère.

— Nous ferons escorte honorable à votre seigneurie, ré-

pliqua le chevalier. Et quant à l'homme que vous protégez si généreusement, ajournez votre jugement, monseigneur; vous savez que le roi de France s'appelle Charles le Sage!

Le comte de Beaumont se croyait outragé par cette expédition poussée jusqu'en son palais. Il ne savait comment concilier un procédé pareil avec l'accueil si tendre que Charles V venait de lui faire récemment à Paris.

Échauffé par l'indignation hypocrite de Dutertre, il suivit le détachement d'archers et d'hommes d'armes qui emmenaient à Paris Dutertre, tandis que deux conseillers fouillaient ses papiers et sa correspondance.

Sur le passage du jeune prince, les gouverneurs des villes relevant de Charles le Mauvais arrivaient par curiosité d'abord, puis demeuraient par respect, et lui formaient un cortége assez imposant pour rassurer quelque peu Dutertre.

En deux jours l'escorte arriva sous Paris.

Aux premières paroles de reproches que le comte de Beaumont adressa devant la cour à son oncle, Charles V s'approcha de lui, et lui prenant la main :

— Beau neveu, dit-il modérez-vous; c'est dans votre intérêt même que je vous parle.

— Ce ne peut être dans mon intérêt, sire, que l'on arrête les serviteurs de mon père.

— Ne parlez pas si haut, cher neveu. L'homme dont vous déplorez l'arrestation est coupable, et vous le défendriez mal des crimes qu'on lui impute.

— J'ai à défendre avant tout, cher oncle, les droits de mon père et les miens, reprit le jeune homme avec hauteur.

— Essayez alors, dit Charles V en lui présentant la lettre de Duruc saisie entre les mains de Dutertre.

Le jeune homme parcourut cette lettre, et son visage se couvrit d'une pâleur mortelle.

— Quoi ! pourriez-vous croire à ces horreurs? dit-il.

— Venez, beau neveu ; gagnons un endroit plus retiré; vous connaîtrez alors la vérité tout entière.

Le comte de Beaumont se soutenait à peine. Mais l'indignation était encore son impression dominante.

— Pareille calomnie ! répétait-il... de roi à roi... un semblable crime... mais c'est impossible!

Charles emmena le jeune homme au fond de son *retraict*, dont les fenêtres, au midi, donnaient sur les jardins couverts de feuillages, et divisés en losanges, plantés de légumes et de fruits comme un jardin potager.

— Voyez, lui dit-il, beau neveu, ce côté resplendissant au soleil; la nature y déploie ses riantes richesses. Le raisin mûrit sur les treilles, les fleurs grimpent au tronc des arbres. Ne respirez-vous pas le parfum et la vie par cette fenêtre?..... Venez maintenant de ce côté, ajouta le sage roi.

Et il conduisit le comte à une fenêtre opposée qui ouvrait sur la Seine, au nord.

— Ici, dit-il, pas de soleil ; l'ombre froide, la pierre nue : voyez rouler la rivière aux flots profonds. Tout à l'heure vous avez contemplé l'image de la vie, effrayez-vous à l'image de la mort. Si dans ce palais, à quelques pas de distance, change ainsi l'aspect de la nature, ne vous étonnez pas qu'il y ait dans l'âme humaine deux faces bien différentes. Oui, l'homme renferme en lui-même ces fleurs et cette poésie riantes, ces

abîmes et cette glaciale nudité. Votre père, mon cher enfant, ressemble à ce palais. Ici le dehors éblouissant, là le sombre intérieur : la surface fleurie, vous la connaissez; le gouffre épouvantable, vous allez le connaître.

Charles, qui était le plus éloquent, le plus habile politique de son temps, retraça en peu de mots au jeune comte ses luttes incessantes contre le roi de Navarre, ses trahisons toujours nouvelles, toujours pardonnées; ses alliances avec les ennemis de la France, sa part dans les guerres civiles; ses crimes domestiques, que devait couronner le dernier attentat médité par Dutertre et Duruc.

— J'ai accusé, dit-il au prince écrasé par la vérité de ce tableau; je vais prouver maintenant.

Il mit alors sous les yeux du comte de Beaumont les lettres, les poisons, les traités saisis chez Dutertre, les notes de Charles saisies chez Duruc; toute la correspondance de Charles de Navarre avec Marcel, l'ancien prévôt des marchands de Paris; ce misérable qui, sous prétexte de servir la cause du peuple, ouvrait aux Anglais les portes de la capitale. Il lui dépeignit ses amis, les maréchaux de Champagne et de Normandie, égorgés à sa vue par les ordres de ce Marcel, dirigé lui-même par Charles le Mauvais. Enfin il déroula lentement, avec art, cette longue suite d'atrocités qui suffirait à souiller cent existences de scélérats.

— Voilà, dit-il en terminant, ce qu'a fait votre père au roi de France.

Le comte de Beaumont avait passé de l'indignation au plus violent désespoir. Il pleurait, il suppliait; il se jeta aux pieds du roi.

— Oh! grâce pour le roi de Navarre! s'écria-t-il; grâce, mon oncle!... il est votre frère...

— Un seul mot, un seul titre peut encore le sauver, dit Charles V... c'est qu'il est votre père.

Le comte de Beaumont embrassa les genoux du roi.

— Ne déshonorez pas notre race! murmura-t-il.

— Cher enfant, dit le roi, rien ne peut déshonorer une noblesse comme la vôtre, je veux dire celle de l'âme. Mais rien ne peut empêcher une dégradation comme celle qui menace Charles de Navarre, je veux dire le jugement de la postérité...

En attendant cette opinion des siècles à venir, Charles V traduisit Duruc et Dutertre devant sa cour de parlement, comme prévenus d'empoisonnement, de parricide, de félonie.

Le comte de Beaumont, atterré, souscrivit aux ordres de Charles V, et accompagna les capitaines envoyés par Charles V en Normandie pour occuper toutes les places fortes que possédait le roi de Navarre en cette province.

Le procès de Duruc et de Dutertre fut poursuivi avec méthode et persévérance. Il semblait que le parlement fût heureux de mettre le pied sur la tête d'un ennemi tant de fois épargné. Avant l'arrêt, les coupables furent extraits de la prison pour être appliqués à la torture; et comme ils se voyaient abandonnés à jamais, comme ils sentaient que Charles de Navarre était bien perdu, comme aussi les méchants n'ont pas cet orgueil que donne la bonne conscience, et d'où résulte le mépris des souffrances et de la mort, Duruc et Dutertre s'empressèrent d'épargner à leur corps, par des aveux sans restriction, autant de tortures qu'il se pourrait.

Le parlement condamna ces deux misérables à mourir sous

la hache du bourreau. De la Conciergerie, où leur agonie ne fut pas longue, ils furent traînés aux halles. Une foule immense vint jouir de leur supplice. Duruc et Dutertre, en échangeant un suprême regard d'intelligence, regrettèrent peut-être la mort du médecin juif, dont la dernière hésitation avait, sans doute, racheté les crimes près du tribunal de Dieu.

Comme ils étaient gentilshommes, on leur dressa un échafaud tendu de noir. C'était aussi pour ajouter de la solennité à l'exemple donné aux traîtres nombreux qui désolaient alors la France. Dégradés, souffletés par le bourreau, ils firent amende honorable, avouèrent tout haut leurs crimes et ceux de leur maître. Après quoi, leurs têtes roulèrent sur le plancher aux grands applaudissements de la multitude.

II

Charles V quitte le Palais pour l'hôtel Saint-Paul. — Les insurgés du Nivernais. — Robert Wourdreton, dernier empoisonneur du roi de Navarre. — Polifer et Rodrigo. — Les Bourguignons et les Armagnacs. — Renaud d'Angennes. — Charles de Villiers. — Jean de Nielles. — Jean de Nantouillet. — Les dames d'Armagnac Montauban, de Chasteaux, de Romans, de Quesnoy, d'Anclus des Barres. — Projets des Bourguignons. — Parallèle de cette époque avec l'époque républicaine. — Élargissement des prisonniers. — Départ du duc de Bourgogne. — Fin tragique de Pierre des Essarts. — Paris livré aux Bourguignons par Perrinet Leclerc. — Le connétable d'Armagnac, le chancelier Henri de Marle, l'évêque de Coutances, emprisonnés à la Conciergerie. Massacres du 12 juin 1418. — Conspiration en faveur de Charles VII, *roi de Bourges*. — Emprisonnement et mort de Baudran, la Chapelle, Morant, Savin, Perdreau et le Bigneux. — Perrette et Péronne sous Louis XI. — Les oiseaux satiriques. — Jean Hardi, empoisonneur du duc de Bourgogne. — Le duc de Luxembourg au Palais. — Claude de Chanvreux. — Olivier le Dain. — Jean Doyac. — Daniel.

Charles V n'était encore que dauphin, et déjà, las du poids de la guerre civile, avait cherché à s'éloigner des lieux où son enfance n'avait eu que de lugubres spectacles. Le Palais avec ses tours sombres, ses salles austères, ses cachots que l'on devinait sous les fleurs du jardin, le Palais, rendez-vous des juges et des conseillers sinistres, lui déplaisait. Ce n'était pas cette demeure qu'il comptait donner au roi dans des jours meilleurs.

Il fit construire le bel hôtel Saint-Paul sur la rive droite de la Seine, l'agrandit par l'acquisition des hôtels voisins, dessina les jardins, désigna ses ornements favoris pour chaque salle et chaque galerie. Là il devait avoir sous sa main les volières, les chenils, les écuries; puis les cours spacieuses destinées aux champs clos, les vastes salles d'armes, les retraits

sombres aux vitraux coloriés, les terrasses inondées d'un soleil pur. Plus loin, au lieu de prisonniers, habiteraient dans les galeries souterraines, dans les préaux écartés, des lions, des tigres, ménagerie plus intéressante pour les regards du roi que cette ménagerie de rages humaines, sur lesquelles, depuis tant de siècles, marchaient les rois ses ancêtres dans le vieux palais de Robert II.

Quand les peintres, les doreurs, les fleuristes, les statuaires eurent achevé leurs travaux à l'hôtel Saint-Paul, Charles V espéra pouvoir vivre heureux en ce logis, qu'il appelait d'avance *Maison des esbattements du roi.*

Ce fut alors que la Conciergerie abandonnée devint spécialement prison, comme le palais devint la maison de la justice.

Charles V vécut doucement à l'hôtel Saint-Paul jusqu'en 1380, époque à laquelle Charles VI, son fils, lui succéda, bien qu'âgé seulement de douze ans et quatre mois. Après le règne du *Sage* venait le règne du *Fou.*

On sait les principaux événements de cette époque déplorable. Charles VI épousa Isabeau de Bavière, et eut pour ennemi le duc de Bourgogne Jean Sans-peur, nouveau roi de Navarre, c'est-à-dire nouveau fléau pour le royaume de France.

Charles le Mauvais avait jeté sa funeste influence sur le règne du fils après avoir si longtemps essayé de détruire la fortune du père. Sa haine avait passé de Charles V à Charles VI. Sur ses vieux jours, Charles le Mauvais tenta encore une fois de décider en sa faveur le destin toujours contraire, et il envoya des assassins au jeune roi âgé de dix-neuf ans.

On se rappelle que pour faire empoisonner Charles V, il lui

voulait envoyer le médecin Angel; un savant, un lettré devait être bien accueilli d'un prince qu'on surnommait le Sage. Mais pour réussir auprès d'un jeune prince tout ardent aux fêtes et *moult dévotieux aux plaisirs*, le Navarrais choisit un émissaire d'un autre genre. Philosophes ou grammairiens étaient mal venus à la cour de France en 1386. Charles le Mauvais gagna le valet d'un ménestrel fameux, lui confia ses projets, son poison favori, et le chargea d'anéantir non-seulement le roi de France, mais toute sa famille et toute sa lignée.

Robert Wourdreton, Anglais d'origine, promit au Navarrais un résultat prochain. Mais à la veille de tenter l'aventure, il fut saisi, jeté à la Conciergerie, et condamné à être écartelé. L'exécution de cet arrêt, la nouvelle publicité donnée aux crimes du roi de Navarre, réduisirent ce monstre au désespoir, et il mourut peu de temps après.

Mais, nous venons de le dire, avec lui ne devait pas cesser la mauvaise fortune de la France. Il restait Isabeau. On a raconté dans l'Histoire de la Bastille et dans celle de Vincennes les crimes de cette reine et leur influence terrible sur les calamités de ce règne.

C'est vers cette époque que plusieurs habitants du Nivernais, révoltés contre la tyrannie de leur évêque, furent écroués à la Conciergerie.

Quand le roi eut été déclaré fou après l'apparition du fantôme de la forêt du Mans, le conseil de régence s'occupa de ses propres affaires, comme font, comme ont fait, et comme feront toujours les régences. Le duc de Bourgogne faisait la guerre au comte d'Armagnac; et pendant que les deux rivaux concentraient leurs forces sur eux-mêmes, on voyait des bandes

de brigands armés dévaster les environs de Paris et venir piller les faubourgs mêmes de la capitale.

Enfin on envoya contre ces ennemis d'un nouveau genre un gouverneur de Paris, le comte de Saint-Paul; un maréchal de France, Boucicaut, et un prévôt de Paris, Bureau de Saint-Clair, qui venait de remplacer Pierre des Essarts, que le duc de Berri n'aimait pas.

Ce fut en quelque sorte un combat. Les bandits, mal armés, mais aguerris, mais retranchés dans des fermes et des métairies, se défendaient bien, et se sauvaient encore mieux. Ils étaient commandés par deux chefs appelés Polifer et Rodrigo. Ils furent vaincus et traqués par les habitants des bourgs voisins; on en prit une grande quantité.

La colonne expéditionnaire rentra dans Paris avec cent vingt prisonniers, qui furent répartis dans les différentes prisons. La Conciergerie eut l'honneur de donner asile aux deux chefs et à leurs principaux officiers. Le procès fut court. La mort pour tous ceux qui excédaient quinze ans, le fouet pour les enfants au-dessous de cet âge.

Il y avait, en effet, beaucoup de jeunes gens élevés à la façon de Bohême à voler les poules et les quartiers de chair dans les maisons de campagne, à racoler les enfants comme eux, à couper les bourses dans les foules les jours de fête. Quand il s'agissait de tenir la campagne, ces jeunes élèves savaient donner de fausses indications aux archers, ou bien ils se jetaient aux jambes des chevaux et les empêchaient de galoper, pendant que leurs aînés jouaient des couteaux sur les hommes d'armes.

L'exécution fut multiple. Polifer et Rodrigo, suivis de trente hommes d'élite de leur bande, furent conduits au pilori et

pendus les uns après les autres. On leur appliqua le nouvel usage dû au repentir de Pierre de Craon, l'assassin du connétable Clisson, c'est-à-dire on leur permit de se confesser au pied d'une croix de pierre que ce Craon avait fait élever près du pilori, en expiation de son crime récemment pardonné.

Polifer et Rodrigo moururent en gens tout fiers de paraître jusqu'au dernier moment à la tête d'une troupe. Mais quand les trente principaux eurent été pendus, on ne trouva plus assez de potences pour les autres. On les enferma dans des sacs de cuir ou de toile grasse et on les jeta tout simplement dans la rivière, par-dessus le pont au Change. C'était, comme on se le rappelle peut-être, l'usage pour les coupables d'un rang inférieur ; c'était aussi le procédé dont usaient les sombres geôliers des prisons d'état, qui attachaient sur le sac un écriteau : *Justice du roi*, et envoyaient aux flots un mystère que nul n'osait essayer de pénétrer. Pour les brigands, la justice du roi fut expéditive et généralement appréciée. Les enfants, pendant ce temps-là, étaient fouettés dans les carrefours.

Après cette exécution, dont les Parisiens furent très-glorieux, le duc de Bourgogne, presque maître de la France, s'occupa de détruire tous les ennemis qu'il avait dans Paris. Ces ennemis étaient les partisans du comte d'Armagnac et du duc d'Orléans. Il s'appuya sur le petit peuple, et forma un corps de cinq cents hommes, composé de bouchers, d'écorcheurs, gens de main capables de rendre à la maison de Bourgogne les plus efficaces services. Il appela cette troupe milice royale, et lui donna pour chefs les riches bouchers de Paris. Ces maîtres bouchers, tout-puissants dans la petite bourgeoisie, formaient une espèce de société composée de plusieurs familles qui étaient toutes en-

semble propriétaires des boucheries de la porte de Paris et de celles du cimetière de Saint-Jean, et à mesure qu'une de ces familles s'éteignait faute d'hoirs mâles, le profit tournait à celles qui restaient, à l'exclusion des femmes et des bâtards. C'était, comme on voit, une aristocratie dans le peuple, et leurs richesses étaient immenses (3).

Ces bouchers, dont les principaux étaient Legoix, Thibert, Saint-Yon, furent aveuglément défenseurs de la maison de Bourgogne, en croyant défendre seulement la cause du peuple. Ils dirigèrent souvent avec habileté certains mouvements populaires, et ne se laissèrent pas entraîner, autant qu'on eût pu l'attendre de la barbarie du siècle et du manque d'instruction. Mais l'écorcheur Caboche eut l'honneur de donner son nom à la révolte; les insurgés s'appelèrent Cabochiens comme ils s'étaient appelés autrefois Maillotins. L'écorcheur eut les priviléges du maillet de plomb.

La guerre civile organisée, le duc de Bourgogne donna le signal. Anéantir tout ce qui avait pu tenir au parti d'Armagnac, devint son unique affaire. C'était bien évidemment la cause du roi qu'il combattait par une spécieuse passion pour la démocratie. Une fois les nobles abattus, Jean Sans-peur n'était-il pas le roi du peuple ?

Paris jouit sous un roi en démence du libre exercice de la puissance populaire. Mais ce fut une horrible accumulation d'excès en tout genre. « Il arrivait souvent, dit un contemporain, grands désordres dans la ville, car les habitants s'y dénonçaient les uns les autres; aucuns méchants du commun s'en mêlaient, qui pillaient sous divers prétexte ceux qui disaient avoir tenu le parti du comte d'Armagnac, et lorsqu'on haïssait un

homme, il suffisait de dire : *Il a été Armagnac*, et tout présentement, à l'heure même, il était tué sur le carreau. »

Ce qu'il y eut de plus étrange, ce fut de voir Charles VI, dans ses moments lucides, embrasser le parti des Bourguignons contre les Armagnacs ses défenseurs. Il rétablit la prévôté des marchands, charge essentiellement populaire, et nomma échevins des Bourguignons, Jean de Troyes, Jean de l'Olive, Denis Saint-Yon et Robert de Bellon. Puis il déclara les Armagnacs ennemis de l'état, déploya contre eux l'oriflamme, et alla assiéger le duc de Berri dans Bourges.

Le duc de Bourgogne n'avait encore pu atteindre les têtes royales. Charles VI ne l'inquiétait guère; mais il avait plus de souci du dauphin, jeune homme fier, quoique indolent, et dont la sortie de Paris eût amené le plus grand désastre pour ses affaires. Aussi le dauphin était-il gardé à vue par la multitude armée; son hôtel Saint-Paul ne désemplissait pas de Bourguignons plus ou moins insolents qui venaient lui faire des discours et lui arracher chaque jour soit une concession, soit un ami.

Les Bourguignons avaient pris pour signe de ralliement des chaperons blancs; ils en offrirent au dauphin, aux ducs de Berry et de Bourgogne, en les priant de s'en couvrir comme d'une marque à laquelle on reconnaîtrait les amis du peuple. Le dauphin subit cette violence, et ce n'était pas tout. Le harangueur du parti, Eustache de Pavilly, lui reprocha en face sa dissolution, ses orgies avec des femmes, sa passion pour le vin et pour le jeu. Le dauphin dissimula sa fureur; mais quelque temps après, un autre chef des révoltés, Jean de Troyes, célèbre chirurgien de Paris, se mit à la tête de dix mille hommes armés, et vint chez le dauphin à l'hôtel Saint-Paul.

Le dauphin prit l'initiative, et s'adressant à celui qui portait la parole :

— Qu'a-t-on fait, dit-il, de mes officiers, de mes amis?

— Monseigneur, expliqua Jean de Troyes, nous les avons mis en prison, et nous venons vous demander la permission de leur faire leur procès; même mesure est requise contre les financiers qui pressurent le peuple.

— Comment! s'écria le dauphin, mes officiers emprisonnés, jugés! qu'ont-ils fait?

— Monseigneur, ce sont des traîtres qui ont corrompu et corrompent tous les jours votre jeunesse. Il faut que le peuple les punisse pour ce crime énorme.

Le dauphin resta pétrifié de cette audace.

— De plus, continua l'orateur, vous avez des parents, des serviteurs, qui sont à bon droit suspects au peuple, et nous voulons leur châtiment.

— Vous passerez sur mon corps! dit le dauphin pâle et tremblant de colère.

— Non, monseigneur, nous vous aimons trop pour cela, répondit l'ironique orateur.

Au même instant, le capitaine de Paris, Hélion de Jacqueville, l'un des chefs les plus populaires de la révolte, entra suivi de seize hommes, et se mit à fouiller les appartements du dauphin. Il fit prisonnier Louis de Bavière, beau-frère du roi, et l'envoya dans la tour du Louvre. Puis on saisit le gouverneur du dauphin, Renaud d'Angennes, le maître d'hôtel de la reine, Charles de Villiers, le chancelier du dauphin et de la reine, Jean de Nielles, Jean de Nantouillet, d'autres seigneurs et les dames d'Armagnac, de Montauban, de Chasteaux, de Ro-

mans, de Quesnoy, d'Anclus des Barres, toutes de la maison de la reine ou de la dauphine.

— Voilà les véritables ennemis de l'état, dit Jean de Troyes

— Où les conduit-on? demanda le dauphin... Leur veut-on du mal?... Ils sont innocents.

— On les enfermera dans la Conciergerie, réplique Jean de Troyes, et s'ils sont innocents, le peuple le verra bien.

On ne peut savoir ce qu'il fût arrivé si le dauphin, se voyant le moins fort, n'eût eu recours à la diplomatie. Il remarqua combien le peuple était las de toutes ces violences; mais au plus fort des excès les révoltés sont souvent maintenus dans le mal qu'ils détestent par la crainte même du châtiment. Le dauphin résolut de mettre à profit cette observation.

Les chefs de la sédition savaient bien qu'il ne pouvait y avoir d'amnistie pour eux, et que tout rapprochement entre les princes serait cimenté par leur sang. Aussi Caboche, Jean de Troyes, les Saint-Yon, étaient-ils infatigables à poursuivre la révolte. Jacqueville monta un soir à l'hôtel Saint-Paul, où le dauphin donnait un bal, et lui fit devant l'assemblée un affront sanglant. Il lui reprocha ses plaisirs qui ruinaient le peuple.

— Voilà un homme qui parle bien haut, s'écria la Trémoille en s'approchant indigné du dauphin.

— Et voilà un homme, répliqua Jacqueville en montrant la Trémoille, que le peuple de Paris devrait accrocher à quelque gibet pour la corruption incessante qu'il exerce sur nos princes.

— Tu en as menti! maraud, s'écria la Trémoille furieux.

— Vraiment! ajouta Jacqueville tremblant de colère; eh

bien, le châtiment ne se fera pas attendre. Tu vas me suivre, corrupteur... et gare le gibet.

A ces mots, Jacqueville s'approchait du groupe où le dauphin, livide, tourmentait la poignée de sa dague. Le capitaine de Paris n'eut pas plus tôt allongé la main, que le jeune prince s'élança sur lui. On vit briller la lame, et le dauphin frappa trois fois. Chacun regarda Jacqueville comme blessé à mort.

— Heureusement j'ai ma cotte de mailles, dit-il... A moi, le guet!

Le guet arriva. C'en était fait de la Trémoille, mais le duc de Bourgogne parut soudain et arrêta le tumulte. Les soldats furent congédiés.

— Vous le voyez, dit le dauphin, vos gens m'assassinent dans ma maison.

— Monseigneur, répondit le duc de Bourgogne, écoutez un peu le pauvre peuple... ou plutôt écoutez-moi...

C'était ce que le dauphin désirait le plus. Les deux puissances belligérantes promirent de laisser aller les choses de façon à ce que le peuple fût détruit par le peuple, à ce que l'excès fût éteint par l'excès.

Les bourgeois, aux premiers mots que le dauphin fit circuler de paix et d'amnistie, relevèrent la tête, et coururent à l'hôtel de ville pour tenir conseil. Ce n'était pas le compte des chefs de la révolte, aussi Jacqueville et Simon Caboche rompirent-ils violemment le congrès. Mais malgré eux la réaction marchait.

On signa un traité de paix à Pontoise, le 8 août 1413, et l'on promulgua que tous ceux qui n'approuveraient pas cette négociation seraient ennemis de l'état et du roi.

Les bouchers se croyaient assez forts pour empêcher la rati-

fication des traités. Ils en appelaient à leurs partisans. Les bourgeois en appelaient au vrai peuple, fatigué de guerres civiles. Le conseil tenu à l'hôtel de ville fut une des séances les plus orageuses qu'on eût vues depuis longtemps.

— On nous parle de la paix, s'écria Henri de Troyes, fils du chirurgien, mais celle que l'on propose est une paix fourrée de peau de renard, et le sang qu'on veut épargner ce n'est pas celui du peuple, mais bien celui des Armagnacs; quant à eux, j'en connais qui ont trop de sang, et les couteaux seront tirés.

— Délibérons! crièrent les bourgeois.

— Attendons! crièrent les bouchers.

Un charpentier du cimetière Saint-Jean, quartenier, nommé Guillaume Cirace, homme froid et résolu, se leva :

— Délibérons par quartiers, dit-il, et la pluralité des voix décidera. C'est comme cela qu'on connaît les volontés du peuple.

— Pas de quartiers! répondirent les bouchers, ou bien bataille! et l'on verra la volonté du peuple en place de Grève.

— Ah! vous croyez? répliqua Guillaume; eh bien! je vous dis, moi, que la chose se décidera par quartiers; et si vous vous y opposez, souvenez-vous qu'il y a dans Paris autant de frappeurs de coignée que d'assommeurs de bœufs. Nous nous compterons quand il le faudra.

Le peuple et les bourgeois furent électrisés; ils crièrent : Par quartiers! par quartiers! et se ruant sur les bouchers, les mirent en fuite.

La cause paraissait perdue. Jean de Troyes glissa pour mot d'ordre à ses partisans : Demain, à la Conciergerie.

Quand on veut considérer attentivement cette époque, on

est frappé des points de ressemblance qu'elle offre avec la période révolutionnaire de 90 à 97. Un roi annulé, des divisions parmi l'aristocratie, des réactions, des péripéties nombreuses, qui précipitent tour à tour les chefs populaires les plus aimés. Encore quelques mots, et nous allons voir arriver les massacres de prisonniers. Un seul trait manque à la révolution du dix-huitième siècle, c'est l'invasion étrangère, c'est l'Anglais maître de Paris. S'il y régna, ce ne fut pas du moins avec le fer : l'épée de l'étranger se brisa contre la république de 93.

Entre autres bénéficiaires de l'insurrection, Jean de Troyes, le chirurgien, s'était fait nommer concierge du Palais. Il tenait donc en son pouvoir les prisonniers nobles faits dans la maison du dauphin. La Conciergerie regorgeait d'Armagnacs. N'est-il pas un peu permis de penser que Jean de Troyes et ses alliés les écorcheurs se disposaient à faire des ennemis du duc de Bourgogne ce que la commune de Paris fit des siens en 92? On verra de quel côté fut l'intention purement patriotique.

Jean de Troyes trouva le lendemain au rendez-vous donné à tous les Bourguignons une multitude considérable; l'affluence fut telle que l'orateur se vit forcé de conduire ses auditeurs de la place du palais au cloître Saint-Benoît.

Là, quand chacun fut disposé à écouter la communication, Jean de Troyes déploya un manuscrit volumineux, et commença la lecture du *factum* le plus violent contre la faction orléaniste. Il espérait l'un de ces succès bruyants qu'il avait souvent obtenus en dévoilant les fautes du gouvernement. Mais la communication parut longue... on laissa passer sans applaudir les plus belles fleurs de rhétorique.

Tout à coup, à l'extrémité de la rue Saint-Benoît, on vit pa-

raître des hoquetons aux couleurs delphinales, et un cavalier précédé d'une bannière se montra bientôt avec un grand concours de bourgeois et de soldats.

Jean de Troyes abordait cette importante partie d'un discours qu'on nomme la narration; c'étaient les faits et gestes des Armagnacs dépeints avec des couleurs qui eussent donné de l'indignation aux murailles.

—Mon père, lui dit Henri de Troyes, qui regardait la masse des auditeurs ondulant vers la rue Saint-Benoît, et désertant l'orateur pour le héraut... voilà quelque surprise de nos ennemis. Je vois messire Juvénal des Ursins à cheval; il est bien accompagné. Les bourgeois l'entourent avec des figures rayonnantes.

— Tant pis! répliqua Jean de Troyes... Tant pis! ma péroraison en sera troublée.

Il disait vrai... Malgré les instances des Bourguignons zélés répandus dans l'auditoire, les rangs s'éclaircissaient peu à peu sur la place du cloître, et d'autant grossissait le cortége de Juvénal des Ursins.

Trois sons de trompette annoncèrent au peuple que le cavalier allait haranguer à son tour.

— Bonnes gens! s'écria Juvénal des Ursins d'une voix retentissante, écoutez ceci; je parle au nom du roi notre cher et vénéré seigneur.

Les trompettes sonnèrent encore une fois; tous les bonnets furent levés en signe de respect. Juvénal déploya un parchemin, et lut :

« Nous, roi de France, voulant éteindre parmi nos sujets tous brandons de guerre intestine, et rendre à ce royaume la

paix qui lui est tant nécessaire, déclarons par les présentes avoir juré cette paix avec les princes de notre maison ; si voulons qu'elle soit publique, et pardonnons à tous, bourgeois et manants, les fautes et délits commis dans les excès de la guerre civile. »

A peine ces paroles étaient-elles achevées, que tous les bonnets volaient en l'air. Noël! Noël! cria le peuple; longue vie au roi notre sire!

Cependant Jean de Troyes, impassible au milieu des quarteniers de la cité, reprit sa lecture, non sans frémir de colère.

— Assez! assez! crièrent les quarteniers eux-mêmes... Noël! Noël!

Jean de Troyes essaya de ramener l'attention; mais la foule se jeta sur lui, arracha de ses mains le mémoire, et le mit en pièces. Chacun s'en retourna vers l'hôtel Saint-Paul en criant : La paix! Noël! la paix!

Jean de Troyes, revenu au Palais avec quelques fidèles, avait encore assez de pouvoir pour soulever deux quartiers fort mal disposés en faveur du roi. C'étaient celui des halles et de l'hôtel d'Artois, dévoués au parti bourguignon.

— Que faut-il pour un coup de main? se demandèrent les chefs de la sédition, une demi-journée. Que trois cents hallebardes envahissent demain la Conciergerie, la Bastille, et nos principaux ennemis ne résisteront plus demain soir. Le duc de Bourgogne tient les clefs de la Bastille, j'ai les clefs de la Conciergerie...

Ainsi devait finir le drame. Mais le dauphin força le roi à redemander la Bastille au duc. Quant à Jean de Troyes, qui attendait ses amis du quartier des halles, il fut prévenu; mandé

par le roi, il fut destitué de sa charge, et les archers du roi remplacèrent les Cabochiens sous les guichets de la Conciergerie. Jean de Troyes, avec quatre cents Cabochiens, essaya en vain de se fortifier dans l'hôtel de ville; vers midi le dauphin, suivi de trente mille bourgeois armés, alla délivrer ses prisonniers de la Conciergerie. Ceux-ci, une fois dehors, devinrent acteurs dans la réaction qui commença contre les Cabochiens.

Nous avons montré dans l'*Histoire de Vincennes*, Jean Sans-peur essayant pour dernière ressource d'enlever le roi dans une partie de chasse à Vincennes. Il échoua, et sortit de France, laissant ses amis à la merci des Armagnacs vainqueurs. Il n'avait réussi qu'à faire égorger beaucoup d'Armagnacs par les Bourguignons, sans compter les Bourguignons qui allaient être égorgés par les Armagnacs. Il est vrai que l'année 1418 devait lui apporter une revanche.

En attendant, l'un des hommes les plus populaires de ce temps, l'un de ses meilleurs amis, Pierre des Essarts, prévôt de Paris, avait été sacrifié par ce prince sans foi, et livré aux Cabochiens, qui l'accusaient de tiédeur. Sous le banal prétexte de concussion, Pierre des Essarts avait été condamné à mort, et enfermé provisoirement à la Conciergerie, en même temps que les prisonniers faits chez le dauphin. Ce fait ressort de la relation même de son supplice.

Il sortit de la grosse tour du Palais le 1er juillet à midi, fut traîné sur la claie, par le pont au Change, jusqu'à l'hôtel de la Coquille, rue Saint-Denis, et là on le fit monter dans un chariot qui le mena aux halles. Pierre des Essarts mourut avec courage. Sa tête fut placée au bout d'une pique; son corps porté au gibet de Montfaucon.

Ce dauphin dont nous avons parlé, mourut quelque temps après la funeste bataille d'Azincourt. C'était un prince « bel de visage, suffisant, grand et gros, de corps pesant, tardif, peu agile, moult curieux, et magnifique d'habits et joyaux, désirant grade d'honneur de par dehors. » Il aimait les moines, il aimait la débauche. Son règne eût été un nouveau fléau pour la France, et sauf l'intention du duc de Bourgogne, Louis dauphin avait souvent mérité les remontrances des orateurs populaires.

Après la défaite d'Azincourt, le duc de Bourgogne voulut revenir à Paris; mais Armagnac avait repris sa puissance, s'était fait nommer connétable, et ne laissa pas rentrer son ennemi. Ce fut un temps de conspirations : les Bourguignons, confondus avec les partisans de la démocratie, donnèrent beaucoup d'occupation aux Armagnacs, et nul doute que si l'époque eût été plus éclairée, moins subjuguée par le prestige des noms aristocratiques, la cause populaire n'eût fini par triompher des Orléanistes et des Armagnacs.

Ce fut après bien des tentatives infructueuses que Jean Sans-peur fit alliance avec Isabeau, disgraciée et bannie à Tours. Les bourgeois de Paris, qui s'étaient lassés des excès des Cabochiens, furent bientôt las des insolences du parti armagnac; et, de fait, pendant trois ans, les nobles partisans du nouveau connétable accumulèrent plus de charges et plus d'affronts sur cette triste capitale que les Bourguignons n'y avaient commis de violences. Enfin, tout éclata. Perrinet Leclerc, outré de ressentiment pour une injure qu'il avait reçue de quelques Armagnacs, livra la ville au duc de Bourgogne, dont l'armée y fit son entrée, sous les ordres de Villiers de l'Isle-Adam, le 29 mai, dans la nuit.

Sans répéter cette histoire, qui se trouve complétée dans *la Bastille* et *le Donjon de Vincennes*, nous remarquerons seulement le rôle que joue la Conciergerie en ces ébats sanglants du vainqueur.

Le connétable d'Armagnac, le chancelier Henri le Corgne, dit de Marle, et son fils, l'évêque de Coutances, furent conduits à la prison du Palais. Tous les autres Armagnacs furent saisis chez eux, et emprisonnés, soit au Châtelet, soit au Louvre, soit au Temple. Les prisons regorgeaient à tel point que l'on fut forcé de publier à son de trompe qu'il était défendu sous *peine de la corde* d'emprisonner qui que ce fût sans autorité de justice. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'en ce premier moment d'ivresse le peuple emprisonna, mais ne tua point.

Au commencement de l'échauffourée, Tanneguy Duchâtel avait saisi le dauphin dans son lit, et l'enveloppant d'une robe à la hâte, l'avait emporté à la Bastille, puis à Melun. Dès qu'on apprit à Paris la fuite du jeune prince, et par conséquent la probabilité d'une seconde rentrée des armées d'Armagnacs, ce fut une exaspération facile à comprendre. Alors commencèrent quelques vengeances particulières, déguisées sous le prétexte de la cause politique. Des bandes armées parcoururent Paris, pillant, rançonnant et tuant. Ce fut un carnage des partisans obscurs de l'aristocratie. Les nobles avaient été conduits aux prisons sous bonne garde.

Le peuple avait deviné juste · Tanneguy Duchâtel se mit à la tête de seize cents gendarmes, et le 1er juin 1418 força l'entrée du faubourg Saint-Antoine, avec l'intention d'enlever du Louvre Charles VI, auquel le peuple avait fait approuver toute l'exécution du 30 mai. Les Armagnacs traversèrent la rue

Saint-Antoine dans sa longueur jusqu'à la place Baudoyer, furieux de n'avoir pas trouvé à l'hôtel Saint-Paul le roi, qu'on avait transféré au Louvre. Alors le prévôt des marchands et Villiers de l'Isle-Adam réunirent des troupes, afin de chasser les Armagnacs, qui se préparaient à délivrer les illustres prisonniers de la Conciergerie.

La bataille fut sanglante. Mais le peuple tomba de toutes parts sur les gentilshommes dorés, les accula au détour des rues étroites, les dispersa, les écrasa par le nombre, et leur fit prendre la fuite. Ils se retirèrent en désordre dans la Bastille, laissant dans la rue Saint-Antoine, champ de bataille acharné, quatre cents morts, que le bourreau de Paris fut chargé de jeter à la voirie. Tanneguy laissa garnison à la Bastille et se replia sur Meaux.

L'odeur du sang, l'imminence du danger, car les Armagnacs pouvaient rentrer d'un moment à l'autre, les discours violents des bannis cabochiens qui revenaient en foule, excitèrent le peuple à une vengeance plus complète, mais moins honorable. Et comme il faut que l'historien pèse avec impartialité les motifs déterminants de toute opération politique, nous sommes surpris encore ici de trouver une frappante analogie entre les événements du 12 juin 1418 et ceux de septembre 92.

Les Bourguignons, disons mieux, les Cabochiens, n'avaient de sûreté que dans les otages déposés aux prisons. Ce mot, *les prisonniers*, était l'unique consigne, l'unique préoccupation des Parisiens, qui d'ailleurs étaient assez habitués aux trahisons pour prendre feu dès la première alerte. Cette alerte fut donnée le 12 juin par un potier d'étain de la Cité, nommé Lambert, qui, de garde à la porte Saint-Antoine, voyant quelques partis

armagnacs s'approcher de la ville, prit peur, et doublant le poste de la porte, parcourut la ville en criant : Alarme ! les Armagnacs ! gardez les prisonniers !

On se souvint que peu de jours avant, cette délivrance des prisonniers n'avait tenu qu'à un fil... On envisagea avec terreur l'avenir qui se préparait pour les Parisiens au cas où, le connétable d'Armagnac étant délivré, la réaction se ferait encore une fois.

A peine le cri : Gardez les prisonniers ! se fut-il répété dans la ville, que les Bourguignons le traduisirent par le sens le plus expéditif : Mort aux prisonniers. On courut donc à la Conciergerie, dont les gardes firent bonne résistance, et ces gardes étaient des bourgeois et des artisans parisiens. Mais la populace était irritée et invincible comme une mer en furie. Les portes furent enfoncées, le torrent roula sous les guichets, traversa les sombres corridors, et vint enlever de leurs cachots le connétable, le chancelier, et l'évêque de Coutances, têtes principales dont le salut tenait si fort au cœur des Armagnacs.

Ces prisonniers étaient exécrés du peuple pour la fatigante tyrannie qu'ils avaient fait peser sur lui à diverses reprises, et notamment depuis la fuite du duc de Bourgogne et des Bourguignons, parce qu'ils étaient les irréconciliables ennemis de Jean Sans-peur. Leur sort ne pouvait être douteux. A cette vue abhorrée, les assistants poussèrent un cri terrible de féroce ressentiment, puis se précipitèrent sur les victimes. Le connétable fut entraîné dans la cour du Palais, au grand jour, et criblé de mille coups mortels. A ses côtés, on poignardait Henri de Marle, homme intègre, dont le seul crime était d'avoir deviné la politique intéressée du duc de Bourgogne. L'évêque de

Coutances, jeune homme dont la douleur fut inexprimable lorsqu'il vit expirer son père, tomba lui-même assommé sous les maillets de plomb et déchiré par les épieux.

Cette horrible exécution ne dura pas cinq minutes. Il semblait que les assassins fussent pressés, non de tuer, mais de rendre impossible le mal qu'ils attendaient de ces hommes redoutés.

Après le meurtre, vint l'orgie du meurtre. Ces furieux, que l'on retrouve toujours les mêmes à toutes les époques et dans tous les partis, ces démons du carnage, qui ressemblent aux insectes dévorants nés de toute corruption, vinrent s'acharner autour des cadavres. On les dépouilla de leurs habits, on les attacha tous trois ensemble par les bras avec une corde, et chacun des bourreaux vint donner son coup de couteau ou de massue sur les restes du connétable.

« Ces cadavres, dit Pierre de Fenin, furent trois jours dans la cour du Palais, et les voyait qui voulait en cet état. Et avait le comte une jambe rompue, et était tranché d'un coutel parmi le corps, depuis les épaules jusqu'en bas, et là les traînaient les petits enfants de Paris de place en place. »

Les autres prisonniers furent assommés à la sortie du guichet, sous lequel on les appelait un à un. Comme ils étaient obligés de baisser la tête, les uns étaient percés de coups d'épée, les autres broyés à coups de hache, et leurs corps traînés dans un tas de boue, de peur que ceux qui étaient dans la prison, s'apercevant du carnage, refusassent de sortir. Ces cruautés durèrent si longtemps qu'autour de la prison le sang ruisselait en abondance, et qu'on en avait jusqu'à la cheville du pied.

Aux autres prisons, ce fut la même méthode et le même acharnement. Les prisonniers étaient jetés sur des piques, et déchirés en passant de main en main. Au Châtelet, on n'épargna pas même les prisonniers pour dettes. On refusa la sépulture chrétienne à tous les Armagnacs, surtout aux chefs, qui furent mis en terre profane à la culture de Saint-Martin-des-Champs.

Il y eut aussi beaucoup de femmes tuées dans ce massacre. C'étaient les dames du service de la reine, et les femmes des principaux Armagnacs. Plusieurs furent éventrées, et les enfants dont elles étaient grosses tirés de leurs entrailles, sans que les massacreurs voulussent les laisser baptiser. On rapporte que l'une d'elles ayant été égorgée, les assassins, voyant son fils qui s'agitait encore dans son sein, s'écrièrent : Regardez donc ce petit chien qui se remue. Ces barbaries furent poussées si loin que les chefs même en eurent horreur; mais il était trop tard : la lie était montée à la surface.

L'un des principaux exécuteurs des meurtres avait été le bourreau Capeluche, partisan zélé du duc de Bourgogne. Cet homme avait donné leçon à plusieurs des égorgeurs en abattant les victimes sur une place, aux grands applaudissements de l'assemblée. Mais le sang versé retomba sur sa tête. Le duc de Bourgogne, feignant l'indignation, le fit jeter à la Conciergerie, en attendant qu'on l'envoyât à l'échafaud. Capeluche, condamné à perdre la tête, demanda résolument au duc de Bourgogne, autrefois son compère :

— Qui me coupera la tête d'une façon satisfaisante?

— Je croyais que le bourreau de Paris avait dressé des valets, répondit le prince.

— Mes valets les plus habiles ont disparu depuis qu'ils se sont vus menacés de mettre à mort leur maître.

— Et celui-là que je vois... avec ton épée...

— Celui-là est un ignorant.

— Bah ! pour une fois, répliqua le duc en s'éloignant sans la moindre compassion pour son ancien ami.

Capeluche monta donc sur l'échafaud, théâtre de sa sanglante renommée. Arrivé en présence du valet qui faisait l'office d'exécuteur :

— Tu vas t'y prendre si mal, lui dit-il, que tu me feras beaucoup souffrir, et que le populaire se moquera de toi. Ne lève pas trop l'épée, et la tiens bien obliquement. Le coup lancé, lâche une des mains; je connais ma lame, elle coupera toute seule.

Cette démonstration si calme redoublait la terreur du valet, et la multitude ne comprenait pas trop le sens de cette scène. Capeluche prit alors l'épée, se campa fièrement devant le billot, et, dans une attitude académique, dessina lui-même la ligne que devait décrire le coup mortel.

— Comprends-tu bien? demanda-t-il au valet.

— Oui, maître. A présent je suis sûr de ne pas manquer.

— Frappe donc, dit Capeluche en se plaçant à genoux, le col tendu, les yeux fixes. Et vous, merci, mon Dieu !

Le valet, fidèle à la leçon qu'il venait de recevoir, fit siffler l'épée selon la règle, et abattit d'un seul coup la tête de Capeluche.

Ne trouve-t-on pas dans ces divers récits l'analogie que nous avons voulu établir entre les massacres de 1418 et ceux de la

révolution de 93? Ne sont-ce pas le même acharnement, la même inflexibilité des bourreaux et des victimes? Mais qu'on est heureux lorsqu'on parcourt l'histoire de la grande révolution d'y lire, en traits qui éclatent dans les moindres actes, ces mots : Liberté, patrie, au lieu des mots vengeance et pillage, qui déshonorent la querelle mesquine des Armagnacs et des Orléanistes!

Pour suivre pas à pas les chroniques et détailler les événements, il nous faudrait les dix mille volumes qui peuvent résulter des cent énormes in-folios d'écrous que possède la seule Conciergerie. Esquissons seulement les principaux faits d'après les principales figures.

Sous Charles VII, prince ruiné par les Anglais et les Bourguignons coalisés, et qu'on appelait le *roi de Bourges*, Jeanne d'Arc vint assiéger Paris pour le compte de ce *gentil roi* qu'elle avait fait sacrer à Reims. C'était encore une querelle des Armagnacs, comme on le voit par *le Journal d'un Bourgeois de Paris*. Les Parisiens, effrayés de retomber aux mains du roi Charles, se défendirent si vigoureusement, qu'ils repoussèrent l'armée assiégeante. Mais un complot se tramait à Paris en faveur du *roi de Bourges*; et, pour la rareté du fait, les conspirateurs, en défendant les droits du roi, étaient animés de sentiments véritablement nationaux. Il s'agissait de chasser l'Anglais.

La correspondance s'établit entre Charles VII et ses partisans; mais le porteur des messages, un carme, nommé Pierre Ballie, se laissa prendre par les Bourguignons, et fut mis à la torture pour donner des renseignements précis.

Il avoua tout ce qu'on voulut. En conséquence, les prisons s'emplirent de prétendus conspirateurs, tous bourgeois et no-

tables de la ville, au nombre de plus de deux cents. La Chapelle, clerc des comptes; Jean le François, dit Beaudran, conseiller au Châtelet, furent le plus compromis par les révélations du carme. Ils furent écroués à la Conciergerie avec Renaud Savin et Morand, procureurs; Guillaume Perdriau, conseiller au Châtelet, et Jean le Bigneux, boulanger. Appliqués à la torture, ils ne rendirent que des réponses insignifiantes. Cependant Beaudran et la Chapelle furent condamnés à être décapités et écartelés, ce qui fut exécuté le 8 avril 1430; les autres furent *seulement* décapités aux halles. Beaucoup moururent dans les tourments de la question.

Sous Louis XI, successeur de son père Charles VII, le nouveau duc de Bourgogne, autrefois comte de Charolais, devint ennemi juré du roi de France depuis l'annulation que celui-ci avait fait faire par les états de quelques articles du traité de Conflans. Le Bourguignon usait de violence, le roi français d'artifice. L'un prit les armes, l'autre intrigua, et fit sous main révolter les Liégeois contre son ennemi. Cependant Charles, duc de Bourgogne, inspirait beaucoup de terreur à Louis XI, qui, en attendant l'effet de la révolte de Liége, donna rendez-vous à Péronne au Bourguignon pour l'apaiser par de nouvelles perfidies. Malheureusement le duc de Bourgogne reçut à Péronne la nouvelle du soulèvement des Liégeois, et devina l'auteur de cette catastrophe. Il entra dans une telle fureur, lui qui tenait Louis XI en son pouvoir, que le jeune roi dut craindre pour sa vie.

C'était en effet le conseil que donnaient au Bourguignon ses plus fidèles amis. Charles fut assez généreux pour ne pas le suivre, mais il voulait une vengeance complète, et fit signer à

Louis XI un traité beaucoup plus onéreux, beaucoup plus humiliant que celui de Conflans. Le roi se croyait délivré.

— Pas encore, lui dit le Bourguignon; vous avez fait révolter les Liégeois, vous verrez les résultats de votre politique. Je veux que vous me suiviez devant la ville rebelle, et que vous soyez témoin du châtiment que je leur inflige. Cela vous donnera peut-être quelques remords.

Si Louis XI avait évité les poignards du Bourguignon, il n'était pas quitte avec les Parisiens au sujet de ce traité de Péronne. Lorsqu'il revint sous la ville pour faire enregistrer le traité par le parlement, les esprits étaient disposés à des manifestations tellement railleuses, que le *bon roy* en eut peur et n'entra pas dans la ville.

On l'appelait *Perrette*, du nom d'une bourgeoise sa maîtresse, et de Perrette on faisait Péronne par extension. Bien plus, comme s'ils n'eussent pas eu assez de langues pour mystifier le prince, ces Parisiens endiablés avaient fait provision d'oiseaux de toute espèce, pies, corbeaux, geais, chouettes et bouvreuils, qui peuvent imiter la voix humaine, et ils les dressaient à dire du matin au soir :

— *Holà, Perrette!* Ou bien : *Péronne, fi! fi! Péronne!* Sans préjudice des injures qu'ils accolaient au nom de Perrette :

— Donne à boire à ton paillard, Perrette! Ou bien : à ton larron...

Les oiseaux qui disaient ces choses se vendaient fort cher.

Le roi n'était pas très-endurant. Il eut peur du concert que feraient les oiseaux parleurs s'il entrait dans sa bonne ville de Paris, et il lui sembla que, dans le lointain, d'énormes éclats de rire emplissaient les rues et s'évaporaient comme une nuée

insolente du fond de ce Paris, qu'il apercevait dans la brume. Or, un matin, Louis XI ayant mûrement réfléchi, fit venir un *jeune fils* de Paris, nommé Henri Perdriel, qu'il savait intelligent et qu'il affectionnait beaucoup :

— Mon compaing Perdriel, lui dit-il, tu es bon oiseleur, à ce qu'on dit; or, je veux te charger d'une chasse qui te fera honneur et profit.

— Merci, monseigneur, dit le *jeune fils*.

— Tu vas t'en aller à Paris avec bon nombre de mes hommes d'armes et une grande quantité de cages...

Perdriel ouvrit de grands yeux. Le roi continua gravement :

— Oui, mon fils; beaucoup de cages... N'oublie pas parchemins et plumes...

— Pour chasser, monseigneur? dit Perdriel; des parchemins..., des plumes; et dans Paris! Chasser dans Paris!

— Dans Paris. Écoute-moi donc. Tu passeras dans chaque rue et observeras bien les boutiques et le devant des logis..... Chaque oiseau que tu apercevras, tu le confisqueras en notant avec soin l'adresse et le nom du propriétaire.

Il n'est pas d'usage à la cour que l'on questionne le roi; mais Louis XI devina la question sur les lèvres du jeune homme. Il lui dit donc avec douceur :

— Mon fils, j'ai signé un traité avec mon cousin de Bourgogne; c'est pourquoi je lui suis obligé... Tout prince qui a échangé sa parole contre celle d'un autre prince, ne doit pas souffrir qu'on insulte son allié. Or, les Parisiens le font, à ce qu'il paraît, et souvent.

— Mais, sire, les oiseaux...

— Eh! justement; les oiseaux disent toute la journée : Pé-

ronne! Péronne! avec un air de mépris pour mon cousin de Bourgogne; ils ajoutent même quelquefois *larron*, *ribaud*, *paillard* et autres vilains mots que je ne puis souffrir lorsqu'il s'agit de Charles mon cousin. Va donc, mon compaing, mets en cage tout ce que tu trouveras d'oiseaux, et quant aux bourgeois qui les ont instruits, nous leur payerons les frais d'éducation. Va.

Henri Perdriel vint en effet à Paris et fit main basse sur les pies, corneilles et autres volatiles dont le bavardage déshonorait si vilainement un grand roi et une petite bourgeoise. L'exécution fit rire d'abord; puis on réfléchit que le roi voudrait sans doute faire payer la rançon des oiseaux. Alors on ne rit plus. Ce fut Perdriel qui s'égaya le plus aux dépens de son maître, lorsqu'il eut constaté que les pies disaient *Perrette* encore plus distinctement que Péronne.

L'histoire ne nous apprend pas ce que Louis XI fit de tous ces oiseaux qu'il avait voulu être apportés *devers lui*. Mais il garda rancune aux Parisiens, et de longtemps ne put prendre plaisir à séjourner dans leur ville.

Le duc de Bourgogne avait agi en homme généreux à l'égard de Louis XI. Était-ce un calcul? ou eut-il plus tard un remords capable de le conduire à de honteuses vengeances? Toujours est-il que Louis XI accusa ce prince d'avoir cherché à le faire empoisonner, comme Charles le Mauvais avait fait pour Charles V et Charles VI. Tradition de la maison bourguignonne.

Le complot avait été conseillé par le duc à un marchand nommé Ytier, lequel, pour éviter de se compromettre, aurait chargé son valet Jean Hardi de s'aboucher avec deux cuisiniers de la maison du roi pour jeter du poison dans un mets destiné à ce prince. Toujours la tradition bourguignonne.

Mais ces valets se rappelèrent l'insuccès de toutes les tentatives précédentes. Peut-être furent-ils inspirés par leur amour pour le roi de France, et ils dénoncèrent Jean Hardi, préférant perdre la grosse somme que celui-ci leur avait promise. Le crime devait se commettre à Péronne ; l'assassin fut immédiatement arrêté et envoyé au parlement de Paris, qui le fit écrouer tout d'abord à la Conciergerie, sous la responsabilité du prévôt et des échevins. L'arrêt fut prononcé contre Jean Hardi le 30 mai 1474. Il portait en substance que Jean Hardi, reconnu coupable de tentative d'assassinat sur la personne du roi, serait extrait de la Conciergerie, traîné sur une claie de la porte de cette prison à la place du Palais, mis en un tombereau sur cette place et conduit à celle de la Grève pour y être écartelé. On planta sa tête sur une pique devant l'hôtel de ville; le tronc fut brûlé, et les quatre membres envoyés à quatre villes frontières du royaume.

Louis XI, devenu plus tranquille à l'extérieur, s'occupa de son plan de nivellement, et commença à faucher une à une toutes ces têtes de grands vassaux, toujours agitées, toujours menaçantes au moindre souffle, comme les plus hauts épis d'une moisson. Il sut se réconcilier avec le duc de Bourgogne, qui lui livra Louis de Luxembourg, connétable de France, un des plus dangereux ennemis de sa puissance et de son orgueil. Le connétable, condamné à mort par le parlement, fut conduit de la Bastille au Palais, où se firent tous les préparatifs de son exécution. Dès cette époque nous remarquerons les mêmes pratiques pour plusieurs condamnés à mort, et cette cérémonie deviendra un usage.

Le règne de Louis XI a dû remplir souvent les cachots de la

Conciergerie; mais les justices de ce prince étaient éclatantes pour les grands, obscures pour les petits. Louis XI ménageait les apparences avec le peuple. Ce prince dut faire un fréquent usage des grandes oubliettes adjacentes à la Conciergerie et qui venaient aboutir aux grilles donnant sous la rivière. Ces oubliettes jouèrent plusieurs fois un rôle dans l'histoire de la prison.

Sous Charles VIII, on mit en prison, dit Felibien, à la Conciergerie, le 1er décembre 1496, Claude de Chanvreux, conseiller clerc au parlement, à cause d'une fausse procuration au moyen de laquelle l'évêché de Xaintes avait été résigné en cour de Rome au profit de Pierre de Rochechouart. Le 23 du même mois, les chambres s'assemblèrent au sujet de la demande que faisait l'évêque de Paris du prisonnier, qu'il réclamait comme clerc, et, par arrêt, Chanvreux fut débouté de sa cléricature. La veille de Noël au matin, le prisonnier fut amené au parquet de la cour pour assister à la prononciation de son arrêt, vêtu d'une robe d'écarlate et d'un chaperon fourré. Il se mit à genoux, la tête nue, et, toutes les chambres assemblées, Jean de la Vacquerie, premier président, lui prononça l'arrêt en vertu duquel, pour plusieurs faussetés par lui commises, et subornation de notaire et de témoins touchant l'évêque de Xaintes, dont il avait été convaincu, il fut privé de son office de conseiller et de tout autre office de judicature.

Après cela, quatre huissiers le menèrent sur la table de marbre, où sa robe d'écarlate lui fut ôtée de même que son chaperon et sa ceinture. On le revêtit d'une autre robe et il fut ramené nu-pieds et nu-tête au parquet avec une torche de quatre livres à la main. Il se mit à genoux et fit amende honorable en

criant : *Mercy à Dieu, au roi, à la justice et aux parties intéressées*. La fausse procédure fut lacérée; cela fait, le prisonnier fut amené en la cour du palais et livré au bourreau, qui le fit monter dans une charrette et le conduisit au Châtelet, où son arrêt fut crié, et de là au pilori, où on le fit tourner trois tours, après quoi il fut marqué au front d'une fleur de lis avec un fer ardent, et puis conduit par les huissiers à la porte Saint-Martin pour aller en exil hors du royaume.

Le règne de Charles VIII avait été inauguré par une justice éclatante, véritable progrès sur ces prétendues satisfactions que les anciens rois accordaient au peuple à leur joyeux avénement, ainsi que l'ont prouvé tant d'exécutions de dilapidateurs.

Le roi successeur de Louis XI était si jeune que la régence avait été confiée à sa sœur, Anne de Beaujeau. Cette princesse sentit la nécessité de se faire bien venir du peuple par quelque action d'éclat.

Or, si Louis XI avait rudément persécuté les grands seigneurs, il avait fait mordre cruellement le peuple par ses dogues favoris. C'étaient de sanglantes dérisions que les amitiés du feu roi pour les seigneurs Tristan, le Dain et autres bourreaux. Ce fut sur ces misérables que la régente jeta d'abord les yeux. Avec eux, s'offrait à la haine publique un Auvergnat nommé Jean Doyac, devenu gouverneur d'Auvergne avec autant de raison que le barbier le Dain était devenu comte de Meulan.

Le roi mort, ces honnêtes personnages comprirent que leur bon temps était passé. Olivier fit ses préparatifs pour se retirer dans ses terres; Doyac n'oublia pas de se mettre à couvert selon ses moyens en attendant l'orage.

Déjà tout était disposé pour la retraite du barbier le Dain,

et il calculait avec son valet Daniel, élevé à la dignité d'intendant, les événements qui pourraient un jour le ramener à la faveur, quand la porte s'ouvrit et un homme entra précipitamment chez Olivier; il était en habit de voyage, et sa personne tout entière témoignait par un désordre extrême de l'agitation d'une conscience troublée.

— Jean Doyac! s'écria Olivier, le gouverneur de l'Auvergne... Ah! notre ami, soyez le bienvenu à Paris.

— Heureux de vous voir en prospérité, sire comte de Meulan.

— Et plus près encore du bonheur le plus grand que j'aie jamais goûté... Je pars.

— Vous quittez la cour; c'est horrible à penser... Nos services sont bien mal récompensés... Hélas! les princes sont ingrats... Ah! c'est le compère Daniel; bonjour, compère.

Daniel n'était pas un valet ordinaire. Le bruit public l'accusait d'avoir été pour son maître tantôt un espion, tantôt un bourreau, tantôt le plus retors des collecteurs lorsqu'il s'agissait d'impôts forcés. Entre un valet pareil et un gouverneur d'Auvergne comme Doyac, il se trouvait trop de points d'analogie pour qu'ils ne s'alliassent pas sans étiquette.

— Oui, dit Daniel, nous nous retirons. C'en est fait.

— Nous vivrons dans nos terres, ajouta Olivier; seigneur de plusieurs villages, d'un bourg même; riche et honoré, bien qu'on dise...

— Sans doute; vous êtes craint... C'est le plus grand honneur que je connaisse.

Olivier s'aperçut que cette description d'un bonheur prochain faisait soupirer Doyac.

— Qu'avez-vous? lui dit-il; et ce voyage à Paris n'est-il pas de votre goût?

— Au contraire; la cour me veut faire payer des arriérés considérables... Il s'agit même de quelques honneurs particuliers... Mais je m'en passerai, je suis modeste...

— La régente vous aime donc, vous?

— Je suis un homme nécessaire; et puis, voyez-vous, Olivier, ma position est superbe : je n'ai jamais tué ni trahi bien ouvertement; j'ai fait de la diplomatie financière; jamais personne ne m'attaquera. Mes administrés sont furieux de ma grandeur, car ils se rappellent m'avoir vu quitter le pays en jaquette déchirée; mais après tout ils sont fiers d'être commandés par un compatriote. Bref, j'espère beaucoup de notre nouveau règne.

— Tant mieux, messire Doyac, tant mieux; moi, je n'espère rien.

— Ah! mon vieil ami, c'est que vous... Mais bah! oublions tout cela.

— Que voulez-vous dire, Doyac?... Vous m'effrayez. Savez-vous quelque chose?

— Eh! cher ami, lorsqu'on a manié tant d'affaires, comme disait notre bon maître, il est impossible de ne pas garder au bout des doigts un peu d'encre ou un peu de sang... Eh! c'est vrai... Ne vous révoltez pas...

— Du sang! du sang! mais, mon cher ami, la mémoire du roi est là pour répondre...

— Vous parlez comme un enfant... Est-ce que jamais on s'en prend aux morts quand on a des vivants à tourmenter? Est-ce que nos ennemis iront faire le procès au bon roi qui

dort sous la lame d'argent... Vous voulez rire... Au contraire, un bon gros vivant, un comte de Meulan, un riche gentilhomme! Ah! c'est de bonne prise, et le populaire aime les proies, vous savez.

— Vraiment! Doyac, vous savez quelque chose, dit Olivier fort agité; vous me contez là des histoires de l'autre monde.

— De l'autre monde en effet; et, je l'avoue... c'est que, voyez-vous, j'ai encore devant les yeux....

— Quoi donc?

— Bref, écoutez ceci : j'arrivai à Paris ce matin, et aussitôt d'aller à la cour... c'était un devoir... je me présente... tous visages étrangers... Cependant, en regardant bien, je reconnais... devinez qui?...

— Mais... que sais-je moi? nous connaissons tant de monde.

— C'était chez la régente, notez bien... dans les salles d'audience, parmi ceux qui attendaient leur tour. Devinez... quelqu'un... de l'autre monde, comme vous disiez tout à l'heure.

Olivier devint fort pâle, et regardant Daniel avec inquiétude :

— Trouves-tu cela, toi, Daniel? dit-il.

— Je cherche, messire, je cherche...

— Ah! c'est qu'il y en a beaucoup, hein? dit Doyac... Mais cherchez mieux... Voyons, que je vous aide... une femme.....

Olivier tressaillit... Daniel frissonna.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire, balbutia Olivier.

— Ni moi non plus, ajouta Daniel.

— Je vais vous aider. Une femme encore jeune, belle, aux traits fatigues par la douleur, une femme que j'ai vue à vos pieds bien des fois, quand j'avais l'inestimable bonheur de travailler avec vous à rendre heureux notre bon maître.

— A mes pieds! une femme! continua Olivier de plus en plus décontenancé.

— Quelle mémoire rebelle! poursuivit Doyac. Cette femme, vous l'aimiez, et c'était elle qui se traînait à vos pieds, parce qu'elle avait une grâce à vous demander.

— Oh! dit Daniel avec un affreux sourire, que de femmes nous ont demandé des grâces!

— Celle-là, continua Doyac, était la femme d'un pauvre gentilhomme accusé de félonie et renfermé au Plessis-les-Tours; un beau jeune homme. Ils s'aimaient tendrement, et venaient de s'épouser. Chaque jour la malheureuse venait supplier maître Olivier, c'est-à-dire M. le comte de Meulan, de solliciter du roi la liberté de son mari... On dirait que vous vous souvenez...

— Messire, vous répétez cet absurde conte inventé par mes ennemis...

— Un conte? Oh! ce n'est pas à moi qu'il faut le dire... car j'ai bien entendu votre entretien avec elle, le jour où l'on parlait de *vider* la prison encombrée... Elle demandait toujours la même chose... et, la voyant si belle, vous lui demandâtes aussi une grâce...

— Oh! ne riez pas, je vous prie, monsieur le gouverneur d'Auvergne, votre rire me fait un singulier effet...

— Je vois que vous vous rappelez la fin... Je vois aussi la mémoire de ce bon Daniel s'éclaircir peu à peu. Vaincue par les terreurs que vous semiez dans le château, la femme du prisonnier vous dit un soir, sur l'escalier, ces mots que je crois encore entendre résonner à mon oreille : *Et si je disais oui?...*

Olivier détourna la tête avec un frisson.

— Je dirais oui aussi, et il serait libre, répondîtes-vous en

montrant les clefs de la prison qui pendaient à la ceinture de Daniel... La nuit fut longue, maître Olivier... Vous prîtes la dame par la main; elle pleurait à grosses larmes, et vous l'accompagnâtes en son logis, après avoir dit deux mots à l'oreille de Daniel... Ces mots-là je n'ai pu les entendre, par exemple, mais je sais ce que le lendemain tout le monde se répétait dans la ville : — Le prisonnier s'est étranglé dans sa prison.

Ce fut au tour de Daniel à couvrir d'une main tremblante son visage livide.

— Ah! s'écria Doyac, avec son rire infernal, c'était réellement le bon temps! Temps évanoui! belles heures de puissance envolées! Toutefois, comme je vous le disais, ce souvenir m'est revenu plus amer et plus doux à la fois quand j'ai vu dans l'antichambre de la régente maître Coictier, le médecin du feu roi, mandé comme moi chez la princesse... Il était avec elle... avec...

— Qui donc?... mon Dieu!

— Blanche d'Aléman, la femme du prisonnier qui s'étrangla... la femme qui vous a dit *oui*, et à qui vous avez dit : Il sera libre.

— O ciel! s'écria Olivier pendant que Daniel poussait un hurlement de terreur... Quoi! elle vit encore, elle est revenue! elle est à la cour! Mais on l'a dite morte, elle avait disparu... Que faisait-elle?... lui parlait-on? vous a-t-elle parlé?

— Oh! que de questions d'un seul coup! Peste! comme vous reprenez intérêt à l'histoire!... Ma foi, mon cher compère, je ne lui ai pas parlé, je la connaissais peu; et puis sa connaissance me paraissait peu utile en ce moment. Elle eût pu nuire au bon accueil que m'ont fait plusieurs personnes attachées à

M. le duc d'Orléans et à M. de Beaujeu... Cependant j'ai remarqué que la régente lui a donné audience avant tout le monde, et qu'elle est demeurée si longtemps avec cette femme, que l'heure du dîner est arrivée. Vous savez que l'on dîne à onze heures chez la régente.

Olivier se promenait avec égarement, lançant par intervalles un regard inquiet à Daniel, qui lui répondait par un regard désespéré.

— Blanche ici! murmurait-il.

— Vous vous alarmez pour cela! poursuivit Doyac... Eh! que voulez-vous qu'on dise de cette affaire?... Mon cher, vous êtes peu épicurien... La femme vous plaisait, et il paraît que vous lui avez plu... Ce n'est pas votre faute, n'est-ce pas, si le mari s'est étranglé dans la prison?... Qu'en dit Daniel?... vous ne répondez pas, vous m'approuvez?...

— Cet homme me fera mourir, dit Olivier... Daniel, mon ami, hâtons-nous; le chariot est arrivé, n'est-ce pas? Fais-y placer les meubles les plus précieux... Prends nos papiers et la cassette noire, tu sais; — et puis, mon cheval, mon cheval...

Daniel allait obéir, quand plusieurs coups frappés à la porte le firent retourner vers son maître.

— Maître, dit-il, voici des cavaliers...

— Quelque visite, interrompit Doyac; je me retire... J'ai rendez-vous au Palais à une heure, et c'est bientôt. Recevez donc mes adieux. Je vais chez la régente, je touche mon arriéré à la cour des comptes, je reçois les félicitations de leurs altesses, et je retourne à Clermont-Ferrand, où je suis un petit roi, disputant le pas à M. de Bourbon, qui m'en veut à la mort. Si vous passez par là, venez me voir. J'y mène une vie charmante,

Louis XI tout pur; je pends par-ci, je pille par-là; c'est au mieux. Adieu, bon et cher compère Olivier; adieu, Daniel.

Et Doyac s'en retourna au Palais avec la légèreté de conscience qui caractérise l'homme de bien.

Les cavaliers postés à la porte l'avaient laissé passer. L'un d'eux descendit précipitamment de cheval, et suivit de loin le digne gouverneur, qui marchait sans défiance, suivi d'un laquais blasonné aux armes de ce drôle. Les autres cavaliers entrèrent dans la maison, et leur chef arrivant jusqu'à Olivier :

— Sire comte, lui dit-il, madame de Beaujeu se plaint que vous partiez sans prendre congé d'elle.

Olivier, interdit, ne sut que répondre...

— Et vous, digne Daniel... ajouta l'officier, ne me reconnaissez-vous pas?...

— Messire Philippe de Commines! s'écria Daniel; vous!... Mais voyez donc maître, c'est le seigneur de Commines en personne...

Olivier, un peu rassuré, salua son noble visiteur.

— Son altesse madame la régente sait donc mes projets de campagne? dit-il... Excusez-moi, messire, je me croyais disgracié.

— Je ne sais si vous êtes disgracié, dit tout à coup Philippe de Commines avec un front sévère; mais à coup sûr vous êtes mandé au Palais... leurs altesses vous y attendent.

— Moi! balbutia Olivier... cet honneur?...

— Veuillez me suivre, dit Philippe de Commines...

— Au nom du roi, notre maître, ce digne prince qui est mort, s'écria Olivier; au nom de celui qui vous aimait tant, messire de Commines, dites-moi ce qu'on me veut... Expli-

quez-moi comment il se fait que vous, dont l'amitié pour le duc d'Orléans est déjà presque un crime, vous soyez député par la régente pour m'appeler...

— Je vais vous répondre, et avec franchise. — Je ne vous escorte pas au Palais, je vous arrête. Madame de Beaujeu voulait avoir la gloire de jeter dans les fers celui que poursuit toute la haine du peuple; mais M. le duc d'Orléans, mon maître, m'a chargé de lui procurer cet honneur, et je lui ai obéi. J'ai voulu, aux yeux de mes concitoyens, qu'il fût bien établi que j'ai servi Louis XI, mais en homme... non en bourreau... Comment le mieux prouver qu'en accablant celui qui fut le principal bourreau de Louis XI? Olivier le Diable, je vous arrête.

Olivier croyait faire un horrible rêve. Il vit Commines lui ôter son épée, saisir la cassette que Daniel tenait déjà sous son bras, et ordonner le départ. Machinalement il suivit les gardes, traversa les rues avec un cortége de curieux qui le maudissaient, et arrivé au Palais fut introduit chez la régente.

— Voici le prisonnier, dit Commines au duc d'Orléans.

— Pardonnez-moi, madame, dit le prince, d'avoir prévenu vos ordres en ce qui touche cet homme; mais c'est en votre nom que j'ai voulu le faire arrêter.

— Que me reproche-t-on? demanda le Dain, effrayé de ces préambules.

— Tu le sais, misérable, dit la régente... un de tes amis, un scélérat comme toi t'en a parlé tout à l'heure, l'Auvergnat Doyac, gouverneur comme tu es comte... un gentilhomme de même façon... A propos... qu'en a-t-on fait?

— Il est à la Conciergerie, dit le duc d'Orléans. Le drôle

demandait un payement! Il le tient. La cour des comptes n'est pas si loin de la Conciergerie qu'on ne puisse prendre l'une pour l'autre.

— Doyac arrêté! murmura Olivier... Mais enfin que me veut-on? qu'ai-je fait?

— Tiens! s'écria la régente en appelant d'un signe un huissier; regarde à cette porte, et tu reconnaîtras ce que tu as fait...

Olivier, comme s'il eût été fasciné par une apparition terrible, regarda, bouche béante et les cheveux hérissés, la figure pâle et menaçante de Blanche d'Alćman, encadrée dans la pénombre du cabinet de la régente.

— Il me reconnaît bien, madame, murmura la victime, et ce n'est pas lui qui protestera contre votre justice.

— Qu'ai-je fait? qu'ai-je fait? s'écria encore Olivier.

— Je vais te le dire, continua la jeune femme avec une voix vibrante et solennelle : tu m'as promis la liberté de mon mari si je m'abandonnais à tes infâmes désirs. J'étais belle alors; je t'ai refusé avec mépris. Un jour que la nouvelle s'était répandue d'une exécution générale dans les prisons, j'ai gagné un geôlier en lui donnànt tout ce que je possédais... Il m'a permis de parler à mon époux... Je me suis jetée à ses pieds, je lui ai confessé la souillure dont tu me menaçais. C'était un homme plein d'honneur que mon mari, un vaillant guerrier, qui m'aimait avec idolâtrie. Si tu refuses ce monstre, me dit-il, il me fera tuer dans les cachots, et la violence ne lui coûtera pas pour te posséder... Si je devenais libre, au contraire, je le tuerais en combat singulier, avec l'assentiment du roi, à qui nous prouverions son infamie. Ce peu de mots, tombés d'une bouche

si loyale, me décidèrent. Je revins à toi, et te dis : Sauve donc mon mari!... Cette nuit-là, tandis que je sacrifiais ma vie... mon honneur... un homme entrait dans le cachot de celui pour qui je m'immolais, et avec la ceinture du prisonnier... Oh! monstre abominable! il étranglait le malheureux sans défense, l'enfermait dans un sac de cuir, et le jetait à la rivière, de peur que si mon mari eût été délivré, le roi n'eût demandé compte de la tête qui lui échappait.

L'homme qui entra dans la prison, c'était Daniel, ton serviteur, comte de Meulan!

— Il faut prouver cette fable, murmura le Dain.

— Voici le témoignage écrit du geôlier, qui m'en a instruite le lendemain de la mort du roi... Je m'en doutais, Olivier; mais que faire, tant que vivait ton protecteur? .. J'ai demandé conseil à Dieu, et Dieu m'a dit d'attendre. J'ai caché ma douleur dans un couvent... Aujourd'hui c'est à toi de pâlir, de prier, de souffrir...

Olivier ressemblait au parricide de l'antiquité; les furies vengeresses l'agitaient de leurs menaces et de leurs fouets sanglants. Il eut peur, et demanda grâce... Il nia encore, et offrit de prouver son innocence.

— Faites! lui dit la régente; vous comparaîtrez devant la cour du parlement. En attendant, rejoignez à la Conciergerie l'Auvergnat Doyac. L'un est un assassin, l'autre un voleur insigne...

— Et le valet? demanda un conseiller.

— Daniel est assassin et voleur en même temps. Il accompagnera son maître. Ces deux hommes doivent être l'un pour l'autre une douce compagnie.

La cour du parlement jugea en effet la cause. Olivier le Dain fut condamné à mort; son valet Daniel l'escortait sur l'arrêt, comme il l'avait escorté dans ses crimes, comme il devait l'escorter à l'échafaud. Tous deux furent tirés de la prison, et après avoir fait amende honorable, pendus au gibet commun de Paris. Le maître essayait de faire bonne contenance; le valet pleurait et demandait des prières à la multitude, qui lui répondait par des imprécations et des injures.

Le soir même de cette exécution, la malheureuse Blanche quitta la ville et disparut, sans qu'on pût jamais retrouver ses traces; mais Doyac, l'audacieux voleur, avait entendu partir de la prison Olivier, son voisin, son ami. L'impression que lui fit ce départ fut toute joyeuse, il se croyait à jamais sauvé. La peine de ses espiègleries serait peut-être un blâme du parlement ou quelque amende, et il se réjouissait comme un homme échappé au péril.

Mais un greffier, entrant dans son cachot avec une lugubre solennité, le rappela aux idées sérieuses. On lui lut un arrêt des plus amples, par lequel il était condamné comme menteur, faussaire, voleur...

Doyac eut peur du reste et se boucha les oreilles.

— Je suis un homme perdu! s'écria-t-il. Oh! les envieux!... perdre un si grand diplomate! O fureur des partis!

Les geôliers ne répondirent à ses doléances que par des éclats de rire. Cependant un homme était demeuré près de lui, et lui parlait avec beaucoup de politesse... Doyac, impatienté, se retourna :

— Que me voulez-vous?... qui êtes-vous? dit-il.

— Messire, je suis le maître des hautes-œuvres de justice, vulgairement appelé le bourrel de Paris.

Doyac poussa un cri épouvantable...

— Je conçois votre éloignement pour moi, messire, dit le bourreau; mais enfin, nous obéissons au roi et à la loi... c'est notre devoir.

En même temps il appliquait sur la tempe de Doyac un fer froid... Doyac poussa un autre cri.

— Que faites-vous? m'égorgez-vous?

— Non, messire, je coupe seulement vos cheveux... ainsi qu'il est prescrit.

—On va me décapiter! mais c'est inique! O justice humaine. Enfin! je suis innocent... je suis gentilhomme, c'est pour cela qu'on me décapite...

— Mais vous vous trompez, on ne vous décapite pas, dit le bourreau impatienté en lui abattant tous les cheveux du côté droit.

— Maintenant veuillez vous déshabiller et vêtir cette robe.

— Que me fera-t-on encore?... On m'écartèle donc... Jésus! c'est abominable.

— Eh non!... messire Doyac, soyez calme... là... patience.

On lui lia les mains.

— Un confesseur! criait-il, un confesseur; je veux me réconcilier avec Dieu.

— Ce n'est pas l'usage en pareil cas.

— On me traite en criminel de lèse-majesté; c'est bien cela! grand Dieu! décapité, écartelé, brûlé peut-être... pour quelques écus que j'ai détournés!

Jamais la terreur et la basse humilité d'une conscience bourrelée n'avaient parlé plus éloquemment ce langage abject des scélérats qui désespèrent. Doyac fut d'abord conduit au carrefour Bussy, non sans une vive surprise. Ce fut là qu'il reconnut à quoi servait cette chemise de laine dont le bourreau l'avait affublé; car un valet du tourmenteur la lui rabattit jusqu'à la ceinture, et deux bras vigoureux firent pleuvoir sur son dos une grêle de coups de fouet. Il pleurait; les spectateurs riaient. On lui remit la chemise, et on le conduisit au carrefour Saint-André-des-Arcs, où la même cérémonie eut lieu. La même foule se pressait sur son chemin, le suivant de place en place, jusqu'à la place de Grève, où l'on s'arrêta.

Là il y avait un échafaud, ce qui redoubla les angoisses et les hurlements de Doyac. Il monta ou plutôt fut traîné sur les planches, attaché à un poteau par le cou et les épaules.

— Mon Dieu, je vous recommande mon âme! s'écria-t-il.

— Recommandez-moi plutôt votre oreille, répondit le bourreau, qui, lui appliquant sa large main sur la tempe, abattit d'un seul coup, avec une dextérité étonnante, l'oreille droite du misérable.

Au cri que poussa Doyac, la foule répondit par des hurlements de plaisir et des sarcasmes. Le bourreau enduisit la plaie d'un certain baume qui arrêta presque aussitôt le sang, et rabattit un capuchon sur la tête de Doyac.

— Ah! mon Dieu! merci, Jésus! dit-il, ce n'est que l'essorillement...

— L'autre opération, messire, lui dit le boureau, est un peu plus douloureuse, mais pas longue, surtout si vous vous y prêtez bien.

— Encore souffrir ! s'écria Doyac effrayé ; souffrir toujours !

— Tendez-moi votre langue, s'il vous plaît.

— Hélas ! c'est la langue percée, murmura Doyac ; mais, en vérité, tout cela est pire que la mort.

— Patience, patience, dit le bourreau. Et prenant la langue du patient dans une petite pince d'acier, qui la retint fortement avec les pointes dont elle était hérissée, il en perça l'extrémité d'un fer chaud que lui tendit son valet. Cette fois la douleur fut telle que le patient s'évanouit.

Dès lors, l'échafaud, la foule, les tortures, il ne vit, ne sentit plus rien. Lorsqu'il revint à lui, la nuit était venue. L'air frais, un mouvement étrange appelèrent son attention. Il était couché dans un chariot, sous les toiles duquel, abrité comme par des rideaux, il entrevoyait les étoiles dans le ciel pur.

Une douleur cuisante lui rappela bientôt les tristes événements de la journée. Il avait soif, et demanda à boire ; mais un archer, couché près de lui sur la paille, ne lui répondit pas et continua de dormir.

— Je suis banni, dit-il ; on me transporte hors de France. Hélas ! désespoir affreux ! et mon or que j'avais si prudemment enfoui, moi l'homme aux précautions... Si je corrompais cet archer... mais non... il n'est pas seul ; et puis je ne pourrais marcher, et puis je suis mutilé, je suis horrible à voir, on me reconnaîtrait, on me chasserait de toutes les habitations... Mais mon trésor... malheureux que je suis !... mon trésor !

A force de sangloter, de gesticuler, il réveilla son gardien.

— Quel est le lieu de mon exil, charitable soldat ? demanda-t-il à l'archer.

— Votre exil?... mais on ne vous exile pas du tout... Vous allez à Monferrand d'abord : vous l'avez donc oublié?

— Monferrand! juste ciel! Oh! quel bonheur!

Et Doyac commença une action de grâce, interrompue par l'archer stupéfait.

— Cela vous fait plaisir? lui dit-il; eh bien, vous n'êtes pas difficile.

Doyac pensa que l'archer faisait allusion à la honte qui devait résulter pour le condamné d'un retour ignominieux dans sa ville natale, d'où il était sorti naguère si brillant, si redouté.

— Mon ami, dit-il, je sais m'humilier; la main de Dieu s'est appesantie sur moi.

— Et un peu la main du maître bourreau, successeur de Jean Cousin, dit l'archer.

— Je reverrai mon trésor, pensa Doyac... et je l'emporterai bien loin...

On arriva plusieurs jours après à Monferrand. A l'approche du cortége, toute la ville était venue en habits de fête pour jouir de l'abaissement du plus méprisé tyran qui eût jamais pesé sur une province. Doyac croyait n'avoir à subir que ces regards dévorants, que ces insultes aiguisées par de longues colères. Lorsque les pierres, les projectiles honteux ramassés dans la fange pleuvaient sur lui :

— Voilà bientôt la fin du martyre, se disait-il.

Il n'était pas au bout. Sur la grande place attendait un échafaud pareil à celui que Doyac avait vu avec tant de terreur sur la place du pilori de Paris. Ce fut alors seulement qu'il se rappela, le malheureux, qu'on lui avait laissé une oreille.

Le bourreau de Monferrand ne fut pas moins adroit que son

confrère de Paris. Doyac, après avoir été fustigé rudement pour le divertissement de ses compatriotes, perdit sa seconde oreille. Ensuite il fut banni de la ville. Mais on suppose qu'il y dut rentrer pour emporter une partie des trésors mis à l'abri.

Telles furent, avec la fameuse amende de cent cinquante mille livres imposée comme restitution à Jacques Coictier, les expiations subies par les meilleurs amis de Louis XI.

Ce fut aussi vers le commencement de ce règne que Philippe de Commines, pour avoir embrassé avec trop de zèle les intérêts du duc d'Orléans (Louis XII), fut arrêté avec le cardinal Georges d'Amboise et plusieurs autres seigneurs mécontents. Anne de Beaujeu se montra sévère pour Philippe de Commines. Elle le fit d'abord enfermer à Loches dans une cage de fer *d'un pas et demi de long*, que l'historien avait pu voir de près lorsqu'il servait son ancien maître Louis XI. Commines raconte ses souffrances en termes trop énergiques pour que nous y puissions substituer notre prose; mais son histoire est diffuse à tel point que nous ne saurions embarrasser le lecteur dans un dédale de petites intrigues de cour. Rappelons seulement cette phrase du célèbre chroniqueur, phrase qui résume ses douleurs et caractérise les événements sous le poids desquels il succomba :

« Je suis venu, dit-il, à la grande mer, et la tempête m'a noyé. »

Ces cages de fer s'appelaient *filets* ou *fillettes de Louis XI*. On passait au prisonnier sa nourriture à travers les barreaux avec une fourche, et une fois par semaine, s'il était homme d'importance, on le faisait sortir pour lui dégourdir les jambes et lui faire prendre un repas suivi.

Commines séjourna huit mois dans la cage de fer.

De Loches, Commines, qu'on voulait faire juger par le parlement, fut amené à la Conciergerie. Après dix-huit mois de captivité dans cette prison, il obtint, grâce aux démarches actives de sa femme, que son procès fût appelé devant une commission préparatoire. Félibien raconte que, malgré la justification satisfaisante qu'il fournit lui-même de ses actes politiques, Commines fut condamné à dix ans d'exil et à la confiscation du quart de ses biens.

Nous trouvons peu de chose dans l'histoire de la Conciergerie sous Louis XII, successeur de Charles VIII. Ce prince, pour lequel tant de gens avaient été persécutés, ne s'occupa d'aucun lorsqu'il fut arrivé au trône. On l'appela le *Père du peuple*, et l'on rapporte de lui un mot qui témoigne d'une réelle magnanimité. Mais si le roi de France oublia les querelles du duc d'Orléans, avouons que le duc d'Orléans ne rappela point assez au roi de France les services que Commines lui avait rendus.

Voici que nous touchons à un règne sur lequel se sont exercés tous les panégyristes et tous les détracteurs ; règne chevaleresque, règne despotique, tellement semé de triomphes désastreux, de fantaisies ruineuses, de gloires funestes, de plaisirs corrupteurs, que l'historien, s'il raconte les faits avec franchise, peut passer souvent pour un commentateur désobligeant. Suivons pourtant cette méthode, et avec d'autant plus de confiance, que l'histoire d'une prison n'est jamais le beau côté de l'histoire d'un règne.

III.

Haine de Louise de Savoie pour le connétable de Bourbon. — Le surintendant Jacques de Beaulne Semblançay.—Jean de Poitiers Saint-Vallier, Diane de Poitiers et François Ier. – Charles-Quint délivre les prisonniers de la Conciergerie. — Jean Leclerc. — Jacques de Pavanes. – Le conseiller Berquin. — Origine des persécutions contre le calvinisme. — Saint-Léger l'Amaury. — Le ministre huguenot Dumoulin et les écoliers. — Le brigand Pontault. — Tiennette Petit. — Emprisonnement de quelques conseillers au parlement par Bussy Leclerc. — Notables parisiens emprisonnés par les Seize. — Les jésuites Jean Guignard, Léonard Perrin, Ambroise Georges, professeurs de Jean Châtel, assassin de Henri IV. — Les jésuites sont chassés de France. — Curieuses révélations de Pierre du Jardin, capitaine de la Garde, prisonnier à la Conciergerie, au sujet d'Henri IV. — Ravaillac.— Éléonora de Galigay.— Son écrou textuel. — Incendie du Palais et d'une partie de la Conciergerie. — Conjectures auxquelles cet événement a donné lieu.

Au printemps de l'année 1521, un grand mouvement se fit dans le palais du Louvre. Odet de Foix, plus connu sous le nom de Lautrec, partait pour la conquête du Milanais, et sa sœur, la belle comtesse de Chateaubriant, maîtresse du roi François Ier, l'accompagnait jusqu'à ses équipages, qui attendaient au dehors.

Lautrec, avant de quitter le château, causa longtemps avec un beau vieillard à la barbe blanche, à la haute stature, dont

l'œil vif et le front dégagé accusaient encore la vigueur de la santé, la hardiesse de l'intelligence.

— C'est donc convenu, dit-il, monsieur le surintendant des finances, vous aurez soin de ma bonne armée... L'argent est le nerf de la guerre, dit M. de Trivulce; vous le savez, vous, monsieur de Semblançay.

— Monsieur, répondit le vieillard, vous avez demandé trois cent mille écus au roi, et le roi les a promis; ils seront donc envoyés. Vous pouvez penser que j'ai à cœur autant que personne la gloire de mon pays. Laissez faire d'ailleurs, ajouta-t-il, madame de Chateaubriant ne vous oubliera point.

— Hélas! monsieur de Semblançay, répliqua Lautrec, ce n'est rien d'aller guerroyer contre des ennemis en armes; le plus difficile est de se défendre contre les ennemis qu'on laisse dans sa patrie.

Et, ce disant, Lautrec tourna les yeux vers une fenêtre du Louvre, où se tenaient, regardant son départ, une femme richement parée et un homme de vaste corpulence.

Peu d'instants après, Lautrec avait pris congé de sa sœur et était parti. Semblançay rentra lentement dans ses bureaux.

Alors le gentilhomme qui causait à la fenêtre avec la femme de grande mine, dont nous avons parlé, lui dit en souriant :

— Eh bien, madame, votre altesse n'est-elle pas satisfaite? voilà encore un ennemi de moins. Le roi votre fils n'a pu vous vaincre cette fois en diplomatie. Lautrec s'en va, et vous allez régner à votre aise; madame de Chateaubriant n'aura plus les conseils de son frère.

— Chancelier Duprat, dit la dame, qui n'était autre que la

duchesse d'Angoulême, Louise de Savoie, M. de Lautrec est parti, c'est vrai; mais regardez au bout de cette allée : voyez-vous ce gentilhomme qui se promène avec un autre de mes ennemis bien cruels?

— Ah! M. le connétable de Bourbon, et son ami, son confident Saint-Vallier? Eh! madame, celui-là aussi vous l'avez écrasé d'un seul coup. Envoyer M. de Lautrec dans le Milanais quand M. le connétable espérait ce gouvernement; humilier ainsi le premier homme de guerre et le plus riche prince de la maison de Bourbon; élever l'un en ruinant l'autre, c'est la plus belle de vos vengeances... de vos justices, voulais-je dire; car M. de Bourbon est un ingrat et un félon... il a dédaigné la main d'une princesse à la fois belle, riche, toute-puissante.....

Louise de Savoie rougit. Était-ce de pudeur? était-ce de colère? Duprat n'eut pas de peine à deviner.

— Vous appelez cela une vengeance, chancelier? Pour un tel affront je me suis montrée clémente; mais patience! oh! patience! Vous occupez-vous toujours du procès que nous lui réservons?

— J'en prépare toutes les pièces selon le commandement de votre altesse, dit Duprat avec un respectueux salut.

— Qu'il soit ruiné, qu'il soit honni, qu'il devienne le plus humble des gentilshommes de France, celui qui a méprisé l'amour d'une princesse!... murmura Louise de Savoie... Mais pensons à Lautrec.

— Ah! madame, il faut avouer, dit le chancelier, qu'en nuisant à l'un, vous servez un peu l'autre. M. de Lautrec est brave, habile homme de guerre; il peut, avec de beaux faits d'armes, donner beaucoup de crédit à sa sœur madame de

Chateaubriant. Le roi aime la beauté, madame, et aussi la gloire ; il va trouver tout cela dans la même famille.

Louise de Savoie frémit d'impatience.

— Cette femme est insolente, dit-elle ; déjà elle me brave : elle ne sait pas ce que durent les caprices d'un roi.

— Elle compte beaucoup, madame, sur les victoires de son frère... que dis-je ! de ses frères ; car M. le maréchal de Lescun, son autre frère, combat aussi pour le roi en Milanais. Et puis, comment ne serait-elle pas fière quand elle voit votre altesse même conspirer à sa fortune en donnant des charges à ses parents?

— Je leur donne des commandements pour les ôter à M. de Bourbon, dit Louise de Savoie avec un redoublement de fureur ; mais je ne leur donnerai à aucun des victoires !

A ces mots, elle quitta le chancelier, qui demeura pensif à regarder d'un côté Bourbon causant avec Saint-Vallier ; de l'autre la comtesse de Chateaubriant rentrant avec ses pages ; de l'autre Semblançay distribuant des lettres aux courriers, et saluant profondément Louise de Savoie qui venait d'entrer chez lui.

— Ce sont là, dit le chancelier, les éléments de ma fortune à venir. Un vieillard, une femme, un guerrier ; sur ces trois êtres qui ne songent pas à moi, je dirige toutes les passions d'une reine par qui je serai tout-puissant un jour. M. de Bourbon conspire avec son ami Saint-Vallier ; la comtesse de Chateaubriant conspire tous les jours avec le roi ; Semblançay va conspirer avec la duchesse, qui l'y forcera bien... Tous ces gens-là travaillent pour moi !

En effet, le chancelier Duprat, qui venait d'entrer dans l'Église après la mère de sa mort, marchait à pas de géant dans

cette carrière des honneurs où les folies du prince poussent toujours activement un favori complaisant.

Louise de Savoie voulait perdre Lautrec pour renverser sûrement madame de Chateaubriant, qui gouvernait le roi. Elle voulait ruiner Bourbon, qui avait refusé sa main depuis qu'il était veuf de sa cousine Suzanne de Bourbon. Duprat se glissa entre cet amour blessé et cette ambition déçue.

Un jour, une lettre de Lautrec arriva au Louvre. Il réclamait l'argent qu'on lui avait promis pour la solde de ses Suisses. La campagne était ouverte. Les Suisses sont gens exacts, qui se battent bien quand la paye est faite. François Ier appela le surintendant Semblançay.

— Mon père, lui dit-il,—il l'appelait ainsi par affection et par respect,—il paraît que Lautrec fait là-bas des merveilles. Envoyez-lui donc les trois cent mille écus que nous avons dit.

— Sire, ils sont tout prêts, dit le vieillard... on peut les expédier sur-le-champ.

La comtesse de Chateaubriant était au bras du roi lorsqu'il donna cet ordre à Semblançay. Elle sourit gracieusement au vieillard.

— Allons, ma mie, dit François, êtes-vous rassurée?... Me croyez-vous, depuis que mon père vous a donné sa parole? On dirait que vous doutez un peu de la parole du roi! Ah! prenez garde, vous seriez la seule.

— Dieu m'en préserve, dit la comtesse; mais, sire, j'ai deux intérêts au prompt envoi de cet argent. La conquête du Milanais en dépend, et c'est la gloire de votre majesté; puis cette gloire est la vie de mon frère Lautrec.

— Soyez rassurée, madame, répondit Semblançay; voici les

coffres; jamais pièces d'or ne m'ont paru plus belles : elles représentent une victoire au moins!

— Adieu, mon père; nous allons nous réjouir, puisqu'il y a de l'argent ici et de braves chevaliers là-bas, dit le roi, qui commanda ses équipages, et partit oublier le Milanais sous les ombrages de Chambord, parmi ses peintres, ses statuaires et ses amours.

Mais la duchesse d'Angoulême n'avait pas perdu un moment. Le roi parti, elle fit venir Semblançay, qui déjà ordonnait le départ du convoi, et dressait les bordereaux avec cette froide activité qui a sur la pétulance l'avantage de l'infaillibilité.

— Mon père, lui dit-elle, c'est là l'argent destiné à nos armées d'Italie?

— Oui, madame; il va partir.

— Et c'est vous qui l'expédiez? dit la reine, dont le chancelier Duprat suivait chaque parole, tout en déchiffrant des correspondances.

— Oui, madame... il le faut... c'est urgent.

— Écoutez-moi donc, monsieur le surintendant, dit Louise de Savoie. Vous allez, s'il vous plaît, renvoyer ces gardes, ces courriers, et arrêter l'envoi.

— Comment, madame! s'écria Semblançay surpris; mais votre altesse demande là une chose impossible. Arrêter l'envoi d'un secours d'argent! retarder la paye des Suisses!

— J'ai mes idées là-dessus, dit la reine.

— Mais, madame, votre altesse n'y songe pas... le roi vient d'ordonner.

— Je veux être obéie, monsieur.

— C'est impossible, madame! répliqua Semblançay avec fermeté... le convoi partira.

Louise regarda le chancelier, qui souriait en haussant les épaules. Elle comprit ce geste. Semblançay était un vieillard d'une opiniâtreté invincible. Le heurter de front, c'était s'exposer à des discussions interminables. Elle changea donc de batteries.

— Allons, dit la duchesse, il faut tout vous dire, mon père. Je veux me réconcilier avec Lautrec, qui n'a pas lieu de se louer de moi. Je veux que le secours d'argent lui vienne de moi directement. Or, j'ai le moyen de lui faire parvenir la somme sans frais de transport. Comprenez-vous mon désir, mon père?

Semblançay réfléchit un moment.

— Je le comprends, madame, dit-il; mais je ne puis désobéir au roi.

— Dites, reprit Louise, que vous ne voulez pas me confier vos trois cent mille écus. C'est triste pour une princesse; mais enfin, les financiers sont faits ainsi...

La reine mit tant de grâce à prononcer ces mots, que le bonhomme Semblançay fut presque vaincu.

— Ce n'est pas défiance, madame, dit-il, mais habitude de régularité.

— Parlez donc, mon père; vous allez être satisfait. Voyons, en échange de ces lingots et ces écus, ma signature vous suffira-t-elle?

— Oh! votre altesse...

— Donnant, donnant; cela se fait dans les caisses bien administrées. Passez-moi la plume, chancelier, dit Louise à Duprat.

La duchesse se plaça devant une table, et souscrivit une reconnaissance en forme des trois cent mille écus d'or, que Semblançay fit ranger symétriquement dans une salle basse du palais.

— Mais enfin ils partiront? dit-il avec un dernier scrupule.

— Encore de la défiance! Eh! mon cher ministre, calmez-vous; je suis responsable : n'avez-vous pas ma signature?

Semblançay livra l'argent, prit la reconnaissance pour aller la serrer dans une de ses meilleures armoires. Il n'était pas au bas de l'escalier, que Louise de Savoie avait appelé un de ses gens.

— Gentil, dit-elle, suis le seigneur surintendant; observe bien le papier qu'il tient à sa main, et ne le perds pas de vue, afin de savoir à quel endroit il le dépose.

Gentil était un des commis de la duchesse, jeune homme dévoué à la princesse, qui avait fait sa fortune, et le tenait non-seulement par la reconnaissance, mais par l'amour. Gentil voulait épouser l'une des femmes de la duchesse, et attendait de s'être assez signalé au service de Louise de Savoie pour obtenir son consentement à ce mariage.

Il courut donc après Semblançay, qui ne pouvait concevoir le moindre soupçon sur un homme que chaque jour la duchesse lui dépêchait plusieurs fois. Gentil engagea la conversation avec le vieillard, le vit enfermer la quittance dans un coffre d'ébène ciselé d'argent, et passer avec calme de cette affaire finie à une autre, en véritable ministre qu'il était. Le commis fit son rapport à la duchesse, qui lui répondit seulement ces mots :

— N'oublie pas ce que tu as vu.

Quant à l'argent, si nous ne savons l'emploi qu'en fit la du-

chesse d'Angoulême, au moins apprendrons-nous l'usage qu'elle n'en fit pas.

C'est dans l'histoire que nous puiserons les détails de la campagne entamée par Lautrec, sous l'espérance des trois cent mille écus accordés par François Ier.

Lautrec avait réuni dix mille Suisses par la promesse des ducats qu'il attendait. Après bien des démarches, il atteignit les ennemis près de Milan. Ils étaient retranchés dans le parc d'un vieux château nommé *la Bicoque*, entouré de murs et de fossés profonds. On n'y pouvait pénétrer que par une chaussée étroite.

Lautrec ne pouvait risquer une bataille sans être sûr du succès, car François Sforce, son adversaire, était homme à profiter si habilement d'une faute, que le Milanais était perdu sans une victoire complète. Lautrec envoya donc reconnaître la position par des capitaines expérimentés, qui la jugèrent inexpugnable. C'était aussi l'avis du général, et il ordonna le campement.

Mais il ne se doutait pas que son armée allait lui causer, par une ardeur étrange, les mêmes embarras que peuvent susciter la lâcheté ou le mauvais vouloir. Les Suisses s'impatientaient depuis longtemps de ne pas recevoir leur paye; les ducats de Paris n'étaient pas arrivés. Au lieu de se décourager et de poser les armes, les Suisses vinrent demander au général l'ordre d'attaquer la Bicoque, sous prétexte qu'ils avaient besoin d'argent et que la victoire leur ouvrirait les portes de Milan. A Milan, on pillerait. Lautrec refusa, par la raison toute simple que l'on serait battu.

Les Suisses sont opiniâtres. Ils insistèrent. Lautrec leur fit

observer qu'au bout de quelques jours de blocus les ennemis affamés se rendraient, et que Milan ne serait pas moins à la disposition des pillards. Les obstinés répondirent par des cris et des menaces. Ils demandèrent leur solde ou le combat.

— Vous le voulez, dit Lautrec ; vous serez battus ! Réfléchissez-y bien... la Bicoque est imprenable.

Les Suisses ne changèrent pas d'avis, et demandèrent l'ordre d'attaque ou leur paye.

— Allez-y donc, s'écria Lautrec ; mais au moins laissez combler le fossé pour le passage de la cavalerie.

Peine perdue. Les Suisses prennent les armes, s'avancent en bon ordre comme des murailles agissantes, et se frayent un passage sous le feu terrible des batteries ennemies. Ils vont toujours cependant, et descendent dans les fossés sous le canon qui ne peut plus leur nuire ; mais là l'ennemi bien retranché les fusille d'aplomb avec un succès qui étonne ces guerriers inébranlables. Que faire d'une pique contre des murailles ? En vain ils en mesurent la hauteur ; pas une brèche, pas un endroit où le pied ne glisse. Après avoir attendu trop longtemps et laissé la moitié des leurs dans le fossé, ils se décident à battre en retraite.

Une retraite en pareille situation était l'expression du plus amer découragement. La bataille n'était pas perdue s'ils eussent écouté leurs chefs ; car la gendarmerie française, lancée à toute bride sur la chaussée, avait enfoncé les retranchements, pris l'ennemi en flanc et le taillait en pièces. Un retour d'offensive eût tout sauvé. Lautrec, le maréchal de Foix et les autres officiers courent à eux, les supplient... Ils ne répondent pas un mot, mais rentrent en leur quartier, reprennent leur bagage, et s'en vont droit à Monza reprendre la route de leur pays.

Lautrec s'épuisa en prières, en menaces.

— De l'argent, dirent-ils... ou nous partons.

Ils partirent. Lautrec ramena ses gens d'armes, frémissant de se voir enlever la victoire, et l'ennemi rusé se garda bien d'inquiéter la retraite de ces hommes à qui le desespoir eût peut-être donné la force de vaincre.

Ainsi les Français, réduits à leurs seules ressources, sans argent, sans alliés, furent contraints de quitter l'Italie. Ils ne conservèrent que les châteaux de Novarre et de Milan, bientôt perdus faute de vivres et de garnisons.

Lautrec, furieux et la mort dans le cœur, monte à cheval et arrive en France. Il croit à la justice du roi, il espère le châtiment des traîtres qui l'ont forcé à subir de pareils revers. Mais la nouvelle de ses malheurs l'avait précédé; François Ier refusa de le recevoir.

Lautrec, grâce au crédit de sa sœur, obtint à grand'peine une audience du roi à l'insu de Louise de Savoie, qui certainement s'y fût opposée. Il croyait avoir à se plaindre, et espérait d'être consolé. Le roi lui tourna le dos et le congédia dès les premiers saluts. Mais ce fut un coup trop cruel. Lautrec arrêta François Ier avec la fermeté d'un homme d'honneur au désespoir.

— Puis-je, lui dit le roi, sourire à un général qui m'a perdu mon meilleur duché?

— Sire, répliqua Lautrec, c'est votre majesté qui a perdu elle-même ce duché. Votre gendarmerie a servi dix-huit mois entiers sans recevoir un sou de votre épargne. Les Suisses, dont vous connaissez les habitudes, n'ont pas été payés; ils ont voulu se battre ou me quitter. Que devais-je faire? J'ai refusé, ils m'ont poussé à bout. Comment eussiez-vous fait à ma place?

— Les Suisses n'ont pas été payés? dit le roi... Qu'avez-vous donc fait des trois cent mille écus que je vous ai fait expédier?

— Votre majesté m'a fait expédier un avis de M. de Semblançay, mais voilà tout. L'argent n'est pas venu.

François Ier ne pouvait plus douter. Il fait mander le surintendant des finances, qui se hâte d'accourir avec des paroles de consolation pour le général.

— Et l'argent, mon père, dit le roi, ne l'avez-vous pas expédié?

— Moi-même? non pas, sire, répond le vieillard; mais j'en répondrais comme si je l'eusse envoyé moi-même.

Le roi fronça le sourcil.

— Expliquez-vous, dit-il.

— Sire, madame la duchesse d'Angoulême, votre mère, voulait, m'a-t-elle dit, se réconcilier avec M. de Laûtrec en lui envoyant cette somme, et elle a pris le soin de l'expédition.

— Ma mère! s'écria François pâlissant de colère tandis que Lautrec souriait avec dédain, comprenant bien la perfidie infâme de son ennemie.

— Ah! dit-il, si les dames se mêlent des affaires de la guerre... les capitaines doivent se reposer...

— Mon père, interrompit le roi, la chose n'est pas comme vous le racontez... Vous n'avez pas confié une somme de cette importance...

— Sans reçu? Oh! non pas, sire, et j'ai ce reçu dans mon coffre... Il m'absout de toute négligence, car il porte la date même du jour où votre majesté me commanda d'envoyer l'argent.

— Voyons cette quittance! dit le roi, qui accompagna le surintendant au fond de son cabinet.

Semblançay ouvre avec confiance le coffre où il avait déposé le papier. Il cherche, fouille... la quittance n'y est plus... il bouleverse papiers, cartons... armoires... il devient fou d'angoisses... La quittance ne se trouve pas. Lautrec lui-même, ayant pitié de ce vieillard dévoré par la douleur, l'aide, le console, l'encourage.

Mais tout à coup Semblançay se ranimant :

— Sire, dit-il, votre majesté peut douter, mais madame la duchesse va confirmer ma parole.

Louise de Savoie, instruite du retour de Lautrec et de son entrevue avec le roi, avait déjà pris ses mesures. Elle vit le roi et le surintendant se diriger vers son appartement

Aux premiers mots du vieillard :

— Une quittance? dit-elle. Et à quel propos?...

— A propos de trois cent mille écus que vous vouliez faire passer vous-même à M. de Lautrec.

— Moi! mais c'est un songe que vous nous racontez là, mon père. Pourquoi moi, qui ne me mêle en rien des affaires du royaume, irais-je me créer cette difficulté d'envoyer trois cent mille écus par delà les monts?

Semblançay releva la tête.

— Madame, dit-il, c'est mal à votre altesse de se jouer d'un vieillard dont la mémoire peut s'affaiblir. Mais M. le chancelier était près de vous, madame, quand vous reçûtes l'argent; il vous a prêté la plume avec laquelle vous signâtes la quittance.

— Le chancelier Duprat?

— Lui-même.

— Interrogez-le, mon père... Mais vraiment c'est de la complaisance de ma part; car je ne vous comprends point... Qu'on appelle M. le chancelier.

Duprat nia comme sa maîtresse. Semblançay attacha sur l'un et sur l'autre un regard empreint d'une sécurité écrasante; puis, tirant son épée, il la présenta au roi.

— Un homme qui, honoré de la confiance du prince, commet de pareils crimes, dit-il, mérite d'être puni sévèrement. Veuillez, sire, me faire arrêter sur-le-champ.

— Mon père! dit le roi honteux... c'est une erreur...

— On ne fait pas d'erreur de trois cent mille écus, sire; il y a un voleur dans votre maison. Je suis le chef des comptes de finances, je réponds, je paye...

— Sire, dit Lautrec, ce digne ministre est incapable d'une mauvaise pensée...

— Je le sais bien, dit François Ier rêveur.

— Donc vous ne voulez pas rechercher la cause de cette soustraction, ajouta Semblançay. Vous avez tort, sire.

— Non... J'attendrai.

— Ah! c'est ainsi! murmura Lautrec, tandis que la duchesse, violemment agitée, reconduisait le roi jusqu'à ses appartements. C'est une femme qui a perdu le Milanais! Ne vous découragez pas, mon père, je découvrirai la trame.

Ces paroles rendirent quelque calme au surintendant.

— Je suis déshonoré, dit-il; le roi n'aura plus confiance en moi. Quarante ans d'honneur, d'irréprochable gestion s'écroulent en une heure sous une accusation que je ne puis combattre...

— Fiez-vous à moi, dit Lautrec; je vous trouverai des ven-

geurs. Avec ma sœur et M. de Bourbon, nous balancerons bien le pouvoir de la duchesse...

En effet, peu de temps après, les trois conjurés avaient découvert toute la perfidie de Louise de Savoie, et fait confesser au secrétaire Gentil l'abus de confiance, le vol dont il s'était rendu coupable à l'instigation de sa protectrice. Gentil, à la nouvelle du retour de Lautrec, avait été dérober la quittance dans la caisse de Semblançay.

Louise de Savoie, pour reconnaître le dévouement de son serviteur, se hâta de le faire étrangler pour *des crimes assez peu avérés*, dit l'histoire. Mais François Ier n'avait jamais eu la preuve de l'innocence de Semblançay, et Louise de Savoie fit emprisonner le vieillard sous prévention d'avoir mal administré les finances du royaume.

Louise de Savoie ne prétendait pas frapper Semblançay, qu'elle ne haïssait point; mais le chancelier Duprat voyait bien que la ligue formée par madame Chateaubriant, Lautrec et le duc de Bourbon, aboutirait à faire connaître toute la vérité. Il poussa donc la duchesse d'Angoulême à se débarrasser, par un coup vigoureux, de tous ses ennemis à la fois.

Madame de Chateaubriant était défendue par l'amour du roi. Lautrec se défendait lui-même, étant loyal et chéri de l'armée, et le connétable de Bourbon n'était moins aimé des soldats; mais François Ier le détestait depuis l'enfance. Ce fut de ce côté que Louise de Savoie porta ses premières attaques.

Le connétable vivait splendidement à la cour, dit un historien (1), mais en homme mécontent. Sa maison était ouverte et pouvait passer pour le point de ralliement de ces sortes de gens qu'on a depuis appelés les *frondeurs*, censeurs assidus du

gouvernement et du chef. Bourbon et François, nous l'avons dit, se haïssaient dès l'enfance : on n'a jamais deviné pourquoi. Cependant le roi, à son avénement au trône, avait gratifié Bourbon de l'épée de connétable, faveur toujours diminuée par l'affectation que mettait le monarque à lui en retirer les plus beaux priviléges, comme on l'a vu par le commandement donné à Lautrec dans le Milanais, au préjudice du connétable.

Bourbon jouissait d'une grande fortune par le mariage qu'il avait contracté avec Suzanne de Bourbon, sa cousine germaine, fille de M. et de madame de Beaujeu. Ce mariage avait eu pour but de prévenir un procès ruineux, en réunissant les prétentions de deux familles aux domaines de la maison de Bourbon, dont l'on ne savait dire s'ils étaient fiefs féminins ou masculins.

Ce fut après la mort de Suzanne que la duchesse d'Angoulême, éprise du connétable, lui fit offrir sa main, qu'il refusa; furieuse de ce mépris, la régente résolut de perdre le connétable, et lui intenta ce fameux procès qui pouvait en faire, comme elle disait, le plus pauvre gentilhomme du royaume. Elle fit si bien, que le parlement, après onze mois de débats, appointa les parties au conseil, et, en attendant, mit sous séquestre les biens en litige. La ruine du connétable n'était pas moins certaine pour n'être pas entièrement consommée.

Il y avait en Europe, à cette époque, un des plus actifs, des plus profonds et des plus persévérants génies qui eussent encore paru dans le monde : Charles-Quint, rival de François Ier en tous genres de supériorité, guettait avidement l'occasion de porter au roi de France un de ces coups décisifs dont les

princes ne se relèvent pas. Il vit Bourbon, ulcéré de l'outrage qu'on venait de lui faire; Bourbon était un grand homme de guerre, l'un des plus puissants princes de la chrétienté : il cherchait une vengeance assurée; Charles-Quint la lui fit offrir.

Un jour, le connétable, qui s'était retiré à Moulins, assembla le conseil secret de ses amis intimes. C'étaient deux gentilshommes de Normandie, d'Argouges et Matignon, et Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, capitaine de cent archers de la garde du roi.

—Je suis ruiné, leur dit-il; la duchesse d'Angoulême assouvit sa haine récente, François Ier sa vieille rancune; plus de biens, plus de crédit, un titre stérile, voilà ce qui me reste. Croyez-vous que doive se contenter de cela le premier gentilhomme du monde chrétien?

— C'est une calamité pour la France que cette juste colère de votre altesse, dit Matignon; mais le roi s'apercevra qu'il s'est trompé en se laissant entraîner par le ressentiment d'une femme.

— Le roi veut plus encore, dit le connétable, et ma liberté sera bientôt menacée... Or, voici ce qui m'arrive. Plus d'asile en France... c'est la guerre, mes amis, attendu que je ne serai pas un proscrit ordinaire. Chassé de mon pays, j'y veux rentrer en vainqueur. L'exemple de Robert d'Artois me ranime parfois au milieu de mes douleurs... Offensé comme moi... et plus coupable, il a su se venger et faire expier ses larmes par des flots de sang.

— Vous ne ferez pas cela, monseigneur, dit Saint-Vallier. Robert d'Artois fut maudit de ses concitoyens.

— Ce n'est pas à la France que je veux témoigner mon res-

sentiment; je veux frapper le roi dans son orgueil. Je lui enlèverai ses plus belles provinces; et quand j'aurai conquis un apanage, je lui demanderai s'il veut me rendre mon patrimoine.

— Monseigneur, dirent ses amis, vous n'avez ni ressources ni appui.

— Tenez, dit Bourbon, voici la promesse de l'empereur Charles-Quint. Il m'offre un asile dans son royaume sans conditions... et si je veux devenir son général, cent mille écus de rente en terre, la plus belle des charges du royaume, et la main de sa sœur Éléonore, veuve d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal. Eh bien, n'est-ce pas un beau commencement de campagne?

Les trois gentilshommes gardèrent le silence. Ils savaient combien était injuste la persécution que l'on faisait subir au connétable; mais l'animer à la vengeance contre son roi! contre son pays!

— Vous m'approuvez? dit-il; mais je ne veux pas de vous une simple approbation. Cette fortune qui s'offre, je prétends que nous la partagions ensemble. Vous, d'Argouges et Matignon, vous aurez la Normandie, lorsque je l'aurai livrée au roi d'Angleterre qui entre dans la ligue; vous, Saint-Vallier, vous serez mon lieutenant, avec promesse d'un bâton de maréchal quand le roi signera la paix.

Les gentilshommes se regardèrent avec épouvante. S'ils eussent moins aimé le connétable, cette stupeur eût été de l'indignation.

— Monseigneur, dit Saint-Vallier, vous êtes encore échauffé par la colère; prenez le temps de réfléchir; ne souillez pas la gloire d'un nom que vous pouvez rendre si beau.

— Monseigneur, dirent les deux capitaines normands, vous parlez ainsi pour nous éprouver... Ce n'est pas sérieux... Des chevaliers introduire l'ennemi dans leur patrie! vendre leurs terres et leur honneur!

— C'est la raison des gens vulgaires, répliqua Bourbon, de ceux qui sont toujours contents, et n'ont ni ambition à satisfaire ni querelles à venger. Voyons, répondez en gens d'esprit, en gens dévoués...

— Nous répondrons en gens de cœur, dit Matignon. Si votre altesse persévère dans ces projets, nous la supplions de nous faire poignarder à l'heure même. Ce sera mieux et plus sûr.

— Comment? dit Bourbon étonné... pourquoi?

— Parce que, au sortir de cet entretien, nous irons prévenir le roi François Ier.

Le connétable se prit à rire.

— Oh! mes amis, dit-il, votre menace m'effraye peu. Vous n'exagérez pas la noblesse des sentiments au point de commettre une lâcheté envers un ami qui s'est fié à vous

— Eh bien, monseigneur, dirent-ils, ne répondez pas à l'empereur, et demeurez avec nous.

— Le connétable n'est pas un enfant, reprit Bourbon avec sévérité. Lorsqu'il aime, il aime bien; lorsqu'il hait, il frappe avec rudesse. Soyez avec moi ou contre moi.

Les deux gentilshommes saisirent la main de Bourbon, et le supplièrent de renoncer à son dessein. Il demeura inflexible Il les vit s'éloigner avec une sombre tristesse.

— Je vous connais, dit-il, et vous approuve en tout ce que vous ferez. Dussiez-vous me trahir, je dirai que vous faites bien.

— Nous le ferons donc, monseigneur; et de ce pas nous retournons à Chambord, où est le roi.

— Je pourrais vous en empêcher, dit le connétable; mais je ne crains personne. Allez, les portes de ma maison sont ouvertes.

Matignon et d'Argouges revinrent sur leurs pas pour essayer d'une dernière instance.

— Je vous croyais mes amis, dit le connétable; vous êtes ceux de François, par conséquent vous me haïssez. Allez!

Il ne les eut pas plus tôt perdus de vue, qu'il tomba dans une douleur profonde. Il n'avait pas aperçu Saint-Vallier, debout en un coin de la chambre, et enseveli dans les réflexions les plus douloureuses.

— Et toi, lui-dit, m'abandonnes-tu aussi?

— Monseigneur, vous pouvez douter de ma fidélité; mais je ne voudrais pas que vous doutassiez de mon honneur.

— C'en est fait! dit Bourbon... je mourrai seul!

Et se livrant sans réserve à son désespoir, il cacha son visage entre ses mains; et cet homme de fer, ce prince pour qui tous les hommes étaient des grains de sable roulant au hasard sous le souffle de son ambition, de ses caprices, ce futur conquérant tout préparé aux victoires, laissa échapper une larme, qui glissa entre ses doigs amaigris.

Saint-Vallier ne put tenir contre l'expression poignante de cette infortune.

— Mon ami! s'écria-t-il..... mon maître, je ne vous abandonnerai pas. Traître, je vous suivrai dans la trahison; mais n'oubliez jamais que c'est à l'amitié que j'ai cédé, non à l'avarice. Ordonnez, j'obéirai.

Bourbon se jeta dans les bras de cet ami fidèle, lui remit à

l'instant les chiffres secrets de sa correspondance avec Charles-Quint, et lui livra sans réserve la clef de ses opérations.

— Monseigneur, dit Saint-Vallier, pour vous je perds mon repos, ma conscience ; je vais transmettre un nom déshonoré à mon enfant. Peut-être mourrai-je de regrets si je ne meurs dans l'exercice des devoirs que je contracte dès aujourd'hui. Mais jurez-moi, monseigneur, de ne pas abandonner ma fille chérie ; Diane est si jeune encore ! elle m'aime tant ! elle avait droit d'espérer un si bel avenir !

— Ton enfant est ma fille ! s'écria le connétable ; elle sera princesse !... une couronne payera le dévouement de son père...

— Oh ! ne dites pas cela, monseigneur ; ce n'est pas l'or ni la grandeur, c'est le repos dans la bonne renommée que je demande pour cette enfant.

— C'est vrai, répliqua lentement le connétable ; une belle renommée ! c'est un précieux trésor !

Et il soupira, songeant pour la dernière fois qu'il était encore maître de ce trésor dont il appréciait si haut la valeur. Le reste du jour se passa en projets qui bannirent les idées lugubres. Le lendemain, le connétable avait pris sa résolution, et était prêt à répondre à l'empereur.

Soudain un grand bruit se fait entendre autour de la maison. Des chevaux, des armes, le roulement des tambours ; puis ce cri :

« Le roi ! aux armes ! »

C'était François Ier, en effet, qui venait rendre visite au connétable. Il entra le front pâle, mais serein, et tout d'abord

tendit la main au prince, dont la crainte et la honte éclataient sur un visage défait.

— Mon cousin, dit le roi, j'ai quitté Chambord à la hâte, parce que j'ai appris que vous vous plaigniez de moi. Nous ne devons pas vivre ennemis; expliquez-vous, je verrai s'il m'est possible de vous satisfaire.

— Sire, répondit Bourbon, un peu remis de sa première émotion, le mal qui m'est venu est irréparable, et les douleurs que j'ai souffertes sont cruelles.

— Causons librement, cousin, et franchement surtout..... Vous voulez quitter le royaume?

— Sire... dit Bourbon avec embarras.

— Ne niez pas... Un prince de votre nom, de votre mérite, est le point de mire de toutes les intrigues. Certains ennemis de la France aimeraient mieux Bourbon tout seul en leur camp que trente mille hommes d'armes. Ils ont raison, cousin, ils ont raison. Mais ces débaucheurs de princes font leurs affaires et s'honorent par ces calculs qu'on est convenu d'appeler science politique; ceux au contraire qui acceptent le marché se déshonorent, mon cousin. Voilà certainement ce que vous vous êtes dit, n'est-ce pas, connétable?

— Votre bonté, sire, m'encourage, répliqua Bourbon... elle me fait oublier mes malheurs...

— Croyez-vous par exemple, mon cousin, que l'alliance de Charles-Quint vaille pour un Français l'amitié de son roi et une richesse bien acquise?

— Sire, s'écria Bourbon, que le souvenir des rivalités de famille entraîna plus loin qu'il n'eût voulu aller, pour le connétable de Bourbon il n'y a plus ni amitié royale ni opulence. La

duchesse d'Angoulême m'a pris en haine, elle me poursuit dans tout ce qui m'est cher, dans tout ce qui m'appartient. Semblançay, pour m'avoir donné quelques avis relativement à mon procès, vient d'être mis à la Conciergerie, et l'on parle de lui faire son procès aussi, à lui... N'ayant plus d'amis, plus de fortune, je cède à l'adversité.

François réfléchissait à ces paroles amères.

— Semblançay, dit-il, n'a pas géré les finances comme il convenait. Le chancelier a contre lui plusieurs sujets d'accusation capitale.

— Sans doute, sire; il m'aimait, dit le connétable avec un sombre sourire.

— Allons! mon cousin, interrompit François, la paix. Nous somme presque deux frères. Je vous promets la liberté de vos amis, la garantie de tous vos biens en cas de perte de votre procès. Seulement jurez-moi que vous ne quitterez pas la France, que vous me laisserez le temps de vous réconcilier avec ma mère... et, pour mieux nous entendre, venez avec moi à Lyon... à moins que vous ne soyez trop engagé avec l'empereur.

— Sire, dit le connétable, je ne suis engagé en rien avec Charles-Quint; je ne cacherai pas à votre majesté les offres qu'il m'a faites; mais, si fort au désespoir que je me sois vu, je me suis imposé la réflexion.

— Ne réfléchissez plus, Bourbon; venez avec moi.

— Sire, vous me voyez malade; tant de chagrins ont altéré ma santé; épuisé mes forces. Mais j'irai rejoindre votre majesté aussitôt que les médecins me permettront le voyage.

François Ier, homme de plaisir, débauché, sans scrupules, était cependant esclave de sa parole, et jamais en lui le mo-

narque ne s'était démenti sur ce point. Il crut pouvoir compter sur la promesse du connétable.

Mais celui-ci se repentit de sa facilité, comme tous les hommes d'un orgueil excessif; il crut avoir perdu toute dignité en se rendant sans combat à la prière du roi, et, reprenant le rôle d'offensé qui convenait à son humeur atrabilaire, il s'écarta du grand chemin au moment où on l'attendait à Lyon, rassembla quelques amis avec lesquels il alla s'enfermer dans une de ses places fortes.

François Ier, furieux de ce manque de foi, envoie des troupes pour investir la forteresse, et Bourbon se sauve, déguisé en valet, avec un gentilhomme nommé Pomperan, que Saint-Vallier lui avait donné comme un partisan dévoué.

Ce fut une grande joie pour la duchesse d'Angoulême, qui fit main basse sur tous les amis que laissait le connétable. Saint-Vallier, plus coupable que les autres, fut le premier arrêté. On se hâta d'autant plus que Bourbon était parent ou allié des premières familles du royaume, et que le peuple, avec ce sens exquis dont il a toujours donné la preuve, devinait que le connétable était victime d'une haine de femme. Le roi n'avait plus rien à dire à sa mère, donc toutes les accusations contre le connétable se trouvaient justifiées par sa trahison.

Saint-Vallier fut conduit à la Conciergerie, et surveillé avec une rigueur extrême. Durant l'instruction de son procès, il ne communiqua pas même avec sa famille, et l'attitude du parlement dut lui prouver que le roi voulait être vengé. Tout le poids de la trahison du connétable retomba sur une seule tête, et, après avoir essayé vainement de se défendre contre les charges qui l'accablaient moins encore que la haine de la duchesse

d'Angoulême, Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, fut condamné à mort.

Après la lecture de l'arrêt, le malheureux père demanda soit à voir le roi, soit à voir sa fille. Il ne lui fut pas fait de réponse. Seulement, comme on avait pitié dans la prison d'un gentilhomme plein d'honneur, dont le seul crime était une faiblesse envers un ami, on lui accorda la faveur de communiquer avec un prisonnier dont le cachot était voisin du sien, et qui, entendant ses gémissements par la porte entr'ouverte à l'heure des repas, avait désiré de son côté une heure d'entretien avec cet homme au désespoir.

Le geôlier ouvrit le guichet de fer et laissa entrer l'inconnu chez le condamné à mort. Saint-Vallier, dans sa préoccupation funèbre, ne fit pas au visiteur tout l'accueil qu'il devait attendre.

— Regardez-moi bien, comte, dit l'inconnu, et vous verrez un homme qui envie la position où vous êtes, un homme qui vous trouve heureux, bien heureux.

— Qui est donc celui qui me raille ainsi? dit Saint-Vallier en relevant la tête... M. de Semblançay! vous!

C'était en effet le noble vieillard. Il s'approcha de Saint-Vallier, dont il prit la main avec affection.

— La mort vous épouvante, dit-il; hélas! elle vient à qui la repousse, elle fuit qui l'appelle.

— Ah! monsieur, dit Saint-Vallier, vous n'avez pas une fille que votre supplice va rendre infâme et orpheline... Je ne parle pas de la misère! ma fille dans la misère!... Pensez-vous à cela?

— Comte, dit M. de Semblançay, vous laissez une fille, mais

elle trouvera des amis et des protecteurs parmi ceux pour qui vous mourez; l'infamie ne s'attache pas au nom d'un conspirateur mort pour la défense de son opinion. Mais moi, je vis infâme, moi, je suis accusé de vol, et quand je demande des juges, c'est-à-dire quand j'appelle la lumière sur mes actions, mon ennemie répond à ma plainte en me faisant descendre à quelques pieds plus bas dans ses cachots... Vous craignez la mort, je la désire, car elle m'affranchira du supplice de l'incertitude, et les calomniateurs qui n'épargnent pas ma vie, se tairont sur mon tombeau.

— Eh bien, monsieur, répondit Saint-Vallier, toujours ramené au souvenir de sa fille, avez-vous entendu parler d'une torture pareille à la mienne? Empêcha-t-on jamais un condamné d'embrasser son enfant?

Monsieur le comte, dit le vieillard, vous comptez les moments avec trop d'impatience; voyez la lampe qui nous éclaire en cette sombre galerie; à peine brûle-t-elle depuis deux heures. La nuit commence... Écoutez, les sentinelles crient la première garde... Vous avez jusqu'à demain, plus longtemps encore peut-être, et votre fille viendra.

— Diane! elle est si belle! dit le père au désepoir. Que sera-t-elle devenue? Promettez-moi, si vous sortez de la Conciergerie, de veiller sur elle, de lui dire combien, à cause d'elle, j'ai regretté la vie! Mais on ouvre la porte; on vient, ce me semble...

— Il espère! murmura Semblançay. Il a pour ennemis Louise de Savoie, Duprat, et il espère!

— J'espère en Dieu et en mon enfant, répliqua le malheureux Saint-Vallier.

C'était une ronde de nuit qui sépara les deux prisonniers. Saint-Vallier se trouva seul dans les ténèbres, plongé dans ces effrayantes pensées qui font jaillir tant de douleur d'une âme encore attachée à la terre.

Etre seul ainsi! ne pas entendre une parole amie, ne pas sentir un regard sur soi, au moment où l'on a besoin de toutes ses forces pour vivre, où l'on décuple son être, pour ainsi dire, par appréhension du néant! Quand le jour vint se glisser aux barreaux du comte, et attacher ses bleus reflets aux parois du cachot, Saint-Vallier n'avait pas encore fermé les yeux.

— Voilà le jour! s'écria-t-il, le jour où il faut mourir!

Le geôlier, qui entra dans son cachot, recula d'horreur. En cette nuit, les cheveux du comte, bruns la veille, avaient blanchi. L'homme encore jeune était plus cassé que Semblançay.

— Personne n'est venu? demanda le comte; vous n'avez pas vu ma fille?

— Monsieur, répondit le geôlier, une jeune fille est venue hier, on l'a éloignée. C'était au moment où M. le chancelier faisait sa visite dans le palais. Cette jeune dame pleurait et demandait à vous voir; mais l'ordre était si sévère... Cependant nous eussions cédé, tant elle nous attendrissait. Elle est si belle!

Saint-Vallier fondit en larmes.

— Et je ne la verrai plus? demanda-t-il.

— M. le chancelier a vu cette belle demoiselle, continua le geôlie.

— C'est lui! lui, mon ennemi, qui l'aura repoussée.

— Au contraire, monsieur. M. le chancelier la voyant si

triste et si belle, la considéra d'un air étrange, et s'approchant d'elle :

— Vous êtes la fille du comte de Saint-Vallier, dit-il... et vous voudriez sauver votre père?

— Oh! oui! répliqua la jeune dame.

— Usez donc du seul moyen qui vous reste, allez implorer le roi. Je vous introduirai près de lui.

— Bonne idée, ajouta philosophiquement le geôlier, car le roi est bon pour les beaux yeux qui pleurent...

Saint-Vallier frissonna... Le regard de cet homme, la présence du chancelier à la Conciergerie, son conseil si peu en harmonie avec son désir de vengeance, tout cela jetait le malheureux père dans un chaos d'inquiétudes et d'espérances...

— O mon Dieu! s'écria-t-il tout à coup, mais ce serait une vengeance pire qu'un assassinat.

Puis, tout à coup, songeant à la candeur de cette enfant élevée sous les yeux d'une tendre mère, se rappelant les exemples d'honneur, traditionnels dans sa famille :

— C'est impossible, pensa-t-il: le chancelier ne peut avoir conçu l'idée de cette spéculation infâme, et mon enfant ne l'accepterait pas.

— Qu'a-t-elle répondu? demanda-t-il, en tremblant, au geôlier.

— Ma foi, monsieur, elle a accepté bien vivement, et tous deux sont partis. A votre place, j'aurais espoir.

Saint-Vallier ne se rattachait plus à la vie avec autant d'intérêt. Naguère il désirait de revoir sa fille, et maintenant il tremblait de la voir paraître.

L'heure s'écoula. Les tambours retentirent lugubrement

sous la voûte. Les portes du cachot, s'ouvrant avec un bruit sinistre, donnèrent passage à cette nuée d'hommes noirs qui représentent d'avance l'échafaud, après avoir représenté la justice. Saint-Vallier trembla en voyant dérouler un parchemin. Il lui semblait qu'on allait lui accorder sa grâce; mais il n'en était rien; c'était une seconde lecture de l'arrêt qui formulait les moindres détails du supplice.

Il ne fut pas plus tôt rassuré sur ce point, qu'il ressentit toutes les faiblesses de l'humanité. Pourquoi Diane ne venait-elle pas? Pourquoi, si le roi l'avait refusée, n'obtenait-elle pas au moins la triste faveur d'aller dire adieu à son père? Saint-Vallier pensa que le chancelier avait dû tendre quelque piége à cette enfant, l'écarter de la présence du roi, pour que rien ne vînt soustraire à l'échafaud la tête que demandait Louise de Savoie.

Ainsi se passa la matinée. On était au milieu de février; la neige tombait depuis quelques heures, étouffant tous les bruits dans son vaste linceul. Saint-Vallier vit entrer dans sa prison le chanoine Incelin, désigné pour l'exhorter à la mort. Il eut honte de sa frayeur passée, et s'accusa de lâcheté, en voyant la surprise du prêtre à l'aspect des cheveux blanchis qui témoignaient d'une émotion si violente.

— La mort des champs de bataille ne vous a pas effrayé, dit le chanoine; mais une mort sans gloire vous a trouvé faible. Hélas! rappelez-vous Jésus mourant d'un supplice infâme. Sa dernière nuit l'avait rendu plus épris de Dieu; détachez-vous entièrement de la terre... car voici le moment venu de vous humilier devant le roi, devant le peuple.

— Oh! les hommes savent rendre la mort bien cruelle,

s'écria Saint-Vallier, que le bourreau venait de revêtir de ses insignes d'officier, après lui avoir chaussé l'éperon d'or.

On le conduisit dans la grande salle du Palais ; on le plaça sur la table de marbre, où le bourreau le dégrada de toutes ses dignités, en criant à chaque reprise : « Jean de Poitiers, traître à son roi ! » Puis, ramené à la porte du Palais, il trouva un cheval orné d'une housse noire, brodée d'argent, sur lequel on le fit monter tête nue, sans lui laisser les rênes, que le bourreau prit de sa main gauche.

C'était un triste spectacle que cet homme brisé par la honte, la douleur et l'inquiétude, promenant un regard voilé de larmes sur l'immense multitude accourue pour dévorer son agonie, cherchant parmi tous ces visages un sourire ami, une dernière parole de consolation, et n'entendant que la psalmodie monotone du prêtre qui cheminait lentement à son côté.

On aperçut bientôt l'échafaud, qui s'élevait sur la place de Grève.

— Voilà donc, murmura le condamné, l'héritage que je laisse à mon enfant! Un nom déshonoré! O monseigneur le connétable! quelle dette vous allez contracter envers la fille du malheureux Saint-Vallier!...

— Monsieur, dit le bourreau, il vous faut monter. L'heure est venue, j'ai mon office à remplir ; veuillez me pardonner, monsieur, car c'est un grand chagrin pour moi de verser ainsi le sang... mais j'obéis au roi

— Bonnes gens! s'écria douloureusement Saint-Vallier, priez Dieu pour un gentilhomme qui va mourir dans une angoisse amère, et pour un crime bien léger... Plaignez un père qui n'a pu embrasser son enfant...

A ces mots il s'agenouilla, et une grande compassion saisit tout le peuple, parmi lequel beaucoup de spectateurs récitaient des prières et fondaient en larmes. Déjà le bourreau avait arrangé les cheveux blancs du comte, et saisissait la terrible épée. Aussitôt un mouvement pareil à celui des épis que fait ondoyer le daim lorsqu'il passe, eut lieu dans la foule à l'extrémité du quai; un homme à cheval, élevant un parchemin au-dessus de sa tête, s'avançait rapidement par le sentier que lui ouvraient les spectateurs, en répétant ce cri : Grâce! grâce! que des milliers de voix apportèrent avant lui sur l'échafaud, comme un mugissement terrible.

Le bourreau entendit et s'arrêta. Saint-Vallier entendit et fut saisi de joie. A la vue du peuple qui battait des mains et criait Noël! cet homme crut ressentir la protection de Dieu lui-même. Il écouta sans l'entendre la félicitation du chanoine, et se laissa reconduire comme frappé de stupeur à la Conciergerie.

On lui lut à cet endroit les lettres du roi qui faisaient grâce, et comme il se préparait à remercier l'envoyé de sa majesté, il aperçut Diane, sa fille, qui descendait de litière devant le poste de la prison, et semblait honteuse d'aller embrasser le père qu'elle venait de racheter de la mort.

La jeune fille avait les yeux mouillés de larmes; elle quitta précipitamment les serviteurs qui s'empressaient autour d'elle, et refermaient les rideaux blasonnés de la litière aux armes de France. Lorsque le père et l'enfant eurent échangé leurs pensées, au lieu du bonheur tant désiré que cette présence devait faire voir rayonner sur les traits du comte, ce fut une sombre pâleur que les geôliers retrouvèrent au front de leur prisonnier.

Parmi les mots entrecoupés de Saint-Vallier, les gémissements de Diane, ils n'avaient pu saisir que ces paroles :

— Me condamner à vivre après ce que j'ai appris, c'est me punir plus sévèrement que par la mort... Adieu, ma fille! adieu pour jamais!

Et ils se séparèrent. Diane pleurait; Saint-Vallier vint reprendre ses chaînes : il avait préféré à la liberté une prison perpétuelle, et l'on dit que le roi François Ier dut lui accorder cette suprême faveur pour prévenir l'éclat de son désespoir.

Aussi quand le comte se retrouva en présence de Semblançay :

— Vous voyez bien, dit le vieillard, que j'avais raison d'envier votre sort...

— Monsieur, répliqua Saint-Vallier, c'est moi qui envie le vôtre! Mort ou vivant, votre honneur sera sauf, et il n'appartient qu'à vous seul, et vos ennemis ne frappent que vous! Mais ils m'ont enlevé à moi mon honneur et mon enfant.

Trois ans après, tandis que Saint-Vallier pleurait en prison la honteuse faveur du monarque, Semblançay succombait à son tour sous la furieuse rage de Louise de Savoie. Convaincu d'avoir été un administrateur infidèle, le noble vieillard fut condamné à mort comme un voleur, et pendu à Montfaucon. Son supplice fit suite à ces *actes de justice* royale dont nous avons parlé à propos des financiers et des traitants du treizième siècle. Le surintendant marcha comme un martyr à cette mort honteuse, dont l'infamie retomba tout entière sur ses assassins; l'opinion publique n'attendit pas pour se prononcer ce délai souvent assez court qui inaugure la postérité pour les

victimes de l'iniquité; les poëtes même chantèrent la mort courageuse et imméritée de l'irréprochable ministre (5).

Quant à Bourbon, poursuivi sans relâche par Louise de Savoie, il avait déjà reçu la peine de sa trahison envers la France, par les défiances de son nouveau souverain, l'empereur, et par les protestations énergiques des Espagnols, qui refusaient à Charles-Quint de s'allier avec le traître ou de lui faire accueil. On sait qu'un grand d'Espagne, pressé par Charles V de prêter sa maison au connétable, répondit :

— Je le ferai, sire, puisque votre majesté l'ordonne; mais à peine le connétable en sera-t-il sorti, que je brûlerai ma maison, dans laquelle aura respiré le traître.

Bourbon devait recevoir un autre affront, plus sensible encore, car il venait du plus loyal chevalier, du cœur le plus français qui eût jamais battu sous la cuirasse. Bayard devait compléter la vengeance de Louise de Savoie.

C'était à Romagnano, le jour où le chevalier sans peur et sans reproche, blessé d'un coup de mousquet qui lui rompit les reins, s'était fait adosser à un arbre par son écuyer et son page, afin de mourir en regardant l'ennemi. L'ennemi, c'était le connétable de Bourbon, acharné à poursuivre les fuyards français; c'était Bourbon, qui brandissait une épée teinte du sang de ses compatriotes. Dans sa course rapide, il passa devant Bayard, le reconnut, et vint lui témoigner sa douleur de le voir en si triste état.

— Monsieur, répondit Bayard, qui tenait la croix de son épée en ses mains défaillantes, ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, car je meurs en bon Français, et en homme de bien ayant fait mon devoir... C'est vous qui m'inspirez grande pi-

tié; vous, prince du sang français, qui, contre votre honneur et vos serments, portez aujourd'hui les livrées d'Espagne sur vos épaules, et à la main une lame souillée de sang français.

Bourbon poussa un sourd gémissement, baissa la visière de son casque pour cacher sa rougeur, et disparut, emportant le trait mortel dont Bayard venait de le blesser. Trois ans après, sous les murs de Rome, il tombait lui-même de la brèche, et mourait sans honneur. C'était en 1527, l'année même de la mort de Semblançay.

On lit dans l'histoire de François Ier que, ce prince ayant accueilli avec une magnificence sans égale l'empereur Charles-Quint à son passage sur les terres de France, une des principales galanteries faites par le roi à l'empereur fut l'élargissement, au nom de ce dernier, de tous les prisonniers renfermés à la Conciergerie. C'était en janvier 1540. Il faut croire que le comte de Saint-Vallier était mort ou transféré dans une autre prison du royaume, car il n'y a pas de trace qu'il ait profité de cette faveur.

C'est sous le règne de François Ier que l'on remarqua les premières persécutions dirigées contre la religion réformée. Dès 1517 et 1521, la faculté française de théologie avait condamné Luther. En 1525, le premier président du parlement, Pierre Lizet, défendit toute traduction en français des livres de l'Écriture sainte. Mais les idées de réforme envahissaient malgré la persécution, et se répandaient dans le clergé, comme dans l'université. En 1525, un *protestant*, Jean Leclerc, accusé d'avoir, par excès de zèle, déchiré l'affiche d'une bulle relative à la vente des indulgences, fut fouetté trois jours à Paris, et marqué au front d'un fer chaud, après une incarcération à la

Conciergerie. De cette même prison sortirent, pour aller au supplice, Jacques de Pavanes, brûlé vif en place de Grève, et l'Ermite, brûlé au parvis Notre-Dame, pour avoir accueilli et propagé les doctrines nouvelles.

La persécution engendre les martyrs, a-t-on dit ; on devrait ajouter qu'elle les multiplie. Les huguenots se mirent à briser et à dérober toutes les images de la Vierge, aux-quelles le peuple attachait le plus d'efficacité. François Ier fut tellement indigné de la mutilation d'une de ces statues, située au coin de la rue des Rosiers, qu'il fit promettre mille écus de récompense au délateur du coupable, et fit fondre une statue d'argent pour remplacer celle de pierre. Après des processions et des purifications sans nombre, la cour, le roi en tête, se rendit à la rue des Rosiers par la rue Saint-Antoine, s'agenouilla devant la nouvelle niche qu'on avait construite et ornée magnifiquement, puis y déposa lui-même, à la place de l'ancienne image, la statue d'argent, qu'il baisa. Il ferma ensuite la grille, se remit à genoux et laissa son cierge, qui fut placé devant la statue.

Les mille écus avaient affriandé les dénonciateurs. Mais s'il fallait une victime, il était nécessaire aussi qu'elle fût considérable par sa qualité ou son mérite. Justement il y avait à la Conciergerie un gentilhomme artésien, nommé Berquin, conseiller du roi, savant théologien, une des colonnes du parti huguenot. Berquin avait déjà été emprisonné deux fois pour fait d'hérésie, et n'avait dû son salut en ces deux occasions qu'à son éloquence, à sa science profonde. François Ier favorisait, comme on le sait, les gens de lettres.

Mais le zèle religieux l'emporta sur le zèle littéraire : Berquin

fut arrêté sur les accusations de la faculté de théologie, et condamné à avoir la langue percée, après amende honorable et abjuration, puis au pilori, enfin à une prison perpétuelle. C'était encore de la douceur, eu égard à une vengeance de prêtres.

Berquin refusa d'abjurer ses erreurs, refusa les faveurs de la faculté de théologie et du parlement, aimant mieux la liberté de conscience avec le martyre. Le parlement le lui accorda sous les espèces du bûcher.

Nul doute cependant que François Ier ne lui eût encore sauvé la vie sans l'aventure de la vierge des Rosiers. Mais alors le parti huguenot paraissait redoutable, et l'exemple fut fait. Berquin fut brûlé le 17 avril 1529 en place de Grève.

Quatre ans après, c'était le tour d'un jacobin apostat, nommé Laurent Canu, qui, pour avoir trop souvent prêché les nouvelles doctrines et quelque peu pratiqué la bigamie, fut brûlé vif au parvis Notre-Dame. On lui permit de haranguer le peuple, ce qu'il accomplit avec une ferveur tellement dangereuse pour les doctrines orthodoxes, que le prévôt fit un signe au bourreau, lequel interrompit la conférence en étranglant le prédicateur et en mettant soudain le feu au bûcher.

Ce n'était rien que prêcher....... La réforme lança bientôt ses libelles, qui inondèrent jusqu'au palais du roi. Les huguenots allèrent afficher des pamphlets sous les fenêtres du Louvre. Aussi le roi se montra-t-il impitoyable contre les distributeurs de ces libelles, et six d'entre eux furent brûlés. C'étaient, à la Croix du Trahoir, Jean Dubourg, drapier de Paris, Milon et Valton; aux halles, Étienne de la Forge, riche marchand de Paris; Antoine Poële, maçon, et une femme La

Catelle, maîtresse d'école. Ce fut pour ces malheureux qu'on inventa la machine à torture dite l'estrapade, qui consistait en une sorte de potence très-élevée, du haut de laquelle, par le moyen d'une corde, on lançait le patient dans les flammes, ensuite de quoi on le retirait pour le replonger encore, jusqu'à ce que les chairs brûlées se détachassent, et que les membres tombassent dans le feu.

Tels furent les préludes assez sanglants, on le voit, des persécutions qui devaient continuer plus tard avec un développement proportionné au génie des rois et des papes, durant deux cents années consécutives d'un fanatisme farouche de part et d'autre. En 1546, le savant Étienne Dolet expiait aussi dans les flammes son dévouement aux doctrines nouvelles. Toutes ces exécutions furent, dès l'origine, provoquées par l'intolérance du chancelier Duprat.

La Conciergerie vit passer aussi sous ses guichets le chancelier Poyet, précipité du faîte des grandeurs par la haine de la duchesse d'Étampes. Il fut condamné avec la loi qu'il avait faite lui-même. Son histoire a été écrite dans *la Bastille*.

François I[er] mourut en 1547, à Rambouillet. Les femmes avaient causé la plupart des malheurs de son règne. Mais, toute vindicative qu'eût été Louise de Savoie, si hautaine que fût la duchesse d'Étampes, une femme allait paraître sous le règne suivant et s'asseoir sur le trône, qui réunissait en elle toute la féroce insensibilité de l'une à l'astuce inépuisable de l'autre. Catherine de Médicis, destinée à traverser quatre règnes, allait déshonorer l'un, troubler le second, ensanglanter le troisième, et mourir désespérée de ne pouvoir, dans le quatrième, retrouver ces inspirations exécrables de sa jeunesse, qui en

avaient fait le monstre le plus odieux que le monde eût connu depuis Tullie et Messaline.

Les ambassadeurs d'Espagne étant venus à Paris au mois de mai 1559 pour épouser au nom de leur roi Élisabeth de France, furent traités en festins et banquets par les princes et les grands de la cour. *Parmi ces bonnes chères*, le cardinal de Lorraine vint dire au roi Henri II que pour faire paraître au roi d'Espagne sa fermeté dans la foi et pour donner curée à ces princes et seigneurs d'Espagne qui accompagnaient le duc d'Albe, pour solenniser et honorer le mariage de leur roi avec madame sa fille, il faudrait leur donner la mort d'une demi-douzaine de conseillers, pour le moins, et les brûler en place publique, comme hérétiques et luthériens qu'ils étaient.

Celte harangne dispose le roi Henri II, qui se rend avec ses Suisses et sa garde aux Augustins, monte en la grand'chambre, s'assied en son lit de justice, et commande à son procureur général Bourdin de proposer la mercuriale. Celle-ci attaque cinq ou six conseillers *mal sentants* de la foi, entre lesquels était un nommé Anne du Bourg, qui soutint si audacieusement devant le roi sa religion en déprimant la religion catholique, que le roi jura en grande colère qu'il le verrait brûler tout vif de ses propres yeux avant six jours, et commanda de le mener prisonnier en la Bastille.

« Puis, le 1er juin, il ouvrit le pas du tournoi, où il fut couru d'une merveilleuse adresse. Et pour donner haleine au roy et aux six tenants avec lui, les noces du roy d'Espagne avec madame Élisabeth se célébrèrent en l'Église Notre-Dame, en telle pompe, magnificence et solennité que l'on peut penser. La fête dura huit jours, et tous les princes, cardinaux et seigneurs

firent des festins à tour de rôle, à qui mieux mieux et à l'envi, pour avoir la vogue parmi les Espagnols.

» Ensuite s'arrangèrent aussi les noces du duc de Savoie avec madame Marguerite de France, lesquelles bien reconnues et accordées, le roy voulut recommencer les joustes. Et après le dîner du dernier jour depuis 1559, il demanda ses armes, et ayant fait dès le matin publier l'ouverture du tournoi, lesquelles apportées, il commanda à M. de Vieilleville de l'armer, encore que M. de Boissy, grand écuyer de France, fût présent, auquel appartenoit, à cause de son état, cet honneur. Mais M. de Vieilleville, obéissant à ce commandement, ne put se garder, lui mettant l'armet en tête, de dire à sa majesté avec un profond soupir qu'il ne fit de sa vie chose plus à contre-cœur que celle-là.

» Sa majesté n'eut pas le temps de lui en demander la raison, parce que M. de Savoie se présenta à l'instant tout armé, auquel le roy dit en riant « qu'il serrât bien les genoux, car il l'alloit bien ébranler, sans respect de son alliance et fraternité. » Là-dessus ils sortent de la salle pour venir monter à cheval, et entrent en lice, où le roy fit une très-belle course, et rompit fort bravement sa lance; M. de Savoie semblablement la sienne; mais il empoigna l'arçon, le tronçon jeté, et branla quelque peu, ce qui diminua la louange de sa course. Toutefois plusieurs attribuèrent cette faute à son cheval rebours.

» M. de Guise vint après, qui fit fort bien. Mais le comte de Montgommery, grand et roide jeune homme, lieutenant du sieur de Lorges, son père, l'un des capitaines des gardes, prit le rang de la troisième course, qui étoit la dernière que le roy devoit courir, car les tenants en courent trois, et les assaillants une. Tous deux se choquèrent à outrance, et rompirent fort

dextrement leur bois. M. de Vieilleville, auquel appartenoit de courir comme l'un des tenants après le roy, pour faire aussi ses trois courses, se présente et veut entrer en lice; mais le roy le pria de le laisser faire encore cette course contre le sieur de Lorges, car il vouloit avoir sa revanche, disant qu'il l'avoit fait remuer et quasi quitter les étriers.

» M. de Vieilleville lui répond qu'il en a fait assez, et avec très-grand honneur, et s'il se sent intéressé, qu'il en va tirer pour lui sa raison, et s'il ne se tient bien, il ne le traitera pas plus doucement qu'un Espagnol qu'il vient de désarçonner. Ce nonobstant, sa majesté voulut encore faire une course contre de Lorges, et le fit appeler, sur quoi M. de Vieilleville lui dit :

» — Je jure sur le Dieu vivant, sire, qu'il y a plus de trois nuits que je ne fais que songer qu'il vous doit arriver quelque malheur aujourd'hui, et que ce dernier juin vous est fatal; vous en ferez comme il vous plaira. »

Pour expliquer ce pressentiment, on ajoutera que le règne de Henri II avait commencé par le combat funeste de Jarnac et la Châtaigneraie, et que beaucoup d'astrologues ou devins, car ils abondaient à cette époque, avaient prédit la même fin à ce règne, c'est-à-dire un combat également désastreux.

Lorges se voulut excuser, disant qu'il avait fait sa course, et que les autres assaillants ne permettraient pas qu'il fît sur eux cette anticipation. Mais sa majesté l'en dispensa, lui commandant d'entrer en lice; à quoi, par très-grand malheur, il obéit et prit une lance.

La lice était ouverte dans la rue Saint-Antoine, vis-à-vis des Tournelles et de la Bastille. On pouvait de cette prison jouir du spectacle, et les conseillers renfermés, par ordre de Henri II,

quelques jours auparavant, regardaient le combat au travers des grilles de fer. Anne du Bourg, celui que le roi avait juré de voir brûler, ne se doutait guère du sort réservé à son juge, à son maître.

« Or, il faut noter, continue le chroniqueur, qu'à toutes courses, et tant qu'elles durent, toutes les trompettes et clairons sonnent et fanfarent sans cesse à tue-tête et étourdissement d'oreilles. Mais sitôt que les deux champions furent entrés en lice, et que leurs courses eurent commencé, elles se turent toutes sans aucunement sonner, ce qui nous fit avec horreur présager le malheureux désastre qui en advint. Car ayant tous deux fort valeureusement couru et rompu d'une grande dextérité et adresse leurs lances, ce malhabile de Lorges ne jeta pas, selon l'ordinaire coutume, le tronçon qui demeure en la main quand la lance est rompue, mais le porta toujours baissé, et en courant rencontra la tête du roy, duquel il donna droit dedans la visière que le coup haussa, et lui creva un œil; ce qui contraignit sa majesté d'embrasser le col de son cheval, qui, ayant la bride lâchée, paracheva sa carrière, au bout de laquelle le grand et le premier écuyer se trouvoient pour l'arrêter selon la coutume, et ils lui ôtèrent son habillement de tête, après l'avoir descendu de cheval pour le mener en sa chambre.

» Le roy leur disoit d'une voix foible qu'il étoit mort, et que M. de Vieilleville avoit bien prévu ce malheur quand il l'armoit, et qu'auparavant il l'avoit instamment détourné de recommencer le tournoi; mais qu'on ne pouvoit fuir son destin.

» Et sur ce propos il fut conduit par M. le Grand et M. de Vieilleville en sa chambre, dont la porte fut fermée à tout le monde excepté à ceux qui y pouvoient faire service, comme

médecins, chirurgiens, apothicaires, valets de chambre; même la reine n'y eut accès, crainte de lui accroître ses douleurs; et pas un prince ne se présenta. »

Cinq ou six chirurgiens des plus habiles de France firent toute diligence et devoir d'approfondir la plaie, et de sonder l'endroit du cerveau où les esquilles du tronçon de la lance pouvaient avoir porté.

Or, ces études avaient été *tellement approfondies*, que pendant quatre jours les médecins firent des expériences sur les têtes de quatre criminels décapités exprès dans la Conciergerie. On leur enfonçait dans la tête le tronçon de lance au pareil côté qu'il était entré dans la tête du roy. Mais ce fut en vain, les médecins eurent beau *anatomiser* les plaies et les cerveaux des criminels à qui l'on avait *coigné ce tronçon par grande force*, ils ne purent rien découvrir, sinon que la blessure du roi était mortelle.

Il fallut, disent quelques historiens, pour retirer ce tronçon de la blessure du roi, appuyer le pied sur la tête de sa majesté, et retirer le bois avec de fortes tenailles; les douleurs étaient insupportables. Henri II perdit connaissance, et ne reprit ses sens que le quatrième jour. Il fit alors appeler la reine, Catherine de Médicis, qui, se présentant toute éplorée, reçut l'ordre de presser le plus possible les noces de sa belle-sœur.

Henri demanda ensuite à M. de Vieilleville, qui n'avait pas abandonné son lit, où était l'état de maréchal de France. Il fit jurer à la reine d'exécuter la teneur dudit brevet. Puis il lui recommanda l'administration du royaume, avec leur fils aîné encore bien jeune qui lui succédait, et qu'elle eût soin de leurs autres enfants, et qu'elle fît prier Dieu pour son âme.

Quant à son corps, il sentait bien, par l'horrible mal qu'il souffrait, que c'était fait de sa vie. Il la pria là-dessus de se retirer. Ce propos fini, elle le laissa; mais si M. de Vieilleville ne l'eût soutenue, elle tombait à terre; il fallut la porter en sa chambre, où, arrivée et revenue à soi, commença en diligence de donner ordre pour les susdites noces, qui furent célébrées cinq jours après le commandement.

Le lendemain de ces noces (10 juillet 1559), Dieu fit du roi sa volonté, et lui rendit l'esprit (6).

Catherine perdait par cette mort imprévue le trône, et un époux qu'elle gouvernait à sa guise, faisant à l'ombre de cette volonté tout ce qu'elle n'eût pas osé faire avec le pouvoir suprême. Elle jura de se venger du malheureux Montgommery, dont la mauvaise étoile avait causé cette catastrophe. Elle le poursuivit quinze ans de sa rancune cachée, jusqu'à ce qu'enfin Montgommery, qui s'était réfugié en Normandie, et avait pris part à la guerre des huguenots, tombât en ses mains par trahison. C'est encore un chroniqueur contemporain qui nous racontera la vengeance de Catherine.

« Au même mois de juin 1574, commission fut décernée aux seigneurs V. Alard, président de Rouen, et Poisle, le conseiller de la grand'chambre au parlement de Paris, pour aller faire le procès au comte de Montgommery, chef des huguenots soulevés au pays de Normandie, lequel, après s'être emparé des villes de Saint-Lo, Carentan, et autres places de la Basse-Normandie, s'étant retiré à Domfront en Pissaie, le jeudi 27 mai, avoit été pris par les seigneurs de Matignon, Fervaques et autres capitaines catholiques, audit château de Domfront, et depuis mené au château de Caen, et détenu là sous bonne et sûre garde. »

Montgommery s'était plutôt rendu qu'il n'avait été pris. La parole de Matignon l'avait rassuré; il croyait avoir une rançon pure et simple à payer. Il ne soupçonnait pas Catherine derrière Matignon, et l'échafaud derrière sa captivité. Mais Catherine sut faire capituler la conscience de Matignon, qui livra son prisonnier, non toutefois sans un vif regret lorsqu'il sut ce qu'on en voulait faire.

On assiégea ensuite Saint-Lo, et pour forcer un capitaine, nommé Colombières, qui y commandait, à faire bonne composition, on lui mena Montgommery tout prisonnier qu'il était, en l'exhortant à imiter son chef. Montgommery, par l'induction de ceux qui le tenaient, essaya aussi de persuader Colombières; mais celui-ci, Normand et résolu :

—Non, non, dit-il, mon capitaine, je ne suis pas si niais et si poltron que de me rendre pour être amené à Paris servir de spectacle et de passe-temps à ce sot peuple en une place de Grève, comme je m'assure qu'on vous verra bientôt. Voilà le lieu, et il montra la brèche, où je suis résolu à mourir et où je mourrai peut-être demain, et mon fils à côté de moi. — Ce qui advint.

Le mercredi, 16 juin, Gabriel, comte de Montgommery, fut mis en la *tour carrée* de la Conciergerie à Paris, après avoir été vu et ouï en certains points par la reine régente, par le chancelier et par certains présidents de la cour. Il avait été amené de Caen à Rouen et de Rouen à Paris, par quatre compagnies d'hommes d'armes et deux compagnies de gens de pied sous la conduite du sieur de Vassé.

Son procès ne fut pas long. Catherine avait tout prévu, tout aplani.

Le samedi, 26 juin, le comte de Montgommery, par arrêt de

la cour du parlement à Paris, fut tiré de la tour qui a depuis porté son nom, et sortit de la Conciergerie dans un tombereau, les mains liées derrière le dos, avec un prêtre et un bourreau, et de là mené en la place de Grève pour être décapité et son corps mis en quartiers. Ledit arrêt le condamnait, comme atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, auxdites peines et à la question extraordinaire, de plus à être dégradé de noblesse, ses onze enfants, neuf fils et deux filles, déclarés vilains, intestables, incapables d'office, ses biens acquis et confisqués au roi.

« Quand son arrêt lui fut prononcé, et en le menant au supplice, il disoit à haute voix qu'il mouroit pour sa religion, qu'il n'avoit jamais fait trahison ni autre chose contre le prince. »

» Et cependant, dit le chroniqueur, ayant sa vie assurée en Angleterre, près de la reine qui le tenoit en affection, il étoit revenu en France pour porter le trouble dans le royaume. » Mais, disait-il, c'était à la sollicitation d'un grand, qu'il ne voulut jamais nommer dans les supplices et les tortures; d'un grand, qu'il déclarait la seconde personne de France, et qui l'était en effet, puisqu'on reconnaissait le duc d'Alençon, ce lâche instigateur de tant de crimes, qui toujours abandonna ses complices, comme devait le faire plus tard Gaston, frère de Louis XIII, pourvoyeur des échafauds du cardinal de Richelieu.

Montgommery dit aussi qu'il n'avait fait de tort ni d'offense à personne, qu'il était prisonnier de guerre, et qu'on ne lui gardait pas la promesse qu'on lui avait faite à Domfront quand il s'y rendit prisonnier entre les mains du seigneur de Vassé, à charge expresse qu'il aurait *vie et bagues sauves*.

Il ne voulut pas se confesser au docteur Simon Vigor, docteur de Sorbonne, catholique, archevêque de Narbonne, qui s'alla

présenter à lui à la chapelle pour l'admonester. Il ne voulut pas non plus prendre ni baiser la croix, qu'on a coutume d'offrir à tous ceux qu'on mène au dernier supplice. Il n'écouta pas même le prêtre qu'on avait mis en son tombereau, et comme un cordelier voulait le convertir et lui dire qu'il avait été abusé :

— Comment ! lui dit le comte le regardant avec fermeté, comment, abusé? Si je l'ai été jamais, c'est par ceux de votre ordre, car le premier qui me donna une Bible, et me la fit lire, ce fut un cordelier comme vous, et, la lisant, j'ai appris la religion que je tiens pour la seule vraie, et en laquelle depuis ayant vécu, je veux par la grâce de Dieu y mourir aujourd'hui.

Étant venu sur l'échafaud, il conjura le peuple de prier pour lui, récita tout haut le symbole en la confession duquel il protesta mourir; puis, ayant fait sa prière à Dieu, à la mode de ceux de la religion, il eut la tête tranchée, laquelle, le jeudi 28 juin suivant, fut mise sur un poteau en la place de Grève, et la nuit en fut ôtée par l'ordre de la reine-mère, qui *assista à l'exécution*, et fut enfin vengée, comme dès longtemps elle désirait, de la mort du feu roi Henri II, son mari, encore qu'il n'en pût mais, par le moyen du seigneur de Vassé, qui, usant de la foi du temps, lui remit entre les mains ce pauvre gentilhomme, auquel la justice n'eût su faire plaisir quand elle l'eût voulu (7).

Catherine se déclara tout entière dans le supplice de Montgommery. C'est non-seulement la patiente Italienne qui couve un projet quinze ans, mais la sanguinaire femme qui se procure un spectacle pour les yeux en même temps qu'un plaisir pour l'esprit. Tant de cruauté déployée contre le comte pourrait sans doute s'expliquer par quelqu'un de ces mystères de cour dont

les plus sagaces historiens et les plus curieux chroniqueurs ne percent jamais le voile; mais la vengeance poussée à bout et enveloppant toute une race, ces enfants innocents du comte privés d'honneurs, de fortune, de secours, et condamnés à la mort civile par une savante agonie, c'est là ce qui fait le plus d'honneur au génie infernal de Catherine, ce génie qu'on retrouvera lorsqu'il s'agira de la reine de Navarre, de Coligny, de Mouy, de Henri IV, et de tous ceux qui firent ombrage à la Florentine.

Après avoir emprunté au naïf chroniqueur du règne de Henri III l'histoire de la *fille fort belle*, qui, déguisée en homme, servait les cordeliers et fut arrêtée, puis jetée à la Conciergerie, nous entamerons la série désastreuse des événements de cette époque, près de laquelle la Saint-Barthélemy et les massacres de religionnaires ne sont que des accidents jetés dans un règne où l'ordre éclate. A côté de Henri III, Charles IX est un Sésostris.

Au commencement de mars 1581, Coignet de Pontchartrain, gentilhomme de Montfort l'Amaury, célébra ses noces avec une jeune fille qu'il aimait. La cérémonie fut gaie, bruyante, somptueuse, comme le voulaient les usages du temps, comme le permettait la fortune de l'époux. Coignet de Pontchartrain feignit de ne pas remarquer les fureurs de quelques amis du seigneur de Saint-Léger, qui rôdaient autour des nouveaux époux et promenaient d'énormes rapières au milieu des gens inoffensifs de la noce.

Cependant Coignet ne se fût pas laissé prendre au dépourvu. Pour dix amis de Saint-Léger qui guettaient une occasion, il y avait vingt épées toutes prêtes à sortir du fourreau en faveur de Coignet. Seulement le calme était du côté des plus forts, et

rien ne troubla la paix du festin et des réjouissances. A part quelques œillades menaçantes, Coignet évita la tempête. La soirée se passa ainsi. Coignet emmena sa femme en sa maison, l'une des plus belles de la ville, et les portes étant bien closes, les valets bien endormis, tous les gens d'épée remontèrent sur leurs bidets ou sur leurs mules et regagnèrent leurs castels, tout égayés encore par le bon vin épicé qu'on leur avait versé pour coup de l'étrier.

Coignet n'avait pas tort de craindre quelque algarade. Le seigneur de Saint-Léger était vindicatif et venait de recevoir un affront : Coignet, pendant longtemps, avait désiré d'épouser mademoiselle de Saint-Léger, l'avait demandée à son père ; puis, s'apercevant de quelque intrigue de la jeune fille, il avait, en homme prudent, tourné ses vues d'un autre côté ; mais au lieu d'une explication franche avec le père, il avait préféré une brouille silencieuse. Les gens timides évitent rarement les mauvaises affaires ; en sorte qu'un jour M. de Saint-Léger avait ouï dire que Coignet s'était fiancé à une jeune veuve des environs, l'allait épouser et invitait tout le voisinage aux noces. C'en est assez pour expliquer les rapières menaçantes et le guet des amis de Saint-Léger pendant le soir des épousailles.

Les deux époux étaient bien tranquillement enfermés, savourant le bonheur du tête-à-tête conjugal, lorsqu'un bruit extraordinaire les vint troubler vers les trois heures du matin. Des hommes, armés d'épées et de bâtons, avaient enfoncé la porte de la rue, rossé les valets, escaladé les degrés, forcé la serrure de la chambre nuptiale, et saisissaient aux bras de son épouse éplorée le malheureux Coignet de Pontchartrain, dont les hurlements effrayaient tout le quartier.

Montfort l'Amaury se réveilla pour voir passer le risible cortége de dix hommes, armés de fouets, qui faisaient par menace marcher Coignet, en chemise et nu-pieds, jusqu'à la place du marché; là ils le lièrent au poteau et le fustigèrent cruellement, malgré ses fréquents appels à la pitié publique et à la force du roi, dont les suppôts dormaient seuls peut-être en toute la ville.

— Cela t'apprendra, lui dirent les bourreaux, à faire insulte à de nobles demoiselles, et tu connaîtras mieux les devoirs de la famille, à présent que tu en as une.

Coignet demeura battu, honni et gelé au poteau; mais il fut plaint de quelques commères, qui vinrent le détacher; puis conseillé par quelques clercs de Montfort l'Amaury, qui l'engagèrent à dresser plainte sans perdre de temps, ce que fit Coignet, homme timide, comme nous l'avons dit, et peu disposé à rendre avec l'épée les coups dont il avait tant souffert.

Sa plainte fut portée au parlement de Paris, qui en connut en première instance, déclarant que de tels excès, entrepris contre la majesté du roi, constituaient crime de lèse-majesté, eu égard à la forme et à la qualité du délit. Le seigneur de Saint-Léger fut arrêté en son château et mené prisonnier à la Conciergerie du Palais le 9 mars 1581. Coignet se promena triomphalement par la ville.

Mais Saint-Léger était gentilhomme de la maison du duc d'Alençon, et en ce temps-là tout prince regardait comme un outrage fait à sa dignité la moindre poursuite exercée par la justice contre un coupable attaché à sa personne. Le duc d'Alençon commença de se plaindre, comme si l'innocence eût été opprimée; il jeta les hauts cris, comme si c'en était fait, après

un tel abus, de tous les priviléges de la noblesse de France.

De son côté, Coignet poussait le parlement, les gentilshommes restés fidèles à sa cause, et il instrumentait avec vigueur. Alors le duc d'Alençon fit conseiller à Saint-Léger de terminer le différend par une conciliation, et voici ce qu'il imagina :

Coignet avait plusieurs témoins à produire; leur déposition devait amener la condamnation de Saint-Léger. Il s'agissait seulement d'acheter ces témoins, non pas eux-mêmes, car ils se fussent vendus trop cher isolément, mais en bloc et du consentement de Coignet. On jugea que le battu, auquel, malgré les facilités de l'époque, le duel ou l'assassinat n'avait pas convenu pour vengeance, s'accommoderait volontiers d'une somme d'argent, si la somme était honnête. En effet, Coignet de Pontchartrain se laissa persuader, reçut l'indemnité, congédia ses témoins, et, content des quatre mois de prison subis par sa partie, voulut bien oublier les malheureux coups de fouet dont le poteau de Montfort gardait encore les traces. Le roi Henri, en frisant les cheveux de sa femme, s'amusa beaucoup du respect du bon Coignet pour la justice et les édits.

En 1584, le Vendredi-Saint, l'abbé de Sainte-Geneviève, fut informé qu'un de ses locataires, le ministre huguenot Dumoulin, avait donné rendez-vous à un pédagogue, à plusieurs de ses écoliers et de ses amis, dans la maison qu'il tenait de l'abbé, devant le collége de Montaigu, au mont de Paris. C'était un bon jour que le Vendredi-Saint pour faire montre de piété, aussi l'abbé se dépêcha-t-il d'offrir au roi une occasion de sanctifier la solennité.

— Ils vont manger quelque agneau, dit-il au prévôt de la ville, ou même quelque enfant nouveau-né; veuillez prévenir

sa majesté le roi, pour qu'il empêche un crime si affreux, un scandale si abominable.

En effet, le roi envoya trente arquebusiers commandés par un bon catholique, qui saisirent Dumoulin, le pédagogue, les écoliers, les assistants, et conduisirent le tout à la Conciergerie. Il y avait vingt-cinq coupables. Henri III leur fit faire leur procès par le parlement, qui, le 14 avril suivant, les condamna : Dumoulin et le pédagogue au fouet et au bannissement perpétuel de la prévôté et vicomté de Paris; deux Allemands et plusieurs étrangers ou écoliers au bannissement temporaire, « le roi commandant qu'ils *fussent traités ainsi doucement*, » dit le chroniqueur.

Mais on n'usa pas de la même douceur envers un autre prisonnier qui était entré en 1581 à la Conciergerie.

Il se nommait de Pontault, était gentilhomme, et ravageait la Beauce au nom de la religion réformée; c'était pourtant le plus conciliant homme du monde avec les religions, attendu qu'il n'en professait aucune; mais il avait fait choix de celle qu'on persécutait alors le plus vivement, afin d'être excusé plus aisément dans son zèle.

Pontault montait à cheval avec un valet, grand sacripant qu'il avait dressé à cette manœuvre, et parcourait le pays pour apprendre, disait-il, l'Écriture sainte aux indifférents ou aux hommes de mauvaise volonté. Il portait, en effet, avec lui une Bible, dans laquelle il lisait gravement quelques passages aux malheureux qu'il rencontrait par les chemins. Puis, la page lue, il en faisait la glose, et ensuite se faisait payer sa leçon de théologie. Quiconque payait mal ou se révoltait, subissait une insulte ou de mauvais traitements de ce scélérat,

dont l'imagination n'était jamais à court de railleries ou de tortures...

Quand les voyageurs manquaient, Pontault entrait dans les maisons, tandis que son valet gardait la porte, et il s'installait au milieu de la famille avec deux énormes pistolets qu'il déposait sur la table. Puis il commençait une façon de prêche touchant le luxe et les recherches mondaines.

— Mes frères, disait-il, à quoi bon ces vases d'argent, ces fourchettes du même métal et ces assiettes qui brillent sur votre dressoir? Vous l'avez entendu par la leçon que je viens de faire : plus de ces superfluités; cherchez le Seigneur dans l'ombre, dans la modestie, et non dans les vaines pompes de l'ostentation... de la lumière...

La famille écoutait ce prédicateur étrange dans un pieux recueillement, qui bientôt faisait place à de l'indignation si les gens étaient catholiques. Mais alors la scène changeait.

— Nous sommes catholiques, et vous blasphémez! disait quelqu'un, révolté par les hérésies de Pontault.

— Ici, Jònathas! criait Pontault.

A l'instant même entrait le valet, muni de deux pistolets aussi longs que ceux du maître. De plus, il avait une besace dans laquelle, en un tour de main, s'engloutissaient l'orfévrerie des hôtes catholiques ou protestants, qui poussaient des cris de fureur, cette religion mixte leur convenant aussi peu aux uns qu'aux autres

D'ordinaire il y avait bataille, et souvent Pontault ensanglantait la scène où venait de se jouer la scandaleuse comédie.

Mais un jour qu'il expliquait un texte fort sévère dans une maison où le dressoir renfermait plusieurs pièces de vermeil,

et qu'il buvait avec une sainte indignation le vin versé dans le gobelet d'or de l'aïeul, Pontault, qui jugeait le moment favorable pour dévaliser la maison, appela Jonathas, en saisissant lui-même le gobelet d'or et un plat d'argent dans lequel fumait une brochette de perdreaux.

Jonathas n'arriva pas. Pontault n'avait pas remarqué qu'à son apparition dans la salle à manger, un des serviteurs du vieillard avait pâli, puis ouvert la bouche pour témoigner sa frayeur naïve, et que soudain il avait quitté la salle. C'était un nouveau domestique auquel les manœuvres religieuses de Pontault étaient connues, parce qu'il l'avait vu opérer dans une métairie voisine où il servait en qualité de palefrenier.

— Jonathas ! cria Pontault, impatienté des cris du vieillard et de ses filles.

— Le voici! cria soudain une voix tellement railleuse que Pontault se retourna, inquiet. Et la chose en valait la peine; car il aperçut Jonathas, pâle, désarmé, tenu aux oreilles par deux énormes lévriers, qui le *coiffaient* comme les dogues coiffent le cerf à la chasse.

Pontault voulut user de ses pistolets, mais une arquebuse le menaçait à droite, tandis que deux gros chiens le prenaient à la gorge et aux jambes. Il fallut bien se rendre, et reconnaître la supériorité de la religion catholique sur le huguenotisme de grands chemins que pratiquait ce brigand infâme.

Les archers, dont il était la terreur et le désespoir, arrivèrent quelques heures après, et l'enchaînèrent comme un véritable loup tiré du traquenard. Pontault fut conduit à la Conciergerie, et son procès ne dura pas longtemps. Le 22 août 1584, il sortit de la prison pour aller en place de Grève, où le bourreau de-

vait lui trancher la tête. Pontault ne s'était réconcilié avec aucune religion. Employant les écus qu'on lui avait laissés à mener bonne vie dans sa prison et à s'enivrer avec son valet Jonathas, il n'avait cessé, dans le fatal trajet, de répéter à celui-ci, dont la terreur allait croissant :

— Rassure-toi, brave Jonathas, ce n'est rien.

— Mais, monsieur, l'on me va pendre, et c'est triste ; d'ailleurs, il y a l'enfer.

— Ah ! que n'ai-je ma Bible, Jonathas ! je te prouverais par dix versets que l'enfer n'existe pas... Pourquoi l'enfer ?... Et puis voudrais-tu donc aller en paradis, quand moi je serais dehors ?...

— Non, monsieur ; mais l'éternité... c'est si long,

— Folies ! Nous reviendrons au monde... nous recommencerons nos expéditions... seulement nous serons plus malins, et nous nous ferons accompagner de chiens pour combattre ceux des autres.

— Nous reviendrons au monde, monsieur ? dit Jonathas émerveillé, quoique un peu incrédule.

— Je t'en réponds, ami Jonathas ; je viens de me fixer sur une religion..... c'est la métempsycose, religion un peu indienne, mais agréable et renouvelée de Pythagoras.

— Oh ! monsieur, voilà l'échafaud... le lugubre aspect !... et là-bas, en face de vous, la potence ! Oh ! la laide menace que me fait ce bras de bois en me tendant une corde !

— Jonathas, je vais mourir en gentilhomme, ne me compromets pas par ta pusillanimité. Ces messieurs du parlement t'ont fait l'honneur de t'appeler brigand de grand chemin, c'est

comme qui dirait lansquenet ou reître affamé. Ne déshonore pas la profession. Adieu, Jonathas.

Jonathas monta lentement les degrés de l'échelle, tandis que Pontault gravissait majestueusement les marches de l'échafaud. Le maître bourreau fit voler sur les planches la tête du gentilhomme, tandis que le valet serrait le col du serviteur.

« Au grand soulagement du peuple, dit en finissant la chronique, et au contentement parfait de tous les gens de bien. »

Pontault fut remplacé dans son cachot par une fille blanche de l'Hôtel-Dieu de Paris, sœur Tiennette Petit, qui avait, pendant la nuit, voulu tuer à coups de couteau une autre sœur, sa compagne, et une vieille religieuse nommée Jeanne la Noire, à qui, du même couteau, elle avait coupé la gorge.

On ne sut pas apprécier la monomanie homicide de cette fille, qu'une offense légère, envenimée par le régime de la réclusion, avait seule portée à commettre un crime dont son passé exempt de reproche n'offrait aucune raison. La malheureuse, se voyant couverte de sang après l'assassinat, ouvrit la fenêtre, et se précipita d'une hauteur considérable dans la rivière. Mais elle ne put réussir à s'ôter la vie, fut prise et conduite d'abord dans les prisons du chapitre.

Le bailli lui fit son procès rapidement, et la condamna à être pendue. Elle fut alors conduite à la Conciergerie par simple formalité, puis ramenée à l'Hôtel-Dieu, devant la porte duquel la potence était dressée. Cette malheureuse avait obtenu que le chapitre même interjetât appel de la sentence ; mais la cour de parlement rejeta l'appel, et l'exécution se fit plus tard à Montfaucon, devant une multitude qu'une première déception n'avait pas découragée.

Tiennette Petit fut pendue, ayant à la main droite le couteau homicide Et ce qui porta la cour à rejeter l'appel, fut, dit l'historien, la crainte d'un scandale plus grand. Il fallait que les couvents offrissent des exemples bien effrayants d'immoralité, de *démoralisation* criminelle, pour que le roi très-chrétien se décidât à offrir à la multitude une réparation du crime commis par une religieuse, alors que les *in pace* des couvents et les *oubliettes* des prisons étouffaient si bien le scandale et maintenaient la dignité de la religion

Après la mort du duc de Guise et de la reine-mère Catherine de Médicis, le 16 janvier 1589, maître Jean le Clerc, plus connu sous le nom de Bussy le Clerc, ligueur enragé, alla chercher dans la grand'chambre le président de Thou, le président Potier, qu'il conduisit à la Bastille, avec leur cortége de conseillers, qui ne les abandonnèrent pas. Il en retourna chercher plusieurs dans leurs maisons, soit qu'ils fissent partie de la cour des comptes, soit qu'ils fussent conseillers aux aides, et les fit écrouer à la Conciergerie.

Au mois de juillet suivant, les ligueurs, qui savaient l'alliance faite entre le roi Henri III et Henri de Navarre, apprirent que le premier de ces deux princes, logé en la maison de Gondi, à Saint-Cloud, se mettait parfois aux fenêtres, regardant vers Paris et disant :

— Ce serait grand dommage de ruiner et de perdre une si bonne et belle ville. Toutefois, il faut que j'aie ma raison des mutins et des rebelles qui sont là dedans, et qui m'ont chassé ignominieusement de ma ville, aidés et soutenus des Guisards, dont je suis en partie vengé.

Cette nouvelle et les préparatifs très-redoutables d'un assaut

engagèrent les ligueurs à emprisonner environ trois cents bourgeois de Paris des plus apparents des notables. Et, dit l'Estoile, ils prirent pour cela ceux qu'ils voulurent, les baptisant à plaisir du nom de huguenots ou de *politiques*. La Conciergerie reçut vingt-cinq de ces prisonniers, qui furent délivrés à la fin du siége, interrompu par la mort de Henri III, frappé le 1er août 1589, à Saint-Cloud, par Jacques Clément, et mort seulement le jour d'ensuite; mais le siége fut continué par Henri IV. La plupart de ces prisonniers périrent dans la grande famine qui désola quatre mois la capitale.

Enfin régna celui qu'on appelait par mépris le Béarnais, et, faut-il le dire, ce prince, duquel on n'attendait rien, fut un des meilleurs rois que la France puisse citer. Lorsque la ville lui eut été non pas rendue, mais vendue, comme il le disait lui-même, il s'occupa de chasser les Espagnols appelés par les ligueurs, et, selon la coutume des rois ses prédécesseurs pendant la quinzaine de Pâques, il fit la cérémonie du lavement des pieds à douze pauvres, alla visiter les malades à l'Hôtel-Dieu, et leur donna l'aumône de sa main; puis, le lendemain, il se rendit à la Conciergerie, où il se fit conduire dans les cachots avec un flambeau, pour en tirer un criminel condamné à mort, auquel il fit grâce pleine et entière. Il donna en même temps la liberté aux prisonniers pour dettes et pour tailles.

Le mardi 27 décembre 1594, comme Henri IV, revenant de Picardie, fut entré chez Gabrielle d'Estrées pour recevoir MM. de Ragny et de Montigny, un garçon drapier âgé de dix-neuf à vingt ans, Jean Châtel, qui s'était glissé sans être aperçu au milieu de la foule des courtisans, porta au roi un coup de couteau qui, destiné à percer la gorge, n'atteignit que la lèvre, à

cause de la position inclinée du roi. La lèvre fut coupée et une dent arrachée. Henri IV, regardant autour de lui, vit Mathurine sa folle qui faisait un grand mouvement, et s'écria :

— Au diable la folle! elle m'a blessé!

Mais cette femme courut droit à la porte, qu'elle ferma juste au moment où l'assassin cherchait à s'échapper, en sorte qu'il fut pris, et jeta par terre son couteau encore sanglant. D'abord Henri IV ordonna qu'on le laissât aller; mais comme on venait d'interroger Châtel et qu'on le disait élève des jésuites.

— Les jésuites! s'écria Henri IV; il faut donc qu'ils soient convaincus par ma bouche.

Et aussitôt quelques magistrats se transportèrent au collége de Clermont, où ils arrêtèrent tous les professeurs jésuites, qui furent conduits chez le conseiller Brissac, au milieu des insultes et des malédictions du peuple; car on savait la haine de ces religieux pour le nouveau roi, et leur alliance secrète avec l'Espagnol et le pape. On arrêta aussi le père et la famille de Jean Châtel, le curé de sa paroisse, et le père Jean Gueret, son professeur de philosophie.

Le premier interrogatoire ne compromit personne. On sait quelle est l'adresse d'un jésuite auquel n'ont pas manqué des leçons de logique et de subtilités théologiques. A plus forte raison devait-on échouer contre les réponses des professeurs. Toutefois la présomption était si forte, que les magistrats ne se découragèrent pas, et un conseiller du parlement, Louis Mazure, adjoint à l'avocat général Servin, résolut de pousser l'attaque avec une telle vigueur, que la défense dut être impossible, grâce aux preuves. Tous deux retournèrent donc au collége de Clermont, et firent une minutieuse perquisition dans les papiers de

la communauté. Or, ils trouvèrent dans la cellule du père jésuite Guignard, bibliothécaire, et dans celle d'un autre, Léonard Perrin, des écrits empreints d'un fanatisme tellement exalté, que Jean Châtel avait dû y puiser l'idée et l'excuse de son crime. On sait qu'à cette époque, après les sermons de Lincestre et de Boucher, qui vomissaient les injures en pleine chaire, un libelle devait être bien violent pour paraître excessif. Le résultat de la perquisition fut l'arrestation de Guignard, de Perrin, du recteur Ambroise Georges, et de quatre autres jésuites, qui furent conduits à la Conciergerie.

Châtel, interrogé, ne nomma personne. Mais il déclara que le meurtre d'un roi n'était pas un crime, et bien au contraire, ses professeurs lui ayant enseigné souvent, à propos de Henri IV, qu'un assassinat serait chose loisible, puisque ce prince n'était pas reconnu par le pape. Châtel fut donc condamné à être conduit du For-l'Évêque à Notre-Dame pour y faire amende honorable, puis à la Grève, pour y être tenaillé aux bras et aux cuisses, avoir le poing droit coupé, être écartelé, démembré, puis brûlé. Luxe de supplices que nous verrons surpassé, cent cinquante ans plus tard, à propos d'un roi que les jésuites avaient moins d'intérêt à tuer.

Le père Guignard fut condamné à mort, les autres jésuites à l'exil; et le dimanche 8 janvier 1595, neuf jours après le supplice de leur bibliothécaire, trente-sept de ces révérends pères sortirent à pied de Paris, par la porte Saint-Antoine, avec huit écus pour chacun et trois charrettes pour les vieillards. Le procureur était à cheval; les autres suivaient, l'oreille basse, un huissier du parlement : le peuple hua et insulta ces jésuites, et pilla leurs maisons.

Le père de Jean Châtel fut condamné aussi au bannissement perpétuel, châtiment qui parut inique, et que l'on peut excuser par l'obligation où doit être tout père de famille de surveiller les actes de son fils mineur et d'en répondre. Le fait est que ce père, innocent de fait, on n'en doute point, avait été mal inspiré de confier à des fanatiques l'éducation d'un jeune homme dont plusieurs fois il avait remarqué les dispositions exaltées. En outre du bannissement, Pierre Châtel dut payer une somme de deux mille écus applicable à l'entretien des prisonniers de la Conciergerie.

Huit ans plus tard, Henri IV, par la crainte des jésuites, qui lui faisaient de loin sentir la pointe de leurs poignards, rappela en France les religieux, qu'un pareil triomphe ne devait pas satisfaire, et qui ne devaient avoir de repos qu'après la mort de celui qui les avait offensés.

Henri touchait au moment d'humilier la maison d'Autriche, et de placer la France au premier rang des puissances européennes, lorsque le couteau de Ravaillac vint sauver les ennemis de la France et du roi. L'histoire de cet assassinat est trop connue pour que nous la rapportions ici. A quatre heures le roi avait été frappé; à six heures et demie, le duc d'Épernon, ayant intimidé le parlement, avait fait déclarer régente la reine Marie de Médicis.

On a beaucoup écrit sur ce sujet mystérieux, et la connivence de Marie de Médicis avec le duc d'Épernon n'a pu être sérieusement réfutée; ce fut au duc d'Épernon que la reine dut la régence, et l'on peut croire qu'ils savaient l'un et l'autre quelque chose des projets tramés contre le roi. Il y a sur ce fait deux éclaircissements bien positifs pour quiconque voudra

réfléchir. Le premier nous est fourni par le récit naïf d'un malheureux capitaine détenu en 1615 à la Conciergerie. Il s'appelait de la Garde.

Il raconte qu'étant à Naples, en 1608, il fut traité plusieurs fois par un secrétaire du feu maréchal de Biron, chez lequel à dîner se trouva Ravaillac, qui dit qu'il tuerait le roi ou mourrait à la peine, et qu'il avait apporté des lettres du duc d'Épernon au vice-roi de Naples, dont il attendait la réponse. Quelques jours après, la Garde fut conduit chez le père Alagon, jésuite, oncle du duc de Lerme. Ce jésuite, après avoir sondé les dispositions du capitaine, lui proposa de tuer le roi Henri IV d'un coup de pistolet à la chasse, et lui offrit cinquante mille écus et la grandesse d'Espagne en échange de ce service.

La Garde, stupéfait, mais aussi effrayé que stupéfait, car il connaissait la façon dont les jésuites s'assurent le secret de leurs complices, feignit de réfléchir à la grandeur de l'entreprise, sans refuser de s'en charger. Alagon lui permit la réflexion, et comme le capitaine, pour mieux dissimuler, continuait à le venir voir, la confiance s'établit peu à peu, et la Garde apprit du jésuite que son assassinat ne serait pas une expédition isolée, car les ennemis du roi méditaient une invasion en France, avec cent galères, douze galions, vingt mille hommes levés pour trois mois, des armes de toute espèce, des munitions et des poisons pour infecter l'eau potable.

Pour le coup, la Garde ne voulut pas garder plus longtemps un secret de cette importance, et, assurant plus que jamais le jésuite de son dévouement à la cause, il se hâta de sortir pour prévenir Zamet, qui envoya aussitôt des courriers au roi, et à son ambassadeur à Rome. Puis ayant trouvé une occasion favo-

rable pour s'échapper lui-même, il vint à Fontainebleau instruire Henri IV, dans une audience particulière, de tout ce qui se tramait contre l'état et contre lui.

— Gardez bien toutes les lettres, toutes les preuves que vous avez, lui répliqua Henri, et comme il ne ferait pas bon ici pour vous, allez rejoindre le grand maréchal de Pologne, et vous tenez à ma disposition.

La Garde obéit, et accompagna le maréchal en Angleterre, Hollande, Flandre, Frise, Allemagne et Pologne, puis renvoyé en France pour affaires importantes, apprit à Francfort la triste fin de Henri IV. Ravaillac avait fait pour les jésuites ce que la Garde n'avait pas voulu faire.

Le capitaine en tomba malade de tristesse et tint le lit pendant longtemps. De là il vint à Metz, avec l'intention de reprendre les armes dans la campagne qui se préparait ; mais la paix fut signée, et la Garde voulut revenir en France; ce qu'ayant appris quelques-uns de ses ennemis, et *qu'il pouvait beaucoup nuire aux conspirateurs de la mort du feu roi*, ils l'attendirent au village de Tise, en grand nombre et armés, se jetèrent sur lui, prirent son équipage, et le frappèrent de tant de coups, qu'ils le jetèrent dans un fossé, le croyant mort. Il se traîna, tout couvert de sang, jusqu'à Mézières, où était le duc de Nevers, qui lui donna le moyen de revenir à Paris, où il présenta requête au roi et à son conseil afin d'obtenir récompense des services rendus par lui au feu roi et à l'état.

Mais la régente, après l'avoir apaisé, en lui donnant un office de contrôleur général des bières, le fit arrêter tout à coup en l'année 1615, et jeter à la Bastille, où il endura des rigueurs infinies pendant neuf mois sans être interrogé. De là il fut

transféré en la Conciergerie de tour en tour, souffrant mille maux, et admis fort tard à parler devant la cour du parlement.

La Garde réfléchit à cette marche de procédure. S'il eût parlé, il était perdu. Devant ses juges il ne dit rien, et la cour le renvoya absous, comme sans doute il en avait reçu la promesse. Mais il fut retenu en prison *par le roi*... sans autre motif que celui d'être appelé à fournir un jour des renseignements sur la mort de Henri IV.

Mais le malheureux termine ainsi sa narration, et nous laissons à deviner si ce pauvre cœur était gros de secrets et de terreurs!

« De ce que dessus, un chacun peut recueillir les causes de la prison du baron de la Garde, et s'il est juste ou injuste de le priver non-seulement de récompense, mais de sa liberté, toutefois, au lieu du bien, Dieu lui a donné la patience et le désir de *régler toujours ses volontés aux volontés de ses supérieurs*. Il supplie les gens de bien de prier Dieu pour sa liberté, afin qu'il puisse continuer le reste de ses jours au service du roi et de sa patrie.

» *Signé* : LE CAPITAINE DE LA GARDE. »

Si l'exemple de ce prisonnier ne suffisait pas à prouver que le crime de Ravaillac ne fut pas un crime isolé, nous en trouverions une autre preuve dans l'incendie du Palais, qui vint si fort à propos, en 1618, brûler toute la procédure de Ravaillac, que Sully avait fait déposer au greffe du Palais. Mais nous reviendrons sur cet événement.

Ravaillac, après son arrestation, fut enfermé à la Conciergerie, dans la tour de Montgommery. On voit encore aujourd'hui le cachot dans lequel il passa le temps fort court de l'instruc-

tion. C'est une sorte d'étouffoir, ou de cloche de pierre, à la voûte de laquelle pendait une corde par laquelle on descendait au prisonnier sa nourriture. François Ravaillac, *praticien*, natif d'Angoulême, et âgé de trente-deux ans, était un homme de haute taille, d'une corpulence assez forte, ayant les cheveux noirs, la barbe rouge, de grands yeux enfoncés, des narines dilatées extraordinairement ; ce qu'on appelle une fâcheuse mine. Il n'avoua rien qui ne lui fût personnel, et appliqué à la question, ne parla pas davantage. On le ménageait d'ailleurs par la crainte de le tuer avant son supplice. Or, on se promettait quelque chose de tellement recherché, que les Parisiens inventaient des tortures et les proposaient au bourreau pour Ravaillac.

Un boucher avait offert de l'écorcher complétement, avec une telle dextérité, qu'il n'en mourrait pas, et supporterait parfaitement le supplice tout entier, c'est-à-dire les tenailles, les chevaux et le bûcher. L'assassin, condamné à être tenaillé, avoir le poing coupé, être écartelé, subit sa peine en place de Grève, le 23 mai.

Louis XIII, à peine âgé de neuf ans, succédait à son père. Marie de Médicis, voulant user largement de son droit de régence, s'entoura de favoris qui, peu à peu, donnèrent prétexte aux grands dignitaires de recommencer les guerres civiles. Cependant le jeune roi grandit, et, son naturel jaloux se développant, il fit aux amis de sa mère une guerre sourde, mais mortelle. Le maréchal d'Ancre fut assassiné par ses ordres, le 24 avril 1617, et le peuple, qui exécrait ce Florentin enrichi de ses dépouilles, déchira le cadavre avec une rage que rien ne justifie aux yeux de la morale et de l'humanité.

On sait que la maréchale d'Ancre, femme de ce malheureux, fut victime, quelque temps après, de cette fureur inassouvie. Le roi déclara qu'il n'était pas en sûreté tant que vivrait la maré chale, et le parlement eut la lâcheté de condamner au dernier supplice une femme que l'exil eût punie avec assez de rigueur. Éléonore de Galigaï fut tirée de la Bastille pour être conduite à la Conciergerie, et, sans recommencer l'histoire de ce procès célèbre qu'on a pu lire dans *la Bastille,* nous nous contenterons d'offrir au lecteur l'écrou fort curieux et inédit jusqu'à ce jour de la femme du maréchal.

Le voici en sa forme et teneur (8) :

LA BASTILLE ORDONNANCE *Crime de Leze Majesté* La dte Galigay décapitée en Greve et faist son corps brvlé et redvist en cendres par arrest de la covr du Parlement du VIIIe juillet mil six cent dix sept prononcé par Me Daniel Covsin greffier criminel en la diste covr.	Eleonora de Galigay femme du feu mareschal d'Ancre amenée prisonnière du chasteau de la Bastille par le s.^r^ du Hallier cap.^te^ des gardes du Roy, de lordonnance de Monsieur le procureur general et par commandement du Roy (*effacé*) de sa Majesté.

C'est en arrivant à la Conciergerie que la maréchale se vit dépouiller de quelque misérables habits et de quelques écus qui lui restaient. On lui demanda, dans son interrogatoire, s'il était vrai qu'elle eût averti le roi Henri IV de se défier d'une entreprise dirigée contre lui, et d'où venait cet avis ; on insista beaucoup sur les obstacles qu'elle avait apportés à la recherche qu'on voulait faire des gens soupçonnés d'avoir trempé dans l'assassinat. Elle répondit de façon à ne compromettre ni elle-même, ni la reine sa maîtresse, que l'on cherchait à impliquer dans cette accusation. Les juges se virent réduits par sa présence d'esprit, à la condamner pour plaire au roi sur le fait de sorcelleries, magies et sortiléges.

Il ne fut pas fait mention, comme on le voit, d'un prisonnier si voisin alors de la maréchale, de ce Pierre Dujardin, capitaine de la Garde, qui, enfermé aussi à la Conciergerie à cette époque, pouvait donner sur le crime de Ravaillac des renseignements que Léonora de Galigaï ne pouvait ni ne voulait fournir.

Bien plus, cette persistance de quelques membres du parlement à poursuivre les jésuites ou les épernonistes produisit, on n'en doute pas, l'événement que nous allons décrire en quelques lignes.

Le 7 mars 1618, le feu prit dans la grand'salle et dévora d'abord la charpente, puis le lambris qui était sec et vernissé; le comble croula bientôt sur les boutiques des marchands, qui ne purent sauver leurs marchandises. Des solives enflammées enfonçant la voûte de la Chapelle remplie alors de cierges et de torches, y allumèrent un nouveau foyer. On sauva seulement quelques registres de greffes situés hors de la grand'salle. Puis, le vent augmentant, l'incendie dévora en une demi-heure les requêtes de l'hôtel, le greffe du trésor, la première chambre des enquêtes et le parquet des huissiers. Bientôt après une tourelle près de la Conciergerie prit feu avec d'autres greffes dont les papiers furent brûlés aussi.

Alors, dit Félibien, il s'éleva de la prison des clameurs pitoyables de prisonniers que suffoquaient la fumée et la chaleur; plusieurs, en ce péril qui doublait leur force et leur audace, réussirent à s'évader. Mais le procureur général fit conduire les autres au Châtelet et dans d'autres prisons. Pour avoir l'eau en abondance, le prévôt des marchands ordonna que l'on versât dans le ruisseau toute celle qui se tirait à bras de la Seine, en sorte qu'il se forma dans la cour du palais un véritable lac

que les travailleurs avaient sous la main. On jeta aussi quantité de fumier et de foin mouillé ; mais la fameuse table de marbre fut brisée, ainsi que toutes les statues des rois élevées contre les murs.

Le lendemain, le parlement rendit un arrêt pour obliger tous ceux qui avaient trouvé ou pris des sacs de procès ou autres pièces, titres, papiers ou registres, à les rapporter au greffier de la cour, avec défense aux merciers, épiciers, apothicaires et papetiers de les acheter, sous peine de punition exemplaire. Mais, parmi la quantité considérable de pièces qui furent rendues au greffier, on chercha en vain la fameuse procédure tenue secrète, qui avait été instruite sur l'affaire de Ravaillac. De plus, les plaideurs intéressés ne se firent pas faute de garder les dossiers dont ils avaient quelque chose à craindre.

Comme on rit toujours en France, ce ne fut ni la ruine d'une quantité de monuments précieux, ni la perte considérable de parchemins utiles, ni même la mort de plusieurs victimes de l'incendie, qui occupa les Parisiens après l'événement. Mais, dit Sauval, quand chacun eut jugé l'accident à sa fantaisie, un bon compagnon, c'était le poëte Théophile, qui n'était pas si grand politique, et qui aimait mieux rire et faire rire les autres, composa le quatrain suivant, qui résuma l'événement d'une façon satisfaisante pour tout le monde :

Certes ce fut un triste jeu
Quand à Paris dame Justice
Pour avoir trop mangé d'espices
Se mit le *palais* tout en feu.

Un calembour termina les commentaires. Si Mazarin eût gouverné alors, il eût engagé Marie de Médicis à faire une bonne

pension à ce *chanteur* qui venait distraire le peuple au moment de payer.

L'architecte Jacques Debrosse, chargé de la restauration ou de la réédification du Palais, termina cet ouvrage en 1622.

Un dernier écrou, à la date de 1619, va clore la liste trop longue des iniquités de l'absolutisme. Nous le transcrirons sans changer un mot à la rédaction. La simplicité en est horrible :

« Durant, l'un des gentils poëtes de son temps, inventif à dresser des ballets, et Siti, Florentin, secrétaire, du depuis archevesque de Tours, frère de la mareschalle d'Ancre, convaincus d'avoir ecrit un libelle diffamatoire à lautorité royale, ont été par sentence de messieurs du conseil condamnés a être rompus vifs et brulés — ce qui eut lieu — et le frère de Siti pour en avoir tiré des copies fut pendu. »

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Gros-Guillaume, Gautier-Garguille et Turlupin. — Le chevalier de Roquelaure et le marquis de la Taulade. — Les amours en prison. — Évasion de la Conciergerie. — L'impie sauve un corps en perdant une âme. — L'écrou de la Brinvilliers. — François de Barbezieux.— Les bains de sang.—Damiens.— Son père, son frère, sa sœur, sa femme, sa fille et sa belle-sœur, à la Conciergerie. — Horribles détails de l'exécution du régicide. — Le cachot de Mandrin. — Le chevalier de la Barre. — Derues. — Poulailler. — L'incendie de 1776.

Un soir de décembre 1633, la foule sortait tumultueusement du petit théâtre de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, et l'on entendait au loin par les rues les derniers éclats d'une hilarité qui témoignait en faveur des comédiens dont le rôle venait de finir.

Tandis que les chandelles s'éteignaient dans la salle et que les portes se fermaient, grâce à l'activité du portier, dont la hallebarde pressait le départ des derniers spectateurs, trois personnages, d'aspect bien différent, se tenaient sur la scène, derrière le rideau baissé, en une posture d'hésitation et d'inquiétude tellement comique, qu'assurément le public, dont la salle était pleine l'instant d'avant, n'eût pas regretté sa peine et son

argent si on l'eût rappelé pour voir la scène que nous allons décrire.

De ces trois hommes, l'un portait la toque ronde, le justaucorps serré, les manches claires et les braies bouffantes du Scapin de cette époque ; l'autre, svelte et de belle taille, avait le feutre et le masque d'Arlequin, l'habit à larges raies perpendiculaires, les souliers à bouffettes de Turlupin ; le troisième, énorme de face, effrayant de ventre, lié d'un cordon à l'estomac et aux aines, représentait cet homme-tonneau à la figure enfarinée, qu'on appelait Gros-Guillaume, et qui complétait la trinité bouffonne, en possession de faire rire alors tout Paris.

Le premier s'appelait de son nom Hugues Fléchelles, plus connu sous celui de Gautier-Garguille ; le second, Henri Legrand, c'est-à-dire Belleville ou Turlupin ; le troisième, Robert Guérin, célèbre sous le sobriquet de Lafleur et Gros-Guillaume. Tous trois, garçons boulangers, avaient quitté le faubourg Saint-Laurent et leur pétrin, pour monter d'abord sur le petit théâtre de l'Estrapade à la porte Saint-Jacques, puis sur celui de l'hôtel de Bourgogne, où le cardinal de Richelieu les avait fait engager, après une représentation à son domicile, dans laquelle ils avaient failli le faire mourir de rire.

Ce n'était pas chose ordinaire que de voir ces trois amis mélancoliques. Habituellement, après la représentation, ils allaient souper ensemble, et ne perdaient pas le temps à se regarder tristement sur le théâtre désert.

— Quel succès ! disait Gautier-Garguille avec un soupir.

— Quel scandale ! ajoutait Turlupin en se grattant le nez avec inquiétude.

— Mais je ne vois pas cela, moi, dit Gros-Guillaume ; vous

me faites l'effet de trembler... Qu'avez-vous donc?... Vous finiriez par m'attrister moi-même.

— Mon compère, dit enfin Turlupin avec un soupir plus gros que celui de Gautier-Garguille, tu as été trop loin ce soir, et nous en porterons la peine. Tous ces éclats de rire prouvent que l'on t'a compris.

— Trop loin! moi?... dit Gros-Guillaume, qui commençait à s'inquiéter aussi. Eh! qu'ai-je donc fait?

— Tu as fait la grimace de monsieur le chancelier lorsqu'il dit : *Je ne saurais, je ne saurais*, et tu as tourné si drôlement ta bouche, que tout le monde a reconnu monseigneur.

L'effroi se peignit sur la figure enfarinée de Gros-Guillaume.

— Tu crois? dit-il... on aura reconnu...

— Parbleu!... mais les entends-tu?... ils rient encore. Ah! mon Dieu! de la rue Saint-Denis on les entend. Quelque sergent va les entendre aussi...

— Il n'est pas besoin de cela, répliqua Turlupin d'un ton profondément contristé; le neveu de M. le chancelier était dans la salle; il a ri comme les autres quand Gros-Guillaume a fait sa grimace; mais il est sorti aussitôt, et ce départ si précipité m'a semblé de fâcheux augure. Ah! grand Dieu!... ah! Gros-Guillaume!...

— Eh! que faire, que faire? murmura le gros acteur, qui dénouait le cordon de son estomac pour laisser un plus libre passage à ses soupirs. Nous sommes donc perdus?... M. le cardinal va donc le savoir... Hélas! il a tant ri quand je lui ai joué cette farce l'autre jour!

— Oui; mais il était seul. Mon Dieu! pourvu qu'on ne nous congédie pas!..

La désolation était au comble. Cependant les trois comédiens s'apprêtèrent à se déshabiller. Turlupin venait le dernier, rêveur et absorbé, Gautier-Garguille le précédait, Gros-Guillaume marchait le premier, s'excusant lui-même et se donnant tout haut les meilleures raisons du monde.

Tout à coup, au haut de l'escalier qui conduisait aux loges, il aperçut un exempt et des archers qui attendaient. Le gros homme demeura suffoqué. Il était bien reconnaissable ; l'exempt marcha vers lui dans le couloir étroit.

— Mon compère Gros-Guillaume, dit-il, au nom du roi je vous arrête.

— Oh ! s'écria Turlupin, caché par l'énorme ventre de son ami.

— Je vous arrête aussi, vous autres, dit l'exempt ; qu'on me suive !... Holà ! dit-il à ses archers, qu'on saisisse ces messieurs.

Mais comme Gros-Guillaume, à demi mort, occupait de sa masse inerte toute la largeur du couloir, les archers ne purent arriver jusqu'à ses compagnons, qui, dans le premier mouvement, se retournèrent et, enfilant l'escalier roide, se glissant parmi les décors et les coulisses, gagnèrent une porte de derrière. Gros-Guillaume demeura prisonnier.

— M. le cardinal veut qu'on leur fasse une peur salutaire, dit tout bas l'exempt à ses hommes, qui transportaient le gros homme ; nous allons l'écrouer à la Conciergerie, dans le cachot de Ravaillac.

Ce qui fut exécuté. Le malheureux comédien, accoutumé aux soins de ses bons amis, aux caresses du public, à cette vie joyeuse et libre semée de bons repas et de gais propos, ne put

supporter le changement subit de sa douce condition en une condition si misérable. La paille humide et pourrie, les pierres lugubres, le bruit des verrous, le pain noir, l'eau fade, l'eurent réduit bientôt à un état voisin de la mort.

Le pauvre Gros-Guillaume ne cessa de pleurer et de se plaindre, appelant ses amis, et disant aux geôliers des choses capables d'attendrir des tigres. Ceux-ci eussent bien mieux aimé la comédie des *Amoureux transis*, où Gros-Guillaume était si drôle; ils se fussent contentés même de la grimace de M. le chancelier. Mais la seule grimace que l'infortuné voulut faire fut suivie de sa mort. Gros-Guillaume était mort de douleur, lui qui avait tant fait rire.

Cet épisode de l'histoire de la Conciergerie nous émeut plus, nous le confessons, que beaucoup de catastrophes lamentables consignées dans les fastes de cette prison. Il était bien innocent, ce pauvre comédien, pour mourir d'une façon si déplorable au fond d'un cachot noir. C'était une horrible époque que celle où l'on condamnait au supplice des larmes, de la peur, et d'une mort pleine d'angoisses, un homme de mœurs inoffensives, dont toute la vie s'était passée à chercher des lazzis bien plaisants, et à augmenter la rotondité de son ventre.

Cette mort fit un effet terrible sur les amis de Gros-Guillaume, qui avaient réussi à se sauver. Jamais l'amitié ne se montra plus tendre ou la terreur plus profonde. Turlupin et Gautier-Garguille moururent dans la semaine qui suivit le trépas de leur compère. Tous trois furent enterrés dans l'église Saint-Sauveur.

Nous voici lancés dans une voie tragi-comique. La prison veut bien sourire, et nous montre le côté plaisant de son his-

toire. Profitons de cette veine pour lancer l'aventure du chevalier de Roquelaure.

C'était un chevalier de Malte, grand débauché, grand joueur, grand fou, que les femmes adoraient, et que les hommes craignaient fort, quand ils n'étaient pas ses bons amis. Il y avait alors beaucoup de chances pour être tué, quand on voulait être aimé. Un vrai galant prenait le premier des deux partis, afin de mieux plaire aux dames, qui depuis François Ier ne se piquaient plus de constance, et portaient gracieusement le deuil de leurs amants.

Richelieu venait de mourir, puis Louis XIII, le Chaste et le Juste; madame Anne d'Autriche continuait sa politique astucieuse à l'école de Jules Mazarin; les coups de hache faisaient place insensiblement aux coups d'état, l'échafaud à l'intrigue de ruelle.

Or, le chevalier de Malte, destiné à une vie édifiante, se montrait le plus enragé païen qui fût dans toute l'armée navale de M. le comte d'Harcourt. Il avait scandalisé toute l'île de Malte, hommes et femmes, à ce point que l'on avait été obligé de le descendre en un puits pour l'y enterrer vivant, et le forcer par là aux pensées religieuses. Mais il jura et blasphéma tellement, qu'on prit un parti plus court, c'était de lui pardonner et de l'emmener; M. le comte d'Harcourt ayant dit à quelques confidents :

— Je ne le noierai pas en un puits, parce qu'il fait trop de vacarme; mais lorsque nous serons en mer par une belle nuit, je lui ferai attacher un boulet de soixante livres à chaque jambe, et je l'enverrai au fond par cent cinquante brasses. Il ne criera plus, et s'il veut se repentir, se repentira.

Mais le chevalier n'étant plus qu'avec des hommes jeunes et fous comme lui pour la plupart, se fit assez d'amis sur la flotte pour qu'on le prévînt des dispositions du général. Il feignit de s'amender jusqu'au débarquement, afin d'éviter le boulet et les réflexions pieuses à cinq cents pieds sous l'eau.

Il avait un ami, le chevalier de la Taulade, aussi débauché que lui, mais moins furieux contre Dieu le père, et indulgent pour Dieu le fils, en raison, disait-il, des raisins qu'ils font mûrir, et des perdreaux qu'ils nourrissent dans les plaines. Ce la Taulade avait mangé tout son patrimoine, mangé est le mot, et il commençait à manger celui de Roquelaure, son ami particulier. L'un était maigre et cassant, c'était Roquelaure; l'autre ventru et conciliant, c'était la Taulade. Malgré cette dissimilitude, ils vivaient dans la meilleure intelligence, ne se battant guère qu'une ou deux fois la semaine, ce qui édifiait toutes leurs connaissances, et faisait dire qu'il fallait que la Taulade eût un bien excellent caractère.

Il arriva qu'au retour de l'expédition navale où Roquelaure avait failli laisser ses os dans la mer, nos gentilshommes allèrent en garnison à Toulouse, dont la jeunesse les accueillit très-favorablement. Roquelaure ne manquait pas d'imagination; mais ayant épuisé en fêtes, carrousels, violons et festins, tout son argent et son répertoire de distractions, il en vint à ne plus savoir comment égayer la ville de Toulouse. Cependant une idée lui vint. Il avait deux chiens assez beaux que l'on admirait partout; il publia que ces animaux se marieraient sous huit jours, et que lui-même, Roquelaure, dirait à cet effet la messe dans un jeu de paume fort à la mode. Ses invitations furent envoyées à toute la jeune noblesse des environs et de la ville. Il

fit préparer le jeu de paume, habilla ses chiens très-magnifiquement, et le jour de la cérémonie venue, dit en effet la messe, et maria les chiens, ce qui était non-seulement une impiété horrible, mais un scandale de fort mauvais goût. Quelques esprits, peu disposés à la plaisanterie, allèrent chercher la justice, qui arriva, et fut rossée en la personne d'un conseiller, dont Roquelaure déchira la robe et les reins à coups de canne.

— Vois-tu, Antoine, lui disait la Taulade, tu en fais trop, et il nous arrivera malheur. Que diable! ne sommes-nous pas heureux de vivre comme nous faisons? Tu as de l'argent; je sais le dépenser, c'est un destin digne d'envie. Ne le gâtons pas.

Il parlait encore, lorsqu'un renfort d'archers survenant, Roquelaure fut désarmé, enlevé et jeté en prison... Quant à la Taulade, il fit si bien par son éloquence, qu'on le laissa retourner seul chez lui, où le dîner attendait depuis une demi-heure.

La position était critique. Une ville de province a ses priviléges et ses susceptibilités, et jamais Parisien excentrique n'y réussit complétement; car il se trouve toujours quelque mauvais esprit qui maintient le droit des indigènes. Roquelaure comprit qu'il allait être écrasé par l'esprit de localité, lui, le vaurien cosmopolite. On instrumentait, on griffonnait des actes, on dressait des témoins, et le chevalier devinait par là, dans Toulouse, quelque coin fort propre à l'exstruction d'un bûcher. Mais il songea en ce moment à son argent, que la Taulade dépensait en véritable gentilhomme.

— Mon ami, dit-il au geôlier, ferais-tu bien pour moi une commission? Elle serait payée raisonnablement.

— Combien serait-elle payée? demanda le geôlier; et quelle commission?

— Il s'agirait d'aller chez mon ami M. de la Taulade, lui demander l'argent qu'il a à moi.

— C'est tout?

— Non pas. Tu rapporterais aussi de chez lui la clef de ma prison qui se trouve mêlée à cet argent.

— Vous croyez, monsieur? dit le geôlier... elle est bien grosse la clef de votre prison, et il faudrait bien des pistoles pour la cacher de façon à ce qu'on ne l'eût pas déjà trouvée...

— Mais, mon brave, dans cinq cents pistoles, par exemple... une clef de ville serait perdue.

— Une clef de ville, dit le geôlier dont les yeux brillaient de convoitise, est bien moins grosse qu'une clef de prison.

— Alors il doit y avoir six cents pistoles, répliqua Roquelaure tranquillement.

Le geôlier se frotta les mains, et saluant avec respect le chevalier qui humait son tabac :

— S'il y a six cents pistoles, monsieur, la clef doit s'y trouver assurément.

— Or donc, mon brave, prends ce billet, va-t'en chez M. de la Taulade, et rapporte le tout ensemble. Tu garderas l'argent, mais tu me donneras la clef.

— C'est dit, monsieur.

Et le geôlier courut d'un seul trait au logis de la Taulade, qui faisait bombance avec plusieurs gentilshommes, dans le but, disait-il, de ménager des amis à ce pauvre Roquelaure.

Cependant Roquelaure, demeuré seul, se disait :

— Voilà un drôle qui me fait payer ma peau plus cher que je ne l'estimais moi-même. Il me vole... Mais ce n'est pas le

moment de marchander... je me réserve quelque chose comme une réclamation.

La Taulade donna, quoique à regret, l'argent demandé. Le geôlier l'empocha, et revint trouver son prisonnier, en lui annonçant que le soir même il lui ouvrirait les portes.

— Vous tirerez vers le Midi, monsieur, lui dit-il, et moi vers le Nord; j'ai des parents à Lyon, et je m'y établirais volontiers.

— Tu es un sot, dit Roquelaure; sans moi tu serais arrêté tout de suite, sans toi je ne saurais me conduire. Il me faut ta compagnie et la parfaite connaissance des environs; il te faut mes protections et le secours de mes amis. Commence par me procurer une bonne épée et des pistolets. Une fois mes amis prévenus, nous serons tous deux en sûreté.

— Je crois que vous avez raison, répliqua le geôlier : on me pendrait, et mon argent ne serait plus à moi.

— J'espère bien, pensa Roquelaure, qu'il ne te servira pas davantage au cas où tu ne serais pas pendu.

Le soir venu, ils partirent. Roquelaure était leste, et l'amour de la liberté lui donnait des ailes : le geôlier était vigoureux, et la crainte de la potence doublait l'élasticité de ses jarrets. Lorsqu'ils se virent hors d'un bois épais qui couvrait la ville et pouvait servir de retraite à des fugitifs :

— Il me semble que tu ne cours plus si bien, dit Roquelaure; c'est ton argent qui te gêne... donne-le-moi.

Le geôlier répondit en riant que le double de pistoles ne lui pèserait pas davantage. Mais il ne put vaincre la complaisance de Roquelaure, lequel, voyant la nécessité de mettre un terme à ce combat de générosité, appuya le canon d'un pistolet sur la poitrine de son guide, en lui enjoignant de rendre la

bourse. Le geôlier pâlit; et se voyant joué par le vaurien, restitua l'argent non sans de sourdes menaces.

— Tu n'es pas content d'avoir obligé un gentilhomme? dit le chevalier; veux-tu donc que je te massacre? Décidément nous ne nous comprenons pas, mon brave; et, si tu m'en crois, pour éviter la mésintelligence funeste à des compagnons de route, tu retourneras sur tes pas... en un mot, nous nous séparerons.

Le geôlier comprit le sens de ces paroles, et plus clairement encore la persistance du canon de pistolet à menacer son front. Il prit sa course vers la ville, et disparut au fond des massifs d'arbres.

— Maintenant, se dit Roquelaure, achetons un cheval et tirons vers Paris, où demeure mon frère aîné.

Mais le geôlier était retourné à Toulouse. Il y entra, pleurant et criant vengeance. Le chevalier avait usé envers lui de violence et s'était fait ouvrir les portes le pistolet au poing. Que dire? que faire contre un homme aussi résolu? La fable du geôlier eut cours dans la ville. Bon nombre de cavaliers furent envoyés à la poursuite de Roquelaure, et le lendemain, sur les indications précises de son compagnon de route, le chevalier fut arrêté de nouveau et réintégré dans la prison. Toute la ville s'occupa d'organiser des rendez-vous pour aller voir brûler l'impie, ce qui ne pouvait tarder.

Roquelaure fut bien surpris et bien mystifié lorsqu'il se vit enfermé par le même geôlier auquel, vu sa persécution, on avait rendu son poste en doublant les gardes.

— Ah! ah! mon gentilhomme, je vous crois bien embarrassé cette fois, lui dit le geôlier; il n'y a plus de pistoles et plus de

niais à duper; mais il y a un fort joli bûcher qu'on dresse d'avance au Capitole.

Roquelaure l'eût rossé de bon cœur; mais c'eût été du désespoir, et il ne désespérait jamais.

— Écoute, lui dit-il avec une impudence dont lui seul était capable : si mon ami la Taulade te donnait le double, et qu'après m'avoir ouvert la porte tu te sauvasses de ton côté... Hein?

— Et d'abord, monsieur, votre ami la Taulade avait vidé ses coffres et ses poches pour faire la somme que vous m'avez volée. En outre, il n'y a plus de la Taulade à Toulouse. Les créanciers de votre ami l'ont fait poursuivre de Paris même, et moyennant une évocation, ils le tiennent écroué dans quelque prison de la capitale. Voilà ce qu'on dit de lui; pour vous, votre affaire est bien claire, et je crois que vous périrez par le feu.

Roquelaure haussa les épaules et répondit :

— Je ne mourrai pas plus par le feu que je ne suis mort par l'eau, quand M. d'Harcourt voulait me noyer avec des boulets au pied.

Il avait raison, le drôle; sa famille veillait sur lui, et son frère aîné, voyant l'imminence du péril, obtint une évocation du parlement de Paris, c'est-à-dire un arrêt de non-lieu qui sauva ce blasphémateur, ce vaurien, selon l'usage. Bien lui prenait d'être gentilhomme; un bourgeois y eût perdu dix existences. Roquelaure, élargi des prisons de Toulouse, bien qu'en apparence il fût transféré aux prisons de Paris, secoua ses oreilles au bout d'une vingtaine de lieues, embrassa ses frères, qui escortaient le chariot dans lequel on l'amenait, et délivré des archers, qui avaient le mot, reçut trois cents pistoles, un

cheval et gagna au large. Neuf jours après, il entrait dans un des bons cabarets de la capitale, par un jour d'émeute frondeuse, à quoi il s'amusa comme un diable, frappant à droite et à gauche, attendu qu'il n'avait encore pris parti ni pour la Fronde ni pour Mazarin.

De la Taulade pas de nouvelles. Roquelaure se fit d'autres amis, et en peu de temps commit tant d'impiétés, de légèretés, d'infractions à la loi contre les duels, il fit tant de dettes dans les cabarets, tant de scandale dans les églises, que les meilleurs frondeurs songèrent à le faire enfermer. Mais Roquelaure gardait pour ce moment une détermination héroïque, une parade irrésistible : il se fit mazarin, et mazarin tellement enragé, que le bruit de ce zèle vint aux oreilles du ministre, lequel souriait chaque fois qu'on prononçait en sa présence le nom de Roquelaure. Une fois même il lui échappa de dire que *c'était oun zentil garçon que ce Roquelaure.*

Le chevalier, sûr d'un pareil protecteur, ne connut plus de frein ; il enleva des femmes et força des maisons en plein jour, comme si Paris eût été ville prise.

Aussi la reine, à qui l'on vint se plaindre d'un scandale déshonorant pour sa régence, et que l'on menaça du courroux céleste si elle ne réprimait les blasphèmes et les impiétés de Roquelaure, la reine, disons-nous, fit venir, sans en parler à Mazarin, le prévôt de l'Ile, et donna ordre qu'on enlevât le vaurien. Ce qui fut répété à Roquelaure, et ce dernier, croyant l'ordre émané de Mazarin, tourna casaque aussitôt et se fit frondeur. Néanmoins le prévôt de l'Ile assaillit son logis avec douze archers. Roquelaure ramassa quelques amis et son frère Biran, soutint le siége, tua plusieurs archers; mais, vaincu par

le nombre, se laissa prendre. On le conduisit à la Conciergerie pour lui faire son procès.

Il fallut entendre alors les gémissements des bonnes frondeuses, parmi lesquelles se distinguait madame de Longueville. Arrêter un si charmant garçon! pour des futilités, des enfantillages! N'était-ce pas le prétexte sous lequel on dissimulait la vengeance que le Mazarin tirait de son ancien partisan? Pareille chose ne serait pas arrivée si Roquelaure ne se fût aperçu qu'il avait embrassé la mauvaise cause. Un si agréable frondeur!... Bref, le tumulte fut grand; mais Anne d'Autriche insista, malgré les réclamations de Mazarin, dont la *conscience* avait été surprise en cette affaire.

Une fois à la Conciergerie, Roquelaure fit des réflexions. Son frère lui rapporta que Mazarin s'engageait à lui laisser la vie sauve, mais ne promettait pas la liberté, tant la reine montrait d'acharnement. Et puis, lui disait-on, il y a cette évasion de Toulouse qui aggrave la situation.

— Obtiens seulement que je voie du monde, répliqua Roquelaure, et je me ferai une petite existence supportable, tandis que tu solliciteras pour moi. A propos. donne-moi de l'argent.

On permit au chevalier de communiquer avec quelques prisonniers pour dettes qui se trouvaient à la Conciergerie. Roquelaure débuta, sans les avoir jamais vus, par inviter tout le quartier des *dettiers* à un repas splendide. Or, le premier ventre qui apparut dans la salle du festin poussa un cri de joie et vint se précipiter dans les bras du chevalier. C'était la Taulade, un peu engraissé par le chagrin d'avoir perdu son ami et par la nécessité de manger beaucoup pour se distraire. Il devançait l'heure de la réunion, en gentilhomme civil et reconnaissant.

— Corbleu ! s'écria Roquelaure, puisque je t'ai retrouvé, je vais filer des jours d'or et de soie.

— Et moi, donc ! Figure-toi, chevalier, que la nourriture de la Conciergerie est abominable.

— Mais non, mais non, répliqua Roquelaure ; je ne suis pas mécontent.

— Tu m'étonnes, mon cher !... lentilles, bœuf, bouilli, morue, harengs, et des pommes, voilà le menu invariable... Le vin n'est pas rouge, il est bleu. Tout cela est si peu substantiel qu'on est forcé de se procurer force suppléments.

— Tu m'étonnes toi-même, marquis ; depuis quatre jours que je suis ici l'on m'a donné une fois des perdreaux, avec une sole, des beignets, et des filets de bécasses... Une autre fois, du chevreuil, du saumon.... et puis de beaux fruits, des pâtisseries... Quant au vin, je choisis : Bourgogne vieux, Champagne, Espagne.

— Je suis stupéfait, murmura la Taulade ; il y a quelque génie familier qui veille sur toi... Tu dois dépenser des millions ici...

— Moi ! pas une pistole... et j'avoue que cela m'impatiente... Le geôlier en chef est venu me voir... je lui ai offert ma bourse, il n'a fait que hausser les épaules...

— Oh ! mon Dieu ! s'écria tout à coup la Taulade en s'arrêtant à la moitié d'un verre de vin muscat qu'il savourait, la tête renversée en arrière, car Roquelaure, pour donner une preuve de ce qu'il venait d'avancer, avait offert un échantillon de sa cave.

— Quoi donc ? marquis... y a-t-il des arêtes de hareng dans le vin ?...

—Oh! quelle idée, chevalier!... serais-tu?... Mais, diable, parlons bas... Serais-tu ce prisonnier dont on nous parlait hier, ce mortel favorisé, que notre divine geôlière a distingué parmi tant de soupirants?...

—Il y a une divine geôlière? s'écria Roquelaure en bondissant d'une telle façon que la Taulade dut le croire piqué de quelque mouche... Il y a une femme ici!

—La Dumont! oui, cher ami; la femme de notre geôlier en chef, adorable créature! si blonde, si rosée! avec des yeux bleus si tendres!... Ah! je suis percé jusqu'au cœur, tel que tu me vois...

—Mais, vite, vite, conte-moi cela... Que disait-on?... Que disais-tu?...

—On disait que l'adorable Dumont a pris en amitié certain prisonnier dont elle veut adoucir la captivité par tous les moyens possibles. On parlait des dîners succulents qu'elle lui envoie, des feux énormes qu'elle fait allumer dans sa chambre, des livres qu'elle lui envoie... d'une guitare...

Roquelaure se retourna tout ébahi pour jeter un coup d'œil dans sa chambre, et, du doigt, il montra sans rien dire à la Taulade, un feu splendide et ronflant dans l'âtre, des livres épars sur la table, une guitare pendue au mur, et le vin dont la Taulade tenait encore une bouteille à sa main.

—Ah! c'en est fait, murmura le gros homme, c'est toi qu'elle aime, corne de bœuf; chevalier, si nous étions libres ce serait à nous couper la gorge...

— Mais je ne la connais pas, moi, dit Roquelaure, je ne l'ai jamais vue.

—Hypocrite! tu veux me faire croire cela? Tu nieras peut-

être aussi avoir entendu les chansons qu'elle chante par sa fenêtre?

— Quoi! ces jolies chansons que j'entends chaque soir..... C'est elle qui...

— Fais donc l'étonné... Prouve-moi donc aussi que tu ne la vois pas traverser deux cents fois par jour la cour située sous ta fenêtre, et chaque fois elle lève les yeux...

— Comment sais-tu cela? dit Roquelaure en courant précipitamment à cette fenêtre... Moi je n'ai jamais regardé par là..... pouvais-je me douter?...

— Je sais cela parce que plusieurs de nos compagnons l'ont vu et me l'ont dit... Ah! si j'avais su que tu étais le fortuné prisonnier caché derrière ces barreaux.....

— Pardonne-moi, marquis, pardonne-moi, ce n'est pas ma faute... Pauvre petite femme! Et elle est jolie, dis-tu, accorte... jeune, désirable?

— Hum! je te conseille d'en douter, répliqua la Taulade avec une mine boudeuse... Le fat! Ce n'est pas assez pour lui de faire des passions à la simple vue!

— La voici! la voici! s'écria Roquelaure suspendu aux barreaux... je la vois... oh! la jolie créature!... Peste! les beaux cheveux! les beaux yeux! les belles dents! Elle sourit, elle me voit... Bonjour, madame! merci, madame! votre serviteur jusqu'à la mort, madame...

— Calme-toi! calme-toi, disait la Taulade le tirant par son pourpoint... Comme tu prends feu!...

— Elle est partie! la charmante vision! Ah! mon cher, j'en tiens; c'est fini, je meurs d'amour...

— Bon! quand je disais qu'il est fou...

— Certainement, je suis fou!... Hélas! mon Dieu, elle est partie...

— Il a dit *mon Dieu!* il est fou, il est ivre-mort! Il a dit *mon Dieu!* répétait la Taulade en dansant par la chambre de façon à ébranler les planchers et à faire rebondir les meubles... Il ne te manque plus que de croire aux anges!

— Et quand cela serait? dit Roquelaure en enfonçant son chapeau sur ses yeux, comme s'il allait dégaîner.

— C'est cela; jouons un peu des couteaux, répliqua la Taulade; on te changera de prison et tu perdras madame Dumont... Mon pauvre chevalier, crois-moi, prends ta meilleure mine, car j'entends dans le corridor tes convives que Dumont nous amène.

Roquelaure courut à la guitare, qu'il cacha sous ses matelas, jeta d'un coup de poing les livres accusateurs sous le lit, et comme il voulait en faire autant de la bouteille, la Taulade la vida d'un trait, et reprenant haleine :

— Tu peux la laisser, maintenant, dit-il, elle ne te compromettra plus.

— Et surtout, fit Roquelaure, motus! ne trahis pas le secret de cette digne madame Dumont... c'est d'honneur cela!

— Fat! répliqua la Taulade... avant huit jours il le dira à tout le monde, et le sonnera dans une trompette.

Les convives arrivèrent. C'étaient tous gentilhommes ruinés par les folies de la paix ou les malheurs de la guerre. Ils convinrent unanimement qu'il n'y avait nulle part si bonne compagnie qu'à la Conciergerie. La Taulade les mit insensiblement sur le chapitre de la geôlière, de façon à ce que Roquelaure

pût apprendre toute l'histoire de cette belle, sans compromettre aucunement son secret.

Il sut qu'il était d'usage dans la prison que les nouveaux-venus donnassent les violons à la belle geôlière, et qu'on n'avait pas encore vu un seul prisonnier rester indifférent à tant de charmes. La dame était aimable, et assaisonnait sa beauté d'une coquetterie désespérante. On cita vingt hommes qu'elle avait rendus fous; on n'en put citer un qu'elle eût rendu heureux, et cependant on a bien mauvaise langue en prison.

On parla beaucoup du prisonnier mystérieux que la Dumont avait pris en grâce; les uns niaient, les autres affirmaient; nul ne devina la vérité. Roquelaure, interrogé sur l'effet que lui avait produit la geôlière, répondit qu'amoureux ailleurs, il ne trouvait pas autant d'attraits à la Dumont que ces messieurs le voulaient bien dire. En sorte que, pour jouer trop bien son jeu, il s'attira plusieurs querelles, dont les résultats, faute d'épées, furent ajournés à la sortie de prison. On se sépara de part et d'autre la moustache hérissée.

— Tu les chasseras tous avec ces façons disgracieuses, dit la Taulade.

— C'est pardieu bien mon intention, marquis; ces drôles-là me gêneraient fort dans mes manœuvres amoureuses.

— Alors, je te gênerais aussi, dit le gros marquis en se redressant. Je m'en vais!

— Toi! toi! le meilleur de mes amis! toi, qui me l'as fait connaître. Oh! je veux que nous ne nous quittions pas! Toutes mes joies, toutes mes aubaines, je les partagerai avec toi, marquis.

— A la bonne heure. Je te serai utile. D'ailleurs le mari est si jaloux!

— Un mari jaloux ! mais c'est donc le paradis que cette Conciergerie, dont le cœur me paraissait si noir?

Dès ce moment Roquelaure ne quitta plus la fenêtre grillée. Il était sérieusement amoureux. Un regard de la jeune femme le plongeait dans une joie extravagante, et elle lui envoyait cent regards par jour. Il écrivit plus de mille billets, composa des sonnets, des rondeaux et des bouts rimés. Tandis qu'il cherchait les rimes, la Taulade vidait les bouteilles. La jeune femme, de son côté, semblait éprise d'une forte passion pour ce gentilhomme si beau, si hardi, dont les exploits en tout genre avaient défrayé durant un mois les conversations de la ville et de la cour.

Comme il était impossible, malgré la liberté dont jouissait Roquelaure, qu'une entrevue avec son amante eût lieu sans la permission du geôlier, on se contentait en soupirant des billets que jetait Roquelaure; quant à ceux de la geôlière, ils étaient rares et encore insignifiants; ses regards, ses baisers lancés sur le bout des doigts, valaient infiniment mieux.

— En vérité, répétait Roquelaure à son ami, on n'aime réellement qu'en prison. On a le temps, on n'est pas distrait... Corbleu ! que les ermites doivent être amoureux !

— Je le crois, répondait la Taulade : je remarque aussi qu'on ne dîne bien qu'en prison. On a le temps, on a même trop de temps, et l'on n'est dérangé par aucune visite à recevoir ou à rendre...

— Restons toujours en prison, dit Roquelaure avec enthousiasme.

— Je le veux bien, ajouta la Taulade ivre-mort.

Cependant le procès du chevalier marchait en dépit des ob-

stacles... Roquelaure reçut la visite de son frère, qui se désespérait...

— Mon bon ami, disait-il au chevalier, tu as Dieu pour partie, et c'est une rude charge... Dieu te perdra...

— Bah! répliqua Roquelaure, Dieu n'a pas tant d'amis que moi dans le parlement. D'ailleurs, de quoi s'agit-il? de la prison? Eh! mais je ne me plains pas, moi... Qu'on me laisse en prison... N'est-il pas vrai, Taulade?

— Ma foi, oui! laissons-nous faire...

Roquelaure n'avait aucune envie d'être élargi. Il en voulait même à ses amis des démarches qu'ils faisaient pour le faire acquitter. Il se vanta de ce dévouement dans un billet à la geôlière, et celle-ci lui répondit :

« Monsieur, vous avez le plus grand tort du monde : un danger réel vous menace. Si vos amis vous veulent du bien, n'y mettez pas obstacle... La justice est une main qui tient bien ce qu'elle tient. »

« Chère âme, répondit Roquelaure en vers, j'aime mieux perdre la lumière que de ne vous voir plus. »

Ce fut alors que l'on parla très-sérieusement de condamner à mort le prisonnier blasphémateur. La geôlière en fut instruite des premières, et envoya le billet suivant à son amant :

« Monsieur, si vous tenez à me voir, vous devez tenir à ne pas mourir. Or, vous mourrez si vous ne vous sauvez... »

Roquelaure prit la plume aussitôt, et répondit par le sonnet suivant :

« Qu'à cela ne tienne, madame; le guerrier meurt pour sa patrie et pour son roi, l'avare pour son trésor, moi j'ambitionne une gloire pareille, » etc., etc...

Bref, il refusait de se défendre ou de quitter la prison.

Alors madame Dumont eut recours à un stratagème pour décider cet opiniâtre à se sauver, en dépit de lui-même. Un jour, Roquelaure reçut par le messager ordinaire, c'est-à-dire par une ficelle qui montait ou descendait le long des murs, un petit billet dont le contenu le fit tressaillir d'aise. La Taulade était trop occupé d'une sarcelle en salmis pour remarquer l'émotion de son compagnon.

« Chevalier, disait le billet, puisque vous ne voulez pas quitter la prison, puisque pour moi vous risquez la mort, ce dévouement mérite une récompense. Je m'exagère peut-être le prix de celle que je vous réserve. Mais si elle ne convient pas, refusez-la. Mardi, à sept heures du soir, pendant la ronde extraordinaire, quittez vos amis si vous en avez dans votre chambre, et passez dans le cabinet qu'on vous a donné pour garde-robe et pour bibliothèque. Une fois arrivé, heurtez vigoureusement dans l'armoire. Vous trouverez là un moyen de me voir et de passer quelques moments avec moi. »

Roquelaure faillit devenir fou. Il alla visiter plus de cent fois cette armoire, dont le fond était fait de briques, puis il revenait à ses barreaux pour envoyer à madame Dumont les baisers les plus ardents. La Taulade se disait que son ami prenait le chemin qui mène droit à la folie furieuse, et lui promettait Charenton en échange de la Conciergerie.

Le mardi désigné pour le rendez-vous arriva enfin. La geôlière n'avait pas voulu donner à Roquelaure la moindre explication d'avance. Vers neuf heures la Taulade étant entré chez lui comme à l'ordinaire :

— Dînons, lui dit Roquelaure; je me sens un appétit du diable. Voyons, que mangerons-nous?

— Mais il n'est pas l'heure, dit la Taulade... Cependant dînons, si tu veux; puis nous souperons à midi, et à cinq heures nous ferons un petit déjeuner.

— Il faut que je le grise, pensa Roquelaure, sans quoi je ne saurais m'en débarrasser.

En effet, il essaya; mais l'exercice avait fait du marquis un si rude champion que Roquelaure, après les deux repas, faillit se griser lui-même. Il eut recours à un moyen de distraction plus efficace, et, prenant les cartes, offrit à son ami de faire une partie de piquet. De cette façon, il gagna doucement l'heure à laquelle madame Dumont l'attendait.

Sept heures sonnèrent à l'horloge du Palais. Justement une contestation s'était élevée entre les deux joueurs sur un coup douteux. La Taulade avait pour lui l'expérience, Roquelaure voulait recourir à la règle; il se leva donc pour aller chercher dans le fameux cabinet qui servait de bibliothèque un traité des jeux en général et du piquet en particulier. Mais, arrivé à l'armoire, il y vit avec un étonnement joyeux un trou oblong, pratiqué dans une épaisse muraille. Au fond de ce trou rayonnait entre deux bougies placées sur une table le visage charmant de madame Dumont, assise dans une pièce contiguë, et guettant avec inquiétude l'arrivée de son amant.

Roquelaure n'eut pas besoin de commentaires. Il se glissa dans le trou comme une couleuvre, et, s'aidant des pieds et des mains, vint tomber aux genoux de la belle geôlière, rouge de plaisir et d'effroi. On ne saurait compter les baisers affamés dont le chevalier dévora ces belles mains qui ne se retiraient pas.

— Maintenant, dit la jeune femme en se levant... écoutez-moi, chevalier. Regardez bien où vous êtes. Vous êtes dans la buvette des guichetiers, contiguë à ce gros mur de la Conciergerie que j'ai fait percer par un homme à moi. Les guichetiers, occupés en ce moment à la ronde générale, doivent revenir dans vingt minutes; vous avez tout juste le temps nécessaire pour baiser encore une fois ma main, prendre ce manteau, cette épée que je vous ai préparés, et vous enfuir par la rue, sans regarder en arrière.

— Fuir! s'écria Roquelaure; encore! vous me parlez encore de fuir! et cela au moment où nous sommes réunis!

— A ce qu'il me semble, vous voulez qu'on nous surprenne, qu'on me dénonce, et qu'on m'emprisonne, répliqua froidement la jeune femme. Eh bien! monsieur le chevalier, faites à votre fantaisie, ne vous gênez pas pour si peu.

— Oh! généreuse amie, que vous m'avez trompé cruellement!... Eh bien! puisqu'il en est ainsi, je retourne dans ma prison, et, malgré vous, je vous verrai encore.

— Vous êtes fou! le parlement va prononcer contre vous une sentence capitale. Je ne vous sauverai plus une fois que vous serez dans le cachot des condamnés à mort, près de l'oubliette, à trente pieds au-dessous de la Seine! — Me voir! mais une fois mort, vous ne me verrez plus tandis que libre... qui vous empêche de me venir visiter quelquefois?... A quoi servent les manteaux couleur de muraille, les signaux, les promenades où l'on peut se donner rendez-vous?...

— Ah! s'écria tristement Roquelaure, je vois que vous m'avez joué... Qui sait si vous ne subissez pas l'influence de quel-



Marckl del. Langlois sc.

ÉVASION DU CHEVALIER DE ROQUELAURE

de la Conciergerie.

ques-uns de mes amis, de mon frère: si enfin vous n'avez pas feint de me distinguer?...

— On vous disait homme d'esprit, chevalier, vous prouvez le contraire... On vous croyait capable d'apprécier une délicatesse, et vous ne parlez que de choses matérielles... Eh bien! non! s'il faut vous le dire, vous ne courez aucun danger... La prison perpétuelle va seulement vous être infligée... C'était pour moi, qui vous aime, entendez-vous bien, le meilleur moyen de ne vous quitter jamais... Je me sacrifie à votre bonheur, et vous ne le comprenez pas! Tant pis pour vous, monsieur; les femmes aiment qu'on leur témoigne un peu de reconnaissance...

Roquelaure se jeta aux pieds de la jeune femme, en lui parlant avec autant de respect que d'amour :

— Pardonnez-moi, dit-il; je devine, j'admire, je me prosterne... Madame, vous êtes un modèle de noblesse et de grâce; j'accepte le bien que vous me faites et l'amour que vous me promettez... Par où faut-il que je parte?...

La geôlière, transportée de joie, ouvrit ses bras au jeune homme, en le remerciant avec le même transport que si elle eût été le prisonnier qu'on délivrait.

A ce moment une exclamation bruyante fit tressaillir les deux amants, qui, se retournant d'un commun accord, aperçurent au trou de la muraille la tête écarlate et les yeux dilatés de la Taulade...

— Ah! ah! disait le gros homme, on se donne donc des rendez-vous sans prévenir les amis... Moi qui t'attendais patiemment! traître! va!... Eh bien! j'assisterai à ton triomphe, scélérat!... Tu vois que j'ai aussi trouvé l'armoire, moi!

— Chut! murmura la geôlière, ce n'est pas un rendez-vous, monsieur, c'est une belle et bonne évasion... Retirez-vous, afin de ne pas nous faire surprendre...

— Me retirer! dit la Taulade, quand il s'agit d'une évasion! Corbleu! j'en suis; attends-moi, chevalier, nous partirons ensemble...

— C'est bien, marquis, fais vite... Vous permettez, chère âme?... Faites deux heureux!

— Je permets de tout mon cœur, dit la jeune femme en riant, mais il ne le pourra pas... Voyez donc... si ses épaules passent, son ventre ne passera jamais.

En effet, c'était un spectacle curieux que les efforts du marquis pour dégager son corps du fourreau de pierre dans lequel il s'était imprudemment aventuré. Ses mains prises le long de son corps, ses épaules comprimées par les parois rocailleuses, commençaient à lui occasionner de vives douleurs, le sang gonflait ses tempes, la sueur coulait de son front...

— Chevalier! chevalier! criait-il, tire-moi par la tête...

— Eh! je t'arracherais le cou...

— Repousse-moi alors, j'agrandirai l'ouverture.

— Le temps nous manque, dit la geôlière... Partez, chevalier, les guichetiers pourraient revenir, tout serait manqué.

— Par pitié! criait la Taulade, écartez une brique au moins...

— Chevalier, partez! insista la jeune femme, ou vous me perdez avec vous... Partez, je le délivrerai...

— Corbieu! sang Dieu! j'étouffe, hurlait la Taulade... Maudite gaîne! Diable d'idée!... pourquoi fuir quand j'étais si bien?

Cependant le chevalier, poussé vers la porte, fit ses adieux au marquis en étouffant de rire, et disparut bientôt, poursuivi jusque dans la rue par les cris de la Taulade, qui répétait :

— Au moins une brique! mon cou s'enfle! je mourrai d'apoplexie!

Madame Dumont, sans égard pour ses cris, l'enferma en disant au travers de la porte :

— Attendez au moins que j'appelle du monde, et sauvons les apparences... On vient! criez! criez! monsieur le marquis.

On venait en effet... La geôlière feignit l'étonnement comme les autres... La Taulade, retiré du moule étouffant dans lequel il gémissait, reprit avec la respiration sa générosité habituelle. Il confessa que son ami Roquelaure, ayant percé un trou pour fuir, avait mal calculé la circonférence d'un corps de deux cent vingt livres, et avait dû se sauver tout seul. Le récit parut assez vraisemblable aux guichetiers; mais quelques envieux élevèrent des doutes, et la malheureuse geôlière, soupçonnée de connivence, fut écrouée avec son mari dans une cellule du Châtelet.

Roquelaure ne fut pas plus tôt en liberté, qu'il apprit l'arrivée d'une douzaine de témoins toulousains qui devaient ruiner sa cause. Certainement la généreuse femme avait prévu cet incident, et hâté la fuite, c'est-à-dire le salut de son ami. Aussi le chevalier se montra-t-il reconnaissant, et par les révélations de la Taulade, par des influences sur les conseillers, obtint la mise en liberté de madame Dumont. Sa reconnaissance se borna-t-elle à la liberté des deux époux? nous n'oserions l'affirmer; mais l'histoire méritait d'être racontée, et le lecteur la terminera selon son caprice.

Tout ce que nous savons, c'est que la Taulade finit par payer ses dettes ou par lasser ses créanciers. Il sortit de la Conciergerie, et reprit le genre d'existence que nous l'avons vu mener à Toulouse et en prison. Un jour qu'il avait dîné trop souvent dans les douze heures, il tomba malade, et en peu d'instants fut réduit à l'extrémité. Roquelaure, mandé aussitôt, comme bien l'on pense :

— Eh! tu veux donc mourir? lui dit-il avec beaucoup d'émotion; corbleu! tu n'as donc plus ni faim ni soif?

— Ce n'est pas l'appétit qui me manquerait, cher ami, mais les forces, répliqua la Taulade d'une voix dolente... Ah! je vois double... la tête s'en va... je vais bien certainement te quitter... Aussi, pour faire les choses en règle, ai-je fait demander un prêtre...

— Un prêtre! s'écria Roquelaure; un prêtre, ici! Diable! la maladie est grave. Un cafard chez la Taulade! Cela ne sera pas, ou j'y perdrai mon nom.

A ce moment un cordelier entra, la face contristée, les mains en dehors.

— Que venez-vous faire ici? dit Roquelaure avec politesse; mon père, je suis l'ami de M. de la Taulade, répondez-moi. — Ne te fais pas de mal, marquis, j'arrange ton affaire.

Le cordelier, tout surpris, répliqua qu'il venait sauver ou du moins assister une âme... Pendant qu'il parlait, la Taulade écoutait non sans anxiété... il connaissait son ami.

— Une âme! s'écria Roquelaure; vous cherchez des âmes par ici, vous, mon père?

Et il se mit à rire de telle façon, que le cordelier scandalisé lui ordonna de se retirer pour ne pas troubler la cérémonie.

Aussitôt Roquelaure, redevenu sérieux, se gratta un moment l'oreille, et détachant un fusil du mur, coucha en joue le bon père, malgré les cris et les prières de la Taulade.

—Quoi! s'écria le cordelier, un meurtre! au secours!

—Mon père, répondit Roquelaure, mon ami, que voici, a vécu chien, il faut qu'il meure chien; retirez-vous, s'il vous plaît, ou je vous lâche un coup de fusil..... c'est notre mode d'absolution à nous autres.....

Le cordelier, épouvanté du blasphème, épouvanté de la gueule béante du fusil, consultait du regard la Taulade. Celui-ci fut alors saisi d'un si violent éclat de rire, que son estomac et son ventre se dégagèrent, et qu'il fut hors de danger en un moment. Quant au père, il s'était précipité par les montées avec force signes de croix, ne sachant, du moribond ou du vivant, lequel était le plus impie.

Ce trait, postérieur à l'évasion de Roquelaure, semble annoncer que sa conversion à la Conciergerie n'avait été que passagère.

Sous Louis XIV, dont le règne va nous occuper, la Bastille à servi de prison aux personnages les plus importants, aux criminels les plus odieux; elle semble avoir absorbé toutes les vengeances du grand roi.

Cependant nous trouvons, dans un manuscrit complétement inédit (9), la relation du procès et du supplice d'un gentilhomme du prince de Condé, nommé François de Barbezieux, qui, pour crime de trahison, fut enfermé à la Conciergerie, jugé par le parlement, et condamné à être décapité en place de Grève, au mois de mai 1657. *Ce qui se fit*, ajoute tranquillement le grave magistrat au journal quotidien duquel nous empruntons ce document.

Ce n'est pas que la Conciergerie n'ait aussi de volumineux registres d'écrou à cette époque ; mais, il faut le dire, les prisonniers de la Conciergerie n'offrent pas assez d'intérêt à l'historien pour qu'il consente à fouiller dans ce bourbier hideux de crimes et de supplices. L'époque seule des empoisonnements appelle notre attention, et nous inscrivons dès le début la marquise de Brinvilliers, dont l'histoire a été racontée en détail dans *les Crimes célèbres*, et en général dans *la Bastille* à propos des prêtres empoisonneurs. Contentons-nous d'enregistrer pour mémoire une date et un écrou. Cet écrou, écrit entièrement de la main de l'exempt Desgrez, sur le registre d'entrée des prisonniers, résumera tout le récit que nous n'avons pas dû faire.

DU 25 AURIL 1676.

« La dame d'Aubray, femme du marquis de Brinvilliers, arrestée par nous, prisonnière dans la ville de Liège, de l'ordre du roy, et amenée ez-prisons de céans en conséquence de l'arrest de la Cour, en date du trente-un mars dernier, à la requeste de monsieur le procureur général.

» DESGREZ. »

DU 25 AURIL 1676.

« La dame, marquise de Brinvilliers, arrestée et recommandée par moy, huissier du parlement, en vertu de l'arrest de la Cour, du dix-huit avril dernier, à la requeste de Marie-Thérèse Mangot de Villarseaux, vefue de defunt messire Antoine d'Aubray, comte d'Offermont, conseiller du roy en ses conseils, et maistre des requestes ordinaires de son hostel,

lieutenant civil de la ville, prevosté et vicomté de Paris, pour laquelle domicile est eslu en la maison de maistre Leleu, procureur de la Cour, size rue Salle-au-Compte, derrière Saint-Leu Saint-Giles, pour lui estre son procès fait, au desir dudist arrest.

» AUMONT. »

Il nous faut aller loin pour rencontrer un nom remarquable parmi la foule des voleurs et des bandits qui croupirent dans les cachots de la Conciergerie. Passons à la régence, sous le règne des billets de la banque de M. Law, et nous verrons un gentilhomme de grande maison, le comte de Horn, assassiner dans un cabaret, comme un bandit subalterne, un usurier auquel il voulait escroquer quelque argent. Ni les larmes de ses amis, ni l'influence de la noblesse, n'arrachèrent au régent la grâce du coupable, qui paya de sa tête ce *moment d'erreur*. Un pareil châtiment satisfit médiocrement le peuple, envers qui chaque jour se commettaient tant d'excès horribles, mais cachés, en sorte qu'il n'obtenait pas de réparations, parce qu'il n'y avait pas de scandale. N'est-il pas horrible de subordonner l'application et l'efficacité de la loi à une question de publicité?

Sous le règne de Louis XV le Bien-Aimé, au milieu du dix-huitième siècle, alors que brillaient l'esprit de Voltaire et la philosophie, flambeau de cette époque, se produisit l'un des plus cruels abus de la force et de la vengeance, l'un des plus abominables attentats du pouvoir despotique et de l'esprit courtisanesque, en un mot le supplice de Damiens.

Ce roi, que l'amour de ses sujets avait enivré d'orgueil et conduit à l'aveuglement, ce roi qui disait naïvement, un soir que la foule se pressait autour de lui pour baiser ses mains et

clémence, vertu bien facile à quiconque est victime d'une égratignure, le roi ordonna qu'on instruisît l'affaire avec la plus grande sévérité. De la clémence!... jamais un lâche, jamais un homme amoindri, usé par la débauche, ne comprend la générosité, vertu qui émane de la force.

Le peuple, qui méditait une révolte sérieuse, fut consterné de cet attentat. Tous les partis s'empressèrent de se l'attribuer réciproquement. Ce coup de canif sauva la monarchie absolue; car la nation, dont l'instinct est toujours noble et digne, quoi qu'on en dise, voulut repousser le soupçon de complicité dans l'assassinat, et ne donna pas suite à cette exaspération, qui, peu à peu, soulevait contre le trône ses vagues irritées. L'émeute recula devant le régicide, et Damiens comparut aux assises du parlement dans le silence d'une paix générale.

Il est certain qu'il ne fut poussé par aucune influence étrangère; il était l'un de ces enthousiastes comme chaque mouvement de crise en suscite, qui se croient prédestinés à faciliter le passage de cette crise, et à qui l'occasion met une arme dans la main. Damiens put être un fou, peut-être fut-il réellement le précurseur salutaire qu'il prétendait être; à coup sûr, ce n'était pas un meurtrier. Jean Châtel, Jacques Clément, Ravaillac, ne s'étaient point servis d'un canif pour mener à bien leur entreprise.

L'arrêt que rendit le parlement se ressentit du malaise de la fausse position où le crime venait de placer le parti populaire; la sévérité en fut exagérée à dessein. Mais si le parlement crut devoir appliquer au coupable le maximum d'une pénalité dont le simple énoncé fait frémir d'horreur, c'est qu'il espérait bien du bon sens et de la miséricorde de Louis XV. On va voir en

présence l'esprit public et la vengeance royale. Le bourreau prononcera.

Damiens avait hérité du cachot de Ravaillac, en attendant qu'il héritât de ses tortures, capitalisées par la peur et la férocité

Il avait un père, une femme, une fille, un frère et d'autres parents à Arras. L'arrêt du parlement bannit les trois premiers à perpétuité, ordonna aux autres de changer de nom, et ordonna que la maison où il était né serait rasée jusqu'aux fondations. Ces malheureux avaient préalablement été appliqués à la torture. Il furent transférés tous dans les prisons de la Conciergerie.

Quant au régicide, comme on craignait qu'il ne voulût se soustraire par la mort aux raffinements de barbarie qu'on méditait contre lui, on l'enchaîna dans sa prison sur une sorte d'estrade matelassée, de façon à ce qu'il ne pût faire aucun mouvement de nature à compromettre sa sûreté. C'est là que ses juges instructeurs vinrent l'interroger, ordonnant parfois une petite question pour solliciter l'aveu que Damiens se refusait à faire d'une prétendue complicité. Ce supplice dura deux mois environ avant l'arrêt du parlement, qui prononça la peine du tenaillement, de l'écartellement et du bûcher.

Lorsque Damiens parut sur la place de Grève, après l'amende honorable, il jeta d'abord un timide regard sur la multitude immense accourue à ce spectacle. Les femmes, dit un témoin oculaire, s'y étaient portées en foule, et elles furent les dernières à détourner leurs regards de l'horrible scène. Ensuite, Damiens, qu'on venait de déshabiller pendant la lecture de l'arrêt, examina tristement ses membres mis à nu, comme pour se demander s'ils pourraient avoir assez de vigueur jus-

qu'à l'épuisement des supplices. Ce sentiment muet fut compris de toute l'assistance.

Alors le coupable fut renversé sur l'échafaud, la face tournée vers le ciel ; on lui attacha dans la main droite le canif avec lequel il avait frappé Louis XV, et comme on avait empli cette main de soufre, on la fit brûler lentement. Damiens poussa un rugissement qui fit frémir la foule, puis il se tut ; la fin de cette torture ne lui arracha plus une plainte. Cependant, avec des tenailles tranchantes, on lui enleva des morceaux de chair aux bras, aux cuisses, au gras des jambes, aux mamelles, il se tut ; ce n'est qu'au moment où sur ces plaies béantes coulèrent le plomb fondu, l'huile bouillante et la cire liquide, ce n'est qu'à ce moment d'effroyable souffrance qu'il éclata en cris déchirants. Alors les chevaux s'approchèrent pour l'écarteler. C'étaient des chevaux neufs et qui tirèrent mal. Ce supplice dura une heure ; les membres ne se détachaient pas. On rapporte un mot d'une dame placée sur un des balcons de la place de Grève : « *Pauvres chevaux!* » dit-elle, voyant ces animaux qui s'épuisaient en efforts sans pouvoir avancer. Ce mot, c'est l'époque !

La nuit tomba ; le peuple pouvait se lasser d'horreurs. Damiens vivait encore ! Les inspecteurs du supplice ordonnèrent aux bourreaux de trancher les muscles et les nerfs des ligatures ; ils obéirent. Les chevaux purent enlever deux cuisses et arracher un bras. Damiens vivait encore ; il expira au démembrement du deuxième bras. Ces débris palpitants furent jetés pêle mêle dans le bûcher préparé à gauche de l'échafaud.

Cependant Louis XV était guéri au bout de trois jours du coup de canif de Damiens. Nous nous abstiendrons de qualifier

cette barbarie. Seuls de tous les hommes, les sauvages démembrent ainsi leurs ennemis ; mais ils ont une excuse : ils les mangent.

Quelques années avant Damiens, avait passé par les cachots de la Conciergerie le fameux contrebandier Mandrin, dont nous ne raconterons point ici la populaire histoire, et qui, d'ailleurs, appartient plus spécialement aux prisons de Valence, puisqu'il fut condamné à mort et exécuté en cette ville. Le cachot que, dit-on, habita Mandrin, était situé sous le promenoir des hommes, à quelque distance des cachots adjacents à la rivière.

Le chevalier de la Barre aussi vint à la Conciergerie pour faire réviser son procès. Jeune homme infortuné, que la plus impitoyable des justices, la justice ecclésiastique, poursuivit pour fait de sacrilége, et qui mourut pour une espiéglerie dont il n'est pas même prouvé qu'il fût coupable. C'était en 1767 ; cent ans avant, le chevalier de Roquelaure avait évité trois fois un châtiment mérité par cent crimes de même genre.

Puis, vint le fameux empoisonneur Derues, monstre vomi des enfers, tartufe assassin. Il fut rompu vif le 10 mai 1777.

Ce fut ensuite le tour du brigand Poulailler, que sa maîtresse livra dans un accès de jalousie. Elle l'avait invité à se cacher chez elle. Il y vint, et tandis qu'il prenait son repas, on entendit des pas dans l'escalier. Il demanda, inquiet, quel était ce bruit.

— C'est ma vengeance, répliqua-t-elle.

Maintenant une grande partie de notre tâche est accomplie. Le lecteur n'exigera pas que nous développions une à une, devant lui, ces iniquités punies par la prison et par l'échafaud, registres sanglants ou fangeux qui nous ont glissé des mains,

soit par dégoût, soit par terreur. Ne glorifions pas le crime. Un moment va venir où l'un des prisonniers de la Conciergerie dira audacieusement qu'il a tué pour se faire un nom.

Derues et ses confrères de la Conciergerie ancienne ne tuaient que pour de l'argent.

Dans la nuit du 10 au 11 janvier 1776, un nouvel incendie dévora le Palais et une partie des bâtiments de la Conciergerie, qui fut, dès lors, reconstruite sur un nouveau modèle, et les travaux furent achevés vers 1779.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Réforme du régime des prisons. — Situation de la Conciergerie sous Louis XVI. — Olivia. — Procès du collier. — Madame de la Mothe, marquée et fustigée furtivement par le bourreau. — Abolition de la torture. — Louis Tonnellier. — De nouveaux tribunaux remplacent les parlements. — Opinion des coupables et des juges sur le nouveau mode de procédure. — L'encombrement des prisons. — La révolution et les prisons. — Les Suisses du 10 août. — La Conciergerie. — Jugement et exécution du major Bachman. — Causes générales des massacres. — La Commune de Paris et les massacreurs. — Robespierre, Danton, Fabre d'Églantine, Manuel font élargir des prisonniers. — Mort de Montmorin. — Terreur de quelques Suisses. — Mort des gardes du corps la Réalle et la Collinière. — Suicides de plusieurs détenus. — Mort et supplice de la belle bouquetière. — Les juges du tribunal des massacres. — — Cazotte. — Jugement et exécution de l'assassin Pierre Bardol. — Treize émigrés à la Conciergerie. — État des prisons en décembre 92. — Arrêté de la nouvelle Commune. — Rapport au ministre de l'intérieur sur la Conciergerie. — Louis Guyot Dumollans. — Nicolas Luthier. — Blanchelande. — Miaczinski. — Conspiration de la Rouarie. — La Guyomarais. — Histoire mystérieuse de cette conspiration. — Treize condamnés à mort. — Les assassins de Léonard Bourdon. — Marat et Charlotte Corday. — Gorsas. — Histoire des Chemises. — Le pamphlétaire Tisset. — — Translation de Marie-Antoinette à la Conciergerie. — La Conciergerie en 93. — Le duc d'Orléans et la reine. — Égards des gens de la maison pour la prisonnière. — Diverses tentatives d'évasion. — L'œillet rouge du chevalier de Rougeville. — Occupations de la reine en prison. — La Terreur. — Exécution de la reine. — Philippe Égalité. — Duchâtel. — Riouffe. — Les Girondins. — Les généraux Custines, Brunet, Houchard. — Le duc de Lauzun. — Lamarlière. — Quétineau. — Le maréchal Luckner. — Barnave, Duport, Dutertre. — L'évêque Lamourette. — Gilbert-Desvoisins. — D'Éprémenil et Chapellier. — Bailly. — Manuel. — Kersaint, Rabaud Saint-Etienne. — Adam Lux. — Sa passion pour Charlotte Corday. — Girey Dupré. — Le colporteur Girouard et la femme Fauchet. — Madame Roland. — Olympe de Gouges. — Jeanne Vaubernier, comtesse du Barry. — Lepitre. — Détails sur la Conciergerie. — Histoire du chansonnier Pitou. — Ses mésaventures. — Girey Dupré et Venance, ex-capucin. — Les méprises de la salle des morts. — Les Hébertistes et les Dantonistes. — Camille Desmoulins. — Robespierre. — Saint-Just. — Couthon. — Simon. — Les thermidoriens. — L'histoire de la révolution écrite sur les sommaires des écrous. — Fouquier-Tinville. — Romme, Bourbotte, Duroy, Soubrany, Duquesnoy. — Goujon. — Régime de la Conciergerie sous la république. — Les contributions forcées. — L'égalité en prison. — Les furies de guillotine. — le Directoire. — Le chevalier de Bastion. — Céracchi, Aréna, Topineau-Lebrun. — Cadoudal. — Lesurques.

Nous avons dû passer rapidement sur le régime de la Conciergerie pendant les deux premières époques. L'histoire ne fournit pas de documents certains, et l'intérêt public semble ne s'être attaché jamais à une prison destinée plus spécialement que les autres au logement des criminels.

Mais maintenant, l'époque révolutionnaire, qui approche, et qui va remplir la Conciergerie de détenus politiques, ramène un intérêt puissant sur les détails de la vie intime du sombre édifice. Là où toute la France a passé en raccourci, il y a bien quelque chose à dire.

Après l'incendie de 1776, Louis XVI régnait, et suivait les conseils de Turgot. La sollicitude du roi et du ministre amena de notables améliorations dans le régime des prisons. C'est en 1780 que furent démolies les deux plus horribles prisons de Paris, le For-l'Évêque et le Petit-Châtelet. C'est par suite de leur suppression que l'hôtel de la Force fut acheté le 23 août 1780, pour loger les hôtes des deux maisons détruites. Voici ce que dit de la Conciergerie, à cette époque, l'Anglais John Howard, qui fit plusieurs voyages en France dans un but d'amélioration du régime général des prisons.

« La Conciergerie a une cour aérée, longue de 105 pieds, large de 114. Il y a une belle place; les cachots y sont obscurs et infects; on y a construit une nouvelle infirmerie, avec des lits qui ne reçoivent chacun qu'un malade. Il y avait une chambre de torture qu'on ne retrouve plus. Les prisonniers paraissent tranquilles et calmes. En 1776, il y avait dans cette prison 99 hommes et 22 femmes sur la paille, 13 hommes et 14 femmes dans l'infirmerie, 25 hommes dans les cachots, et 29 qui payaient leurs chambres; en tout 202 prisonniers. En mai 1783, il y avait 126 hommes sur la paille, 18 à l'infirmerie, 16 dans les cachots, 22 pensionnaires; en tout 182 prisonniers. Quelques-uns payent 45 livres par mois pour leurs chambres, d'autres 22 livres 10 sous, d'autres 7 livres 10 sous. »

Dans la fameuse affaire du collier de la reine, la fille Olivia,

accusée d'avoir joué le rôle de Marie-Antoinette dans les entrevues nocturnes accordées au cardinal de Rohan, fut détenue à la Conciergerie, où elle accoucha pendant le procès.

C'est à la Conciergerie que madame de la Mothe, principale accusée, fut surprise en sa chambre, dit-on, par le bourreau, qui, la trouvant au lit, la dépouilla, la marqua d'un fer chaud, et la fustigea, exécutant ainsi furtivement l'arrêt du parlement, que la cour n'osait faire exécuter en public, de peur de quelque révélation de la condamnée.

Louis XVI avait donc aboli la torture préparatoire, et l'on pouvait croire que sous un régime de liberté disparaîtrait aussi ce luxe de tortures qui accompagnaient la mort sous le régime de l'ancienne pénalité. Voici pourtant un fait curieux, postérieur à la prise de la Bastille :

Le 11 août 1789, un prisonnier nommé Tonnellier, détenu à la Conciergerie et appelant d'un jugement rendu le 22 novembre 1787, par le prévôt de Château-Laudon, qui le condamnait à être rompu vif, pour avoir assassiné d'un coup de fusil François Gauthier, voyait sa sentence confirmée par le parlement de Paris. Voici la sentence :

« La Cour... etc., etc., condamne ledit Louis Tonnellier à avoir les bras, jambes, cuisses et reins, rompus vifs par l'exécuteur de la haute justice, sur un échafaud, qui, pour cet effet, sera dressé dans la place publique de Château-Landon... Ce fait, mis sur une roue la face tournée vers le ciel, pour y demeurer tant et si longtemps qu'il plairait à Dieu de lui conserver la vie... etc., etc...

» Fait en parlement, le 11 août 1789.

» *Collationné* : HÉBERT. *Signé* : LEBRET. »

Mais dès le mois d'octobre suivant, par suite de réformes apportées dans la jurisprudence, le Châtelet de Paris faisait disparaître la chambre de torture, et en appliquait le local à l'instruction publique.

Une des conséquences de la révolution qui venait d'avoir lieu fut de mettre en mouvement toutes les passions, et les arrestations devinrent nombreuses, si nombreuses qu'en peu de temps les prisons furent encombrées. A mesure que l'Assemblée constituante démolissait l'édifice vermoulu de l'ancienne procédure, elle créait de nouveaux délits à ces criminels, qui, disaient-ils naïvement, ne s'y reconnaissaient plus dans ce déluge d'articles et de codes nouveaux. Mais voici la compensation :

Au 1er juin 1790, il y avait plus de 800 détenus au Châtelet. On attribuait cet encombrement aux formes nouvelles, qui donnaient plus de latitude à la défense des accusés. Aussi, le lieutenant-criminel Talon disait-il à l'Assemblée constituante, dans le sein de laquelle il avait été mandé avec les officiers du Châtelet : « Depuis qu'on a donné un conseil aux accusés, on ne peut plus obtenir d'eux aucun aveu, *et la justice est bien embarrassée.* »

Sur les instances de Bailly, l'Assemblée mit le château de Vincennes à la disposition de la Commune de Paris, pour y renfermer, en attendant mieux, le trop plein des prisonniers de Paris.

En janvier 1791, il y avait 350 prisonniers à la Conciergerie, 500 ou 600 au Châtelet, et 500 à l'hôtel de la Force. A ce moment les tribunaux manquaient de gradués et surtout de conseils, à ce point qu'ils s'empruntaient des juges pour en-

tendre les causes, et quelquefois l'accusateur public pour défendre les prévenus.

Parmi les causes de cet engorgement de prisons, on a cité la publicité des audiences, qui, dit un auteur contemporain, « sont suivies par une horde de gens oisifs et misérables, qui viennent prendre des leçons de crime de la bouche des accusés et de celle de leurs conseils. Le sanctuaire de la justice s'est transformé en école d'escroquerie. »

Une autre occasion de crimes se trouvait dans la facilité des contrefaçons du papier-monnaie et de son émission. Les faussaires étaient le plus souvent établis dans les prisons mêmes. Nous verrons plus tard quelques geôliers ou concierges favoriser cette industrie en faisant circuler au dehors les faux assignats fabriqués sous leurs verrous.

En octobre 1791, il entrait à la Conciergerie 90 prisonniers; il n'en sortait que 32. Le nombre des détenus pour crimes augmentait également; on en avait trouvé en 1790 :

Prévenus de crimes. . .	438
— de fraude. . .	52
Total. . .	490

Tandis qu'en 1791 il y était entré 1192 prévenus de crimes, 6 prévenus de fraude. Total : 1198; différence en plus sur l'année précédente, 708 !

Voici un état de la Conciergerie au 1er janvier 1792 :

	hommes.		femmes.	enfants.
Au préau.	332	Au préau. . .	60	
Aux secrets ou cachots.	25	A l'infirmerie.	1	
A l'infirmerie.	22			4
	380		61	4

En tout 445.

Le concierge, à cette époque, se nommait Hubert. Il était allé pour ses affaires à Crespy, et le bruit courut qu'il avait émigré, qu'il était à Coblentz. Cette accusation fut aggravée par l'évasion de 8 prisonniers arrêtés pour assassinat sur le grand chemin. Ils s'étaient enfuis de la Conciergerie dans la nuit du 6 au 7 octobre 1791.

La Conciergerie renfermait, outre les détenus pour crimes qualifiés, des prisonniers pour dettes, et l'on cite un riche Anglais, lord Marcrun, qui s'obstinait à ne pas payer une forte somme en lettres de change qu'il disait lui avoir été escroquée au jeu. Il dépensait dans la prison plus de cent mille livres par an.

Le 30 août 1791, un rapport fut lu en séance publique de la société de médecine: on y trouve ces tristes détails : « Après avoir rencontré un préau vaste et aéré, des galeries spacieuses, des parloirs commodes; après avoir vu des chambres salubres pour les pensionnaires (celle de l'Anglais aux cent mille livres devait être une de celles-là), on est révolté du tableau que présentent les lieux qui servent d'asile au plus grand nombre de prisonniers.

» Les uns sont ensevelis pendant toute la nuit dans des caveaux noirs ou règne une humidité pourrissante, et où l'air du dehors ne peut pas pénétrer; les autres sont resserrés perpétuellement dans des cachots à demi méphitiques, et n'y reçoivent d'autre lumière que celle d'un caveau sombre qui les précède. Ces cachots sont pratiqués dans le fond de plusieurs tours appelées *grands et petits Césars*, noms qui semblent attester l'antiquité de ces affreuses demeures, en retraçant la suite nombreuse des infortunés qui y ont langui. »

Avant Louis XVI, il n'y avait pas d'infirmerie, comme on le voit par le rapport de John Howard. « Les infirmeries, dit l'auteur du rapport de la société de médecine, sont assez grandes, mais froides et humides; les croisées n'y jettent qu'un jour funèbre, et on y guérit difficilement du scorbut. » Aussi demandait-il qu'on établît d'autres infirmeries, qu'on abandonnât ces caveaux obscurs, dits *chambres de paille*, et qu'on y substituât des dortoirs grands et aérés, qu'il serait facile de construire très-sainement à l'entrée de la galerie du même côté. Il proposait pour accélérer la ruine de ces horribles cachots de construire à l'extrémité du grand préau des cellules isolées. Ce plan a été mis en exécution de nos jours.

Ce rapport même nous apprend qu'une société charitable fournissait aux prisonniers du Châtelet et de la Conciergerie une chemise tous les quinze jours. Howard avait déjà signalé ce fait avec les détails suivants :

« Un homme actif et charitable, l'abbé Breton, se donna tous les mouvements nécessaires pour former un fonds dont les revenus fussent appliqués à ce genre de bienfaisance. On a réuni et l'on entretient à cet effet cinq mille chemises. Les plus anciens prisonniers sont chargés de veiller sur les chemises qui sont dans la prison: chaque samedi ils en rendent un nombre égal à celui des prisonniers. La société les en récompense. »

Si affreux que fût l'aspect de la Conciergerie à cette époque, il y avait une grande différence entre la prison de 1792 et celle des années qui précèdent la révolution, même après les réformes tentées par Turgot et Louis XVI. Voici le relevé comparatif des décès depuis 1786 jusqu'en 1791. N'oublions pas que les trois dernières années les prisons étaient encombrées.

	hommes.	femmes.	
1786. . .	38. . .	12. . .	50
1787. . .	29. . .	2. . .	31
1788. . .	39. . .	3. . .	42
1789. . .	94. . .	11. . .	105
1790. . .	57. . .	4. . .	61
1791. . .	22. . .	1. . .	23

Cette diminution dans le nombre des décès tient à des causes faciles à expliquer. Sous l'ancien parlement, la Conciergerie recevait des prisonniers extraits des siéges inférieurs de province, chargés de chaînes, exténués de fatigue, usés par la faim, le froid et la misère. La longueur des procédures et les renvois de tribunaux en tribunaux minaient la santé des plus forts, usaient le moral des plus intrépides; par suite la prison de la Cour appelée à juger en dernier ressort était le plus souvent un tombeau où se terminait la vie du prisonnier perdu, sans appui, sans consolation, sans argent, au milieu du bruit de la capitale!

On sait que les premières manifestations populaires qui agitèrent Paris quelques jours avant la révolution eurent pour objet et pour prétexte les prisons. L'emprisonnement des gardes françaises à l'Abbaye en juin 1789, leur mise en liberté par le peuple, l'ouverture des prisons de la Force et du Châtelet le 13 juillet, veille de la prise de la Bastille, le pillage de la maison de Saint-Lazare, tels sont les faits qui prouvent cette assertion. Seule, la Conciergerie ne fut pas prise et vidée par le peuple, car on savait que là étaient renfermés uniquement des criminels qui, dans tous les temps et sous tous les régimes, doivent compte à la loi et à la société des crimes qu'ils ont commis. Au

Châtelet même, lorsque les prisonniers, avertis des événements, voulurent s'échapper et menacèrent les geôliers, ceux-ci appelèrent à leur secours le peuple, qui vint prêter main-forte à la justice, et réintégra les prisonniers dans leurs cachots.

Jusqu'à l'époque du 10 août 1792, la Conciergerie ne renferma donc que des criminels ordinaires. La politique ne s'était pas encore faite sa pourvoyeuse. A cette époque on y écroua une partie des Suisses pris à l'attaque des Tuileries, et beaucoup de personnes arrêtées dans les visites domiciliaires qui eurent lieu vers la fin de ce mois.

La commune insurrectionnelle du 10 août prit, quelques jours après cette époque mémorable, l'arrêté suivant :

« L'assemblée décrète qu'il sera nommé dans son sein une commission de six membres chargés de surveiller les prisons, de donner tous leurs soins à ce que les individus soient sainement et sûrement réunis, de faire toutes les recherches nécessaires pour découvrir les fabrications et distributions de faux assignats, trop communs dans ces repaires du crime, et enfin d'examiner la conduite des geôliers, et de prendre tous les renseignements propres à assurer la punition du crime et la justification de l'innocence. »

Les commissaires nommés furent : Léonard Bourdon, depuis député à la convention ; Coulombeau, depuis secrétaire greffier de la commune ; Charles Truchon, dit l'homme à la longue barbe, qui figura dans les journées de septembre ; Godard, et Jacob.

Le 24 août, par ordre de Santerre, alors commandant en chef de la garde nationale parisienne, on écroua à la Conciergerie plusieurs officiers suisses, au nombre desquels figurent

d'Affry, Maillardor père, Bachmann, Salis, Wild, Zimmermann, Alemann, et Maillardor fils. Le 17 août avait vu établir un tribunal criminel extraordinaire pour juger les conspirateurs du 10 août. Bachmann fut le quatrième condamné par ce redoutable tribunal, et le premier que la Conciergerie ait fourni, depuis la révolution, à l'échafaud politique. Il était major général des Suisses, et avait en cette qualité combattu bravement aux Tuileries, au poste que le colonel d'Affry avait déserté pour cause d'indisposition. Bachmann fut jugé les 1er et 2 septembre; le second jour, vers la fin de son interrogatoire, la salle d'audience fut envahie par une foule furieuse qui, interrompant le président Mathieu, lui demanda de livrer l'accusé au peuple, dont la vengeance allait faire justice de ses ennemis.

A ces mots, suivis d'un tumulte horrible, les Suisses qu'on avait tirés de la Conciergerie pour déposer au procès, se couchèrent sous les bancs de l'audience afin d'échapper aux regards des hommes armés qui avaient fait irruption dans la salle. Les juges, consternés, demeuraient irrésolus.

Seul, Bachmann garda une attitude calme. Depuis trente-six heures que durait l'audience, il n'avait pas reposé un instant. Bien plus, il descendit du fauteuil où il était assis pour aller à la barre s'offrir aux coups des furieux.

—Citoyens, s'écria le président, respectez la loi; elle protége l'accusé tout en le tenant sous son glaive.

La foule, mobile et impressionnable, sortit sans murmure de la salle et revint aux prisons de la Conciergerie continuer son œuvre de mort, car elle avait déjà tué vingt-deux prisonniers avant de monter au tribunal. C'était en effet le 2 septembre, premier jour des massacres.

Nous avons exposé, dans l'*Histoire de Bicêtre*, les causes générales de cette effervescence du peuple parisien au mois de septembre 1792. La tâche devient plus rude à mesure qu'on pénètre plus profondément dans les détails de cette œuvre mystérieuse. La commune de Paris ne peut en repousser la responsabilité. Elle ordonna les massacres et les organisa. Ceux qui prirent la terrible initiative de ce coup d'état ne furent poussés au carnage ni par l'avidité, puisque les dépouilles des victimes furent consignées au greffe, ni par l'ambition, puisqu'il ne s'agissait plus de prendre la place de malheureux déjà tombés au dernier rang de la hiérarchie républicaine. Leur sanglante politique émanait du danger pressant, d'une guerre étrangère combinée avec une guerre civile déjà flagrante. Tous les documents que fournit l'histoire offrent les preuves d'une préméditation, disons plus, d'une combinaisons évidente. Les égorgeurs furent choisis et enrégimentés par la commune. C'étaient des citoyens établis à Paris, patentés et domiciliés dans le quartier même de la prison où se faisaient les massacres. Ces citoyens touchèrent, il est vrai, le montant des bons donnés par la commune, non pas à titre de salaire, mais à titre d'indemnité pour le temps qu'ils avaient perdu. Des tribunaux de circonstance guidèrent les armes du peuple pour les diriger plus sûrement contre telle ou telle tête. Et si la commune tua ces jours-là les ennemis qu'elle voulait tuer, elle épargna les prisonniers dont la mort ne lui paraissait pas utile à ses vues.

Robespierre, Danton, Manuel, Marat, sauvèrent une grande quantité de détenus en les faisant sortir à l'avance; moines, prêtres, nobles même, échappèrent au massacre par la protection de ces hommes, qui prouvèrent ainsi que leur tâche s'ac-

complissait avec discernement. Robespierre fit renfermer et garder par des sentinelles, au collége Louis-le-Grand, l'abbé Bérardier, principal, qui avait été son professeur (10). Aux Carmes, Manuel alla trouver le 1er septembre, veille des massacres, quatre religieux de ce couvent, âgés et infirmes, auxquels il recommanda, sous peine de la vie, de se tenir renfermés dans leurs cellules sans prendre garde à ce qui se passerait autour d'eux dans la journée du lendemain. Ce lendemain venu, des factionnaires furent placés à la porte de ces cellules, que le peuple respecta. Fabre d'Églantine fit sortir sa cuisinière accusée de l'avoir volé. Danton, Manuel, Tallien, et le même Fabre, s'étaient fait apporter les listes d'écrous, et, après les avoir discutées avec soin, avaient ordonné la mise en liberté de ceux dont ils voulaient sauver les jours (11). Quant à cette calomnie de quelques ennemis acharnés de la révolution, « que l'on avait eu soin d'épargner tous les brigands, » on la dément trop aisément par l'exemple de Bicêtre et de la Tournelle, qui ne contenaient que des bandits et des forçats.

Nous n'en dirons pas davantage sur la théorie de cette politique ; elle est jugée. Sacrifice épouvantable, voilà le nom qu'on doit lui donner. Ce ne fut pas un acte de représailles, du moins de la part des instigateurs. Quant aux instruments, il est certain qu'ils manœuvrèrent sous l'influence des plus furieuses passions. Nous appellerons ces passions rage, vengeance, attrait du sang, en soutenant que le patriotisme entrait pour beaucoup dans les idées obscures et sauvages des égorgeurs. Oui, le patriotisme imprégné de sang et de boue, égale les excès du fanatisme religieux, ceux mêmes de l'ivresse animale.

Les massacres sont donc ordonnés comme moyen d'épu-

ration et de salut public. Racontons l'histoire des massacres à la Conciergerie.

Ils commencèrent, comme on l'a dit pour *Bicêtre*, par le meurtre de quelques prêtres condamnés à la déportation. Ce fut l'Abbaye qui reçut la première bande des massacreurs, puis les Carmes; les autres prisons vinrent ensuite.

Tandis qu'on égorgeait les officiers suisses à la Conciergerie, leur major Bachmann marchait à l'échafaud. C'était le 3 septembre, à sept heures du matin. Il se prêta, dit le *Bulletin criminel*, de fort bonne grâce à cette cruelle opération. L'échafaud était dressé sur la place du Carrousel, appelée place de la *Réunion*, puis du *Palais de la Convention*, lorsqu'il fut décidé que cette assemblée abandonnerait la salle du Manége pour tenir séance aux Tuileries.

Les Suisses étaient renfermés, après leur jugement, dans le greffe. On les excitait à sortir pour aller, disait l'arrêt, *à l'Abbaye*. Ce mot était le signal pour le meurtre des détenus de la Conciergerie, comme ce mot: *à la Conciergerie*, l'était pour ceux de l'Abbaye. L'un de ces malheureux, dans son désespoir, se rongea les doigts de la main gauche; un autre essaya d'arracher avec ses dents les barreaux de la fenêtre. Outre les prisonniers ordinaires, il se trouvait alors à la Conciergerie le gouverneur de Fontainebleau, M. de Montmorin, parent du ministre de ce nom tué à l'Abbaye. Celui de la Conciergerie avait été arrêté par suite d'une note trouvée dans son appartement des Tuileries. Traduit au tribunal du 17 août, il fut acquitté d'après la déclaration du jury; mais la foule, qui le prenait pour l'ex-ministre Montmorin, révoltée de ce verdict, demanda sa tête avec de telles fureurs, que le président Osselin

dut le prendre sous sa sauvegarde et le reconduisit en prison, comme dans un asile inviolable à la multitude.

Le tribunal, pour faire sanctionner son arrêt, en référa au ministre de la justice Danton et au comité de législation, qui opina pour la mise en liberté, mais en conseillant au prisonnier de demeurer à la Conciergerie jusqu'à ce que la fureur populaire fût apaisée. Sur ces entrefaites, arriva le 3 septembre.

Le malheureux Montmorin, aux cris des victimes qu'on égorgeait, fut saisi d'un accès de folie furieuse, brisa ses meubles, et jusqu'à une épaisse table de chêne; puis, s'échappant de sa chambre, alla se blottir dans un galetas, où il fut trouvé par les égorgeurs, qui l'entraînèrent dans la cour. Sa défense fut désespérée : blessé à mort, il se releva plusieurs fois et alla tomber à l'extrémité de la cour, assez loin de l'endroit où il avait reçu le coup fatal. Il avait été témoin dans l'affaire des 5 et 6 octobre 1789.

Après lui furent égorgés, non sans une résistance vigoureuse, deux anciens gardes du corps, Geoffroy Pierre de Réalle de Perrière et Charette de la Colinière. D'Affry, colonel des Suisses, qui avait prouvé devant le tribunal du 17 août qu'il n'était pas à l'attaque du château des Tuileries, eut la vie sauve. Les autres prisonniers égorgés étaient des criminels ordinaires.

Un détenu, le chevalier de la Bourdine, effrayé de ce qu'il entendait, se pendit dans sa chambre; quatre autres furent trouvés pendus également.

Toutes les femmes détenues à la Conciergerie furent mises en liberté, à l'exception d'une seule : c'était Madeleine-Josephe Grederert, femme Baptiste, âgée de trente-deux ans et bouquetière au Palais-Royal. Elle avait été condamnée à être pendue pour

avoir, dans un accès de jalousie, mutilé son amant, grenadier aux gardes françaises, et son procès ayant été cassé pour vice de forme, elle attendait un second jugement.

Elle fut arrachée de la prison des femmes et conduite au guichet, où elle reçut la mort. On épuisa sur elle tous les genres de supplice : on lui coupa les mamelles avec un couteau, on attacha, dit une relation particulière, des chandelles allumées à certains endroits de son corps, pour faire un flambeau vivant (12). On rapporte aussi qu'elle fut pendue à l'arbre de la liberté érigé dans la cour même du Palais. Il paraît certain, du reste, que l'on tua dans cette cour, puisque Manuel raconte dans son procès « qu'en se rendant à la Conciergerie pour faire cesser les massacres, le premier objet qui s'offrit à lui fut un amas de cadavres encore chauds qui lui barraient le passage. « Je haranguai le peuple, dit-il; on me promit de cesser la boucherie. » Malheureusement cette promesse n'a pas été tenue : c'était le 2 septembre au soir que Manuel parut.

Les massacres terminés, les tueurs, craignant d'avoir épargné Montmorin, appelèrent à grands cris la femme du concierge et la forcèrent à chercher parmi les cadavres celui du malheureux gouverneur.

Quelques individus, mêlés aux massacreurs, voulurent s'emparer des effets des morts. Le concierge Richard tenta de s'y opposer. Alors, tournant leur fureur contre lui, ils l'accusèrent de favoriser les faussaires, fabricants d'assignats, et Richard fut sérieusement menacé lui-même.

Le conseil de la commune, prévenu à temps du danger qu'il courait par une députation de la section du pont Neuf, envoya des commissaires pour l'arracher des mains de la multitude. Il

fut sauvé, mais sa place fut donnée provisoirement à Antoine-Nicolas Rouillon. Plus tard, Richard revint à son poste, et nous aurons à faire mention de lui sous la terreur.

On n'accusait pas seulement Richard : un geôlier de la Conciergerie, nommé Louis, et deux guichetiers de la même prison, furent dénoncés par les prisonniers eux-mêmes. C'étaient Pierre Gilet et Étienne Leleu. La commune les fit arrêter, puis mettre en liberté.

On ne trouve pas sur les registres de la Conciergerie, comme sur ceux de l'Abbaye et de la Force, la teneur des jugements rendus par le tribunal des égorgeurs. Là aussi cependant les prisonniers furent jugés. Des hommes choisis prirent place au greffe et s'y constituèrent en tribunal pour régulariser les vengeances populaires. Il y a plus : le nom de l'un de ces juges est connu : c'est Gorsas, rédacteur du journal *le Courrier de Versailles et des départements*.

Il avait jusque-là fait une opposition violente au parti de la cour. Lié avec ceux qu'on appela plus tard les girondins, il imprima dans sa feuille, la veille des massacres, des nouvelles alarmantes, qui devaient pousser à son comble, dans les circonstances déjà si critiques, l'exaspération du peuple de Paris. Gorsas, nommé plus tard à la Convention, se sépara du parti montagnard, dont il poursuivit les principaux chefs avec des railleries acharnées. Ce fut alors que Marat publia dans *l'Ami du Peuple* une lettre signée *Legros*, qui accusait Gorsas d'avoir été l'un des juges des victimes à la Conciergerie. Mis hors la loi le 3 juillet 1793, avec les principaux girondins, il put l'échapper et courut avec Buzot soulever le département de l'Eure.

Après avoir parlé des juges, parlons des égorgeurs. L'un d'eux, que nomme l'histoire, et dont nous oserons répéter le nom, s'appelait Cortet. Il massacra à lui seul trente-trois prisonniers. Nous pourrions, d'après des documents certains, citer d'autres noms; mais ils n'ont jamais été publiés. Nous leur ferons la même grâce que le temps a bien voulu leur faire (13).

On évalue à quatre-vingt-cinq le nombre des prisonniers massacrés à la Conciergerie pendant les journées de septembre. Ce chiffre, énorme selon nous, est loin d'égaler cependant celui de *deux cent quatre-vingt-dix-neuf* que l'on a voulu poser comme le véritable. L'esprit de parti ne doit pas changer l'optique en microscope.

Nous aurons à parler des prisonniers qui, élargis par le peuple en septembre, furent replacés plus tard sous la main de la justice; quelques-uns même furent exécutés à mort : c'étaient des criminels connus et avoués. Un seul, appartenant à la classe des détenus politiques, fut, après son acquittement par le peuple, condamné à mort, quinze jours après, par le tribunal du 17 août; c'était le vieux Cazotte. Il fut guillotiné. Son histoire se trouvera dans celle de l'Abbaye, car il fut renfermé en cette prison.

Le fait que nous allons rapporter servira de réponse à certaines accusations portées contre la révolution, que ses ennemis accusent d'avoir oublié les criminels pour égorger les innocents.

Le 14 septembre, c'est-à-dire huit jours environ après les massacres, le cadavre d'un homme, percé de cinq coups d'un instrument piquant et tranchant, fut trouvé, à cinq heures du matin, dans la contre-allée du Cours-la-Reine, aux Champs.

Élysées. La capitale était encore émue des horribles scènes de la semaine précédente, et ce crime affreux ne produisit pas grande impression. Les commissaires de la section des Champs-Elysées dressèrent procès-verbal et constatèrent que la victime avait été liée par les pieds et volée.

Deux jours après un jeune homme, clerc d'avoué, se présenta au comité de la section et demanda connaissance du procès-verbal. Au signalement de la victime il reconnut son oncle, Antoine Baduel, abbé, docteur de Sorbonne, ci-devant supérieur de la maison et communauté de Sainte-Barbe. Voici les faits qu'il déclara :

Effrayé par les journées de septembre, l'abbé Baduel, qui depuis le 10 août se tenait caché dans le collége de Boncourt, avait quitté cette maison au commencement des massacres pour chercher un abri passager chez l'avoué patron de son neveu, rue de la Tixeranderie. En attendant qu'il pût quitter Paris, il accepta un asile chez son parent, Pierre Bardol, propriétaire, boulevard du Temple, à côté du café Godet. Bardol offrit à l'abbé de lui procurer un passe-port pour l'Angleterre, et n'ayant pas réussi, à ce qu'il dit, lui proposa de l'escorter jusqu'à Rouen. Bardol alla ensuite retenir deux places aux voitures de la rue du Faubourg Montmartre pour le départ du lendemain. Le neveu de l'abbé arriva le matin pour les adieux, et on apprit que Bardol n'avait pas reparu depuis la veille; on sut même qu'il n'avait pas retenu de places aux voitures. Enfin Bardol reparut, expliquant son absence et son mensonge par des occupations urgentes et un malentendu ; mais il ajouta que pour être plus sûrs de n'être pas inquiétés, n'ayant pas de passe-ports, ils partiraient le lendemain de Paris à trois heures

du matin, pour devancer la voiture publique sur la grand'route, et n'être pas arrêtés à la barrière.

Le bon abbé se paya de toutes ces raisons. Il se fit accommoder les cheveux en queue, de peur d'être reconnu pour prêtre, visita une dernière fois l'avoué, patron de son neveu, puis rentra vers le soir chez Bardol. Dès ce moment le neveu ne le revit plus. Telle fut la relation qu'il donna des circonstances antérieures à la mort de l'abbé, et il accusa Bardol de l'assassinat.

Bardol avait disparu de son domicile depuis le 13 au soir. Dans la nuit du 18 au 19 il fut saisi au moment où il y rentrait. On trouva chez lui les objets désignés par le jeune Baduel pour avoir appartenu à son oncle, et un porte-manteau que Bardol prétendait avoir porté la veille aux voitures. Bardol, prévenu de meurtre, fut conduit à la Conciergerie, et le 10 octobre comparut devant le tribunal criminel extraordinaire du 17 août. Tous les faits furent confirmés ; on acquit la preuve que Bardol avait passé au Palais-Royal, chez des filles publiques, les nuits qui avaient précédé son arrestation, et leur avait montré divers bijoux reconnus pour avoir appartenu à la victime, notamment une montre d'or à répétition, inscrite sur le livre de vente de l'horloger Sauvage. Bardol, mis en présence des pièces de conviction, recule devant les vêtements ensanglantés de son parent, pâlit, balbutie et n'ose lever les yeux sur les jurés. Il fut condamné à mort, ne voulut faire aucun aveu, bien qu'on eût lieu de supposer qu'il avait eu des complices, et périt sur l'échafaud, place du Carrousel, le 13 octobre 1792.

Ce jour même, une circonstance préparée, dit-on, par les Girondins pour émouvoir quelques troubles, souleva le peuple de

Paris, et fit craindre de nouveaux massacres aux prisonniers renfermés dans la Conciergerie. Treize émigrés avaient été pris les armes à la main aux frontières; au lieu de faire exécuter la loi contre eux à l'endroit même où le délit avait été commis, on les amena à Paris. Conduits au conseil général de la commune, siégeant à l'hôtel de ville, les prisonniers y déclarèrent leurs noms, puis furent conduits par des officiers municipaux à la Conciergerie.

A la vue de ce cortége, le peuple s'assembla en foule, et l'on craignit un instant, ou l'on espéra, suivant les opinions dont l'exaltation était encore bouillante, que ces malheureux seraient massacrés en chemin. Si le projet eût été exécuté, les Girondins ne devaient pas manquer de signaler à toute la France l'humeur sanguinaire et la rage aveugle des Parisiens. Mais le peuple se contenta de crier : Vive la nation ! et réclama la prompte mise en jugement des prisonniers. Pendant la nuit, cependant, les groupes augmentèrent autour du palais de Justice, et l'on put craindre un moment que les accusés ne fussent arrachés de la Conciergerie. Peu à peu la foule s'apaisa, les agitateurs furent réduits au silence, et les détenus comparurent devant la commission militaire nommée pour les juger. Neuf furent condamnés à mort, quatre acquittés : ces derniers étaient des domestiques. L'exécution eut lieu le mardi matin, 23 octobre, sur la place de Grève. Ce qui avait surtout exaspéré le peuple avant le jugement, c'était le bruit qu'au nombre des prisonniers se trouvait le prince de Lambesc.

Le 15 novembre, Delaunay d'Angers vint lire à la Convention un rapport sur l'état des prisons, au nom du comité de sûreté générale : la Conciergerie renfermait deux cents prison-

niers, dont trente-trois déserteurs prussiens amenés à Paris en octobre. Marat demanda leur mise en liberté; Treilhard fit ajourner la proposition.

Le 5 décembre, le nouveau conseil général de la commune, qui succédait à la municipalité provisoire du 10 août, prit l'arrêté suivant :

« Le conseil, considérant qu'il est de son devoir d'arrêter toute espèce d'actes arbitraires; qu'il importe à la tranquillité publique et au maintien de la liberté individuelle de donner la plus grande publicité aux arrestations et détentions, arrête :

» 1° Que dorénavant les geôliers, concierges des maisons d'arrêt et de justice, seront tenus d'envoyer tous les jours, sous leur responsabilité, les noms, âge, demeure et qualité des prisonniers commis à leur garde, ensemble la date du jour et les motifs de leur arrestation et les noms des fonctionnaires qui auront donné l'ordre d'arrestation;

» 2° Que ce détail sera rendu public et affiché chaque jour dans la salle des séances du conseil;

» 3° Qu'il sera tenu un registre exact des entrées et des sorties des prisons. »

L'un de ces tableaux, en date du 18 décembre 1792, nous montre à la Conciergerie deux cent quatre hommes et soixante et une femmes. Le nombre annoncé un mois avant par Delaunay avait augmenté sensiblement.

Mais l'arrêté de la commune ne fut pas toujours fidèlement exécuté, car nous voyons à la séance du conseil général, en date du 24 du premier mois de la république, s'élever des plaintes sur la légèreté avec laquelle se faisaient ces arrestations; et Chaumette, alors procureur général de la commune, requit et

fit décréter par le conseil que les motifs d'arrestation fussent toujours inscrits sur l'écrou des prisonniers.

Quelques jours après la mort de Louis XVI, de nouveaux bruits de massacres se répandirent, et le peuple envahit en foule la cour de la Conciergerie. Le 25 janvier 1793, vers six heures, on battit le rappel dans plusieurs quartiers. Mais il ne s'agissait que du supplice d'un fabricateur de faux assignats.

A la séance de la Convention du 9 mars, Danton proposa et fit adopter la mise en liberté des prisonniers pour dettes. C'est dans cette même nuit du 9 au 10 mars que fut institué le tribunal criminel extraordinaire, qui prit seulement quelques mois plus tard le nom significatif de *tribunal révolutionnaire*.

Marat fut le premier député qui y fut traduit. On l'acquitta : son retour à la Convention fut une sorte de triomphe, et les Girondins, qui étaient parvenus à le faire décréter d'accusation, avaient ainsi créé le précédent de la non-inviolabilité des représentants du peuple. Ce précédent, créé par eux, les tua peu de temps après.

Ce fut seulement au mois d'avril 1793 que commencèrent les exécutions ordonnées par le tribunal criminel extraordinaire.

Mais il est curieux de connaître l'état de la Conciergerie à cette époque. La nouvelle institution allait, pendant plus d'un an, remplir jour et nuit ses prisons et en faire le vestibule toujours encombré du redoutable tribunal.

D'après le rapport fait au ministre de l'intérieur le 17 mars 1793, sur l'état des prisons de la Conciergerie, on va voir combien était déplorable la position des détenus, et combien peu on s'était occupé de réaliser quelques-unes des mesures urgentes d'humanité proposées deux ans avant par le docteur Doublet.

dans le mémoire cité plus haut. Le tableau de la Conciergerie, que nous allons mettre sous les yeux du lecteur, précède de six mois l'époque de la terreur, et prouve que les souffrances des prisonniers ne furent pas exclusivement l'œuvre de ce gouvernement redoutable. Il importe de faire remonter plus loin les reproches qu'on n'a pas cessé de lui adresser à cet égard.

RAPPORT AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR L'ÉTAT DES PRISONS DE LA CONCIERGERIE, LE 17 MARS 1793.

« Je viens de faire une nouvelle visite des prisons de la Conciergerie. L'impression horrible que j'ai éprouvée à la vue des malheureux amoncelés dans cette affreuse demeure est inexprimable, et je ne puis encore concevoir la barbarie des officiers de police chargés de la surveiller et l'insouciance des tribunaux à absoudre ou condamner les accusés.

» Toutes les prisons ont été vidées à l'époque, *à jamais exécrable*, des 2 et 3 septembre dernier. Cependant elles contiennent aujourd'hui neuf cent cinquante individus. Il y en a trois cent vingt à l'hôtel de la Force, quarante-quatre à Sainte-Pélagie, deux cent six à Bicêtre, et trois cent quatre-vingts à la Conciergerie. Cette dernière prison, qui par sa position près du tribunal criminel a toujours été destinée pour les criminels, et qui ne devrait être considérée, d'après la nouvelle organisation, que comme maison de justice, sert cependant tout à la fois de maison d'arrêt, de maison de justice et de force; il faut toute la surveillance et tout le dévouement d'un concierge incorruptible et de guiche-

tiers éprouvés, tels que ceux qui en ont la garde, pour qu'il n'y arrive pas chaque jour des événements sans nombre et des évasions multipliées, comme cela arrive journellement dans presque tous les départements. J'y ai vu une trentaine d'hommes ou de femmes condamnés à mort, qui tous se sont pourvus en cassation, dont les procès languissent, et qui emploient tout le temps qu'on leur laisse à faire toutes sortes de tentatives, soit pour attenter à leur vie, soit pour opérer un soulèvement au dehors, ou même au dedans; et leur rassemblement prodigieux, en leur montrant leur force, fait craindre à tout moment que leurs projets ne réussissent. Ce qui contribue le plus à leur désespoir et à leur faire tout entreprendre, c'est l'inhumanité avec laquelle on les entasse dans la même chambre, et les tourments incalculables qu'ils éprouvent pendant la nuit. Je les ai visités à l'ouverture, et je ne connais point d'expression assez forte pour peindre le sentiment d'horreur que j'ai éprouvé en voyant dans une seule pièce vingt-six hommes rassemblés, couchés sur vingt et une paillasses, respirant l'air le plus infect, et couverts de lambeaux à moitié pourris. Dans une autre, quarante-cinq hommes, entassés sur dix grabats. Dans une troisième, trente-huit moribonds pressés sur neuf couchettes. Dans une quatrième, très-petite, quatorze hommes ne pouvant trouver de place dans quatre cases. Enfin, dans une cinquième, sixième et septième pièces, quatre-vingt-cinq malheureux se froissant les uns les autres pour pouvoir s'étendre sur seize paillassons, remplis de vermine, et ne pouvant trouver tous le moyen de poser leur tête. Un pareil spectacle m'a fait reculer d'épouvante, et je frissonne encore en voulant en donner une idée. Les femmes sont traitées de la même manière : cinquante-

quatre d'entre elles sont forcées de se coucher sur dix-neuf paillassons, ou de se relayer alternativement pour rester debout et ne pas étouffer, en se mettant les unes sur les autres. Il y a, dans cette maison, quarante-sept hommes et douze femmes qui ont le privilége d'être à la pension et de coucher dans des lits séparés. Cette distinction m'a paru barbare, injuste, et injurieuse à l'humanité : la loi qui distribue le pain également entre chaque détenu, ne peut avoir eu l'intention de donner à l'homme aisé un asile commode et de mettre l'indigent dans un tombeau. Toute inégalité doit disparaître devant elle, de quelque état ou condition qu'ils soient ; elle voit les accusés du même œil, et leur promet à tous le même traitement jusqu'à l'instant de leur jugement.

» Cependant, au mépris de cette loi bienfaisante, une foule d'individus de la classe indigente, prévenus pour la plupart de délits très-légers, souffre dans les prisons toutes les horreurs de la misère et de la faim, tandis que des citoyens opulents, prévenus des plus grands crimes, y jouissent, à la liberté près, de toutes les autres douceurs de la vie. S'il est impossible, sous le règne de l'égalité, de faire cesser cette distinction révoltante, n'est-il pas un moyen d'adoucir le sort de l'infortuné détenu, et de lui procurer au moins le repos de la nuit accordé par la nature à tous les êtres et dont l'homme est ici indûment privé par l'homme même? Cependant les prisons s'engorgent chaque jour : presque aucun prisonnier n'en sort ; un grand nombre y arrive sans cesse. Au milieu de cette effroyable quantité, le juré d'accusation se tait, ou ne se livre que négligemment à des fonctions dont le terme trop éloigné l'effarouche. Il choisit les individus dont il veut s'occuper de préférence, et des malheu-

reux arrêtés depuis plusieurs mois ont la douleur de n'avoir pas encore été interrogés. Il y en a dans ce cas trente-quatre, comme l'indiquent les noms et la date de l'arrestation dans un tableau joint au présent rapport.

» Je dois encore appeler l'attention du ministre sur le sort d'un assez grand nombre de malheureux échappés au carnage du mois de septembre, et réintégrés depuis dans les prisons en vertu d'ordres, la plupart arbitraires et sans cause. La crise perpétuelle où se trouve la république, les mouvements intérieurs et fréquents qui en sont la suite, les bruits qu'on ne cesse de répandre d'un nouveau massacre, l'image toujours présente de celui qui s'est effectué sous leurs yeux, jettent la terreur dans l'âme de ces infortunés; ils souffrent mille morts chaque jour, et maudissent le moment qui ne leur a sauvé la vie que pour les livrer de nouveau au supplice journalier d'une incertitude cent fois plus cruelle que tous les genres de mort possibles. Regardera-t-on comme une absolution de leurs fautes l'épreuve à laquelle ils ont été soumis aux journées de septembre, et la liberté qui leur a été accordée? C'est une question que le ministre Roland a soumise le 16 novembre au ministère de la justice, et sur laquelle il serait important de prononcer. Il n'y a pas de délit qui ne doive être effacé pour des gens qui ont été plusieurs jours sous le couteau, et la situation pénible où ils se retrouvent en ce moment, et dans laquelle ils sont depuis plusieurs mois, les met sans doute dans le cas de l'indulgence. »

Le premier condamné par le tribunal criminel extraordinaire fut Louis Guyot Dumollans, gentilhomme, âgé de quarante-deux ans : il avait émigré. Il fut exécuté le 7 avril 1793.

Puis vinrent : Nicolas Luthier, canonnier de la 6me division; Roussel Blanche Lande, ancien maréchal de camp, lieutenant général au gouvernement des îles françaises, conspirateur. A la suite, on trouve mêlés à des noms obscurs les noms du ci-devant noble Joseph Miaczinski, né à Varsovie, maréchal de camp au service de la république, condamné à mort comme complice de Dumouriez, lequel avait passé à l'ennemi. Il ouvre la liste des généraux qui eurent à expier sur l'échafaud leurs fautes ou leurs trahisons. Miaczinski, condamné à mort, obtint un sursis pour faire des révélations qui, ne s'étant pas trouvées aussi importantes qu'on avait droit de l'espérer, ne purent le sauver du supplice. Il fut guillotiné le 9 mai. Jusqu'au dernier moment il but avec excès pour s'étourdir sur sa terrible position, et il arriva complétement ivre à l'échafaud. Pendant le trajet, il n'avait cessé d'injurier les spectateurs du haut de la fatale charrette.

A la Conciergerie venaient d'arriver vingt-huit personnes prévenues d'une conspiration qui eût pu être mortelle au nouveau gouvernement. Les conspirateurs étaient amenés de Bretagne; parmi eux se trouvaient un gentilhomme breton, François de la Mothe la Guyomarais, et sa femme, avec quelques-uns de leurs gens; des gentilshommes officiers de l'ancienne armée, quelques femmes et des hommes du peuple, voués à des professions libérales. Ils comparurent devant le tribunal redoutable, enveloppés d'un certain mystère romanesque, stimulant actif pour la curiosité qui commentait à loisir l'histoire suivante :

Un soir, trois hommes se présentèrent au vieux manoir féodal de la Guyomarais. On les y reçut. L'un d'eux, qui se disait négociant à Bordeaux, était appelé Gosselin par les autres, sur

lesquels il exerçait une sorte d'autorité. Son domestique, Saint-Pierre, tomba malade peu de jours après, et fut soigné par Gosselin tout seul. Le domestique rétabli, ce fut le maître qui tomba malade à son tour, et si gravement, qu'un médecin appelé près de lui l'abandonna bientôt, et fut remplacé par le docteur Lemasson, arrivé assez à temps pour être témoin de son agonie et de sa mort. Le cadavre fut dépouillé de ses habits, et porté dans un petit bois voisin du château, où on l'ensevelit.

Ce mystère des gens du château avait éveillé les soupçons de la commune, qui découvrit bientôt le nom du mort. Ce prétendu Gosselin n'était autre que le fameux Tuffin de la Rouarie, gentilhomme breton, qui, après une jeunesse orageuse et de beaux faits d'armes en Amérique dans la guerre de l'indépendance, était revenu en France pour soulever la Bretagne contre le nouveau gouvernement. Sa mort subite avait brisé tous les fils de la conspiration, qui, conduite par un homme de cette trempe et de ce talent, eût fait courir à la république les plus grands dangers.

Mais c'était peu d'avoir découvert le nom du mort; dans le jardin d'une maison de campagne, aux environs de Saint-Malo, on trouva sous terre, à cinq pieds de profondeur, un bocal contenant des papiers, au nombre de vingt-trois pièces, relatifs à la conspiration. En conséquence de ces faits, les vingt-huit détenus amenés à la Conciergerie furent traduits le 4 juin devant le tribunal révolutionnaire.

Les accusés nièrent toutes les charges qui pesaient sur eux; le vieux la Guyomarais répondit *non* à chaque question qui lui fut adressée; le procès dura quinze jours, et les jurés délibérèrent douze heures. Ces circonstances ne seront pas indiffé-

rentes à quiconque se souvient des reproches faits à la *justice expéditive* de ce tribunal.

Des vingt-huit accusés, treize furent condamnés à mort, deux à la déportation en Guyane, les autres acquittés. Pour la première fois les guichets de la Conciergerie donnèrent passage à une telle quantité de condamnés. Douze prêtres, mandés pour les assister, furent introduits près d'eux pendant les tristes apprêts de *la toilette*. Mais les condamnés repoussèrent ces ecclésiastiques, qu'ils appelaient des *intrus*, épithète dont les dévots de l'époque flétrissaient les prêtres assermentés. Enfin, les charrettes chargées se mirent en marche, et la dame de la Guyomarais, en proie à une surexcitation violente, ne cessa de crier *Vive le roi* qu'au moment où la hache lui ôta la parole avec la vie. L'exécution dura treize minutes.

Cela fait, l'exécuteur se reposa un mois.

Ces conspirateurs furent remplacés à la Conciergerie, en juillet suivant, par quatorze prisonniers amenés d'Orléans, sous la prévention d'avoir assassiné Léonard Bourdon, député à la Convention. Assassins ou complices furent jugés le 12 juillet. Les débats durèrent quinze jours, les jurés demeurèrent cinq heures aux opinions. Le lendemain du jugement, les femmes et les enfants des condamnés parurent à la barre de la Convention, et demandèrent avec larmes la vie de leurs proches, alléguant que Léonard Bourdon n'était pas mort de ses blessures, et que les médecins répondaient de sa vie. Qu'on nous accorde au moins un sursis à l'exécution de nos époux, de nos pères, disaient ces infortunés. La Convention, dans les circonstances dangereuses ou se trouvait la république, crut devoir donner un grand exemple, et passa à l'ordre du jour. A

la séance du soir, les sœurs de Léonard Bourdon vinrent elles-mêmes à l'assemblée demander au nom des familles des condamnés le sursis à l'exécution. Un Orléanais s'offrit à prendre sur l'échafaud la place de son cousin, père de dix-neuf enfants, dont quatre servaient aux armées. Mais Gaston demanda que les sœurs de Léonard Bourdon ne fussent pas entendues; et la Convention, considérant qu'il fallait entourer d'une sauvegarde imposante la vie des commissaires qu'elle envoyait dans les départements, et qu'en outre le Code pénal ne lui déléguait pas le droit de faire grâce, passa une deuxième fois à l'ordre du jour.

Le même jour, à la même heure où l'assemblée croyait devoir donner cet exemple pour la sûreté de ses membres, Marat expirait dans son bain sous le couteau de Charlotte Corday. C'est à l'Abbaye que fut conduite cette jeune fille. Nous réserverons pour cette prison l'histoire de son crime et de ses derniers moments. Elle ne fut amenée à la Conciergerie que le 16 juillet, veille de son jugement. C'est de là qu'elle acheva sa lettre à Barbaroux, et qu'elle écrivit à son père « pour lui demander pardon d'avoir disposé de son existence sans sa permission. » Singulier scrupule de cette jeune fille, qui se pose en héroïne après un meurtre qu'elle a commis à l'aide de l'hypocrisie et du mensonge! Charlotte Corday, coupable d'un meurtre, ne saurait être une héroïne pour nous, qui n'admettons pas de vraie gloire dans le fanatisme. Nous apprécierons ailleurs son action. Ici, contentons-nous de relever un fait relatif à la Conciergerie, dont nous écrivons l'histoire.

Charlotte Corday dit en terminant sa lettre à Barbaroux :

« Les prisonniers de la Conciergerie, loin de m'injurier

comme *ceux des rues*, avaient l'air de me plaindre; le malheur rend toujours compatissant. C'est ma dernière réflexion. »

Elle fut exécutée le 17 juillet.

Comme le bruit courait dans Paris, au 8 août, que les prisons renfermaient 8,000 détenus, le conseil général de la commune répondit à ces rumeurs en publiant le bulletin de l'état des prisons; au 7 août elles renfermaient 1555 prisonniers.

Les mêmes bruits affirmaient que la reine, qu'on avait transférée quelques jours auparavant du Temple à la Conciergerie, venait d'être réintégrée dans la première prison. Il fallut encore démentir cette nouvelle. Puis c'étaient de faux avis sur les trahisons de nos généraux, de faux bulletins de défaites essuyées par nos armées des frontières, d'autres bulletins des progrès des révoltes fédéralistes au nord et au midi; voilà ce que colportaient activement les *alarmistes* et les *apitoyeurs*. On comprendra moins difficilement, d'après ces embarras perpétuels, les mesures sévères qui enveloppèrent la France comme un vaste réseau, et emplirent les prisons de suspects et de contre-révolutionnaires. Déjà, en juillet, plusieurs députés girondins avaient été mis hors la loi; en août, plusieurs autres parurent devant le tribunal révolutionnaire, mais leur procès ne commença que vers la fin d'octobre.

Le 6 octobre, à deux heures de l'après-midi, on saisissait près du passage Radziwil, chez une certaine dame Brigide, libraire, l'un des Girondins mis hors la loi. C'était Gorsas, un des juges lors du massacre de la Conciergerie, en septembre. Au 31 mai, au 2 juin, époque des premières disgrâces du parti girondin, le peuple avait brisé les presses de Gorsas, dont le journal avait cessé de paraître, et qui s'était réfugié avec

Pétion, Barbaroux, et d'autres collègues, dans le département du Finistère. Revenu à Paris, il se cacha chez la dame Brigide, sa maîtresse. La maison fut cernée; Gorsas essaya de s'enfuir en sautant par une fenêtre; mais des soldats apostés le saisirent et le conduisirent à la Conciergerie, par le jardin du Palais-Royal, au milieu des huées de la multitude; car son nom était devenu à la fois un objet de haine et de ridicule. C'est le caractère des réactions faites contre les hommes qui ont manié avec le plus de succès l'injure et la raillerie.

Le 7 octobre, Gorsas comparut devant le tribunal criminel extraordinaire. L'audience ouvrit à neuf heures et quart du matin. Comme Gorsas était hors la loi, il ne s'agissait pas pour lui d'un jugement, mais d'une simple constatation d'identité. Cette formalité accomplie, on lui lut l'article 1er de la loi du 28 juillet, et celle du 3 octobre précédent, par lesquelles les Girondins étaient mis hors la loi et déclarés traîtres à la patrie. Les jurés votèrent ensuite individuellement, et Gorsas fut condamné à mort; puis il demanda la parole, qui lui fut refusée. Se retournant alors vers le peuple qui garnissait la salle d'audience :

— Je recommande, dit-il, à ceux qui m'entendent, ma femme et mes enfants. Je suis innocent; ma mémoire sera vengée.

Ramené au guichet de la Conciergerie, il demanda un juge pour faire une déclaration. C'était le montant de diverses dettes qu'il n'avait pas eu le temps d'acquitter. Le juge reçut cette déclaration, et lui dit de faire passer la note de ses dettes à l'accusateur public. Le même jour, à trois heures, Gorsas fut conduit à l'échafaud, et mourut courageusement. Plus tard, sa

femme et ses enfants obtinrent de la Convention une somme d'argent à titre de secours.

Nous ne saurions terminer l'histoire du girondin Gorsas sans citer un passage de l'ignoble brochure dont nous avons parlé dans l'histoire de Bicêtre : *Compte rendu aux sans-culottes*, etc., par *très-haute*, etc., etc., *dame Guillotine*. Voici ce que dit de Gorsas condamné, le misérable Tisset sans pudeur devant une tombe encore béante :

« Gorsas naquit sans culottes; Gorsas vécut une partie de sa vie sans culottes; mais Gorsas, fatigué d'être sans culottes, voulut s'en procurer en caressant les partisans de l'aristocratie; Gorsas, enfin, voulait avoir des culottes superbes, au même prix que les anciennes chemises dont l'histoire fait mention. »

Ces derniers mots sont une allusion aux articles publiés par Gorsas lors du départ des tantes du roi, et dans lesquels il disait que les effets emportés par ces dames appartenaient à la nation, *même leurs chemises*. Les journaux royalistes de l'époque raillèrent la-dessus Gorsas, et une chanson courut Paris : *Qu'il avait de chemises, Gorsas!* — Mais poursuivons :

« Il n'obtint de tout cela qu'une *soustraction bien légitime* sur la place de la Révolution. Oh! *Courrier de Paris à Versailles* (c'était le nom de son journal), l'air de la cour t'avait pestiféré, maintenant tu es purifié. Tout va le mieux du monde. »

Le 1er août 1793, la Convention, d'après le rapport de Barère, satisfit au vœu exprimé souvent aux Jacobins; l'article VI d'un des décrets rendus ce jour-là porte ce peu de mots.

« Marie-Antoinette est renvoyée au tribunal révolutionnaire. Elle sera transférée à la Conciergerie.

» Art. VIII. Élisabeth Capet ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

» Art. IX. Les membres de la famille Capet qui sont sous le glaive de la loi seront déportés après le jugement, s'ils sont absous.

» Art. X. La dépense des deux enfants de Louis Capet sera réduite à ce qu'il est nécessaire pour l'entretien et la nourriture de deux individus. »

A ce moment l'existence de la république était mise en question. A l'ouest, au midi, au nord, la guerre civile. Toutes nos places fortes capitulaient; le mois de juillet avait amené revers sur revers, désastres sur désastres. A cette occasion, Mercier demandait avec emphase dans la Convention à la Montagne qui gémissait :

— Est-ce que par hasard vos représentants ont fait pacte avec la victoire?

— Nous en avons fait un avec la mort! répondit tout d'une voix l'audacieuse Montagne, par la voix de Bazire.

Donc Marie-Antoinette venait de quitter le Temple, dans une voiture qui l'attendait à la porte. Elle sentit en partant quelque chose qui l'arrêtait par sa robe; c'était un chien, compagnon depuis un an de sa captivité, et qui semblait lui demander de la suivre. Les officiers municipaux éloignèrent l'animal, et la voiture roula sans que la prisonnière pût savoir où on la conduisait. Arrivée dans la cour du Palais, elle reconnut la Conciergerie, descendit, et fut écrouée en vertu d'un ordre du comité de salut public.

« La première entrée, dit un prisonnier de l'époque qui a vu a Conciergerie avec la partialité qu'inspirent la terreur et la

captivité, la première entrée est fermée de deux guichets. On appelle guichet une petite porte haute d'environ trois pieds et demi, pratiquée dans une porte plus grande. Lorsqu'on entre, il faut hausser le pied et baisser considérablement la tête, de manière que si on ne se casse pas le nez sur son genou, on court risque de se fendre le crâne contre les pièces de traverses de la grande porte; ce qui est arrivé plus d'une fois. On appelle aussi guichet la première pièce d'entrée. Ces deux guichets sont à peu près à trois pieds l'un de l'autre. Ils sont tenus chacun par un porte-clef. Tous les porte-clefs ne sont pas admis indistinctement à l'honneur de ces premiers guichets : on choisit les plus vigoureux, et ceux qui ont le coup d'œil le plus subtil. Dans la première pièce, appelée guichet comme je l'ai dit, au bout d'une grande table, sur un fauteuil, est le gouverneur de la maison, ou bien la respectable moitié de lui-même, ou bien le plus ancien des porte-clefs, qui les représente en ce cas.

« Les parents, amis ou amies des prisonniers font ordinairement une cour très-assidue au concierge Richard, pour se faire entr'ouvrir un guichet.

» C'est de son fauteuil qu'émanent les ordres pour la police de la maison. C'est à ce fauteuil que sont évoquées les querelles des guichetiers entre eux, et des guichetiers avec les prisonniers; c'est à ce fauteuil que les prisonniers portent leurs humbles réclamations, quand ils obtiennent la faveur d'y être admis.

» Du reste, la femme *Richard* tient sa maison d'une manière étonnante : on n'a ni plus de mémoire, ni plus de présence d'esprit, ni une connaissance plus exacte des détails les plus minutieux. »

La citoyenne Richard, dont les prisonniers se louaient généralement, fut assassinée par un détenu au désespoir d'un jugement qui le condamnait à vingt ans de fers : au moment où cette femme bienfaisante lui présentait un bouillon, il lui enfonça un couteau dans le cœur; elle expira en quelques minutes, en messidor 1796 an IV.

« Outre le concierge ou son représentant, il y a dans le guichet un ancien porte-clefs qui divague. C'est, sans qu'il y paraisse, l'inspecteur des personnes qui entrent ou qui sortent. Quand il y a des distractions, on entend sortir du fauteuil ces vigilantes paroles : *Allumez le miston* (*allume*, mot d'argot qui veut dire : regarde sous le nez, *miston*, de l'individu).

» Le guichetier les répète à ses camarades qui sont de service aux portes. Lorsqu'il entre un nouveau prisonnier, on recommande aux guichetiers d'*allumer le miston*, afin qu'il soit généralement connu, et ne puisse se donner pour étranger.

» A main gauche, en entrant dans le guichet, est le greffe. Cette pièce est partagée en deux par des barreaux. Une moitié est destinée aux commis, l'autre moitié est le lieu où l'on dépose les condamnés; c'est là qu'ils ont quelquefois attendu trente-six heures l'arrivée fatale de l'exécuteur des jugements (que les guichetiers appellent dans leur langage *tôle*).

» Du greffe, on entre de plain-pied, en ouvrant toutefois d'énormes portes, dans des cachots appelés *la Souricière*. Il faudrait plutôt les nommer *la Ratière*. Un citoyen, nommé *Beauregard*, homme aussi honnête qu'aimable, acquitté par le tribunal révolutionnaire, grâces soient rendues à son heureuse étoile, fut mis à son arrivée dans ce cachot; les rats lui man-



BEAUREGARD DANS LE CACHOT DE LA SOURICIÈRE.



gèrent, à différents endroits, sa culotte, sans respect pour son derrière; nombre de prisonniers ont vu les trous; et il fut obligé de se couvrir toute la nuit la figure de ses mains, pour sauver son nez et ses oreilles.

» Le jour pénètre à peine dans ces cachots; la paille dont se compose la litière des prisonniers, bientôt corrompue par le défaut d'air et par la puanteur des seaux, en termes de prisons *griaches*, où les prisonniers font leurs besoins, exhale une infection telle que dans le greffe même on est empoisonné lorsqu'on ouvre les portes. Il en est ainsi des autres cachots.

» En face la porte d'entrée est le guichet qui conduit à la cour des femmes, à l'infirmerie, et en général à ce qu'on appelle, je ne sais pourquoi, *le côté des douze*.

» A droite, sur deux angles, sont des fenêtres qui éclairent fort imparfaitement deux cabinets où couchent les guichetiers de garde pendant la nuit; c'est aussi dans ces cabinets qu'on dépose les femmes qui ont été condamnées à la mort; entre ces deux angles est un troisième qui conduit au *préau;* il faut pour y arriver franchir quatre guichets. On laisse à gauche la chapelle et la chambre du conseil, deux pièces également remplies de lits dans ces derniers temps; *la seconde était occupée par la veuve de Louis XVI*. A droite, en entrant dans la cour, à l'extrémité d'une espèce de galerie, est une double porte, dont l'une entièrement de fer; ces portes ferment le cachot surnommé *de la Bûche nationale* depuis les massacres du mois de septembre 1792 (vieux style), et l'on traverse ce cachot pour y arriver dans les salles du Palais, au moyen d'un obscur escalier dérobé et verrouillé dans deux ou trois endroits diffé-

rents. Les prisonniers sont ou à la pistole, ou à la paille, ou dans les cachots.

» Pour les chambres à la pistole, c'est-à-dire celles où l'on paye le loyer, il y a autant de lits dans une chambre qu'elle en peut contenir. On payait d'abord pour un lit, 27 livres 12 sous le premier mois, et 22 livres 10 sous les mois suivants. On a réduit ce loyer à 15 livres par mois. Le même lit a souvent rapporté plusieurs loyers en un mois.

Dans les derniers temps de la tyrannie de Robespierre, lorsque le tribunal envoyait les victimes à la mort par charretées, quarante ou cinquante lits étaient occupés tous les jours par de nouveaux hôtes, qui payaient 15 livres pour une nuit, ce qui donnait par mois un produit de 18 à 22 mille livres (14).

» Aussi la Conciergerie est-elle le premier hôtel garni de Paris, quant au produit.

» Ces prisonniers ont un régime différent. Les cachots ne s'ouvrent que pour donner la nourriture, faire les visites, et vider les *griaches*.

» Les chambres de la paille ne diffèrent des cachots qu'en ce que leurs malheureux habitants sont tenus d'en sortir entre huit et neuf heures du matin. On les fait rentrer environ une heure avant le soleil couché. Pendant la journée, les portes de leurs cachots sont fermées, et ils sont obligés de se morfondre dans la cour, ou de s'entasser, s'il pleut, dans les galeries qui l'entourent, où ils sont infectés de l'odeur des urines, etc. Du reste, mêmes incommodités dans leurs hideuses demeures; point d'air, des pailles pourries. Entassés jusqu'à cinquante dans un même trou, le nez sur leurs ordures, ils se communiquent les maladies, les malpropretés dont ils sont accablés.

Allez visiter les cachots qui sont pratiqués dans les grosses tours que vous voyez du quai de l'Horloge, ceux qu'on appelle *le Grand-César, Bombec, Saint-Vincent, Bel-Air*, etc., et dites si la mort n'est pas préférable à un pareil séjour. »

Il était trois heures du matin quand la reine arriva.

Rien n'était préparé à la Conciergerie pour la recevoir. Elle dut passer le reste de la nuit dans la chambre du concierge Richard, celui dont nous avons dit quelques mots à propos des massacres.

Le lendemain, on la conduisit à la chambre qu'elle devait occuper. Ce n'était pas ce cachot infect et malsain *choisi à plaisir pour ajouter aux souffrances de la prisonnière*; loin de là, le concierge donna à la reine la chambre la plus convenable qu'il put trouver.

On l'appelait la *salle du conseil*, parce que, sous l'ancienne monarchie, les magistrats des cours souveraines venaient chaque année, à des époques déterminées, y tenir séance pour recevoir les réclamations des prisonniers. Un contemporain qui connaissait les lieux pour les avoir *vus et visités*, ainsi que dit la formule, décrit ainsi cette chambre et sa position :

« Lorsque vous êtes sous le premier guichet de la Conciergerie, vous trouvez à votre droite un second guichet; vous tournez sur votre gauche après l'avoir franchi, vous parcourez un corridor sombre où jamais ne paraît un rayon de lumière et le long duquel ouvrent à gauche des portes de cachot. Vous arrivez jusqu'à une grille où les prisonniers viennent se coller pour parler aux personnes qui les visitent. Quand vous avez passé cette grille, vous avez à droite la grande cour de la prison fermée par une autre grille; à gauche est la chapelle; mais avant

d'arriver à la chapelle se présente une chambre fermée comme tous les cachots par une porte épaisse et basse, garnie de deux énormes verrous. »

C'est là que la reine fut déposée pour attendre le jugement du tribunal révolutionnaire. Cette chambre était divisée en deux parties égales par une cloison en planches ; au milieu, une ouverture qui servait de porte fut fermée par un paravent. Vis-à-vis la porte, une fenêtre grillée donnant sur la cour des femmes. Porte et fenêtre étaient comprises dans la partie gauche occupée nuit et jour par François Dufresne et Jean Gilbert, gendarmes, chargés de veiller sur Marie-Antoinette ; la nuit, ils y dressaient un lit de camp.

Dans la partie droite, spécialement réservée à la prisonnière, le lit se trouvait à une extrémité de la chambre, vis-à-vis une seconde croisée grillée donnant aussi sur la cour des femmes. C'est près de cette fenêtre que la reine se tenait assise pendant le jour. Le plancher était de briques posées de champ. Un cadre en bois régnait dans toute la longueur et la largeur du mur ; de ce cadre pendaient des morceaux de toile dont on avait arraché le papier peint de fleur de lis.

Comme on a beaucoup cherché la cause de la translation si brusque de Marie-Antoinette à la Conciergerie, nous citerons, sans le garantir, le fait suivant auquel plusieurs personnes ont rapporté la détermination de la Convention.

On a prétendu que, pendant la captivité de Louis XVI, le duc d'Orléans avait pénétré souvent dans la tour du Temple pour voir, par ses yeux, la misérable situation de son cousin et de sa famille. Depuis la mort du roi, il y était revenu sous le déguisement d'un des hommes de service chargé d'allumer du feu,

Il avait pu arriver ainsi jusqu'à Madame Élisabeth, qu'il avait trouvée à genoux, en prières. N'osant lui parler, ne se sentant pas la force de faire une tentative près de la reine, il s'était retiré précipitamment, et, s'adressant à un garde national de service qui était dévoué aux prisonniers, il lui avait demandé un verre d'eau, en s'écriant hors de lui : « Cette femme m'a désarmé! » Ce même garde national, de qui l'auteur qui raconte le fait prétend le tenir, ajoutait que certainement une entrevue devait avoir lieu en juillet suivant entre le duc d'Orléans et la reine.

Cette circonstance connue des membres du gouvernement les aurait décidés à presser le jugement de Marie-Antoinette, et bientôt celui du duc lui-même, qui, dans l'intervalle, fut envoyé à Marseille avec son jeune fils, parce que, dit l'auteur de ce récit, il méditait de s'emparer de la reine, dont il aurait seul disposé.

On comprend que nous n'accepterions pas la responsabilité d'un bruit pareil. Il est passé à l'état de vérité dans l'esprit de beaucoup des contemporains de la reine.

D'après les relations mêmes de quelques royalistes, moins obstinés que les autres à calomnier la révolution contre l'évidence, la reine, dans sa prison, n'aurait eu qu'à se louer des soins du concierge et de sa femme. Sa nourriture était aussi recherchée qu'il était possible dans cette position difficile. Richard courait les marchés et les boutiques de fruitières pour se procurer ce qu'il croyait devoir flatter le plus les goûts de sa prisonnière.

Un jour, au pont Saint-Michel, il demande à une fruitière le meilleur de ses melons, coûte que coûte. On était à la fin d'août.

— C'est donc pour un personnage bien considérable? dit la marchande, avec un regard assez dédaigneux pour le digne concierge, dont l'habit n'annonçait pas beaucoup d'opulence.

— Mais, oui, dit-il; c'est une personne qui a été considérable si elle ne l'est plus... c'est la reine.

— La reine! s'écrie la marchande en bouleversant tous ses melons, la reine!... ah! pauvre femme!... Tenez, faites-lui manger celui-ci, et surtout ne me le payez pas...

Un des gendarmes de service près de la reine avait fumé pendant la nuit. Le lendemain il apprit, par un mot de la reine, qu'il vit pâle et malade, combien elle avait souffert de cette odeur. Il brise aussitôt sa pipe, en jurant de ne plus fumer jamais. Ce même homme disait à ceux qui pouvaient pénétrer près de la reine : « Surtout, ne lui parlez pas de ses enfants! »

Comme on peut le voir dans l'ouvrage de Hue (*Dernières années du règne de Louis XVI*), malgré les dangers et la terreur, les royalistes ne cessèrent jamais d'entretenir des intelligences avec la reine et de correspondre avec elle jusque dans la Conciergerie. Diverses tentatives d'évasion furent projetées. C'est la duchesse d'Angoulême qui le déclare elle-même dans les mémoires qu'on lui attribue.

« L'occasion de se sauver, dit-elle, manqua une fois à ma mère, parce qu'on lui avait recommandé de parler à la seconde garde, et que, par erreur, elle parla à la première. Une autre fois, elle était déjà hors de sa chambre et avait passé le corridor, quand un gendarme s'opposa à son départ, quoiqu'il fût gagné, et l'obligea à rentrer chez elle. »

Il y eut donc divers projets d'évasion; mais aucun n'eut un

commencement bien réel d'exécution. Pour l'un d'eux, on devait commencer par égorger les deux gendarmes de service. On la prévint de cette condition; elle refusa. — Proposition d'autant plus absurde, dit un auteur royaliste, qu'il y avait une véritable démence à attendre, pour agir, qu'une femme commandât un double assassinat.

Les royalistes n'avaient pas toujours la même délicatesse à l'endroit de l'assassinat, en matière d'évasion et de salut des têtes royales. Un certain comte de Barruel-Beauvert, dans un ouvrage publié en 1815, osait écrire que, lors de l'arrestation de la famille royale à Varennes, en juin 1791, on eût dû brûler la cervelle à Drouet, Sauce et Guillaume, et mettre le feu aux quatre coins de Varennes, *pour contraindre les habitants à s'occuper de leurs propres affaires* (15).

Dans les *Souvenirs de la marquise de Créquy* on rapporte que la marquise de Janson, moyennant un million, partagé entre le concierge, le député Chabot, Michonis et Jobert, administrateurs de police, devait entrer à la Conciergerie et prendre la place de la reine, à qui elle ressemblait parfaitement. Cette ressemblance même écartait toute suspicion des fauteurs de l'entreprise, et la marquise demeurait pour caution à ses risques et périls. La reine, dit-on, refusa et répondit sur un papier ces mots, tracés avec des piqûres d'aiguille : « Je ne dois ni ne veux accepter le sacrifice de votre vie. Adieu ! adieu ! M. A. »

Le même ouvrage ajoute que Chabot, qui avait déjà reçu cent mille francs, craignit d'être compromis et dénonça la marquise de Janson, ainsi que Jobert et Michonis. Ces derniers, continue intrépidement l'auteur des *Souvenirs* que nous citons, furent condamnés à mort au mois de novembre 1793. Jobert

et Michonis parurent en effet, à cette époque, devant le tribunal révolutionnaire, mais ils furent acquittés. Quant à Chabot, le fait des cent mille francs qui causa sa perte n'a aucun rapport avec l'affaire de la reine : c'est dans une intrigue ourdie avec Fabre d'Églantine et Delaunay d'Angers, à propos de la suppression de la Compagnie des Indes, que l'ex-capucin fut complice d'abord, puis dénonciateur. Les détails s'en trouvent au procès de Danton.

Un autre projet avait plus de chances de réussite; le voici :

La chambre que Richard destinait d'abord à la reine était située sous la grande salle du Palais. En détachant une des dalles de cette salle et en creusant profondément, on pouvait arriver jusqu'à la reine. L'auteur à qui nous empruntons ce fait, et qui, officier municipal, fut traduit lui-même au tribunal révolutionnaire avec Michonis et Jobert, cite, à l'appui de cette assertion, un mémoire adressé à la Convention par l'architecte du département, Giraud, qui se plaignait d'être destitué.

« J'en appelle, dit ce mémoire, au témoignage des représentants qui vinrent visiter avec moi la Conciergerie avant le jugement de la veuve Capet. Ils se souviendront des observations heureuses que je fis sur la chambre préparée pour cette femme, et que mes observations prévalurent. Si on n'y eût pas déféré, *elle eût échappé dans la nuit de la translation.* »

Enfin eut lieu la tentative du chevalier de Rougeville, qui fit passer un billet à la reine dans un œillet rouge. Un gendarme saisit le billet et la fleur. Michonis fut arrêté; le gendarme reçut les félicitations d'Hébert. Le lendemain l'administrateur Froidure, qui s'était compromis déjà dans l'affaire de la marquise

de Chary et d'Osselin, vint lire au conseil de la commune un arrêté sévère pour la garde de Marie-Antoinette. Richard fut destitué avec sa femme et son fils; ils comparurent au tribunal et furent acquittés. Mais l'administration n'avait pas la main heureuse pour choisir des concierges patriotes. A la place de Richard on nomma Bault, concierge de la Force, dont la femme s'annonça plus tard comme une des plus ferventes royalistes. Nous ajouterons à ces récits le détail suivant des occupations de la reine dans sa prison. Elle acheva de lire à la Conciergerie les *Révolutions d'Angleterre*, qu'elle avait commencées au Temple, et y lut le *Voyage d'Anacharsis*; elle fit quelques points de tapisserie et tricota, dit-on, une jarretière avec des bouts de laine grossière.

Le 17 septembre parut la loi des suspects, et de nombreuses arrestations furent faites. Le tribunal révolutionnaire fut accusé de lenteur, et son président, Montané, prévenu de falsification dans les minutes des jugements de Charlotte Corday et des assassins de Léonard Bourdon, fut décrété d'arrestation. Le 28 septembre on décrétait la loi du maximun; le tribunal révolutionnaire se subdivisait en quatre sections. En un mot, commençait le règne de la terreur.

Le 3 octobre la Convention, qui venait de frapper de mise en jugement quarante-cinq députés du côté droit et d'arrestation soixante-treize autres signataires de protestations contre les 31 mars et 2 juin, faisait voir qu'elle ne reculerait plus devant aucune mesure pour assurer le triomphe de ses doctrines.

A cette séance Billaud-Varennes demandait la traduction immédiate du duc d'Orléans au tribunal révolutionnaire; puis, prenant de nouveau la parole, il ajoutait :

— Une femme, la honte de son sexe et de l'humanité, la veuve Capet, doit enfin expier tous ses forfaits sur l'échafaud. Déjà on publie parmi le peuple qu'elle a été transférée au Temple, qu'elle a été jugée secrètement et que le tribunal révolutionnaire l'a blanchie, comme si une femme qui a fait couler le sang de plusieurs milliers de Français pouvait être absoute par un jury français. Je demande que le tribunal révolutionnaire prononce demain sur son sort.

Cette proposition fut décrétée, et Marie-Antoinette parut devant le tribunal révolutionnaire le 23 du premier mois de l'an II de la république (14 octobre 1793). Hermand présidait, Fouquier-Tinville occupait le siége de l'accusateur public. Les principaux témoins furent Lecointre, de Versailles, député à la Convention, dont la déposition porta sur l'orgie des gardes du corps, cause première des journées fameuses des 5 et 6 octobre 1789; Bailly, l'amiral d'Estaing, Valazé, l'un des girondins, et Manuel. Ces quatre derniers, déjà mis en état d'arrestation, voyaient d'avance leur place marquée sur le banc où figurait la reine. Puis vinrent quelques gens obscurs, répétant des ouï-dire, et après eux ce misérable pamphlétaire Tisset, auquel sa littérature ignoble avait donné un triste renom. A la suite de ces témoins parurent plusieurs officiers municipaux, compromis par leurs relations avec la famille royale au Temple. Puis Hébert, dit le Père Duchesne, du nom de la feuille grossière qu'il rédigeait; c'est lui qui, par une accusation infâme, arracha à l'accusée une réponse devenue célèbre. Il lui reprochait, d'après le témoignage de son fils, cet enfant que la peur et la captivité avaient rendu idiot, d'avoir corrompu sa jeunesse par une débauche prématurée. La reine ne répondit rien à cette mons-

trueuse accusation. Un juré en fit l'observation au président, qui interpella l'accusée.

— Si je n'ai pas répondu, dit-elle, vivement émue, c'est que la nature se refuse à comprendre une pareille inculpation. J'en appelle à toutes les mères qui peuvent se trouver ici.

Cette stupide accusation d'Hébert fut blâmée par les plus chauds partisans de la révolution. Villate, juré au tribunal révolutionnaire, raconte que, dînant chez Venua, le lendemain du jugement de la reine, avec Barrère, Robespierre et Saint-Just, on lui demanda quelques détails des débats du procès de l'Autrichienne. Je n'oubliai pas, dit-il, celui de la nature outragée et la réponse de Marie-Antoinette. Robespierre, frappé de cette réponse comme d'un coup d'électricité, casse son assiette et sa fourchette.

— Cet imbécile d'Hébert! s'écrie-t-il; ce n'est pas assez qu'elle soit réellement une Messaline, il faut qu'il en fasse encore une Agrippine, et qu'il lui fournisse à son dernier moment ce triomphe d'intérêt public!

Cette réponse a été dénaturée par quelques compilateurs décorés du nom d'historiens. A les entendre, Robespierre aurait dit : *Je lui ai recommandé d'en faire une Messaline, et il en fait une Agrippine*. Si ces historiens eussent lu le procès de la reine, ils sauraient que rien dans la déposition d'Hébert, qui se borne aux faits relatifs à la prison du Temple, n'a trait aux mœurs antérieures de la reine.

Marie-Antoinette montra pendant le cours des débats une fermeté qui prenait sa source dans l'orgueil et la colère, plutôt que dans un courage naturel. Elle-même comprit le tort que sa contenance dédaigneuse pouvait faire à sa cause. A la fin d'une

séance, elle demanda au sieur Chauveau la Garde, l'un de ses défenseurs, si elle n'avait pas mis trop de dignité dans ses réponses.

— Vous serez toujours bien quand vous serez vous-même, répliqua l'avocat. Mais pourquoi cette question?

— C'est que j'ai entendu, dit la reine, une femme du peuple dire à sa voisine : *Vois-tu comme elle est fière?*

En sortant de l'audience, épuisée de fatigue, elle fut obligée de prendre le bras d'un officier de gendarmerie, nommé Debusne. Elle venait d'être condamnée à mort. Il était quatre heures du matin. Rentrée dans sa chambre, elle se jeta toute habillée sur son lit. Un prêtre, nommé Girard, curé de Saint-Landry, dans la cité, fut introduit près d'elle vers six heures. Elle lui dit qu'elle n'avait pas besoin de secours spirituels, s'en étant procuré par un autre moyen.

Ici se placent deux traditions relatives à cette réponse et au fait auquel la reine faisait allusion. L'une est que le curé de Saint-Germain, l'abbé Maignen, avait trouvé le moyen de s'introduire dans la Conciergerie et de donner à la reine l'absolution et la communion. Le fait a été démenti par un certain abbé Lafond d'Aussonne, qui publia brochures sur brochures à ce sujet. La moralité de ce témoignage est, il est vrai, bien compromise par la comparution de cet abbé au tribunal de police correctionnelle en 1827, et par les nombreuses allégations qui vinrent attester la dépravation de ses mœurs.

L'autre tradition, nous allons la rapporter.

Vers sept heures, l'exécuteur des jugements criminels, Sanson, parut dans la chambre de la condamnée.

— Vous venez de bonne heure, monsieur, lui dit-elle ; ne pourriez-vous pas retarder un peu?

— Non, madame, répondit-il; j'ai ordre de venir.

La reine portait depuis la mort du roi une robe à raies noires; elle l'échangea contre une robe blanche; elle avait coupé ses cheveux elle-même et voulait aller à la mort tête nue.

En sortant de la Conciergerie, à onze heures, elle aperçut la charrette, et son assurance faillit se démentir. Elle avait espéré aller à l'échafaud dans une voiture fermée, comme Louis XVI. Cette nouvelle humiliation la frappa au cœur. A peine put-elle apercevoir, dans cette foule aux regards courroucés ou avides, le seul être qui lui fût attaché; faut-il le dire? son chien, qui l'avait suivie du Temple à la Conciergerie, et passait la nuit et le jour aux portes de la prison, d'où il ne s'écartait que pour chercher çà et là quelque nourriture. Plusieurs mois après la mort de la reine il disparut.

Les mains liées derrière le dos, écrasée sous le poids des souvenirs et du présent, Marie-Antoinette commença le dernier voyage. Devant la charrette marchait à cheval, le sabre nu, un des adjudants de l'armée révolutionnaire, Grammont, ancien acteur de la Comédie-Française. Marie-Antoinette ne semblait prêter aucune attention à ce que lui disait le prêtre. Ses yeux, rougis par les veilles et les larmes, erraient vaguement sur la foule. En face du palais Égalité, son regard s'éclaira d'un dernier rayon de haine. Le peuple était silencieux; çà et là quelques battements de mains retentirent; mais là se bornèrent les manifestations.

Arrivée au bout de la rue Royale, qui confine à la place de la Révolution, la reine releva la tête; une rougeur de fièvre

empourpra ses joues ; elle chercha quelque chose du côté de l'hôtel de Coislin, situé à l'angle de la place et de la rue, puis, les détournant vivement, regarda du côté opposé et parut vivement émue. A cet endroit, sur quelques pierres amoncelées devant le Garde-Meuble, se tenait un homme simplement vêtu, les yeux rivés, pour ainsi dire, à la charrette. Son regard et celui de la reine se rencontrèrent ; alors, écartant un côté de sa large redingote, il montra furtivement à la reine un objet que sa main gauche cacha aussitôt, et de la main droite, élevée solennellement au-dessus de la foule, il envoya à la reine l'absolution dernière. Cet homme était l'abbé du Puget, le même qui, dit-on, la nuit du 21 au 22 janvier 1793 était venu bénir, au cimetière de la Madeleine, le mélange de terre et de chaux vive qui renfermait le corps de Louis XVI : la reine avait été prévenue de sa présence en ce lieu. Il venait l'absoudre *in articulo mortis*, avec indulgence appliquée sur une relique de la vraie Croix. Telle est la seconde tradition.

Midi sonnait à l'horloge des Tuileries quand le cortége arriva en face de l'échafaud. C'était la même horloge qui avait sonné pour la reine tant de douces heures autrefois, lorsqu'elle vivait en ce château, dans sa famille, avec ses amis, trônant dans sa cour. Elle tressaillit au tintement lugubre que lui apportaient les bouffées du vent et se hâta d'atteindre la plate-forme de l'échafaud. Là une humiliation suprême l'attendait ; le bourreau dénoua le mouchoir de mousseline grossière qui couvrait son cou et ses épaules ; elle parut vouloir protester contre cette mesure, mais à ce moment son pied s'appuya par mégarde sur celui du vieux Sanson...

—Excusez-moi, monsieur, dit-elle, je ne l'ai pas fait exprès.

A midi un quart sa tête tomba. Aussitôt un grand mouvement se fit dans la foule ; la haie des soldats fut rompue et le peuple se précipita vers l'échafaud pour voir de plus près. On saisit sous l'échafaud même un jeune homme qui tenait dans ses mains un mouchoir teint de sang. On l'arrêta ; dans sa lutte avec les gendarmes, sa chemise déchirée laissa voir quelques signes bizarres dessinés sur sa poitrine. Il fut interrogé par une commission, et prévenu d'avoir cherché par fanatisme à garder un souvenir de la reine ; mais tout s'éclaircit bientôt : l'accusé se nommait Pierre Mingaut, garçon fripier, ancien gendarme ; poussé par la foule vers l'échafaud, il cherchait à effacer au contraire avec son mouchoir quelques gouttes de ce sang impur, disait-il, qui avait jailli jusqu'à lui. Les signes de sa poitrine étaient des figures tatouées, selon l'usage des soldats. Le fait reconnu, Mingaut fut libéré par un arrêt de la chambre du conseil du tribunal révolutionnaire. Cet épisode insignifiant a donné lieu à toutes les traditions royalistes qui nous montrent ces *zélés serviteurs bravant les dangers* pour recueillir quelques gouttes du sang royal. — Mais le zèle fut tiède, ce jour-là du moins ; c'est l'histoire qui parle.

Les vêtements de la reine furent envoyés à la Salpêtrière, en vertu de l'arrêté du comité de salut public, qui attribuait aux pauvres des hôpitaux et prisons les dépouilles des condamnés. Ils furent, dit-on, religieusement conservés par la personne qui en devint dépositaire. Nous n'hésitons pas à le croire ; le fait est vraisemblable ; la négative nous surprendrait même de la part d'un républicain ardent. Quant aux restes mortels de la reine ils furent, comme ceux des suppliciés de la place de la Révolution, portés au cimetière de la Madeleine. C'était le

cent quatrième cadavre que la guillotine y envoyait depuis le 26 août 1792.

La mort de la reine fit peu de sensation dans Paris. Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France, avait trente-sept ans, onze mois et quatorze jours.

La chambre qu'elle avait occupée à la Conciergerie n'est pas parvenue jusqu'à nous dans l'état où elle l'avait laissée. La révolution n'y avait rien changé, non plus que l'empire; mais la restauration a passé par là, et sous prétexte de faire un monument expiatoire, l'a dégradée absolument de toute valeur historique. Il n'en reste que la porte basse avec les énormes verroux. Mais Louis XVIII a changé le soupirail grillé en une fenêtre à vitraux de couleur; planchers et carreaux *vinrent assainir* le sol; les murailles furent badigeonnées; cierges, lampes sépulcrales, autel, tableaux s'y entassèrent de par le roi, qui, trouvant une occasion de *latiniser* à l'aise, fit graver une inscription de sa façon sur un marbre appliqué au mur. Singulière interprétation du culte des souvenirs! Comme elle parlait éloquemment, cette chambre oblongue, au jour bas et décomposé, glissant par la lucarne sur la chaise de paille grossière où avait passé tant d'heures sombres cette reine morte sur l'échafaud! Jamais l'or des flambeaux, l'expression des peintures, la science du style lapidaire et les emblèmes religieux accolés aux emblèmes de la mort, ne sauraient dire ce qu'un seul mot du gardien révèle aux visiteurs: « Ici pleura et se repentit Marie-Antoinette. » Aujourd'hui cette chambre est à moitié démeublée, à moitié ornée. Mais pourquoi cette demi-réparation faite à la vérité historique? Est-il donc un terme moyen dans l'absurde?

Le jour même de l'exécution de la reine arrivaient à Paris trois prisonniers de Bordeaux. L'un était le député à la Convention, Duchatel, qui, malade pendant le procès de Louis XVI, s'était arraché de son lit, la nuit, pour venir voter contre la mort. Le second était un espagnol arrêté en France comme suspect. Le troisième, coupable d'un enthousiasme exagéré pour les brillants orateurs de la Gironde, payait de sa liberté cette admiration ; il se nommait Riouffe. Les trois prisonniers présentés successivement à la Force, au Luxembourg, à l'Abbaye, et repoussés partout, furent accueillis à la Conciergerie, qui ne refusait personne, tant son voisinage fraternel avec le tribunal révolutionnaire lui assurait de places vides chaque jour. Riouffe, qui, par exception, habita onze mois cette prison, nous a laissé sur la Conciergerie des mémoires curieux, bien que romanesques. Délivré par le 9 thermidor, il mourut baron et préfet de l'empire, guéri, comme on le voit, de la fièvre républicaine.

Dans les derniers jours de ce même mois d'octobre, les députés girondins décrétés d'accusation étaient amenés à la Conciergerie pour le jugement et ne se trouvaient réunis que devant le tribunal révolutionnaire. Ils furent condamnés à mort, au nombre de vingt et un. Valazé, l'un d'eux, se poignarda. Vergniaud avait du poison dont il dédaigna de faire usage, voulant mourir avec ses amis et de la même mort.

Les mois de novembre et décembre virent se succéder dans les cellules et les chambres de la Conciergerie une foule de détenus qui, venus des différentes provinces de la France ou des autres prisons de Paris, habitèrent ces tristes lieux seulement quelques jours : et comme des voyageurs pressés de partir, ils

s'en allaient au tribunal révolutionnaire, puis au guichet, puis à la place de la Révolution, dernière étape de leur voyage en ce monde.

Ainsi parurent successivement à la Conciergerie : Custines, exécuté le 27 août, les généraux Brunet et Houchard, le brillant duc de Lauzun, devenu le général Biron; Custines le fils, Lamarlière, Quetineau, et le vieux maréchal Luckner, tant de fois compromis l'année précédente par la Fayette; les anciens constituants Barnave et Duport Dutertre, l'évêque Lamourette; des parlementaires, tels que Gilbert des Voisins; des adversaires politiques réunis sur le même banc au tribunal, sur la même charrette, pour aller à l'échafaud, tels que d'Esprémenil et Chapellier, qui se demandaient pendant le funeste trajet à qui des deux s'adressaient les huées de la multitude; des amis modérés ou fougueux de cette révolution, qui, dans sa course terrible, brisait amis et ennemis sous les roues de son char, semblable à l'idole de Jagernau. C'étaient Manuel, procureur syndic de la Commune, à qui l'on reprochait les massacres de septembre, devenus, chose étrange! à une époque où tant de choses étaient étranges, l'une des causes de sa condamnation; Bailly, le président de l'assemblée du jeu de paume, le premier maire de Paris; des membres de la Convention, alors souveraine absolue, tels que Kersaint, le gentilhomme breton, et Rabaud Saint-Étienne; le ministre protestant Adam Lux, envoyé extraordinaire de Mayence, qui s'était épris d'une folle passion pour Charlotte Corday, en la voyant couverte du sang de Marat, et qui en mourant semblait trouver une jouissance indicible à poser sa tête sur la planche qui avait soutenu celle de Charlotte, à sentir le fer qui avait tranché le *beau cou de cette adorable furie.*

C'étaient des journalistes, tels que Girey Dupré, des imprimeurs, et jusqu'à des colporteurs de journaux, tels que Girouard et la femme Faucher; des femmes, enfin, célèbres à divers titres, par l'audace de l'esprit, par le scandale; des femmes qui personnifiaient le passé, le présent, l'avenir de la France; madame Roland, que Marat avait appelée la Circé du parti girondin; Olympe de Gouges, *terrible virago*, comme disait Chaumette, femme auteur qui voulait forcer les comédiens par autorité de justice à jouer ses pièces, s'offrait imperturbablement à défendre Louis XVI, et disait de la gloire : *qu'elle obtiendrait ses faveurs, dût-elle pour cela la violer;* enfin, après elle, Jeanne Vaubernier, comtesse du Barri, la seule peut-être qui mourut sans noblesse, et que l'acte d'accusation qualifiait de *ci devant maîtresse du tyran Louis XV.*

Les Girondins avaient entraîné bien des amis et des partisans sur leur échafaud. La reine et sa famille donnèrent aussi à la redoutable Commune bien des prétextes d'arrestations. Ce furent d'abord les municipaux qui, de service au Temple ou à la Conciergerie, avaient été compromis dans les diverses tentatives d'évasion que nous avons rapportées. Ils furent tous acquittés. Parmi eux se trouvait Lepitre, maître de pension et membre de la Commune, qui, s'il faut l'en croire, n'avait accepté ces fonctions que pour rendre quelques services à la famille royale. On trouve son nom dans l'histoire du Temple, à propos d'un projet d'évasion qui devait sauver les princesses et le dauphin. Lepitre a raconté ces différents détails de sa vie politique. Plusieurs pages de ses mémoires donneront une idée du régime des prisonniers à la Conciergerie :

« En entrant à la Conciergerie (il venait de Sainte-Pélagie),

» j'occupai la place de l'infortuné Gilbert des Voisins : il dispo-
» sait sa petite table pour faire un modeste repas, quand on le
» demanda au tribunal; une heure après il n'était plus.

» On ne saurait avoir une idée du calme qui régnait parmi
» les prisonniers... On causait, on faisait le soir une partie de
» loto, pour passer le temps... Je couchais à côté d'un M. de
» Perceval; le motif de son arrestation était d'avoir donné sa
» croix à un soldat, qui, pour montrer son zèle à servir la fa-
» mille royale, avait escaladé le château le jour du repas des
» gardes du corps (en octobre 1789).

» Vous voyez, me dit-il, combien ici tout le monde est tran-
» quille: et cependant il n'est point encore sorti de cette cha-
» pelle (c'est là qu'ils étaient logés) un seul prisonnier qui n'ait
» été conduit à la mort.

» Cette fatalité a cessé à mon arrivée; car de tous ceux avec
» qui je me trouvai, MM. Barnave et Duport Dutertre furent les
» seuls qui périrent. Parmi les vingt-huit personnes logées dans
» cette chapelle, on comptait dix-sept Tonnerrois, accusés de
» je ne sais quel délit, et pour qui plaida M. Chauveau La-
» garde, le courageux défenseur de la reine : ils furent tous
» acquittés. »

Lepitre ne resta que cinq jours à la Conciergerie. Son procès dura deux jours et occupa quatre séances. Il nous apprend que la permission était accordée aux prisonniers de voir leur famille la veille du jugement. Ce jugement était souvent expéditif, et, immédiatement après la condamnation, les accusés passaient au guichet pour la *toilette*. Les charrettes attendaient à la porte, et partaient environ vers quatre heures de la Concierge-

rie. Ainsi, pour certains condamnés, il n'y avait pas plus d'une heure entre l'arrêt et l'exécution.

D'autres individus conduits à la Conciergerie pour tentatives d'évasion faites en faveur de la reine furent condamnés et exécutés en janvier 1794 (27 nivôse an II), le même jour que Ducourneau, le prisonnier chansonnier dont nous parlerons tout à l'heure.

Le mot chansons nous rappelle un des plus étranges et des plus malheureux habitants de la Conciergerie.

Le 31 décembre on amena dans cette prison, venant de la prison du Théâtre-Français, ci-devant Marat, où il avait passé trois mois, un pauvre diable qui avait fait plusieurs métiers, sans être devenu plus riche; on le nommait Louis-Ange Pitou. Destiné à l'état ecclésiastique, élevé par une vieille tante qui n'avait pas été une mère, tant s'en faut, pour le pauvre orphelin, il se résolut un beau jour à quitter son pays pour venir à Paris, la ville des prodiges.

Il avait dix-neuf ans et huit louis dans sa bourse; il entra dans Paris le 20 octobre 1789, par la barrière des Champs-Élysées, où le premier prodige qui frappa ses regards fut la tête du boulanger François, égorgé par une multitude furieuse qui l'accusait d'accaparement.

— Voilà, se dit-il, un vilain début. Pourquoi n'ai-je pas choisi un autre jour pour voir Paris, ou une autre barrière pour y entrer? Mais il n'importe : Paris, pour être parfois troublé, n'en est pas moins la seule ville où un garçon d'esprit puisse faire fortune et jouir de la vie. Je suis riche, amusons-nous.

Il disait vrai : à Paris on fait fortune; on y tue le matin, et

on s'y amuse le soir. Pitou comprenait admirablement la capitale. Il se hâta de dîner, puis alla prendre un billet aux bureaux du Théâtre-Français, pour applaudir Molé et mademoiselle Contat dans *le Glorieux* et dans *le Legs*.

Là des voleurs qu'il n'aperçut pas se firent *léguer* par Pitou trois louis pour son début ; les trois louis disparurent de sa poche, qu'ils coupèrent subtilement. Pitou commença une longue série de réflexions tristes. Quelques jours après, sa mine de provincial effaré lui portait encore malheur, et, victime d'une friponnerie nouvelle, il contemplait le reste de ses finances réduites à dix-huit livres, sur lesquelles il en devait trente-six à l'hôtel où il était descendu. L'hôte devina la vérité aux regards dolents de Pitou, et voulut être payé sur-le-champ. Pitou vendit ses hardes, paya ses dettes, et se trouva riche de quatre francs; mais il avait espoir en sa tante!

Or, ce soir même il reçut de sa tante une malédiction en bonne forme. Cette malédiction, venue par la poste, coûtait quinze sous; ce fut le plus amer résultat des fureurs de la brave dame. Pitou s'habitua dès lors à la sobriété qui fait de certains Parisiens des Fabricius. Pendant plusieurs années, il vécut à la façon des Spartiates, dînant peu et rarement, écrivant beaucoup dans les incroyables journaux de l'époque, et lorsque l'article ne donnait plus, il faisait des chansons qu'il allait chanter lui-même sur le Pont-Neuf, avec un succès qui de temps à autre lui procurait des souliers neufs et un repas complet au cabaret de la rue Dauphine. Mais, il faut le dire, Pitou était désillusionné sur Paris, et avait conçu au sujet de la capitale des idées analogues à celles de Boileau Despréaux. Ce sentiment d'aigreur antipatriotique se trahissait quelquefois dans

les paroles de Pitou, lorsqu'une bouteille de vin doré, le sourire de quelques amis, et la douce chaleur d'un habit moins rapé, allumaient sa verve de chansonnier critique et satirique.

Un jour donc, maître Pitou ayant dans un de ces dîners rabelaisiens, accompagné d'épithètes *profanes* (c'est l'expression dont il les qualifie) les noms de plusieurs meneurs puissants, il fut dénoncé avec deux amis qui l'avaient soutenu de leur faconde, et le 1er octobre 1793, on les mit tous trois à la prison du Théâtre-Français, puis le 31 décembre à la Conciergerie.

— Au moins, s'était dit Pitou, je mangerai tous les jours. Mais la prison lui offrit aussi des désenchantements. Ce n'était plus cette Conciergerie dont parlaient les bons Parisiens, prison à l'eau de rose, cénacle, club, société d'aristocrates, d'artistes, de gens d'esprit, qui, millionnaires anacréontiques, fraternisant en prison, faisaient de ces festins orgiaques comme en rêvent les chansonniers du Pont-Neuf. A la Conciergerie, lorsqu'on voulait une chambre, il fallait la payer. Pitou ne pouvait pas payer. On le conduisit avec ses deux amis dans une vaste salle où trois cents détenus étaient couchés, quatre par quatre, sur des paillasses encadrées de planches en forme de bières.

Le 1er janvier 1794, il faisait un froid cuisant; on les fit descendre dans la cour cintrée d'une haie de fer. La fenêtre du greffe du tribunal donnait dessus. Il passait là des ombres sinistres. On entendait se moucher des femmes, signe précurseur des larmes et des sanglots. Le tribunal venait d'entrer en séance.

— Voilà un triste coup d'œil, dit Pitou à ses amis. On s'amuse peu dans cette prison.

Vers onze heures ils virent passer deux détenus qui venaient d'être condamnés à mort; un nommé Faverolles, ex-noble, ex-prêtre, ex-lieutenant d'infanterie, et aide de camp de Dumouriez, et Agathe Jolivet, femme divorcée de Zacharie Barrau, maîtresse de Faverolles. Ce dernier passa la main rapidement autour de son cou, qu'il serra d'une façon significative.

— C'est fait, dit-il; nous y allons.

Derrière lui venait sa maîtresse, pâle, échevelée, l'œil hagard, les joues ardentes de fièvre.

— Nous allons mourir, disait-elle aux autres prisonniers; nous sommes condamnés; — ces juges sont des scélérats... Vous mourrez tous comme nous... Vous y passerez tous.

Cette lugubre fantasmagorie défila devant Pitou, qui sentit son cœur défaillir...

— Ah! bon Dieu! dit-il, que voilà des choses affreuses!... Quoi! je passerais comme cela, demain après-demain, dans ce guichet, et les autres me verraient faire cette mine-là!... Hou! je ne veux plus regarder cela... Rentrons, mes amis, rentrons sous les galeries.

Les amis, aussi peu rassurés que Pitou, l'accompagnèrent sous les arcades qui entouraient le préau. Il régnait là une sorte d'obscurité consolante... On paraissait moins en vue dans ce coin qu'autre part. Mais tout à coup Pitou frissonna; il saisit un de ses compagnons par le bras, et d'un doigt roidi par la terreur :

— Regardez donc là... dit-il, sur ce mur...

C'était en effet le moins rassurant de tous les spectacles. Des prisonniers désœuvrés avaient peint sur ce mur avec une liqueur brune plusieurs scènes du drame perpétuel que cette

enceinte voyait se dérouler chaque jour. Là un homme trébuchait, étendait les bras, et répandait des flots de sang par de larges blessures; c'était Montmorin. Plus loin une femme nue, criblée de coups, mutilée, expirait avec des yeux effrayants; c'était la bouquetière du Palais-Royal. Au-dessous de ces horribles peintures, d'un dessin grossièrement vrai, Pitou lut en tremblant ces mots écrits par une main exercée :

« Ces figures sont dessinées avec le sang des victimes égorgées ici le 2 septembre. »

Pitou s'enfuyait devant cette révélation formidable, quand de grands cris appelèrent son attention. Il vit un prisonnier qu'on ramenait de l'interrogatoire, se débattre sous l'étreinte vigoureuse d'un autre détenu, qui lui reprochait sa conduite et les mesures cruelles proposées par lui contre les prisonniers politiques. L'homme étranglé était le fameux Marat-Mauger, qui périt quelques jours après à l'infirmerie, dans un accès effrayant de folie furieuse.

Pitou perdit la tête au milieu de toutes ces horreurs, et tomba malade. On le transporta à l'infirmerie, au milieu des fiévreux. En trois jours ces fiévreux étaient devenus des lépreux. La nouvelle de l'épidémie fit du bruit, et Fouquier-Tinville ordonna qu'un hospice fût consacré à ces malades dans les bâtiments de l'évêché; mais le mal faisait de tels progrès que, les travaux n'étant pas achevés, on dirigea les malades sur Bicêtre, le 8 janvier, à sept heures du soir.

Dix-sept fiacres les transportèrent, et Pitou faisait partie des émigrants.

« Quand nous montâmes en voiture, dit-il, un peuple nombreux remplissait la grande cour du Palais. Malgré le froid,

l'odeur que nous exhalions était si infecte, qu'en ne pouvait nous approcher à plus de trente pas. En route, la neige voltigeait sur nos lèvres noires. »

Pitou n'était pas au bout de ses malheurs. A Bicêtre, les voleurs au milieu desquels on le mit, faute de place, lui volèrent jusqu'à sa chemise. « Celui qui me la prit, dit-il, m'assura qu'il en avait grand besoin pour aller à la chaîne, à quoi il était condamné pour dix ans, et me dit de me taire, si je ne voulais pas être étranglé dans la nuit. Je me tus, ajoute l'honnête Pitou, mais je pleurai à mon aise. »

Cependant l'administration s'empressa de lui fournir une autre chemise..... Pitou, bien heureux, manie et admire cette chemise précieuse. O surprise! elle est élimée et trouée au côté gauche de l'estomac.

— On a bien peu d'ordre à Bicêtre, pense-t-il, et les pensionnaires détériorent le linge de la nation... Qu'est-ce ceci? demande-t-il à l'infirmier..... Pourquoi ces trous, ces accrocs?

— Bah! répond cet homme; celles de la semaine sont toutes comme cela. Elles ont appartenu aux anciens prisonniers d'ici, vous savez, ceux qui ont été tués par la justice du peuple en septembre; et les trous que vous voyez ont été faits par les sabres et les piques... Mais voyons donc la vôtre... Eh oui! voilà, ma foi, un coup de hache... oui, c'est bien un coup de hache à l'endroit du cœur...

Pitou poussa un profond gémissement, se retourna sur son grabat, et se remit à pleurer.

Ce fut seulement le 23 mars qu'il fut ramené à la Conciergerie pour être jugé à son tour. Décrire ses transes, ses dou-

leurs serait chose impossible. Il retrouva sur les bancs du tribunal ses trois amis, aussi peu rassurés que lui. L'affaire prit des proportions gigantesques dans le réquisitoire de l'accusateur public. Il ne s'agissait de rien moins que d'une conspiration subversive de toute société.

— Nous sommes perdus, pensa Pitou, qui se rappela Faverolles et sa maîtresse traversant le greffe et criant : Nous allons mourir !

L'arrêt fut rendu immédiatement : Pitou entendit prononcer la mort contre ses trois amis ; quand ce vint à son nom, il n'entendait plus...

— Allons à la mort ! murmurait-il... Voyons : si je faisais aussi ma chanson funéraire ?...

Mais il fut bien ébahi quand la porte se referma sur lui : ses amis lui tendaient les bras et demeuraient dans le greffe ; lui, en plein air, en pleine cour, en plein quai, humait le soleil de la vie, de la liberté...

Il avait été acquitté. C'était le premier bonheur qui lui arrivait. Mais pour la première fois le hasard faisait bien les choses. On croirait peut-être que ces enseignements terribles rendirent Pitou plus sage ? Non, Pitou l'incorrigible était devenu un fanatique d'opposition quand même. Après le 9 thermidor il chansonna le gouvernement, et se fit condamner à la déportation par jugement du tribunal criminel du département de la Seine, du 9 brumaire an VI :

« Pour avoir tenu des discours tendant au rétablissement de la royauté. »

Oh ! républicain Pitou ! vous aviez donc la rage des discours.

Il fut derechef envoyé à Bicêtre, et de là embarqué pour Cayenne, où il demeura trois ans. Bonaparte, alors premier consul, signa en sa faveur des lettres de grâce, le 21 fructidor an XI (8 septembre 1803). Pitou revint en France, écrivit sous la restauration, et obtint une pension de ce dernier gouvernement. Il y a quelques années seulement on le voyait fréquemment à la Bibliothèque royale. Peut-être vit-il encore, mais à coup sûr il ne conspire plus (16).

Le 1er frimaire an IV, à quatre heures du matin, une charrette, venue de loin, entrait dans la cour de la Conciergerie. Un homme jeune encore en descendit, soutenu par le conducteur, et entra au greffe, non sans avoir jeté un regard curieux derrière lui.

— Quel malheur, dit-il, qu'il ne fasse pas plus clair et que je ne puisse pas mieux voir Paris !

— Eh ! citoyen, dit le conducteur, tu n'es pas venu ici pour voir Paris. Dépêchons-nous !

Le prisonnier se hâta d'obéir avec regret, traversa le premier guichet, comme un homme étourdi, passa devant le redoutable fauteuil du concierge, et fut introduit dans le greffe, situé à main gauche du guichet. C'était une pièce divisée en deux compartiments. Dans l'un siégeaient les employés chargés d'enregistrer les noms des arrivants. Dans l'autre, meublée de quelques bancs de bois, on déposait à la fois ceux qui venaient d'être arrêtés et ceux qui descendaient du tribunal révolutionnaire, après avoir été condamnés. Cette pièce, sombre naturellement, le paraissait bien plus encore quand on songeait aux scènes dont elle était le théâtre jour et nuit. C'était là, en effet, que les condamnés attendaient le bourreau ; là que s'accomplissait

la fatale toilette : c'était l'antichambre de la mort, qu'on appelait *salle des morts.*

Dans un coin gisaient quelques bières remplies de paille, tombeau provisoire des vivants ; une armoire qui, lorsqu'elle s'ouvrait, montrait aux malheureux entraînés par une funeste curiosité, les dépouilles sanglantes des condamnés de la veille, dont les leurs devaient grossir l'amas le lendemain. C'était là en effet que le bourreau plaçait les cheveux des femmes exécutées ; reliques chéries que les familles n'obtenaient pas toujours la faveur de racheter à prix d'argent. Mais les habits des condamnés allaient, comme nous l'avons dit, aux hospices, et les pauvres de ces hospices vendaient les hardes, lorsqu'ils ne pouvaient s'en servir. Ainsi furent vendues celles de Danton et de Lacroix, dont la corpulence énorme empêchait l'emploi facile.

Grâce à l'obscurité de cette salle lugubre, des méprises cruelles s'y étaient commises. Un bossu acquitté par le tribunal fut un jour jeté dans la charrette par les valets du bourreau. Il réclama, pria et cria en vain. Il s'était aventuré par curiosité dans la salle des morts.

Ce fut là que notre prisonnier si curieux de voir Paris entra, ou, pour mieux dire, fut poussé, tandis que son conducteur, nommé Bourgeois, donnait aux employés les renseignements nécessaires pour écrire son écrou. A peine était-il dans la salle, qu'un jeune homme vint au devant de lui. L'obscurité avait empêché le provincial d'apercevoir ce jeune homme.

—Ah ! monsieur, dit ce dernier, vous venez de loin, si j'en juge par la poussière qui couvre vos habits et la fatigue de vos traits?

— J'arrive de Carcassonne, monsieur... Hélas! j'avais toujour eu bien envie de voir Paris, mais je n'ai rien vu... Mais, monsieur, pardonnez... je vous connais... N'êtes-vous pas le citoyen Girey-Dupré?... Est-ce que vous allez sortir de prison?

— Oui, répliqua le jeune homme avec un sourire; oui, je sors... et vous, n'êtes-vous pas le frère Venance, monsieur?

— Capucin indigne, changé en poëte... Eh! bonjour, monsieur... Mais vous voilà singulièrement vêtu pour sortir de prison.

Girey-Dupré avait les cheveux coupés, ainsi que le col de son habit, pas de cravate ni de col de chemise.

— Oui, j'ai fait ma toilette moi-même...

Le provincial allait répondre, quand plusieurs hommes entrèrent dans la salle... Girey-Dupré allant à eux :

— Vous venez trop tard, dit-il gaiement, j'ai fait votre ouvrage. Voyez, est-ce bien?

Le bourreau, car c'était lui qui venait d'entrer, s'inclina sans répondre; mais l'un de ses valets, poudré avec élégance, s'approcha de Venance et lui dit :

— Mais vous, citoyen, il faut faire aussi votre toilette.

— Ma toilette! s'écrie le capucin; comment l'entendez-vous?

— Vous vous trompez, dit Girey; monsieur arrive de Carcassonne.

— Pourquoi est-il ici, alors? dit le valet, qui sortit avec son maître pour prendre des informations.

Alors Venance demanda à Girey-Dupré ce que signifiait cette toilette...

— Rien de plus simple : c'est le père Sanson qui veut vous couper les cheveux avant de vous couper la tête.

Venance réclama à temps et fut sauvé pour cette fois. Mais il fut forcé de faire tout de bon cette toilette dans la même salle des morts, où on le ramena le 24 nivôse an II (13 janvier 1794), deux mois après l'exécution de Girey-Dupré, qui lui avait prédit ce mauvais succès de son voyage à Paris. Venance ne vit de la capitale que le chemin qui conduit de la Conciergerie à la place de la Révolution.

Outre les prisonniers de passage qui n'étaient écroués à la Conciergerie que pendant le temps de leur jugement, d'autres détenus demeuraient pendant plusieurs mois dans cette prison. Riouffe habita la Conciergerie un an : un certain abbé Émery fit un séjour plus long encore. Ce fut lui qui, par la ferveur et l'onction de ses paroles, toujours douces et consolantes, rendait le calme et le courage aux condamnés. Au moment où le culte de la déesse Raison, érigé sur les débris de la religion catholique, suffisait comme manifestation pieuse à la majeure partie des âmes de la révolution; à l'époque où les citoyennes Maillard, Momoro et Candeille jouaient à Nôtre-Dame et dans les principales églises de Paris le rôle de la déesse Raison, seule divinité encensée depuis la déchéance de la vierge Marie, ce n'était pas un mince courage de la part de l'abbé Émery que sa persistance à célébrer le culte du Dieu révéré par le monde chrétien depuis dix-huit cents ans.

Eh bien, le croira-t-on? ce fut cette ferveur même qui sauva l'abbé Émery. Ce prêtre, dont les exhortations touchantes aidaient les condamnés à mourir, était utile sans le savoir au gouvernement redoutable de la terreur. Aussi a-t-on prétendu que Robespierre répondait à ceux qui lui rappelaient les pratiques antirévolutionnaires de l'abbé :

— Laissez-le faire; il ne faut pas qu'on le juge sitôt, c'est un homme utile; il fait qu'on va à la mort sans se plaindre.

Un autre historien prête le même sentiment à Fouquier-Tinville, mais sous une forme toute différente; selon lui, l'accusateur public disait : *Ne m'enlevez pas mon calotin.* L'abbé Émery fut sauvé par le 9 thermidor.

Parmi ceux qui demeurèrent longtemps à la Conciergerie, on cite Ducourneau de Bordeaux, dont la chanson, composée le jour même de sa mort, fut longtemps chantée par ceux qui lui succédèrent dans sa chambre et sur l'échafaud. Lecoulteux, riche banquier de cette époque, qui se défiait de son éloquence ou de sa cause pour affronter le tribunal révolutionnaire, avait dit-on, obtenu à prix d'argent qu'un commis du greffe remît toujours en dessous son dossier lorsqu'il arrivait en dessus. Cette manœuvre était un sursis véritable, et le sursis fut une raison de salut; car le 9 thermidor arriva et Lecoulteux sortit de prison. Le moyen avait paru bon, plusieurs détenus l'employèrent, notamment des acteurs du Théâtre-Français, qui furent sauvés également.

Riouffe raconte dans son mémoire les jeux des prisonniers dans leurs chambres, et la vie intérieure de cette prison lugubre, dont le moral, si l'on veut nous passer cette expression, s'améliorait chaque jour en présence de la mort. Ce n'était pas en s'étourdissant sur leur danger, en détournant leurs regards du sort qui les menaçait, mais en se le rappelant sans cesse, que les prisonniers étaient parvenus à élever leurs âmes à la hauteur de leur malheur. Tous les jeux, toutes les railleries, toutes les conversations se rapportaient à la guillotine; à force d'en rire, on s'était familiarisé avec elle. Les femmes, aussi résolues que

les hommes, les jeunes filles, calmes et curieuses de détails, s'exerçaient à monter gracieusement sur une table qui figurait la plate-forme de l'échafaud. On faisait cercle autour d'elles. Un pli indiscret de la robe qui trahissait le bas de la jambe, un mouvement trop prompt de la tête, qui découvrait la poitrine ou les épaules, donnait lieu à des critiques et à des leçons de bonne tenue. On s'occupait aussi du maintien qu'on prendrait dans la charrette et du port de la tête, et du regard, qui ne devait être ni trop vague, pour ne paraître pas égaré, ni trop ferme, pour ne pas sembler provocateur. Mademoiselle de Maupeou, petite-fille du comte de Tresmes, demandait dans la prison à sa mère comment il fallait se tenir sur l'échafaud pour souffrir le moins longtemps possible. Un enfant de dix-sept ans, le jeune Maillé ou Mellet, condamné pour avoir jeté au nez des guichetiers un hareng pourri qu'on lui servait à dîner, — c'était l'époque de la famine et les prisonniers se plaignaient parfois trop amèrement, — cet enfant, disions-nous, demandait sur l'échafaud à maître Sanson : Monsieur, cela me fera-t-il bien mal?

Mais la plus commune occupation des prisonniers était la poésie. Les petits madrigaux à la Dorat, les *Chartreuses* à la Gresset, les bouts rimés, les stances à la Bernis, inondaient cellules et réfectoires. Les dames étaient toutes des Chloris, des Églé, chantées par leurs compagnons d'infortune sur tous les rhythmes et sur tous les airs. En fait de chansons funéraires, on avait adopté généralement l'air : *Que ne suis-je la fougère.* L'air : *Où vont tous ces peuples épars?* avait aussi la vogue.

La chanson la plus populaire dans la Conciergerie d'abord, puis dans Paris, qui l'adopta après le 9 thermidor, fut celle de

Montjourdain, composée sur l'air : *C'est aujourd'hui mon jour de barbe*. Montjourdain, sous-chef à la régie nationale (administration des domaines), et commandant de la section Poissonnière, était suspect depuis longtemps à cause de son royalisme ardent. Au 20 juin, lors de l'invasion du peuple aux Tuileries, pour le décret contre les prêtres et la formation du camp de vingt mille hommes sous Paris, Montjourdain, qui était de garde au château, malmena de paroles Pétion et Sergent : il saisit même ce dernier au collet, après l'avoir accablé d'injures. Cette insulte, faite à un administrateur de la commune, était une provocation bien maladroite en un pareil moment ; elle compromit la cause royale, et souleva dans Paris une indignation si violente, que beaucoup de gardes nationaux crurent devoir faire près de l'officier municipal offensé une démarche officielle pour désavouer l'offense au nom de la garde nationale parisienne. Chose étrange !... l'orateur, chargé de porter la parole, était Montjourdain lui-même. Plus tard, on le retrouve au 10 août, dans les Tuileries, combattant avec les Suisses et les émigrés revenus au château pour cette affaire. Lors de la loi des suspects, Montjourdain fut donc arrêté. Le tribunal révolutionnaire lui reprochait surtout sa conduite envers Sergent ; mais madame Montjourdain, étant allée trouver ce dernier, obtint de lui qu'il déposerait favorablement à l'accusé. En effet, il déclara ne pas reconnaître, dans Montjourdain, l'officier qui l'avait pris au collet et frappé au château le 21 juin, mais bien celui qui, le soir même, avait porté la parole pour la réparation. Cependant le tribunal, ayant d'autres griefs contre l'accusé, le condamna le 16 pluviôse an II (4 février 1794).

Sa femme courut chez Fouquier-Tinville, pour le prier de

ne pas appeler la cause de son mari. Fouquier la reçut avec égard, mais lui répondit qu'*il n'était pas le maître, et qu'un pouvoir inexorable le poussait lui-même en avant.*

Montjourdain, après avoir reçu son acte d'accusation, composa cinq couplets auxquels il en ajouta trois autres après sa condamnation. Cette romance est peut-être la seule de toutes ces poésies *très-fugitives* qui puisse se lire encore aujourd'hui. Elle commence ainsi : *L'heure approche où je vais mourir!* Les cercles bourgeois et aristocratiques de Paris l'adoptèrent. Après le 9 thermidor, elle faisait, avec *le Réveil du peuple*, les délices de cette jeunesse dorée qui, pour faire oublier sa lâcheté sous la terreur, crut devoir entasser excès sur excès pendant la sanglante réaction thermidorienne.

Dès lors l'histoire de la Conciergerie devient celle de la révolution elle-même. Après la chute des girondins, le parti montagnard commença à se fractionner. Les hébertistes et les dantonistes, pour les appeler du nom de ceux qui paraissaient être les chefs de chaque parti, voulant exploiter chacun d'après leurs idées, ou plutôt d'après leurs intérêts, la victoire obtenue sur les girondins de l'intérieur et les ennemis du dehors, s'attaquèrent violemment. Camille Desmoulins, effrayé d'un régime sévère qui croyait devoir maintenir la terreur et la vertu à l'ordre du jour, commença *le Vieux Cordelier*, et fit, dès ce jour-là, un second pas vers l'échafaud, sur lequel, quelques mois plus tard, il devait monter. Déjà, au moment de la crise la plus dangereuse pour la république, alors qu'une partie des départements était soulevée, que la Vendée levait audacieusement la tête, et que nos armées étaient repoussées aux frontières, il avait fait vers la mort un premier pas en publiant la *Lettre à*

Arthur Dillon. Cette lettre attaquait vivement plusieurs membres influents de la Convention, et notamment Saint-Just, qui devait si cruellement s'en venger. Déjà l'arrestation de Fabre-d'Églantine, ami de Danton, de Chabot, de Bazire, et de Delaunay d'Angers, avait prouvé que le gouvernement n'hésiterait pas à frapper, même au sein de la Convention, ceux de ses membres qui n'accomplissaient pas leur mission.

Les prisons continuaient à s'emplir : ce n'étaient plus seulement les prisons de Paris qui versaient à la Conciergerie le trop plein de leur triste population; des départements, on voyait arriver les individus accusés de conspiration dans leur localité.

Ainsi huit habitants de Coulommiers étaient exécutés le 31 janvier.

Troyes envoyait aussi des suspects. Pamiers, sur la dénonciation de Vadier, membre du comité de sûreté générale, avait aussi les siens, et payait son tribut au redoutable tribunal révolutionnaire. Outre les nobles et les prêtres émigrés qui encombraient les cachots de la Conciergerie, des gens de tout état, des cultivateurs même que l'obscurité de leur vie semblait devoir garantir, venaient à leur tour rendre compte de leurs opinions ou de leurs actes. Brichard, notaire à Paris, Métivier, son maître-clerc, étaient exécutés pour avoir reçu un acte contenant un emprunt fait en France au profit de Georges de Galles, Frédéric d'York, et Guillaume Henri de Clarence, fils de Georges, roi d'Angleterre. Chaudot, également notaire, appelé à déposer comme témoin dans cette affaire, passait à l'audience même des bancs des témoins sur les gradins des accusés, et périssait avec son confrère, pour avoir signé l'acte en se-

cond. Un de ses confrères l'avait rencontré le matin sur la place du Palais-Royal ; il l'avait laissé joyeux et pressé de rentrer chez lui, en revenant de la campagne. Le soir il le revit sur la charrette des condamnés : c'était le 14 février (26 pluviôse).

On comprend que cette rigoureuse et expéditive justice, dont les scènes se représentèrent plusieurs fois à cette époque, devait produire, sur la population décimée, une horrible impression de terreur dont la tradition, loin d'être perdue de nos jours, grandit encore par l'éloignement.

Le 4 germinal, après une foule de noms obscurs, apparaissent ceux tristement fameux d'Hébert, surnommé le père Duchesne ; de Ronsin, général de l'armée révolutionnaire ; Momoro, imprimeur, dont la femme avait représenté la déesse Raison ; Vincent Kock, banquier ; Proly ; Desfieux ; Anacharsis Clootz, baron prussien, et Pereyra, intrigants, étrangers pour la plupart, que l'espoir de la fortune ou de la célébrité avaient amenés en France, et qui s'étaient jetés dans les rangs les plus avancés.

Quelques jours plus tard, le tribunal condamnait le commandant de Longwy, pour n'avoir pas su défendre cette ville lors de l'invasion, et pour l'avoir livrée aux ennemis. Au moment où le tribunal prononçait sa condamnation, des cris de vive le roi ! se faisaient entendre aux portes même de la salle. Le coupable, saisi sur-le-champ, était une femme, la femme de l'accusé, qui n'avait trouvé que ce moyen de rejoindre son époux et de partager son sort. Elle fut exécutée avec lui le 11 germinal.

La veille avait eu lieu l'exécution de la marquise de Charry, la maîtresse d'Osselin.

Cinq jours plus tard, c'étaient Danton, Camille-Desmoulins, Delaunay d'Angers, François Chabot, Bazire, Lacroix, Philippeaux, Hérault de Sechelles, d'Espagnac, abbé, intrigant immoral, déjà connu comme tel avant la révolution; Gusman, l'ami de Marat, à qui ce dernier écrivait lorsqu'il fut frappé à mort; les deux Frey, beaux-frères de Chabot, et Westermann, qui s'était distingué au 10 août et en Vendée, bon soldat, mais pillard, et d'une moralité plus que douteuse.

Leur exécution eut lieu le 16 germinal.

Le 12 germinal, Euloge Schneider, ci-devant accusateur public près le département du Bas-Rhin, et que Saint-Just et Lebas avaient fait arrêter dans leur mission en Alsace pour ses crimes, fut condamné et exécuté.

Le 24 germinal, Chaumette, Gobel, ci-devant évêque de Paris, Arthur Dillon, la veuve de Camille-Desmoulins, celle de Hébert, et les restes mêlés ensemble des partis dantoniste et hébertiste, périssaient à leur tour sur l'échafaud.

Le motif de leur condamnation fut la conspiration des prisons : ce fut le premier essai qu'on fit de cette accusation, si prodiguée depuis, et qui devint la cause de la mort d'un grand nombre de prisonniers. Chaque prison, jusqu'au 9 thermidor, vint, sous le titre banal de conspirateurs de prisons, fournir son contingent à la Conciergerie, et par suite au tribunal révolutionnaire. Ainsi Bicêtre, Saint-Lazare, les Carmes, et d'autres encore, envoyèrent successivement leurs hôtes à l'échafaud comme ayant conspiré du fond de leurs cachots : observons toutefois en passant que les seules prisons qui ne fournirent pas de victimes à cette accusation terrible et facile, furent la Conciergerie, la maison de l'Égalité (ancien collége du Plessis

et Louis-le-Grand), et le ci-devant Évêché, c'est-à-dire des prisons placées spécialement sous la main de Fouquier-Tinville, l'accusateur public.

A peine le gouvernement, ou plutôt le comité de salut public, fut-il débarrassé des dantonistes et des hébertistes, c'est-à-dire des modérés ou indulgents et des exaltés ou enragés, que les restes de ces deux partis, qui, dans la Convention et dans le sein même des deux comités, avaient échappé au sort de leurs partisans par leur influence ou par leur nullité, commencèrent à trembler pour eux-mêmes et s'agitèrent sourdement pour entraver la marche du nouveau gouvernement, qui ne devait pas leur faire à eux-mêmes une grâce qu'il avait refusée à leurs chefs les plus illustres.

La reconnaissance solennelle de l'Être-Suprême manifestation que Robespierre voulait opposer à la face de l'Europe comme une protestation vivante contre les accusations d'impiété que les ennemis de la France lui adressaient, devint le terrain neutre sur lequel tous ces hommes se rencontrèrent pour attaquer un gouvernement qui, en plaçant la vertu et la morale à l'ordre du jour, semblait leur faire une menace indirecte.

Le lendemain de la fête à l'Être-Suprême, parut la loi du 22 prairial; elle supprimait le peu de garanties qui existaient encore en faveur des accusés traduits au tribunal révolutionnaire, et donnait à ce dernier pouvoir une latitude effroyable pour la condamnation. Les défenseurs étaient supprimés. C'était une arme dont Robespierre prétendait se servir pour anéantir rapidement ceux qui, dans la Convention, luttaient sourdement pour les principes d'Hébert, de Chaumette et de Danton.

La loi passa, non sans une vive discussion, et Robespierre, blessé de cet échec, se retira du comité de salut public, laissant aux mains de ses ennemis cette arme dont ils firent un si sanglant usage et dont ils rejetèrent plus tard sur sa tête et sur sa mémoire l'odieuse responsabilité.

Alors commencèrent les grandes fournées; alors chaque jour la Conciergerie ouvrit ses portes à des charrettes qui venaient y chercher jusqu'à quarante-trois condamnés, comme le 28 prairial; soixante-sept, comme le 19 messidor, et soixante le 20 messidor.

Robespierre y vint aussi, à son tour, sanglant, défiguré. Les thermidoriens avaient renversé par l'audace ce gouvernement soutenu par la seule audace. Robespierre, avec ses amis Couthon, Henriot, Saint-Just, avec son frère, Robespierre jeune, passa à son tour par la rue Saint-Honoré, devant sa propre maison, celle du menuisier Duplaix, dans laquelle il habitait le premier étage. Avec lui expirait la révolution de principes. Robespierre fut, dit-on, suivi dans la fatale charrette par une femme qui ne cessa de le charger d'imprécations jusqu'au lieu du supplice; mais il n'entendait plus. Qu'était-ce qu'une imprécation de femme pour celui dont une mort vulgaire venait interrompre l'œuvre laborieuse! Robespierre occupa, dit-on, à la Conciergerie, pendant son court séjour, le cachot d'où était sorti Danton pour aller à la mort.

Il n'entre pas dans le plan de ce livre de raconter tous les détails de la politique terrible qui conduisit tour à l'échafaud, au sortir de la Conciergerie, les oppresseurs, les opprimés. Tous les partis changèrent plusieurs fois de rôle pendant cette période de continuelles tempêtes; et certes Robespierre, à la



Marckl del. *Pardinel sc.*

ROBESPIERRE ET SES PARTISANS ALLANT AU SUPPLICE.

mort duquel applaudissait la bourgeoisie parisienne, Robespierre emporta dans la tombe le secret d'un gouvernement qui sauvait la France. Ceux qui renversèrent la Montagne étaient les restes corrompus du parti le plus antinational qui eût encore menacé la révolution. Ils eurent beau jeu à se procurer de la popularité par le châtiment de tous les partisans violents de la démocratie. Ils coupèrent donc aussi des têtes, toujours au nom de la nation, avec cette différence cependant que les royalistes et les contre-révolutionnaires leur tendirent la main, car déjà il ne s'agissait plus de la liberté. Dans l'avenir se dessinait une ombre encore vague de pouvoir quelconque, ambitionnée ardemment par ces thermidoriens qui, voués la veille à l'échafaud, complotèrent bientôt de s'en faire un trône.

Robespierre les avait bien devinés et leur châtiment s'apprêtait ; il devait éclater sur eux à la première manifestation de leurs trahisons qui couvaient dans l'ombre. Aussi le gagnèrent-ils de vitesse. Le succès les a absous. Ils ont fait cesser de grands maux ; mais ils en ont recommencé d'autres. Tel d'entre les thermidoriens qui conspua la mémoire de Robespierre et lui prêta des idées de dictateur ou même de royauté absolue, a dû trembler souvent en songeant qu'un parti ruiné, démasqué, proscrit, avait triomphé en une heure, non-seulement d'un pouvoir énergique et tout-puissant, mais d'un principe pour lequel avaient versé leur sang et leurs trésors ces mêmes Français qui vinrent en aide à la réaction thermidorienne. La chute de Robespierre, accusé d'aspirer à la tyrannie, fut causée par ceux-là même qu'il voulait détruire comme aspirant au retour de la tyrannie. Seulement les thermidoriens ont justifié les soupçons de Robespierre, et nul ne peut, la main sur la con-

science, appuyer l'accusation portée par les thermidoriens contre les montagnards.

Maîtres de Paris, mais harcelés par la résistance infatigable du parti démocratique, qu'ils nommaient la *queue* de Robespierre, les réactionnaires virent bientôt la famine démentir les espérances qu'ils avaient fait concevoir d'un gouvernement meilleur que le précédent. Le peuple, ayant faim, se rappela que le tyran Robespierre n'avait pas souffert qu'en France on manquât de pain, et qu'il faisait guillotiner les accapareurs. Les réactionnaires aussi firent guillotiner, mais seulement les affamés qui demandaient de la farine. Lorsque Fouquier-Tinville, instrument de toutes les exécutions capitales, vint poser sa tête sur la planche où tant d'autres avaient péri de par ses réquisitoires : *Tu n'as pas la parole*, criait le peuple railleur. — *Et toi, tu n'as pas de pain*, répliqua Fouquier. Plusieurs terribles émeutes, suscitées par les jacobins, amenèrent des excès que la Convention n'avait pas vus jusque-là. Le député Féraud fut assassiné dans le corridor du palais national, et comme le peuple des faubourgs avait voulu délivrer l'assassin conduit à l'échafaud, la Convention fit assiéger le faubourg Saint-Antoine par Menou, qui désarma ce faubourg et reprit l'assassin. Dès lors la Convention, victorieuse, se lança dans la contre-révolution sans scrupule. Non-seulement elle frappa la queue de Robespierre, mais elle immola les républicains les plus purs, les plus intelligents, les plus honorables. Robert Lindet fut proscrit; six membres de la Convention, Bourbotte, Goujon, Romme, Duroy, Soubrany et Duquesnoy, furent envoyés à la Conciergerie et condamnés à mort.

Mais le temps était passé des trépas automatiques. On ne vou-

lait plus mourir sur l'échafaud teint du sang mélangé des patriotes et des ennemis de la nation. L'échafaud semblait être redevenu honteux depuis cette réaction qui triomphait avec insolence. Romme, Duquesnoy et Goujon, en descendant l'escalier de la Conciergerie pour marcher au supplice, se poignardèrent avec de mauvais ciseaux et un couteau qu'ils tenaient cachés. Ils expirèrent aussitôt, en murmurant *vive la république!* Mot profané par ceux mêmes qui le comprenaient le moins. Danton aussi avait dit du peuple : « Il sera assez sot pour crier *vive la république!* quand j'irai à la guillotine. » Soubrany, Duroy et Bourbotte s'enfoncèrent à leur tour le fer dans la poitrine; mais ils survécurent à leurs blessures et furent jetés dans la charrette pour être décapités. Bourbotte devait épuiser jusqu'à la lie le calice horrible. Quand le bourreau, le liant sur la planche à bascule, voulut faire glisser cette planche, la tête de Bourbotte alla heurter le couteau de la guillotine, qui n'était pas encore relevé. Le malheureux vit ainsi prolonger son agonie et profita de ce répit pour haranguer le peuple jusqu'à la chute du couperet.

Quelques éclairs de l'ancienne liberté brillèrent encore çà et là parmi des conspirations de tout genre. Mais peu après la bourgeoisie prit le dessus et inclina pour un pouvoir fort qui la débarrassât du soin de gérer ses propres affaires. C'était un rude travail, en effet, que la surveillance de la frontière et la guerre civile, que les patrouilles urbaines et la dénonciation, que le commerce et la guerre, la justice et la théorie politique. Le moment était venu, pour tous ces esprits frappés, de se reposer et de jouir à la hâte d'une vie qu'ils avaient réussi à conserver après tant de traverses.

En attendant l'époque du consulat, expliquons en peu de mots le régime de la Conciergerie sous la terreur. Il fut ce qu'on doit le croire, mauvais et insouciant de tout système pénitentiaire. En effet, la prison n'était pas une punition, mais une garantie. Si la révolution eût infligé la captivité comme répression, nous ne doutons pas un moment qu'elle n'eût apporté à ce régime l'esprit d'études et d'améliorations que cette administration zélée, dans l'amour comme dans la haine, a déployé pour toutes ses institutions. Mais que faisait-on en prison? on y attendait soit la liberté, soit la mort. Dans l'un ou dans l'autre cas, la patience était naturelle de la part des détenus. La nourriture, insuffisante parfois, dépendait soit de l'avidité ou de la négligence des guichetiers, soit de la rapacité des fournisseurs soumissionnaires; et, soit dit en passant, quelques-uns de ces derniers payèrent chèrement des abus signalés par quelques prisonniers. Il est à remarquer que les historiens les moins favorables à la révolution se louent constamment de l'affabilité des commissaires auxquels des plaintes furent adressées, de la promptitude avec laquelle cessaient les vexations dont un de ces commissaires avait été informé. Sauf les espions, et l'on en trouve sous tous les régimes, la liberté de communications, de correspondances, d'entrevues même, régnait dans les prisons révolutionnaires. On y voit les détenus réunis en coteries, en clubs hiérarchiques, la haute aristocratie faisant cercle, la bourgeoisie jouant et tenant séance, le tout avec autorisation des gardiens, qui accordaient parfois une heure de plus le soir à ces réunions, souvent joyeuses.

Une grave accusation a été portée contre le gouvernement révolutionnaire, c'est le *vol* des prisons. Tous les prisonniers se

virent dépouillés, par des visites domiciliaires rigoureuses, de leur argent, de leurs diamants et de leurs bijoux. Nous ne voulons pas entreprendre de justifier cette action. L'administration, qui avait permis le massacre des prisonniers pour détruire tout germe de conspiration, devait bien songer qu'avec de l'argent les prisonniers peuvent corrompre des geôliers ou entretenir au dehors des intelligences funestes au pouvoir.

Mais les comités de salut public et de sûreté générale ont répondu à ces accusations par l'extrait d'une délibération naïve dans sa forme et dans son principe. Les membres de ces comités avouent que le gouvernement était trop pauvre pour nourrir tant de gens en prison, et qu'il doit forcer à se nourrir eux-mêmes ceux qui en ont la faculté. Il profite de la collecte abondante qui résultera de cette mesure pour établir l'égalité en prison. C'est la suite du principe. Mais ne jugeons pas, racontons.

REGISTRE ÉCONOMIQUE DES PRISONS DE LA TERREUR.

« Le présent registre, contenant 194 feuillets, y compris le présent, a été remis en notre bureau de comptabilité, pour servir à enregistrer les dépenses des différentes maisons d'arrêt.

» Ce 30 floréal, l'an II de la république une et indivisible (19 mai 1794).

» Les administrateurs au département de police,

» FARO, CUYOT. »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DES COMITES DE SALUT PUBLIC ET DE SURETÉ GÉNÉRALE.

« Le peu de surveillance qui avait précédemment été exercé de la part de l'administration de police sur les maisons d'arrêt avait laissé aux détenus la facilité d'y faire introduire des sommes considérables en assignats et numéraire métallique. Il en était résulté le luxe le plus effréné dans les tables, et tout à la fois des moyens de corruption et de contre-révolution, dont ces *hospices* étaient devenus les foyers.

» Pour en finir, le comité de sûreté générale a cru devoir charger les administrateurs de police d'enlever le numéraire et les bijoux (cette mesure s'est étendue aux munitions, armes et instruments meurtriers). Le résultat de cette opération, faite dans les vingt premières maisons de détention, présente une somme de 733,487 livres, qui, selon toutes les vraisemblances, s'élèvera définitivement à plus de 1,200,000 livres, indépendamment des bijoux.

» Mais il restait à pourvoir à la table ou nourriture des détenus, et l'administration de police a cru que la dépense pourrait en être restreinte à 3 francs par jour, pour chacun d'eux indistinctement. En conséquence, cette administration propose aux comités de salut public et de sûreté générale d'approuver :

» 1° Que les sommes recueillies dans les différentes maisons d'arrêt seront versées à la trésorerie nationale;

» 2° La nourriture sera égale pour toutes les maisons d'arrêt, et commune entre tous les détenus dans chacune de ces maisons;

» 3° Elle sera payée sur une caisse désignée à cet effet, à

raison de 3 livres par jour pour chaque détenu, et fournie par un seul et même chef de cuisine dans chaque maison d'arrêt, sous la surveillance de l'administration de police;

» 4° Aussitôt qu'un détenu sera mis en liberté, la somme qui lui avait été ôtée lui sera remise, ainsi que tous ses effets, déduction faite de la cote-part pour laquelle il aura été employé dans la dépense générale, depuis l'époque du mandat d'arrêt jusqu'à celle de sa mise en liberté.

» Vu au comité de salut public.

» *Signé* : COUTHON, CARNOT.

» Vu au comité de sûreté générale, le 27 floréal an II.

» *Signé* : ÉLIE LACOTTE, SAGOT, LOUIS (du Bas-Rhin).

» *Nota*. Les comités de sûreté générale et de salut public n'ayant pas entendu donner aux dispositions de cet article d'effet rétroactif, le terme courra, pour ceux qui sont détenus en ce moment, de l'époque du 1er prairial (20 mai 1794), et pour les autres de celle du mandat d'arrêt. »

» Les 3 livres attribuées par jour à chaque détenu, dit M. Barthélemy Maurice dans un remarquable travail sur les prisons, sont 3 livres en assignats, qui représentent au 27 floréal (16 mai 1794), jour de l'arrêté, 1 franc 05 centimes; dans le mois de thermidor, 99 centimes; et enfin au 7 frimaire (27 décembre), dernier jour des registres dont nous nous occupons, 90 centimes. Or, aujourd'hui la journée d'un détenu pour dettes est de 1 franc, et tout autre prisonnier coûte à la ville de Paris 81 centimes. Mais il y a cette différence qu'un sixième des 3 livres prélevé pour frais de garde et autres, il restait au prisonnier pour sa nourriture 87, 83 et 77 centi-

mes, tandis qu'aujourd'hui, sur les 81 centimes qu'il coûte, 31 seulement sont affectés en moyenne à son alimentation, et que les 50 autres sont absorbés par les autres frais. C'est que la Terreur ne connaissait pas les états-majors nombreux et splendidement rétribués; c'est que son administration n'était pas paperassière; c'est que l'inspection et le contrôle des prisons étaient faits gratuitement par les administrateurs de police, lequels ne recevaient pour toutes leurs autres fonctions que 2,400 livres en assignats, c'est-à-dire de 7 à 800 livres.

» Le système des cuisines communes admis, voici le menu du premier dîner servi à Saint-Lazare, le 24 messidor an II (12 juillet 1774), par le chef Périnal. Chaque détenu, apportant au réfectoire sa serviette, son couvert, son assiette, le pain et le vin, qui lui avaient été distribués à l'avance, y reçut : un potage à la julienne, du bœuf bouilli, du foie de veau, des œufs à l'oseille, des haricots blancs, et deux abricots. C'est un détenu qui nous a conservé cette carte, qui lui fait jeter les hauts cris! Je crois que nos prisonniers seraient fort heureux d'être ainsi traités aujourd'hui, s'il n'était dans la nature des choses qu'un prisonnier se doit plaindre toujours. Il s'en faut de beaucoup que nos sous-officiers, qui apportent à la *pension* le pain, le sel, le bois et la chandelle, qui se passent de vin, en reçoivent autant pour leurs 55 ou 65 centimes par jour. Et cependant la pension des sous-officiers passe à bon droit pour un chef-d'œuvre d'économie culinaire. Voilà donc le régime des prisons de la Terreur, au plus fort de la disette! Remarquez que le pain y a toujours été servi à raison d'une livre et demie par tête et par jour, alors qu'on ne pouvait souvent en assurer plus de quatre onces aux individus libres! »

La mesure frappa juste, et souleva des clameurs universelles dans les prisons. C'est que réellement les détenus riches portaient sur eux des valeurs considérables, dont l'emploi pouvait être dangereux, laissé au libre arbitre de chacun. Les commissaires chargés d'enlever l'argent et le papier-monnaie furent généralement mal à l'aise, et eurent à supporter la mauvaise humeur, très-facile à comprendre, de ceux qu'ils dépouillaient.

Le prisonnier Riouffe, qui nous a laissé sur la Conciergerie un mémoire assez intéressant, sauf l'exagération du modérantisme, naturelle à tout détenu placé entre la vie et la mort, passe sous silence ces visites domiciliaires et cette contribution forcée frappée par l'arrêté des comités de salut public ou de sûreté générale. La Conciergerie aura peut-être été exceptée de la mesure, elle qui était plutôt une maison de passage, un vestibule entre le tribunal et l'échafaud, qu'une maison de détention proprement dite. Nous croyons expliquer le sens de cette mesure par le chiffre des détenus. Il y avait à cette époque trente-quatre prisons, sans comprendre les prisons particulières de chaque section. Ces trente-quatre prisons contenaient :

Le 13 fructidor an II. . .	5106 prisonniers.
Le 24 prairial.	7406 »
Le 28 prairial.	7465 »

La Conciergerie seule en renfermait, au 13 fructidor, 606.

Que pourrions-nous ajouter à ces faits, à ces chiffres? L'esprit recule devant un examen approfondi, et cependant cette histoire si sanglante, si merveilleuse, se déroule avec une simplicité bien éloquente aux yeux du chroniqueur qui ouvre sans passion le livre des écrous.

Chaque nom placé sur ce registre semble enfermé par la

Providence entre un passé qui l'entraîne, entre un avenir qu'il appelle. A quelques écrous de distance, Charlotte Corday suit Marat, puis vient la reine, puis Égalité, puis les Girondins, puis Danton... puis Robespierre, le seul qui ait résumé toute l'époque par un mot, comme il la résumait par le fait... *Danton m'entraîne,* avait-il dit en condamnant Danton.

Oui, jamais histoire n'a offert autant d'enseignements palpables perdus dans les commentaires d'un écrivain, que ces simples signets placés au sommet du livre d'écrous, et qui tout en facilitant la recherche du bibliothécaire, lui racontent la révolution tout entière, au moment où il secoue la poussière de ces mémoires terribles et illustres qui resplendissent au milieu des écrous de criminels et de bandits.

Ce registre est comme entouré d'une rouge auréole.

C'était vers quatre heures que partaient de la Conciergerie les charrettes chargées des condamnés *faits* par le tribunal révolutionnaire. Ces charrettes étaient ordinairement suivies de femmes hurlantes et monotones en leurs imprécations ; on les appela *les furies de la guillotine.* Ces femmes assistaient après les exécutions aux séances des jacobins, où elles retrempaient leur fanatisme hébété dans la soif nouvelle d'une exécution prochaine. Les fouets et les cannes des muscadins les dissipèrent après le 9 thermidor, et peu à peu elles disparurent avant même que les exécutions eussent cessé.

Le Directoire eut aussi ses condamnations. Il envoya beaucoup de prisonniers à la Conciergerie. L'un des plus connus est le chevalier de Bastion, émigré, l'un des traîtres les plus dangereux et les plus heureux qui aient échappé aux vigilantes représailles de la république.

Le chevalier de Bastion, émigré, fut le premier blessé en 1792, sous les murs de Thionville, et pillé par les Prussiens pendant la retraite; retiré en Hollande, il fut vendu et livré à la compagnie des Indes. Embarqué pour Batavia, grâce aux maladies contagieuses qu'il avait contractées à bord, on le débarqua.

En 1794, il sauva par ses renseignements les armées anglaise et autrichienne, prêtes d'être enveloppées par la jonction de celles de Pichegru et Jourdan.

A Bruxelles, condamné à mort par une commission militaire que commandait le général A..., il échappa à la fusillade, resta caché, puis vint à Paris en messidor an III; dénoncé le 3 thermidor, comme chef de rassemblement de trois cents jeunes gens à l'Opéra, qui devaient se porter à la Convention pour en poignarder les membres; conduit aux Quatre-Nations, puis sur le rapport de Delaunay d'Angers, du 5 ou 6 thermidor, envoyé à la Conciergerie, pour être traduit devant le tribunal criminel de la Seine, le décret qui le condamnait ayant été rapporté, il fut écroué comme émigré rentré, et agent de Cobourg.

En effet, on avait trouvé sur lui un passe-avant, signé Louis-Cobourg, en allemand. — Quatre témoins furent mandés d'Amiens pour constater son identité, par suite de la loi du 25 brumaire sur l'émigration.

Les témoins parurent le 12 fructidor, une heure avant l'ordre donné pour l'exécution. Ses cheveux étaient déjà coupés; heureusement Lefort, accusateur public, qui s'était retiré la veille exprès à la campagne, avait conseillé à sa mère et à son épouse de demander à la Convention un sursis : obtenu à quatre heures du matin, il ne fut signifié qu'à neuf heures et demie, c'est-à-dire une heure et demie avant l'exécution.

Reconduit en prison, et soupant avec ses compagnons, le danger qu'il avait couru lui revint en passant la main sur ses cheveux qu'il trouva coupés, au lieu de sa queue; il pâlit, la fièvre le saisit, il tomba sans connaissance, et fut transporté à l'infirmerie de la Conciergerie. Pendant quatre mois et demi, il habita la chambre de Marie-Antoinette.

Plus tard, transféré au Plessis, puis à la Force, puis à Sainte-Pélagie, puis remis à la Force, puis condamné à la déportation au 18 fructidor. Deux fois embarqué pour Cayenne, il resta même une fois six semaine en rade à Rochefort.—Par les soins de sa femme, il obtint d'être envoyé à Constance, en Suisse. Deux ans après il revenait en France, et fut arrêté comme prêtre.

Au Temple, il habita les appartements de Louis XVI.

Enfin, sous le consulat, Ceracchi, Aréna, Topineau-Lebrun et Cadoudal, accusés de conspiration contre la vie de Bonaparte, passèrent le guichet fatal de la Conciergerie, pour aller mourir en place de Grève. L'infortuné Lesurques, accusé d'assassinat, et reconnu innocent quelques années après son exécution, avait aussi habité un cachot de cette prison.

Nous n'avons pas besoin de protester encore une fois de l'embarras que nous éprouvons en choisissant ainsi dans ces milliers de noms. Mais le temps est passé où les innocents habitent la prison. De grands criminels vont reprendre la place vide de ces hommes éminents auxquels nous avons dû jeter un souvenir ou un regret. En attendant les cours prévôtales de la restauration et son cortége de lugubres vengeances, nous n'aurions à offrir au lecteur que des causes criminelles plus ou moins dignes d'intérêt.

SUITE DE LA TROISIÈME ÉPOQUE.

Mallet. — Labédoyère. — Le maréchal Ney. — Le comte de la Valette sauvé par sa femme. — Louvel. — Détails de sa vie à la Conciergerie. — Histoire des *carbonari*. — Les sergents de la Rochelle. — Plan d'enlèvement. — L'exécution. — Ouvrard. — La Conciergerie actuelle. — Régime. — Détails topographiques et statistiques. — Le détenu accusé. — Le détenu condamné à mort. — Le jour de l'exécution.

La fin de l'empire vit s'accomplir et réussir à moitié l'une des tentatives les plus hardies de l'imagination humaine. Un seul homme, détenu dans une maison de santé, une sorte de fou à qui nul ne songeait, faillit renverser en quelques heures l'empire puissant que dix rois coalisés n'avaient pu ébranler depuis dix ans.

L'empereur était parti pour la Russie. Le général Mallet sort de sa maison de santé le 23 octobre 1812, à huit heures du soir, vient à Paris, et, revêtu d'un uniforme d'officier général, va dans plusieurs casernes annoncer que Napoléon vient d'être tué dans une bataille. On croit facilement à un malheur lorsqu'il met en question le sort de tout un pays. Mallet profite de la rumeur et va délivrer à la Force les généraux Guidal et La-

horie, qui, eux-mêmes, soit crédulité soit complicité, vont donner l'alarme et étendre la créance de ce bruit public. Mallet se trouvait déjà à la tête de plusieurs détachements qui devaient grossir, et l'abbé Lafond, agent secret du parti royaliste, avait fait prendre les armes à beaucoup de soldats, pour soutenir l'entreprise. Déjà la Préfecture était prise, plusieurs fonctionnaires arrêtés ; personne n'avait fait résistance, tant la stupeur avait été terrible.

Mallet se rend à l'état-major pour arrêter le général Hullin, qui commandait la place. Cette opération devait assurer le succès de la conspiration. Mallet raconte au général la fâcheuse nouvelle. Hullin y ajoute foi comme les autres. Alors Mallet lui déclare qu'il a ordre de l'arrêter, lui demande son épée. Le brave Hullin, stupéfait de plus en plus, va se laisser arrêter sans résistance; mais tout à coup il résiste et demande à voir l'ordre. Mallet n'hésite pas : il tire un coup de pistolet qui atteint le général à la mâchoire; cette violence le perd, au lieu de le sauver. On accourt; Mallet est arrêté. On a eu le temps de réfléchir, de se concerter; on pense pour la première fois aux autorités constituées. La conspiration échoue.

Personne ne s'était souvenu que l'empereur avait un fils, un successeur. Ce fut ce qui l'irrita le plus, lorsqu'à son retour il apprit cette échauffourée dont son trône avait failli être renversé.

Mallet fut écroué à la Conciergerie avec ses complices, volontaires ou non. Lahorie, Guidal, une quantité d'officiers, comparurent devant un conseil de guerre, qui les condamna à être fusillés. L'exécution eut lieu le 29 octobre suivant, à la plaine de Grenelle.

Dès ce moment les cachots de la Conciergerie reçurent de nobles victimes. La restauration avait ramené les proscriptions et relevé l'échafaud politique. Louis XVIII imagina d'appeler le retour de l'île d'Elbe un *attentat commis par Bonaparte contre la famille royale*, et à l'aide de cette ingénieuse combinaison il put envelopper dans un même filet tous ceux qui avaient témoigné leur dévouement à l'*usurpateur* revenu au 20 mars.

Le général Labédoyère, attiré à Paris par une trahison infâme, fut arrêté en août 1815. Il était coupable d'avoir reconnu son empereur, d'avoir salué l'aigle dont les ailes l'avaient mené tant de fois à la victoire. Beaucoup de ses amis l'avaient prévenu de la déloyauté de Louis XVIII, de sa haine profonde pour les partisans de l'empire; on l'avait mis en garde contre ce tyran, dont la longue fureur devait être irritée par la honte d'un double exil. Ouvrard, l'ancien munitionnaire, lui conseillait de partir pour les États-Unis, et pour le décider à s'y établir, il lui offrait quinze cents louis en or et une lettre de change de 50,000 francs. Mais rien n'arrête le cours de la destinée. Labédoyère devait mourir. On l'écroua dans une petite chambre de la Conciergerie, meublée d'une couchette grise, au dos de laquelle un de nos écrivains, emprisonné vers cette époque, M. Philarète Chasles, assure avoir retrouvé ces mots, tracés au crayon : M. de Labédoyère a couché ici le...

Condamné d'avance, le général Labédoyère fut fusillé à Grenelle le 4 août 1815. Sa mort parut un assassinat; elle coïncidait avec les massacres que commettaient dans le Midi ces ardents royalistes, toujours prêts à reprocher aux républicains de 93 leurs exécutions sanglantes. Seulement nous trouvons une différence entre les deux époques : en 93 les massacreurs

étaient plongés dans l'anarchie ; en 1815 les égorgeurs avaient un roi. Il est vrai que les catholiques de la Saint-Barthélemy avaient aussi un roi.

Bientôt après passa dans le même cachot Michel Ney, le *brave des braves*, le héros de la Moskowa, celui dont Napoléon avait dit : « Je donnerais cinquante millions pour savoir que Ney vit encore. Ney, pair de France et maréchal-duc, fut condamné par les pairs à être fusillé. On assure que des gardes du corps et des royalistes empruntèrent l'uniforme des vétérans pour avoir la satisfaction de tuer le glorieux soldat de l'empire. Il est bien fâcheux que l'histoire, ce grand enseignement des peuples et des rois, ne nous ait pas transmis le nom de quelques-uns de ces assassins infâmes. Le peuple n'a pas de ces recours contre l'ignominie... et les nobles gentilshommes qu'il a persécutés pendant la révolution, en représailles de tant d'iniquités passées, ces nobles victimes, disons-nous, savent bien le nom des assassins de septembre. Michel Ney mourut sans jactance, sans frisson ; son regard et son sourire auront dû être un cruel remords pour ses meurtriers.

Le même sort était réservé à tous les amis fidèles de Napoléon ou à tous ceux dont la gloire et la loyauté offusquaient l'œil jaloux du roi *bien-aimé*, traducteur d'Horace. Louis XVIII savait qu'en 1814 un message du comte la Valette avait failli sauver la France de l'invasion étrangère et amener à Paris Napoléon vainqueur. C'était après le combat glorieux d'Arcis-sur-Aube. Les alliés marchaient sur la capitale. Napoléon trouva à Doulevant un avis du comte, directeur des postes : « Il n'y a pas un moment à perdre, sire ; venez sauver Paris, qui pourrait capituler. » Napoléon, comptant que les Parisiens se dé-

fendraient, attendit quelque temps. La trahison profita de ce retard, et l'avis du comte la Valette fut perdu. Mais quoi qu'il en fût, il fallait se venger d'un aussi bon Français. Louis XVIII fit accuser le comte de complicité dans l'*attentat commis par Bonaparte contre la famille royale*, et au mépris de la foi jurée, malgré le bénéfice de la convention de Paris, dont la capitulation accordait amnistie, le comte fut arrêté, comme Ney et Labédoyère l'avaient été. Il se sentit perdu, et condamné, il répondit à son avocat, qui se lamentait :

— Que voulez-vous, mon cher? c'est un coup de canon qui m'arrive en pleine poitrine.

Louis XVIII était pressé. L'exécution fut fixée au 21 octobre. Le condamné, seul, dans son cachot de la Conciergerie, se préparait à la mort, quand il apprit que sa femme avait sollicité la faveur de le venir embrasser une dernière fois. Madame de la Valette était de la maison de Beauharnais et nièce de l'impératrice Joséphine. Un sang généreux s'enflamme en présence des grands dangers. Madame de la Valette arriva le 20 octobre au matin dans la prison; elle était accompagnée de sa fille, âgée de douze ans, et d'une gouvernante. La comtesse, enveloppée d'un witchoura ample et épais, suffoquée par la douleur, émut les gardiens, qui l'introduisirent près de son époux. Il était neuf heures environ; on avait accordé un quart d'heure d'entrevue.

A peine furent-ils seuls, que la comtesse ordonne à la gouvernante de faire le guet. Elle explique en deux mots à son mari la résolution hardie et bizarre qu'elle a prise. Le comte, affublé du witchoura, enseveli sous la coiffe et le voile de sa femme, un mouchoir sur la bouche et affectant un violent

désespoir, sort à l'heure prescrite, soutenu par sa fille et la gouvernante, également désolées. Les guichetiers respectent cette affliction, et les suivent d'un regard empreint de pitié. Sur le quai des Orfévres une chaise de poste attendait : la fille du comte y monte avec sa gouvernante, à la vue de quelques personnes. Quant à M. de la Valette, un cabriolet, conduit par le colonel Chatenay, son ami, l'avait entraîné rapidement au détour de la rue.

Les guichetiers rentrent bientôt dans le cachot, pour voir l'effet qu'a produit sur le prisonnier cette dernière visite. Ils aperçoivent quelqu'un blotti dans l'angle le plus obscur. C'est peut-être qu'il pleure... mais non... Est-il évanoui? Ils s'approchent et reconnaissent une femme, dont le calme, en ce moment tant redouté, ajoute à leur cruel désappointement. Bientôt l'alarme est donnée; on court dans toutes les directions; la chaise de poste est rattrapée, on s'y précipite; mais le comte n'y est pas, on ne le retrouve point.

N'étant pas sorti de Paris, il devait tôt ou tard être repris, sans le généreux dévouement de trois Anglais qui s'offrirent à lui faire quitter la France. MM. Hutchinson, Bruce et Wilson lui firent une escorte jusqu'à Mons, où il arriva sain et sauf. Madame de la Valette, traduite en jugement avec sa gouvernante, se défendit avec noblesse et fut acquittée. Le concierge fut destitué avec une partie des employés de la Conciergerie, qu'on accusa, sinon de s'être laissé corrompre, du moins d'avoir manqué de vigilance.

Les vengeances successives exercées par Louis XVIII, qui rentrait *pacifiquement* en France, firent naître en beaucoup d'esprits des idées de représailles. La police veillait activement sur



Mme DE LAVALETTE À LA CONCIERGERIE

après l'évasion de son mari.

les conspirateurs, assez nombreux, mais inexpérimentés, de cette époque. Elle déjoua ou prévint successivement plusieurs complots tramés par les sociétés libérales; mais elle ne put préserver l'héritier du trône d'un poignard isolé, qu'aiguisait dans l'ombre un de ces hommes résolus comme en font éclore presque toujours les grandes secousses révolutionnaires ou les grandes iniquités des rois.

Le duc de Berry s'était fait haïr de l'armée par ses manières hautaines, son ignorance absolue et la brutalité dont il avait donné plusieurs preuves envers des officiers qui lui déplaisaient. On était en 1820. Ce qu'on appelait l'armée alors était le reste des soldats de l'empire. Ce reste composait une formidable armée, peu maniable aux mains d'un jeune homme dissolu et inexpérimenté, car elle se rappelait encore la main impériale dont un geste avait tant de valeur et tant d'autorité. Le duc de Berry semblait enclin à ressusciter les mœurs faciles de l'OEil-de-bœuf, peu goûtées par les hommes sévères et laborieux de la république et de l'empire. Or, la haine s'adressait plus particulièrement à lui qu'aux autres princes, car il était l'héritier de la couronne, et du plus jeune on avait droit d'attendre de plus grandes choses.

Voici donc ce qu'un soir le concierge de la Conciergerie écrivait sur son registre d'écrou, à la lueur d'une chandelle que lui présentait un gendarme :

« Est entré céans...

« Louvel (Pierre-Louis), garçon sellier, âgé de trente-sept ans, né à Versailles, demeurant, lors de son arrestation, à Paris, aux Écuries du roi, prévenu d'avoir le 13 février 1820, à

dévouement, il assista à la bataille de Waterloo, et n'ayant pu suivre Napoléon dans son nouvel exil, il avait dès lors conçu le dessein de son crime, et acheté à la Rochelle l'instrument à l'aide duquel il le commit.

Louvel était d'une économie qui touchait à l'avarice. On trouva dans sa chambre 165 francs, du linge, des habits bons et beaux. Il ne gagnait cependant qu'environ 2 francs 50 centimes par jour et 4 francs au plus.

Les arrestations furent tellement rigoureuses et iniques, qu'on prit dans la rue des gens qui chantaient, d'autres qui riaient. Un commissaire-priseur faillit perdre sa charge pour avoir donné un concert le 14 février. On instruisit : il n'avait seulement fait qu'accorder le piano de sa fille.

Le cachot que Louvel occupa à la Conciergerie n'existe plus; c'était une pièce dallée, presque de plain pied avec le sol, éclairée d'une fenêtre sur le préau, mais si haute que le prisonnier n'y pouvait regarder, et si insuffisante, qu'une lampe brûlait nuit et jour dans son cachot. Cette pièce était séparée du corridor par une autre chambre dans laquelle était le baquet. Il y avait sentinelle dans le corridor, sentinelle dans le préau, sous la fenêtre, et dans la chambre un officier de paix et un brigadier de gendarmerie.

On conduisit Louvel au Louvre, pour le mettre en présence du cadavre. Il ne manifesta pas la moindre émotion, et déclara qu'il n'avait pas de complices. A son retour il s'occupait beaucoup de sa redingote verte, qu'il brossait et ployait avec soin.

Il se plaignait un jour du froid à la tête. Le gendarme lui répondit que lorsqu'on faisait des coups semblables, on devrait toujours avoir son bonnet de nuit dans sa poche. Louvel ré-

pondit qu'il l'aurait promené trop longtemps depuis le jour où il avait arrêté son plan.

Il parlait souvent de Charlotte Corday, disant qu'elle avait semblé une héroïne, tandis que lui semblait un monstre, et que cependant ce monstre et cette héroïne avaient fait la même chose, tuer un tyran. Il tenait beaucoup à une bonne nourriture, afin de ne pas perdre de forces en présence des juges. Comme on lui promettait la vie sauve s'il nommait ses complices : Ce serait une lâcheté, dit-il, si j'avais des complices; or, étant lâche, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait. Il se plaignait, par la même raison, de la camisole qu'on lui avait mise pour l'empêcher de se tuer. Je n'en ai pas la moindre envie, disait-il; je veux être jugé avec éclat.

On changea souvent le régime de Louvel; tantôt le pain et l'eau rougie ou l'eau pure, tantôt quelques mets de son goût. Le concierge le traitait, du reste, avec égards, et Louvel s'en montrait fort reconnaissant. Il voulait lire; on lui donna *les Sermons de Massillon*, qu'il rendit, parce que, disait-il, ils l'ennuyaient. D'ailleurs, la camisole le gênait trop pour tourner les pages.

Louvel était gai; mais cependant il s'ennuyait souvent. Il prenait à ses gardiens l'intérêt le plus vif. Sa conversation avec eux roulait toujours sur la politique ou sur des sujets joyeux. Il avait pris en affection les deux petits chiens du concierge, leur parlait, jouait avec eux des heures entières, et s'occupait surtout de sa toilette, qu'il voulait rendre décente pour le jugement.

Louvel quitta la Conciergerie pour le Luxembourg le 5 juin, et y rentra le 6, pour en sortir le 7 et se rendre à l'échafaud.

A la cour des Pairs il prononça un discours, dont la commission défendit la publication dans les journaux.

Il s'amusa pendant la délibération des juges à contrefaire la voix des avocats et des juges. Puis on le fit passer au greffe, où son arrêt lui fut lu. Il l'écouta sans sourciller. Comme on lui proposait un prêtre et qu'il refusait, le greffier lui fit un sermon fort touchant sur la nécessité de la religion en une situation pareille.

— J'irai en paradis, répliqua-t-il, aussi bien que ceux qui ont porté les armes contre la France et tué des Français.

Il reprit ensuite son dîner, que cette scène avait interrompu, en disant :

— Ils auraient bien dû venir avant ou après mon dîner.

Il dut subir encore plusieurs interrogatoires, qui le fatiguèrent beaucoup, et dîna à deux heures. Il but, contre sa coutume, son vin pur, puis demanda des détails sur la toilette des condamnés. On lui annonça que son col de chemise serait coupé. — C'est dommage, dit-il, elle est bien bonne; puis regardant sa redingote verte : — Quel malheur, dit-il, de la perdre! elle était encore si propre! c'est moi qui l'ai faite, ainsi que mon pantalon, mon gilet et mes souliers. — Ils m'auraient duré longtemps mes souliers.

Vers cinq heures le temps lui parut long. A ce moment à peu près il était devenu pâle. On vint l'avertir à six heures moins un quart qu'il fallait partir. Il pâlit encore plus.

— Nous y voilà, dit-il.

On le conduisit dans l'avant-greffe, où l'exécuteur lui lia les mains derrière le dos, la toilette faite; puis on le fit monter sur

la charrette. Il était impassible. Arrivé à l'échafaud, il répondit à l'abbé Montès, qui lui disait :

— Mon fils, il est temps de désarmer le Seigneur par un repentir sincère.

—Mon père, j'en suis fâché; hâtons-nous : on m'attend là-haut.

Louvel monta les degrés en chancelant. Les aides de l'exécuteur durent le soutenir; mais pendant qu'on le liait sur la planche, il regarda froidement autour de la place l'énorme quantité de spectateurs. A six heures précises sa tête tomba.

Il ne reste de Louvel ni portraits ressemblants ni lettres, car les dernières qu'il écrivit sont seulement de son écriture, non de sa composition (17).

La Restauration, si violente, si haineuse, égalait les excès des plus fougueux gouvernements réactionnaires. Il s'organisa contre elle une vaste association connue sous le nom de charbonnerie ou carbonarisme. Cette secte, émule de la franc-maçonnerie, empruntait ses allusions et ses symboles au métier des charbonniers. Les carbonari s'occupaient mystérieusement de la régénération de l'Italie opprimée par l'Autriche; et de l'Italie, ses principes avaient dérivé en France, à une époque d'ivresse pour le gouvernement. Les charbonniers de Paris étaient divisés en petites réunions appelées *cercles* ou *ventes*. Il y avait des *ventes particulières*, des *ventes centrales*, des *hautes ventes*, et enfin une *vente suprême*, noyau du gouvernement destiné à sortir de ce mystère régénérateur. On débutait dans l'association par la vente particulière, à laquelle on n'était admis que sur la présentation de plusieurs *charbonniers*, qui cautionnaient le néophyte. Il était de rigueur que le candidat fît profession d'une haine prouvée contre le gouvernement des-

potique. Quelques sociétés préparatoires servaient à l'éducation politique des candidats encore inexpérimentés, et sur lesquels on n'eût pu compter en cas de besoin.

Chaque vente particulière se composait d'un nombre de vingt *carbonari*, qui prenaient entre eux le nom de bons cousins. Sitôt qu'une vente s'était complétée, l'excédant commençait à recruter pour la formation d'une autre vente, en sorte que les réunions étaient permises, et qu'un seul corps s'offrait aux coups de la police.

Vingt ventes particulières, qui nommaient chacune un député, — c'était ordinairement leur président, — formaient une vente centrale. On comprend le commencement de la hiérarchie : chaque vente centrale nommait aussi un député près de la haute vente, qui, à son tour, avait un député correspondant avec la vente suprême. La correspondance était donc parfaitement réglée, et avec tout le secret désirable; car ces ventes ne se tenaient entre elles que par un lien presque insaisissable, un seul homme facile à éloigner ou à supprimer en cas de découverte. Il en résultait que chaque membre de l'association ne connaissait que les membres de sa vente, et que chaque député ne connaissait que deux ventes.

Des statuts rigoureux, l'assujettissement d'un serment terrible, garantissaient la sûreté de l'association. L'un des articles de ces statuts prononçait la peine de mort contre tout parjure qui aurait révélé le secret de la charbonnerie.

Une simple indiscrétion amenait la réprimande de la haute vente, une récidive encourait la peine de mort.

Quelques signes particuliers de reconnaissance facilitaient les rapports des carbonari entre eux. Ils avaient des mots d'or-

dre, des mots de passe, des formules consacrées. Ils se saluaient en relevant et inclinant l'avant-bras, le coude sur la hanche; parfois ils se touchaient le cœur avec l'index, tantôt se touchaient dans la main, en formant avec le pouce et l'index un C ou un double N. Dans les foules ils pouvaient se reconnaître en prononçant les mots *speranza*, auxquels les intelligents répondaient *fede*, c'est-à-dire foi et espérance; ou bien le mot *carita*, charité, dont les uns articulaient la première syllabe, les autres répondaient la seconde, les autres la troisième.

Enfin, les charbonniers devaient être munis chacun d'un fusil de munition avec la baïonnette, et de vingt-cinq cartouches de calibre. Ils étaient tenus de s'instruire dans le manie ment de cette arme et les manœuvres militaires des fusiliers. En entrant dans la société, ils versaient cinq francs à la caisse générale, plus un franc par mois; sommes qui devenaient immenses, par la fructification déléguée aux membres de la vente suprême.

En 1821, le patriotisme échauffé par l'oppression, offensé par la longue présence des armées étrangères chez un peuple habitué à porter ses drapeaux au dehors, le patriotisme honnête et candide, si l'on veut bien nous passer cette expression, se contentait de l'amusement d'une association semblable, et de ces réunions où chaque homme pouvait soulager son cœur, en rêvant tout haut, devant des amis sûrs, la liberté, la gloire de la France. Les charbonniers devinrent si nombreux, que, sans cette honnêteté dont nous parlons, sans cette religion de l'humanité, qui leur rendait sacrée la vie de leurs adversaires les plus ardents, ils eussent pu certainement renverser Louis XVIII, et recommencer une nouvelle révolution, dont

les dernières bases pour eux s'arrêtaient à la belle constitution de 91. On trouve dans leur défaite, si facilement obtenue par la Restauration, la preuve même de cette hésitation qui constitue la *charité* dont ils faisaient profession. Mais ils eussent dû réfléchir qu'en matière de conspiration les jeux d'enfants aboutissent à l'échafaud véritable, et que s'ils se servaient, eux, de poignards de bois et d'armes courtoises, leurs adversaires combattaient avec des fusils bien chargés, et un couperet bien aiguisé, sur les champs de bataille de Grenelle et de la Grève. C'est à quoi doivent s'attendre tous ceux qui conspirent hors du collége.

Plusieurs complots, auxquels la Restauration s'efforçait de prêter des proportions gigantesques, venaient d'éclater, grâce à quelques agents provocateurs, tant à Belfort qu'à Marseille et Toulon. Le ministère s'empressa de profiter de l'occasion pour écraser la charbonnerie, dont il tenait depuis longtemps les registres à compte ouvert. Nantes, Saumur, et le général Berton, sont des noms célèbres dans les fastes de la police de cette époque. Elle ne s'occupait guère que de cela.

Le 18 avril 1821, le 45e régiment de ligne vint à Paris. C'était un régiment tout royaliste. Plusieurs sous-officiers furent néanmoins affiliés à la secte des charbonniers. Ils s'appelaient Bories, Pommier, Goubin et Raoulx. A leur exemple, d'autres sous-officiers et des soldats entrèrent dans la composition d'une *vente*, et reçurent les poignards de rigueur. Innocents poignards, symboles dont la puérilité même eût dû prouver aux juges que les conspirateurs se contentaient d'emblèmes et d'ombres. La conspiration dangereuse est celle qui se passe de fantasmagorie. Mais la poétique restauration évoqua, grâce

à ces poignards, tout l'attirail des terreurs mystérieuses pour faire dresser les cheveux sur la tête des jurés; ces poignards suscitèrent des fantômes, des ombres sanglantes; un avocat général, pittoresque jusqu'au fanatisme, développa une théorie du contact de ces poignards avec la main du conspirateur, et prouva qu'un homme doit devenir assassin à la simple vue, au simple toucher du poignard. Ce que c'est que la peur! Cependant, n'était-il pas bien risible ce petit poignard au pouvoir d'un soldat, armé déjà d'un fusil avec baïonnette, et d'un sabre bien affilé!

Si nous nous étendons sur la découverte de ces poignards, c'est qu'évidemment ils furent le plus solide pivot sur lequel tournait la sanglante accusation portée contre les sergents de la Rochelle.

Ces quatre sergents, devenus charbonniers et armés de poignards, s'en vont avec le régiment à la Rochelle. Ne vous semble-t-il pas que depuis qu'ils ont en leur possession ce poignard, la France est perdue? Ils ont beau les cacher dans leur paillasse, les enfouir dans leur sac, ces poignards damnés les gênent horriblement. Bories était un jeune homme exalté, dangereux même pour le gouvernement de la Restauration; mais enfin il conspirait en écolier de rhétorique. Avec un bon signe de ralliement, un toast bruyant, l'échange d'une vigoureuse poignée de main, il était satisfait, et trouvait les affaires de la charbonnerie en fort bon train.

Une réunion de la vente de Bories avait eu lieu à Paris, selon le dire d'un témoin, dans le cabaret de ce même témoin, au *Roi Clovis*, montagne Sainte-Geneviève. Il y eut discours patriotique, commémoration des hauts faits révolutionnaires,

enthousiasme soutenu par quelques bouteilles de vin vidées à la gloire des armées françaises. Déjà la vente de Bories était signalée à la police, et pendant le trajet de Paris à la Rochelle, toutes les démarches du jeune sergent-major furent si bien éclairées, le colonel de son régiment fut si bien averti, qu'en arrivant à la Rochelle Bories fut envoyé à la prison militaire. Dès ce moment tout parut complot au surveillant des quatre sergents du 45e. Leurs efforts pour voir Bories annonçaient le besoin de communiquer pour les affaires du complot; leur entrevue avec un individu que l'on n'a pu reconnaître était un conseil tenu pour l'exécution du complot; la sortie illicite de Pommier, par un beau soir, était une désertion méditée pour porter quelque dépêche utile au succès du complot. Enfin, de ce moment, les quatre malheureux étaient perdus aux yeux de l'autorité, sans savoir eux-mêmes qu'ils courussent d'autre danger que celui d'une condamnation à la salle de police.

Mais un des initiés, Goupillon, *bourrelé de remords*, va tout avouer au colonel. *Tout!* on n'a jamais pu dire ce qu'était ce tout, à moins qu'on n'ait voulu parler des statuts et des symboles de la charbonnerie. Goupillon révèle un projet d'arborer la cocarde tricolore, il avoue posséder aussi un poignard, il avoue avoir fait un serment d'être discret, et cependant il avoue. C'en était trop pour des gens déjà si bien instruits. Le colonel, après le contre-appel du soir, fait habiller et armer en silence la première compagnie de grenadiers. On arrête les conjurés, on fouille leurs lits et leurs sacs, où l'on trouve les fameux poignards; on y trouve aussi des cartes de reconnaissance usitées entre *carbonari*. Voilà le complot produit à la lumière. A pro-

pos de ces poignards on va invoquer l'exemple du poinçon de Louvel.

Chaque preuve qui surgit présente les mêmes détails. C'est toujours un carbonaro que l'on a reçu dans la vente, en lui faisant prêter serment sur un sabre ou sur un poignard. Personne parmi les plus zélés dénonciateurs ne sait ce que l'on voulait faire; les uns croient servir la république, les autres Napoléon II, d'autres ne croient rien. Quelle conspiration! Tous répètent des *on dit*, et l'accusation est réduite à chercher un chef à ces conjurés. Elle désigne Bories, qui a fourni les poignards, reçu les néophytes, et donné l'impulsion à la charbonnerie militaire.

Pour trouver une ombre de vraisemblance, un commencement d'exécution à ce complot, pour qu'il ne soit pas dit que l'on défère à un jury des hommes prévenus d'avoir chanté des chansons patriotiques, bu à la liberté, paradé les uns vis-à-vis des autres avec des poignards de comédie, on joint l'affaire de la Rochelle à la révolte méditée par Berton à Saumur, et l'on forge de l'un des délits une arme capable de faire tomber des têtes à Paris et à Saumur, à Nantes et à Marseille; partout enfin. Tuer tout, mais régner, c'est l'esprit de la Restauration, fort peu différente en cela des plus radicales théories révolutionnaires.

L'avocat-général, dans la narration, osa représenter Bories comme l'âme de la conspiration, comme un homme *né pour conspirer*. Il osa reprocher à l'accusé d'avoir *une opinion peu assurée!* La loi des *suspects*, contre laquelle on a tant réclamé, ne disait pas si audacieusement les choses.

La sévérité la plus impitoyable fut réclamée du jury, dans

un plaidoyer d'un volume où l'on retrouve tous les arguments employés dans tous les temps par l'esprit de parti et de vengeance. La réplique des accusés à ce réquisitoire fournit à Bories, accusé d'avoir de l'exaltation et d'être le chef du complot, un de ces mouvements oratoires qui peignent en traits de feu la noblesse de l'âme et le courage d'une généreuse indignation.

— On veut que je sois le chef du complot, s'écria-t-il en se levant; on veut que j'en sois l'instigateur; on veut que je sois le complot incarné; eh bien! j'accepte les accusations, j'accepte toute la responsabilité. Oui! je suis tout ce qu'on a dit; mais par conséquent mes co-accusés ne sont pas coupables, et le sacrifice de ma vie suffira pour sauver la leur.

Cet élan ne produisit aucun effet sur des âmes qu'on avait habilement glacées par la terreur. Bories, Pommier, Goubin et Raoulx furent condamnés par le jury à la peine de mort.

Cette catastrophe porta l'épouvante et l'horreur dans les rangs de la société dont ils faisaient partie. Les ventes s'assemblèrent. Beaucoup proposèrent un soulèvement, qui, organisé avec courage, eût peut-être obtenu du succès. Quelques membres, mieux inspirés, se contentèrent de méditer un enlèvement qui sauvât les prisonniers. Un de ces plans nous a été transmis indirectement par l'un des membres d'une vente parisienne. Le voici en substance, tel qu'il nous a été expliqué.

« Les députés de plusieurs ventes devaient se réunir au nombre de cinquante, faire porter isolément hors de Paris leurs fusils, avec baïonnettes, et, munis de cartouches, sortir de la ville par différentes barrières, pour se trouver au matin sur la route de Bicêtre, car les sergents avaient été écroués dans cette prison, d'où ils devaient, selon l'usage, être trans-

férés à la Conciergerie le matin de l'exécution. Les conjurés, réunis sur un point de la route, et cachés dans les carrières voisines, auraient tout à coup fait feu sur l'escorte. Tirailleurs habiles, ils en eussent facilement abattu la moitié, eût-elle été nombreuse comme on s'y attendait. Ensuite un combat à l'arme blanche entre des gens aussi résolus et des hommes troublés par une attaque imprévue ne pouvait offrir de désavantage vraisemblable pour les premiers. Les prisonniers délivrés étaient dirigés aussitôt vers des retraites sûres, et, en cas de recherches trop actives, le mouvement général des carbonari parisiens se fût exécuté. »

Peut-être les martyrs de cette société avaient-ils droit d'attendre une tentative de la part de leurs frères; mais la vente suprême refusa son assentiment, et l'enlèvement ne s'exécuta point. Un autre projet, subordonné à celui-là, manqua aussi par la tiédeur ou la circonspection des chefs suprêmes de la charbonnerie. Cependant beaucoup de membres affiliés se portèrent à deux heures vers la place de Grève, pour obéir au premier signal. Le régiment qui montait la garde autour de la place et de l'échafaud était composé en partie de *bons cousins*. Rien n'était encore perdu.

Le 20 septembre 1822, les condamnés sortirent de la Conciergerie à cinq heures moins un quart. Ils étaient calmes, souriants; leur contenance n'annonçait ni l'orgueil ni la bravade. Ils jetèrent un regard profond sur cette foule toute frémissante parmi laquelle un souffle eût suffi à allumer l'incendie. Mais le souffle généreux n'arriva pas. Les quatre amis parvenus au pied de l'échafaud s'embrassèrent avec une touchante solennité, et crièrent : Vive la liberté! Ce cri sublime,

le plus glorieux soupir d'un mourant, ne trouva pas d'écho. La terreur et la honte étreignaient toutes les poitrines. Bories, le dernier, courba la tête sous le couteau sanglant, et murmura encore : Vive la liberté! en regardant au fond du panier fatal la tête de ses compagnons d'infortune.

La foule s'écoula dans un lugubre silence; la nuit commençait à tomber sur Paris, et déjà s'allumaient les fenêtres dorées du Louvre; tandis que les lourdes charrettes voituraient à Clamart les cadavres mutilés de ces jeunes victimes, Louis XVIII se faisait habiller pour une fête qu'il donnait aux Tuileries. Cette fête fut d'une magnificence scandaleuse, et la circonstance en fit une hideuse insulte aux sympathies qu'avaient excitées les condamnés. Le soir même on affichait sur les grilles du Louvre ces vers devenus célèbres :

.... Pour Louis quel beau jour!
On égorge à la Grève et l'on danse à la cour!

Il nous reste à compléter l'histoire de la Conciergerie à cette époque par l'écrou du munitionnaire Ouvrard, doublement célèbre par sa fortune prodigieuse et sa captivité. On voit encore aujourd'hui dans cette prison le jardin qu'il avait obtenu de se faire planter sous ses fenêtres, et qu'il faisait cultiver à ses frais par des détenus.

Gabriel-Julien Ouvrard, né en 1770, près de Clisson, en Bretagne, avait eu des commencements peu prospères. Prévoyant en 1788 le règne de la liberté, et douze mois après la prise de la Bastille montra qu'il avait deviné juste, le jeune homme avait acheté en Poitou et en Saintonge toute la fabrication pour deux ans des papiers destinés à l'imprimerie. Ou-

vrard avait compté sur la liberté de la presse. Lorsqu'elle arriva, il réalisa pour sa part une somme de trois cent mille livres; ses associés avaient fait fortune. Dès lors Ouvrard fit la banque, et mania des millions. Le premier million, disait-il, est le plus difficile à faire arriver; quant aux autres, il suffit de ne pas les empêcher de venir.

Ouvrard ne prévit pas aussi juste la fortune de Bonaparte, et lui refusa un prêt de douze millions sous le Consulat. De là naquirent entre le roi de la finance et le roi du génie des dissentiments dont Ouvrard eut plus d'une fois à souffrir. Cepen dant il traversa l'empire assez paisiblement; mais sous la Restauration, chargé des fournitures de l'armée expéditionnaire que Louis XVIII envoyait en Espagne, il éprouva dans le service des retards et des pertes qui indisposèrent l'armée contre lui. On lui reprocha des infidélités, et il fut traduit devant les tribunaux, pour acquitter une somme de cinq millions, solde de tout son compte avec l'État. Ouvrard refusa de payer, et fut emprisonné pour cinq ans.

M. de Villèle lui ayant fait des propositions de nouvelles fournitures, et lui ayant représenté qu'il était honteux pour lui de demeurer solvable et emprisonné, Ouvrard répondit, assure-t-on, au ministre :

— Je suis ici pour cinq ans, et pour cinq millions... donc c'est un million par an que je gagne. Fournissez-moi, monsieur, une spéculation qui me rapporte l'équivalent de cette somme, et j'aviserai à sortir de prison; sinon laissez-moi gagner en paix mes cinq millions.

Ouvrard avait tout, sauf la liberté. Sainte-Pélagie retentit encore de ses dîners somptueux, de ses dépenses scandaleuses.

On se rappelle qu'il acheta dix-sept mille francs la liberté d'un tailleur, son voisin, dont il convoitait la cellule pour s'agrandir, et dont il voulait s'épargner la musique perpétuelle. Cet homme jouait de la flûte, et désespérait Ouvrard, habitué à de plus suaves concerts.

A la Conciergerie, Ouvrard fait pendant au fameux Anglais qui dépensait cent mille livres par an dans sa prison. Paris s'occupa longtemps de ce détenu volontaire, de ses dépenses, de ses manies. Le pouvoir de l'argent est tel qu'il avait réussi à faire fléchir en sa faveur la terrible discipline de la vieille prison. Il dissimulait ses barreaux de fer sous les fleurs et les feuillages, et quant aux fantaisies, il les faisait venir à lui au lieu d'aller à elles. Il n'y eut de réellement à plaindre en cette affaire que ses créanciers.

On ne s'attend pas sans doute à une complète énumération des criminels plus ou moins célèbres qui se sont pressés dans les cachots de la Conciergerie depuis 1815. Répétons-le encore une fois, ce n'est pas une nécessité de faire vivre dans le souvenir des hommes la mémoire des crimes dont beaucoup de coupables se sont fait des trophées. Le nombre même de ces scélérats nous impose la réserve, et quant aux condamnés à mort, leur retranchant cette hideuse part de gloire que plusieurs ont cherché à élargir, déclarons-les égaux devant le bourreau qui les a frappés de mort.

Ce que nos lecteurs ont le droit de nous demander, c'est le relief de cette Conciergerie moderne dont le profil s'est peu éclairci, malgré la fuite des ombres que cinq cents ans avaient accumulées sur ses tours. Comme la Conciergerie signifie à l'oreille d'un Parisien le cachot du condamné, l'arrêt fatal qui

se prononce à quelques pieds au-dessus de sa tête, le bruit sourd de la charrette qui vient le prendre sous les guichets, comme il y a dans la Conciergerie un funèbre caveau tout humide des larmes et des sueurs mortelles de mille condamnés qui s'y sont succédé, comme elle conserve l'empreinte des pas du bourreau, voilà le tableau qui nous reste à esquisser, tableau dont les couleurs seront dramatiques, parce qu'elles seront vraies, et non parce qu'elles seront romanesques.

Pour nous placer au point de vue historique, remontons à quelques années; car aujourd'hui les condamnés à mort ne sortent plus de la Conciergerie pour aller au supplice. Lorsque l'instrument de mort se dressait au milieu de Paris, et que le condamné était offert en spectacle avec une sorte de solennité, la Conciergerie semblait devoir offrir au patient cette avant-dernière étape entre la terre et l'éternité. Elle aussi, l'antique prison, ouvrait avec solennité ses guichets sur des quais encombrés de monde; elle aussi vibrait jusqu'en ses racines profondes, au centre de Paris ému par cette cérémonie.

Mais maintenant l'échafaud est allé se blottir honteux et taciturne en un coin éloigné de la ville. Le condamné ne doit plus avoir la pompe du cortége et l'espèce d'ivresse que communiquent les grandes rumeurs de la foule. Il sort à petit bruit de la Roquette, et par la porte entrebaillée fait un bond rapide du cachot à la mort.

Voici le texte d'un état de la Conciergerie, publié par l'administration même, en 1829. Datons de cette époque tous les documents que nous allons produire.

Cette maison renferme les individus qui, après l'entière instruction de leur procédure, doivent bientôt comparaître devant

le tribunal pour être jugés. Après leur condamnation, ils sont envoyés dans la prison, où ils doivent subir leur peine, aussitôt qu'ils se sont pourvus en appel ou que le délai pour le pourvoi est expiré. Lorsque le jugement est confirmé, ils sont ramenés pour subir leur exposition, après laquelle ils retournent à leur prison. Les condamnés à mort dont le pourvoi en cassation est rejeté y sont ramenés le matin du jour de leur exécution.

Il y a un côté pour les hommes et un pour les femmes, avec un préau pour chacun, sans communication entre eux. Chaque côté à son infirmerie particulière.

Les chambres des détenus sont des cellules garnies chacune d'un lit, avec paillasse, matelas, traversins et couvertures.

Il y a aussi quelques chambres à plusieurs lits. Les détenus peuvent y prendre aussi des chambres de pistoles.

La nourriture de chaque détenu est d'une ration de pain bis blanc de vingt-quatre onces; soupe maigre et légumes fricassés cinq jours de la semaine; soupe grasse et quatre onces de viande désossée les dimanches et jeudis.

Point d'ateliers, mais le directeur procure de la couture aux femmes qui en veulent.

Population en août 1829 : 89 prisonniers, 1 directeur, 1 aumônier, 1 médecin, 1 médecin-adjoint, 1 pharmacien, 1 greffier, 1 commis-greffier, 1 brigadier, 1 sous-brigadier, 7 surveillants, 3 garçons de service, 1 barbier, 1 fouilleuse, 1 commissionnaire.

Ce roulement de la prison étant admis, on voit que le personnel doit se renouveler chaque mois à peu près, grâce aux

importations périodiques de la Force et aux exportations également périodiques sur Sainte-Pélagie et Bicêtre.

Un grand silence règne dans cette sombre maison, qui n'est éclairée à l'intérieur que par des réverbères. L'infirmerie en est sombre comme le reste de l'édifice, et l'air y pénètre rare et déjà décomposé. Aussi les malades préfèrent-ils, sitôt qu'ils ont repris assez de force, le séjour des dortoirs ordinaires, ou même du préau et des chauffoirs.

La chapelle est nue, sévère, et meublée de bancs de chêne sur lesquels viennent s'asseoir les prisonniers chaque dimanche. Autour du préau sont les chambres des prisonniers du dépôt. Une cellule sert à deux, et le lit se dédouble en des jours d'encombrement. Ces cellules du rez-de-chaussée sont généralement humides, bien qu'on ait la précaution de les laisser ouvertes une partie de la journée.

Les hôtes habituels de la Conciergerie, criminels dangereux pour la plupart, en ont rendu nécessairement le régime rigoureux. Les visiteurs de l'un et de l'autre sexe admis aux parloirs sont fouillés avec exactitude; toutes les lettres qui entrent et qui sortent sont soumises au visa du greffe. Le parloir est une vaste salle coupée dans sa longueur par deux grilles de bois parallèles et garnies d'un treillis de fil d'archal, qui rend difficiles les communications; de plus, ces deux grilles sont séparées l'une de l'autre par un espace de trois pieds, dans lequel, au besoin, se promène un guichetier de garde.

Les prisonniers de la Conciergerie ne peuvent disposer d'au cun instrument susceptible de devenir une arme ou un outil les couteaux, ciseaux, rasoirs, fourchettes. Le métal en généra y est prohibé

En été, vers sept heures du matin, s'ouvrent les chambres, d'où le prisonnier doit sortir pour n'y rentrer qu'à sept heures du soir. Quelques détenus à la pistole obtiennent de demeurer chez eux à loisir. La distribution du pain se fait à huit heures; le parloir est ouvert jusqu'à quatre heures. Chaque soir a lieu la prière en commun à la chapelle, et n'en sont dispensés que les sectateurs d'une religion étrangère au catholicisme.

On voit travailler quelques détenus dans une sorte d'atelier placé à gauche après les greffes. Là demeurent des prisonniers à qui l'on a permis de faire leur temps à la Conciergerie plutôt que dans les autres prisons où ils redouteraient les vengeances de leurs confrères, auxquels ils ont pu rendre de mauvais offices par une révélation quelconque. La mesure de coërcition usitée à la Conciergerie est le cachot sombre et humide. C'est le concierge qui inflige cette punition; il est tenu d'en adresser communication à la Préfecture de police.

Comme cette prison n'est pas une maison de correction, mais de prévention, les détenus ne sont obligés à aucun travail, et passent leur temps dans une lente et dangereuse oisiveté. C'est un spectacle à la fois sinistre et rebutant que celui du chauffoir en hiver. Sous cette cloche de pierre, qui fut le cachot de Ravaillac, s'entassent des centaines d'hommes vêtus de haillons, qui rient, bourdonnent ou soupirent, comme une immense nichée d'oiseaux malfaisants, sous l'inspection d'un seul brigadier, dont la voix suffit à réprimer tout bruit exagéré, tout désordre né des querelles ou des jeux de ces hôtes au front pâle. La tour de Bombec ou de Ravaillac sert de chauffoir aux prisonniers hommes. Cette tour est contiguë au quai même.

Chaque matin, après la distribution du pain, les corridors

retentissent de la voix lugubre des geôliers, qui appellent par leurs noms ceux des détenus que va juger la cour d'assises. On les voit alors passer en silence derrière le gardien, et franchir la porte de fer qui communique de la prison au Palais. Le soir, après l'audience, les mêmes échos répètent les gémissements et les malédictions des condamnés dont le juge a prononcé l'infamie et fixé le châtiment. Ces plaintes s'éteignent peu à peu sous les voûtes, et la nuit vient jeter son lourd manteau sur de nouvelles douleurs.

Parfois on voit passer un homme pâle, chancelant; les gardiens semblent le regarder avec compassion, et le soutiennent sans oser lui parler. Quelle différence de ces égards avec la rudesse qu'ils témoignaient le matin au même prisonnier! L'homme s'avance lentement, toutes les têtes des détenus se collent avidement aux vitres, aux barreaux; un silence effrayant retient sur les bouches le cri de la curiosité prêt à s'échapper... Mais ils ont deviné... le prisonnier vient d'être condamné à mort.

Tout à l'heure encore on l'avait vu causer, rire... il parlait de son défenseur plein d'espoir, il demandait si le soleil est doux encore à Brest sous la casaque du forçat, son plus sombre avenir était le bagne... Le voilà retranché du nombre des vivants; un gardien qui le précède l'entraîne par un chemin nouveau et le conduit dans la chambre des condamnés à mort. C'est un cachot de pierre dont la voûte est haute. Une lucarne grillée l'éclaire à gauche. Cette chambre est matelassée jusqu'à une certaine hauteur, et d'ailleurs le condamné va être revêtu de la camisole qui entrave ses mouvements. Un gendarme et un gardien ne le perdront plus de vue: s'il se pourvoit en cas-

sation, on le transfère à Bicêtre pendant les quarante jours de la révision du procès; s'il néglige d'accomplir cette formalité, il ne sort plus du cachot que pour aller à la mort.

Mais rarement un condamné se prive du bénéfice d'un délai. Vivre est si doux, et tant de choses peuvent arriver en quarante jours! Il n'y a peut-être pas un seul condamné qui n'ait rêvé dans cet avenir de six semaines ouvert devant lui une révolution, un tremblement de terre, une inondation, un incendie. L'homme ne veut jamais croire que l'anéantissement de son être puisse s'accomplir sans de grands déchirements de la nature.

Cependant les jours s'écoulent, le prisonnier les a comptés. Un matin la porte de sa chambre s'ouvre. Un guichetier, suivi du directeur de la prison, vient annoncer au détenu que le greffier de la cour d'assises demande à lui parler. Voyez le condamné pâlit. De ce moment qui va suivre dépend sa vie. Il épie sur les visages le moindre symptôme qui puisse lui révéler son sort; mais les visages sont impassibles.

Le greffier entre. Il lit une longue formule, de laquelle un seul mot enveloppé dans vingt phrases frappe comme un coup de foudre le condamné qui l'attendait au passage,—le pourvoi est rejeté. — Après ce mot terrible, le couteau ne devrait plus paraître cruel. Mais déjà il n'est plus temps de réfléchir. Les gardiens s'emparent du malheureux effaré, le poussent dans une voiture qui prend au grand trot le chemin de Paris, et vers dix heures entre dans la cour de la Conciergerie.

Le condamné revoit son cachot, les murs lui semblent plus sombres; chaque mouvement des gens empressés autour de lui lui retentit au cœur et dans la tête.

— Avez-vous envie de déjeuner? lui dit-on, et la table est servie. Quelquefois il mange. Bientôt sa mémoire lui revient; il s'attend à voir entrer le prêtre, à voir venir quelqu'un de sa famille ou de ses amis, dont il a voulu serrer la main une dernière fois. En effet, le prêtre vient, puis la famille du condamné, puis des étrangers; on chuchotte, on regarde; le malheureux objet de cette curiosité se promène avec une sombre activité; il a mille choses à dire : d'un côté la religion le sollicite; de l'autre, les dernières espérances. La grâce peut toujours arriver... elle est venue parfois sauver des patients inclinés sur l'échafaud.

Cependant les heures passent: on les entend sonner à l'horloge du Palais; quelquefois même d'atroces indiscrets regardent à leur montre.

Le prêtre accomplit avec une onction monotone son terrible devoir. Le condamné, distrait, l'écoute avec ses oreilles, mais son âme est autre part; elle écoute aussi : un pas redouté, un pas qui ébranle toute une prison, se fait-il déjà entendre? ce pas du bourreau qui arrive avec sa mine polie et affectueuse, suivi de ses acolytes, plus polis encore, mais dont les mains travaillent pendant que leurs yeux s'attendrissent... mains toujours occupées à pousser la victime de degrés en degrés vers la mort qui l'attend.

Le directeur de la Conciergerie, le chef des gardiens s'approchent... Il est trois heures, disent-ils; voulez-vous dîner? que désirez-vous qu'on vous serve?

Le misérable n'a pas achevé d'exprimer son désir, que déjà il est exaucé. Terrible allusion à la valeur du temps qui lui reste à vivre : on n'en saurait perdre une minute. Le condamné a

soif, il boit pour détacher sa langue de son gosier aride; il boit encore, parce qu'il a toujours soif, et qu'il se souvient que cette liqueur amère dont il s'abreuve, et que l'on appelle du vin, peut parfois faire oublier; mais une autre ivresse domine en lui, c'est celle du désespoir et de la terreur. Une rougeur fugitive monte à ses joues, la force redescend dans sa poitrine. Soudain le pas lugubre retentit au dehors et la porte s'ouvre encore... Le condamné repousse son verre, il laisse tomber le gâteau de sa main, ses cheveux se hérissent à la vue de cet homme qui entre en saluant, chapeau bas.

— Le bourreau! murmure-t-il.

Nouveau salut de la part de l'homme poli.

— Si vous voulez accomplir à la chapelle quelque acte de piété, monsieur, dit la voix caressante de cet homme, nous aurons l'honneur de vous attendre.

Ces mots signifient : Dépêchez-vous de faire une prière; nous sommes pressés.

Oh! la religion!... une prière, oui, une prière encore, car c'est un délai, c'est quelque moyen de laisser au salut le temps d'arriver... Malheureux! il ne sait pas que Dieu ne peut plus rien lui accorder que le pardon dans le ciel..... Cependant sa défiance est éveillée et il préfère rester dans son cachot.

A peine a-t-il répondu, qu'on l'avertit qu'il est demandé au greffe. Il y trouve d'autres visages, des gendarmes, des fonctionnaires, des journalistes, la plupart des employés de la prison; on lui ôte en même temps la camisole de force qu'il porte depuis sa condamnation; puis on le mène au greffe par des corridors remplis de gardes et de guichetiers, on le fait asseoir au milieu de cette haie silencieuse, et les ciseaux de l'exécuteur

coupent la partie de chemise qui couvre le cou; ses cheveux tombent aussi sous les ciseaux. Il veut faire un mouvement et s'aperçoit alors que ses mains sont liées derrière son dos par une corde fine et forte qui va rejoindre ses pieds, liés de la même façon, avec assez de jeu cependant pour qu'il puisse marcher. Tout est fini. L'œil égaré, la bouche convulsive, il se recommande aux chefs, il articule à l'aventure quelques mots empreints de son délire; mots qui circuleront le lendemain, répétés dans les journaux. Un aide de l'exécuteur jette sur ses épaules la *veste des condamnés*, dont les manches pendent, et qui s'attache avec le dernier bouton seulement sous le menton du patient

Un silence général suit ce moment si court. Tout à coup un roulement sinistre ébranle les voûtes du greffe : c'est la charrette qui vient prendre position dans la cour; les pieds des chevaux de la gendarmerie résonnent plus clairement sur le pavé; le commandement militaire retentit à son tour avec un cliquetis de fourreaux de sabres.

—Avez-vous *encore* besoin de quelque chose? dit le directeur de la prison au condamné. Voulez-vous boire? voulez-vous parler à quelqu'un?...

— Avez-vous quelque révélation à faire? dit un greffier ou le commissaire de l'exécution.

— Pensez à Dieu... murmure le prêtre.

— Monsieur, nous allons partir, s'il vous plaît, dit le bourreau; car l'heure est arrivée.

C'est le seul bruit que perçoive distinctement le condamné. Il se lève; de chaque côté un homme s'offre à le soutenir; le plus souvent il s'appuie sur le bras du prêtre, dont la voix l'encourage. La porte s'ouvre, l'air frappe le malheureux au visage;

il monte, étourdi, dans la charrette, par un marchepied qui disparaît aussitôt. La charrette s'ébranle, le sabre des gendarmes brille, les chevaux piaffent, la foule murmure comme un océan. Déjà la Conciergerie a fui loin des regards du patient, qui la regarde encore. Ainsi fuit sa vie.

On traverse le quai aux Fleurs, le pont Notre-Dame. Partout la foule noire, épaisse, immobile, les écriteaux des boutiques, les enseignes, passent en s'envolant devant le condamné. Tout à coup les maisons manquent, une immense rumeur envahit l'espace ; la charrette oscille et s'arrête.

Le condamné est descendu ; le prêtre l'embrasse en pleurant. Il se trouve au pied d'un escalier de bois peint en rouge ; au-dessus de sa tête s'élève, sur des tréteaux, un plancher peint en rouge également. Tandis qu'il regarde, il est monté ; les aides du bourreau l'ont soulevé en route. Il voit alors deux longues poutres perpendiculaires, au bout desquelles il cherche machinalement le couteau. Pendant cette seconde, ce siècle! il n'a pas remarqué une planche rouge dressée à la hauteur de sa poitrine. Les aides du bourreau l'ont bouclé sur cette planche par des courroies qui y sont adaptées. Soudain la planche s'incline par un rapide mouvement de bascule ; avant qu'il ait pu crier : Mon Dieu, ayez pitié de mon âme, une demi-lunette est retombée sur sa tête, qu'elle comprime, et du même temps le couteau, obéissant au ressort que presse l'exécuteur, glisse avec la rapidité de l'éclair entre les rainures de cuivre.

Le malheureux a vécu.

Cependant par-dessus les ponts, par-dessus les quais, par-dessus la foule, la sombre tour de Montgommery regarde avec

sa noire fenêtre, œil luguble, les dernières convulsions du patient que la Conciergerie a nourri pour l'échafaud.

Telle est, sauf d'insignifiantes variantes, l'histoire de tous les suppliciés, dont nous avons voulu et dû taire les noms.

Telle était, naguère encore, la Conciergerie, leur dernière hôtellerie. Aujourd'hui, tombée au rôle de pourvoyeuse des autres prisons, la vieille prison de saint Louis a perdu le plus saillant caractère de sa physionomie; mais il lui reste son nom, ses tours noires et la magie saisissante des souvenirs, qui font que, la nuit, sur la rive opposée, le passant regarde avec un effroi involontaire ses pignons aigus dont la lune vient argenter la cime, alors que les ténèbres baignent ses hautes murailles et qu'un réverbère rougeâtre, se balançant sous sa voûte principale, indique le fatal chemin qui mena tant de malheureux à l'éternité au travers de l'infamie et des supplices.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

NOTES.

LA CONCIERGERIE.

I

(1) Philarète Chasle, *la Conciergerie.*

(2) Les Romains, dans le temps de leur domination, eurent à Lutèce deux prisons, celle de la cité, qui est la Conciergerie dans son antiquité la plus reculée, et le Châtelet, véritable château fort.

II

(3) Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. II.

III

(4) Anquetil, *Histoire de France.*

(5) On connaît les beaux vers de Clément Marot sur la mort de Semblançay. Or, Marot n'a pas prodigué les panégyriques.

(6) Mémoires de M. de Vieilleville.

(7) Pierre de l'Estoile, *Journal du règne de Henri III.*

(8) Ce document curieux nous a été communiqué dans les archives de la préfecture de police, grâce à l'infatigable obligeance de M. Labat. Jamais bibliothécaire n'a mieux connu ni plus habilement classé de plus précieux trésors. Nous regrettons de n'avoir pu fournir un fac-simile de cet écrou. On y remarque la rature de ces mots : commandement *du roy*, remplacés par ceux-ci : *de Sa Majesté;* ce qu'on lit à la marge est écrit postérieurement. C'est *le reçu* donné au greffe de cette prisonnière après son supplice.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

(9) Encore un manuscrit inédit, inconnu peut-être. Il a pour titre : *Journal du Châtelet de Paris, depuis* 1649 *jusqu'en* 1669.

TROISIÈME ÉPOQUE.

(10) Ce fait est rapporté par M. Georges Duval dans les *Souvenirs de la terreur*, ouvrage qu'on ne soupçonnera pas de partialité pour la révolution. Robespierre avait été élève boursier du collége Louis-le-Grand ; il avait été *gratifié de six cents livres pour ses talents éminents.* Ce fait résulte d'un paragraphe inséré dans l'ouvrage intitulé : *Délibérations du collége de Louis-le-Grand.*

(11) Georges Duval, *Souvenirs de la terreur.*

(12) Ces détails scandaleux et horribles, que nous avons cru devoir reproduire, ne sont confirmés par aucune relation sérieuse. Ils ont passé à l'état de tradition comme le verre de sang de mademoiselle de Sombreuil. On s'en est servi pour avancer que les gardes françaises avaient pris part aux massacres.

(13) Ajoutons ceci, malgré notre désir de garder le silence : Le premier nom qui figure sur la liste est *le Doux*. Quel nom pour un massacreur !

(14) En assignats, c'est-à-dire cinq à six mille livres au plus.

(15) *Lettres sur quelques particularités de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons, à M. le comte Armand de B****, par M. le comte Barruel de Beauvert.

(16) Ce digne conspirateur a écrit l'histoire de son voyage forcé à Cayenne. Ouvrage assez curieux et qui fournit plusieurs renseignements utiles sur la détention de quelques conventionnels célèbres.

(17) Louvel recopia seulement des lettres d'adieu qu'on avait, dit-on, composées pou. lui.

FIN DES NOTES.

LES PRISONS

DE L'EUROPE.

PARIS — TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

LES PRISONS

DE L'EUROPE,

BICÊTRE, LA CONCIERGERIE, LA FORCE, LA SALPÊTRIÈRE, LE FOR-L'ÉVÊQUE,
SAINT-LAZARE, LE CHATELET, LA TOURNELLE, L'ABBAYE, SAINTE-PÉLAGIE, PIERRE EN CIZE,
POISSY, HAM, FÉNESTRELLES, LE CHATEAU D'IF, CHATEAU TROMPETTE,
LE MONT SAINT-MICHEL, CLAIRVAUX, LES ILES SAINTE-MARGUERITE, LA TOUR DE LONDRES,
PIGNEROLLES, LE SPIELBERG, LES PLOMBS DE VENISE,
LES MINES DE SIBÉRIE, LES SEPT TOURS, LES CACHOTS DE L'INQUISITION.

Histoire des prisonniers d'état, des Victimes du Fanatisme politique et religieux,
Intérieur des Bagnes, Travaux et Punitions des Forçats,
Détails inédits sur toutes les Prisons élevées par le Despotisme.

PAR

MM. Alboize et A. Maquet,
Auteurs de l'Histoire de la Bastille.

MAGNIFIQUE ÉDITION,

SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER.

IV

PARIS.
ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,
RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, 32, PRÈS LA BOURSE.

1850



EXÉCUTION DE CINQ MARS ET DE THOU.

LA FORCE.

I

Histoire de l'hôtel de la Force. — Prison de la Force. — Son local. — Prisonniers pour mois de nourrice. — Dettiers. — Comédiens incivils. — Prisonniers de police. — Mendiants. — La petite Force, prison pour les filles publiques. — Règlement de la maison. — Grammont, comédien et général de la république. — Mademoiselle Théodore, danseuse de l'Opéra. — Le beau Nivelon. — Trait de philanthropie du lieutenant civil Augrand d'Allery. — Vestris et Vestrallard. — Clairval et Rosalie l'Impure. — Moreau et Raymond. — Le public et les gentilshommes de la chambre. — L'abbé fratricide. — Liberté individuelle des comédiens. — La prise de la Bastille. — Écrous et rapports de police. — Pièces inédites.

Vers la fin du dix-huitième siècle, les écrits des philosophes et des libéraux préludaient à la grande révolution qui a réformé nos mœurs et notre gouvernement. La voix de la justice, appuyée par le talent et par la classe bourgeoise, qui, unie au peuple, commençait à sentir sa force, parvint à se faire entendre. Elle demandait beaucoup, on lui accorda peu; mais si minime que fût la concession, elle devint un bienfait à cette

époque, en s'étendant sur quelques prisons. Les écrivains attaquaient violemment les lettres de cachet, leur origine, leur arbitraire. Ils voulaient les saper dans leur base, et les faire abolir. Ils se plaignaient ensuite du traitement qu'éprouvaient les prisonniers, de l'incommodité de leurs prisons, de la barbarie et de l'abus du régime. La couronne ne voulut ni se dépouiller du droit arbitraire des lettres de cachet, ni permettre qu'on pût sonder les mystères des prisons d'État. Pourtant devant cette réprobation générale, devant ces voix nombreuses qui avaient un écho dans toute la France, il fallait faire une concession. Cette concession fut franchement et noblement faite, mais elle ne s'étendit qu'aux prisonniers civils, en laissant toutefois l'espérance que par la suite elle pourrait s'étendre aux autres.

Le ministre Necker fit adopter à Louis XVI ce principe déjà ancien, et qui jusqu'alors n'avait jamais été mis en pratique : *Carcer ad continendos, non ad puniendos homines, haberi debet. La prison doit être regardée comme un lieu propre à renfermer les hommes, et non à les punir.* Ce principe, le seul vrai, le seul équitable, et vers lequel on semble revenir de nos jours, était écrit tout entier dans le rapport de Necker au roi Louis XVI. Toutefois, il n'en proposait pas l'application d'une manière générale, et le restreignait, ainsi que nous l'avons dit, aux prisonniers civils. C'était éluder la question tout en la décidant. Quoi qu'il en soit, ce rapport obtint des résultats salutaires. Les prisonniers civils étaient pour la plupart au For-l'Évêque, au Petit Châtelet, et quelques-uns à la Conciergerie. Ces deux premières prisons étaient incommodes, malsaines, affreuses; on en arrêta la démolition; mais avant de l'ordonner on dut

d'abord se pourvoir du lieu qui devait les remplacer. Après une enquête minutieuse, après des rapports, des projets d'arrangements, Louis XVI termina, le 23 août 1780, l'acquisition complète de *l'hôtel de la Force*, pour y établir ce qui allait devenir la prison modèle.

C'était la seconde fois que cet hôtel allait appartenir à un roi de France; mais la première fois ce fût un don gratuit d'un sujet à son maître.

Élevé dans la rue qui tira son nom du premier propriétaire, ce palais fut d'abord possédé en 1265 par le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, qui devint roi de Naples et de Sicile. Il passa en 1292 à Charles de Valois et aux comtes d'Alençon. Pierre d'Alençon en était possesseur en 1390. A cette époque, ce palais n'était séparé de la culture Sainte-Catherine que par l'enceinte de Philippe-Auguste. Charles VI, qui, avant sa démence, passait son temps dans les tournois et carrousels, regarda d'un œil d'envie cette habitation, qu'il trouva très-commode par sa situation, pour se préparer aux exercices de chevalerie, et se reposer après les combats. Son désir fut exprimé à Pierre d'Alençon, qui s'empressa d'offrir au roi son palais et ses dépendances. Charles VI daigna tout accepter, par lettres patentes du 26 mai 1390. Après sa mort, le tout passa aux mains des rois de Navarre, et plus tard à celles des comtes de Tancarville. Le cardinal de Meudon en étant devenu propriétaire, fit rebâtir entièrement cet édifice en 1553, mais la reconstruction n'en fut terminée que par le chancelier de Birague. A sa mort, arrivée en 1583, Antoine de Roquelaure acheta cet hôtel, et le vendit à François d'Orléans de Longueville, comte de Saint-Paul, qui fit inscrire sur la porte ces mots *hôtel Saint-*

Paul. Chavigny l'acheta plus tard et le donna en dot à sa fille, qui épousa le duc de Caumont la Force. Dès ce jour il changea de nom pour s'appeler *hôtel de la Force* (1). Il fut divisé en deux parties sous la fin du règne de Louis XIV. Ce qui fut connu plus tard sous le nom de *la Petite Force* fut alors appelé *l'hôtel de Brienne.* L'entrée en était rue Pavée. L'autre partie, plus considérable, conserva son nom et son entrée rue du Roi de Sicile. Elle fut acquise en 1715 par les frères Paris, qui l'embellirent de tout le luxe de l'époque, et la vendirent à une demoiselle Toupel. Le 12 septembre 1754, M. d'Argenson l'acheta au nom du gouvernement pour y établir l'École militaire; mais ce projet ne reçut aucune exécution, et le 23 août 1780 Louis XVI acquit *l'hôtel de Brienne,* qu'il réunit à l'autre partie qui lui appartenait déjà.

Telle est l'histoire de ce palais, avant de devenir une prison que nous voyons encore s'élever dans Paris, et à laquelle la bizarrerie du nom de *la Force* attache une autre origine dans la croyance populaire. Pour quiconque médite, il y a certes lieu à des réflexions profondes, en pensant que ce palais, deux fois édifié à grands frais pour les plaisirs et le luxe des grands, est aujourd'hui devenu l'asile des malfaiteurs. Du reste, nous ne devons voir pour l'instant que le motif d'humanité et de justice qui présida à cette transformation, et dont nous allons rendre compte en détail.

Ce fut par ordonnance royale, en date du 30 août 1780, comme nous l'avons déjà dit, enregistrée en parlement le 5 septembre suivant, que l'hôtel de la Force fut érigé en prison. Les considérations de cette ordonnance portent

« Après beaucoup d'examen et diverses autres choses, nous

avons fait choix de *l'hôtel de la Force;* sa position, son étendue, sa distribution, et la modicité des fonds demandés pour le mettre en état de remplir nos vues, tout nous a déterminé à en faire l'acquisition. »

L'article premier dispose que : « L'hôtel de la Force et ses dépendances demeurent destinés à servir de prison pour renfermer spécialement les prisonniers arrêtés pour dettes civiles; que la distribution du local sera faite de manière qu'il y soit formé des logements et des infirmeries particulières, ainsi que des préaux séparés pour les hommes et pour les femmes. »

L'article 2 porte : « Lorsque les lieux seront disposés, il sera, par des commissaires de notre parlement qui seront nommés à cet effet, dressé procès-verbal de l'état des lieux, et procédé à la translation dans ladite prison des personnes de l'un et l'autre sexe qui se trouveraient détenues pour les causes ci-dessus exprimées dans les prisons de la Conciergerie, de notre Palais, à Paris, et dans celles dites des Grand et Petit-Châtelet, et du For-l'Évêque. »

La mission des commissaires du parlement ne devait pas se borner là ; ils devaient faire un règlement de la prison.

Toutes ces prescriptions s'accomplirent fidèlement; mais il s'écoula plus d'une année avant que l'hôtel de la Force fût en état de recevoir les prisonniers. Ce ne fut que le 10 janvier 1782, un jeudi, qu'on commença la translation des prisonniers civils, confondus jusque-là avec les accusés et les condamnés. Elle fut terminée le 19 du même mois. Or voici comment, à cette époque, était organisée la prison, qui déjà dépassait les restrictions de l'ordonnance royale.

Elle se divisait en huit cours et six départements.

qu'au parloir, où le prisonnier ne devait, sous aucun prétexte, prolonger sa présence au delà de deux heures. Enfin, il était défendu au concierge et aux geôliers de rien exiger en entrant des détenus; et le droit de bienvenue, contribution forcée pour le nouvel arrivant de la part de ses compagnons, était supprimé aussi.

Les principales dispositions de ce règlement, réunies aux dispositions matérielles intérieures, devinrent l'objet de tous les éloges, et firent désigner la Force comme une prison modèle. C'était en effet un grand pas pour cette époque, et qui devait amener par la suite une notable amélioration dans le système pénitentiaire, en s'étendant sur toutes les catégories de prisonniers. C'est le premier et à peu près le seul essai bien marqué qu'on ait fait jusqu'à ce jour en leur faveur.

Nous dirons immédiatement, pour donner à cette prison sa physionomie tout entière, que par lettres patentes délivrées à Versailles, au mois d'avril 1785, enregistrées au parlement le 10 mai suivant, la prison Saint-Martin, destinée aux filles publiques en contravention avec les règlements de police, fut supprimée, comme l'avaient été le For-l'Évêque et le Petit-Châtelet, et par les mêmes motifs, et réunie à la Force. On utilisa et on disposa pour cela l'ancien hôtel de Brienne, auquel on donna le nom de *Petite-Force*, et qui était, comme on le sait, une dépendance de la grande. La translation de ces prisonnières eut lieu au mois de juin 1785.

Telle fut la prison de la Force jusqu'à l'époque révolutionnaire, où, comme toutes les prisons de la France, elle changea son régime, et reçut d'autres prisonniers. Après ces temps de trouble, elle reprit une nouvelle allure, différente des deux

autres, et la maintint jusqu'à nos jours. C'est l'histoire de ces trois périodes bien distinctes que nous allons esquisser.

Les registres d'écrou de la première période manquent dans les archives, ils ne commencent qu'à l'époque révolutionnaire. Nous y avons suppléé, comme pour le For-l'Évêque, par les ordres du roi. Nous devons rendre ici cette justice au gouvernement d'alors, que, s'il ne se restreignit pas légalement dans les limites de l'ordonnance royale, l'arbitraire ne fut pas aussi révoltant qu'au For-l'Évêque. L'institution récente de cette prison sembla la protéger contre les envahissements du despotisme, et sauf les cas de pure police qui avaient pris quelque extension, et un prisonnier dont nous parlerons plus tard, cette prison devint la spécialité des détenus pour dettes et des comédiens *réfractaires* ou *incivils*. Lorsque Howard la visita en 1783, il y avait soixante et dix-huit détenus pour dettes, et onze femmes. Au mois de mai de la même année, on comptait en tout deux cent soixante et onze prisonniers de tout genre. Dans ce nombre étaient des déserteurs et des fils de famille, emprisonnés sur la sollicitation de leurs parents. Le peu de lignes que nous venons de tracer donne une idée suffisante de la population de la Force dans sa première période. Nous en allons citer les prisonniers les plus intéressants.

Le premier en date qui se présente est un comédien du Théâtre-Français, nommé Grammont. Ce jeune acteur, amoureux fou de mademoiselle Thénard, sa camarade, était le rival heureux du duc de Duras, gentilhomme de la chambre. Cette actrice s'en allait donner des représentations en province. Grammont, voulant l'y suivre, demanda un congé à cet effet; mais M. de Duras le lui refusa obstinément. Grammont était

un homme d'un caractère ardent et ferme. Depuis longtemps il sentait en lui l'instinct de ce qu'il devait être un jour, et ne supportait qu'avec impatience l'humiliante tyrannie des gentilshommes. Le duc de Duras lui refusa sa demande dans des termes secs et hautains. Grammont saisit cette occasion pour l'attaquer sur les véritables motifs du refus; mais le duc éluda de répondre, et le comédien sortit furieux et décidé à tout. Mademoiselle Thénard partit le lendemain; le surlendemain Grammont sortit clandestinement de Paris, et alla la rejoindre à franc-étrier. A cette nouvelle, tous les gentilshommes furent irrités au dernier point de voir ainsi leur autorité méconnue et bravée. Ils coururent chez les ministres et chez le lieutenant de police, M. Lenoir, et firent envoyer après Grammont des escouades de maréchaussée. Il fut bientôt arrêté, et conduit à la Force, qu'il inaugura en sa qualité de comédien. Mais cette punition ne suffisait pas aux gentilshommes, et surtout au duc de Duras; il voulait que Grammont fût conduit aux frontières par la force armée, et banni du royaume. M. Lenoir eut beaucoup de peine à persuader au noble duc que son ordre ne s'étendait pas jusque-là, et que la punition était trop forte. M. de Duras trouvait le moyen si simple de se débarrasser ainsi d'un rival, qu'il y tint autant qu'il le put. Cependant il n'en vint pas à bout. Grammont essuya une captivité assez longue à la Force, au bout de laquelle il aurait quitté tout à fait le Théâtre-Français, s'il n'avait dû y retrouver l'actrice, cause de la sévère punition qu'il avait encourue. L'amour lui donna le courage de supporter encore les nouvelles humiliations auxquelles il fut en proie; mais sa haine pour les gentilshommes et pour ce régime d'oppression et de despotisme auquel sa classe se trou-

vait soumise ne fit que s'accroître de jour en jour. Les premiers sons du tocsin révolutionnaire le trouvèrent dans cet état. Il embrassa avec ardeur et courage les nouveaux principes, si précieux pour lui et les siens. Fougueux révolutionnaire, il quitta le théâtre, et peu de temps après servit dans nos armées, où, par ses talents et son intrépidité, il obtint le grade de général, qu'il justifia par ses faits d'armes. C'est ainsi que chaque classe, chaque citoyen oppressé par l'ancien ordre de choses, secoua ses chaînes, et vint apporter à ce monument qu'on élevait à la liberté française une pierre pour lui servir de fondement; mais le ciment de ces pierres devait être du sang, pour les rendre indestructibles. Plus d'un défenseur de la patrie vit le sien couler, mêlé à celui des ennemis de la France. C'était le martyre dont on les honorait. Tel fut le sort de Grammont; en 1794, il périt sur l'échafaud révolutionnaire, avec son fils, âgé de dix-neuf ans, qui était son aide de camp.

A l'acteur Grammont succéda, la même année, au mois de juillet, une danseuse de l'Opéra, mademoiselle Théodore. Jeune, jolie, aimable et sage, elle avait résisté à toutes les séductions des seigneurs, et même *aux droits des gentilshommes*. Élève du sieur Laury, elle embrassa malgré elle la carrière du théâtre. Elle y fut contrainte par la nécessité de trouver dans son état des ressources pour elle et pour sa famille; elle avait reçu une brillante éducation, dont elle avait su profiter plus que les femmes de ces temps-là; avait essayé d'écrire, et s'occupait à lire des ouvrages, et toujours des ouvrages sérieux. Son auteur favori était Jean-Jacques Rousseau. Pleine d'admiration et de confiance pour cet écrivain philosophe, dont elle approuvait les doctrines, elle eut l'idée de lui écrire pour lui demander

des conseils sur la conduite qu'elle aurait a tenir à l'Opéra. Celui-ci lui répondit la lettre suivante, qui n'a été publiée que dans une brochure fort rare aujourd'hui (2).

« On ne peut être plus surpris que je ne le suis, mademoiselle, de recevoir une lettre datée de l'Académie royale de Musique, par laquelle on réclame des conseils de ma part pour y bien vivre. Vos expressions peignent l'honnêteté avec tant de franchise et de candeur, que je ne vous renverrai pas pour en recevoir à ceux qui ont coutume d'en donner à celles qui s'y présentent. Je ne puis cependant pas vous fournir les préceptes que vous me demandez. Ne doutez nullement de ma bonne volonté à vous satisfaire; mais je suis moi-même fort embarrassé pour mon propre compte, quoique je ne sois pas dans une carrière aussi glissante. Je suis donc hors d'état de vous diriger dans celle où vous êtes entrée. Je n'ai à vous conseiller que de vous arrêter à deux principes généraux qui me paraissent être la base de toutes nos actions dans tel état que le destin nous ait placé; le premier est de ne jamais vous écarter du respect que vous paraissez avoir pour les bonnes mœurs; et, pour y réussir, évitez l'impulsion du cœur et des sens, et qu'une extrême prudence en soit le correctif.

» Le second, dont vous devez sentir toute la nécessité, c'est de fuir autant que vous le pourrez la société de vos compagnes et de leurs adulateurs; rien ne perd aussi facilement que le poison de la louange et l'air contagieux de cet endroit. Jetez les yeux autour de vous, et vous remarquerez que ceux ou celles qui le respirent, sans être en garde contre son effet, ont le teint flétri et l'extérieur de machines détraquées.

» Voilà, mademoiselle, les seules réflexions que je vous en-

gage à faire ; quant au reste, vous me paraissez être douée de toute la pénétration nécessaire pour parer aux inconvénients qui renaissent à chaque moment dans ce séjour.

» Acceptez, je vous prie, la considération qu'a pour vous, etc. »

Mademoiselle Théodore eut l'imprudence de montrer cette lettre, et de déclarer qu'elle ferait la base de sa conduite. Dès lors une réprobation générale l'accueillit au théâtre. Mille tracasseries lui furent suscitées, mille injustices la frappèrent. Elle ne se départit pas de sa résolution, et répondait en vraie philosophe à ceux qui lui démontraient le danger de sa conduite, qu'elle trouvait plus original de rester honnête fille au milieu de l'atmosphère de vices qu'elle respirait ; mais cet exemple pouvait à la longue devenir contagieux, et dans ce cas les plaisirs des grands seigneurs et les droits d'aubaine des gentilshommes étaient perdus. On résolut de punir la sagesse indécente de l'actrice, et on en chercha minutieusement le prétexte; mais l'actrice était sur ses gardes, et, assidue à tous ses devoirs, elle ne donnait pas prise sur elle par sa conduite, et souffrait sans murmurer les affronts et les passe-droits. C'était à décourager le vice et la méchanceté. Aussi, voyant qu'on ne pouvait l'atteindre comme actrice, on l'atteignit comme journaliste, et ce n'est pas la lettre de cachet la moins bizarre de cette époque.

Mademoiselle Théodore était partie pour Londres afin de donner quelques représentations. Elle fit le voyage avec Vestris fils et un autre de ses camarades qu'on appelait le beau Nivelon. Ce danseur, fort à la mode, faisait le caprice des grandes dames de l'époque, et, capricieux lui-même, passait volontiers de la

duchesse à la grisette pour varier ses plaisirs. Il avait attaché son nom à toutes les aventures scandaleuses qui couraient le monde et les salons. Charmé de faire le voyage avec celle dont la vertu avait été inébranlable jusqu'à ce jour, il jura de la faire succomber. En effet, il employa tous les moyens de séduction possibles et ne put réussir. Le beau Nivelon échoua pour la première fois de sa vie. C'est qu'en outre de sa résolution, mademoiselle Théodore avait acquis le préservatif le plus puissant, elle aimait; elle aimait Dauberval le danseur, qui, amoureux alors de mademoiselle Guimard, ne s'était pas aperçu de l'inclination qu'il avait inspirée. Nivelon pourtant la devina, sans savoir à qui elle s'adressait. Mademoiselle Théodore avait jusque-là dansé avec méthode, grâce et légèreté, mais n'avait mis dans sa danse ni cette poésie ni cette volupté que l'amour seul peut inspirer. Sur la rive anglaise, ces qualités lui vinrent tout à coup. Nivelon, au sortir d'un pas qu'il venait de danser avec elle, ayant remarqué ce changement à l'enthousiasme du public, lui dit en rentrant dans la coulisse :

— Mademoiselle, vous aimez quelqu'un. Vous pensiez à lui en dansant avec moi. Or, celui que vous aimez n'était pas dans la salle, car vous ne m'avez pas perdu de vue. Si vous ne m'aimez pas, c'est un danseur comme moi que vous aimez, car vous avez cru le voir en moi, j'en suis sûr, à la manière dont votre corps a frémi quand je vous ai soulevée par la taille.

A cette interpellation, mademoiselle Théodore resta muette et troublée, et Nivelon, continuant, se mit à dire les noms de tous les danseurs de l'Opéra. Quand celui de Dauberval fut prononcé, mademoiselle Théodore rougit malgré elle, et Nivelon s'écria :

— C'est lui ! c'est Dauberval!... j'en suis sûr... Dauberval est mon ami, ajouta-t-il sérieusement, et je me ferais conscience de lui enlever celle qui l'aime et qu'il aimera à son tour, malgré la Guimard. Mademoiselle, dès ce jour, vous êtes sacrée pour moi comme la femme d'un frère.

Et Nivelon, heureux d'avoir trouvé ce prétexte qui lui enlevait l'humiliation d'une défaite, la traita dès lors avec le plus grand respect; il fut même un de ceux qui la poussèrent le plus à écrire. Mademoiselle Théodore avait essayé de tracer quelques petites anecdotes qu'elle avait confiées à ses amis. Ils l'engagèrent à les publier dans les journaux de Londres; elle y consentit. Une d'elles, relative à l'Opéra, contenait une critique fine et modérée de ce qui s'y passait. Les gentilshommes trouvèrent dans cette bluette le prétexte qu'ils cherchaient depuis si longtemps, et à son retour à Paris mademoiselle Théodore fut envoyée à la Force comme journaliste, ainsi que nous l'avons dit. Rien ne put la sauver de la captivité qu'on lui imposa, privée qu'elle était d'un protecteur dont elle ne voulait pas acheter le crédit au prix où il avait cours. Elle était donc solitaire et abandonnée dans sa prison, lorsqu'un jour elle vit accourir Dauberval. Émue et heureuse, elle ne savait à quoi attribuer cette visite; mais celui-ci se hâta de l'instruire de tout. Nivelon, à son retour de Londres, n'avait eu rien de plus pressé que de lui faire part de la découverte qu'il avait faite, pour mieux masquer, sous les dehors de la générosité, l'échec qu'il avait éprouvé. Dauberval, déjà las de l'existence de débauche qu'il menait avec la Guimard, accourait aux pieds de celle qu'il aimait autant qu'il en était aimé. Pour compléter l'aventure, le beau Nivelon lui-même fut mis peu de temps après à la

Force. Son crime supposé était de s'être absenté sans congé; mais cette fois cette absence sans congé était une espèce d'enlèvement opéré sur sa personne par une dame qui touchait de près à un gentilhomme de la chambre. Celui-ci s'en vengea par une lettre de cachet. On vit donc ces deux personnes prisonnières ensemble dans le même lieu et punies de la même peine : l'une pour sa galanterie, l'autre pour sa vertu. C'était la justice distributive d'alors. Nivelon reçut dans sa prison toutes les marques de tendresse de ses nombreuses conquêtes, tous les soins, toutes les prévenances, toutes les surprises qu'on peut imaginer, et sortit au bout de huit jours. Mademoiselle Théodore, seule, abandonnée de tous, ne vit venir auprès d'elle, dans sa disgrâce, qu'un seul homme, le danseur Dauberval, et resta deux mois à la Force. En sortant de sa prison, elle trouva en lui un mari, et vécut aussi honnête femme qu'elle avait vécu honnête fille. En sortant de la Force, Nivelon trouva de nouvelles intrigues, de nouvelles aventures, et continua son existence galante. Il vivait encore il y a quelques années, et se plaisait à raconter sa vie passée à tous les jeunes gens.

C'est cette même année, vers la fin de novembre, qu'il se passa, au département de la dette, le trait suivant d'une bonne action, que nous sommes heureux d'enregistrer.

Le lieutenant civil Augrand d'Allery avait signé l'ordre d'arrestation pour dettes d'un père de famille, que le besoin, et non l'inconduite, avait forcé d'emprunter, et que le malheur avait empêché de rendre. Sur les renseignements qui lui avaient été donnés, il avait longtemps hésité à signer le mandat d'arrêt; mais les droits du créancier étaient incontestables et la loi était formelle. Le magistrat fut forcé de remplir son devoir. Il exigea

toutefois que l'huissier vînt lui rendre compte de l'arrestation. Celui-ci accomplit ses ordres et vint le même soir, à neuf heures, lui faire le rapport qu'il avait demandé. Au tableau que lui traça l'huissier, encore ému de la scène qu'il venait de voir, chose rare pour tous les temps, qu'un huissier éprouvant de l'émotion, le lieutenant civil se reprocha presque sa conduite; mais lorsqu'il apprit le désespoir et la misère de l'épouse et des enfants dont le prisonnier était le seul soutien, il n'y tint pas davantage. Il se transporta sur l'heure, à pied, enveloppé d'un large manteau, malgré la neige qui tombait à flocons, à l'hôtel de la Force, ne voulant pas être reconnu. Il paya sur-le-champ la dette du père de famille, le fit mettre en liberté sur l'heure, et se garda de dire son nom. Cette double action du magistrat et de l'homme bienfaisant honore la mémoire de M. Augrand d'Allery, que le tourbillon révolutionnaire entraîna sur l'échafaud en 1794.

Nous constaterons du reste, une fois pour toutes, la rigueur avec laquelle s'exécutait la loi de la contrainte par corps à cette époque; rigueur que M. Augrand d'Allery déployait dans un but de justice; car on vit, au grand scandale des têtes à perruques du parlement, l'un des présidents du grand conseil, Basset de la Maralle, écroué à la Force pour dettes. Le système était changé depuis l'abolition du For-l'Évêque, et dans ce temps-là on n'aurait plus osé ce qu'on osait alors, tant on sentait les besoins et les approches d'une révolution.

On vit aussi à la Force plusieurs libraires, pour avoir édité ou colporté des livres défendus. Le plus important de tous ces prisonniers fut Prudhomme, devenu célèbre depuis par son journal des *Révolutions de Paris*. Il fut mis plusieurs fois à la

Force, pour avoir fait imprimer des livres obscènes, entre autres *la Correspondance de madame Gourdan*.

C'est au mois de juillet qu'arriva l'affaire du fils de Vestris. Son père, *le diou dé la danse*, l'avait lancé de bonne heure au théâtre, pour le rendre digne de porter son nom, en continuant sa réputation, secondé en cela par le désir de sa mère, qui lui disait vers la fin de sa grossesse : *Je sens votre fils qui répète un pas de ballet!* Cependant, malgré le talent que le fils avait acquis, le père n'avait pas voulu lui faire la concession entière de son nom ; il ne lui en avait accordé que la moitié, et lui en avait composé un seul avec celui de sa mère, qui était une demoiselle Allard. Il l'avait appelé *Vestrallard*, nom qu'il portait sur l'affiche et dans le monde ; mais son père le nommait tout bonnement Auguste, de son nom de baptême. Du reste, il en était arrivé à lui donner un talent tel sur la danse, que tout le monde disait qu'il le surpassait déjà. « *Zé lé crois bien*, disait le père Vestris, *zé n'ai pas ou oun si bon maître qué loui.* »

Nous avons déjà vu pourquoi le père fut mis au For-l'Évêque; le fils, voulant l'imiter sans doute en tout, fut envoyé à la Force pour la même cause.

Le vendredi 16 juillet 1784, *le comte de Haga* (le roi de Suède) assistait pour la dernière fois à l'Opéra. La reine, qui y était aussi, voulut qu'avant son départ il pût voir danser Vestrallard, qui revenait d'Angleterre. Ce dernier était lui-même au spectacle dans une loge. La reine lui envoya dire de danser. Vestrallard répondit qu'il ne le pouvait pas. La reine envoya une seconde fois, avec prière de lui accorder ce plaisir, lui faisant part de son motif. Vestrallard s'obstina au refus, en

déclarant qu'il avait mal au pied, ce qui n'était qu'un prétexte. La reine raconta tout cela au roi, qui, dans le premier moment, voulut l'envoyer à Bicêtre. Mais revenu de sa colère, Louis XVI remit l'affaire entre les mains du baron de Breteuil, qui condamna Vestrallard à six mois de prison à la Force. Le lendemain il y fut écroué. Le père Vestris, furieux, accourut à cette prison, et interpellant son fils, lui dit : « Comment ! la reyna dé France fait son douvoir, ellé té prie dé danser, et tu né fais pas lé tien. Je t'outerai la moitié de moun noum. »

A ces paroles, Vestrallard, qui croyait avoir fait une action merveilleuse, demeura interdit. Pourtant, rappelant à son père sa conduite passée, il lui dit :

— Je n'ai fait que suivre votre exemple; la même chose vous est arrivée avec l'autre reine.

— Quellé différence ! répondit Vestris. Moi je souis, moi, le diou de la danse, et toi tou es, toi, moun fils par lé sang, mais pas encore par lé talent. D'ailleurs z'avais mal à la tête, et tu n'avais mal qu'aux zambes.

La discussion continua sur ce ton, mais le père Vestris ne put pas la soutenir longtemps. Vestrallard prit le grand moyen quand il voulait obtenir quelque chose de son père, il le menaça de renoncer à son état. Cette idée, que sa famille renoncerait à la danse, désespérait Vestris au point de lui arracher toutes les concessions. Il courut aussitôt chez M. de Breteuil, et lui déclara que si on ne lui rendait pas *Auguste*, il en mourrait de chagrin, et que la danse était à jamais perdue en Europe. M. de Breteuil, après avoir fait ressortir l'indécence de la conduite d'Auguste, consentit à adoucir la sentence s'il lui était prouvé que réellement ce jour-là il avait mal au pied, et

si le public, qui avait déjà pris parti dans cette affaire, l'accueillait favorablement quand il serait extrait de sa prison pour aller danser. Le père se procura un certificat de deux médecins; mais l'affaire du public n'était pas si facile à arranger. Il en vint à bout cependant en remplissant à peu près la salle de ses partisans, le 17 août suivant, jour où son fils devait danser dans le ballet d'*Atis*. Aussitôt qu'il parut, une partie du public s'écria avec force : « A genoux! à genoux! » Mais l'autre partie, beaucoup plus nombreuse, cria : « Bravo! bravissimo! » le mot du père Vestris. Or comme Vestrallard n'avait pas à parler, il ne se déconcerta pas, et dansa mieux que jamais il ne l'avait fait. Le public, se laissant aller à cette impression, finit par l'applaudir unanimement. Le père Vestris, les larmes aux yeux, s'élança au cou de son fils, et lui dit :

— Tou es bien moun digne sang! tou es plus! tou es moun digne élève!

Cependant, on réintégra Vestrallard à la Force. On dut l'en extraire de nouveau le 21, pour danser à une représentation à laquelle assistait le prince Henri, frère du roi de Prusse. Celui-ci fut si charmé de la grâce et de la vivacité de Vestrallard, qu'il demanda son pardon et l'obtint. Ainsi, au lieu de six mois, Vestrallard ne passa pas plus d'un mois à la Force, à la grande satisfaction du grand homme, son père.

Au mois de mars de l'année suivante, une vengeance de camarade y envoya mademoiselle Rosalie, actrice de l'Opéra-Comique.

Comme mademoiselle Théodore, cette jeune personne était sage, mais sans doute par d'autres motifs. Elle voulait bien choisir, et attendait. Clairval, son camarade, l'obsédait de

ses persécutions, qui étaient quelquefois indécentes, et dont elle s'était fâchée souvent. Mademoiselle Rosalie ne comptait pour ainsi dire pas dans la troupe, par le minime emploi qu'elle remplissait, et alors comme aujourd'hui, du reste, l'aristocratie régnait dans les coulisses pour les emplois. Elle dut pourtant jouer *Antonio*, de Richard Cœur-de-lion; c'était son premier rôle important. Elle s'y appliquait de toutes ses forces, et Clairval voulant se venger de ses dédains, refusa de rien répéter avec elle, et lorsqu'on joua la tourmenta en scène, moyen dont la tradition n'est pas perdue non plus. Mademoiselle Rosalie résolut de ne pas supporter plus longtemps tout cela, et de se venger à son tour. Clairval jouait Blondel; au premier acte il fait l'aveugle, comme on sait, et se laisse conduire par Antonio, auquel il donne la main. Dans les niches qu'il faisait à Rosalie, il avait inventé celle de lui serrer la main dans ce moment-là à la faire crier. Rosalie arrangea au bout de son bras une pelote garnie d'aiguilles ayant la forme d'une main. Clairval entre en scène, et veut serrer comme à l'ordinaire; mais il se pique cruellement les doigts, se déchire, et cette fois pousse à son tour un cri involontaire. Rentré dans le foyer, il se fâche, il tempête, montre sa main sanglante, et interpelle vivement Rosalie, en lui adressant les plus vifs reproches. Celle-ci, sans se déconcerter, lui répond :

— En effet, ce n'est pas aussi doux qu'un peigne.

Clairval avant d'être acteur avait été coiffeur, et craignait par-dessus tout qu'on lui parlât de son premier état. Cette injure était donc la plus grave pour lui. Les aiguilles ne l'avaient piqué qu'à la main, le mot le piquait dans son amour-propre. Il se plaignit aux gentilshommes de la chambre, et Rosalie fut

envoyée à la Force. Ainsi que mademoiselle Théodore encore, elle y fut solitaire dans les premiers jours; mais comme il ne lui venait pas de Dauberval, et qu'elle avait moins de patience que sa camarade, elle acheta sa sortie du duc de Fronsac, qui la fit payer le prix convenu. Que ne fait-on pas pour la liberté!...

Dès ce jour mademoiselle Rosalie donna dans la galanterie la plus effrénée, et compta bientôt dans les premiers rangs des *impures*; c'est ainsi qu'à cette époque on appelait les filles d'Opéra; mais cela ne put la sauver d'une seconde réclusion à la Force. Elle y fut emprisonnée deux ans plus tard, le 10 avril 1787. Voici à quelle occasion :

Les fêtes de Longchamps avaient été plus brillantes qu'à l'ordinaire; cette année-là on avait substitué à la promenade habituelle des voitures l'allée du bois de Boulogne qui va de la Muette à Madrid. Jamais tant de luxe d'équipages n'avait été déployé. Les duchesses et les impures luttaient ensemble. Mademoiselle Rosalie s'y présenta les trois jours avec trois voitures et trois livrées différentes.

Le troisième équipage causa sa prison. Elle avait conservé au théâtre le nom de Rosalie, et avait pris à la ville celui de madame de Bonnœil; c'est sous ce nom surtout qu'elle s'était mise à la mode. Parmi les roués de l'époque était M. de Sartines fils, qui la poursuivait. Elle ne se rendit à lui qu'après qu'il eut définitivement quitté mademoiselle Renard, femme galante qu'il entretenait splendidement. Madame de Bonnœil exigea que pour sa bienvenue il lui fît cadeau d'un superbe carrosse qu'il destinait à celle qui l'avait précédée, et qu'elle voulait se faire donner en vue de Longchamps. Ce

carrosse lui fut aussitôt envoyé. Madame de Bonnœil fit peindre sur les panneaux des armes parlantes, qui représentaient un renard écartelé, surmonté d'un œil resplendissant dans une gloire. Ce fut le troisième carrosse dont elle se servit pour aller à Longchamps, et qui excita l'hilarité et le scandale de tout le monde. Rosalie ne s'était pas contentée de cela, et ce jour-là elle avait un attelage de six chevaux, et avait pris la file du milieu, réservée aux duchesses, aux pairesses et aux ambassadrices.

Rien ne ressemble plus à un honnête homme qu'un fripon, dit le proverbe. Il paraît qu'à cette époque rien ne ressemblait plus à une grande dame qu'une impure. La police, trompée par ses airs et par ses brillantes armes parlantes, laissa prendre à son équipage la place d'honneur. Mais les grandes dames reconnurent l'actrice, portèrent plainte, et demandèrent qu'elle fût punie de son insolence. Le lieutenant de police et le maréchal de Richelieu la condamnèrent à la prison. Rosalie appela de cette sentence, et demanda de payer à la place une amende dont elle laissait la somme à l'arbitraire de ses juges. Mais le vieux maréchal s'opposa à cet arrangement, en faisant observer qu'avec le commerce lucratif de Rosalie il lui était trop facile de gagner l'argent nécessaire, et que c'était un impôt dont on grevait la bourse des jeunes seigneurs et non la sienne. Rosalie fut donc écrouée à la Force; mais cette fois, au lieu de la solitude, elle y trouva une nombreuse cour; elle y donna des fêtes et des soupers. Bien plus, ne voulant pas renoncer à son amende, et ayant entendu citer l'exemple de mademoiselle Clairon pendant sa captivité au For-l'Évêque, elle fit comme elle une quête parmi ses convives, et l'employa à délivrer des

prisonniers pour dettes. Cette quête produisit une somme de 1625 livres, et servit à rendre la liberté à plusieurs pères de famille. Le *Journal de Paris* célébra cette bonne action ; les nombreux amis de l'actrice s'en emparèrent, et l'on obtint sa sortie beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait espéré.

Voici deux anecdotes qui se rattachent à la Force, et qui font connaître de quelle manière les gentilshommes de la chambre usaient de leur autorité, et jusqu'à quel point ils en étaient jaloux. La première s'est passée à l'Opéra, la seconde à la Comédie-Italienne.

Moreau, chanteur de l'Opéra, peu aimé du public, malgré le soin qu'il mettait à lui plaire, fut forcé de doubler Chéron dans le rôle d'Isménor, magicien et personnage important de l'opéra de *Dardanus*. Dès qu'il parut, le public l'accueillit par des murmures, et dès qu'il chanta on se mit à le siffler. L'acteur poursuivit néanmoins son rôle ; mais le tumulte devint tel que, perdant la tête et s'avançant vers la rampe, il dit au public d'une voix émue et des larmes dans les yeux :

— Ingrats ! ingrats ! ingrats !... J'irai en prison; mais vous m'arrachez ce reproche.

A ces mots la duchesse de Bourbon, qui assistait au spectacle, se penchant hors de sa loge, dit tout haut :

— Non, vous n'irez pas en prison.

Le public, ému de son côté de l'état dans lequel il voyait l'acteur, et approuvant le mouvement de la duchesse, se mit à applaudir, encouragea le chanteur, et le couvrit de bravos jusqu'à la fin de la pièce. Moreau se retira heureux de son succès; mais à la porte de sa loge il trouva un exempt, qui le

prévint qu'il allait le conduire à la Force. Etonné de cette rigueur, quand le public et une princesse du sang avaient pardonné, il s'adressa à M. de Richelieu, qui était au théâtre, et celui-ci lui répondit :

— Les gentilshommes sont seuls juges de votre conduite. Le public et madame de Bourbon peuvent vous condamner ou vous absoudre à leur aise, sans que cela doive influer sur notre décision. Nous avons jugé que vous méritiez la prison; vous irez à la Force.

Moreau en effet y passa huit jours.

La seconde anecdote eut lieu le 27 décembre 1787, à la Comédie-Italienne. On donnait la première représentation des *Prisonniers anglais*, paroles de Desfontaines, musique de Grétry. La pièce avait été sifflée jusqu'au milieu du troisième acte, malgré une belle musique, lorsque arrivés à ce point les spectateurs refusèrent d'en entendre davantage. Ils se levèrent en masse de toutes parts, tournant le dos au théâtre, et demandant une autre pièce à la place de celle qu'ils venaient d'enterrer. Force fut de baisser le rideau. Au bout de vingt minutes on le releva, et un acteur nommé Thomassin vint proposer de jouer *le Mort supposé*. On repoussa cette pièce; mais le duc de Fronsac, et M. des Entelles, commissaire royal de ce théâtre, présents dans les coulisses, imposèrent aux comédiens de jouer cette pièce, disant que ce n'était pas au public, mais à eux à diriger le spectacle. Un acteur, nommé Raymond, qui avait un rôle dans la pièce, s'enfuit aussitôt en disant *qu'il ne voulait pas lutter avec le taureau!* c'est ainsi qu'il appelait le parterre. Plusieurs autres acteurs manquèrent aussi. On ne put donner la pièce, et on vint proposer à la place *la Servante maîtresse*. Le

public la refusa encore; mais le duc de Fronsac l'ayant imposée, les acteurs s'habillèrent et entrèrent en scène.

A peine mademoiselle Renard et Chénard, acteurs de la pièce, eurent-ils paru, que le plus grand vacarme se fit entendre. Le parterre outré s'était levé en masse et ne cessait de vociférer. Aussitôt on fit entrer dans cet endroit cinquante gardes, la baïonnette au bout du fusil. L'exaspération redoubla à cette vue, et mademoiselle Renard effrayée se trouva mal; Chénard, au contraire, narguant le parterre, s'avança vers lui, dit quelques mots grossiers, lui fit les cornes, et se retira. A ces paroles, à ce geste insolent, les cris éclatèrent de toutes parts. On appelait Chénard avec fureur: on voulait qu'il parût. Dans ce moment l'ordre parvint aux soldats de faire évacuer le parterre, ce qui s'exécuta brusquement à l'instant; mais tout le reste du public avait pris parti pour lui, et les cris et le tumulte continuaient. Madame Gontier, doyenne des actrices, s'élança alors sur le théâtre, se mit à genoux, les mains jointes, en demandant grâce. On lui cria que ce n'était pas à elle qu'on en voulait, mais à Chénard, qu'on continua d'appeler à grands cris. Chénard avait disparu. Un de ses camarades, Rosière, vint l'annoncer. Aussitôt de tous les coins de la salle on s'écria : « A genoux! » Mais Rosière, se redressant à ce mot, se borna à dire que la comédie était désolée d'avoir déplu au public, et qu'elle était disposée à faire tout ce qui lui serait agréable. Un des spectateurs lui dit alors :

— Nous voulons bien vous faire grâce personnellement; mais pour mémoire de votre offense envers le public, et pour expiation, on vous ordonne de donner aux pauvres tout l'argent de cette représentation.

Aussitôt un applaudissement universel couronna cette proposition. Rosière se retira pour faire part de ces paroles à ses camarades, et, ayant reparu, il vint témoigner de la soumission de la Comédie; mais il ajouta que les acteurs n'étant pas les maîtres, il fallait qu'ils fussent autorisés par leurs supérieurs. Cette réponse avait été dictée par MM. de Fronsac et des Entelles; le même spectateur lui répondit alors :

— Le public est votre maître suprême, et vous devez vous soumettre à son arrêt, qui est irrévocable.

Rosière se retira de nouveau, et cette fois il ne reparut plus. Les spectateurs, après avoir attendu quelque temps, demandèrent la réponse. La toile ne se releva pas. Ils redoublèrent le tumulte; personne ne parut. Dès lors les jeunes gens de l'orchestre escaladèrent le théâtre, mirent l'épée à la main, déchirèrent le rideau, et envahirent la scène; mais ils trouvèrent sur ce lieu les soldats rangés en haie, qui les empêchèrent de pénétrer plus avant. Ils demandèrent Chénard, et l'un des tapageurs le croyant à la Force, parla des *prisonniers français*, par allusion aux *Prisonniers anglais* qu'on venait d'essayer de représenter. Le sergent assura qu'aucun comédien n'avait été arrêté. Le fait était vrai. Le duc de Fronsac ayant entendu les paroles du spectateur qui méprisait l'autorité des gentilshommes, voulut prouver au public que, loin d'être le maître suprême, il n'était le maître qu'après eux. En conséquence, comme on menaçait d'un nouveau tumulte pour la prochaine représentation, il autorisa la Comédie-Italienne à ne distribuer aux bureaux que trois cents billets, et à donner tous les autres à ses partisans; il fit tripler la garde de la salle, et jouer une pièce dans laquelle Chénard avait un rôle, afin que sa présence

témoignât qu'il n'avait pas été mis en prison. Cette représentation eut lieu le 29 décembre. Malgré les précautions prises, dès que le parterre vit paraître Chénard, il exigea des excuses. Celui-ci dit qu'il n'en devait pas, et nia avoir manqué au public. Plusieurs voix crièrent avec colère : « A genoux! » Mais Chénard, loin d'obéir, continua son rôle comme si de rien n'était; et comme les mêmes individus poussaient encore le même cri, des soldats s'élancèrent et arrêtèrent un jeune homme qui paraissait diriger ce groupe. On le mit aussitôt dans un fiacre qui stationnait à la petite porte des acteurs. A peine y était-il, qu'il vit monter à côté de lui l'acteur Raymond, et tous deux furent conduits à la Force.

Conséquents dans leur système, les gentilshommes de la chambre avaient puni Moreau que le public avait pardonné; pardonné et soutenu Chénard, qui avait offensé le public; emprisonné un spectateur qui usait du droit reconnu à cette époque, et l'acteur Raymond, qui, refusant de jouer une pièce malgré le public, s'était enfui du théâtre en témoignant sa crainte du parterre. C'est ainsi que les théâtres royaux étaient dirigés dans ces temps-là, et que ces autocrates coulissiers imposaient leur volonté, quelle qu'elle fût, à quiconque se trouvait sur leur chemin.

Nous avons annoncé un prisonnier extraordinaire dont la place ne devait pas être dans cette prison. Ce prisonnier était l'abbé de Bardy.

Cet abbé, originaire de Montpellier, vivait dans cette dernière ville, avec sa mère et son frère, auditeur à la cour des comptes. Ses penchants au libertinage l'avaient déjà rendu le héros de plusieurs aventures scandaleuses. En vain sa

mère, douce et bonne créature, avait-elle tenté de ramener son fils par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, elle avait échoué, ainsi que l'auditeur, indulgent et bon pour lui. L'abbé de Bardy se livrait sans réserve à tous ses vices. Les grisettes de cette ville avaient à cette époque une réputation de beauté et de coquetterie qui n'a pas dégénéré. L'abbé de Bardy les poursuivait habituellement, non de son amour, mais de ses piéges. Une d'elles pourtant avait résisté à tous ses manéges, et l'avait éconduit honteusement, pour un jeune étudiant en médecine qu'elle lui préférait. L'abbé, furieux, avait juré de se venger sur son rival. L'occasion ne se fit pas attendre. Dans ce pays tout poétique, où les nuits d'été sont si belles, l'usage était établi par les amoureux de donner des sérénades à leurs maîtresses. Une nuit l'étudiant était à faire de la musique avec quelques amis sous les croisées de la grisette, lorsque l'abbé de Bardy, qui était aux aguets, s'élança au milieu du groupe, frappa l'étudiant d'un coup de poignard, et s'enfuit. La nouvelle de cet assassinat se répandit dans la ville, et l'abbé fut obligé de se cacher; mais grâce aux prières de son frère et de sa mère, et à l'influence que lui donnait sa parenté avec les Séguier, on parvint à assoupir l'affaire. Pourtant l'abbé fut obligé de quitter Montpellier, et il partit pour Paris. Ce n'était encore que le prélude de sa vie. En passant à Lyon, où il s'arrêta quelques jours, il enleva la femme d'un procureur, avec laquelle il vint vivre à Paris. Dès ce jour l'inconduite de l'abbé ne connut plus de bornes; et il prit de la double passion des femmes et du jeu ce qu'il y avait de pire, c'est-à-dire la débauche et la friponnerie. Alarmés de cet état de choses, sa mère et son frère firent faire toutes les démarches auprès de

lui pour l'engager à changer, et lui offrirent dans ce cas de payer ses dettes et de lui assurer une existence.

L'abbé accepta, et son frère l'auditeur partit aussitôt pour venir à Paris arranger ses affaires. Là il vit l'abbé, qui feignit d'être entièrement converti, et promit à son frère de lui faire un aveu complet, et de le suivre ensuite à Montpellier auprès de leur mère; mais à la fin de cette entrevue il lui déclara qu'il avait un besoin urgent de mille écus pour acquitter une dette compromettante; le frère consentit à les lui donner, et s'engagea à les lui apporter le soir même, dans une maison que l'abbé lui indiqua, et qui était celle qu'il habitait avec sa maîtresse. En effet, l'auditeur heureux par la pensée de la conversion de son frère, se rendit le soir même au lieu indiqué. C'était le 15 janvier 1787. Le 18, l'auditeur n'avait pas reparu à son hôtel, et l'abbé, ainsi que sa maîtresse, n'étaient plus dans leur appartement. Les voisins, inquiets, allèrent prévenir la police; on ouvrit, et l'on trouva le cadavre de l'auditeur; il avait la tête coupée, et son corps, horriblement mutilé, était à moitié dans une malle où l'on avait fait de vains efforts pour le faire contenir. Le bruit de ce crime horrible se répandit dans Paris, et souleva d'horreur tout le monde. On demandait vengeance de cet atroce fratricide, et la police se mit en effet à la poursuite des coupables. Mais on disait tout haut que l'abbé de Bardy, proche parent des Séguier, serait soustrait au supplice, et mis dans une maison de correction (3). En effet, arrêté peu de temps après, l'abbé, conduit à la Force au lieu d'être mis à la Conciergerie, n'essuya que la douce captivité des prisonniers civils, et ne se vit condamné à être pendu que le 10 janvier 1792. On avait commencé par éteindre son affaire.

qui, rallumée plus tard, trouva de la complaisance dans ses juges, qui admettaient tous les incidents, toutes les chicanes que l'abbé de Bardy se plaisait à soulever. Aussi il était encore à la Force lors des massacres de septembre, sous le bénéfice d'un appel de sa sentence. Nous le retrouverons à cette époque.

Le 13 juillet 1789, le peuple s'étant porté aux prisons, délivra plusieurs prisonniers, parmi lesquels étaient quelques-uns qu'il ne désirait pas rendre à la liberté, et qui profitèrent de cette circonstance pour sortir. Le 14, jour de la prise de la Bastille, le peuple revint aux prisons, et surtout à la Force, voisine du lieu du combat, et qui d'ailleurs renfermait les dettiers, gens purs de crime, et dont on fit des combattants. A l'abri de leur délivrance, plusieurs autres prisonniers se sauvèrent encore, mais ils furent réintégrés peu de jours après. A la suite de l'immense événement de la prise de la Bastille, qui inaugura notre révolution, les comédiens, rentrés dans le droit commun, montèrent au rang de citoyens, et échappèrent à cette juridiction arbitraire et capricieuse des gentilshommes de la chambre. On ne les emprisonna plus. Dès lors un département entier devint libre à la Force. On y mit les prisonniers de toutes sortes. La liberté individuelle commençait à poser ses racines; la prison de la Force s'en ressentit, jusqu'au moment où, comme toutes les autres, elle devint une prison révolutionnaire.

Nous avons eu sous les yeux, à la place des registres d'écrou de ces temps-là, les registres sur lesquels sont consignés les rapports de police. Ils sont écrits avec beaucoup de soin, contiennent la mention de l'autorité qui a donné les ordres, les

motifs et la suite de l'emprisonnement. Ils sont au nombre de trois. Ils commencent à la date du 1er novembre 1790, et vont jusqu'en 1792. Les motifs principaux exprimés sur les registres sont le vol, les querelles, le tapage nocturne, le vagabondage, la mendicité, et l'infraction aux règlements de police par les filles publiques. Il y a aussi quelques soldats réfractaires qui figurent sur les écrous et quelques personnes enfermées sur la demande des parents; le plus grand nombre, après les voleurs, sont les individus qui ont insulté la garde nationale, ou tenu des jeux clandestins sur les places publiques. Chaque personne arrêtée est renvoyée devant un tribunal ou mise en liberté dès le lendemain. La légalité est scrupuleusement observée, et ces registres constatent déjà les pas de géant qu'avait faits le grand peuple. Nous avons aussi cette fois relevé quelques écrous qui nous ont paru saillants, ou viennent à l'appui de ce que nous avançons.

« Section de Montreuil. — 2 novembre 1790. — Le nommé Louis Marchal, ci-devant postillon de M. le duc de Biron, a été arrêté rue de Charonne, pour avoir jeté exprès de l'argent dans la rue, et avoir dit que c'était pour les âmes du purgatoire; qu'il avait trois livres à dépenser par jour. Il a été conduit à la Force, d'après ces propos qui l'ont rendu suspect. — Le 6, liberté sur réclamation. »

« Section Saint-Eustache. — 7 novembre 1790. — Le nommé Eustache Émery a été déposé à la Force; s'étant présenté au comité pour solliciter du travail, étant sans domicile et sans ressources, et ne demandant pas mieux que de travailler. — Le 8 en liberté, sous condition de retourner chez lui avec un passe-port. »

Voici l'écrou assez bizarre d'un mendiant.

« 2 juillet 1791. — Louis Phellipeaux, mendiant sur les mains. Cet homme insulte les femmes auxquelles il demande l'aumône, ameute tout le monde. Il y a quelque temps, demandant la charité à un garde national qui passait au Luxembourg, il lui prit la jambe qu'il a mordue. — Le 4 juillet envoyé au tribunal de police. »

En voici quelques-uns pour délits de simple police :

« 13 novembre 1790. — Charles-Henri, demeurant sous les piliers des halles, a été arrêté et envoyé à la Force, pour avoir été trouvé offrant et exposant les livres les plus obscènes dans la cour du Palais-Royal. — Le 15 renvoyé au tribunal. »

« 26 décembre 1790. — Pierre Guerrou, terrassier; pour avoir par méchanceté jeté un pot d'urine sur une patrouille. — 27, liberté en apportant les excuses de la garde, et payant trois francs d'amende. »

« 17 novembre 1790. — Les nommées Thérèse, couturière sans ouvrage, Thérèse Dubois, blanchisseuse, Marie-Madeleine, couturière, ont été arrêtées et conduites à la Force, pour avoir été trouvées *errantes* sur la place du marché des Innocents. »

C'est le seul écrou de cette nature que, par rapport aux expressions, nous puissions consigner dans nos pages.

Après les délits de simple police, nous croyons devoir donner ici le rapport de l'arrestation pour vol.

« 7 novembre 1790. — Rapport du nommé Jean-Baptiste Godard, servant les maçons dans la rue de Grenelle Saint-Honoré, chez le sieur Boulanger, logeur. A été arrêté pour avoir voulu voler le mouchoir du sieur Ferrand, dit Renaud, carrier; que ledit Godard a déclaré *faire le métier de voleur* depuis quel-

que temps, et être associé avec une troupe de pareils voleurs qu'il ne connaît que de vue; mais qui se rassemblent tous les matins sur les gazons du Louvre pour se partager les vols de la veille; que d'après cette dénonciation et un ordre du département de la police, les nommés, etc. (au nombre de vingt-quatre), ont été arrêtés sur le gazon du Louvre, et conduits à la Force, etc. »

En marge est mentionnée leur condamnation.

Le rapport suivant est remarquable par sa date, et prouve que la justice était égale.

« 27 juin 1791. — Jean-Claude Dellôt, marchand tailleur, arrêté rue Saint-Martin, à côté du corps de garde, en face de la rue Maubuée, pour avoir causé du scandale pendant que la procession de Saint-Leu passait, ayant refusé d'ôter son chapeau de dessus sa tête, quoiqu'il y ait été invité par la garde à trois reprises différentes, et ayant d'ailleurs fait résistance à la garde. — Liberté le 30. »

En voici un autre non moins remarquable :

« 1er juillet 1791. — Bernard Victor, arrêté pour avoir dit, ainsi que des particuliers l'ont déposé, et crié dans les rues, la trahison de M. de Lafayette, ce qu'il a crié. — Liberté, 2 juillet. »

Ce rapport est du petit nombre de ceux qui touchent à la politique. Nous avons réuni tous ceux que nous avons trouvés dans les trois registres. On va voir combien ils sont peu nombreux :

« 10 novembre 1790. — Jean-Baptiste Ernest Gauthier a été arrêté et envoyé à la Force pour avoir tenu des propos sé-

ditieux et très-malhonnêtes contre le roi, l'Assemblée nationale, dans un café de la rue Mouton, et pour s'être répandu en invectives contre la garde nationale. »

« 16 décembre 1790. — Michel Delaume et Jean-Baptiste Laurent, compagnon cloutier, sans ouvrage, et Jean-François de la Maison, ont été arrêtés pour s'être répandus en invectives tant contre la municipalité que contre M. Delafont, commis du bureau des passe-ports, à cause du refus qu'il a fait de leur en délivrer, pour avoir trois sous par lieue, attendu leur défaut de domicile depuis six mois; que ledit Delaume a été envoyé à la Force, attendu la déposition de la veuve Barrot, laquelle a déclaré qu'il lui avait fait part d'un projet de contre-révolution, et qu'il avait reçu de l'argent de l'abbé Maury; ledit Laurent a été relaxé, et ledit de la Maison déposé au violon, jusqu'à ce qu'on ait pris des renseignements. — 18 décembre, liberté. »

« 27 juin 1791. — François Dubois, compagnon menuisier, François Bayard, dit Capucin, arrêtés pour avoir, étant sur le quai des Tuileries, cherché à ameuter le peuple pour forcer les sentinelles, pour pouvoir pénétrer dans le jardin des Tuileries, où, disaient-ils, on trouvera de l'argent. — 28 juin, envoyé au tribunal de police. »

« 28 juin 1791. — Charles Latour, domestique, arrêté à la clameur publique (il y avait un grand attroupement), pour avoir, étant dans la place du Carrousel, méprisé la cocarde nationale, et en ayant une à la main, s'être permis d'en frotter son derrière; l'a jetée par terre et marché dessus, en disant qu'il marchait sur la nation, qu'il crachait sur sa cocarde. Cette inconduite a déterminé le peuple à vouloir le pendre, ce

qui aurait été exécuté, sans le secours de la garde nationale. — 1er juillet, renvoyé au tribunal de police. »

Tels sont les seuls vestiges qui annonçaient la prison politique à la Force. C'est une chose à remarquer que la modération du parti révolutionnaire, qui pouvait tout alors, en fait d'emprisonnement. Le 20 juin ne laisse aucune trace sur les registres de la prison de la Force ; il n'y a pas un seul prisonnier politique. Ce n'est qu'après le 10 août, qu'après la déchéance de Louis XVI, quand l'Assemblée nationale et la Commune furent revêtues d'un pouvoir légal et forcées de gouverner par elles-mêmes, qu'elles firent emprisonner à la Force les ennemis de la cause révolutionnaire. On a vu, du reste, par les pièces inédites que nous venons de citer, quelle était à cette époque la physionomie de cette prison. Nous allons la voir changer tout à coup.

II

Prisonniers après le 10 août. — Quarante voleuses. — Weber, frère de lait de Marie-Antoinette. — Le bossu Mathon de Lavarennes et Camille Desmoulins. — Régime de la prison. — Cuisines bâties dans la cour. — L'homme et la femme sauvages. — Écrou de la princesse de Lamballe et d'autres dames de la cour. — Dénonciation de Nicolas Bien-Aimé. — Préludes des massacres. — Grands juges du peuple. — Vingt-quatre femmes mises en liberté. — Jugement et massacre de l'abbé de Bardy. — Rulhières, la Chesnaye et autres. — Interrogatoire et acquittement de Weber. — Serment qu'on lui fait prêter sur les cadavres. — Mathon de la Varennes acquitté. — La princesse de Lamballe. — Inscription de son transfert. — Quelle main l'a perdue. — Sa tête et son cœur. — Madame de Lowendal. — Le perruquier de la place Saint-Antoine. — Visite au Temple et au Palais-Royal. — Fin de la promenade. — Mort des principaux massacreurs de la princesse. — Procès-verbal concernant la tête. — Les abbés de Botheux et Flaust acquittés tous deux. — Fin des massacres. — Humanité de M. Tripier. — Le peintre David. — Nombre des prisonniers.

Quelques jours après le 10 août, les prisonniers politiques abondèrent à la Force. Ce furent pour la plupart des nobles ou des hommes qui par leur position ou leurs opinions devaient être suspects au nouveau gouvernement, des gens qui avaient combattu aux Tuileries avec les Suisses; enfin, des voleurs qui avaient fait main basse dans les appartements. Dans cette dernière catégorie, il y avait surtout des femmes. Le registre d'écrou de la petite Force en signale quarante.

Parmi les prisonniers les plus importants étaient Weber, Mathon de la Varennes, le chevalier de Rhullières, frère de l'écrivain mort un an auparavant, de la Chesnaye, un des commandants de la garde nationale parisienne, qui s'était trouvé aux Tuileries au 10 août; de Saint-Brice; Chamilly, valet de chambre de Louis XVI; l'abbé Bertrand, frère de l'ancien ministre Bertrand de Molleville; le Barbier de Blignères, vicaire apostolique; Flaust, curé de Maisons; Lagardette, chapelain, au Marais; Étard, curé de Charonne; Bottex, curé de Lyon; et l'abbé Bardy, dont nous avons déjà parlé.

Weber était Autrichien, et frère de lait de Marie-Antoinette. Il était venu s'établir en France depuis le mariage de cette princesse, et, par dévouement pour elle, s'était fait grenadier dans la garde nationale. Arrêté après le 10 août, il fut conduit à la Force, et mis dans la chambre dite de Condé. Il nous a laissé des mémoires sur tous ces événements (4).

Mathon de la Varennes était un avocat assez célèbre, bossu et contrefait. Il a laissé aussi des mémoires sur sa captivité. Écroué le 19 août à la Force, il fut mis sur sa demande avec les prisonniers de la dette, où il présumait qu'il serait mieux. Mais déjà à cette époque tous les prisonniers étaient confondus. Mathon de la Varennes ne cessait d'écrire et de chercher des protecteurs qui le fissent interroger et élargir. Parmi toutes les personnes auxquelles il s'adressa, et dont la plupart avaient été ses clients et ses obligés, ou ses amis, une seule s'occupa de lui, ce fut Camille Desmoulins. Or voici comment ils avaient fait connaissance. En 1790, Camille Desmoulins avait signalé Sanson, l'exécuteur, comme tenant chez lui un cercle d'aristocrates. Sanson prit la chose au sérieux, et ayant résolu de

faire un procès à Desmoulins, choisit Mathon de la Varennes pour avocat. Célui-ci, en effet, plaida pour lui, et obtint contre Desmoulins une condamnation assez sévère. Ce fut précisément à cause de cette circonstance, qui lui avait permis d'apprécier le noble caractère de son adversaire, qu'il ne craignit pas de lui écrire pour réclamer son influence et sa protection. Camille Desmoulins était à cette époque secrétaire du sceau, et déjà ami intime de Danton, alors ministre de la justice. Voici ce que dit Mathon de la Varennes, à cet égard, dans ses mémoires :

« Le sensible Desmoulins, contre lequel j'avais fait prononcer en 1790 des condamnations fort désagréables, et que je devais croire mon ennemi, s'éleva au-dessus de tout ressentiment; il ne vit en moi qu'un homme de bien persécuté, et fit tous ses efforts, etc. »

Ces efforts furent vains, et Mathon de la Varennes resta en prison jusqu'aux massacres, où nous le retrouverons.

Dans ce temps-là l'ordre et le régime de la prison étaient entièrement changés, et laissés aux soins et à l'arbitraire du concierge, nommé Bault. A sept heures du matin les portes des chambres étaient ouvertes. Les prisonniers descendaient dans les cours, et passaient la journée à causer, à jouer, ou à recevoir des visites, ce qui leur était facilement permis. Ceux qui le voulaient remontaient dans leurs chambres, et pouvaient écrire ou s'occuper à autre chose. Seulement toutes les lettres qu'ils envoyaient ou qu'ils recevaient du dehors devaient être décachetées pour qu'on en prît connaissance. La nourriture était assez négligée, mais la pistole était en grande vigueur, et voici le nouveau mode qu'avaient trouvé les prisonniers de la

Force. Il y avait parmi les détenus pour dettes deux cuisiniers, dont un nommé Magnen ; le nom de l'autre ne nous a pas été conservé. Ces deux hommes obtinrent du concierge l'autorisation de préparer les aliments pour les prisonniers. A l'aide de pierres provenant de démolition, ils élevèrent dans les cours des espèces de cuisines, se procurèrent, par leurs femmes, qu'on laissait entrer et sortir librement, les vivres et ustensiles nécessaires, et alimentèrent la table de tous moyennant trois francs par jour. Il y avait en outre un nommé Constant, ancien coiffeur, qui avait quitté son état pour exercer celui d'*homme sauvage* avalant des cailloux et dévorant de la chair crue. Il avait commis une indécence telle sur ses tréteaux, avec une femme qui voulait aussi passer pour sauvage, que traduit avec elle en police correctionnelle, il avait été condamné à deux ans de prison. Il lui restait encore deux mois à faire. Le concierge, dont il s'était fait aimer, l'avait mis à la prison de la dette avec tous les prisonniers que nous mentionnons. Là il avait repris son ancien état et levé boutique, pour accommoder la tête et le menton des prisonniers, qui songeaient à leur toilette comme s'ils eussent vécu dans le monde.

Le régime de la petite Force était moins changé. Une concierge dirigeait toujours cette prison. C'était dans ce temps-là madame Héandre. Comme nous l'avons dit, le personnel se composait d'une quarantaine de femmes détenues pour vol commis après le 10 août dans les appartements des Tuileries, et d'une vingtaine de filles publiques emprisonnées par mesure de police. Il y avait en outre neuf prisonnières politiques. Ces dernières étaient soumises à un régime particulier, ainsi qu'il résulte de leur écrou que nous allons transcrire. Quant aux

autres, elles étaient en commun, et vivaient, comme par le passé, dans la prison de police, qui était restée la même pour elles.

Voici la copie matérielle du curieux écrou des prisonniers politiques. Il est à la date du 19 août 1792 pour les sept premières.

« Madame *Denavarre*, première femme de chambre de madame Élisabeth. Sortie le 3 septembre 1792.

» Madame Bazire, femme de chambre de madame Royale. Sortie le 3 septembre 1792.

» Madame Thibaut, première femme de chambre de la reine. Sortie le 3 septembre 1792.

» Madame Saint-Brice, femme de chambre du prince royal, mise en liberté le 2 septembre 1792, par ordre de MM. Truchon et Duval Destaines.

» Madame de Tourzel, gouvernante des enfants du roi. Sortie le 3 septembre 1792.

» Mademoiselle Pauline Tourzel, gouvernante des enfants du roi. En liberté le 2 septembre 1792, par ordre de MM. Truchon et Duval Destaines.

» Marie-Thérèse-Louise de Savoie de *Bourbon-Lamballe*. Conduite le 3 septembre 1792 au grand hôtel de la Force.

» De l'ordre de M. Pétion, maire, et de MM. les commissaires des quarante-huit sections.

» Toutes sept conduites dans cette prison par arrêté du conseil général de MM. les commissaires des quarante-huit sections; ordonné en outre qu'elles seront en état d'arrestation et renfermées séparément. »

Nous reviendrons sur la date des mises en liberté quand il en sera temps.

Le second écrou est à la date du 30 août.

« Angelique-Euphrasie Peignon, épouse de M. de Septeuil. Sortie le 3 septembre 1792. Native de Paris; âgée de vingt et un ans et demi; envoyée dans cette prison pour y être détenue jusqu'à nouvel ordre.

» De l'ordre de MM. les administrateurs du département de police. »

Le troisième est plus remarquable par sa date; il est du 3 septembre, époque à laquelle les massacres avaient déjà commencé dans la prison de la Force.

» Madame Mackau. Sortie avec sa femme de chambre le 3 septembre 1792.

» Envoyée dans cette prison avec la demoiselle Adélaïde Robin, sa femme de chambre, prisonnière volontaire auprès de sa maîtresse.

» De l'ordre de MM. les administrateurs de police, membres de la commission de surveillance et de salut public. »

Tel était l'état de la grande et de la petite Force lorsque les journées de septembre arrivèrent.

Nous avons déjà dit les causes générales qui amenèrent les massacres; mais il en est une qui se rattache spécialement à la Force, et qui motiva sans doute dans cette prison leur prolongation jusqu'au 6.

Le 3 septembre, alors que les massacres avaient déjà commencé, un certain Nicolas Bien-Aimé, du département de la Meuse, détenu depuis dix mois à la Force, fit une déclaration de laquelle il résultait que, depuis le 10 août, un juge de paix, renfermé pendant deux jours avec lui, était revenu le lendemain de son élargissement voir deux de ses confrères, et avait distribué en entrant et en sortant aux *pailleux* des billets

de cinq livres. Il ajoutait que les vendredi et samedi précédents (31 août et 1er septembre) le bruit courait que les prisonniers devaient être délivrés et armés. Cette déclaration, signée de son auteur, avait été contresignée par Reigner et Jaucourt, et certifiée véritable par Boursault, électeur (5).

Depuis quelques jours aucune nouvelle certaine ne parvenait plus aux prisonniers, soit qu'on eût interdit l'entrée de la prison aux visiteurs, soit que les visiteurs n'osassent pas y pénétrer. Cependant une rumeur sourde de ce qui se passait leur était parvenue. Ils avaient appris que les Prussiens étaient en France, et tout ce qu'il y avait de détenus pour dettes ou de condamnés correctionnellement avait demandé à être enrôlé dans les armées. Ils avaient chargé dès le 2 septembre au matin Mathon de la Varennes de rédiger une pétition dans ce sens à l'Assemblée nationale. Celui-ci l'avait faite et l'avait envoyée. Vers les trois heures de ce jour, un homme d'une haute taille se présenta au guichet de la grande Force, et s'adressant à Simon Depinon, dit Joinville, le geôlier qui était de garde dans ce moment, lui dit quelques paroles à voix basse. Celui-ci, surpris d'abord de la nouvelle qu'on lui donnait, répondit au bout d'un moment de silence :

— Qu'ils viennent s'ils le veulent; par ma foi, je ne serai pas assez bête que d'aller me faire tuer pour quelques prisonniers.

Ce mot, rapporté par plusieurs détenus, alla répandre l'épouvante chez quelques-uns, mais la plupart ignoraient ce qui se passait. Aussi lorsque vers les quatre heures les geôliers, courant çà et là, appelaient à haute voix les détenus, qui, une fois sortis, ne reparaissaient plus, on ne douta plus que cela n'eût lieu par suite de la pétition à l'Assemblée nationale, et

que ce ne fût pour des enrôlements. Cela paraissait d'autant plus probable, qu'on n'appela pendant le reste du jour que des détenus pour dettes ou des condamnés correctionnels.

Ceux qui restaient se trouvaient seuls à plaindre, et par le fait ils avaient raison, car presque tous furent mis en liberté sur l'heure ou conduits à l'église de la Culture Sainte-Catherine, où ils évitèrent la mort. Cependant au milieu de ce tumulte inaccoutumé, les prisonniers manquaient de vivres, et, lorsque huit heures sonnèrent, ils furent renfermés dans leurs chambres sans avoir soupé. Ce fut peu avant qu'arrivèrent à la petite Force Duval Destaines et Germain Truchon, dit l'homme à la longue barbe. Ils y venaient pour exécuter un arrêté de la Commune.

« A la séance de la Commune du 2 septembre, vers quatre heures du soir, dit l'histoire parlementaire, au moment où l'on apprend que le peuple commence à pénétrer dans les prisons, l'Assemblée nomme des commissaires pris dans son sein pour se rendre aux différentes prisons, et protéger les prisonniers détenus pour dettes ou pour mois de nourrice, ainsi que pour des causes civiles. »

Les commissaires nommés furent Danger, Marino, James, Michonis, Leguillon et Mouneuse.

La mission de Duval Destaines et de Truchon était d'installer à la Force ceux qui étaient désignés pour cette prison; mais avant de le faire, ils donnèrent à cette mission une extension salutaire, en mettant en liberté sur l'heure vingt-quatre femmes détenues à la petite Force. Parmi elles figuraient mademoiselle Pauline de Tourzel et madame de Saint-Brice, ainsi que nous l'avons vu sur leur écrou. Cette mesure, dont ils rendirent

compte le soir même à la Cor mune, fut pleinement approuvée. Ensuite ils se rendirent dans le logement du concierge Bault, et y installèrent, comme grands juges du peuple, Danger, Michonis, Mouneuse et Leguillon; Pierre Chartreau, ancien clerc d'huissier, servait d'accusateur public; et Fieffé, greffier de la prison, siégeait aussi pour désigner les écrous et donner des renseignements. Tous les juges étaient revêtus de l'écharpe tricolore; autour d'eux se pressaient en silence les huissiers des massacreurs chargés de conduire au dehors ceux qui avaient été jugés, et d'annoncer à l'avance la sentence du tribunal. Ce tribunal changea plusieurs fois de membres, ainsi que nous le verrons.

Jusqu'à l'arrivée des commissaires, les gens qui les avaient précédés s'étaient bornés à prononcer des mises en liberté, n'ayant appelé devant eux que des détenus pour dettes ou des condamnés correctionnels qu'ils n'avaient pas jugés mériter la mort. Mais dès que les commissaires de la Commune eurent pris séance, une espèce de régularité s'établit dans ces sortes de jugements. Le président consulta le greffier, et lui demanda le nom du plus ancien prisonnier de la Force.

— L'abbé de Bardy, répondit Fieffé.

— Qu'on le fasse descendre, dit le président.

Aussitôt quatre hommes armés de piques entrèrent dans la prison, et les noirs corridors retentirent du nom de celui qu'on allait chercher. Pendant ce temps le président lisait tout haut à ses confrères les motifs de l'écrou de ce prisonnier. On n'a pas oublié qu'il avait été condamné pour avoir, aidé de sa concubine, assassiné son frère, dont il avait voulu faire entrer le cadavre dans une malle. Il avait fait de la sentence un dernier appel

sur lequel on n'avait pas statué encore. A la lecture de cet écrou, les juges et les spectateurs demeurèrent impassibles. Rien ne fit connaître sur leur physionomie leur opinion intime, et ils attendirent dans un morne silence la comparution du prisonnier. Il ne vint pas de suite, pour avoir le temps de donner quelques soins à sa toilette. L'abbé de Bardy était fort bel homme; instruit des divers bruits qui circulaient dans la prison, il voulait paraître avec tous ses avantages pour en imposer, soit qu'il comparût devant des gens qui l'enverraient aux armées, soit qu'il se trouvât en présence d'hommes qui en voudraient à sa vie. Minuit sonnait quand il entra dans la chambre où était le tribunal. Le silence de mort qui l'accueillit, la physionomie morne des juges et des assistants, la clarté vacillante des chandelles posées sur la table et qui brillaient dans l'ombre; les spectateurs qui se tenaient debout derrière les siéges du tribunal, firent sur lui une impression dont il ne put se rendre maître. Il s'arrêta et pâlit; sa belle tête perdit de la majesté étudiée qu'il avait ordinairement; la sueur du lâche inonda son visage. Il releva pourtant la tête par un dernier effort, et voyant tous les regards fixés sur lui comme autant de charbons ardents, il rougit tout à coup, et fit machinalement deux pas à la voix du président, qui lui dit :

— Approchez.

— Comment vous appelez-vous? continua le président.

— Bardy.

— Depuis quand êtes-vous à la Force?

— Depuis 1787.

— Pour quel motif?

— On m'a faussement accusé d'avoir assassiné mon frère.

— Vous avez été condamné trois fois à mort?

— Toujours pour le même crime dont on m'accuse injustement; j'ai fait appel; deux fois j'ai fait casser les arrêts.

— Pour vice de forme, dit celui qui faisait les fonctions d'accusateur public.

— Mais ces arrêts rendus par les juges du despotisme, dit l'abbé de Bardy, qui avait eu le temps de se remettre, je ne suppose pas que le tribunal devant lequel je suis, le tribunal du peuple, si je ne me trompe, veuille les confirmer. Victime de la tyrannie et de l'arbitraire, j'ai droit à la sympathie de la nation; je me suis associé de cœur, puisque je ne le pouvais faire autrement, à son mouvement sublime, et je suis prêt à me mettre dans les rangs du peuple pour marcher au renversement des tyrans et de leurs trônes.

— La nation n'a de sympathie que pour les citoyens honnêtes, et le peuple ferme ses rangs aux fratricides, répondit le président.

— Mais je ne le suis pas, je vous le proteste; attendez qu'on juge mon appel, et là je prouverai mon innocence.

— Pourquoi attendre? ces preuves donnez-les, dit l'accusateur.

— Je ne les ai pas ici.

— Dites-les.

— Je ne saurais les expliquer. Il faudrait pour cela avoir les pièces sous les yeux, commenter la procédure; accordez-moi le temps nécessaire, et je m'engage à tout cela.

— Je requiers que monsieur soit conduit à l'Abbaye, dit l'accusateur public.

A ces mots le président se tourna vers les juges. Tous pen-

chèrent la tête en signe d'adhésion, et il dit d'une voix forte, en faisant signe aux hommes qui avaient amené Bardy :

— Conduisez monsieur à l'Abbaye.

Aussitôt les quatre hommes s'emparèrent de lui, et le soulevant presque de terre, l'emmenèrent rapidement, et le conduisirent au guichet extérieur. Ce guichet donnait dans l'impasse des Prêtres, aujourd'hui la partie de la rue des Ballets qui sépare la Force de la rue Saint-Antoine. Là, à la lueur des torches clouées contre les volets des maisons, des morceaux de chandelles disséminés à terre ou sur des tas de pierres, étaient rangés sur deux files les massacreurs. Toutes armes étaient bonnes pour eux. On y voyait à côté des bûches et des barreaux de chaises, briller la pique, la faux, la hache, le sabre et le poignard. Les femmes, en nombre presque égal aux hommes, paraissaient plus furieuses et plus animées. L'une d'elles, Angélique Voyer, qui semblait commander aux autres, brandissait d'une main un sabre de cavalerie, tandis que de l'autre elle agitait une torche dont elle se plaisait à voir les reflets dans son arme encore vierge de sang. Jusque-là, en effet, des mises en liberté seules avaient été prononcées, et pourtant on avait dit à ce peuple qu'on le conduisait aux prisons pour tuer ses ennemis les plus acharnés, ceux qui, conspirant avec l'étranger, devaient égorger ses enfants et ses femmes, tandis qu'il irait défendre le territoire aux frontières; et ce peuple, se levant dans sa terrible colère, s'était armé, avide du sang des traîtres, et n'avait vu dans le massacre que le salut de la famille. Aussi, depuis quelques heures qu'il était là, haletant de vengeance, frémissait-il de rage en ne voyant passer au travers de ses rangs que des hommes dont l'innocence était proclamée, et dont on lui or-

donnait de respecter la vie. Mais le guichet s'ouvrit cette fois tout à coup, sans que l'innocence du prisonnier eût été proclamée. Alors un seul cri poussé dans les airs se fit entendre, aussi éclatant qu'un tonnerre. Les massacreurs s'élancèrent pêle-mêle sur l'abbé de Bardy, qui tomba mort sous leurs coups avant même qu'on eût refermé la porte du guichet. Puis de la foule sortit une voix qui s'écria :

— Il avait coupé en morceaux le corps de son frère, après l'avoir assassiné. Faisons de même.

Aussitôt on se précipite sur lui, on le dépouille de ses vêtements, on fouille dans ses poches, pour en retirer tous les objets qu'on apporte sur le bureau du président, comme à Bicêtre, pour que le greffier de la maison l'inventorie, et l'on déchire en morceaux ce corps, dont on porte les débris au bout de la rue des Ballets, pour former la base de la montagne humaine sur laquelle on reçut plus tard le serment des prisonniers absous.

Telle fut la mort de l'abbé de Bardy; telle fut l'exécution qui inaugura les massacres de la Force.

Que si la justice ordinaire eût été égale pour tous et eût corrigé, par sa fermeté et l'accomplissement de tous ses devoirs, ce qu'il y avait d'arbitraire et d'inique dans nos gouvernants; si nos prisons n'avaient pas caché dans leurs flancs, quand ils n'avaient pas l'impudeur de se montrer libres et au grand jour, tant d'hommes de la trempe de l'abbé de Bardy, les événements et les choses n'auraient pas amené les massacres de septembre.

Les sentences et les exécutions continuèrent. Vers une heure du matin, six hommes, armés de piques, entraient dans la

chambre où se tenaient Weber, de Rulhières, de la Chesnaye et autres royalistes qu'on avait mis ensemble. Un homme, portant l'écharpe municipale, précédait les six gardes.

— Le chevalier de Rulhières? s'écria-t-il en entrant.

— C'est moi, répondit celui-ci en se levant à demi sur son lit, où il s'était couché tout habillé.

— Monsieur de Rulhières, continua son interlocuteur d'une voix lente et solennelle, vous êtes accusé d'être un des conspirateurs du 10 août. Je viens vous dire de recommander votre âme à Dieu, car le peuple demande votre tête. Je suis fâché d'être chargé auprès de vous d'une si triste mission; mais mon devoir m'y oblige.

— Depuis le jour où je suis entré ici, répondit Rulhières, je m'y attendais; je me suis déjà préparé à ce moment; mais j'aurais cru qu'avant de me condamner on m'aurait entendu. Je vois bien les bourreaux; mais où sont les juges?

Derrière les hommes entrés avec le municipal, se pressait une foule de gens armés. Ils accueillirent ces dernières paroles avec des murmures; quelques-uns d'entre eux firent même un mouvement pour pénétrer dans la chambre, dont les hôtes écoutaient en silence ce dialogue, lorsque l'officier municipal, se retournant, leur imposa silence du regard et de la voix, et reprit après un instant :

— Monsieur a raison; nous ne sommes pas des assassins. Ce qu'il demande est juste; il a le droit d'être jugé. N'est-ce pas, mes amis, que vous consentez qu'il descende au greffe pour être interrogé?

— Oui, répondit la foule tout d'une voix.

Et M. de Rulhières, marchant aux côtés du municipal, descendit au greffe.

Une heure après, on vint appeler M. de la Chesnaye. Il se hâta de demander, avant d'obéir, où était M. de Rulhières.

— Soyez tranquille, répondit le geôlier; il est à l'Abbaye.

En effet, le président avait prononcé la fatale formule, et M. de Rulhières avait été massacré. Tel fut aussi le sort de la Chesnaye.

Ces deux gentilshommes étaient accusés d'avoir combattu le peuple au 10 août. Ce crime était irrémissible. Leur interrogatoire et leur jugement fut le même; mais leur mort fut bien différente. Rulhières, quand il se vit hors du guichet, devant ces longues files de massacreurs, rappela tout son courage et toute sa force, et engagea un combat désespéré. Ceux qui l'avaient amené, comme s'ils voulaient seuls en venir à bout, firent signe aux autres de ne pas bouger, et se jetant sur lui, le terrassèrent et voulurent le dépouiller de ses habits; mais Rulhières eut la force de se relever, et parvint même à se dégager de leurs mains. Alors, à moitié nu et déjà couvert de sang, il s'élança rapidement au milieu de la double haie des massacreurs, espérant dans une fuite miraculeuse. Chacun de ceux devant lesquels il passa, lui asséna un coup de son arme terrible; au dixième, il tomba; on tenta de le relever encore pour lui faire reprendre sa course; il ne put faire un pas de plus et fut achevé à l'instant. Cette lutte dura plus d'une demi-heure. M. de la Chesnaye, au contraire, à la vue du sang, des cadavres et des armes qu'on brandissait autour de lui, poussa un cri d'épouvante et se couvrit les yeux avec les mains. C'est dans cette position qu'il fut frappé.

Bientôt François Gentilhomme, Heudey, dit Lallemand,

André Roussey, Simoneau, Étienne de Roncière et d'autres, furent aussi mis à mort, tandis que Decombe, de Saint-Geniès, Benjamin Hunel, dit la Vertu, Guillaume Lainé, notaire, Duvoy, Chamilly, valet de chambre du roi, et autres, étaient élargis aux cris de « Vive la nation ! »

Cependant ces cris, ceux des condamnés qu'on entraînait vers le guichet, dans la prison; ceux qui partaient du dehors, avaient été entendus des prisonniers et les avaient glacés d'épouvante. Dès lors, on éprouva beaucoup plus de peine à les faire descendre quand on les appelait. Ce fut pour cela qu'à la pointe du jour plusieurs hommes armés se transportèrent dans les chambres afin de hâter la venue des prisonniers et de voir si on n'oubliait personne. Le tour de Weber arriva. Quand on appela son nom, il ne répondit pas; désigné par le geôlier, il refusa d'obéir, et se retranchant derrière son lit, menaça de la plus vive résistance. Les gens qui venaient le prendre s'élancèrent sur lui, l'enlevèrent sans lui faire aucun mal, et le portèrent devant le tribunal. Quand il y comparut, les membres qui le composaient n'étaient plus les mêmes; celui qui le présidait, et dont il ne nous a pas laissé le nom, était, dit-il, gros, replet, en uniforme de garde national et revêtu de l'écharpe tricolore. A côté de lui, debout, était Fieffé, greffier de la prison; autour de la table, pêle-mêle, assis ou debout, étaient deux grenadiers, deux fusiliers, deux chasseurs et deux forts de la halle. Parmi les spectateurs, étaient un grand nombre de Marseillais et de fédérés. A son arrivée, le plus grand silence succéda à l'espèce de tumulte qui régnait. Le président commença l'interrogatoire avec ce calme qu'aucun des juges ne démentit jamais.

— Comment vous appelez-vous?

— Weber.

— Quel est votre pays?

— L'Autriche.

— Depuis combien de temps êtes-vous en France?

— Depuis le mariage de la reine Marie-Antoinette.

— Quel motif vous y a attiré?

Weber hésitait à répondre à cette question. Le président reprit au bout d'un instant de silence :

— Il faut tout déclarer devant le tribunal du peuple, si vous voulez que bonne justice vous soit faite. N'êtes-vous pas le frère de lait de Marie-Antoinette?

— Oui.

Un murmure accueillit cette déclaration. « Frère de lait de madame Véto! » répéta-t-on de toutes parts, tandis qu'une voix, sortie du milieu des spectateurs, s'écria :

— Cet homme-là a bu en bien mauvaise compagnie.

— Qu'importe, dit le président d'une voix sévère, que cet homme ait été nourri dans son enfance avec l'Autrichienne? La justice du peuple en doit-elle être moins égale? Est-ce le frère de lait d'une reine ou un coupable que nous cherchons? Pourquoi avez-vous été mis à la Force? continua le président en s'adressant à Weber.

— Je l'ignore, répondit celui-ci.

En même temps le président examinait le livre d'écrou et le faisait lire à son confrère.

— Avez-vous conservé des relations avec les ennemis de la France? Avez-vous reçu des lettres depuis que vous êtes ici?

— Non.

Le président se tourna vers le greffier, qui fit un signe confirmant la réponse de Weber; puis, jetant un regard sur ses confrères, il se leva, ôta son chapeau et dit :

— Je ne vois plus la moindre difficulté à proclamer l'innocence de monsieur. Vive la nation!...

— Vive la nation! répétèrent tous les assistants.

— Monsieur, reprit le président, le tribunal du peuple, en vous rendant libre, donne un grand exemple de son impartialité. C'est à vous à reconnaître cet acte par votre loyauté et votre franchise, et à ne pas abuser de cette liberté que nous vous donnons, en la tournant contre nous. Vous allez jurer de vous enrôler dans nos armées pour défendre nos frontières.

— Mais je suis étranger, répondit Weber, et je ne saurais servir dans les rangs de l'armée française.

Cette réponse excita un nouveau murmure. Le président reprit aussitôt :

— Vous êtes grenadier de la garde nationale de Paris, et vous savez que cette qualité emporte celle de soldat, si les dangers de la patrie l'exigeaient. Il fallait faire ces réflexions avant de revêtir cet uniforme.

— Cependant, reprit Weber, hésitant encore, combattre mes compatriotes...

— Aucun refus n'est possible de votre part. Si nous vous laissons la vie, interrompit le président, qui voulait évidemment le sauver, aucun scrupule n'est admissible. Vous n'êtes plus Autrichien, vous êtes Français. Depuis longtemps vous avez adopté cette patrie qui vous a nourri, comblé de biens et de richesses. Ce n'est pas à la reine que vous devez tout cela, c'est à la France. La nation a plus fait encore : elle vous a re-

connu citoyen français, et vous avez accepté ce titre en revêtant l'uniforme de la milice nationale. Aujourd'hui l'ennemi envahit nos frontières ; la France appelle tous ses enfants sous les drapeaux. Où sont vos frères? dans les rangs de l'ennemi ou dans ceux des hommes qui vous ont ouverts leurs foyers, qui ont partagé avec vous leur pain, leur amitié, qui étendent aujourd'hui sur vous leur protection, et qui vous donnent la vie en effaçant ce titre d'étranger et vous considérant comme un des leurs? Choisissez, mais choisissez vite ; car d'autres prisonniers, car le peuple du dehors attendent la justice du tribunal.

— Je jure de m'enrôler dans les rangs de l'armée française, dit Weber.

Aussitôt un nouveau cri de vive la nation se fit entendre ; on entoura Weber, on lui serra les mains, on l'embrassa, et la joie illumina toutes ces figures sinistres.

Un fort de la halle, fendant alors la presse, vint à lui et lui dit en le prenant par la main :

— C'est moi que cela regarde maintenant ; c'est moi qui suis chargé de vous.

Aussitôt il l'entraîna vers le guichet, en ayant soin d'envoyer quelques hommes en avant pour prévenir les massacreurs du jugement qui venait d'être rendu. Le guichet s'ouvrit, et Weber fut accueilli aux cris de joie du peuple mille fois répétés. Tous les massacreurs brandissaient dans les airs leurs armes sanglantes, riaient de plaisir, dansaient de bonheur en accueillant le prisonnier proclamé innocent. Les femmes surtout étaient aussi extrêmes dans leur joie qu'elles l'avaient été dans leur cruauté.

Anique Voyer, qui n'avait cessé de se tenir à côté de

Weber, voyant qu'il était troublé et marchait au hasard sans regarder à ses pieds, chaussés de bas de soie blancs, cria au fort de la halle :

— Prenez donc garde, vous allez faire marcher monsieur dans le ruisseau.

Ce ruisseau était une mare de sang.

En effet, le fort de la halle précédait Weber et lui avait dit de le suivre. Ils traversèrent la rue des Ballets. C'était là, à son entrée dans la rue Saint-Antoine, comme nous l'avons dit, qu'on avait amoncelé les cadavres des prisonniers massacrés. Arrivés à ce point, le fort de la halle cria d'une voix retentissante :

— Halte!... Tout le monde s'arrêta.

— Chapeau bas, continua-t-il, et tout le monde se découvrit. Alors, prenant la main de Weber et l'étendant sur cette montagne de débris humains, il lui fit prêter serment d'être fidèle à la nation et de mourir à son poste en défendant le nouveau système de la liberté et de l'égalité. Weber le jura d'une voix assez assurée, et reçut l'accolade fraternelle de ceux qui l'entouraient. Ensuite le fort de la halle le conduisit, comme il en avait reçu l'ordre, à l'église de la Culture Sainte-Catherine, où étaient, comme nous l'avons dit ailleurs, les prisonniers auxquels on avait craint de rendre la liberté sans caution. Weber parvint à se faire réclamer par quelqu'un de sa section et fut rendu à la liberté sur l'heure. Il quitta Paris le 11 septembre et parvint à l'étranger. Il vivait encore en 1822.

Cette scène est remarquable dans ses moindres détails. Après Weber, Mathon de la Varennes comparut devant le tribunal. Il était resté dans sa chambre avec trois autres compagnons seu-

lement : Constant le Sauvage, un nommé Gérard, et un troisième dont il ne s'est pas rappelé le nom. Effrayés par les cris qu'ils avaient entendus au dehors, et par les propos des hommes qui parcouraient la maison, ils n'osaient bouger et demeuraient couchés à plat ventre près de leurs croisées, pour voir sans être vus. Baptiste, leur porte-clefs, venait d'entrer et de leur dire qu'ils avaient été oubliés, lorsqu'ils entendirent près de leur chambre des pas d'hommes, et l'un d'eux qui disait à haute voix :

— Remontons dans toutes les chambres ; il faut que pas un n'échappe.

L'instant d'après, leur porte s'ouvrit et on leur ordonna de descendre ; mais sur les quatre, on ne conduisit que Mathon de la Varennes devant le tribunal ; Constant le Sauvage, Gérard et l'autre, sans doute peu importants, tous trois, du reste, condamnés correctionnellement, furent mis en liberté sans jugement.

Le président du tribunal était encore changé quand Mathon de la Varennes comparut devant lui. « Il était boiteux, assez grand et fluet de taille, dit-il ; il m'a reconnu et parlé sept ou huit mois après. Quelques personnes m'ont assuré qu'il était fils d'un ancien procureur et se nommait Chapy. »

Le président fit à Mathon de la Varennes les trois questions suivantes :

— Comment vous nomme-t-on ? Quelle est votre qualité ? Depuis quand êtes-vous ici ?

Mathon de la Varennes répondit :

— Mon nom est Pierre-Anne-Louis Mathon de la Varennes ; je suis ancien avocat et détenu depuis huit jours sans savoir

pourquoi; j'espérais ma liberté samedi dernier; les affaires publiques l'ont retardée.

Le président cessa là ses questions; il ouvrit le registre d'écrou, le lut attentivement et dit :

— Je ne vois absolument rien contre lui.

Aussitôt la même cérémonie qui avait eu lieu pour Weber recommença pour lui, si ce n'est qu'on ne lui fit pas promettre de s'enrôler : la république ne voulait que de beaux hommes; mais on exigea de lui le serment sur les cadavres, et on allait le conduire à l'église, lorsqu'un de ses clients, nommé Colonge, fabricant de cordes de violons, qui passait par là, le reconnut, se donna pour caution et le ramena chez lui. Mathon de la Varennes est mort en 1816 à Fontainebleau.

La différence de ces deux acquittements est aussi très-remarquable. Mathon de la Varennes, dans les mémoires qu'il a publiés et dont il a fait plusieurs éditions qui ne sont pas toujours d'accord, affirme que c'est surtout à sa mise qu'il dut son acquittement. Il était en bras de chemise quand il descendit au tribunal, sa chemise était sale et grossière, sa culotte râpée, et il n'avait pas de souliers. On vient de voir cependant que les bas de soie blancs de Weber n'avaient pas empêché son acquittement.

La personne qui suivit ce prisonnier fut une femme, la seule qui ait été massacrée : c'était la princesse de Lamballe.

Marie-Thérèse Louise de Savoie Carignan naquit à Turin, le 8 septembre 1749. Élevée à cette cour par sa mère, elle acquit bientôt les talents et les qualités qui pouvaient distinguer une personne de son rang. Belle et jolie à la fois, elle fixait tous les regards, et sa main était enviée de tous les princes. Ses pa-

rents choisirent, comme il arrive souvent, celui qui devait la rendre la plus malheureuse, ce fut le prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre. Le prince de Lamballe, perdu de débauches, tourmenta sa jeune épouse par sa conduite indécente, et au bout de peu de temps de mariage, mourut des suites de son libertinage, à l'âge de vingt ans. La princesse en avait à peine dix-neuf à cette époque, et dégoûtée du mariage par le triste apprentissage qu'elle en avait fait, elle résolut de rester veuve. Elle vint se fixer à la cour de France, après le temps de son deuil, et c'est là, au milieu des fêtes de la fin du règne de Louis XV, qu'elle contracta cette étroite amitié dont elle donna tant de preuves à Marie-Antoinette, alors madame la dauphine. A son avénement au trône, la reine de France la nomma surintendante de sa maison. Madame de Lamballe n'usa des prérogatives de sa charge que pour faire du bien. Sans cesse auprès de Marie-Antoinette, elle savait faire pénétrer jusqu'aux oreilles de cette reine la voix des malheureux. Aimable, bonne, et dans tout l'éclat de sa beauté, elle devint un des ornements de cette cour contre laquelle la misère causée par les deux règnes qui avaient précédé se soulevait de toute son indignation. Aussi ne tarda-t-elle pas à être confondue dans la haine populaire qui grondait déjà dans le lointain. Son attachement à la famille royale, dont elle donnait chaque jour des preuves ostensibles, le parti de la cour qu'elle avait embrassé hautement, ne firent qu'augmenter cette aversion qu'on éprouvait déjà pour elle. Ce fut la princesse de Lamballe qui, ayant fait sortir Mirabeau de Vincennes, comme nous l'avons dit dans l'histoire de cette prison, profita de son ascendant sur cet orateur pour le gagner au parti de la cour. Mirabeau mourut, et il ne resta de lui que l'amer-

tume de son apostasie, et la princesse de Lamballe qui l'avait provoquée. La famille royale et la cour se montrèrent même ingrates un instant envers cette princesse. Un refroidissement sensible éclata entre les deux amies, et madame de Lamballe quitta la France avec une douleur résignée. Elle se réfugia à la cour d'Angleterre, où elle fut accueillie avec le plus grand empressement. L'orage révolutionnaire avait éclaté en France pendant ce temps-là. Louis XVI, toujours faible et indécis, laissait perpétuer cet état de choses, tandis que la reine, se mettant à la tête du parti de la cour, voulait agir avec vigueur. Ce parti, on le sait, avait surtout recours, dans ses projets liberticides, aux baïonnettes étrangères. Il avait besoin de pouvoir ourdir ses intrigues dans le reste de l'Europe, il avait besoin d'agents influents auprès des rois. Marie-Antoinette songea à la princesse de Lamballe, qui était à Londres, et, au nom de cette ancienne amitié qui les avait si longtemps réunies, lui demanda de devenir son intermédiaire. La princesse accepta avec empressement ce rôle, qui la rapprochait d'une amie qu'elle n'avait pas cessé d'aimer; dès ce jour elle devint l'agent le plus actif de la famille royale; mais peu faite, comme elle le disait, pour former et comprendre ces intrigues, elle ne demandait qu'une chose, c'était de témoigner à la reine le vif attachement que le malheur de la famille royale ne faisait qu'accroître dans son cœur. La fuite de Varennes fut combinée. La princesse de Lamballe, sans en apprécier la gravité, organisa tout ce qu'elle put pour la faire réussir. Elle devait aller joindre les fugitifs à Montmédy. La fuite manqua, comme on le sait; la famille royale fut ramenée aux Tuileries, et dès lors aucun moyen ne fut laissé au roi pour tenter de fuir une

seconde fois. A la nouvelle qu'en reçut la princesse par une lettre confidentielle de la reine, elle partit sur-le-champ pour la France, et vint s'installer auprès d'elle. Il y avait du courage dans cette résolution. La princesse de Lamballe était en sûreté à l'étranger; elle n'ignorait pas les dangers qu'elle allait courir en France. Elle était aimée, considérée, heureuse, à Londres; elle allait se livrer à Paris à la haine et à l'aversion du peuple; mais elle allait être auprès de cette reine qu'elle aimait, dont elle était peut-être en ce moment la seule amie véritable; malgré les instances, les craintes, les conseils de son entourage, la princesse n'hésita pas un instant. Admise à Paris dans les comités les plus secrets de la famille, initiée à tous leurs projets, elle devint l'instrument passif de la reine, qui l'employa à toutes les négociations périlleuses. La princesse de Lamballe ne craignit jamais de se mettre en avant, et ne raisonna pas plus son dévouement que ses démarches. Cette conduite la compromit aux yeux de la nation, dont nous avons dejà expliqué la suspicion légitime dans l'histoire de la prison du Temple. De sa volonté, la princesse s'était rendue inséparable de la reine par son affection, elle le devint aux yeux du peuple par la réprobation publique et les fautes qu'on reprochait à Marie-Antoinette. Aussi, le 10 août, ce fut après l'appartement de la reine celui de cette princesse dans lequel le peuple assouvit surtout sa fureur.

Nous avons vu dans l'histoire du Temple comment la princesse de Lamballe suivit la reine à l'Assemblée, aux Feuillants, et enfin en prison. Ce fut le 19 août, à minuit, qu'elle en fut extraite avec mesdames de Tourzel, de Navarre, et Hue, le valet de chambre du roi. La Commune avait pris cette mesure

envers elle à cause des relations qu'elle entretenait au dehors, et de ses correspondances avec l'étranger, qui, dans la situation des choses, étaient très-dangereuses pour la France.

Ce fut à minuit que les prisonniers sortirent du Temple. On les conduisit à l'hôtel de ville, où ils subirent un interrogatoire. La princesse de Lamballe fut interrogée avec plus de sévérité que les autres. Manuel, procureur syndic, assistait à cette scène. Il s'entendait avec les prisonniers du Temple, et avait promis à la reine de sauver la princesse. Il joua le rôle que nous lui avons déjà vu faire, c'est-à-dire que sous une apparente rigidité, il cacha ses intentions secrètes. Il fut dur en apparence avec la princesse, et pour éviter tout à fait les reproches de ses collègues, il voulut qu'on la fouillât. Il ne croyait pas que, dans la situation où elle se trouvait, elle eût eu la maladresse de conserver aucun papier qui pût la compromettre; il se trompait. Après avoir fouillé les poches de madame de Lamballe, où l'on ne trouva rien, on lui ôta son bonnet, et l'on découvrit dans l'intérieur, attachées avec des épingles, trois lettres très-compromettantes, dont une de la reine, qu'elle avait reçue en Angleterre, et qu'elle avait conservée on ne sait pourquoi; et une autre du prince de Conti, qu'elle avait reçue tout récemment. Manuel fut désolé du mauvais succès de sa ruse; mais n'en conservant pas moins les apparences, il trouva cela très-grave, et délibéra avec ses collègues.

Madame de Lamballe insista pour partager la captivité de la reine, comme on le lui avait accordé d'abord, excipa courageusement de sa parenté, pour avoir droit de rester auprès d'elle, préférant, disait-elle, la prison avec la reine à la liberté pour elle seule. Mais ces paroles, peu adroites dans ce

moment, n'étaient pas faites pour attirer l'indulgence de la Commune; aussi Manuel lui répondit-il qu'elle serait retenue en prison jusqu'à nouvel ordre, et lui laissa le choix de la Salpêtrière ou de la Force. Au nom de la Salpêtrière, qui était l'asile des femmes perdues, la princesse de Lamballe ne put retenir un mouvement d'horreur, et demanda, malgré l'insistance de Manuel, d'être conduite à la Force. On fit venir sur-le-champ une voiture, et la princesse y monta avec un membre de la Commune; mais à peine furent-ils en route, que le peuple, chez lequel la présence de la princesse à l'hôtel de ville avait transpiré, suivit cette voiture au milieu de la nuit, et la contraignit de s'arrêter sous l'arcade Saint-Jean, déjà témoin de plus d'une vengeance populaire. La fureur était poussée au comble contre l'amie, ou, pour parler le langage du temps, la complice de Marie-Antoinette. La princesse de Lamballe, qui avait montré le courage du dévouement pour la reine, n'en avait pas pour elle-même. Troublée au dernier point en entendant les menaces terribles qu'on proférait autour d'elle, elle demandait à retourner à l'hôtel de ville, où la présence de Manuel la rassurait. L'officier municipal qui la conduisait envoya sur-le-champ prévenir la Commune de cet incident, et prendre ses ordres. Pendant ce temps les menaces et les cris continuaient de la part du peuple, et l'officier municipal, monté sur le siége, étendait sur la voiture son écharpe tricolore pour protéger la prisonnière. Enfin l'envoyé revint dire que la Commune ordonnait de conduire sur l'heure la princesse à la Force. A ces mots de nouveaux cris éclatèrent plus terribles qu'auparavant, et un homme, s'élançant vers la portière, s'écria :

— Nous sommes sous l'arcade Saint-Jean. Il faut dérouiller le réverbère de 1789, et y pendre la Lamballe.

Mais au mouvement qu'il avait fait, l'officier municipal s'était élancé à son tour, et lui présentant le ruban magique, l'avait forcé de reculer. Puis, haranguant la multitude, il lui dit :

— Ce ne sont plus ici les prisonniers faits à la Bastille, qui ont été pris les armes à la main; cette femme est sous la sauvegarde de la Commune, qui m'a ordonné de la conduire à la Force. Je l'y conduirai, et si quelqu'un tente de s'y opposer, je l'arrêterai de ma main, je le ferai mettre hors la loi, comme rebelle au pouvoir élu par le peuple, et je le ferai pendre à ce même réverbère dont on ose menacer quelqu'un qui est sous ma garde. Marche, cocher, ajouta-t-il d'une voix forte; et vous, laissez passer la justice de la Commune.

A ces mots le peuple s'écarta, et la voiture partit rapidement, laissant derrière elle la foule, qui n'osa plus la suivre.

Remise de sa frayeur, la princesse de Lamballe témoigna sa reconnaissance à l'officier municipal. Celui-ci causa longuement avec elle des événements qui venaient de s'accomplir. Dans la conversation, il lui dit que la conduite du général la Fayette, après l'affaire du 20 juin, avait fait plus de mal à la cour que l'opposition du roi et de la reine. La princesse répondit aussitôt :

— Mon Dieu, pourquoi ne l'a-t-on pas su! on aurait pu s'entendre. La cour ne tenait pas à M. de la Fayette. Vous n'aviez qu'à parler, et on vous eût sacrifié le général.

Ce mot, qui, dit-on, peint l'ingratitude royale, tombé des lèvres de la princesse, prouve aussi jusqu'à quel point elle

était l'instrument aveugle de la cour; mais il prouve en même temps combien le peuple devait l'en croire complice.

Madame de Lamballe fut conduite à la prison de la petite Force, où étaient les femmes, et remise à la garde de madame Héandre. Le lendemain on permit à sa femme de chambre de rester en prison auprès d'elle pour la servir. La princesse de Lamballe passa là de tristes jours sans nouvelles de la reine, sans aucun moyen de s'en procurer, ce qui était pour elle la plus vive peine, outre l'incertitude de son propre sort. Elle ignorait pourtant les dangers qui la menaçaient dans les sanglantes journées des 2 et 3 septembre, et l'espérance venait quelquefois lui sourire, comme il arrive toujours à la créature quand elle sent son néant, car alors l'espérance pour elle c'est Dieu. Mais bien des personnes, qui savaient les périls qu'elle courait, s'occupaient d'elle et de son salut. Manuel, d'abord; puis son beau-père, le duc de Penthièvre, qui n'avait pas quitté Paris; enfin madame de Lowendal, qui s'y prit au dernier moment. Manuel avait juré à la reine de sauver madame de Lamballe. Le duc de Penthièvre, à son tour, avait promis, dit-on, cent cinquante mille francs à ce magistrat s'il parvenait à la soustraire à la mort.

C'est dans ce dessein, assure-t-on, que Manuel inspira à Duval et à Truchon de faire sortir les femmes de la petite Force, mission qu'ils accomplirent en partie, ainsi que nous l'avons vu; mais leur dit-il d'en faire sortir la princesse de Lamballe. Et ceux-ci l'ont-ils oubliée? C'est ce qui est resté un mystère. Obéissant à une influence, ont-ils au contraire laissé tout exprès la princesse dans sa prison? C'est encore ce qu'on n'a jamais pu expliquer d'une manière certaine; mais ce qui est

évident, c'est que dès ce moment elle fut désignée comme une des premières victimes.

On a émis diverses opinions à ce sujet. Les uns ont prétendu que c'était par le fait du duc d'Orléans que madame de Lamballe était restée pour être massacrée, afin qu'il pût gagner par sa mort une somme de cent mille écus qu'il avait à toucher sur le douaire de sa femme, fille du duc de Penthièvre. Les autres ont dit que sa mort avait été résolue par Robespierre, Danton et Pétion, qui voulaient se venger de ce qu'ils n'avaient pas pu par son entremise devenir ministres de Louis XVI (6). Un troisième (7) soutient que c'est Robespierre seul qui avait combiné le meurtre, parce qu'elle avait refusé de le faire nommer précepteur du dauphin. Le dernier, enfin, assure que Manuel, Pétion et Kersaint l'ont laissée périr pour épouvanter le roi, et lui arracher par là la lettre au roi de Prusse, par laquelle il l'engageait à se retirer de Verdun. Pour cette concession, ces trois conventionnels auraient promis d'empêcher la mort de Louis XVI. La lettre aurait été donnée à Billaud-Varennes, un des commissaires envoyés aux armées, qui l'aurait portée quelques jours après les massacres de septembre. C'est en souvenir de la promesse faite par les trois personnes que nous venons de désigner que Louis XVI aurait dit :

— Je suis sûr que Manuel ne votera pas la mort.

En effet, ni lui ni Kersaint ne la votèrent, mais il n'en fut pas de même de Pétion, et Billaud-Varennes le lui aurait reproché.

Sans vouloir nous arrêter beaucoup à ces assertions, nous croyons devoir les détruire et consigner ici notre pensée, qui résulte des faits et des probabilités.

Le duc d'Orléans n'avait aucun intérêt à la mort de la prin-

cesse de Lamballe, en vue des cent mille écus qui pouvaient lui revenir personnellement. En premier lieu, son beau-père existait encore, et aurait hérité de sa fille; en second, le duc d'Orléans était séparé de biens d'avec sa femme, par jugement antérieur du 25 juillet 1792. Ensuite cette ambition de Danton, Pétion et Robespierre, d'être les ministres de Louis XVI, n'est nullement probable à cette époque et n'est surtout pas prouvée; la brochure qui avance ce fait n'est pas signée, et l'on en connaît aujourd'hui les auteurs, fort inconnus d'ailleurs, qui sont des personnes nommées Serieys et André. Quant au fait particulier à Robespierre de vouloir être le précepteur du dauphin, il est encore plus étrange, et, outre qu'il est avancé par un auteur suspect en cette matière, il est certain que Robespierre n'eut aucune participation aux massacres de septembre. Il n'était à cette époque qu'un des deux cent quatre-vingt-huit membres de la Commune nommés par les sections, et n'avait d'autre part au mouvement que celle de son nom et de sa réputation d'intégrité. D'ailleurs, s'il faut en croire mademoiselle Charlotte Robespierre, et opposer les écrits aux écrits, elle dit dans les mémoires qu'elle a publiés sur ses deux frères:

« Quelques jours après les 2 et 3 septembre, Pétion vint voir mon frère. Maximilien avait désapprouvé le massacre des prisons, et aurait voulu que chaque prisonnier fût envoyé devant des juges élus par le peuple. Pétion et Robespierre s'entretinrent des derniers événements. J'étais présente à leur entretien, et j'entendis mon frère reprocher à Pétion de n'avoir pas interposé son autorité pour arrêter les déplorables excès des 2 et 3 septembre. Pétion parut piqué de ce reproche, et répondit assez sèchement :

» — Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'aucune puissance humaine ne pouvait les empêcher.

» Il se leva quelques moments après, sortit, et ne revint plus. Toute espèce de relation cessa à partir de ce jour entre mon frère et lui. Ils ne se revirent plus qu'à la Convention, où Pétion siégeait avec les Girondins et mon frère sur la Montagne. »

Pour ce qui regarde Kersaint, Pétion et Manuel, nous avons la lettre de ce dernier à Marie-Antoinette, que nous avons déjà citée dans *le Temple;* ensuite le témoignage de Cléry, qui affirme dans ses mémoires que jamais Louis XVI n'a écrit, à sa connaissance, au roi de Prusse pendant sa captivité.

Ce ne fut pas plus la prétendue lettre de Louis XVI que les deux millions que madame de Créquy soutient avoir été donnés par la Commune au roi de Prusse qui firent retirer ses armées; aveugle qui ne voit pas dans cette retraite le résultat des massacres eux-mêmes, qui firent reculer une armée d'étrangers devant la détermination énergique et terrible d'un peuple qui lui annonçait ses projets sur elle en dévorant ses propres enfants.

Nous ne pouvons croire non plus que ce fut pour la promesse de cent cinquante mille francs que Manuel se soit engagé à sauver la princesse. S'il eût été un homme vénal, dans la place qu'il occupait il eût eu mille occasions de s'enrichir, et Manuel est mort pauvre. Ce fut donc pour un plus noble motif qu'il avait l'intention de faire sortir madame de Lamballe de la Force.

Quelle qu'en ait été la cause, on a vu que ce projet avait manqué dès le 2 septembre. Quand il l'apprit, Manuel allait

donner de nouveaux ordres; mais, sachant le tribunal installé et jugeant déjà, il redouta que la princesse aperçue ne fût tuée sur-le-champ. Il avait dans ce moment l'envoyé du duc de Penthièvre auprès de lui, qui partagea son opinion, et convint qu'il était plus prudent de laisser la princesse dans la prison que de l'exposer en la faisant sortir. Ils eurent soin d'établir trois chances pour qu'elle fût sauvée : la première était qu'elle fût oubliée dans sa chambre, et ne fût pas appelée devant le terrible tribunal; la seconde qu'elle fût acquittée, et la troisième qu'elle fût sauvée de vive force.

Pour les deux derniers moyens, outre l'influence que devait exercer Manuel, le duc de Penthièvre envoya la plus grande partie de tous ses domestiques déguisés se mêler aux massacreurs, au cas où la princesse paraîtrait devant eux. Il fit en même temps prévenir madame de Lowendal, qui, avec un courage et un dévouement au-dessus de son sexe, se mit elle-même à la tête de ses propres domestiques, déguisée en femme de la halle. Manuel fit aussitôt remettre à la femme de chambre de la princesse un billet conçu en ces termes :

« Soyez tranquille, M... a promis la vie à celle qui vous est chère. Dites-lui que, quelque chose qui arrive, elle se tienne renfermée dans sa chambre, et n'en descende point. »

La princesse suivit strictement le conseil qui lui avait été donné, et malgré le bruit et l'agitation qui régnaient autour d'elle, se garda bien de se montrer. Elle passa paisiblement la nuit du 2 au 3 septembre, et se croyait sauvée, lorsque le matin, à huit heures, pénétra dans sa chambre un homme nommé le grand Nicolas, qui venait la chercher, disait-il, pour la conduire à l'Abbaye.

— Prison pour prison, j'aime autant celle-ci, répondit la princesse en se rappelant l'avis de Manuel, et elle refusa de suivre cet homme.

Le grand Nicolas se retira sans insister, et la princesse continua à se cacher dans sa chambre ; mais cette démarche prouvait déjà que sa présence dans la prison était connue. Les prévisions de Manuel et son influence étaient déjouées sur ce premier moyen ; car si on ne revint point tout de suite à elle, c'est parce que les juges étaient occupés par d'autres prisonniers au greffe de la grande Force. A onze heures le grand Nicolas se présenta de nouveau. Cette fois il était escorté de plusieurs hommes ; il dit à la princesse, d'un ton impératif, de descendre pour parler aux commissaires qui l'attendaient. La princesse, ne pouvant plus refuser, demanda quelques instants pour faire sa toilette, et sans concevoir la moindre inquiétude, se revêtit d'une robe blanche et boucla ses longs cheveux blonds dont la beauté était devenue proverbiale en France. S'appuyant ensuite sur le bras de sa femme de chambre, elle descendit, suivit le grand Nicolas et ses hommes, et se rendit à la grande Force, où ils la précédèrent.

Voilà la véritable signification de ce transfert mentionné sur l'écrou, et non celle que donnent les historiens en prétendant qu'elle fut réellement transférée à la grande Force, emprisonnée là et jugée plus tard. Si l'on réfléchit à la contexture de l'écrou que nous avons rapporté, on verra que le concierge n'avait pas autre chose à faire qu'à inscrire son tranfert sur le livre ; car on ne l'instruisait pas d'autre chose, sinon qu'on venait chercher madame de Lamballe pour l'emmener à la grande Force. Voilà pourquoi aussi on n'a pas mis par quel ordre ce transfert

avait été opéré, ce qu'on avait mentionné sur les autres, parce qu'on connaissait les commissaires et qu'on ne connaissait pas les massacreurs, auxquels pourtant il fallait obéir. Cette explication naturelle détruit tout ce qu'on a voulu inférer de la rédaction de cet écrou : elle prouve encore une chose très-importante, c'est que madame de Lamballe fut la seule femme qui comparut devant le terrible tribunal ; les autres n'y furent pas appelées : elles furent mises purement et simplement en liberté à la petite Force, comme cela est inscrit sur le registre; sans cela, il eût mentionné leur transfert à la grande Force, ou eût laissé des blancs, comme il y en avait sur l'autre registre, ainsi que nous le verrons. Ces diverses circonstances prouvent évidemment que madame de Lamballe était seule et d'avance désignée, et laissent davantage dans le vague la main qui l'avait marquée de mort.

La princesse, en traversant les cours, aperçut pour la première fois du sang ; à cette vue, elle recula involontairement, glacée d'épouvante, et entendant les cris des massacreurs du dehors, faillit à se trouver mal. Les hommes qui étaient autour d'elle s'avancèrent pour la soutenir et l'entraînèrent presque sans connaissance jusqu'au milieu du tribunal populaire. Il était présidé dans ce moment-là par Hébert, dit le père Duchesne ; avec lui siégeaient Lhuillier, Monneuse et Danger, commissaires de la commune. Les uns prétendent qu'elle fut interrogée par Ceyrac ; d'autres par Fieffé, greffier de la Force. Quoi qu'il en soit, cet interrogatoire ne fut pas long : il tendait simplement à constater son identité ; on lui dit ensuite de prêter serment de fidélité au nouveau gouvernement et de haine au roi et à la reine.

— Je suis prête à faire le premier serment, aurait répondu la princesse; quant au second, je ne puis; il n'est pas dans mon cœur.

Cette réponse, rapportée par plusieurs historiens, put être faite dans ce sens, mais ne fut pas formulée en ces termes : la princesse était trop émue pour chercher une phrase dans ce moment; si émue, qu'elle n'entendit pas un de ses valets de pied qui, déguisé en massacreur et se tenant à côté d'elle, lui dit plusieurs fois :

— Jurez donc, jurez donc! où vous êtes perdue!...

C'était pourtant dans la fermeté de ses réponses que ses partisans espéraient pour la sauver. Le courage exalte le peuple; celui qui en donne des preuves devient pour lui un objet saint et sacré qu'il respecte souvent. Dans ces jours terribles, plus d'un exemple eut lieu dans ce genre; mais la princesse de Lamballe, faible femme, tombée tout à coup si bas de si haut, n'ayant au cœur que son amour pour la reine, sans la conviction qui seule donne la force, sans la conscience qu'elle sauvait son amie en se perdant, ce qui eût peut-être excité en elle l'énergie, ne ressentit en ce moment que l'épouvante et la stupeur.

A son immobilité et à son silence, le président prononça cette sentence dont on connaît déjà la terrible signification :

— Conduisez madame à l'Abbaye.

Aussitôt elle fut entraînée hors du greffe par plusieurs personnes, au nombre desquelles se trouvait le grand Nicolas et le valet de pied. Chacun d'eux la tenait par un bras; elle était pâle, chancelante et prête à perdre connaissance. Les deux chances qu'elle avait pour elle s'étaient déjà évanouies; on allait tenter la troisième.

On la conduisit au guichet. Le valet de pied, voyant qu'elle paraissait insensible, lui serra fortement le bras et lui dit de nouveau :

— Criez vive la nation.

A cette pression, la princesse se ranima un instant; mais en levant la tête elle aperçut du sang et des cadavres. Terrifiée à cette vue, elle s'écria aussitôt :

— Fi! l'horreur! je suis perdue!

Et elle s'évanouit aux bras de ses conducteurs. Il y eut un moment d'arrêt pendant lequel les massacreurs semblaient se complaire à la regarder en silence, jouissant à l'avance de leur triomphe. La princesse de Lamballe, c'était pour eux la beauté des grandes dames dont ils étaient jaloux, leurs richesses, leurs désordres, dont les éclats les insultaient : c'était le despotisme et l'abus dont ils avaient tant souffert; la tyrannie et l'arbitraire qui les avaient navrés; les serments du roi tant de fois trahis, l'hypocrisie de la cour tant de fois éprouvée : c'était l'agent de l'étranger, l'alliée, la parente, l'amie, la pensée de la reine, à laquelle ils attribuaient tous leurs maux. Alors se présentaient à leur mémoire tous ces pamphlets publiés contre ces deux femmes, tous les faits dont on les accusait, tous les blasphèmes prononcés contre elles, et ne les désunissant pas dans leurs idées, et croyant frapper dans une seule personne tant de forfaits et tant de vices, croyant venger tant de maux et tout éteindre dans son sang, ils le répandirent jusqu'à la dernière goutte, et firent autant de blessures qu'ils reprochaient de malheurs.

Le valet de pied, occupé à soutenir la princesse, ne put d'abord faire les signes convenus aux domestiques dont nous avons

parlé, tous accourus pour la sauver et qui s'étaient postés le plus près possible. Il donna pourtant le signal ; aussitôt les domestiques s'élancent, les armes hautes, pour la frapper, en apparence, tandis qu'en réalité c'était pour la sauver; mais un mulâtre, nommé Delorme, élevé par les soins de la princesse de Lamballe, ivre de sang et de vin dans ce moment, se présente le premier, et voulant lui arracher son bonnet avec la pointe de son sabre, dirige si maladroitement le coup, qu'il la frappe rudement au front; le sang rougit aussitôt sa robe blanche, et les blondes nattes de ses cheveux tombent sur ses épaules. En cet état, rapide comme l'éclair, Grison, dit la Force, saute d'un bond derrière elle, et posant sa main sur sa tête, s'écrie avec un rire affreux :

— Camarades, cette pelotte doit être dévidée.

Un dernier et terrible effort est tenté alors par les domestiques; mais c'est en vain. Ils avaient compté que la princesse courrait au milieu d'eux pour fuir, et elle ne pouvait plus faire un pas. L'un d'eux pourtant, s'étant fait comprendre d'un signe par le valet de pied, se baissait pour la soulever, lorsqu'un tambour nommé Charlot la frappe d'un coup de bûche; la princesse tombe et roule dans la boue et le sang, échappée aux mains de ceux qui la tenaient. Dès ce moment, toutes les armes se lèvent sur elle, pêle-mêle, confondues, pressées, enlacées; ceux qui étaient venus pour la sauver sont forcés de se retirer, et quelques-uns, sur l'énergique invitation des massacreurs, de frapper comme les autres, pour éviter un sort pareil à celui de la victime. Dès lors ce fut un spectacle horrible : c'était à qui lui porterait les coups les plus forts. Ce massacre dura plus longtemps que les autres, parce que les baleines du corset de la

princesse amortissaient parfois les coups. L'Italien Ratondo, le mulâtre Delorme, Grison, Gonor, terrassiers du faubourg Saint-Antoine, se firent distinguer dans cet assassinat. Les femmes s'étaient aussi mêlées aux hommes et agissaient avec plus d'acharnement. Angélique Voyer lui arracha ses vêtements et couvrit son corps de sang et de boue. Entre la peau et la chemise elle trouva un petit portefeuille contenant des lettres, qu'elle porta plus tard à la section Popincourt. Grison sépara aussitôt la tête du tronc ; Fenot et Petit Mamin lui déchirèrent la poitrine, en arrachèrent le cœur et le mordirent aux yeux de tous. Son corps fut porté à la fontaine de Birague, existant alors dans la rue Saint-Antoine, en face de l'église Saint-Paul, et on s'empressa de le laver pour mieux en voir la blancheur ; puis on le traîna par les rues. Au moment où il passait rue Saint-Honoré, à l'endroit qu'on appelait la barrière des Sergents, un marchand de volailles ambulant qui stationnait se précipita vers le cadavre et le frappa de son couteau, aux applaudissements de la foule. Ce fut un nouveau signal : dès ce moment on mutila le corps à plaisir, on en sépara les membres et on finit par les jeter sur les cadavres gisants au grand Châtelet, d'où ils furent enlevés et précipités avec les autres dans les catacombes. C'est au moment où l'on emportait le corps à la fontaine qu'accourut une nouvelle bande de peuple, ayant à sa tête une femme qui la dirigeait : c'était madame de Lowendal et ses gens qui arrivaient. Cette dame aperçut la tête de son amie qu'on promenait au bout d'une pique.

En effet, Grison, après l'avoir coupée, était allé chez un marchand de vins de la rue des Ballets, et là, posant cette tête sanglante sur le comptoir, avait forcé le maître de lui verser à

boire. Après de nombreuses libations, il avait mis cette tête au bout d'une pique, et marchant à côté de celui qui portait le cœur, il avait pris le chemin de la place Saint-Antoine.

Madame de Lowendal n'était pas la seule femme amie de la princesse de Lamballe que ce sinistre spectacle eût frappée : une dame, nommée madame Lebel, femme d'un peintre distingué, qui devait son état et sa réputation à la princesse, ne cessait, depuis son arrestation, de rôder autour de la Force pour en avoir des nouvelles. Ce jour-là, plus inquiète que de coutume, elle allait vers cette prison dans le même but, quand elle vit la tête, que les longs cheveux flottants lui firent reconnaître d'abord. Épouvantée et folle à ce spectacle, elle prend la fuite et se réfugie chez un perruquier de la place Saint-Antoine pour éviter ce terrible cortége ; à peine y est-elle arrivée, qu'un grand bruit éclate au dehors ; le bruit approche, grossit ; la foule se précipite, et au travers du vitrage de la boutique madame Lebel aperçoit de nouveau cette tête qui semblait la poursuivre. Glacée à cette vue, elle tombe sans connaissance contre la porte de l'arrière-boutique ; la porte s'ouvre et madame Lebel reste évanouie, couchée de tout son long. La porte de la boutique s'ébranle en même temps : le perruquier croit qu'on en veut à madame Lebel : mais Grison s'avance gravement, et lui présentant la tête, lui ordonne, au nom du peuple, de la friser et d'en poudrer la blonde chevelure. Le perruquier, avec un sang-froid que l'extrême courage peut seul donner, fait aussitôt ce qu'on lui ordonne sans dire un mot, sans faire un geste, sans manifester la moindre émotion ; mais tout en remplissant cette affreuse cérémonie, il cache derrière lui le corps inanimé de madame Lebel, recule à mesure en le poussant

avec son pied, et finit par le soustraire entièrement à la vue des massacreurs, dont les cris et les rires féroces font retentir les airs.

Aussitôt le cortége se remet en route pour se rendre cette fois chez madame de Beauveau, ancienne abbesse de l'abbaye Saint-Antoine. Dans la route les massacreurs se relayent pour porter le sanglant trophée, et quelquefois arrêtent les passants, et les forcent à sanctionner leur œuvre en leur imposant l'obligation de porter à leur tour la pique au bout de laquelle est attachée la tête ou le cœur. Un jeune homme qui avait reconnu les traits de la princesse de Lamballe, fuyait rapidement dans la rue Saint-Antoine. Grison l'aperçoit et crie après lui en le désignant. On l'arrête, on l'amène, et Grison met entre ses mains la terrible pique et le force de marcher à ses côtés. Muet, consterné, ce jeune homme, âgé de vingt ans, fait machinalement ce qu'on lui ordonne et suit d'un pas chancelant le cortége qui l'entraîne. Ce n'étaient ni l'effroi ni l'épouvante qui l'agitaient en ce moment : c'était la douleur la plus profonde, cette douleur qui paralyse jusqu'à la pensée.

Douze ans avant, un enfant de huit ans jouait avec tout l'abandon de son âge devant la boutique de son père. Tout à coup passe un brillant équipage, aux chevaux fiers et hardis, aux riches livrées. L'enfant interrompt ses jeux, regarde, bat des mains, sourit, et montre une double rangée de dents blanches. Aussitôt l'équipage s'arrête; un valet de pied vient respectueusement prendre les ordres à la portière. Il s'avance ensuite vers l'enfant, l'emporte dans ses bras, l'assied dans la voiture, aux côtés d'une belle dame qui l'embrasse, et, rapide comme le vent, l'équipage se dirige vers le bois de Vincennes, au mi-

lieu d'un nuage de poussière. Au retour de la promenade, la grande dame s'arrête, dépose l'enfant dans la boutique de son père, et laisse à la famille des marques de ses bienfaits; puis elle fait élever cet enfant, le soigne, le dirige, et quand il est en âge lui forme un établissement.

La grande dame était la princesse de Lamballe; l'enfant était le jeune homme dont nous parlons; et la première rencontre s'était passée dans la rue Saint-Antoine, à la place même où l'on contraignait maintenant celui qui devait tout à cette femme de porter sa tête, dont le sang tachait ses mains (8).

Satisfaits de sa complaisance, les massacreurs, au bout de quelques minutes, le délivrèrent de son horrible fardeau. C'est alors qu'ils marchèrent droit au Temple. Nous avons dit dans l'histoire de cette prison ce qui se passa alors. C'était dans ce moment Charlet qui portait la tête, et Grison le cœur. Tous deux étaient montés sur un tas de pierre, et faisaient les plus grands efforts pour exhausser leurs sanglants trophées jusqu'à la hauteur des croisées. Lorsque les députés des massacreurs qui avaient pénétré jusqu'auprès du roi, sortirent et annoncèrent que personne ne pouvait plus entrer dans le Temple, la foule rugit et voulut enfoncer les portes. On sait que ce fut un ruban tricolore qui l'arrêta. Sur ce ruban on avait écrit ces mots :

« *Citoyens, vous qui à une juste vengeance savez allier l'amour de l'ordre, respectez cette barrière; elle est nécessaire à notre surveillance et à notre responsabilité.* »

L'écharpe tricolore avait sauvé la princesse de Lamballe sous l'arcade Saint-Jean; le ruban tricolore sauva cette fois la famille royale. Ces circonstances sont très-remarquables au milieu de la rage aveugle qui animait les massacreurs.

Ils respectèrent donc cette barrière, et voulurent poursuivre leur promenade. Un seul cri s'éleva alors : *A l'hôtel de Toulouse! A l'hôtel de Toulouse!* C'était là qu'habitait le duc de Penthièvre. Ce vieillard, qui, par ses vertus privées, avait échappé à la proscription des autres princes du sang, était resté à Paris spectateur impassible de ce qui se passait autour de lui, indifférent à tout, excepté aux dangers qui menaçaient sa belle-fille. Nous avons vu les efforts qu'il avait faits pour la sauver. Ces efforts avaient échoué. Il avait appris la mort de la princesse, et les profanations dont ses restes étaient devenus l'objet. Il ne lui restait donc plus qu'un espoir et une consolation, c'était de recueillir ces restes et de les arracher à la fureur populaire. Il avait donné ses ordres à cet effet, et les domestiques déguisés en massacreurs étaient revenus dans leurs rangs, pour pouvoir accomplir par un moyen quelconque cette dernière mission. Ils étaient au milieu d'eux, quand on proposa d'aller à l'hôtel de Toulouse, aujourd'hui la banque de France, et suivirent le cortége; mais en route ils parvinrent à détourner les massacreurs d'exécuter ce projet, et leur proposèrent en échange de se rendre au Palais-Royal, où était le duc d'Orléans. Le cortége continua donc sa marche par la rue Saint-Honoré. Au milieu de cette rue, il rencontra une jeune personne liée avec la princesse de Lamballe, et qui, revenant d'Italie avec un domestique, descendait à l'instant de diligence. La vue de cette tête lui fit une telle impression qu'elle en mourut six heures après. L'homme qui portait la pique passa si près des deux voyageurs, que les boucles des longs cheveux de la princesse s'entortillèrent dans les boutons de l'habit du domestique. Il fut obligé de couper cette boucle, et

il la donna depuis à son maître, qui la conserva comme une relique (9).

Quand les septembriseurs arrivèrent au Palais-Royal, le duc d'Orléans était à table, avec Agnès de Buffon, belle-fille du naturaliste. Au tumulte qu'il entendit, le duc se leva de table, et regarda au travers de la croisée. Agnès le suivit.

— C'est la tête de la princesse de Lamballe, dit-il; je la reconnais à ses longs cheveux.

Mais Agnès s'était évanouie à cette vue. Lorsqu'elle revint à elle, elle dit :

— Qui sait, excepté Dieu, si ma tête ne sera pas aussi quelque jour promenée dans les rues?

— L'infortunée, reprit le duc, après un moment de silence, si elle m'avait cru elle ne serait pas là!

Le cortége termina sa sanglante procession à l'apport Paris. Un boucher prit le cœur, le coupa par morceaux, et voulut le partager entre ceux qui étaient là. Sur leur refus, il saisit ces restes et les jeta au milieu des assistants terrifiés, en disant :

— Puisque personne n'en veut, que les chiens s'en nourrissent.

Tel fut le dénouement de cet horrible drame. Nous ne l'avons écrit avec autant de détail que pour fixer un point jusqu'ici indécis dans l'histoire contemporaine. Nous avons déjà démontré que les intérêts privés ou les vengeances personnelles ne pouvaient avoir été le mobile de ce meurtre. Maintenant nous demanderons si la conduite des massacreurs, telle que nous venons de la présenter avec la fidélité historique, peut être celle d'assassins soudoyés; si l'on ne voit pas dans cette

rage, dans cette cruauté, dans cette barbarie, l'aversion, la haine, la vengeance d'un peuple, qui, prenant au hasard la victime qui se présente, la frappe d'autant de coups qu'il compte de souffrances? La princesse de Lamballe, comme nous l'avons dit, était inséparable de la reine dans la réprobation populaire; la frapper, c'était frapper son amie, pourvu que son amie vît les blessures qu'on lui faisait. De là cette idée d'apporter sa tête sous les murs du Temple. La princesse de Lamballe était de la famille d'un de ces rois dont les armées menaçaient d'envahir la France. Ces armées étaient à Verdun; on leur jeta cette tête pour les faire reculer. La princesse de Lamballe était alliée à cette famille royale de France, prisonnière au Temple et protégée par la Commune; c'était la seule à laquelle le peuple pût atteindre, le peuple la tua. Voilà les vrais motifs de ce meurtre, et non l'or jeté aux assassins pour assouvir une vengeance particulière, une haine personnelle, pour protéger un intérêt. L'or ne fait pas commettre de si grands crimes. Pour cela il n'est que deux passions, le fanatisme ou la politique. La politique seule eut part à celui-ci.

Disons maintenant combien fut regrettable la fatalité qui empêcha de soustraire cette princesse aux massacres; disons combien furent affligeantes et sa mort et les circonstances qui la suivirent, et donnons comme palliatif à cette belle cause révolutionnaire qu'un fait isolé ne peut ternir, la fin de quelques-uns de ses assassins.

Delorme, ce mulâtre qui frappa le premier celle qui fut sa bienfaitrice, périt sur l'échafaud après les journées de prairial, en l'an III.

Grison, devenu chef d'une bande qui désolait la Champa-

gne, fut également condamné à mort, et exécuté à Troyes dans les premiers jours de janvier 1797.

Charlet, reçu dans les rangs de nos armées, fut massacré par ses camarades eux-mêmes, en peine du talion, lorsqu'ils eurent appris sa conduite dans les journées de septembre

Enfin, le marchand de volailles qui avait donné un coup de couteau au cadavre de la princesse, étant parvenu à obtenir le service des cuisines impériales, jouit du même privilége au retour des Bourbons; mais dénoncé à la duchesse d'Angoulême, il se vit retirer cette riche fourniture, et ayant fait de mauvaises affaires, il se brûla la cervelle.

Nous avons dit ce que devinrent le corps et le cœur de cette princesse. Quant à sa tête, diverses versions ont été faites à cet égard. Voici la seule vraie, car elle est appuyée sur une pièce authentique. Après la scène du boucher, Charlet continua à promener la tête dans Paris; mais le peuple était fatigué, il avait faim, il se retira. Charlet resta seul avec les émissaires du duc de Penthièvre, qui, le conduisant de cabaret en cabaret, le firent boire jusqu'à ce qu'il eût perdu la raison. Il laissa sa pique, avec la tête, à la porte d'un marchand de vins. Alors un nommé Jacques Pointel prit la tête, la mit dans une serviette, et l'apporta au comité des Quinze-Vingts, pour la faire inhumer. Ce fait résulte du procès-verbal suivant, publié dans *la Revue rétrospective*, tome 3, page 152. Les termes de ce procès-verbal, émanés de la section la plus révolutionnaire, sont très-remarquables, et donnent beaucoup à réfléchir sur les moteurs des massacres.

« Section des Quinze-Vingts. Comité permanent.

« Le 3 septembre de l'an IV de la liberté, et le 1[er] de l'égalité.

» Le citoyen Jacques Pointel, de la Halle aux Blés, rue des Petits-Champs, n° 69, est venu au comité nous requérir, pour faire inhumer la tête de la ci-devant princesse de Lamballe, dont il était venu à bout de s'emparer. Ne pouvant qu'applaudir au patriotisme et à l'humanité dudit citoyen, nous nous sommes transportés sur-le-champ, et avons fait inhumer dans le cimetière des Enfants-Trouvés, voisin de notre comité, et sur notre section, ladite tête, et avons donné le présent pour lui servir de décharge, et valoir ce que de raison.

» Fait au comité, le jour et an que dessus.

» DESENQUELLE, commissaire des Quinze-Vingts.

» *Pour extrait conforme :* REVEL, sous-greffier. »

Le duc de Penthièvre obtint de faire exhumer le lendemain cette tête. Elle fut mise dans une boîte de plomb, et envoyée à Dreux, où était la sépulture de la famille.

Nous avons dit qu'il y avait quelques prêtres à la Force, et nous en avons fait connaître presque tous les noms. Leur tour arriva de comparaître au tribunal. Les abbés de Bottex et Flaust n'y avaient pas encore été appelés; instruits de tout ce qui se passait, ils s'étaient préparés à la mort; puis, par une lueur d'espérance, ils avaient agité le cas où le tribunal prononcerait leur acquittement.

— Dans ce cas, disait l'abbé Flaust, on nous demanderait le serment qu'on fait prêter aux autres.

— Et nous devrions le refuser, répondait l'abbé Bottex.

— Nous est-il permis de disposer ainsi de notre vie, par un acte qui sera du courage aux yeux des hommes, mais qui pourrait être de la faiblesse aux yeux de Dieu? car le prêtre doit s'humilier et subir les souffrances qu'on lui impose.

— Mais ce serment n'est-il pas le même que celui que nous avons refusé déjà?

— Ce serment s'applique à l'homme et non au prêtre.

— Le prêtre marche avant l'homme, et le martyre est fait pour lui.

— N'est martyr que celui qui meurt pour la cause de Dieu. Ici c'est pour la cause des hommes, et le prêtre, si fort au-dessus des choses de la terre, doit-il sacrifier sa mission céleste en prenant parti dans les querelles des peuples et des rois?

En ce moment les corridors retentirent du nom de Bottex. Celui-ci, se levant aussitôt avec courage, embrasse Flaust, et lui dit :

— Mon heure sonne. Adieu! mon frère; priez pour moi si je meurs; priez pour moi si je vis, car si le Seigneur m'impose le fardeau de la vie, notre mission deviendra pénible dans ces temps de trouble et de malheurs.

L'abbé de Bottex se rendit au devant de ceux qui l'appelaient, et l'abbé Flaust, resté seul dans sa chambre, se jeta à genoux et se mit en prières; mais tout en implorant le ciel pour son ami, il roulait dans sa tête les divers motifs qui le poussaient à prêter ou à refuser le serment, si le peuple le lui demandait. Absorbé par cette idée, il cessa malgré lui de prier, et s'abîma dans des réflexions profondes, lorsque tout à coup un long cri de rage le fit sortir de sa rêverie, et il vit devant lui quatre hommes qui venaient le chercher à son tour.

Le cri qu'il avait entendu avait été poussé par les massacreurs, qui immolaient l'abbé Bottex.

Conduit devant le tribunal, Bottex fut acquitté. On le conduisit alors en triomphe, comme les autres, devant le monceau

de cadavres, et on exigea le serment. Là Bottex refusa avec énergie. Aussitôt un cri de fureur se fit entendre, et Bottex tomba percé de coups au pied de ces cadavres, dont il vint grossir le nombre.

L'abbé Flaust était l'agent du prince de Condé, mais le registre d'écrou ne mentionnait pas cette accusation. Il fut acquitté comme son confrère.

Au moment où il allait être conduit au guichet et mis en liberté, des scrupules sur le serment qu'on allait exiger de lui lui arrivèrent tout à coup. Voulant se soustraire à la cérémonie, il demanda à remonter dans sa chambre faire ses préparatifs de sortie. On le lui accorda facilement; ensuite la besogne qui restait empêcha de plus penser à lui. C'était ce que voulait l'abbé Flaust; il espérait, une fois le calme rétabli, pouvoir sortir sans prêter le serment; mais le lendemain, dans la nuit, il fut aperçu dans la prison, repris et reconduit au tribunal. Pendant qu'il attendait son tour un des chefs des massacreurs le reconnut :

— Que diable faites-vous ici ? lui dit-il; on dit que vous avez déjà été jugé.

— Oui, et absous, répondit l'abbé; on m'avait mis ici dans un lieu de sûreté.

— Belle sûreté ! Vous avez eu tort de ne pas sortir hier.

Puis il lui conseilla de dire au tribunal qu'il avait été déjà jugé et acquitté, et de ne répondre à aucune question. C'est ce que fit l'abbé Flaust, et il fut absous une seconde fois; mais il ne put alors éviter la cérémonie du serment. Nous allons le laisser parler lui-même :

« J'étais comme stupide et hébété d'horreur. Tout à coup

mes conducteurs s'arrêtent. Je me trouve devant ce tas de victimes que recouvrait le tronc sans tête de madame de Lamballe, la poitrine couchée, et les bras étendus sur ce monceau de morts; tout le bas de ce cadavre penché de mon côté, la plante de ses pieds touchant presque les miens (10). Vingt-six heures de trouble, de frayeur, d'angoisses, d'horreur, et ce spectacle sous les yeux pour couronner mon agonie! Le serment de la liberté et de l'égalité avait fui de ma pensée. C'est alors que, me faisant lever la main sur ces cadavres, mon conducteur prononce et m'ordonne de prononcer avec lui ce serment. Je veux me recueillir avec toute la vitesse de l'éclair; je rappelle ces raisons que j'avais alléguées pour me persuader que je pouvais jurer; je l'avoue, pas une de celles qui pouvaient me dissuader ne se présente à moi; je crains en refusant d'être martyr, non de la foi, mais d'une simple opinion. J'hésite cependant. Je sais qu'alors les glaives s'avancèrent; je ne m'en aperçus pas; je jurai. Je ne sais si ce fut machinalement, où, comment. La foule s'ouvre; on me permet de me retirer; la raison et la réflexion arrivent. Qu'ai-je fait! Mon Dieu! si ce serment est contre votre loi, je m'en repens, je cours le rétracter. Mais le dois-je, et serai-je prudent? et cette rétractation suffit-elle pour faire de ma cause celle d'un martyr? O Dieu! que n'ai-je été conduit et que ne suis-je mort aux Carmes avec mes frères! »

La différence d'opinion et d'action de ces deux prisonniers devait être consignée; elle n'est pas moins étonnante que leur acquittement par le tribunal. Un troisième prêtre, un vicaire, fut aussi acquitté. Il déclara devant les juges qu'il était fils d'un paysan, qu'ayant refusé le serment, son père s'était jeté

au-devant de lui pour le protéger, et qu'il avait été massacré sous ses yeux. Ce récit toucha les membres du tribunal, qui l'acquittèrent, et pour le sauver plus sûrement, lui firent prendre des habits de soldat.

Quand à l'abbé Flaust, considéré comme ayant prêté le serment, il fut nommé à la cure de Dampierre; mais il ne crut pas devoir accepter, et se rendit à Londres, où il resta avec ses confrères. Ce prêtre était très-lié avec l'abbé Boulanger, détenu comme lui à Saint-Firmin, où il fut massacré. Après sa mort on trouva sur lui la lettre suivante de l'abbé Flaust, dont le ton de plaisanterie et de douce résignation contraste si fort avec la gravité des événements qui suivirent :

« Mon cher ami,

» Vous savez sans doute que je suis dans la volière de la Force, où il y a beaucoup de pigeons. Nous voltigeons le jour dans la cour, et la nuit nous sommes encagés dans notre réduit bien verrouillé. Nous sommes dix à douze pigeons noirs de notre race, et beaucoup de pigeonneaux qui voltigeaient jadis dans la volière des Tuileries. On ne fournit ni chènevis ni rien, pas même de l'eau pour leur rafraîchir le gosier, à moins qu'ils n'aient en échange la monnaie courante. Raillerie à part, je suis ici depuis l'Assomption, autant gai, autant content qu'on peut l'être quand on n'a pas la clef des champs. Point de messe, mais en revanche il me reste mon bréviaire, qui fait ma consolation. Comment se porte M. Fr... (François), M. le ch^{er}... (le chevalier de Villette), et tous vos respectables communaux, etc., etc.

» Je vous aime toujours.

« FLAUST. »

Les jugements et les massacres se prolongèrent jusqu'au 6 septembre à la Force. Ce ne fut pas que le peuple se montrât plus cruel dans cette prison que dans d'autres, et fît plus de victimes; au contraire, ce fut que les jugements du tribunal rendirent leurs débats plus longs qu'ailleurs.

Dès le 5 septembre, et ceci est important à remarquer, deux commissaires furent nommés dans la séance du soir du conseil de la Commune, sur la demande de la section de l'Arsenal, et autorisés à faire transporter à Sainte-Pélagie les prisonniers acquittés et renfermés à Saint-Louis la Culture. Les commissaires étaient Lecamus et Baudouin. Ce ne fut que le lendemain, 6, qu'eut lieu la visite de Pétion dont nous avons parlé, qui chassa les massacreurs des prisons.

Plusieurs prisonniers parvinrent à s'échapper de la Force sans être jugés. La plupart durent leur salut au concierge Bault; on cite entre autres le maréchal de Ségur et Dupont de Nemours, ancien avocat.

Si l'on en croit un écrit publié en 1817 par la veuve Bault, son mari fit évader plus de deux cents prisonniers, et s'enfuit avec eux. Ce récit, que n'appuie aucune preuve, est évidemment exagéré et aussi dénué de fondement que de vérité, comme on le verra par le chiffre exact des écrous que nous allons donner.

Deux traits saillants marquèrent ces journées sanglantes :

A la séance de la Commune du 3 septembre au soir, un nommé Louis Berzet, prisonnier de la Force, dont l'innocence avait été proclamée, fut remis entre les mains d'un nommé Tripier, demeurant à la foire Saint-Laurent, qui s'offrit à lui donner asile, et à fournir à ses premiers besoins, bien qu'il ne

le connût pas. A la suite de cette énonciation, le procès-verbal porte ces mots, remarquables dans les circonstances et dans l'assemblée où ils étaient écrits :

« L'humanité de M. Tripier et sa sensibilité obtiennent les plus vifs applaudissements de l'assemblée, et la mention honorable de sa conduite est consignée au procès-verbal. »

Au plus fort des massacres de la Force, on vit avec étonnement un homme occupé à dessiner ces scènes sanglantes. Un député de l'Assemblée législative vint à passer, l'aperçut, et courant à lui, lui dit :

— Que faites-vous donc là, monsieur David?

— Vous le voyez, répondit le peintre, je saisis les derniers mouvements de la nature dans ces scélérats.

David rendit inséparable sa carrière d'artiste et de tribun. On sait que, membre du comité de sûreté générale, il disait en signant les mandats d'arrêt :

— Broyons du rouge!

Il nous reste à dire maintenant le nombre de prisonniers massacrés à la Force. MM. Barrière et Berville le portent à 1386; l'abbé Barruel, dans son *Histoire du Clergé*, à 600; Mathon de la Varenne, qui a donné une liste nominative des victimes, à 167. Buchez et Roux s'en réfèrent à ce chiffre; Peltier donne celui de 164. M. Barthélemy Maurice, dans ses *Prisons de la Seine,* faisant un calcul de proportion, pense que le nombre des morts n'a pu excéder 120.

Comme MM. Buchez et Roux, et comme M. Barthélemy Maurice, nous avons vérifié le registre d'écrou, et nous sommes d'accord avec eux. Il y avait à la Grande-Force, le 2 septembre, 375 prisonniers. Cette constatation détruit déjà les deux

premières assertions que nous venons de mentionner. Les 375 écrous sont suivis d'autant de blancs; de sorte que rien ne peut faire présumer sur le registre les acquittements ou les exécutions: mais d'après la marche générale de ce tribunal, les nombreux acquittements qu'il prononça en attendant que les commissaires de la Commune fussent installés, nous sommes disposés à croire que le nombre des victimes n'égala pas, à beaucoup près, celui des gens acquittés, et, sans pouvoir poser de chiffres certains, nous croyons que c'est entre les deux derniers qu'il faut chercher la vérité.

Ainsi, si ces massacres furent terribles, et si, en historiens impartiaux, nous n'en avons pas diminué l'horreur, nous constatons du moins avec joie le petit nombre des victimes, car ce nombre, en effet, tout regrettable qu'il est, devient petit à côté du chiffre énorme et exagéré que les ennemis de la révolution ont inscrit partout.

III

Révolution de septembre. — Chiffre exact des prisonniers durant le gouvernement de la Convention. — Tour joué par Champagneux à Lequinio et Lebon. — Champagneux à la Force. — Physionomie de cette prison. — Les chiens geôliers. — Combat de l'un d'eux avec un prisonnier. — Le duc de Villeroi et ses domestiques. — La famille Vandeniver. — Le jeune Sombreuil et sa femme. — Une chambrée de prisonniers. — Arrestation des soixante-treize. — Détails sur leur captivité. — Jeux et occupations des prisonniers. — Jeu d'échecs révolutionnaire. — La partie de boston. — Duchâtelet. — Valazé. — Vergniaud. — Miranda. — Daunou. — Chastellain. — Grande misère sur table. — L'opium de Duchâtelet. — Adam Lux. — Sa collaboration avec Champagneux. — Drame sur Charlotte Corday. — Lettre de madame Roland. — Héritage de Vergniaud. — Péripétie et dénouement du drame. — Mot de Linguet. — Empoisonnement de Duchâtelet. — Ecrou de Volney. — Batterie de cuisine de Kersaint. — Madame Kolli et ses enfants. — L'égout de la Force. — Décret de la Convention concernant les enfants des condamnés à mort. — Transfert de quatre-vingt-neuf prisonniers. — Humanité des geôliers. — Régime de la gamelle. — Règlements. — Sommes pour la nourriture des prisonniers. — Effet matériel du 9 thermidor dans les prisons. — Tableau de toutes les prisons de Paris au 8, au 10 et au 20 thermidor. — Comparaison avec le chiffre actuel des prisonniers. — Chiffre exact des prisonniers sous le Directoire.

Le répertoire général des prisonniers de la Force, par lettre alphabétique, contient à la date du 7 cette énonciation aussi remarquable qu'étrange; nous copions textuellement :

« *Du vendredi 7 septembre* 1792, *fin de la révolution.*

» *Reprise pour la conservation du répertoir.* »

Voulant nous rendre compte du nombre des prisonniers enfermés dans cette prison pendant la durée du gouvernement de la Convention, nous avons minutieusement dépouillé ce répertoire, et nous sommes arrivés à un résultat certain. Depuis le 7 septembre 1792 jusqu'au 27 octobre 1795 (5 brumaire an IV), jour où le Directoire a été établi, c'est-à-dire pendant trois ans un mois et vingt jours, 7,922 prisonniers ont été mis à la Force. Ce chiffre, tout excessif qu'il puisse paraître, ne peut servir de terme de comparaison pour les autres prisons. Il est à remarquer, en effet, que beaucoup de prisonniers de la Force n'étaient là qu'en passant et n'y séjournaient que peu de temps. La plupart, venus d'autres prisons, sortaient de là pour aller dans de nouvelles. Le chiffre des prisonniers semblait donc grossir à mesure, tandis qu'en réalité il était presque le même. Plusieurs relations qui nous ont été laissées contiennent le récit de la captivité des mêmes individus au Plessis, à la Force, aux Madelonnettes, à l'Abbaye. C'était le même prisonnier qui venait augmenter le nombre des écrous, et qui a été compté comme nouveau. De là provient sans doute le chiffre exagéré des prisonniers pendant la révolution, que les historiens ont donné dans les divers écrits publiés sur cette époque.

Pour la Force seule, Champagneux, dans ses mémoires qu'il a mis à la suite de ceux de madame Roland, dit que six mois après son arrestation, janvier 1794, ils étaient plus de dix mille prisonniers. On vient de voir que les trois années du règne de la Convention n'avaient pas même atteint ce chiffre. Il est mille erreurs de ce genre que nous aurions à relever, si le temps et l'espace nous le permettaient. Nous nous bornons

à celle-ci qui est importante; après avoir posé le nombre exact auquel on ne peut rien ajouter. Du reste, nous consignons ici des observations qui doivent s'appliquer à toutes les prisons de Paris pendant cette époque.

On comprendra facilement qu'il nous est impossible de mentionner particulièrement chacun des sept mille prisonniers inscrits sur les écrous. Il en est une partie que nous négligeons à dessein, parce que nous les retrouverons dans d'autres prisons, où leur histoire est mieux à sa place; quant à l'autre, nous ne parlerons que des plus intéressants par leur position ou par les événements qui leur arrivèrent à la Force.

Le 2 août 1793, Collot d'Herbois, Lebon et Lequinio, après avoir copieusement dîné, se dirigeaient en chancelant vers le ministère de l'intérieur. Arrivés à cet hôtel, ils demandèrent le ministre Garat, qui était sorti, et entrèrent dans le cabinet de Champagneux, son secrétaire. Champagneux s'était rendu suspect depuis longtemps par son attachement à Roland et à sa femme, incarcérée depuis plusieurs mois. Cette dernière correspondait avec lui, et lui avait confié des fragments de ses mémoires. Champagneux lui faisait en outre de fréquentes visites à l'Abbaye d'abord, et ensuite à Sainte-Pélagie, où elle était en ce moment. Une suspicion légitime planait donc sur lui dans ce duel à mort des girondins et des montagnards, et quoiqu'il fût dans les rangs de ces premiers par ses opinions et ses relations, il avait conservé sa place, et personne n'avait osé le dénoncer ni sévir contre lui. Garat, suspect lui-même à bon droit à ce parti, protégeait son secrétaire de son influence, et souffrait ce commerce, auquel il n'osait s'associer ostensiblement, mais qu'il approuvait en secret. Les trois représen-

tants, après s'être installés dans le bureau de Champagneux, lui parlèrent de choses et autres; mais bientôt la conversation prit un autre tour. Il y avait sur sa table des imprimés formant une série de questions dont on allait faire l'envoi à toutes les municipalités de France. Collot-d'Herbois prit cet imprimé, le lut, le commenta avec ses collègues, et finit par accuser Champagneux.

Celui-ci se défendit d'abord faiblement; mais bientôt, échauffé lui-même, il tint tête aux trois conventionnels, et Collot, se levant tout à coup, s'écria :

— Tu n'es qu'un misérable girondin; je vais te faire arrêter. Le tribunal débrouillera ton affaire.

Recommandant aussitôt à Lebon et Lequinio de le retenir, il courut au comité de sûreté générale, pour obtenir l'ordre de son arrestation. Resté seul avec les deux représentants, Champagneux voulut appeler ou tenter de fuir par force; mais, bien que pris de vin, Lequinio et Lebon surent l'en empêcher. Alors, comme un homme qui se résigne à son sort, Champagneux s'assit et eut l'air d'attendre avec patience.

— Qu'il fait chaud dans ton bureau! dit Lequinio.

— J'étouffe, dit Lebon; j'ai encore soif.

— Qu'à cela ne tienne, répondit Champagneux; si vous voulez vous rafraîchir, j'ai dans ma chambre, qui touche à mon cabinet, de quoi vous satisfaire de toutes manières, du vin et de la fraîcheur.

— Voyons, dit Lebon en se levant, montre-nous le chemin.

Champagneux se leva à son tour, et marcha vers une porte qu'il ouvrit, puis reculant et s'inclinant devant les deux représentants, il leur dit :

— Passez, citoyens.

— Est-ce que tu reviens aux manières des ci-devant? lui dit Lebon en jetant sur lui un regard courroucé, et il passa dans la chambre à coucher en chancelant.

— J'ai toujours pensé que tu étais un aristocrate, dit Lequinio en suivant son collègue.

— Où est ton vin? demanda Lebon.

— Un instant, interrompit Lequinio en s'asseyant; respirons un peu. Il a raison; ici nous sommes au frais.

— Eh bien! restez-y, s'écria Champagneux, qui était demeuré dans l'autre pièce, et s'empressa de fermer la porte à double tour.

— Le misérable! il nous enferme, je crois, s'écria Lequinio.

— Voilà ce que c'est d'avoir voulu suivre les manières de l'ancien régime, dit Lebon. Si nous n'étions pas passés les premiers.....

Et s'avançant aussi vers la porte, il frappa violemment, et poussa des cris retentissants; mais Champagneux, déjà chez le concierge de l'hôtel, avait prévenu de ne pas monter aux cris et au bruit qu'on entendrait. Las de crier et de frapper, les deux représentants maudirent de bon cœur leur collègue Collot, qui était si longtemps à revenir. Prenant ensuite leur mal en patience, ils se jetèrent sur le lit de Champagneux, et s'endormirent d'un profond sommeil. C'est dans cette position que Collot-d'Herbois les trouva lorsqu'il revint avec les gendarmes pour arrêter Champagneux. Il rit de bon cœur du tour joué à ses collègues, mais n'en poursuivit pas moins celui qu'il cherchait. L'ordre d'arrestation avait été signé par le comité de sûreté générale, et il fut mis à exécution le 4, deux jours après.

Ce jour-là Champagneux fut conduit à la Force. Voici son écrou :

« 4 août 1793. — Champagneux, Louis-Antoine, âgé de quarante-neuf ans; l'un des chefs de bureau du ministère de l'intérieur, rue Neuve des Petits-Champs. — Détenu par voie de police et de sûreté générale, jusqu'à ce que son affaire soit éclaircie. »

« Ces terribles portes qui se fermaient pour la première fois sur moi, dit-il, m'inspirèrent une horreur que j'aurais de la peine à décrire. Il faut avoir passé par cette situation pour s'en faire une idée juste. On me conduisit d'abord dans une cour qui sert de lieu de promenade aux prisonniers. Là je vis la réunion d'une centaine d'individus qui me parurent aussi dissemblables par leurs figures que par les sensations qu'ils semblaient éprouver. Je reconnus dans le nombre le général Miranda, Custines fils, le général Lecuyer, Adam Lux, Vergniaud et Valazé.

» Ce qui m'étonnait, c'était de voir tant d'états divers, de mœurs dissemblables, d'opinions disparates associées dans une même proscription : Valazé, parmi les fermiers généraux, Vergniaud à côté de Linguet, etc. »

C'est, en effet, l'aspect de la prison de la Force que nous trouvons décrit avec le plus d'impartialité parmi les mémoires du temps. Le comité de sûreté générale confondait toutes les opinions dans ses mandats d'arrêt; un seul crime lui suffisait, c'était celui de ne pas adopter franchement les principes républicains. De là le spectacle dont Champagneux s'étonna tant.

« A peine ce ramas de prisonniers, continue-t-il, se fut-il enfin assis dans les cachots de la Force, que l'on vit les jeux, les



Marchi del. *Pigeot del.*

LES GIRONDINS À LA FORCE.

repas, et la recherche de toutes les jouissances, se rendre l'objet principal des désirs et des sollicitudes de presque tous les reclus.

» L'appel d'un des acteurs des divertissements de la Force au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la mort, ne causait d'autre interruption dans les jeux que celle du temps nécessaire pour lui trouver un remplaçant. »

Ces deux paragraphes complètent la physionomie de cette prison, qui, du reste, était la même à peu près partout, excepté à la Conciergerie, comme on l'a vu.

Il y avait à la Force une formalité qu'on ne manquait jamais de remplir, c'était de faire flairer le nouveau prisonnier par les deux chiens de garde. Dès cet instant, les geôliers dormaient tranquilles : aucun prisonnier ne parvenait à s'évader. Le soir, quand l'heure du coucher était sonnée, les deux chiens parcouraient les corridors de tous les étages, aboyant après les retardataires et quelquefois les tirant par leurs habits pour les faire rentrer dans leurs chambres, mais sans jamais leur faire aucun mal. Un prisonnier s'étant une fois caché dans l'espérance de s'évader, un des chiens le découvrit et le ramena à son maître par le poignet, sans que la pression de sa gueule lui eût fait ressentir la moindre douleur. Ces deux chiens faisaient plusieurs fois par jour l'inspection des prisonniers ; ils paraissaient au milieu des cours, et d'un coup d'œil voyaient ceux qui manquaient ; alors ils parcouraient les chambres, les dortoirs, les corridors, et dès qu'ils avaient vu les hommes qu'ils cherchaient, ils redescendaient tranquillement et continuaient leur tournée. Ces deux chiens étaient monstrueux. Les geôliers prétendaient qu'aucun homme ne saurait venir à

bout de l'un d'eux. Un Bostonien, qui était détenu à la Force, soutint le contraire, et offrit de combattre de sa personne. Le maître du chien le plus fort y consentit. Les paris s'ouvrirent aussitôt, et le combat eut lieu dans la cour, au milieu des prisonniers, formés en haie autour du champ réservé aux deux champions. Le geôlier excita vivement son chien et le lança furieux contre le Bostonien; celui ci soutint le premier choc et resta ferme sur ses pieds. Le chien le saisit au collet; mais l'homme, passant adroitement les doigts dans la gueule de l'animal, la sépara, et saisissant vigoureusement la mâchoire inférieure et supérieure, allait déchirer la tête du chien, lorsque le maître l'avoua vaincu et demanda grâce. Le Bostonien gagna son pari; mais dès ce jour les geôliers redoublèrent de surveillance, et les deux chiens perdirent de leur importance et de leur réputation.

Parmi les prisonniers qui se succédèrent à la Force pendant la période révolutionnaire de la Convention, on remarque le duc de Villeroi. Ce grand seigneur avait adopté à sa manière les nouveaux principes : voulant surtout aider à la réhabilitation des domestiques, qu'on n'appelait plus dans ce temps-là que des *officieux*, il avait augmenté le nombre des siens, avait doublé leurs gages en les dispensant de tout service auprès de sa personne, et ne les avait obligés qu'à une seule chose, à monter exactement leur garde comme membres de la garde nationale. Lorsqu'il fut arrêté, ses domestiques l'accompagnèrent en pleurant jusqu'à la Force. Ils ignoraient si leurs gages couraient encore. Le duc de Villeroi fut écroué à peu près à la même époque que la famille Wendeniver. Elle était composée du père, déjà avancé en âge, et de ses deux fils. Wendeniver était

un des banquiers de la cour. C'était à peu près le seul des prisonniers qui se livrât au désespoir pour le sort qui l'attendait; le jour, sombre et taciturne; la nuit, en proie à des rêves affreux qui réveillaient ses voisins. Il passa peu de temps à la Force et comparut bientôt devant le tribunal révolutionnaire. Nous le retrouverons sur la charrette avec madame du Barry.

Le fils Sombreuil vint à son tour. Étranger à la politique, il avait cherché à se faire oublier en menant une vie dissipée et oisive; mais à cette époque où on avait surtout pour principe *quiconque n'est pas avec nous est contre nous*, M. de Sombreuil, qui, par son âge et la carrière qu'il avait embrassée, aurait dû être aux armées, parut suspect et dangereux. Son oisiveté devait être un crime dans un moment où tous les Français défendaient pied à pied les frontières. Écroué à la Force, il y fut dangereusement malade pendant les premiers jours de sa captivité. Sa femme, jeune et jolie personne, qui l'aimait tendrement, venait le voir tous les jours; car à cette époque la plus grande liberté était laissée aux prisonniers pour recevoir des visites de l'extérieur. Le voyant en proie à une fièvre chaude qui nécessitait qu'il gardât le lit, cette jeune femme parvint à se revêtir d'un costume d'homme dans la prison, et passa trois jours et trois nuits auprès de son mari sans être reconnue par les geôliers ni par les chiens de garde.

Une chambrée de prisonniers était formée, à cette époque, de la manière suivante (11) : Brochet de Saint-Près, ancien maître des requêtes, frondeur et original, égayait toute la chambrée par ses bons mots; Custine fils, jeune, intéressant et instruit, captivait par sa conversation, tandis que Charost-Béthune,

plein d'espérances folles et téméraires, étalait l'ignorance de la noblesse la plus reculée, et dérangeait sans cesse Brochard de Saron, grand astronome qui s'exilait de la terre pour voyager dans le ciel. Gamache poursuivait de ses discours ampoulés et insipides les deux constituants Levi-Mirepoix et de Bruges. Lamarelle père et fils, Menard de Choisi, Fleuri, Duval, de Beaumontel, faisaient galerie et écoutaient en silence. Enfin trois autres prisonniers formaient un groupe particulier. C'étaient l'abbé d'Espagnac, Guzman et le fameux baron de Trenck. Ces trois personnes donnaient en prison le scandale de la débauche la plus éhontée. L'abbé d'Espagnac, immoral comme un prêtre doit l'être quand les mauvaises passions dominent chez lui, n'avait pour contre-poids à son libertinage que son amour excessif pour le calcul, auquel il se livrait plusieurs heures par jour. Dom Guzman, Espagnol, que, selon toutes les apparences, les étrangers avaient envoyé en France pour organiser la guerre civile, avait figuré comme président du comité d'insurrection de la Commune de Paris avant le 31 mai. Mercier l'appelait *dom Tocsinos*, et c'est à lui que Marat écrivait quand il fut blessé mortellement dans son bain.

« Personne n'était moins populaire et ami de l'égalité que lui, dit Champagneux; il vint nous offrir en prison le spectacle de la débauche et de la crapule. Il avait pour maîtresse une des plus jolies femmes de Paris, à qui l'on accordait l'entrée de la Force moyennant de fortes rétributions. Guzman faisait avec elle et d'autres débauchés reclus des orgies d'où il ne sortait qu'à minuit et quelquefois plus tard; mais toujours dans un état d'ivresse bruyante qui le rendait fort incommode à ses voisins. »

Quant au baron de Trenck, nous réservons son histoire pour Saint-Lazare, où elle sera mieux à sa place.

Tous ceux que nous venons de nommer périrent sur l'échafaud.

Ce fut dans les premiers jours d'octobre 1793 qu'eut lieu l'arrestation des soixante-treize députés signataires de la protestation contre les événements du 31 mai. Vingt-deux furent d'abord écroués à la Force ; plus tard un nombre égal vint les y joindre, et l'on compta par la suite jusqu'à quatre-vingts députés dans la prison, ou aux Madelonnettes.

Les premiers vingt-deux députés furent d'abord placés au dernier étage du bâtiment neuf de la Force ; il y avait déjà une cinquantaine de détenus dans cet espace étroit, où pour tout lit les députés n'avaient que des crèches garnies de paille. Celui qui fut le plus incommodé était Mercier, l'auteur de l'An 2440 et de plusieurs autres ouvrages. Quelques prisonniers, l'ayant entendu nommer et le connaissant de nom et de réputation, lui arrangèrent un lit où il pût dormir. Blanqui, reconnu aussi, accepta l'offre qu'on lui fit de venir dans une chambrée convenable. Le lendemain on logea les députés d'une manière moins incommode ; on les divisa : une partie fut envoyée au département de la Vite-au-lait ; l'autre resta dans le bâtiment neuf. Dans la Vite-au-lait ils eurent une seule et même chambre, au-dessous de laquelle était une auge à cochons qu'il fallait traverser pour y pénétrer.

« Dans une position aussi terrible, nous ne cherchions qu'à nous égayer, » dit Blanqui, un des députés, dans son *Agonie de dix mois* ou *Souffrances des soixante-treize députés*, et auquel nous empruntons ces détails.

« J'étais depuis deux mois à la Force, dit Champagneux, lorsqu'on y amena une grande partie des députés signataires d'une protestation contre les événements du 31 mai. Cette protestation, qui devait être envoyée à tous les départements, resta cachée dans la poche de Duperret, sur qui on la trouva lors de son arrestation. De là accusation des soixante-treize.

» Les soixante-treize, vus de près, ne méritaient pas leur réputation de courage. S'il eût été au pouvoir de la moitié d'entre eux d'anéantir cet acte, ils l'eussent fait. »

Le plus repentant était Aubry ; il regrettait surtout une petite fille de service dont il était épris. Toute communication avec le dehors ayant été interdite, il montrait avec désespoir et les larmes aux yeux, sa culotte déchirée à Champagneux, en lui disant qu'il ne pourrait plus la faire raccommoder par Suzette.

« Je ne pus m'empêcher de rire de son prétendu embarras, dit Champagneux, et je lui observai un peu malicieusement que Suzette pourrait tout aussi bien raccommoder les mauvaises culottes hors de la maison, et que la défense ne s'étendait pas jusque-là. »

Ce fut le même Aubry qui, devenu plus tard ministre de la guerre, refusa du service à Bonaparte.

Pendant la captivité de ces députés on interdit toutes visites du dehors, on défendit aux prisonniers les tables particulières, on y substitua les tables communes; la dépense des prisonniers fut bornée, et on leur enleva toute somme au-dessus de cinquante francs et tout ce qui avait la physionomie d'armes quelconques. Nous reviendrons plus tard sur ces mesures; pour le moment, nous dirons qu'elles effrayèrent d'autant plus les prisonniers, qu'on apercevait souvent Maillard et Hébert à

la Force. La nouvelle du renouvellement des massacres circula, terrible et sanglante, dans la prison ; mais la mort d'Hébert mit fin à ces bruits sinistres. Cependant les plus timides n'étaient pas encore rassurés, et prétendirent que, sous le prétexte d'une conspiration, on allait de nouveau décimer les prisonniers. Dès cet instant ils résolurent, pour ne pas donner prise à leurs ennemis, de passer leurs journées sous les yeux de leurs gardiens, occupés à des jeux ou à des travaux qui pussent témoigner de leur indifférence politique.

« On avait mis en avant le jeu de la galoche, dit Blanqui. Dussaulx, le vénérable Dussaulx, notre collègue, qui, par son grand âge, semblait être au-dessus de ces jeux enfantins, ne dédaignait pas d'être de la partie ; il était même des premiers à mettre tout en mouvement. Par là, les uns en jouant, les autres en regardant jouer, chacun était occupé. »

Cependant Dussaulx, qui est le même électeur qui avait tant coopéré à la prise de la Bastille en 1789, préférait à tout les jeux de cartes, et se livrait à cette passion avec une véritable frénésie. Cela paraissait d'autant plus étonnant, qu'il avait publié contre les jeux et les joueurs un fort beau livre qui avait fait beaucoup de bruit. Daunou, homme froid et réfléchi, lui demanda un jour comment il se faisait qu'ayant peint avec tant d'éloquence les dangers du jeu et les vices du joueur, il semblât s'adonner à cette passion.

— C'est parce que je suis joueur, lui répondit Dussaulx, que j'ai si bien fait mon livre. Pour bien peindre les dangers il faut les avoir courus. Le jeu est pour moi l'impénitence finale, et je me vois forcé de répéter cette phrase banale d'un ci-devant prédicateur : *Faites ce que je vous dis et non pas ce que je fais.*

« Le nombre des prisonniers augmentant tous les jours, continue Blanqui, il fallut avoir recours à d'autres genres d'occupations : l'intérieur de la promenade était encombré de pierres, de briques et d'autres décombres; on proposa de la déblayer pour la rendre plus libre. Chacun mit la main à l'ouvrage. Au moyen des briques on fit des chaises avec des dossiers; on dressa des autels le long des allées; au fond du jardin un grand dossier embrassait trois siéges à la fois; le tout surmonté de terrasses où furent plantés des arbustes, des herbes odoriférantes, des fleurs, du gazon. Un prisonnier, à l'aide de son seul couteau, fit d'une pierre brute un buste de Linnæus (célèbre botaniste), qui fut placé au centre.

» Ce travail exerça les prisonniers pendant plusieurs décades; ensuite le jeu de ballon continuait du matin au soir; celui des dames, du trictrac, des échecs et autres, exécutés en public, etc. »

Les prisonniers ne pouvaient jouer au jeu d'échecs qu'en employant les termes nouveaux que la révolution avait mis en usage. Or voici quels étaient ces termes : on avait supprimé la dénomination d'échec et on l'appelait *jeu des camps* ; le roi était le *porte-drapeau*, la reine l'*adjudant*, les tours les *canons*, les fous les *dragons*, les pions, les *fusiliers*, et les chevaliers les *cavaliers* : au lieu du mot roquer, on disait *batterie au drapeau*; au lieu de pat, *blocus*; au lieu d'échec, *au drapeau;* enfin, au lieu de mat, mot qui en persan signifie le roi est pris, on disait *victoire*.

Le 6 octobre 1793 trois prisonniers avaient arrangé une table autour de laquelle ils avaient mis quatre chaises, et se préparaient à faire une partie de boston. Ce jeu était toléré dans les

prisons, parce que, bien que joué en Angleterre, il avait une origine américaine.

Auprès de cette table étaient Champagneux, Daunou, Chastellain et le Péruvien Miranda. Chacun de ces prisonniers avait sa physionomie particulière; nous connaissons celle de Champagneux.

Daunou passait son temps à lire Tacite et Cicéron; il était peu communicatif et toujours sérieux.

Chastellain s'occupait d'agriculture, et, privé de la jouissance des champs et des bois, voulait faire des expériences sur les fleurs.

Le général Miranda, Péruvien de naissance, était un des prisonniers dont la conversation était la plus intéressante. A quarante-deux ans il avait parcouru tout le globe. Il était venu en France pour étudier les lois de la république et rendre la liberté à son pays, disait-il. Ami de Pétion, il avait intéressé tous les gens de ce parti et avait été nommé général de la république. Il avait combattu avec gloire à la tête de nos armées, sous Dumouriez; mais on avait fini par lui attribuer la perte de la bataille de Nerwinde, à laquelle il commandait l'aile droite. Traduit pour ce fait devant le tribunal révolutionnaire, il avait été acquitté. Il se retira ensuite dans une maison de campagne aux portes de Paris, où il vivait dans l'opulence. Mais dénoncé une seconde fois par un de ses domestiques, espion de Pache, il fut incarcéré à la Force. Voisin de chambre de Champagneux, il le quittait rarement et s'était lié d'amitié avec lui.

— Il n'arrive pas, disait avec impatience le général Miranda; le temps s'écoule, et nous aurions déjà joué plusieurs parties.

— Patience, répondait Daunou. Vous savez que Vergniaud ne se lève jamais avant onze heures.

— Nous avons envoyé Valazé le chercher, dit à son tour Champagneux ; nous avons eu tort : je suis sûr qu'ils s'amusent à causer ensemble.

— De quoi voulez-vous qu'ils parlent? demanda Chastellain tout en regardant attentivement une feuille d'arbre.

— Parbleu, de leur affaire, dit Champagneux.

— De leur affaire? Ils n'ont pas de temps à perdre, répliqua Chastellain.

— Pourtant Valazé m'a promis, dit Champagneux, d'obtenir définitivement de Vergniaud qu'il rédigerait sa défense ou qu'il publierait un mémoire. C'est le seul moyen de le sauver.

— Sans doute, dit Miranda ; mais Vergniaud y pensera seulement lorsqu'il sera sur l'échafaud.

— Tenez, voici Valazé qui descend, dit Champagneux.

— C'est vrai ; mais il n'est pas avec Vergniaud ; il nous amène du Châtelet.

En effet, Valazé et du Châtelet s'avancèrent vers eux. Ce dernier s'appuyait sur le bras de son conducteur ; car il avait encore peine à marcher, à cause de la blessure qu'il avait reçue devant la ville de Gand ; un boulet lui avait emporté une partie du mollet. C'était le premier coup de canon tiré par les Autrichiens.

Achille du Châtelet avait été conduit à la Force avant d'être guéri de sa blessure. Il était en outre privé de l'usage de la main droite, ce qui le mettait hors d'état de se suffire à lui-même pour les divers besoins de la vie. Aussi les prisonniers qui occupaient les appartements du greffier et du chirurgien,

les plus commodes de la prison, l'appelèrent-ils auprès d'eux. On avait d'abord permis à son domestique d'entrer dans la prison pour le panser ; mais plus tard cette permission fut retirée. Alors chacun des prisonniers s'offrait à son tour pour lui rendre ce service. Déjà fort instruit, du Châtelet avait voulu encore profiter du temps de sa captivité pour apprendre la langue grecque. Il avait fait transporter à la Force toute sa bibliothèque et avait pris pour professeur Daunou. Cette étude ne parvenait qu'à le distraire médiocrement. Naturellement mélancolique, il témoignait à tous ses compagnons la peine qu'il ressentait de leur causer de la gêne par les soins que sa position leur imposait. Homme du monde, plein d'esprit et de ressources, il était aimé de tous.

Valazé et Vergniaud faisaient partie des vingt-deux girondins. Lorsque la commune et les jacobins demandèrent leur arrestation, Garat, forcé d'y accéder, choisit le Luxembourg, où on leur avait préparé des chambres commodes et bien meublées ; mais la commune s'y opposa et en fit des prisons pures et simples dans lesquelles ils furent mis. Au bout de quelque temps on dispersa les vingt-deux dans les diverses prisons de Paris. Valazé et Vergniaud vinrent à la Force ; mais avant d'être écroués dans cette dernière prison, ils avaient été conduits chez eux pour la visite de leurs papiers ; ils y restèrent longtemps sous la garde d'un seul gendarme. Ils eurent toute facilité de s'échapper ; ils ne le voulurent ni l'un ni l'autre.

Dès que le groupe des prisonniers aperçut du Châtelet, il courut au-devant de lui pour lui témoigner sa joie et en même temps sa crainte qu'il n'eût commis une imprudence.

— Non, non, répondit du Châtelet en souriant ; le change-

ment de lieu me fera du bien. D'ailleurs je n'ai pu résister à l'idée de faire une partie de boston avec vous, et M. Vergniaud m'ayant offert gracieusement sa place...

— Il n'est jamais prêt, dit Miranda.

— Ne le blâmez pas pour ce matin, dit Valazé; il vient de commencer son mémoire.

— A la bonne heure, dit Champagneux; laissons-le faire. Pourvu qu'il puisse l'achever.

— Je crains que non, répondit Valazé.

— Dans tous les cas nous n'irons pas le distraire, ajouta Miranda. Allons, nous voilà autour de la table de jeu: prenons place.

Champagneux, Valazé, du Châtelet et Chastellain s'assirent en face les uns des autres. Daunou tira Tacite de sa poche et se mit à lire tranquillement; Miranda s'assit à côté de du Châtelet pour ramasser ses cartes et les jeter à mesure sur la table, ce dernier ne pouvant se servir de sa main droite, et la partie commença.

— Ce sont des cartes républicaines, dit Valazé à du Châtelet. Vous ne les connaissez peut-être pas encore?

— En effet, répondit celui-ci : il ne doit pas y avoir de roi dans le jeu. Si les Français l'ont supprimé dans leur gouvernement, ils ne peuvent l'avoir laissé dans leurs cartes.

— Les rois sont remplacés par des génies.

— Est-ce une critique des rois ou de la république?

— C'est un contraste.

— Et les dames, les a-t-on supprimées aussi? demanda du Châtelet avec un peu d'ironie.

— On a supprimé celles de l'ancien régime, répondit Valazé.

— Je comprends; elles étaient de trop bonne maison.

— Elles étaient trop galantes : elles étaient toutes de la cour.

— On en a donc trouvé de plus sages, dans ce temps de miracles?

— Sans doute! On a trouvé des vierges!

— La république produit des vierges?... Montrez-moi donc ces cartes?

— En voici une; c'est la déesse de la Liberté.

— Et vous appelez cela une vierge! Cette coquette qui compte des milliers d'amants, dont les caprices sont si funestes, dont les caresses sont mortelles...

— Elle blesse, elle tue, elle dévore, soit; mais elle ne trompe pas; elle ne se prostitue jamais!

— Citoyens! pas de politique, je vous en prie, dit Miranda.

— Vous avez raison, dit du Châtelet; mais faut-il que je sacne au moins par quoi on a remplacé les valets?

— Par des soldats de la république.

— A la bonne heure! Je me trouverai là en pays de connaissance.

La partie commença aussitôt, et après quelques coups, les joueurs étaient si attentifs qu'ils causaient à peine entre eux, lorsque Vergniaud entra tout à coup, et dit en sautant de plaisir :

— La voilà! la voilà! Il vient de me donner sa tourterelle.

Il montrait en même temps ce bel oiseau blanc qu'il accablait de caresses.

— Qu'est-ce donc? demanda Valazé.

— Tu ne le vois donc pas? c'est la tourterelle que vient de me vendre ou de me louer le guichetier, moyennant trois livres par décade.

— Et cela t'a fait quitter ton travail?

— Que veux-tu? J'aime tant cet oiseau...

— Mais vous savez combien votre mémoire est important et pressé, dit Champagneux.

— Demain je le continuerai. Aujourd'hui laissez-moi aux douces pensées que m'inspire cette blanche colombe.

— Et si demain il était trop tard?

— Je ne regretterais rien. J'aurais gagné quelques caresses de plus de ma tourterelle.

Et s'étendant par terre, il se mit à la faire jouer avec une joie d'enfant (12).

La partie continua entre les quatre joueurs, et parvint à un coup assez extraordinaire.

— Huit levées en carreau! dit Champagneux.

— Huit levées en cœur! dit du Châtelet.

— Misère sans écart! dit Valazé.

— Dix levées en carreau!

— Dix levées en cœur!

— Misère sur table! s'écria Valazé en étendant ses cartes.

— Le coup est piquant, dit Chastellain.

— Voyons, dit Daunou en fermant Tacite et regardant les jeux, tandis que Vergniaud inattentif répétait à sa tourterelle : *Roucou! roucou!*

On joua le premier coup, et Valazé s'apprêtait à jouer la carte du second, quand un geôlier entrant et lui frappant sur l'épaule, lui dit :

— Citoyen Valazé, on te demande au greffe.

— Un instant, j'y vais, répondit celui-ci.

— Mais cela presse : c'est pour aller au tribunal révolutionnaire.

— Raison de plus ! Puisque c'est le dernier coup que je joue dans ma vie, laissez-moi le gagner en paix, répondit-il, et il continua à fournir des cartes.

— On te demande aussi, citoyen Vergniaud

— Sans doute pour le même motif, dit celui-ci en ne quittant pas sa tourterelle.

— Oui.

— Eh bien ! puisque tu accordes à Valazé le temps de finir la partie, accorde-moi celui de faire mes adieux à ma blanche colombe.

— J'ai perdu ! s'écria Valazé. C'est ce geôlier qui en est cause. Il est venu m'interrompre, et m'a causé une distraction.

— Partons, dit le geôlier.

— Un moment, dit Valazé; est-ce que je sais si je reverrai jamais mes partners ; les dettes du jeu sont sacrées; je veux régler mes comptes dans ce monde, et en partir sans rien devoir à personne.

En disant cela il payait avec le plus grand sang-froid les trois joueurs qui venaient de gagner. Puis, ayant compté son panier, il dit :

— Mon panier est complet, malgré ce coup qui était fort cher ! Quel bonheur ! je ne perds ni ne gagne. Je puis quitter le jeu, et me faire remplacer comme si de rien n'était.

— Je suis là pour ça, dit Daunou, qui s'était levé et attendait.

— Prenez ma place, dit Valazé ; elle n'est pas mauvaise. Seulement, ne faites pas de grandes misères sur table trop à la légère. Ce coup est plus difficile que je ne le pensais; c'est une bonne leçon, ça ne m'arrivera plus.

Quittant alors la table, il céda la place à Daunou, qui fit couper son voisin, et donna aussitôt les cartes pour que la partie ne fût pas interrompue. Valazé fouilla dans sa poche, comme pour examiner s'il avait tous ses papiers, et voyant briller quelque chose qu'il cherchait à dissimuler, il se prit à sourire imperceptiblement. S'adressant ensuite à Vergniaud :

— Viens-tu? lui dit-il.

— Il le faut bien, dit celui-ci en se levant. C'est dommage! le premier jour où j'ai cette tourterelle.

— Sans adieu, messieurs! dit du Châtelet. J'espère que nous nous reverrons.

— Si on nous permet de parler, dit Vergniaud; sinon, adieu pour toujours!

— Piccolissimo en cœur! dit Chastellain.

— Ce Chastellain est terrible, dit Valazé en s'en allant : il demande toujours ces coups-là, qui enlèvent tous les autres et empêchent de jouer. C'est lui pourtant qui m'a fait perdre ma grande misère que je devais gagner.

— *Roucou!* disait Vergniaud en caressant la tourterelle; nous allons nous séparer, ma belle; mais je vais bien penser à toi!

Déjà leur voix et le bruit de leurs pas s'éteignaient dans le lointain. Bientôt on n'entendit plus dans cette chambre que les lentes paroles des joueurs de boston.

Cette partie continua quelques heures, au bout desquelles

du Châtelet, se sentant fatigué, voulut se retirer. Miranda prit sa place. Champagneux voulut cesser aussi, et fut remplacé par un autre prisonnier.

Champagneux conduisit du Châtelet à la chambre du greffier qu'il occupait; et là, quand ils furent seuls, ils causèrent du départ des deux députés. Ce départ avait frappé du Châtelet; mais il n'en avait rien témoigné. Champagneux regrettait surtout Valazé, qu'il aimait beaucoup.

—Valazé ne montera pas sur l'échafaud, dit-il à du Châtelet.

— Vous croyez qu'il sera sauvé? demanda celui-ci.

— Oui, par le seul moyen que nous ayons de nous sauver de la guillotine. Il m'a montré un stylet qu'il tient caché sur lui, et que j'ai vu briller au moment où il est parti.

— Ah! je comprends.

— Qu'il est heureux, monsieur! il a de quoi braver ses juges. Aussi vous avez vu son calme, son sang-froid en nous quittant. Le seul trésor de prisonniers comme nous, c'est une arme qui puisse nous donner la mort.

— Vous seriez donc heureux, à votre tour, d'en posséder une? demanda du Châtelet au bout de quelques instants de silence.

— J'adorerais la main qui me la donnerait. Elle serait à mes yeux aussi puissante que Dieu même.

— Eh bien! reprit tout bas du Châtelet, je puis vous satisfaire. J'ai sur moi plus d'opium qu'il n'en faut pour tuer deux hommes. Partageons.

Et allant chercher un gros livre qu'il avait dans sa bibliothèque, il en poussa un ressort; le dos s'ouvrit; il en tira une

boîte qui contenait de l'opium, en donna la moitié a Champagneux, et remit le reste à sa place.

« Jusque-là j'avais été agité par des inquiétudes continuelles sur le sort qui m'attendait, dit Champagneux; du moment que je vis ma destinée dans mes mains, je respirai, et j'attendis avec un calme vraiment inimaginable le dernier coup de la tyrannie, bien sûr de lui échapper au moment qu'elle croirait le frapper. Aussi n'eus-je rien de plus à cœur que de bien cacher ce précieux trésor; il ne me quitta jamais, et aujourd'hui que les orages révolutionnaires paraissent dissipés, je le conserve encore avec un soin extrême, autant pour réveiller en moi des souvenirs qu'il m'importe de ne pas oublier que pour conserver dans toutes les situations de ma vie ce regard tranquille et serein avec lequel j'affrontais alors l'avenir. »

Champagneux venait à peine de cacher son trésor, lorsqu'il fut brusquement entraîné dans un des coins écartés du préau par un jeune homme qui, l'ayant pris sous le bras, lui fit une lecture animée d'un manuscrit qu'il tenait entre les mains. Ce jeune homme était Adam Lux.

Député extraordinaire de Mayenne auprès de la Convention, pour demander la réunion de ce pays à la république française, Adam Lux avait manifesté pour les girondins son admiration et ses sympathies. Son amour romanesque pour Charlotte Corday avait fini par le perdre. Il vit cette femme au tribunal révolutionnaire, et sur la charrette marchant à la mort, et se sentit épris tout à coup pour elle d'une folle passion. Il publia un écrit en son honneur, et fut arrêté et mis à la Force le 24 juillet 1793. Cette punition et le danger dont il était menacé, loin de le faire changer, ne parvinrent qu'à l'exalter en-

core. Dans son adoration pour Charlotte, il n'aspirait qu'à mourir sur le même échafaud, et tous ses entretiens roulaient sur elle. Champagneux, attiré vers lui par la bizarrerie de son caractère, était devenu son ami. Pour se distraire dans sa prison, Champagneux travaillait alors à une histoire de France, et à ses mémoires. Il les cacha dans les vases à mithridate vides de la pharmacie de la Force, dont l'entrée lui était permise à toute heure par le père Trouillet. Après le 9 thermidor, il retira ses papiers. L'histoire de France a été perdue; mais les mémoires ont été conservés; ce sont leurs fragments que nous citons. Champagneux voulut aussi faire un drame; il consulta Adam Lux sur le sujet qu'il avait peine à trouver. Celui-ci lui indiqua sur-le-champ sa propre histoire, son amour pour Charlotte Corday.

Champagneux repoussa d'abord l'idée que lui donnait Adam Lux, disant qu'il ne se sentirait pas la force de traiter un sujet si triste et si poignant pour lui par la mort qui planait sur son ami. Alors Adam Lux lui fit de son amour une description si poétique et si belle, que Champagneux, subjugué malgré lui, et sur ses nouvelles instances, jeta sur le papier l'entretien tout entier qu'il venait d'avoir.

— C'est votre première scène, lui dit Adam Lux; continuez de même pour tous nos entretiens, et votre drame se trouvera fait. Vous n'aurez plus qu'à mettre en action ce que je vous présente en récit.

Champagneux finit par y consentir, et eut bientôt fait son premier acte. Au second, il fallait faire parler Charlotte Corday et la mettre en scène. Champagneux traça son plan, et commença à écrire; mais lorsqu'il lut son travail à Adam Lux,

rer. Elle lui annonçait la condamnation de Valazé et de Vergniaud.

Valazé se donna la mort avec un petit stylet qu'il avait caché dans ses papiers. C'était l'arme dont la vue l'avait fait sourire au moment où il quittait ses compagnons.

Vergniaud monta à l'échafaud avec le plus grand courage. Il fit légataire universel un domestique qui lui avait donné des marques peu communes de dévouement. L'idée de ne pouvoir mieux le récompenser le tourmentait seule à ses derniers momoments. L'héritage consistait dans tout ce que Vergniaud laissait à la Force : un habit qu'il portait en prison, et du vieux linge déchiré.

Tel fut le legs de l'homme qui avait prononcé la déchéance et l'arrêt de mort d'un roi de France! Ce n'étaient pas les dépouilles de la royauté qui l'avaient enrichi.

Aussitôt que Champagneux eut lu la lettre, Adam Lux en revint au drame, et voulut reprendre la collaboration. Ils la continuèrent en effet, faisant et refaisant sans cesse, heureux de tous les incidents nouveaux qui surgissaient. Ils en étaient arrivés à ce point désespérant pour des auteurs dramatiques où la lassitude du sujet empêche de trouver dans la pièce un nouveau point, un nouveau détail, une nouvelle péripétie dont on sent l'impérieuse nécessité. Depuis plusieurs jours ils flottaient indécis et inquiets entre plusieurs idées qui ne les satisfaisaient pas, lorsqu'au moment de leurs recherches les plus actives, les couloirs retentirent du nom d'Adam Lux. Celui-ci quitta avec peine son ami, se rendit aussitôt au greffe, et revint l'instant d'après reprendre la conversation, tenant à la main un papier qu'il roulait dans ses doigts. En même temps, un

homme de petite taille, au sourire malin, aux mouvements vifs, à la voix flûtée, s'approcha d'Adam Lux et l'interrompit dans sa promenade. Cet homme était Linguet, dont le nom se liait à la prise de la Bastille. Maire dans une petite commune de Seine-et-Oise, il avait été arrêté depuis peu, et conduit à la Force. Champagneux, sans l'avoir jamais vu, avait été en correspondance avec lui, et depuis les quelques jours qu'il était en prison Linguet n'avait guère vu que les deux amis, et commençait à se lier avec eux.

— Mon cher citoyen, dit-il à Adam Lux, vous m'avez promis la romance que vous avez faite sur Charlotte Corday, et je crains que vous ne sortiez d'ici avant de me l'avoir donnée.

— Vous avez raison, répondit Adam Lux en entraînant Champagneux; je vais vous la copier, et appuyant sur un livre le papier qu'il tenait à la main, il écrivit aussitôt au crayon les paroles de cette romance et la donna à Linguet.

— Que faites-vous donc? dit vivement celui-ci, après avoir jeté les yeux sur ce qui était écrit à l'encre dans le reste du papier; vous me donnez votre acte d'accusation.

— Oui, répondit tranquillement Adam Lux; on vient de me le remettre à l'instant au greffe, et comme je n'avais que ce papier...

— Mais reprenez-le, dit Linguet; il vous est nécessaire.

— Pourquoi?

— Vous l'avez donc assez lu pour ne pas l'emporter à l'audience?

— Je ne l'ai pas regardé. A quoi bon perdre du temps?

— Mais alors...

— Gardez-le donc, mon cher. La romance qui est derrière

est cent fois plus précieuse que l'éloquente rédaction de Fouquier. Je sais ce qu'on me reproche; je ne veux pas le nier, et je suis heureux d'avoir consigné derrière l'acte d'accusation l'aveu formel de mon crime, mon amour pour Charlotte Corday.

— Mon ami, interrompit Champagneux vivement, nous cherchions un incident dans notre drame : le voilà tout trouvé. Ceci doit faire une belle scène.

— A l'œuvre donc, dit Adam, et écrivez. Ma distraction aura servi à quelque chose.

Avant la fin de la journée la scène était faite et les deux amis l'avaient relue et corrigée ensemble.

Le lendemain, 10 octobre 1793, Adam Lux déjeunait avec Champagneux, lorsqu'on vint lui annoncer qu'on l'attendait au tribunal révolutionnaire.

— Mon ami, dit Adam Lux, voilà le dénouement de notre drame. Je vais le faire, vous allez l'écrire.

Champagneux, ému par ces paroles, se jeta au cou d'Adam Lux et avait peine à s'en séparer. Celui-ci lui fit ses adieux, ainsi qu'aux autres prisonniers, avec le plus grand calme, et le prenant par le bras pour ne le quitter qu'au guichet, il lui dit :

— Je crains que vous n'ayez pas donné assez de poésie à Charlotte Corday dans votre drame. L'amour que vous lui supposez n'est ni prouvé ni probable. Une jeune fille qui conçoit l'idée, au prix de sa vie, de délivrer sa patrie d'un homme tel que Marat n'est pas une femme ordinaire, soumise aux faiblesses, aux misères et aux passions de l'humanité. D'ailleurs quel homme eût pu jamais être digne de l'amour de cette héroïne? Pensez à ceci. L'amour seul de la patrie devait agiter son

âme. Revoyez votre travail, je vous le recommande. Promettez-moi d'y réfléchir.

En ce moment il était arrivé à la porte du guichet que le geôlier venait d'ouvrir. Adam Lux la franchit, et s'étant retourné, dit à Champagneux :

— Pensez-y bien, mon ami; cela est important.

Puis il le quitta comme s'il devait reprendre cette conversation au bout de quelques heures. A quatre heures de l'après-midi, le même jour, il avait cessé de vivre, et le geôlier, cherchant dans le registre des écrous, s'arrêta à celui qui était ainsi conçu :

« 24 juillet 1793. Lux, Adam, âgé de vingt-huit ans, natif de Mayence, député extraordinaire à la Convention nationale, demeurant rue des Moulins, 23, — pour y rester jusqu'à nouvel ordre. » Puis il ajouta à la suite ces mots terribles et significatifs qu'on y lit encore : « Conduit au tribunal révolutionnaire le 11 brumaire an II. *N'est pas revenu.* »

Linguet, nouveau venu à la Force, et peu habitué à de pareilles scènes, parut plus frappé que Champagneux à la nouvelle de la mort d'Adam Lux. Il conservait l'espérance de recouvrer la liberté, et dès cet instant ses craintes redoublèrent. Champagneux cherchait à lui rendre le courage, et lui disait :

— Vous avez franchi les bastilles des rois et des empereurs; ce sera un jeu pour vous d'ouvrir les verroux de la Force.

Linguet garda un instant le silence, et répondit avec un profond soupir par cet adage vulgaire, mais plein de vérité :

— Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

Le tour de Linguet arriva au bout de quelques semaines, comme celui d'Adam Lux.

« C'est ainsi, dit Champagneux, que l'homme qui avait rempli l'Europe de son nom, qui avait bravé les peuples et les rois, fut emporté comme une vapeur par un souffle révolutionnaire. »

Champagneux, qui voyait presque tous ses amis partir pour l'échafaud, puisait du courage dans cet opium que lui avait donné du Châtelet; pourtant il n'en usa pas; mais ce dernier l'employa pour mettre fin à sa vie.

Après plusieurs tentatives auprès des comités et de la Convention pour obtenir sa mise en liberté, ou tout au moins sa translation dans une maison de santé, il perdit courage ; ses maux physiques croissaient avec ses souffrances morales; il se crut à charge à ses amis et s'empoisonna.

« Ce fut le 20 mars 1794, dit Champagneux, qu'il exécuta sa résolution, vers les six heures du matin, pendant que le député Chastellain, qui avait passé la nuit auprès de lui, était à sommeiller. Chastellain vint à nous sur les huit heures et nous dit que son malade, après avoir passé une nuit agitée, reposait un peu en ce moment. Il ne soupçonnait pas ce qui avait pu lui procurer ce repos. Nous nous rendîmes auprès de lui, Miranda et moi, et en le voyant nous eûmes le même soupçon. Nos doutes se convertirent en certitude quand nous aperçûmes près de son chevet une boîte ouverte et vide. Nous ne pûmes obtenir de lui aucune parole; il respirait encore, mais peu sensiblement. Il ne donna dans cet état de léthargie aucun signe de douleur ; son pouls se retira par degrés et s'éteignit tout à fait à midi. Quoique nous le jugeassions mort, nous nous opposâmes pendant un jour et demi à ce qu'il fût enlevé. Il eût été trop cruel pour nous de conserver le moindre doute à cet égard. »

Du Châtelet avait fait un testament par lequel il laissa son mobilier et une partie de ses livres à Miranda. Champagneux eut pour sa part un Sénèque Elzevir et une collection d'auteurs latins qui ont écrit sur l'agriculture.

On lit simplement à la suite de l'écrou de du Châtelet : *Agé de trente-trois ans, ci-devant général de division*, qui, à la colonne des motifs, porte ces mots : *Cause non indiquée; mort le 21 germinal.*

Ce fut le seul, parmi les cinq qui restèrent de la fameuse partie de boston, qui mourut d'une mort violente; les autres sortirent de prison et se retrouvèrent dans le monde.

Chastellain se retira si pauvre du corps législatif, qu'en vendémiaire an VIII il ne pouvait venir à Paris, n'ayant pas d'habit.

L'écrou de Miranda dit toute son histoire dans la prison.

« 9 juillet 1793. — Miranda François, général; — cause non expliquée; — conduit aux Madelonnettes le 27 messidor. — Mis en liberté par décret de l'Assemblée nationale le 25 nivôse an III. »

Champagneux fut aussi de la grande fournée des Madelonnettes; et, rétabli plus tard dans ses fonctions, il fut contraint, sous le Directoire, de faire conduire Miranda aux frontières, par ordre du ministre de l'intérieur.

Nous devons parler encore de quelques prisonniers importants qui se trouvaient à la Force pendant la période révolutionnaire : c'étaient les deux Brancas et le vieux maréchal de Mouchi; les frères Sabatier, dont l'amitié fut si touchante; Villeminot, gendre du banquier Wandeniver; Monsieur de Périgord, Quartermer, Écossais; enfin Volney, dont le nom brille égale-

ment dans les sciences, la philosophie et la littérature. Voici l'écrou de l'auteur des *Ruines des Empires* :

« 26 brumaire an II (16 novembre 1793). — Volney Constantin-François, âgé de trente-sept ans, natif de Craon, domicilié à Ajaccio, en Corse, arrivé à Paris depuis un mois ; — arrêté comme suspect, — conduit chez le citoyen Belhomme le 6 pluviôse an III (25 janvier 1794). »

Kersaint, ancien marin, ayant obtenu le grade de capitaine de vaisseau, aussi dégoûté de la cour que du peuple, s'était jeté entre les bras d'une femme avec laquelle il vivait à la campagne en vrai sybarite. Il fut arrêté et conduit à la Force. Il se fit suivre dans sa prison d'un immense attirail de cuisine, et passa son temps à manger et à boire. Quand on vint le chercher pour aller au tribunal révolutionnaire, il voulut se tuer et ne réussit qu'à s'égratigner. Avant de partir, il chargea Champagneux de faire remettre à la femme avec laquelle il vivait un écrit caché entre la gravure et le carton d'un dessin encadré, et partit tranquille, après la certitude que sa commission serait remplie.

Enfin, il est une dernière anecdote que nous allons mentionner :

Le jeune Foucaud, âgé de seize ans, fils de madame Kolli, était détenu à la Force dans le département des hommes, tandis que sa mère, condamnée à mort, était elle-même détenue dans le département des femmes, à la petite Force, avec sa petite fille. Un grand mur séparait la cour des hommes et des femmes, et un égout seul perçait ce mur très-bas pour laisser écouler les eaux. C'est par là que, secondé par les prisonniers, auxquels il avait fait part de son projet, et qui s'empressaient

de le cacher au moment de l'exécution, Foucaud savait tous les matins des nouvelles de sa mère et lui donnait des siennes. La petite fille, secondée de son côté par les prisonnières, se rendait à l'ouverture de cet égout. Foucaud passait la tête au travers des barreaux de fer, et la sœur accourait lui dire tout bas :

— Maman a moins pleuré cette nuit, un peu reposé, et te souhaite bien le bonjour. C'est Lolotte qui t'aime bien qui te dit cela.

Madame Kolli avait été condamnée à mort avec son mari par jugement du tribunal révolutionnaire du 4 mai 1793, tous deux comme complices de la conspiration Beauvoir. Ils devaient être exécutés le soir même. Dans le peu d'heures qu'ils passèrent ensemble avant de marcher à la mort, heures de désespoir et d'angoisse, ces deux époux ne pensaient qu'aux trois enfants, si jeunes encore, qu'ils laissaient après eux sur la terre, sans biens, sans secours, sans appuis. Cette idée seule faisait couler leurs larmes, et chacun des époux cherchait les moyens d'atténuer le coup terrible dont il était menacé; mais l'heure s'écoulait rapide, et le moment de marcher à l'échafaud approchait de plus en plus. Tout à coup Kolli se jetant dans les bras de sa femme, et lui présentant leur petite fille, fit un appel à son courage de mère :

— Tu as une mission à remplir sur cette terre, lui dit-il; déjà tu es veuve, et tu ne dois plus songer qu'à tes enfants. Il faut disputer ta vie à nos juges par tous les moyens possibles, car ta vie c'est celle de ces petits êtres. Déclare que tu es enceinte, tu obtiendras un sursis, Dieu fera le reste. »

Cette pensée de survivre à son mari, tandis qu'elle avait puisé une consolation dans la mort même qu'ils devaient subir

ensemble, parut être au-dessus des forces de madame Kolli. Elle résista d'abord, et puis refusa tout à fait; mais la petite fille présente à cette scène, et guidée par son père, dont elle répétait les paroles, la supplia tellement de sa voix innocente, que madame Kolli finit par consentir à ce sacrifice, et fit à l'instant la déclaration qui pouvait la sauver. Triste et morne par la force de la douleur, elle vit partir son époux pour l'échafaud sans verser une larme, et fut conduite le même jour à l'Abbaye. Le lendemain elle put envisager toute l'étendue de son malheur et de sa position, et prit la résolution de suivre l'ordre de son mari, et d'user de tous les moyens qui seraient en son pouvoir pour se conserver à ses enfants. Elle soutint hardiment les probabilités de sa grossesse, et reçut tous les secours nécessaires à son état. Elle fut transférée le 17 mai à la petite Force avec sa fille, et continua à jouer son rôle. C'est là que tous les matins elle communiquait avec son fils de la manière que nous venons de le dire.

Un jour, Lolotte avança plus lentement qu'à l'ordinaire; elle tenait à la main de longues tresses de cheveux, et madame Kolli s'était mise contre un arbre, en vue de son fils, chose qu'elle n'avait pas osé faire jusqu'alors. Lolotte approcha de la grille, et dit tout bas encore à son frère :

— Voici des cheveux que maman t'envoie. Ce soir elle doit être exécutée; elle t'ordonne de ne pas te faire trop de chagrin de sa mort, de te conserver pour moi, et de prier Dieu pour elle. Elle te recommande de réclamer son corps, et de la faire enterrer. A présent je me retire; mais tu vas rester, car maman est là contre un arbre. Elle veut te voir de loin, et te donner sa bénédiction; et Lolotte, se relevant aussitôt, se mit à l'écart;



Morel del. Nargeot sc.

LES ENFANS DE Mme KOLLY À LA FORCE.

le fils aperçut sa mère. Il tendit vainement les bras vers elle, en murmurant des mots que ses sanglots étouffaient. La mère, désolée, éleva les mains sur sa tête, lui envoya plusieurs baisers, et disparut en pressant sa fille sur son cœur.

C'était le 6 novembre 1793; quelques jours auparavant, madame Kolli avait été visitée pour la dernière fois par les médecins, qui avaient déclaré qu'ils ne reconnaissaient aucun signe de grossesse. Le 5 novembre, elle avait comparu de nouveau au tribunal révolutionnaire, qui avait confirmé son jugement et en avait ordonné l'exécution immédiate sur la place de la Révolution. Madame Kolli obtint cependant encore un sursis. Voulant tenir la promesse de disputer sa vie jusqu'au dernier moment, elle eut l'idée d'en appeler à la Convention, et d'implorer sa clémence en demandant à vivre pour ses trois enfants. En descendant du tribunal, elle rédigea dans ce sens une pétition devant laquelle on s'arrêta, et qu'on porta tout de suite aux Tuileries, et on la réintégra à la petite Force, pour attendre que la Convention eût prononcé.

Le *Moniteur* porte ce qui suit, à la séance de cette date (15 brumaire an II) :

« La veuve Kolli, condamnée à mort, implore par une pétition, la clémence de la Convention pour elle, en faveur de ses trois enfants en bas âge.

» La Convention passe à l'ordre du jour.

» *Lecointre*. Vous avez raison de passer à l'ordre du jour sur la pétition qu'on vous a lue; mais il est de votre humanité d'assurer à ces enfants infortunés des personnes condamnées à mort, et dont on a confisqué les biens, une maison de bienfaisance, où ils recevront les secours convenables à leur âge,

et l'éducation due aux enfants de la patrie. (On applaudit.)

» Cette proposition est décrétée, et le comité des secours publics chargé de pourvoir aux moyens d'exécution. »

Les deux actes de la Convention qui furent la suite de la petition de la veuve Kolli sont d'une logique à la fois rigide et généreuse. La question de clémence était nouvelle pour ce pouvoir; c'était la première demande en grâce qu'il recevait. Il était constitué de manière à ne pouvoir la faire; mais Lecointre sentit la lacune qui existait pour les enfants des condamnés à mort, et tout en sollicitant la mesure qui devait la remplir, il eut soin de qualifier les fils des condamnés à mort d'*enfants de la patrie*. La portée de cette expression n'a pas besoin d'être expliquée.

Ce fut en vertu de cette mesure que le jeune Foucault obtint sa liberté quelques jours après. Voici le texte de son écrou :

« 17 septembre 1793. — Foucaud, René, âgé de seize ans; natif de Lorient; sans état. Prévenu d'incivisme et suspect. Remis au citoyen Ferrières, 16 novembre 1793. »

Tous les prisonniers dont nous avons parlé, et qui étaient restés à la Force, furent transférés aux Madelonnettes, le 14 juillet 1794. Ils étaient au nombre de quatre-vingt-neuf.

Il nous reste maintenant, pour finir le tableau de l'époque révolutionnaire de cette prison, à parler des gardiens et du régime qu'on y avait introduit.

Voici ce que dit Blanqui à cet égard :

« Les guichetiers de la Force, en général, étaient humains, au moins dans la partie que nous habitions. L'exemple du guichetier chef influait beaucoup sur leur conduite. Cet homme, vraiment au-dessus de son état, était d'une douceur surpre-

mente. Par l'humanité dont il accompagnait toutes ses démarches, il cherchait à adoucir ce que son emploi avait de dur et de rebutant. Sans jamais manquer à ses devoirs, il les remplissait avec une aménité qui le rendait intéressant. Il s'appelle Ferney; il a depuis été employé à l'hospice, ci-devant évêché.

» Ses égards éclataient surtout envers les députés. Il avait pour eux une sorte de respect que tout autre aurait craint d'avoir dans ces circonstances déplorables. Lorsque les administrateurs vinrent, à l'heure de minuit, procéder à l'enlèvement des effets qu'ils appelaient nos armes, l'un d'eux s'était jeté nonchalamment sur le lit, où était couché notre collègue Marbot.

» — Citoyen, lui dit Ferney, es-tu venu ici pour insulter au malheur? Ignores-tu que c'est un représentant du peuple qui est couché dans ce lit?

» Quand le régime de *la gamelle* fut institué, l'arrêté du comité portait qu'il serait défendu aux guichetiers de boire avec les détenus, à qui on avait enlevé tout moyen d'avoir du vin. Ferney, touché de compassion pour les vieillards et les infirmes, leur dit :

» —Citoyens, si la loi défend aux guichetiers de boire avec les détenus, elle ne défend pas aux détenus de boire avec les guichetiers. Quand vous aurez besoin d'un verre de vin, passez au guichet, et vous trouverez toujours sur la table une bouteille de vin à votre service. »

L'exemple de pareils geôliers, qui savaient concilier la rigueur de leurs devoirs avec la compassion de l'humanité, est assez rare, surtout dans ce temps d'orage, pour qu'il trouve place dans ce livre : le témoignage de Blanqui n'est certes pas

suspect, et dément ce que tant de prisonniers ont écrit sur la cruauté des gardiens de la Force. Il en est de même pour les plaintes qui ont été portées relativement à la nourriture. On a vu que dans le principe les prisonniers avaient le droit de se nourrir comme ils l'entendraient, en faisant venir du dehors, et de quelle manière ils avaient abusé de ce droit en faisant des orgies quotidiennes. On craignait avec raison que ces libations outre mesure ne portassent le désordre dans les prisons, et n'envahissent les geôliers, ce qui alors pouvait devenir dangereux. On craignait encore, en calculant les fortes sommes que les prisonniers employaient à leurs repas, qu'ils n'en employassent un jour une partie à corrompre. Dès lors eut lieu cette visite nocturne dont nous avons parlé, en vertu de divers arrêtés de l'administration de police, à la suite desquels cette même administration rendit l'arrêté suivant, qui fait connaître le nouveau régime des prisons révolutionnaires :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DE POLICE, DU 29 FLORÉAL, L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE (18 MAI 1794).

« L'administration de police voulant seconder de toutes ses forces les vues sages renfermées dans l'arrêté ci-dessus, arrête comme moyens d'exécution :

» ARTICLE PREMIER. Il sera établi incessamment dans toutes les maisons d'arrêt, ou dans l'endroit le plus voisin de chacune d'elles, des cuisines où sera préparée, pour tous les détenus, une seule et même nourriture.

» ART. 2. Les cuisines seront sous la direction d'un seul chef,

qui sera responsable, envers l'administration de police, des infractions qui pourraient se commettre contre les conditions qui lui auront été imposées.

» Art. 3. Ces conditions seront rédigées par écrit, et il en sera déposé un double à l'administration de police.

» Art. 4. Dans le cas où ce chef ne donnerait pas aux détenus tout ce qui aura été exprimé dans son marché, en proportion du prix qui lui sera alloué à cet effet, il y sera sur-le-champ suppléé à ses frais, et son marché sera résilié.

» Art. 5. Au moyen de cette nourriture commune, il sera expressément défendu aux concierges de laisser entrer dans les maisons d'arrêt aucuns mets ni provisions particulières, et d'en laisser sortir aucune autre correspondance que celle adressée aux autorités constituées. Quant aux besoins indispensables, comme linge et vêtements, il sera sur-le-champ établi dans chaque maison une seule boîte dans laquelle les détenus jetteront leurs demandes, et dont l'ouverture se fera tous les jours à une heure fixe.

» Art. 6. Sur les 3 livres assignées à la nourriture de chaque détenu, il sera fait une retenue de 10 sous par jour, pour être employée aux frais de garde et autres menues dépenses, pour lesquelles, au moyen de cette retenue, il ne sera plus rien payé par les détenus.

» Art. 7. Jusqu'à ce que ces cuisines communes soient en activité, les 50 sous par jour affectés à la nourriture de chaque détenu lui seront remis en espèces par le concierge.

» Art. 8. Chaque concierge aura, à cet effet, un compte ouvert à l'administration de police. Les feuilles de mouvement seront inscrites chaque jour sur le registre à ce destiné, et c'est

sur ces feuilles de mouvement, signées de lui et visées, tant par l'administrateur chargé de la surveillance de sa maison que par deux des administrateurs comptables, qu'il touchera à la caisse de la trésorerie nationale la somme qui lui reviendra en proportion du nombre des détenus confiés à sa garde.

» Art. 9. Cette même marche sera suivie lorsque les cuisines seront en activité, avec cette seule différence que les feuilles de mouvement seront signées conjointement par le chef de cuisine, qui reconnaîtra par là avoir fourni pour le nombre de détenus portés sur ladite feuille.

» Art. 10. Quant aux détenus qui ont été nourris jusqu'à ce jour aux frais de la nation, par *économat*, il n'est rien innové à leur égard par le présent arrêté.

» Art. 11. Au moyen de ce que les porte-clefs auront alternativement des jours de sortie pour voir leur famille et leurs amis, ils ne pourront recevoir aucune visite dans les maisons d'arrêt, et les concierges sont autorisés à refuser l'entrée à tous ceux qui viendraient les voir.

» Art. 12. Les concierges empêcheront aussi que les femmes ou enfants desdits porte-clefs s'introduisent dans les maisons d'arrêt pour y faire les commissions, à moins qu'ils n'aient été acceptés.

» Art. 13. Tout porte-clefs qui sera convaincu d'avoir bu avec les détenus sera sur-le-champ mis en arrestation.

» Art. 14. Les livres entrés dans les prisons pour la satisfaction des détenus n'en sortiront plus qu'avec eux, c'est-à-dire à l'époque de leur mise en liberté.

» Art. 15. Toutes maisons de santé pour les détenus sont

supprimées, et remplacées par un seul hospice, où ils recevront tous les secours et les égards dus à des malades.

» Les administrateurs de police,

» *Signé* : BEAURIEN, BERGOT, BENOIT, BIGAND, DUPAUMIER, FARO, JONQUOY, HENRY, LELIÈVRE, QUENET, GUYOT, GRÉPIN, MICHEL, REMY, TEURLOT, WICHTERICH, CRESSON, TANCHON, DUMOUTIEZ. »

Ce document, puisé aux mêmes sources qui nous sont ouvertes, a été publié récemment dans *le Droit* (13).

A la suite de cet arrêté, nous joignons les actes officiels qui en forment le complément prouvant son exécution.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADMINISTRATEURS DE POLICE.

Séance du 27 floréal, l'an II[e] de la république française une et indivisible (16 mai 1794).

« Appert, l'assemblée a nommé les citoyens Grépin, Dupaumier et Jonquoy, à l'effet de se transporter au comité de sûreté générale, pour l'inviter à faire verser demain une somme de *deux cent mille livres* du trésor public dans la caisse de la commune, pour pourvoir à la subsistance des détenus.

» Pour extrait conforme :

» *Signé* : QUENEL; REMY, président; GUYOT, secrétaire.

» Les comités de salut public et de sûreté générale arrêtent qu'il sera, par la trésorerie nationale, mis à la disposition de l'administration de police de Paris, et versé dans la caisse de la municipalité, pour être appliquée à la destination proposée, la somme de *deux cent mille livres*, à charge d'en rendre compte

chaque décade. Ce 28 floréal an II de la république une et indivisible (17 mai 1794).

» *Signé* : COUTHON, VADIER, BARÈRE, LOUIS (du Bas-Rhin), M. BAYLE, AMAR, JAGOT. »

Sous la date du 29 prairial (17 juin), arrêté semblable pour 300,000 livres;

Du 21 messidor (9 juillet), pour 300,000 livres;

Du 11 thermidor (29 juillet), pour 200,000 livres;

Du 24 thermidor (11 août), 200,000 livres.

Un seul de ces arrêtés porte la signature de Robespierre aîné; c'est celui du 21 messidor.

On voit par là combien sont exagérées les plaintes portées dans les écrits des prisonniers de ces temps-là.

L'auteur de l'article publié dans *le Droit*, M. Barthélemy Maurice, fait sur l'arrêté du 29 floréal, des réflexions auxquelles nous nous associons d'autant plus volontiers, qu'elles rentrent dans les opinions que nous aurons à émettre pour la conclusion de ce livre.

« Voilà, dit-il dès l'abord, un grand principe posé tacitement, c'est que les détenus doivent pourvoir à leurs dépenses personnelles, aussi bien que les autres citoyens. Ce principe, en vigueur dès les temps les plus reculés de la monarchie, on l'a laissé tomber en désuétude.

» Mais à côté de ce principe : le prisonnier, doit par cela seul qu'il le peut, pourvoir à ses besoins, nous retrouvons l'exagération, cachet de l'époque. « Au moyen de cette cuisine commune, nul ne pourra faire entrer dans les prisons d'arrêt aucuns mets, ni provisions particulières. » *Summum jus, summa*

injuria; l'injustice ici naît de l'égalité même imposée à des détenus si différents d'âges, de sexes, de conditions et d'habitudes.

Y avait-il, au fond, égalité à traiter de la même manière des magistrats, des évêques, des duchesses et des gagne-deniers, des toucheurs de bœufs, des filles publiques? Non, sans doute; en fait d'accusés et de prévenus, le droit de la société se borne à une séquestration, à une mise en fourrière : il ne peut être question encore de peines ou de châtiments; la condamnation seule justifierait ce niveau plus apparent que réel. Or, les prisons de la Terreur n'ont jamais contenu que des accusés et des suspects; une seule fois en dix-huit mois, une seule fois sur 2,742, le tribunal révolutionnaire a prononcé une peine autre que la mort (dix ans de galères). La sécurité de la maison sauvegardée, les frais de garde et autres payés, il aurait donc dû être permis à des prisonniers de cette nature de s'alimenter, de se vêtir, et, jusqu'à un certain point, de se loger et de se meubler, ainsi qu'ils le trouveraient bon, chacun suivant ses goûts, ses habitudes et ses moyens. »

Il est un autre fait, très-remarquable, que nous devons consigner ici. C'est le peu d'effet matériel que produisit dans les prisons l'événement du 9 thermidor. La plupart des écrits de l'époque, ceux qui ont paru après, et les personnes qui vivaient dans ces temps, et qui en parlent aujourd'hui, accréditent cette erreur, qu'après la mort de Robespierre les prisons se vidèrent comme par enchantement. La preuve du contraire est encore consignée dans l'article auquel nous empruntons ces détails, et cette preuve résulte de chiffres officiels relevés sur les registres même d'écrou.

Voici le tableau de toutes les prisons de Paris, et le chiffre de leur population au 8, au 10 et au 30 thermidor.

PRISONS OU MAISONS DE SANTÉ.	CHIFFRES DE LA POPULATION.		
	8 thermidor.	10 thermidor.	30 thermidor.
La Grande-Force.	79	83	85
La Petite-Force.	8	3	10
Madelonnettes.	257	255	201
Anglaises (rue des Fossés-Saint-Victor).	177	177	159
Les Ecossais.	106	107	100
Pélagie.	217	225	196
Luxembourg.	814	800	610
Carmes.	368	368	294
Charonne (maison Belhomme).	34	34	24
Charenton (Anglaises de la rue de).	121	120	97
Picpus (maison d'arrêt).	201	199	147
Picpus (maison de santé).	53	53	40
Folie-Renaud.	»	»	»
Maison (rue de Sèvres).	136	141	132
Maison de Montprin.	65	65	51
Port-Libre (la Bourbe).	544	553	466
L'Observatoire.	161	160	(27 th.) 140
Lazare.	658	664	494
Brunet (maison de santé du docteur).	»	»	»
Abbaye.	91	91	(26 th.) 52
Réfectoire de l'Abbaye (hommes).	»	»	»
— — (femmes).	»	»	»
Bercy (maison de santé de).	»	»	»
L'Oursine.	139	141	117
Le Plessis ou l'Egalité.	599	602	612
Caserne de la rue de Vaugirard.	»	»	»
Les Fermes.	69	55	(21 th.) 79
Vincennes.	19	19	19
	5,117	4,913	4,217

Il résulte de ce tableau, sur lequel ne doit pas figurer la Conciergerie, qui n'était qu'une prison de passage pour les accusés, que le chiffre de 5,117 prisonniers qui étaient sous les verrous le 8 thermidor, a été réduit, le 10 au soir, à celui de 4,913, ce qui donne une diminution de 204 personnes, c'est-à

dire moins de 1 sur 24, et que le 30 la réduction n'a été que de 900, c'est-à-dire d'un peu plus de 1 sur 16.

Quant au chiffre général en lui-même de 5,117, il fait tomber d'une manière victorieuse les exagérations de tout genre qu'on met encore en avant sur cette époque. M. Barthélemy Maurice y ajoute les réflexions suivantes :

« D'après les chiffres mêmes de l'administration, la moyenne réelle de la population des prisons de Paris a été, pour 1843, de 3,960, et pour 1844 de 4,250, sans qu'aucun événement politique, aucune révolte sérieuse d'ouvriers, aucune perturbation dans le commerce, aucune misère extraordinaire, puisse expliquer cette notable élévation de 290 en moyenne. Mais si la population des prisons de la Seine a été en moyenne, pour 1844, de 4,250, on doit concevoir qu'en un mois ou un jour donnés, elle a pu et dû s'élever à 5,000. Or, d'après *le Moniteur*, la population des prisons de Paris était :

» Au 19 germinal an II (8 avril 1794), de 6,930.

» Au 2 prairial id. (21 mai id.), de 7,084.

» Au 27 prairial id. (15 juin id.), de 6,967.

» Au 3 messidor id. (20 juin id.), de 7,465.

» Au 13 fructidor id. (31 août id.), de 5,106.

» Donc elle n'était pas d'un tiers plus élevée que la population actuelle, et ce tiers tout au plus serait le chiffre véritable des détenus politiques, car les prisons renfermaient alors, comme aujourd'hui, les prévenus et les condamnés pour crimes et délits ordinaires. S'il convient en déduire une centaine de dettiers que la Convention avait mis en liberté, il faut aussi y ajouter les prévenus et les condamnés pour crimes et délits militaires, lesquels n'avaient point alors, comme aujourd'hui, de

maisons spéciales, et qui devaient nécessairement être bien plus nombreux quand nous avions quatorze armées en campagne, et que Paris faisait partir chaque jour jusqu'à 1,500 volontaires, dont quelques-uns y mettaient assez peu de bonne volonté. Sans doute l'accroissement actuel de la population doit être pris en considération dans la comparaison des moyennes; mais ce que nous tenons à établir, c'est que les chiffres réels sont bien loin d'être ce qu'on le pense communément. »

A ces observations nous en ajouterons une qui devient toute spéciale à la Force.

Le chiffre total des prisonniers a été, ainsi que nous l'avons dit, de 7,922 à cette prison, pendant trois ans un mois et vingt jours qu'a duré la Convention, depuis l'époque du 7 septembre 1792. Pendant le gouvernement du Directoire, qui, à la vérité, a été de quatre ans quatorze jours, mais qu'on a toujours considéré comme un gouvernement doux et même faible, bien loin de la rigidité de la Terreur, la population de la Force s'est élevée à 8,474 prisonniers.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

IV

Registres de la Force. — Écrous. — Prisonniers d'état. — Demougé. — Le nid d'oiseau. — Exagération des prisonniers. — Aréna. — Céracchi. — Demerville. — Topino Lebrun. — Complot dénoncé à Barrère. — Derniers moments de Topino Lebrun. — Ecrous arbitraires de l'empire. — Chefs de claque. — Moutons. — Crime de suicide. — Le général Malet à la Force. — Première dénonciation de ses projets. — Guidal, Lahorie, Boccechiampe mis en liberté. — Le ministre, le préfet, le chef de division de la police mis à leur place. — Avortement de la conspiration. — *Un tour de force.* — Le duc de Rovigo, *duc de la Force.* — Le général Bouffe-la-Balle. — Mention de cette affaire sur les écrous. — Mises en liberté de par les alliés. — Écrous arbitraires de la restauration. — *Détenus administratifs.* — Écrou de Morey. — Ecrivains politiques. — Hommes de lettres. — Béranger. — Le sacre de Charles le Simple. — Réquisitoire caractéristique du ministère public. — Le feu du prisonnier. — Le 14 juillet. — Maison de la Force actuelle. — Division par catégories modifiée. — Évasion de treize prisonniers. — Les Pailleux. — Dortoirs. — Surveillance. — Personnel des employés. — Travail des prisonniers. — Cour Saint-Louis. — Pistoliers. — La fosse aux Lions. — Cour Charlemagne. — Cour de la Madeleine. — Egout des enfants Kolli. — Cour Sainte-Anne. — Chambre de la princesse de Lamballe. — — Cour Sainte-Marie. — Les mômes. — Infirmerie. — Salle de spectacle. — Cachots. — Plan et travaux pour la nouvelle maison d'arrêt.

Dans le chiffre que nous venons de donner, tous les prisonniers quelconques étaient compris. La seule physionomie des registres de la Force donne l'idée de ce que pouvait être cette prison sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. Ces registres portent inscrits sur le dos tantôt *police*, tantôt *tribunaux*, tantôt les deux mots à la fois.

Nous n'avons rien à dire maintenant quant aux registres d'écrous des tribunaux. Ils sont tenus avec la plus grande régularité, et contiennent l'écrou légal rédigé par des officiers ministériels. Nous reviendrons sur cette partie, quand nous aurons épuisé la prison d'état, et les prisonniers politiques du Directoire, du Consulat et de l'Empire, que nous croyons devoir grouper ensemble.

Comme on le voit, par le titre même des registres, la Force a été à la fois prison d'État et prison légale dans ces temps-là, et ce n'est pas la chose la moins curieuse que de trouver à côté des écrous de malfaiteurs et d'assassins dont le crime est exprimé à la colonne des motifs, ces autres mots écrits à la même colonne : *Par mesure de sûreté générale; prévenu de manœuvres séditieuses; complicité avec les ennemis de l'État*, etc.; enfin les mêmes formules qu'à la prison du Temple.

Sous ce rapport, nous n'aurions qu'à répéter ce que nous avons déjà écrit dans le volume qui traite de cette prison; les prisonniers d'État et politiques n'étaient pas mis avec les malfaiteurs. On leur donnait une chambre, une cellule, où ils étaient tantôt bien, tantôt mal, et cependant où, il faut le dire, ils n'étaient jamais traités avec autant d'humanité qu'à la prison du Temple. Le régime général de la Force, appliqué aux malfaiteurs, se faisait toujours sentir aux prisonniers d'État, dont très-peu pouvaient vivre ensemble, et qui étaient habituellement au secret. Quand le secret était levé, ils ne trouvaient aucune société dans la prison, et étaient forcés de se borner à recevoir les visites du dehors.

Une foule de prisonniers dont nous avons parlé dans le Temple, avaient d'abord passé par la Force, où y furent transférés

plus tard, tels quel Fauche-Borrel, dont nous avons écrit l'évasion. En général, on considérait la Force comme une prison plus rigoureuse et plus sûre que le Temple, aussi n'y envoyait-on les prisonniers que par mesure de punition, comme celui dont nous parlons, qui s'était rendu redoutable par son évasion. Nous ne reviendrons donc pas sur ce personnel de prisonniers qu'on connaît déjà. Nous citerons seulement, comme les plus importants, Barberie de Saint-Front, le marquis Datché, le général Desnoyers, Étienne Despierres, de Rivarol, de Richebourg, etc., emprisonnés sous le Directoire, et principalement sous le Consulat.

Un sieur Demougé y fut aussi emprisonné. Il a publié lui-même le récit de sa captivité à la Force, dans un ouvrage intitulé : *Les prisonniers d'État pendant la révolution*, imprimé en 1815. Il était l'agent du prince de Condé, et servait d'intermédiaire à la correspondance secrète de Pichegru, sous le nom de *Furet*. Il fut arrêté le 20 mars 1804, en même temps que plusieurs autres. Il fut d'abord très-mal dans une espèce de cachot, où sa santé ne tarda pas à s'altérer. Dès lors on lui donna un asile plus convenable. Une circonstance assez curieuse parmi les anecdotes des prisons marqua sa captivité. Ce prisonnier, malgré la fouille exacte qu'on avait faite sur lui, et qu'on faisait souvent dans sa prison, avait toujours de l'argent, qu'il donnait à son porte-clefs pour lui acheter diverses choses. C'était ordinairement une pièce de quinze sous qu'il dépensait tous les matins. Or voici comment Demougé s'y était pris : il était arrivé à la Force au milieu de la nuit; les geôliers, à moitié endormis et pressés de retourner sur leur lit, commencèrent par le fouiller. Demougé s'assit pour cette opéra-

tion, et fit pendre son or qui était dans une longue poche de ses amples pantalons le long de sa chaise. Les geôliers tâtèrent et ne trouvèrent rien. Ils se bornèrent à prendre sa bourse, dont ils lui donnèrent un reçu. Il sauva donc son trésor de cette première visite; mais une fois en prison il n'osa faire voir à son porte-clefs qu'il avait de l'argent, de peur qu'on ne fouillât de nouveau, et qu'on ne lui enlevât tout d'un seul coup. Il cherchait donc une cachette impénétrable, et la découvrit dans sa seconde prison. A l'aide d'un petit miroir qu'on lui avait laissé, il examina l'extérieur de sa prison au travers de sa lucarne; il vit un moineau qui sortait du mur; il avança la main, tâta, et reconnut un nid à peine formé. Cette cachette lui sembla admirable pour son or, et il l'y mit sur-le-champ. Puis, à l'aide de l'infirmier-major qui venait lui apporter des remèdes, il fit changer plusieurs pièces d'or en menue monnaie, qu'il avait soin de remettre au même endroit. Dès cet instant il ne craignit plus de proposer à son porte-clefs de lui acheter ce qu'il croyait nécessaire. Le porte-clefs, en effet, faisait ses commissions, et le dénonçait à la fois; de là des visites journalières pour découvrir où Demougé cachait son argent, chose qu'on ne parvint jamais à apprendre.

Le récit de Demougé est empreint de tout l'esprit de parti de l'époque à laquelle il l'a écrit, et de l'opinion qu'il professait. Il y a probablement de l'exagération dans les souffrances qu'il dit avoir subies; mais il y en a surtout dans la durée de sa captivité à la Force. Il affirme qu'il passa *sept mois au secret* dans cette prison, et nous trouvons une différence notable en consultant son écrou que nous avons relevé.

« 29 ventôse an XII (20 mars 1804). — Demougé, François,

Maret, négociant à Strasbourg; prévenu de complicité avec les ennemis de l'État. Mis au secret.

» 6 thermidor an XII (25 juillet 1804), transféré au Temple. Ordre du préfet, signé Dubois. »

M. Demougé et son écrou diffèrent de quatre mois sur sept.

Nous avons dit dans *le Temple* que nous retrouverions à la Force Aréna, Ceracchi, et leurs compagnons arrêtés à l'Opéra le 10 octobre 1800, jour où ils avaient formé le complot d'assassiner le premier consul Bonaparte pendant la première représentation des *Horaces*.

Après avoir passé trois jours au Temple, ils furent transférés à la Force, et légalement écroués dans la forme suivante :

« 23 frimaire an VIII (14 octobre 1800), Denis Lavigne, 66 ans, négociant; Ceracchi, Joseph, 45 ans, sculpteur; Diana, Joseph, 28 ans, notaire; Demerville, Dominique; 33 ans, sans profession; Deiteg, Armand, 66 ans, sculpteur; Aréna, Joseph, 39 ans, *ex-législateur*; Lebrun, Topino, 33 ans, peintre d'histoire;

» Prévenus d'avoir, de complicité avec plusieurs autres, formé un complot tendant au meurtre du citoyen Bonaparte, premier consul de la république, et à troubler l'État par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime, en faisant un amas et distribution d'armes, et en se portant, pour exécuter ce complot, au théâtre de la République et des Arts, où s'était rendu le premier consul, délit prévu par, etc., etc. »

Les deux principaux chefs de ce complot, étaient Aréna et Demerville. Aréna, compatriote de Bonaparte, membre du Conseil des Cinq-Cents à l'époque du 18 brumaire, n'avait pu

lui pardonner la violence de cette journée. On prétend même que le législateur avait levé le poignard sur le général. Demerville, ancien employé du comité de salut public, ne voyait dans le nouveau consul qu'un tyran, qui allait établir le régime du sabre.

Plusieurs personnes de cette opinion s'étaient dit : « Que tarde-t-on à frapper le nouveau César? Il n'est plus besoin de masses populaires, quelques braves suffiront à délivrer la patrie. »

Voulant marcher sur ces errements, les deux conjurés confièrent leurs projets à peu de personnes. Pourtant Demerville voulut rattacher à son parti les officiers réformés de l'armée, qui étaient nombreux à cette époque. Il en parla à un capitaine qui entra dans ses vues, et lui promit le secours de ses camarades. Aréna, de son côté, recruta Ceracchi, Diana, et Topino Lebrun, élève de David, et qui avait puisé dans son atelier les principes du peintre et ses opinions républicaines.

Le 7 octobre 1800, Demerville eut une dernière entrevue avec le capitaine, et ils convinrent ensemble de frapper Bonaparte le 10, jour de la première représentation des *Horaces* à l'Opéra, à laquelle le premier consul devait assister. Tout se prépara pour cela; mais dans l'intervalle, Demerville, au milieu de l'agitation que lui faisait éprouver le projet qu'il méditait, en fut parler à Barrère. Celui-ci lui remontra le danger qu'il courait, et le peu de chances de succès qu'il avait; mais Demerville n'en persista pas moins. Quand à Barrère, sans dénoncer personne, il confia ce qui se passait au général Lannes, son ami. Celui-ci le répéta sur-le-champ à Bonaparte, et ils étaient à chercher à deviner les noms, lorsque le capitaine qui

s'était engagé avec Demerville, vint tout dénoncer à M. de Bourienne, et se mettre à sa disposition. Dès ce moment ce fut ce dernier qui dirigea l'affaire. Le capitaine, par ses ordres, revit encore les conjurés, et ne changea rien au jour ni au lieu. Il acheta plusieurs paires de pistolets, en remit une à Demerville, une autre à Ceracchi, et reçut en échange six poignards, de la poudre et des balles. On lui dit que Diana était chargé de porter le premier coup. Il ne connaissait pas ce dernier, et eut soin de se le faire montrer, afin de pouvoir le désigner à son tour. La conspiration une fois amenée là, M. de Bourienne chargea Fouché de ce qui restait à faire, et ne l'en prévint que peu d'heures avant l'action. On devine facilement quel fut le rôle que la police eut à jouer dans cette affaire. Elle disposa ses agents parmi les conspirateurs, comme leurs complices, et, à un signal donné, on les arrêta (14).

Il paraîtrait que Fouché fut d'autant plus piqué de la conduite de M. de Bourienne, que « journellement, dit Desmarets, il étouffait de semblables sottises, où il voyait autant de déception que de mauvais vouloir. » Dans cette affaire il ne put suivre que la direction déjà toute tracée.

Le lendemain de son arrestation, Aréna écrivit au premier consul : « L'on conspire depuis un an; tous les partis s'en mêlent, tout le monde le dit dans les rues et dans les salons, et vous seul ou l'ignoriez ou avez méprisé les avis qu'on vous avait donnés. Beaucoup de gens se tenaient prêts pour profiter d'un mouvement, sans savoir qui le ferait. » Cette lettre fit croire à des ramifications pour ce complot. On instruisit lentement l'affaire, espérant des révélations, et les accusés étaient presque oubliés à la Force, lorsque le complot de la machine

infernale éclata le 3 nivôse (24 décembre). On sait que ce crime fut d'abord attribué à ce qui restait du parti jacobin. Bonaparte ordonna donc, pour faire un exemple, de procéder sur-le-champ au jugement des accusés du 10 octobre. Cet ordre ne tarda pas à être exécuté. Nous lisons sur le registre de la Force, à la suite de l'écrou de chaque accusé : « Transféré à la maison de justice le 6 nivôse (29 décembre 1800), de l'ordre du directeur du jury. »

Le 17 du même mois (7 janvier 1801), l'arrêt était rendu. Demerville, Aréna, Cerecchi, Topino Lebrun, étaient condamnés à mort ; Lavigne, Diana, Deteig et la femme Frumey acquittés.

Quelques heures avant l'exécution de l'arrêt, un homme se transporta dans la prison auprès de Topino Lebrun et lui dit :

— Vous êtes jeune, vous avez du talent, de l'avenir ; il faut vivre. Voici du papier, une plume et de l'encre ; écrivez au premier consul et demandez-lui grâce, il vous la fera.

— Je sais peindre un tableau, répondit Topino Lebrun ; je ne sais pas écrire.

— Eh bien, venez avec moi.

— Où ?

— Chez le premier consul. Si vous ne voulez écrire, vous lui parlerez.

— Je suis très-fatigué ; je viens de subir un interrogatoire fort long. Il y a moins loin d'ici à la place de Grève que d'ici aux Tuileries. Qu'on me conduise à la place de Grève (15).

« Topino Lebrun, dit Desmarets, eut après sa condamnation un dernier entretien avec un ami. L'infortuné se croyait vraiment conspirateur ; lui et les siens, comme les gens brûlés jadis pour maléfices, ne doutaient pas eux-mêmes qu'ils ne fussent des sorciers. Le premier consul voulut voir cette espèce de co-

dicille, expression libre de tous les griefs, douleurs et poignards du parti. Il comprit que cette maladie de son temps avait besoin d'autres remèdes que les supplices. Il l'abandonna désormais aux soins de M. Fouché, toutefois après avoir exigé de lui l'exil des hommes réputés les plus dangereux. »

Sous le régime impérial le donjon de Vincennes avait succédé au Temple, et la Force continua à renfermer quelques-uns des hommes qu'on redoutait le plus. Nous les avons signalés au Temple et à Vincennes ; mais ce qui paraîtra plus étonnant peut-être, c'est cette tyrannie au petit pied qui vint se joindre à la persécution sérieuse des ennemis de l'empire. A parcourir les registres d'écrous de cette époque, en laissant de côté les dates, on se croirait au bon vieux temps de la monarchie absolue et arbitraire ; on croirait qu'on les a copiés sur ceux du For-l'Évêque ou de la Bastille. On peut en juger par l'extrait suivant que nous en avons fait.

« 26 mai 1808. — Ordre du ministre de la police générale. — René Péan, trente-un ans, chirurgien, prévenu de liaisons avec les ennemis de l'état ; *pour y rester jusqu'à nouvel ordre.* »

« 11 mai 1808. — Blondel, quarante-neuf ans, ex-militaire, émigré amnistié, prévenu d'être ennemi du gouvernement de Sa Majesté et dévoué aux Bourbons. »

Tout cela, comme autrefois, sans interrogatoire, sans instruction, sans jugement. Puis viennent des écrous qui fixent le temps de la détention sans qu'il soit dit quelle autorité légale l'a formulée.

« 22 juin 1808. — Coudurier, cinquante ans, perruquier ; arrêté pour avoir tenu des propos indécents contre Sa Majesté l'empereur. Pour y rester huit jours. »

« 20 avril. — Caillard, vingt-un ans, coiffeur ; prévenu d'injures envers son maître. Pour y rester huit jours. »

« 15 juillet. — Ballet, vingt-six ans, tonnelier ; prévenu de troubles et injures, ivrogne incorrigible. Pour y rester pendant quinze jours. »

« Du 6 mai. — Court, trente-sept ans, tourneur en cuivre ; prévenu de troubles et voies de fait envers sa femme. Pour y rester pendant huit jours. »

« 1er octobre 1812. — Charpentier, trente ans, chef de cabale ; — causant du tumulte et du scandale au spectacle. Pour y rester huit jours. »

Ce même Charpentier est écroué de nouveau sous la même prévention le 15 février 1815, et reste quinze jours à la Force. Depuis cette époque jusqu'en 1817, il y a eu douze chefs de cabale punis ainsi.

Enfin de 1808 à 1812, on trouve, pour loteries clandestines et concussions de fonctionnaires publics, plus de quatre cents arrestations sans poursuites et sans jugements. N'est-ce pas, dans cette partie de l'arbitraire, la copie exacte des écrous de 1700 ?

Mais en voici de plus extraordinaires :

« 19 mai 1808. — Jean-Louis Desmares, quarante-quatre ans, prêtre du diocèse d'Angers ; prévenu d'avoir prêché contre le Concordat. — Secret levé le 4 juin. — En liberté le 4 juillet. »

« 11 août. — Beissau, dessinateur-graveur ; *prévenu d'être l'auteur d'un suicide.* »

Nous avons vainement cherché à comprendre ce crime.

« 18 avril 1809. — Prosper Poldevin, valet de chambre. — Du 24 conduit à la Préfecture de police, d'ordre signé Henry,

chef de la première division; » et en marge : *Ce détenu y était comme mouton.*

« 13 février 1812. — Hoppe, trente-neuf ans, négociant, demeurant ordinairement à Hambourg, Lubeck et Copenhague; arrêté à Paris, rue Napoléon, hôtel Mirabeau; prévenu de contravention aux ordres de Sa Majesté. — Au secret le plus absolu. — Transféré dans une maison de santé le 12 mai. »

« 3 avril. — Lechangeur, trente-un ans, bijoutier; — pour rester en prison jusqu'à ce qu'il se décide à s'enrôler. »

« 19 février 1813. — Rosso, vingt-deux ans; jusqu'à ce qu'il se décide à retourner dans son pays. »

Aucune réflexion n'est nécessaire après un texte si naïf.

Nous devons à présent, pour terminer la période de l'empire, quelques détails à nos lecteurs sur la conspiration Malet, qui se noua à la Force d'une manière si comique, et se dénoua d'une manière si tragique à la plaine de Grenelle.

Gentilhomme de noble race, Malet avait d'abord servi dans les mousquetaires rouges. Il adopta avec autant de conviction que de franchise la révolution française, et dès ce jour devint un loyal républicain. Il acquit sur le champ de bataille et par sa bravoure seule, le grade de général de brigade. Deux écrits qu'il a laissés honorent également sa mémoire. Commandant à Angoulême et chargé de transmettre à Bonaparte le résultat des votes des officiers et soldats sous ses ordres, pour son avénement à l'empire, il le fit en ces termes :

« Citoyen premier consul, nous réunissons nos vœux à ceux des Français qui désirent voir leur patrie heureuse et libre. Si un empire héréditaire est le seul refuge contre les factions, soyez empereur; mais employez toute l'autorité que votre suprême

magistrature vous donne pour que cette nouvelle forme de gouvernement soit constituée de manière à nous préserver de l'incapacité ou de la tyrannie de vos successeurs, et qu'en cédant une portion de nos libertés nous n'encourions pas un jour, de la part de nos enfants, d'avoir sacrifié la leur. »

Cette lettre était celle d'un militaire obéissant à des ordres supérieurs; voici celle de l'homme obéissant à sa conscience :

« J'ai pensé, écrivait-il au général de division en lui envoyant la première lettre, que lorsqu'on était forcé, par des circonstances impérieuses, de donner une telle adhésion, il fallait y mettre de la dignité et ne pas trop ressembler aux grenouilles qui demandent un roi. »

Il terminait par l'envoi de sa démission.

Tels étaient les antécédents du général Malet, particulièrement surveillé sous l'empire. Il excita bientôt, par ses allures, par son langage, par son silence même, la rigueur du gouvernement. Arrêté en 1808, il fut déclaré prisonnier d'état par un décret. Voici son écrou, où les dates sont précieuses pour ce que nous avons à raconter :

« 14 juillet 1808. — D'ordre du préfet de police. — Malet (Claude-François), cinquante-quatre ans, natif de Dôle (Jura), général, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, 75. — Pour être placé au secret le plus absolu. — Du 4 mai 1809, secret levé. — Le 31 mai 1803, transféré à Sainte-Pélagie. »

Libre ou dans les fers, Malet était toujours le même; il conspirait la perte d'un gouvernement qui n'avait pas ses sympathies, et qui, d'après ses convictions, ne pouvait pas faire le bonheur de la France. Le 4 mai le secret fut levé pour lui; on lui donna pour compagnon de chambre un jeune Romain; ce

Romain était un *mouton*. Malet, cédant à ce besoin naturel à tout homme de se confier à quelqu'un pour ne pas étouffer sous le poids d'un secret, lui fit part de ses projets et l'y associa en partie. Quelques jours après la note suivante parvenait à la police :

« Malet, s'échappant de sa prison le dimanche 29 juin (c'était le jour du *Te Deum* à Notre-Dame pour l'entrée des Français à Vienne), arrivera sur le parvis de cette église l'épée à la main, en grande tenue, précédé d'un tambour et d'un drapeau ; là il criera parmi la foule et les soldats ; « Bonaparte est mort. A » bas les Corses ! à bas la police ! vive la liberté ! » Il masquera avec des pelotons militaires toute l'église, y enfermera les principales autorités, réunies pour la cérémonie. Les prisons s'ouvriront : les généraux Marescot et Dupont, alors à l'Abbaye, seront d'abord délivrés ; de suite un gouvernement provisoire nommé, des courriers expédiés, etc. »

Le résultat de cette note fut le transfert de Malet à Sainte-Pélagie le 31 mai. On redoubla de surveillance, on prévint l'évasion, et le projet avorta. Mais soit qu'on crût qu'il avait renoncé à ses desseins, soit qu'on ne le trouvât pas dangereux, on finit par se relâcher de toute surveillance spéciale à son égard ; on lui permit même d'entrer dans la maison de santé du docteur Dubuisson, la dernière du faubourg Saint-Antoine, maison spéciale des prisonniers d'état auxquels on accordait cette faveur. Le général Malet, soutenu par la conviction que donne la patience et l'audace, ne renonça pas à son œuvre. Cette fois seulement il n'eut ni confident ni complices ; il conçut seul et exécuta seul son projet, en se faisant seconder par des gens de bonne foi que sa parole avait trompés. Ce projet était iden-

tiquement le même que celui dénoncé dans le rapport que nous venons de donner. Les circonstances étaient plus favorables encore pour faire croire à la mort de l'empereur. Celui-ci était sous les murs de Moscou, et depuis longtemps le *Moniteur* était muet sur la grande armée.

A cette époque, les généraux Guidal et Lahorie étaient tous deux détenus à la Force. Guidal, arrêté à Marseille sous la prévention de manœuvres frauduleuses, était arrivé à Paris le 23 février 1812. Lahorie, mis une première fois à la Force sous la prévention *d'intrigues politiques* le 14 janvier 1811, en avait été extrait le 2 avril de la même année pour être conduit à Vincennes. Il avait été ramené à la Force le 14 juillet 1812. Ces deux généraux devaient partir incessamment, l'un pour passer devant une commission militaire à Toulon, l'autre pour être exilé en Amérique auprès de Moreau, son ancien général. Le ministre de la police, alors le duc de Rovigo, avait déjà expédié tous les ordres, et le retard qu'on avait mis à les exécuter ne provenait que du fait de la gendarmerie.

Un troisième prisonnier d'état, assez obscur, était aussi dans cette prison. C'était un compatriote de Napoléon. Voici son écrou :

« 3 février 1811. — Boccechiampe, Louis, âgé de quarante ans, natif de Corse, département du Golo, propriétaire domicilié à Parme, département du Taro; — prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'état. — Maintenu par décision du conseil privé des 9 et 10 juillet 1811, et des 19 avril et 3 mai 1812. »

Le 23 octobre, à cinq heures du matin, deux geôliers ayant

passé la nuit, finissaient leur garde au premier guichet de la Force, comme c'était d'usage. C'était l'heure à laquelle tous les gardiens se levaient, et leur premier soin était de sortir pour aller boire *le petit verre de consolation;* de sorte que dans ce moment on ne faisait qu'entrer et sortir. À un coup frappé au dehors, un des geôliers tourne la clef, et, sans regarder, se borne à dire, croyant parler à un de ses camarades qui rentrait :

— Entre, et ferme vite.

Mais la porte s'ouvre toute grande avec fracas, des soldats de la dixième cohorte, des officiers, un commissaire de police, se présentent, et un général en grand uniforme demande d'une voix brève où est le concierge de la prison (16). On court réveiller Bault. Le général Malet, car c'était lui, annonce la mort de Napoléon, le 8 octobre, sous les murs de Moscou, proclame le changement de gouvernement, et ordonne de faire descendre Lahorie et Guidal. Le concierge hésite à obéir; il connaissait Malet, qui déjà avait été son prisonnier, et qu'il savait être détenu encore. Malet lui dit que c'est pour ce même motif qu'il doit obéir, puisque le changement de gouvernement l'a fait libre et commandant de la première division militaire, et il signe l'ordre de liberté des prisonniers en cette qualité. D'ailleurs toute résistance est inutile : Malet a des forces, et paraît déterminé. Le concierge obéit. Guidal se présente le premier. En voyant tous ces soldats, il croit qu'on vient le chercher pour le fusiller; mais il aperçoit Malet qui se jette dans ses bras, le félicite, lui annonce les nouvelles, et lui remet de la part du sénat sa nomination à la préfecture de police. Lahorie survient le second. Même étonnement, même joie; Lahorie est nommé mi-

nistre de la police. Au milieu de ces événements, qui remplissent de stupéfaction spectateurs et acteurs, excepté Malet qui seul en avait le secret, Boccechiampe se présente au guichet; il entend tout ce qu'on dit de la mort de l'empereur et du gouvernement provisoire; il frappe à coups redoublés; on lui ouvre; il demande sa liberté. Malet, qui le connaissait, la lui accorde, et le nomme sur l'heure préfet de la Seine. Surviennent en outre trois officiers détenus pour l'affaire du général Ernouf à la Guadeloupe. Ils demandent aussi à sortir. On le leur permet; mais ils n'usent de la liberté que pour faire leurs propres affaires, et se reconstituent prisonniers le même soir.

Enfin, Malet et les autres sortent tous de la Force après avoir recommandé au geôlier surveillance et fidélité; Malet donne à Guidal et à Laborie des instructions écrites et des ordres verbaux. Les troupes se divisent dans Paris, et suivent chacune un chef.

Les geôliers et le concierge étaient à peine revenus de leur surprise, et, encore inquiets de ce qui venait de se passer, doutaient s'ils avaient bien ou mal fait, lorsque de nouveau on frappe violemment à la porte, et Guidal se présente, conduisant lui-même le ministre de la police, Savary, duc de Rovigo. Il le remet entre les mains du concierge, et le constitue prisonnier dans les mêmes lieux où six mois auparavant il avait été conduit par les ordres de ce ministre. A la vue du haut fonctionnaire, ainsi amené en prison par celui qu'on avait délivré le matin, le concierge ne conserve plus aucun doute, et faisant passer le guichet au ministre, l'enferme dans une des chambres de la *Vitte-au-lait*.

« Pourtant, dit le duc de Rovigo dans ses mémoires, le con-

cierge se conduisit en brave homme, me demanda mes ordres, et m'assura que, quoi qu'il pût arriver, il me sauverait. Il se hâta de faire sortir de la maison Guidal, ainsi que le demi-bataillon qui l'avait suivi en m'amenant. »

Le duc de Rovigo borne là le récit de sa captivité à la Force. A la vérité, elle fut courte; mais pas assez cependant pour que des réflexions salutaires ne vinssent pas l'assaillir dans sa position. Il se trouvait dans un lieu peuplé par ses ordres de prisonniers d'état de tous genres. Il pouvait juger des angoisses de l'incertitude et de la douleur de l'isolement. Les heures qu'il passa à la Force durent être cruelles, et se graver pour toujours dans sa pensée.

Peu après lui, Boutreux, improvisé commissaire de police par Malet, amena à son tour M. Pasquier, préfet de police. Celui-ci n'entra pas dans la prison; un des geôliers l'enferma au greffe. M. Pasquier demanda aussitôt de quoi écrire, et il était occupé à faire sa lettre, quand on amena Desmarets, chef de la première division du ministère de la police. Desmarets ayant vu M. Pasquier, lui dit quelques mots en latin, et fut conduit dans le quartier des enfants, appelés les *mômes*, en langage de prison.

Les trois prisonniers passèrent ainsi quelques heures, pendant lesquelles le concierge indécis envoya plusieurs messagers à la police; mais aucun ne put pénétrer. Enfin, la scène changea d'aspect. De nouvelles troupes assaillirent la Force, et cette fois ce fut l'adjudant Laborde qui parut à la tête de plusieurs soldats, pour délivrer le ministre, le préfet et le chef de division.

Ils furent reconduits à leur hôtel, où l'on arrêta de nouveau

MM. Pasquier et Laborde au moment où ils voulaient y rentrer; mais ils furent relâchés l'instant d'après. On a vu dans la Conciergerie comment cette conspiration avorta, et quel en fut le triste dénouement. Le récit de ce qui s'est passé à la Force est le complément de cette histoire; mais ce récit a du moins quelque chose de gai et d'original. Les trois premières autorités de la police mystifiées et emprisonnées par les prisonniers d'état eux-mêmes, c'était de quoi faire rire tout Paris, malgré les désastres qui commençaient en Russie, malgré l'exécution de douze individus dont un seul, Malet, était coupable. Les Parisiens ne laissèrent pas échapper cette occasion : l'arrestation des trois autorités ne s'appela plus qu'un *tour de force;* le duc de Rovigo fut surnommé *le duc de la Force;* et le général Hullin lui-même, qui avait reçu de Malet un coup de pistolet dont la balle lui avait traversé la joue, reçut le surnom de *Bouffe-la-balle.* Mais l'empereur ne vit pas de côté plaisant dans cette affaire; effrayé, à bon droit, de la tentative de Malet, il voulut tout prévoir, au cas où il trouverait la mort hors de la France. En conséquence, avant de partir pour la dernière campagne, il institua un conseil de régence, et nomma régente l'impératrice Marie-Louise.

Les registres de la Force ne contiennent aucune trace de ce que nous venons de rapporter à la date du 23 octobre. L'emprisonnement des autorités fut si rapide et si court, que le concierge n'eut sans doute pas le temps de rédiger leur écrou; mais la circonstance est mentionnée à la colonne des mises en liberté des écrous de Guidal, Lahorie et Boccechiampe. Elle est formulée en ces termes sur tous les deux :

« Du 23 octobre 1812; mis en liberté sur un faux ordre si-

gné Malet, ayant pris le titre de commandant de la première division militaire, et étant à la tête d'une force armée qu'il avait trompée. »

La dernière trace de l'Empire et la première de la Restauration, qui se trouvent sur les registres de la Force, est celle que nous lisons au bas de cet écrou :

« 1er juin 1811. Bernard Neuhauss, quarante-six ans, natif de Cerbier, canton de Berne; ancien capitaine au service de France, depuis négociant; prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'état. — Au secret.

» 1er avril 1814, liberté par ordre de M. le préfet de police, en exécution des ordres de sa majesté l'empereur Alexandre. Ordre signé Pasquier. »

Quarante-huit écrous portent la pareille mention de mise en liberté. Sur ce nombre on comptait vingt-huit espions de l'étranger.

Mais le 1er avril 1814, Louis XVIII octroya aux Français la charte constitutionnelle qui garantissait à chacun la liberté individuelle. Dès lors les registres d'écrou devaient changer, et aucune arrestation arbitraire n'en pouvait tacher les pages. Il n'en fut pas ainsi, et, plus audacieux que l'Empire, qui n'avait rien promis, ce gouvernement joignit aux traditions qu'il trouvait toutes tracées par Napoléon celles de l'ancien régime, qu'il fit revivre en partie, celles pour lesquelles on avait fait une révolution. La preuve la plus éclatante que la liberté individuelle était un mensonge à cette époque est consignée sur les registres d'écrou, dont voici quelques extraits :

« 9 avril 1814. — Lévy, Abraham, trente-quatre ans, col-

porteur. Pour rester détenu pendant un mois *administrativement.* »

La cause de la détention n'est même pas exprimée, et le mot *administrativement* est créé avec une adroite perfidie entre l'arbitraire et la légalité.

« 6 mai 1814. — Mathieu, cordonnier, cinquante-trois ans, ayant tenu des propos dangereux et inconvenants. Pour y rester détenu pendant un mois.

» 12 mai. — Cailleteau, trente-six ans. Destitué de ses fonctions à l'administration des postes, pour avoir tenu de mauvais propos contre la famille royale. Il restera détenu pendant huit jours.

» 29 juin 1814. — Quatre individus qualifiés fauteurs d'émeutes populaires. » Nous en avons compté cent trois emprisonnés pour le même motif, à diverses dates, sous la Restauration.

« 5 août 1815. — Escoffier, apprenti doreur; ayant jeté une pierre à un officier prussien. Détenu pendant un mois.

» 29 septembre. — Ligeret, cinquante-six ans, ex sous-préfet; prévenu d'excès révolutionnaires. Jusqu'à nouvel ordre.

» 1er octobre. — Lange, cinquante-huit ans, tailleur; prévenu d'avoir confectionné et gardé chez lui, avec de mauvaises intentions, des habits de tirailleurs garnis de boutons à l'aigle. Jusqu'à nouvel ordre.

» 12 octobre. — Buteau, quarante ans, ouvrier sur les ports; prévenu de donner à son chien le nom de Louis XVIII. Pour rester détenu jusqu'au 1er novembre prochain.

» 16 octobre. — Simonnet, cinquante et un ans, cartonnier; prévenu d'avoir tourné en dérision le discours du roi à la

chambre des députés. Pour y rester détenu jusqu'au 1er janvier, après quoi il sera renvoyé de Paris.

» 26 octobre. — Dufour, ouvrier bijoutier; prévenu d'injures graves contre sa majesté. Pour rester détenu cinq mois.

» 13 mai 1816. — Libaux, quarante et un ans, tailleur de pierres; prévenu d'avoir porté chez lui les insignes rappelant le règne de l'usurpateur. Pour rester jusqu'au 1er mai, etc. »

Le nombre des *emprisonnements administratifs* pour cette cause et pour cris séditieux, propos, chansons, etc., est très-considérable. Toutefois, nous nous arrêterons à ce dépouillement, qui donne une idée de *la légalité* et de la vérité de la charte sous la restauration. Nous copierons pourtant encore un écrou qui, de nos jours, est devenu curieux.

« 15 avril 1816. — Morey, Pierre, soixante-quatre ans, né à Chassaigne (Cote-d'Or), bourrelier-sellier, demeurant à Dijon, sans domicile à Paris. Prévenu de projet d'assassinat sur la famille royale. Pour rester jusqu'à nouvel ordre. »

C'est ce même Morey, complice de Fieschi, qui a été exécuté avec lui et Pépin.

La Force renferma en outre des condamnés ou des prévenus politiques sous la Restauration. De ce nombre furent les sergents de la Rochelle, dont on a vu l'histoire, MM. Cauchois-Lemaire, Mahul, et notre Béranger. Ils habitèrent successivement les mêmes chambres, dites de secret. Dans ces chambres, honorées par leur séjour, furent aussi Papavoine, Castaing, Contrafatto, etc.; ce qui prouve à la fois le peu de pudeur des deux derniers règnes pour les écrivains politiques, et la mauvaise disposition de cette prison, pour la nouvelle destination qu'on lui avait donnée.

Béranger subit à la Force les neuf mois de captivité auxquels il avait été condamné le 10 décembre 1828; il en avait déjà subi trois à Sainte-Pélagie, où nous le retrouverons.

Nous n'avons à faire ni l'histoire du procès ni celle du poëte qui se donne le titre modeste de chansonnier. Ses œuvres et ses procès sont dans toutes les mains, ses refrains dans toutes les mémoires. Seulement nous ferons remarquer une circonstance devenue très-caractéristique aujourd'hui. La dernière condamnation de Béranger, si sévère et si exorbitante, neuf mois de prison et dix mille francs d'amende, fut motivée surtout par sa chanson *Le sacre de Charles le Simple*. Cette chanson était la prédiction la plus spirituelle et la plus positive des ordonnances de juillet qui frappèrent nos libertés. Le langage du ministère public qui s'en indignait est surtout remarquable quand on le relit de nos jours. Ce magistrat analysait une à une les prédictions du chansonnier, comme autant de calomnies, et ces prédictions se sont toutes accomplies. Il est curieux aujourd'hui de replacer sous nos yeux ce réquisitoire, dont chaque mot a acquis de l'importance par les événements qui se sont succédé :

« Eh quoi ! s'écriait M. Champanhet en parlant de Charles X, ce prince si religieux, *si loyal observateur de sa parole*, et constamment occupé du bien-être de ses sujets, est représenté, par un Français à des Français, *comme se laissant conseiller le parjure aux pieds même des autels* (quatrième couplet). On ose bien l'y faire voir *méditant la ruine de ces libertés qu'il vient d'affermir*, en dévorant la substance de ce peuple qu'il aime comme l'aimait le plus grand et le plus chéri de ses aïeux. On ne craint pas d'insinuer *qu'il a des maîtres*; et, outrageant à la fois la re-



Marckl del. Audibran sc.

BÉRANGER À LA FORCE.

ligion dans ses ministres, le souverain dans sa dignité, on prête aux uns le langage impérieux de la domination, et à son prince l'attitude et les sentiments d'une abjecte soumission (cinquième couplet). »

Ces paroles d'indignation vertueuse ne tracent-elles pas de la manière la plus fidèle la situation réelle de Charles X en 1830? Et c'est pour cela que Béranger a été condamné! Noble poëte! son seul crime était d'avoir justifié l'origine de sa sublime profession. On sait que l'antiquité a qualifié les poëtes de prophètes. Aussi, comme Galilée, Béranger se bornait à dire en allánt en prison : « Et pourtant la terre tourne! »

La détention de Béranger à la Force nous a valu de nouveaux chefs-d'œuvre. C'est là, entre autres, qu'il a composé son *Juif errant,* ode admirable de poésie et de désespoir; mais nous ne rechercherons ici que les chansons qui nous initient à l'amertume de sa captivité, à sa philosophie, à l'indépendance et au patriotisme de son caractère. On lui avait fait offrir un asile en Suisse, il avait refusé. On lui avait fait dire que s'il promettait de ne plus faire de chansons, il obtiendrait sa grâce. Heureusement pour la gloire des lettres et l'honneur des Français, il avait refusé encore cette promesse; et, résigné et tranquille, il était allé faire tirer sur lui les gros verrous de la prison. On le mit dans une chambre qui donnait sur l'ancienne cour de la Dette, aujourd'hui la cour Charlemagne. Cette chambre, que nous avons visitée, ne sert plus aujourd'hui aux prisonniers, elle est habitée par le brigadier. C'est là qu'une fois seul et séquestré du monde, le poëte, cherchant à égayer sa captivité, composa la chanson intitulée : *Le feu du prisonnier :*

Combien le feu tient douce compagnie

Au prisonnier dans les longs jours d'hiver !
Seul avec moi se chauffe un bon génie,
Qui parle haut, rime ou chante un vieux air.
Il me fait voir sur la braise animée
Des bois, des mers, un monde en peu d'instants.
Tout mon ennui s'envole à la fumée.
O bon génie ! amusez-moi longtemps.

En effet, dans cette chanson, Béranger cherche à oublier prison, verrous et geôliers; mais telle est l'influence de la captivité même sur celui qui a le privilége de tout poétiser, qu'il ressent toujours malgré lui le poids de ses chaînes. Ainsi le prisonnier voit dans son feu tous les objets qui peuvent flatter son esprit; mais à l'apparition d'un vaisseau que lui montre son bon génie, il s'écrie tout à coup :

Le vaisseau vogue et bientôt l'équipage
Sous un beau ciel saluera le printemps.
Moi seul je reste enchaîné sur la plage !

Puis c'est un canton suisse qui se dessine dans son âtre, et à cette vue il dit, faisant un retour sur le passé :

La liberté là m'offrait le repos.
Je franchirais ces monts à crête immense
Où je crois voir flottants nos vieux drapeaux.
Mon cœur n'a pu s'arracher à la France.

Enfin se rappelant l'offre qu'on lui avait faite, il dit encore :

En vain tout bas on me dit deviens sage;
Plie un genou; tes fers seront brisés.
Vous qui, bravant le geôlier qui nous guette,
Me rendez jeune à près de cinquante ans,
Sur mon brasier; vite, un coup de baguette.
O bon génie ! amusez-moi longtemps.

Telle est la première confidence que nous a faite le poëte dans ses œuvres sur sa captivité. Cette chanson est mélanco-

lique. C'est en effet le sentiment qui domine d'abord chez un prisonnier. La seconde est toute différente. Armé de cette philosophie si gaie et si spirituelle qui étincelle à chaque vers, le poëte regrette en riant le triste carnaval qu'il passe à la Force, et s'adressant à Charles X, il lui dit :

> Mon bon roi, Dieu vous tienne en joie!
> Bien qu'en butte à votre courroux,
> Je passe encor, grâce à Bridoie,
> Un carnaval sous les verrous.
> Ici fallait-il que je vinsse
> Perdre des jours vraiment sacrés?
> J'ai de la rancune de prince,
> Mon bon roi, vous me le paierez.

Sentant ensuite la puissance de son génie et de sa chanson, il termine par ce couplet :

> Dans mon vieux carquois où font brèche
> Les coups de vos juges maudits,
> Il me reste encore une flèche.
> J'écris dessus : Pour Charles dix.
> Malgré ce mur qui me désole,
> Malgré ces barreaux si serrés,
> L'arc est tendu, la flèche vole.
> Mon bon roi, vous me le paierez.

Et tenant sa promesse, il chante le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, allusion à la révolution qui se préparait et devait avoir lieu l'année suivante. Jugeant ensuite les événements en poëte qui prédit l'avenir, il décoche à Charles X cette chanson : *Denys maître d'école*, et la termine par ces deux vers :

> De pédant Denys se fait prêtre.
> Jamais l'exil n'a corrigé les rois.

Béranger fit à la Force ses *trois termes*, ainsi qu'il l'a dit dans sa chanson à M. de Jouy, et eut à peine le temps de s'installer

dans son nouveau logement pour voir la révolution de juillet que ses chansons avaient prédite et appelée.

Il nous reste à parler maintenant de la Force comme prison légale. De nombreux changements y avaient été faits depuis son établissement sous Louis XVI. La pénalité et les lois n'étant plus les mêmes depuis la révolution, cette prison, qui était digne de servir de modèle dans ces temps-là, devint presque impossible pour sa destination moderne. Elle devait renfermer les prévenus et les accusés seulement ; on vient de voir quelle sorte de prisonniers on y avait ajoutés.

Nous insisterions davantage sur les inconvénients que présente cet amas informe de bâtiments auxquels on a ajouté, morceau par morceau, tout ce qui paraissait utile d'abord et devenait inutile et quelquefois nuisible quand l'expérience était faite, si l'administration elle-même n'avait reconnu les inconvénients de ce local et ne faisait construire maintenant une prison dont nous parlerons plus tard. Nous allons donc nous borner à une description de cette prison dans l'état actuel, qui, à peu de choses près, a été la même sous l'empire et sous la restauration.

La petite Force cessa d'être destinée aux femmes en 1828 seulement. Cette partie de la prison ne reçut aucune prisonnière d'état, aucune prisonnière criminelle ; elle fut constamment habitée par des filles publiques en contravention.

Nous ne nous permettrons de donner aucun détail sur ce qu'on nous a raconté de leur séjour. En 1829 la petite Force fut entièrement réunie à la grande après les réparations nécessaires. Les deux bâtiments ne forment plus à présent qu'une seule prison pour les hommes.

Son entrée est rue du Roi de Sicile, n° 2 ; celle de la rue Pavée ne s'ouvre que pour recevoir les voitures. Après le premier guichet on se trouve dans la cour, au bout de laquelle était le greffe où siégea le tribunal des massacreurs. Ce greffe est aujourd'hui le parloir des avocats, c'est-à-dire celui où les conseils peuvent voir leurs clients et leur parler sans être séparés par des grilles, comme dans tous ceux de la maison. On a peine à reconnaître les anciennes localités dans l'état où elles sont : un grand mur s'élève maintenant au milieu de cette cour et la coupe en deux, et de nouvelles cloisons déguisent entièrement l'ancien greffe révolutionnaire. Ces constructions datent de l'empire.

Lorsqu'on rétablit la prison légale de la Force, on la destina en général, comme maison d'arrêt, aux hommes frappés d'un mandat, jusqu'à jugement ou mise en liberté. Les prisonniers n'étaient donc que prévenus ou accusés. Cependant, malgré cette présomption légale d'innocence, ou peut-être même à cause de cela, on crut devoir conserver les catégories pour lesquelles cette prison avait été construite. Elles furent ainsi faites et réparties dans des locaux séparés :

1° Ceux qui, ayant déjà subi des jugements, étaient de nouveau prévenus d'assassinats, meurtres et autres grands crimes.

2° Les prévenus de vols qualifiés, faux et autres grands crimes ; mais arrêtés pour la première fois.

3° Les prévenus de vols simples, abus de confiance, banqueroute simple, etc.

4° Les prévenus de voies de fait, fraude, résistance à la force armée et autres délits.

5° Les vieillards pour vagabondage, mendicité, etc.

6° Les pistoliers en deux classes.

Enfin les enfants, entièrement séparés des hommes, et divisés eux-mêmes en trois classes, qui ne communiquent pas entre elles.

Aujourd'hui cette organisation est modifiée : on essaye de mêler les catégories de prisonniers et on en a obtenu des résultats satisfaisants. Ainsi la surveillance de la cour Saint-Bernard, l'ancien bâtiment neuf, qu'on a surnommé la *fosse aux Lions*, renfermait la première catégorie. La surveillance de ces prévenus devenait tous les jours plus difficile. En effet, ces prisonniers, déjà repris de justice et pour la plupart sans espérance d'un acquittement, employaient toutes les minutes de leur existence à combiner la révolte ou l'évasion. C'est de là que treize prisonniers parvinrent à s'évader au mois d'août 1842. Ils avaient agrandi le trou des fosses d'aisance qui passe sous le chemin de ronde et aboutit au mur extérieur, qu'ils étaient parvenus à percer. Ils employèrent dix jours à ce travail, et parvinrent à tromper la surveillance du gardien qui se promène constamment dans leur préau. Le directeur de la Force a cru qu'en disséminant les prévenus de cette catégorie ces tentatives deviendraient plus rares et moins audacieuses. A l'époque de notre visite à la Force (8 avril 1845), on se félicitait de cette nouvelle mesure. Nous ne pouvons blâmer ni approuver, quant à présent, ces dispositions, dans lesquelles nous reconnaissons, du reste, le désir d'améliorer ; nous réservons notre opinion pour la fin de ce livre. L'expérience nous aura sans doute éclairés nous-mêmes d'une manière positive.

Les pailleux, dont le nom venait aux prisonniers de ces crèches remplies de paille dans lesquelles ils couchaient, n'exis-

tent plus depuis très-longtemps à la Force : chaque prisonnier a son lit, composé d'une paillasse, un matelas, un traversin, des draps et une couverture. Les dortoirs sont assez vastes, et dans quelques-uns on a pu construire une petite chambre, ayant son entrée sur la cour, où couche un gardien, qui, par deux guichets, peut surveiller pendant la nuit les prisonniers à droite et à gauche. Dans ceux où la localité n'a pas permis cette disposition, le gardien ne surveille qu'une chambrée. Ainsi ont été supprimées ces visites de nuit dont on se plaignait à bon droit, parce qu'elles troublaient le sommeil des prisonniers, et les laissaient d'ailleurs livrés à eux-mêmes dans l'intervalle.

La nourriture est la même qu'à la Conciergerie; on a la faculté de faire venir du dehors. L'administration fournit en outre des vestes et des pantalons à ceux qui n'en ont pas.

Le personnel de l'administration de la Force se compose ainsi qu'il suit :

Un directeur, aujourd'hui M. Duburguet.

Un aumônier.

Un médecin et deux adjoints.

Un greffier et son commis.

Un brigadier et son sous-brigadier.

Dix-huit surveillants.

Deux surveillants instituteurs pour les enfants.

Un infirmier.

Deux cantinières.

Un cantinier adjoint.

Un barbier.

Une fouilleuse.

Quatre commissionnaires.

La cantine n'existe presque plus, nous a-t-on assuré, à la Force : les prisonniers font venir du dehors.

Il y a quelques ateliers établis où les hommes travaillent; mais le travail ne peut être d'obligation appliqué à des prévenus; il n'y a que les enfants chez lesquels il est ordonné. Les hommes ont la faculté de refuser et refusent pour la plupart. Le reste du régime est semblable aux autres maisons d'arrêt.

Quand on amène un prisonnier à la Force, on le met d'abord dans une prison qu'on appelle salle de dépôt. Cette prison est triste et ressemble beaucoup à un cachot. Le prisonnier doit y faire les réflexions les plus sinistres. Il y demeure jusqu'au moment où on l'amène dans le quartier qu'il doit habiter.

Nous n'avons rien à dire du personnel des prisonniers qui se sont succédé pendant quarante ans à la Force. Presque tous les grands criminels ont fait là le temps de leur prévention, et nous les avons déjà retrouvés à la Conciergerie, ou nous les retrouverons dans les autres prisons.

L'aspect de la Force est sombre au dehors; il l'est quelquefois plus, quelquefois moins au dedans; cela tient à l'agglomération des divers bâtiments qui composent cet immense édifice; bâtiments construits à diverses époques pour toute autre destination, et ravitaillés tout à coup pour une prison. Il n'y a aucun ordre, aucune harmonie entre eux; le cachet de vétusté se trouve à chaque pas, et ce ne sont pas les moindres motifs qui ont déterminé sans doute à construire une nouvelle maison d'arrêt.

L'ancienne cour de la *Vitte-au-lait* s'appelle aujourd'hui la cour Saint-Louis. C'est là qu'étaient autrefois les pistoliers

seuls. Aujourd'hui ils sont mêlés dans le préau avec les autres; mais ils conservent le privilége de la pistole pour le reste, ce qu'on ne peut blâmer pour des prévenus, présumés innocents d'après la loi elle-même. Le premier et le second étage contiennent vingt-huit lits de pistoliers. Il y a deux chambres à quatre lits seulement, les autres sont habitées par de plus nombreux pensionnaires. Les pistoliers, pour jouir du petit bien-être qui leur est accordé, payent trente-deux sous tous les dix jours. Ils n'ont le droit de rester dans leurs chambres qu'une heure après le lever des autres. Dans la journée, ils ont un chauffoir particulier dans la cour au rez-de-chaussée, en face de celui des prisonniers simples. La nuit ils n'ont point de gardiens avec eux; mais un guichet établi à la porte permet de faire quelques rondes pour les surveiller. Il y a dans toute la prison de la Force cent trente lits de pistoliers.

Au premier étage de la pistole sont les deux réservoirs toujours pleins d'eau, avec des pompes toutes prêtes en cas d'incendie.

L'ancien bâtiment neuf, aujourd'hui cour Saint-Bernard, en langage de prison Fosse aux Lions, est celle qui présente l'aspect le plus sombre. Elle est enclavée dans un chemin de ronde, et paraît la plus sûre de la maison. C'est sans doute le motif pour lequel on y avait réuni les prisonniers les plus dangereux. Le parloir lui-même annonce ce que doit être ce lieu. On y voit à peine clair. Nous avons trouvé là un atelier de travail le plus nombreux de la prison.

La cour Charlemagne est l'ancienne cour de la dette. C'est là que les prisonniers les plus sages sont en majorité. Cette cour est vaste et riante. Au milieu est une espèce de jardin

fermé d'un grillage en bois, dont la verdure doit réjouir la vue. Les dispositions sont les mêmes pour tous les quartiers, dortoirs, parloirs, chauffoirs, etc. C'est sur cette cour qu'avait vue la chambre de Béranger.

La cour Madeleine est l'ancienne cour des femmes à la petite Force. Elle est habitée par les vieillards, mendiants et vagabonds. Cette cour, autrefois plantée d'arbres, n'en conserve plus un seul maintenant. C'est là, d'après nos renseignements, que devait exister l'égout par lequel madame Kolli correspondait avec son fils. Nous avons vérifié la vérité des faits, et nous avons appris qu'en effet cet égout existait. Le mur qu'on a réparé l'a entièrement bouché aujourd'hui. On a élevé dessus la cantine, et dans l'intérieur on peut voir encore le grillage au travers duquel les deux enfants venaient se parler.

De la cour des vieillards, on arrive à celle des grands enfants, qu'on appelle cour Sainte-Anne. On pénètre de là dans une toute petite, qu'on nomme cour de la Providence. On monte l'escalier, et au premier, à droite, est la chambre de la princesse de Lamballe. Elle sert aujourd'hui de magasin; elle est oblongue, garnie de boiseries, avec une cheminée. A la porte est un guichet qui existait pendant sa captivité. Une large croisée grillée donne sur la rue Pavée. C'est la première à droite à l'extérieur.

Après les grands enfants viennent les jeunes gens, qui sont dans un quartier séparé; c'est la cour Sainte-Marie.

Enfin, la troisième catégorie est celle des enfants proprement dits, en langage de prison, les *mômes*.

On a établi pour ces derniers, comme nous l'avons dit, des ateliers de travail auxquels ils sont forcés de se rendre. Ces en-

fants sont ceux des prisonniers qui donnent le plus de peine à la Force. Au moment de notre visite, il y en avait trois au cachot. Leur dortoir n'est pas établi comme celui des hommes; ils couchent tous dans de petites cellules, où ils sont renfermés tous les soirs. Le devant de la cellule est un grillage en bois, pour qu'ils ne manquent pas d'air. Il y a trente cellules; quinze à chaque étage. Ce dortoir est admirable de propreté.

Nous avons terminé cette visite par l'infirmerie. L'escalier qui y conduit a de larges et longues marches formées d'une seule pierre. On y voit encore des ornements remontant au temps de François Ier et de Henri II. Au bas de l'escalier est sculpté sur la muraille le chiffre des Caumont-Laforce. C'est la seule trace qui reste de l'ancien hôtel des grands seigneurs.

L'infirmerie était autrefois la salle de spectacle. En étudiant les localités, on distingue parfaitement la séparation de la salle et du théâtre. Il y a en tout quatre-vingt-seize lits. Ce qui servait de salon d'attente pour les grands personnages conviés à ces fêtes est devenu aujourd'hui la salle des galeux, car sous l'Empire cette maladie, importée à la Force parmi les pailleux, y a été permanente. Aujourd'hui on est parvenu à l'en chasser, et cette salle demeure destinée aux maladies contagieuses. On a établi la pharmacie dans l'endroit où les acteurs s'habillaient, et dans ce qui formait leur foyer. Bizarre destination que cette partie de l'édifice! Certes, là où des cris de douleur retentissent aujourd'hui, autrefois des rires s'étaient fait entendre à la vue du *Malade imaginaire* et de sa bouffonne cérémonie. Une salle de bains très-propre et très-soignée complète le système hygiénique de la maison. Elle sert aux valides comme aux invalides.

Il y a neuf cachots à la Force.

A l'époque de notre visite, la population des prisonniers s'élevait à cinq cent cinquante.

Ainsi que nous l'avons dit, nous n'avons pas à signaler les inconvénients inhérents à cette prison, et qui proviennent principalement de sa distribution et de sa vétusté. Une ordonnance royale du 17 décembre 1840 a déjà stipulé la construction d'une nouvelle prison à l'entrée du boulevard Mazas, pour remplacer la maison d'arrêt de la Force. Les travaux, confiés à MM. Lecointre et Gilbert aîné, architectes, sont en pleine activité, et seront sans doute terminés cette année. Le plan de cette nouvelle prison est ainsi conçu : le rez-de-chaussée se composera d'un portique de communication, de la geôle, de l'avant-greffe, du cabinet du directeur, de la salle de réunion de la commission des prisons, et des salles de dépôt des prévenus. Au premier étage seront les logements du directeur et du greffier; au second ceux des employés, et la lingerie. La prison, isolée par un chemin de ronde, comprendra cinq cours ou préaux, et six corps de bâtiments, rayonnant autour d'une grande salle centrale destinée à la surveillance générale. Près de cette salle seront les parloirs, le cabinet du médecin, et la pharmacie. Un des six bâtiments formera l'infirmerie. L'isolement de nuit et de jour ayant été adopté, tout sera disposé pour mettre en vigueur le système cellulaire. Les bâtiments seront construits de manière à fournir trois étages de cellules. Chaque bâtiment pourra contenir deux cents prisonniers. La dépense de la construction est évaluée à 3,389,496 francs; l'acquisition des terrains a déjà coûté 937,000 francs. On espère vendre la Force 600,000 francs.

Si la nouvelle prison est construite avant la fin de cet ouvrage, nous nous empresserons de la faire connaître. Nous réservons d'hors et déjà pour la traiter en son lieu, la question du système cellulaire appliquée aux prévenus.

SAINTE-PÉLAGIE.

I

Fondation de Sainte-Pélagie. — Madame de Beauharnais. — Le couvent désert. — La prison remplie. — Abolition des couvents. — Sainte-Pélagie prison pour dettes. — Un parent de Danton. — Délivrance des prisonniers avant les massacres. — Prison politique pour hommes et femmes sous la Terreur. — Rapport à la Convention. — Chemin de ronde établi. — Physionomie de la prison. — Ecrous curieux. — Madame Roland. — Ses Mémoires écrits à Sainte-Pélagie. — Description du quartier des femmes. — Humanité de la femme du concierge. — Madame du Barry. — Son nègre Zamore. — Maîtresse est toujours belle. — Paméla ou la vertu récompensée. — Dénonciation aux Jacobins. — Arrestation des actrices. — Leurs écrous. — Nombreux solliciteurs. — Leur existence en prison. — Leur mise en liberté. — Erreur populaire sur la captivité de l'impératrice Joséphine à Sainte-Pélagie. — Ordre de son arrestation. — Son écrou aux Carmes. — Quartier des hommes. — Sa description. — Lepitre et Lebœuf. — Leur prière. — Roucher et Robert. — Leurs vers et leurs tableaux. — Affaire de Marino. — Club des prisonniers au secret. — Première nouvelle du 9 thermidor. — Va te coucher, Robespierre. — La famille Duplaix arrêtée. — Suicide de la mère.

En l'an 1681, une dame Marie Bonneau, veuve d'un sieur de Beauharnais de Miramion, fonda à Paris un couvent, lieu de refuge pour les filles et femmes repenties, sous l'invocation de sainte Pélagie.

Madame de Beauharnais avait déjà précédemment fondé un couvent de *Miramionnes*, auquel elle avait attaché son nom, et cette fois elle voulut choisir la sainte dont la vie présentait le plus de similitude avec les pécheresses qu'elle appelait dans cet asile. Sous ce rapport, sainte Pélagie remplissait parfaitement son but. Cette sainte, après avoir été comédienne et courtisanc renommée à Antioche, vers le milieu du cinquième siècle, s'était convertie et avait embrassé la vie religieuse. Retirée sur le mont des Oliviers, elle avait amèrement pleuré ses erreurs, et était morte dans la solitude et les rigueurs de la pénitence. C'était donc l'exemple de cette patronne qu'offrait madame de Beauharnais à toutes les femmes et filles du monde qui avaient failli, en choisissant pour son couvent une telle patronne.

La pensée qui présidait à cet établissement était humaine et salutaire. La cour de Louis XIV devait fournir de nombreuses pensionnaires, et ce qui encourageait le plus madame de Beauharnais, c'était l'histoire de madame de la Vallière, et la mort de madame de Fontanges, arrivée l'année même de la fondation de ce couvent; mais si Versailles devenait pour les grandes dames ce qu'avait été Antioche pour sainte Pélagie, le couvent ne devenait pas pour elles la montagne des Olives; toutes s'arrêtaient au bas, trouvant la côte trop rude, retournaient aux pompes de la cour, emportant dans leurs cœurs, au lieu d'un repentir sincère, un regret amer de vieillir et de voir la galanterie se détourner de leur route. Les dignes mères de celles qui formèrent les cours débauchées du régent et de Louis XV ne pouvaient éprouver d'autres sentiments. Le couvent de Sainte-Pélagie était donc désert; les pécheresses ne manquaient pas,

mais les repenties étaient rares, et l'impénitence finale était à la mode. Pourtant Louis XIV avait permis l'ouverture de ce couvent, et voulait qu'il servît à la destination qu'il avait approuvée. Madame de Maintenon ayant jeté le grand roi dans la bigotterie, dès lors il ordonna le repentir à ses sujettes, et pour y parvenir, il le formula par lettres de cachet. Aussitôt le couvent s'emplit à vue d'œil; le lieutenant de police devint le directeur suprême de toutes les belles pénitentes, et Sainte-Pélagie fut pour les femmes ce que Saint-Lazare était pour les hommes, une prison déguisée sous le nom de couvent. Cet établissement ne pouvait échapper à la destination actuelle, comme on le voit. Les formalités qu'on remplissait envers les *pensionnaires* de Sainte-Pélagie suffisent pour le prouver. Elles y étaient conduites par des exempts, enregistrées au greffe, et avaient pour la plupart la tête rasée.

Telle fut la manière dont on travestit l'idée de madame de Beauharnais. Elle avait voulu ouvrir un asile au repentir et à l'espérance, en donnant pour gage sa patronne; on en fit un lieu de détention arbitraire où venaient expirer les joies du présent et le bonheur de l'avenir; et la sainte, au lieu d'être invoquée, a été maudite par les pauvres recluses, et plus tard par tous les prisonniers. Saint-Pélagie, depuis sa fondation, n'a pas cessé d'être une prison; toutefois, nous ne ferons pas l'histoire de cette première période, qui ne présente que des victimes obscures, et nous passerons sur-le-champ à l'époque où elle a été considérée au grand jour comme une prison réelle.

Le décret de l'Assemblée nationale du 13 février 1790 abolit les couvents. Les portes de Sainte-Pélagie s'ouvrirent aussitôt, et les

pauvres repenties se hâtèrent de prendre leur volée. La prison resta vide pendant environ deux années. Au bout de ce temps on eut l'idée de l'utiliser en y mettant les prisonniers pour dettes, et surtout ceux pour mois de nourrice, dont quelques-uns étaient à l'Abbaye et à la Conciergerie, et la majeure partie à la Force. C'était en effet la seule catégorie de prisonniers qu'il y eût le 2 septembre 1792 à Sainte-Pélagie, aussi n'y eût-il aucune exécution populaire dans cette prison. Lorsque la Commune envoya dans les diverses prisons de Paris pour protéger les prisonniers pour dettes, des commissaires qui furent installés comme juges souverains, ainsi que nous l'avons vu à la Force, elle eut soin de députer à Sainte-Pélagie des membres qui n'avaient pas seulement mission de protéger, mais de délivrer les prisonniers pour dettes. Ils accomplirent fidèlement leur mission, et tous les détenus furent mis en liberté.

Parmi eux se trouvait un sieur Godot, ancien receveur de traites au port Saint-Paul. Il était parent de Danton; il avait été constitué prisonnier à la requête de la ferme générale, envers laquelle il se trouvait débiteur de cinq cent mille livres. Détenu d'abord à la Conciergerie, il avait été transféré à la Force, et de là à Sainte-Pélagie. Il était sur le point de présenter requête au tribunal saisi de son affaire, pour obtenir sa mise en liberté, lorsque Danton, qu'il avait consulté, lui fit dire d'attendre quelques jours, qu'il ne tarderait pas à être délivré par la force des choses. En effet, le 2 septembre arriva peu après, et il fut mis en liberté avec les autres.

Ainsi la seconde circonstance curieuse de Sainte-Pélagie est que les prisonniers légaux qui l'inaugurèrent furent des prisonniers pour dettes. Ce ne fut que le 14 mars 1797 que cette

catégorie de prisonniers y retourna de nouveau. Elle y demeura encore jusqu'au 4 janvier 1834, époque à laquelle elle fut transférée dans la prison spéciale de Clichy. Jusqu'en 1828, temps où M. de Belleyme exerça les fonctions de préfet de police, le gouvernement eut le tort de renfermer dans le même lieu, avec les dettiers, des condamnés, des prévenus et des prisonniers d'état. C'est l'histoire de ces trois dernières catégories que nous allons faire, réservant, afin d'être plus clair, celle des détenus pour dettes à Sainte-Pélagie, pour la prison de Clichy qui va suivre.

Les prisonniers mis en liberté le 2 septembre furent promptement remplacés le 8 du même mois. On y conduisit tous ceux qui avaient été acquittés à la Force, et conduits à l'église de Saint-Louis la Culture, ainsi que nous l'avons dit. Ils restèrent peu de temps à Sainte-Pélagie. Les uns furent mis en liberté après qu'ils eurent prêté à la nation le serment qu'on exigeait d'eux; d'autres furent dirigés sur les frontières, d'autres enfin envoyés dans diverses prisons, et de nouveau Sainte-Pélagie resta vide; mais quelques mois plus tard, la Commune en prenait possession pour y envoyer des prisonniers de toute espèce, et principalement ceux arrêtés pour cause politique. Le local fut d'abord arrangé à la hâte pour cela, et un registre d'écrou fut ouvert et paraphé par Chaumette, procureur de la Commune.

Cette prison se divisa comme la Force pour les catégories de prisonniers qu'elle a reçues, et suivit comme elle les diverses périodes des gouvernements.

Pendant la période de la Terreur proprement dite, les prisonniers hommes et femmes y furent envoyés pêle-mêle, pour

délits politiques ou privés. Cependant le plus grand nombre appartient à la première catégorie. Dans cette dernière classe les prisonniers républicains furent en majorité. Il y eut là, en grand nombre, de fougueux révolutionnaires, qui n'ayant ni la force ni le courage de suivre la révolution dans sa course rapide, s'arrêtaient haletants et épuisés au milieu du chemin, et finissaient par aller rejoindre à Sainte-Pélagie ceux que quelques mois, souvent quelques jours auparavant, ils y avaient fait incarcérer.

Un des premiers actes de la Convention fut de charger plusieurs de ses membres de visiter les prisons. A la séance du 15 novembre 1792, Delaunay, d'Angers, au nom du comité de sûreté générale, vint lire le rapport de la commission. Les commissaires nommés s'étaient transportés à Saint-Lazare, à la Salpêtrière, à Bicêtre, et à Sainte-Pélagie. Dans cette dernière prison, ils n'avaient trouvé que quatorze prisonniers. Sur ce nombre deux avaient été arrêtés pour soupçons; les preuves de leurs délits n'ayant pas été fournies, ils furent mis en liberté.

Un des actes matériels qui constituaient Sainte-Pélagie en état de prison fut l'établissement d'un chemin de ronde pour aider à la surveillance des gardiens et prévenir les évasions. Ce chemin de ronde ne fut achevé qu'au commencement de 1793, ainsi qu'on le voit dans des observations sommaires sur les prisons, par Girard, architecte du département, publié en février de la même année. Quelques mois après les luttes intestines de la Convention entre les girondins et les montagnards, l'arrestation des soixante et treize, l'établissement du tribunal révolutionnaire, la Terreur enfin, remplirent Sainte-Pélagie.

Nous empruntons à un écrivain, qui a fait comme nous le relevé de ce qu'il y a de plus saillant dans les registres d'écrou, le passage suivant, qui fait connaître la physionomie de cette prison (1) :

« Sainte-Pélagie ne communiquait pas directement avec le tribunal révolutionnaire, dont la Conciergerie était le vestibule obligé. Aussi, ne trouve-t-on pas sur ses registres, en regard de l'écrou, la mention sanglante de l'exécution; *la terreur* y apparaît plutôt sous un aspect trivial et comique. Aussi parmi les écrous de gens condamnés à dix et à vingt ans de travaux forcés, à six et à huit heures d'exposition pour assassinat, pour vol et pour faux, en rencontre-t-on de bizarres comme ceux-ci :

« Du 20 frimaire an II : Joseph Lebrun, âgé de trente-huit ans, né à Douai, architecte; arrêté comme suspect sous tous les rapports; chaud partisan du blondin la Fayette, et persécuteur des patriotes. »

« Du 18 mai 1793 : Barthélemy Boisset, âgé de trente-six ans, tisserand, sans domicile; prévenu de fanatisme et d'être envoyé ici pour le propager. »

« Du 15 mai 1793 : Jacques-Antoine Lovaincourt, âgé de dix-neuf ans, né à Paris; prévenu d'être un mauvais sujet par des excès dont on l'accuse de s'être vanté. »

« Du 3 avril 1793 : Louis-Jacques Auffroy, âgé de cinquante-sept ans, né à Paris, ci-devant prêtre; prévenu ayant dit la messe en cachette, ce qui a fanatisé le peuple, et, dans les circonstances présentes, occasionné des troubles qui assiégent la république. »

« Du 20 septembre 1793 : Claude-Louis Bourdain, âgé de

douze ans, prévenu de s'enrôler dans des corps inconnus et clandestins. »

Puis c'est une femme Bourry, prévenue d'avoir vendu les chemises de la nation; un boulanger pour avoir vendu de la farine à un particulier demeurant à quatre lieues de Paris; un autre citoyen, prévenu d'avoir passé un pain à la barrière; un troisième, d'avoir vendu et acheté des *pièces dites des louis*, et l'un est prévenu de suspicion, l'autre d'avoir reçu et signé la pétition des vingt mille.

Quel délit que celui qui fournissait d'un seul coup à la nation vingt mille coupables! Souvent, à côté du prévenu A..., se trouve la mention : « Arrêté sans cause connue. » Puis viennent les prévenus B, C, D, etc., jusqu'au bas de la page, et en marge il est écrit : « Mêmes motifs que dessus. » Quelquefois la république se prend d'un beau zèle pour la morale : on arrête vingt ou trente femmes qualifiées dans l'écrou de filles publiques, et à la colonne des motifs on dit : « Prévenues de prostitution. »

Il n'y a pas jusqu'à la protection que la police doit aux aliénés et aux ivrognes qui ne devienne grotesque sous la plume du greffier de ces temps-là. Ainsi le 7 brumaire an III, l'écrou d'une femme porte : « Prévenue de s'être portée deux coups de couteau et de mauvaise vie. »

Ces divers écrous font connaître le personnel de Sainte-Pélagie, si on y ajoute les prisonniers politiques. Nous allons parler des plus importants.

Madame Roland avait quitté l'Abbaye, où son histoire commence, le 24 juin 1793, sur un ordre de mise en liberté; elle se rendit à l'instant chez elle; mais à peine montait-elle l'escalier, que des gens la suivent dans son appartement et veulent

l'arrêter de nouveau. Surprise et indignee, elle se retire chez son propriétaire, envoie à la section, dont les commissaires arrivent et protestent. Ils se rendent ensemble à la commune, on discute son affaire; elle intervient dans cette discussion; mais c'est en vain : les commissaires de la commune déclarent qu'arrêtée et conduite à l'Abbaye d'une manière illégale, il avait fallu la mettre en liberté pour régulariser la seconde arrestation aux termes de la loi, et que c'était ce qu'on venait de faire.

La joie de cette femme fut de courte durée. Le même jour on la reconstitua prisonnière, et elle fut envoyée à Sainte-Pélagie, où on ne rédigea son écrou que le lendemain. Il est ainsi conçu :

« Du 25 juin 1793 : Marie-Jeanne Philippon, femme Roland, ex-ministre, âgée de trente-neuf ans, native de Paris, y demeurant, rue de la Harpe, 51. Ledit ordre motivé d'après la lettre trouvée chez l'ex-ministre Roland, la fuite de son mari, la suspicion de sa complicité avec lui et la notoriété de ses liaisons avec des conspirateurs contre la liberté, et la clameur publique qui s'élève contre elle. »

« Mon courage n'était point au-dessous de la nouvelle disgrâce que je venais d'essuyer, dit madame Roland dans ses mémoires; mais le raffinement de cruauté avec lequel on m'avait donné l'avant-goût de la liberté, pour me charger de nouvelles chaînes; mais le soin barbare de se prévaloir d'un décret, en appliquant faussement une désignation pour me retenir plus arbitrairement dans une apparence de légalité, m'enflammaient d'indignation. Je me trouvais dans cette disposition où toutes les impressions sont plus vives et leurs effets plus alarmants pour la santé, Je me couchai sans pouvoir dormir; il fal-

lut bien rêver. Jamais les états violents ne sont pour moi de longue durée; j'ai besoin de me posséder, parce que j'ai l'habitude de me régir. Je me trouvai bien dupe d'accorder quelque chose à mes persécuteurs en me laissant froisser par leur injustice. Ils se chargeaient d'un nouvel odieux et changeaient peu l'état que j'avais déjà su si bien supporter. Ici, comme à l'Abbaye, n'avais-je pas des livres, du temps? n'étais-je plus moi-même? Véritablement je m'indignai presque d'avoir été troublée, et je ne songeai plus qu'à user de la vie et à employer mes facultés avec cette indépendance qu'une âme forte conserve dans les fers et qui trompe ses plus ardents ennemis; mais je sentais qu'il fallait varier mes occupations. Je fis acheter des crayons et je repris le dessin, que j'avais abandonné depuis si longtemps. La fermeté ne consiste pas seulement à s'élever au-dessus des circonstances par l'effort de sa volonté, mais à s'y maintenir par un régime et des soins convenables. La sagesse se compose de tous les actes utiles à sa conservation et à son exercice. Lorsque des événements fâcheux ou irritants viennent me surprendre, je ne me borne pas à rappeler les maximes de la philosophie pour soutenir mon courage; je ménage à mon esprit des distractions agréables, et je ne néglige point les préceptes de l'hygiène pour me conserver dans un juste équilibre. Je distribuai donc mes journées avec une sorte de régularité : le matin j'étudiais l'anglais dans l'excellent essai de Shaftesbury sur la vertu et j'expliquais des vers de Thompson. La saine métaphysique de l'un, les descriptions enchantées de l'autre, me transportaient tour à tour dans les régions intellectuelles et au milieu des scènes les plus touchantes de la nature; je dessinais ensuite jusqu'au dîner; j'avais cessé de conduire le crayon

depuis si longtemps, que je ne pouvais guère me trouver habile ; mais on conserve toujours le pouvoir de répéter avec plaisir ou de tenter avec facilité ce qu'on a fait avec succès dans sa jeunesse. »

Telles sont les impressions que nous a laissées madame Roland et qu'elle a tracées dans sa cellule à Sainte-Pélagie. Nous allons lui emprunter encore la description du quartier des femmes qu'elle habitait :

« Le corps de logis destiné pour les femmes est divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés desquels sont de petites cellules; c'est là que sous le même toit, sur la même ligne, séparée par un plâtrage, j'habite avec des filles perdues et des assassins. A côté de moi est une de ces créatures qui font métier de séduire la jeunesse et de vendre l'innocence Au-dessus est une femme qui a fabriqué de faux assignats et déchiré sur une grand'route un individu de son sexe avec les monstres dans la bande desquels elle est enrôlée. Chaque cellule est fermée par un gros verrou à clef, qu'un homme vient ouvrir tous les matins, en regardant effrontément si vous êtes debout ou couchée; alors leurs habitantes se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans une petite cour ou dans une salle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde.

» On juge bien que je gardai constamment ma cellule; mais les distances ne sont pas assez considérables pour sauver les oreilles des propos qu'on peut supposer à de telles femmes, sans qu'il soit possible de les imaginer pour quiconque ne les a jamais entendus.

» Ce n'est pas tout : le corps de logis où sont placés les hommes a des fenêtres en face et très-près du bâtiment qu'ha-

bitent les femmes ; la conversation s'établit entre les individus analogues ; elle est d'autant plus débordée, que ceux qui la tiennent ne sont susceptibles d'aucune crainte ; les gestes suppléent aux actions et les fenêtres servent de théâtre aux scènes du plus infâme libertinage. »

Madame Roland n'eut pas à supporter longtemps le spectacle dont elle se plaint d'une manière si amère. Madame Bouchaud, la femme du concierge, voyant ce qu'elle avait à souffrir, surtout de la chaleur, lui proposa de venir la majeure partie de ses journées dans son appartement ; celle-ci accepta et fit même venir son forte-piano pour faire de la musique. Bientôt sa situation comme prisonnière changea encore davantage.

« Ce n'était pas assez pour madame Bouchaud, dit-elle, de m'avoir offert l'usage de son appartement, elle savait que j'en usais avec une grande discrétion ; elle imagina de me sortir de ma triste cellule et de me loger dans une jolie chambre à cheminée, située au rez-de-chaussée, au-dessous de sa propre chambre. Me voilà donc délivrée de l'affreux entourage qui faisait mon tourment, après trois semaines de résidence : je n'aurai plus à passer deux fois le jour au milieu des femmes de mon voisinage, pour m'éloigner d'elles durant quelque temps ; je ne verrai plus le porte-clefs à sinistre figure ouvrir ma porte tous les matins et tirer le gros verrou sur moi, comme sur une criminelle qu'il faut sévèrement garder. C'est la douce physionomie de madame Bouchaud qui se présente à moi ; c'est elle dont je sens à chaque minute les soins délicats ; il n'est pas jusqu'au jasmin apporté devant ma fenêtre dont on garnit les grilles de ses branches flexibles qui n'atteste le désir dont elle est pénétrée ; je me regarde comme sa pensionnaire et j'oublie

ma captivité. Tous mes objets d'étude ou d'amusement sont réunis autour de moi; mon forte-piano est près de mon lit; des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner dans mon asile la propreté qui me plaît. »

Tant que madame Roland parle ce langage, elle est intéressante aux yeux de tous; on plaint sa captivité, on souffre de ses souffrances, on admire sa douce philosophie et sa noble résignation; mais du moment qu'elle veut parler le langage sévère de la politique terrible de ces temps-là, juger les événements, les choses et les hommes, tout cet intérêt disparaît; on ne voit plus en elle qu'une femme qui, presque honteuse de la faiblesse de son sexe, veut marcher au niveau des hommes les plus énergiques de la révolution, sans être animée d'une de ces passions violentes qui seules peuvent donner à son sexe la force et le courage surhumains. On comprend la maîtresse vengeant son amant, la mère mourant pour son fils, la fille pour sa mère, l'épouse pour son époux; mais on ne comprend pas la femme qui, ayant déjà eu la prétention d'être ministre et de gouverner la France, quand l'occasion lui est offerte de s'immoler pour son mari, détourne sa destination et se pose en victime politique redoutable aux partis. Telle est l'impression que produit la lecture de ses mémoires. Elle ne parle pas seulement comme une femme qui a vu les événements antérieurs à sa captivité, mais comme un ministre qui les a amenés, conseillés, jugés. Elle nomme à peine son mari et sa fille, dont elle tenait la place dans la prison, et s'appesantit sur beaucoup de girondins, de montagnards et sur Charlotte Corday. Certes, la mort d'une femme douée de facultés si précieuses est un événement regret-

table et que nous déplorons les premiers; mais elle eût peut-être échappé à son sort si elle fût restée épouse et mère; elle a voulu être *homme politique;* elle a fomenté, formé la Gironde; elle s'est mise à la tête de ce parti, ce parti l'a entraînée dans sa chute; cela devait être. La mort de madame Roland sur l'échafaud révolutionnaire n'était que l'exécution d'un ministre de la république qui s'était rendu coupable aux yeux d'un parti triomphant.

Et maintenant que nous avons présenté la vérité dans toute sa rudesse pour le *chef de parti,* donnons à la femme la pitié que demandent ses souffrances, les éloges que méritent son calme et sa résignation, quelle qu'en fût la source.

Madame Roland passa à Sainte-Pélagie quatre mois, pendant lesquels elle vit s'évanouir une à une ses espérances, et ses amis languir comme elle dans les prisons ou mourir sur l'échafaud. Malgré la douce existence que lui avait faite la femme du concierge, elle éprouva encore bien des peines, bien des tourments inhérents à sa captivité. On la força de quitter la chambre qu'elle habitait et de remonter dans le corridor. Là elle trouva cette fois des compagnes d'infortunes avec lesquelles elle pouvait s'entretenir : c'étaient la princesse de Monaco, madame Pétion, la comtesse du Barry et la marquise de Créqui, qui, si l'on en croit ses mémoires, reconnut dans l'épouse de l'ex-ministre la nièce de sa femme de chambre.

Madame Roland, lasse de sa captivité et désespérant de son sort, conçut le projet de s'ôter la vie. Elle avait de l'opium et avait déjà fait tous ses préparatifs et écrit ses adieux à sa fille, à sa vieille bonne et à ses amis, lorsqu'on lui annonça qu'elle allait être appelée en témoignage dans le procès des girondins.

Elle renonça dès lors à son projet, soit qu'une dernière lueur d'espoir se fût présentée à elle, soit qu'elle pensât, comme elle l'écrivait, que *les âmes qui ont quelque grandeur doivent s'oublier elles-mêmes*. Elle continua donc sa vie paisible et occupée à Sainte-Pélagie. C'est là qu'elle écrivit ses mémoires, ses notes et ses portraits. Elle fut plusieurs fois malade et contrainte d'aller à l'infirmerie. C'est encore dans ce lieu qu'elle vit un médecin qui lui parla de Robespierre. Sur cette conversation, elle résolut de lui écrire, fit la lettre qu'elle nous a laissée et ne l'envoya pas. Enfin le jour arriva où elle fut transférée à la Conciergerie, d'où nous l'avons vue marcher à la mort.

Son écrou porte à la colonne des élargissements :

« Du dixième jour du deuxième mois appelé brumaire de l'an II de la république, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le tribunal révolutionnaire extraordinaire établi par décret de la Convention nationale du 10 mars 1793, en date de ce jour, Marie-Jeanne Philippon, femme Roland, ex-ministre, écrouée ci-contre, a été extraite des prisons de céans et transférée à la maison de justice de la Conciergerie. »

Un mois après que madame Roland fut arrivée à Sainte-Pélagie, on y amena madame du Barry.

Cette ancienne maîtresse de Louis XV, moins coupable d'avoir accepté le rang et les prodigalités dont elle avait été l'objet que Louis XV de les lui avoir donnés, vivait, depuis la mort de son amant, dans une grande opulence à son magnifique pavillon de Lucienne, où elle avait néanmoins conservé de nombreuses relations avec les grands seigneurs, surtout avec la famille d'Aiguillon.

La comtesse du Barry avait la réputation de posséder les plus

beaux diamants de l'Europe. Un premier vol de ces objets lui fut fait en 1776. Elle mit en vain la police en campagne, elle ne put ni en découvrir les auteurs ni recouvrir ses bijoux. La révolution éclata. Madame du Barry resta en France et se borna à diminuer son nombreux domestique et à cacher plus soigneusement les diamants qu'elle avait encore; mais cette précaution fut vaine : dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791 on lui vola le reste de ses écrins. Elle apprit bientôt que les voleurs étaient à Londres et s'y rendit sur-le-champ; elle revint en France et retourna plusieurs fois à Londres pour le même objet. Ces voyages excitèrent des soupçons. A cette époque les émigrés remplissaient l'Angleterre et conspiraient. Les relations de madame du Barry firent croire que le vol des diamants était supposé et lui servait de prétexte pour aller fomenter à Londres la contre-révolution. La tête de Louis XVI était tombée et la terreur commençait. Madame du Barry s'adressa à l'administration du département de Seine-et-Oise pour être protégée, et obtint de vivre tranquille pendant quelques mois à Lucienne; mais au bout de ce temps de nouveaux orages s'élevèrent contre elle. Le duc de Brissac, son dernier cavalier servant, fut massacré à Versailles, et Mausabré, son aide de camp, fut arrêté à Lucienne, où il était caché. Les soupçons reprirent toute leur force, et madame du Barry fut plus inquiétée que jamais. Alors elle écrivit au maire de Versailles pour lui demander une entrevue. Celui-ci, curieux peut-être de voir tout à son aise une femme devenue célèbre par le rôle qu'elle avait joué, lui fit dire qu'il viendrait la voir et entendre ses explications à son pavillon de Lucienne. C'était dans le mois de juillet 1793. Madame du Barry habitait seule ce pavillon avec

peu de domestiques, une femme de chambre et Zamore, ce nègre que Louis XV avait nommé dans une orgie seigneur de ce lieu. Zamore, au service de madame du Barry depuis son enfance, comme on le sait, avait été élevé par elle; elle l'avait fait baptiser et l'avait tenu avec Louis XV. C'est lui qui dans un riche costume indien restait toujours couché à la porte de la chambre quand le roi était seul avec sa maîtresse. Il avait pris la comtesse en amour, et c'était celui sur la fidélité et le dévouement duquel madame du Barry comptait le plus. Aussi était-ce le seul ancien serviteur qu'elle eût gardé et en qui elle eût mis toute sa confiance.

Le jour où le maire de Versailles devait venir la voir, madame du Barry sentit naître en elle un sentiment de coquetterie qu'elle n'avait pas eu depuis longtemps l'occasion d'éprouver. Cette entrevue était décisive pour sa vie; elle devait charmer et séduire le maire, dont elle devinait la curiosité. Bien qu'âgée de quarante-huit ans à cette époque, elle n'avait ni un cheveu blanc ni une ride. Elle se rappela le mot de Pierre le Grand sur madame de Maintenon quand il vit cette autre maîtresse de roi septuagénaire, et voulut que le maire de Versailles en dît autant.

Quelques heures avant celle du rendez-vous, madame du Barry, enfermée avec son nègre dans une pièce reculée de son pavillon, procéda à sa toilette. Elle avait fait pratiquer dans cette chambre une cachette, connue d'elle et de lui seul, dans laquelle était un coffret contenant tout ce qui lui restait de bijoux. Zamore sonda les murs, en retira le coffret, et madame du Barry l'ayant ouvert, y prit la parure qu'elle portait le jour de sa présentation à Versailles. Elle contempla longtemps en

silence ces riches bijoux qui lui rappelaient tant de souvenirs, et en ayant orné son front et son cou, s'examina dans une glace avec curiosité. Mais à peine se fut-elle mirée, qu'un triste nuage passa sur ses traits. Elle regarda sa toilette dans tous ses détails, comme pour en chercher les défauts; puis, avec un profond soupir, laissa échapper ces paroles :

— Ma toilette est fort bien; rien n'y manque. Ce n'est pas elle, c'est moi qui ne suis plus la même.

A ces mots prononcés avec douleur, une voix exaltée répondit aussitôt :

— Maîtresse est toujours belle!

Elle se retourna, et vit derrière elle Zamore, dont le souffle brûlant effleurait sa poitrine, dont les regards la dévoraient. Elle ne fit aucune attention à son attitude, préoccupée qu'elle était de l'idée affligeante qu'elle venait d'exprimer, et se borna à lui répondre avec un sourire qui le remerciait de ses paroles :

— Pourvu que le maire de Versailles pense comme toi, je suis sauvée!

L'entrevue eut lieu le soir même avec ce fonctionnaire, et, soit qu'en effet il fût séduit par la comtesse, soit qu'il crût à son innocence, il la quitta en lui laissant l'assurance qu'aucun danger ne la menaçait, et qu'elle était désormais sous sa protection spéciale. Heureuse de cette certitude, madame du Barry en témoigna sa satisfaction à Zamore, et résolut dès ce jour-là de continuer à faire de grandes toilettes, afin de parler aux yeux.

Ce soir-là elle se coucha de bonne heure, fatiguée des émotions qu'elle avait ressenties; mais au bout de quelques heures de sommeil, elle se réveilla, et ne pouvant se rendormir, alluma

sa bougie, et se mit à lire dans son lit. Elle était toute occupée de son livre, lorsqu'un vacillement, produit par les rideaux, et accompagné d'un léger bruit, lui fit lever les yeux. Elle regarda, et vit au pied de son lit, au milieu des riches étoffes qui l'entouraient, la tête de Zamore, qui, dardant sur elle ses regards, et montrant ses dents blanches, lui répéta dans le silence de la nuit ces mêmes paroles :

— Maîtresse est toujours belle !

Effrayée cette fois en voyant l'expression du nègre et en entendant sa voix vibrante, madame du Barry comprit le sens qu'il attachait à ses paroles. En effet, bien qu'il ne parlât pas, Zamore exprimait dans son regard, dans son attitude, dans ses gestes, tout ce qui se passait en lui. « Depuis vingt ans je vous aime, semblait-il lui dire; depuis vingt ans je ne désire, je ne veux que vous. Je vous ai connue jeune et belle, vous étiez la maîtresse d'un roi, je veillais à la porte pour protéger vos plaisirs, et l'amour brûlait ma vie; j'ai subi ce supplice sans murmurer et sans me plaindre. Plus tard, vous avez été la maîtresse de grands seigneurs; je n'ai rien dit encore, j'ai souffert en silence. Vous étiez trop haut pour que j'ose aspirer à vous; je me suis borné à lever les yeux vers le ciel et à vous adorer; mais maintenant vous êtes descendue à mon niveau; maintenant vous êtes même au-dessous de moi, car le peuple est maître, et je suis du peuple; maintenant vous n'êtes plus belle pour personne, et vous l'êtes toujours pour moi; maintenant j'oserai tout ! »

Et comme son regard exprimait cette dernière pensée, il s'avança brusquement vers sa maîtresse, qui lui dit, ayant l'air de répondre à tout cela :

— Insolent!... Un valet!... Je vous chasse!

Secouant violemment alors le cordon de la sonnette, elle appela à son secours. Quand ses gens accoururent, le nègre était parti. Madame du Barry, ne voulant pas divulguer ce qui s'était passé, donna un prétexte pour avoir appelé les domestiques, et les renvoya tous, excepté sa femme de chambre, qu'elle retint auprès d'elle.

Le lendemain Zamore ne parut pas de tout le jour. Madame du Barry pensa qu'il n'avait pas osé se présenter devant elle. Le surlendemain et les jours suivants, même absence. Madame du Barry s'informa de lui. On lui répondit qu'on le croyait envoyé en commission par elle, ce qui était arrivé maintefois. Zamore avait disparu.

Quelques jours après, au moment où elle s'y attendait le moins, elle fut arrêtée à Lucienne, conduite à Paris, et écrouée à Sainte-Pélagie. Elle avait été dénoncée par Zamore. Le nègre, ne pouvant satisfaire son amour, avait satisfait sa vengeance. Il se vengeait de vingt années de tortures.

Madame du Barry supporta assez bien le commencement de sa captivité à Sainte-Pélagie; elle espérait encore. Elle fit plusieurs révélations touchant des bijoux qu'elle avait cachés, croyant par là montrer de la franchise, et désarmer ses juges mais elle se trompait. Ses voyages à Londres et son immense fortune, sur laquelle elle avait fait plusieurs opérations, augmentaient les soupçons de conspiration à l'étranger dont on l'accusait. Son affaire devint très-grave, et les Vandeniver, que nous avons vus à la Force, ses banquiers et ses correspondants, furent compromis et englobés dans son pro-cès. Madame du Barry fut mise au second étage du quartier des

femmes de Sainte-Pélagie, dans un dortoir qu'habitaient également une douzaine de filles publiques, punies pour des contraventions de police. Sa position était d'autant plus affreuse que, repoussant malgré elle cette société, elle entendait ses dignes compagnes lui reprocher sa fierté mal placée, et lui rappeler qu'elle avait fait à peu près leur métier avant d'être la maîtresse d'un roi. Elle parvint cependant à adoucir sa situation en faisant d'énormes cadeaux à ces filles. Tout ce qu'elle avait de chiffons passa par leurs mains, et fut plus tard étalé par elles sur les boulevards et sur les places publiques. Madame du Barry, s'attendant tous les jours à être interrogée ou jugée, passait sa vie à faire des toilettes extraordinaires, et abandonnait ensuite sa défroque à ses compagnes, qui avaient fini par lui rendre la vie douce, afin d'avoir part à ses cadeaux.

Madame de Créqui donne dans ses mémoires le détail de sa toilette le jour où la voiture vint prendre cette dame pour la conduire à la Conciergerie :

« Elle portait, dit-elle, un fourreau de linon bouffant bordé de satin couleur de rose et vert, en découpures à dents de loup, et ces deux couleurs alternées; des nœuds assortis sur un bonnet à la baigneuse, et des souliers de satin rayés, couleur de rose et gros vert. »

Madame du Barry comparut devant le tribunal révolutionnaire avec MM. Vandeniver, et fut condamnée avec eux à la peine de mort. Son courage l'abandonna entièrement en entendant prononcer son arrêt. Pourtant, pendant le trajet sur la fatale charrette, le 8 décembre 1793, elle avait repris du courage, grâce aux exhortations de Vandeniver père, qui paraissait plus occupé d'elle que de son fils. Elle descendit d'un

pas assez ferme sur la place de la Révolution; mais au moment où elle montait les degrés de l'échafaud, une voix bien connue frappa son oreille, et ces mots retentirent de nouveau :

— Maîtresse est toujours belle!...

Elle se retourna vivement, et vit au premier rang du peuple, touchant presque l'instrument du supplice, le nègre Zamore, qui la fixait encore de son regard ardent. A cette vue elle s'arrêta, et se laissa aller entre les bras de l'exécuteur, qui la porta jusque sur le plancher; puis, revenant à elle, elle sentit des larmes jaillir de ses yeux, et, au travers du voile qui s'étendait sur sa vue, elle jeta un regard d'amertume et de supplication sur celui qui l'avait perdue, croyant peut-être dans son désespoir qu'il pouvait la sauver; mais l'exécuteur s'approcha d'elle et voulut la saisir. Alors, reculant devant lui, et joignant ses mains suppliantes, elle s'écria dans son délire :

— *Monsieur le bourreau, encore un moment!*

Et détournant de nouveau la tête, elle implora du regard le nègre immobile au pied de l'échafaud. La seconde d'après, le nègre silencieux et morne se retirait les bras croisés sur la poitrine; il avait vu tomber la tête de sa maîtresse. C'est la seule femme de ces temps-là qui ait pleuré sur l'échafaud.

Zamore existait encore en 1830.

C'est aussi à Sainte-Pélagie que furent emprisonnées les actrices du Théâtre-Français, dit Théâtre de la Nation, en vertu de la loi qui mit en arrestation les acteurs de la ci-devant Comédie-Française. Ce fut à propos de la représentation de *Paméla* ou *la Vertu récompensée*, comédie en cinq actes et en vers, de François de Neufchâteau, ex-constituant.

Déjà huit mois auparavant, ce théâtre avait représenté *l'Ami*

des Lois, de Laya, qui avait excité des troubles. Cette pièce était un appel fait aux timides et aux peureux, qui, n'osant se prononcer ouvertement contre les rigueurs du nouveau gouvernement, trouvaient plus commode d'applaudir collectivement, ou cachés dans le fond des loges ou du parterre, aux portraits satiriques de Marat et de Robespierre, désignés sous ces deux noms de mauvais goût, *Duricrâne* et *Nomophage*. La chose fut portée jusqu'à la Convention, qui abandonna pour un instant la grave affaire qui l'occupait, le jugement de Louis XVI, et prit connaissance de celle-là. La pièce fut défendue. Ce devait être pour les comédiens un premier avis ; ils n'en tinrent compte. Le 1er août 1793, au moment où la Convention, irritée et non effrayée des désastres de toute espèce qui avaient signalé le mois de juillet, acceptait une suite de décrets terribles contre ses ennemis du dedans et du dehors, le Théâtre de la Nation donnait la première représentation de *Paméla*, pièce remplie d'allusions contre le nouvel ordre de choses. Tout ce qui restait de nobles à Paris s'était rendu à cette représentation, et faisait, comme à *l'Ami des Lois*, une manifestation peureuse et coupable contre le gouvernement qui existait. Le comité de salut public manda l'auteur, qui, en offrant de faire des coupures, obtint que les représentations de sa pièce continueraient; mais ces représentations devenaient de jour en jour plus bruyantes, et l'audace des applaudissements contre le système en vigueur redoublait chaque soir. Le 2 septembre, la pièce avait été donnée et se poursuivait au bruit des bravos complaisants, tandis qu'aux jacobins, qui étaient en séance, un homme en costume d'officier traversait précipitamment la salle, montait à la tribune, et dénonçait à la société la pièce

et les principes contre-révolutionnaires qu'elle contenait. Il avait voulu protester dans la salle même, et s'était vu menacé. Robespierre prenait la parole pour soutenir la dénonciation, et le lendemain, 3 septembre, Barrère montait à son tour à la tribune, et annonçait que la nuit même le Théâtre de la Nation avait été fermé, et que l'auteur, les acteurs et les actrices avaient été arrêtés. Il rappelait les circonstances dans lesquelles ce théâtre avait montré son mauvais vouloir à la révolution, et terminait ainsi son rapport :

« Si cette mesure paraissait trop rigoureuse à quelqu'un, je lui dirais : Les théâtres sont les écoles primaires des hommes éclairés, et un supplément à l'éducation publique. »

L'auteur et les acteurs furent envoyés aux Madelonnettes et à la Bourbe; les actrices à Sainte-Pélagie.

On lit sur le registre d'écrou de cette prison, à la date du 3 septembre 1793, les noms des citoyennes Lange, Petit, Fleury, Suin, Joly, Devienne, Lachassaigne, Raucourt et Mézeray, et à côté de chaque nom il est écrit :

« Cette citoyenne est assez connue pour ne pas mettre ici son signalement. »

Le 13 septembre, nous voyons l'écrou de Larive avec la même mention.

Du reste, il paraît que ce succès avait mis en goût les dénonciations contre les comédiens; car, à la date du 4 septembre, un membre des jacobins dénonça également les acteurs du Lycée, établis au Palais-Royal, à l'occasion d'une pièce intitulée *Adèle de Sacy*, où l'on trouvait l'histoire des malheurs de la reine et de son fils. Il demanda qu'on mît en arrestation non-seulement auteurs, acteurs et actrices, mais encore les musi-

ciens eux-mêmes, *parce qu'ils se plaisaient à râcler des airs chers aux ennemis du peuple.*

L'affaire des comédiens prenait des proportions sérieuses, comme il est facile de le voir par l'exaspération des clubs. Collot d'Herbois, leur ancien confrère, en qui ils espéraient, se montra au contraire inexorable, et les fit poursuivre avec plus d'acharnement. Mais les acteurs seuls entrevirent le danger de leur position ; les actrices, soit qu'elles l'ignorassent, soit qu'elles ne le prissent pas au sérieux, ne s'en affectèrent pas. Il est vrai que ce furent les prisonnières les mieux traitées dans Sainte-Pélagie. Enchantés et curieux de connaître ces dames, les administrateurs de la prison furent remplis de complaisance pour elles. Chaque jour c'étaient des soupers au greffe, de la musique, jusqu'à des bals. Elles seules avaient la faculté de se promener dans le jardin, tandis que les autres n'avaient qu'un corridor ou une cour étroite. Lepitre, prisonnier alors comme elles, les voyait chaque jour de sa fenêtre folâtrer dans le jardin. Elles avaient en outre tout ce qui peut adoucir la vie, qui leur était envoyé du dehors, car ces dames laissaient de nombreuses affections dans le monde, et ces affections leur restèrent fidèles. A peine furent-elles emprisonnées, que le comité de salut public se vit assiégé par leurs nombreux adorateurs. A toute heure, en tout lieu, c'étaient des instances réitérées.

Parmi les solliciteurs, se faisait remarquer un ancien mousquetaire, amant ou mari de mademoiselle Joly, qui ne cessait de réclamer pour elle. Il aimait cette femme à l'adoration, et publia après sa mort un volume de vers en son honneur. Ses sollicitations furent couronnées d'un plein succès. Il obtint au

bout de peu de temps la liberté de son amie, mais à condition qu'elle débuterait sur le Théâtre de la République, théâtre rival pour l'opinion de la Comédie-Française, et où était alors Talma. Mademoiselle Joly y débuta en effet le 14 janvier, dans le rôle de Dorine du *Tartufe;* un autre acteur nommé Dupont, obtint la même faveur. Les autres restèrent en prison, tandis que leur procès s'instruisait. Ils devaient tous comparaître le 12 messidor devant le tribunal révolutionnaire, pour y être jugés; la tradition veut que les quais et les places publiques fussent inondés de foule le 14, pour les voir marcher à la guillotine; mais ils ne purent être jugés : le dossier de leurs pièces d'accusation fut soustrait et anéanti par un nommé Labussière, qu'on a appelé le sauveur de la Comédie-Française, contre l'opinion de quelques-uns qui lui dénient ce titre. Nous donnerons les détails de tout cela dans la prison des comédiens, auxquels ils s'appliquent mieux.

Les actrices sortirent de Sainte-Pélagie après le 9 thermidor, et leur affaire ne fut pas jugée.

On a toujours pensé que la prison de Sainte-Pélagie avait été choisie pour les actrices à cause du rapprochement qui existait par rapport à cette sainte, qui avait été comédienne à Antioche. Les actrices se trouvaient sur les terres d'une ancienne camarade.

Il est encore une prisonnière dont nous avons à parler, et que la tradition populaire et presque toutes les biographies mettent à Sainte-Pélagie; c'est l'impératrice Joséphine, alors madame de Beauharnais. Allez à Sainte-Pélagie, et les gardiens ne manqueront pas de vous montrer la cellule numéro 6, comme ayant été habitée par elle sous la Terreur. Il y a des

mémoires sur ces temps qui, avec un cachet de vérité historique, sèment le séjour de Joséphine à Sainte-Pélagie d'anecdotes plus ou moins piquantes, comme, par exemple, celle qui eut lieu pour lui annoncer la mort de Robespierre, en lui montrant de loin une robe, et lui jetant une pierre, etc. Tout cela est controuvé : jamais Joséphine n'a été emprisonnée à Sainte-Pélagie. Son nom manque sur le livre d'écrous. On n'y trouve que celui de sa tante, la comtesse Marie-Françoise de Beauharnais, plus connue sous le nom de Stéphanie ou Fanny de Beauharnais, écrouée à cette prison, à la date du 4 novembre 1794, sans cause connue. Elle est morte à Paris en 1813, et Lebrun Pindare a consacré sa mémoire par ces deux vers :

> Églé, belle et poëte, a deux petits travers :
> Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

C'est peut-être la confusion de personne et l'identité de nom qui a donné lieu à cette tradition erronée. Quoi qu'il en soit, cette croyance est tellement répandue, que M. Barthélemy Maurice, infatigable dans ses recherches précieuses sur les prisons de la Seine, n'ayant pas lui-même trouvé Joséphine sur les livres d'écrous de Sainte-Pélagie, n'en conclut pas moins qu'elle a dû y être renfermée, contestant en cela le dire du baron de Coston, dans la *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, qui ne place la captivité de Joséphine qu'à la prison des Carmes :

« L'emprisonnement de Joséphine n'a pas duré dix-huit mois, dit-il, et c'est probablement à Sainte-Pélagie qu'il a eu lieu, du moins pour une partie de sa durée. Il faut au fond un bruit généralement répandu; il n'y a pas un prisonnier un peu marquant auquel on n'ait dit qu'il y occupait sa chambre,

le numéro 6 du corridor rouge. Cependant son écrou ne se trouve pas.

» Lorsque M. Dubois était préfet de police, et c'est un fait que nous tenons de la bouche même de son fils, un employé qui mettait quelque ordre dans les archives, lui présenta un certificat en vertu duquel Joséphine était sortie de prison. M. Dubois, pensant qu'une pareille pièce ne devait pas rester dans les cartons, la mit dans sa poche. Qu'il l'ait gardée ou qu'il en ait fait hommage à l'empereur, c'est ce que j'ignore; mais on sent que le même motif qui a fait enlever le certificat a bien pu faire disparaître l'écrou et la mention nominative au répertoire. »

Il y a des choses vraies dans cette note de M. Barthélemy Maurice; mais l'écrou de Joséphine n'a pas disparu des registres, comme il le croit; car nous l'avons retrouvé; seulement nous l'avons retrouvé à la seule place où il doit être, c'est-à-dire à la prison des Carmes. Nous allons donner ces deux pièces authentiques et inédites, qui fixent d'une manière certaine ce point de l'histoire contemporaine.

La prison des Carmes a deux sortes de registres : le premier a l'*entête* suivant :

Registre des écrous de la maison d'arrêt dite des Carmes, commencé le 28 germinal, l'an deuxième de la république une, indivisible et impérissable, cotté et paraphé, numérotté par moi, Roblâtre, concierge de ladite maison.

C'est le registre particulier du concierge, son memento, sur lequel il s'est borné à transcrire les ordres d'arrestation. On y lit l'ordre suivant :

« SECTION DES TUILERIES.

» COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

» Le concierge de la maison d'arrêt des Carmes recevra la citoyenne Beauharnais, femme du général, suspecte, aux termes de la loi du 17 septembre dernier, pour y être détenue jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné et par mesure de sûreté générale.

» Fait au comité le 2 floréal de l'an II de la république une et indivisible.

» *Signé* : Pilotz, Canic, Moreau, Lacombe, Caudy, Louis-François Charvet et Guerruet. »

Le second registre est plus authentique encore : c'est le registre légal d'écrous. Il porte au premier feuillet :

« Le présent registre, contenant cent quatre-vingt-dix feuillets, a été coté et paraphé par première et dernière, par nous, officiers municipaux et administrateurs au département de la police, pour servir au concierge de la maison des Carmes à inscrire jour par jour et sans aucun blanc, les prisonniers qui lui seront amenés pour être confiés à sa garde, avec indication conforme aux titres des différentes colonnes. Fait au département de police, à la mairie, le 28 pluviôse de l'an second de la république une et indivisible.

» *Signé* : Figuet, Ménessier, Dauger, Heussée, administrateurs de police. »

On lit ensuite à la date du 3 floréal :

« Comité révolutionnaire des Tuileries. — Pilotz, Canic. — Ordre du 2 floréal. — Beauharnais, femme de l'ex-général. — Signalement non porté. — Par mesure de sûreté générale. »

Il est évident que l'ordre du comité des Tuileries a été exécuté chez madame de Beauharnais; qu'elle a été arrêtée chez elle et non transférée d'une autre prison à celle des Carmes. S'il en eût été autrement, le registre d'écrou mentionnerait la prison d'où elle sortait, et d'ailleurs les comités révolutionnaires avaient bien le droit de faire arrêter à domicile, mais non celui d'ordonner des transferts. Ces mesures regardaient les administrateurs de police. Il est donc bien certain que Joséphine, lors de son arrestation, a été conduite aux Carmes; rien sur le registre ne dit qu'elle ait été transférée ailleurs, comme rien du reste ne dit qu'elle ait été mise en liberté. A cet égard le registre est muet et ne contient que des blancs. Mais Nougaret rapporte dans ses *Prisons* la relation d'un nommé Loittant, successivement détenu pendant trois cent cinquante jours aux Madelonnettes, à Port-Libre et aux Carmes; ce prisonnier dit que Joséphine habitait cette dernière prison, qu'elle y a reçu la lettre si connue de son mari, en date du 4 thermidor, et qu'elle y resta jusqu'au 19 ou au 20 de ce mois, époque à la quelle elle obtint sa liberté par Tallien. Ces documents ne peuvent plus laisser aucun doute.

Nous avons voulu aller plus loin dans nos investigations; nous avons recherché l'ordre original concernant Joséphine, qui, comme les autres, devait être déposé aux archives; nous ne l'avons pas trouvé. C'est sans doute par suite de la mesure prise par le préfet Dubois, que M. Barthélemy Maurice dit lui avoir été racontée par son fils. L'assertion de cet écrivain à l'égard des dix-huit mois de captivité est aussi très-réelle, puisque Joséphine n'est restée aux Carmes que depuis le 2 floréal jusqu'au 20 thermidor au plus tard.

Nous avons cru devoir placer la rectification de cette erreur en écrivant l'histoire de la prison à laquelle elle s'applique; quant aux détails de la captivité, elle trouvera sa place dans la maison des Carmes.

Le local des hommes à Sainte-Pélagie, situé en face, comme nous l'avons dit, était le même que celui des femmes, et les prisonniers étaient soumis à un régime semblable. Ainsi qu'on l'a vu, les deux quartiers pouvaient communiquer ensemble et se dire quelques mots.

L'épicier Cortey, que nous avons mentionné dans le Temple pour sa complicité avec le baron de Batz, était prisonnier avec le comte Laval Montmorency, le marquis de Pons, Sombreuil, ancien gouverneur des Invalides, etc. Il s'amusait un jour à envoyer des baisers à la princesse de Monaco, dont la croisée était en face. Le marquis de Pons, qui était présent, lui dit avec sévérité :

— Il faut que vous soyez bien mal élevé, monsieur Cortey, pour vous familiariser avec une personne de ce rang-là ; il n'est pas étonnant qu'on veuille vous guillotiner avec nous, puisque vous nous traitez en égal.

En effet, tous ceux que nous venons de nommer furent guillotinés pour crime de conspiration royaliste.

Nous pouvons, du reste, donner une idée plus positive du régime de cette prison, qu'un prisonnier, le médecin Lafisse, nous a transmise en vers composés à Sainte-Pélagie même (2). En voici quelques fragments. L'intérêt qui s'y attache tient surtout à l'endroit où ils furent faits.

.... Dans ce fatal repaire
On boit, on mange, on rêve et l'on digère.

On s'est levé pour se coucher le soir.
Le lendemain de même on recommence.
On ne voit point, dans ce sombre manoir,
D'où vient le vent qui souffle sur la France.
La promenade est un corridor noir,
Qu'éclaire à peine une seule fenêtre,
En tout portant douze petits carreaux
Qui laissent voir six monstrueux barreaux,
Bien traversés, scellés en fort salpêtre.

. . . .

Au point du jour un pesant balayeur
Du corridor vient gratter la longueur,
Et lestement déplace la poussière.
Lorsque Phébus entame sa carrière,
D'un guichetier l'officieuse main,
De chaque porte exploitant la ferrure,
De nos verrous vient ouvrir la serrure.
Chacun alors peut se mettre en chemin,
Mais sans beaucoup s'éloigner de son gîte.
Dans le quartier une horloge maudite,
Dont le marteau paresseux et traînant
A chaque coup hésitant de s'abattre,
Semble à regret frapper l'airain sonnant,
Annonce une heure au plus au bout de quatre,
Et sonne encor plus de vingt fois par jour.
Lorsque la nuit revient dans ce séjour,
Trois fois la cloche annonce la clôture.
Un guichetier avec son gros pilon,
Semblable à ceux des enfants de Purgon,
De nos barreaux sonde la contexture;
Sur la traverse il frappe lourdement;
Sur les barreaux mis verticalement,
En ligne oblique, il touche avec adresse,
Faisant tinter à son tour chaque pièce
Pour être sûr que le tout soit entier.
Puis le concierge avec des yeux sévères
Regarde encore après le guichetier
Si ses dindons sont tous dans leurs galères,
Et poliment nous dit : Bonsoir, mes frères.
Tout cela fait, on ferme les verrous.

Parmi nos anciennes connaissances, nous retrouvons à Sainte-Pélagie Lepitre.

Un jour qu'il assistait au conseil général, on lui présenta un papier couvert de signatures pour y apposer la sienne ; croyant que c'était la feuille de présence, il signa comme les autres; mais, instruit que cette pièce était une adresse contre les girondins, alors prisonniers, et dont le parti montagnard demandait à grands cris le jugement, il se leva et alla biffer sa signature. Cette démarche souleva contre lui tous ses collègues, et l'un des substituts de la Commune, Réal, que nous avons si souvent mentionné dans ce livre, demanda contre lui la censure au sein du conseil comme lâche et menteur. A partir de ce jour Lepitre ne reparut plus à la Commune, s'attendant chaque jour à être arrêté.

Le 7 octobre, en soupant avec sa famille, il disait en riant que si on voulait le mettre en prison et qu'on lui donnât le choix, il désignerait Sainte-Pélagie, où se trouvaient plusieurs personnes de sa connaissance. Le lendemain 8, de grand matin, un membre du comité révolutionnaire venait l'arrêter et le conduisait précisément à Sainte-Pélagie. Il y fut mis d'abord au secret; mais d'après ce qu'il nous dit lui-même, ce secret n'était pas bien rigoureux, car il pouvait sortir de sa cellule et communiquer avec les autres prisonniers.

Peu de temps après son arrestation, on lui amena pour compagnon de captivité un nommé Lebœuf, officier municipal comme lui. Lebœuf était impliqué dans la même affaire que Lepitre. Il était d'un caractère doux et timide. L'heure de se coucher étant arrivée, il s'approcha de Lepitre et lui demanda en tremblant s'il ne trouverait pas mauvais qu'il priât Dieu.

— Comment donc ! s'écria Lepitre ; pensez-vous que je n'y croie pas? Priez, mon cher, et je prierai avec vous. J'ai plus

d'une fois éprouvé dans ma vie combien est consolante l'idée d'un Dieu qui lit au fond des cœurs et nous donne le courage de résister à la méchanceté des hommes.

Dès ce jour les deux prisonniers prirent une vive amitié et une entière confiance l'un pour l'autre; ils se partageaient également les soins de leur petit ménage, lisaient et passaient le reste de leur temps à jouer au piquet avec un jeu de cartes que Mme de V... avait procuré à Lepitre.

Ils furent conduits ensemble à la Conciergerie le 18 novembre, et comparurent devant le tribunal révolutionnaire, qui les acquitta, ainsi que leurs coaccusés, tous membres de la Commune.

Le poëte Roucher, dont nous réservons l'histoire pour Saint-Lazare, entra aussi à Sainte-Pélagie le 10 vendémiaire an II. Il occupa d'abord le n° 31 du premier étage; il n'avait pour promenade qu'un corridor de cent pieds de long sur quatre de large, éclairé par une demi-fenêtre placée à l'extrémité du couloir; il fut transféré au second étage le 24 brumaire.

« La prise de Toulon, dit-il (3), a mis en mouvement toutes les verves poétiques de Sainte-Pélagie. Le grand poële (dans le corridor) était le point de ralliement d'où partaient par éclats de musique ou de rire la joie chantante qui saluait la patrie. »

A l'appui de ce fait, nous pouvons aussi citer les vers du médecin Lafisse, qui dit, dans la pièce dont nous avons donné des fragments :

> .... Quand l'heureuse nouvelle
> Du lâche Anglais expulsé de Toulon
> Nous arriva, soudain dans la prison
> La joie alors devint universelle;



Audibran sc.

LE POËTE ROUCHER À ST LAZARE.

IMP. CHARDON AINÉ ET FILS, 30 R. HAUTEFEUILLE, PARIS

IV.

IMP. CHARDON AINÉ ET FILS 30 R. HAUTEFEUILLE PARIS

Et dans le sein de la captivité
Chacun criait : Vive la liberté!

C'était toujours autour du poêle dont parle Roucher que se réunissaient les prisonniers patriotes et royalistes, qui, la pipe à la bouche, devisaient, chacun dans son sens, des affaires publiques, quand ils parvenaient à les connaître.

Roucher était accusé, entre autres choses, d'avoir fait un voyage à Rouen peu avant le 10 août 1792, pour se réunir au parti royaliste, en force dans ce pays, et d'avoir toujours manifesté des principes anticiviques, et notamment d'avoir participé à la rédaction contre-révolutionnaire du Journal de Paris.

Roucher s'était lié avec un compagnon de captivité nommé Robert. Cet homme était peintre, et tous deux passaient leur temps, l'un à faire des tableaux, l'autre à composer des vers. En ce moment Robert faisait le portait de sainte Pélagie, qui était un ouvrage de circonstance. Roucher, soupirant partout sa poésie douce et facile, inscrivait sur les murs les vers suivants, à la date du 30 nivôse :

Je ne verrai plus reverdir
Les marronniers au riche ombrage;
Ces fleurs amantes du bocage
Je ne pourrai point les cueillir,
Pour moi, les ailes du Zéphir
Ne semeront point, je le gage,
L'or et la pourpre et le saphir
Sur les frais gazons du rivage
Que l'onde se plaît à nourrir.
....
Amis, pardonnez aux couleurs
De mes tableaux mélancoliques;
Non, ne me donnez pas de pleurs.
Eh! que sont-ils donc mes malheurs
Près des infortunes publiques!
....

Chez moi, j'apprenais à bien vivre;
Ici, j'apprends à bien mourir.

Voici les derniers fragments de son journal dans cette prison. Ils en diront plus que nous ne pourrions le faire.

« 10 pluviôse. On transfère à Saint-Lazare vingt-six détenus. Sainte-Pélagie est destinée uniquement à faire une maison de justice; en conséquence, j'écrirai ce soir à l'administration de police pour demander ma translation soit aux Anglaises, soit aux Écossaises, soit au Luxembourg, pour n'être pas trop loin de vous. On dit qu'au Luxembourg on jouit de l'air extérieur en promenade dans la grande cour.

» 12 pluviôse, trois heures du matin. Il y a une heure que j'ai été réveillé en sursaut. Grand bruit dans les corridors, grand heurt à toutes les portes; on entre dans ma cellulle. Trois officiers municipaux, précédés de deux flambeaux résineux, se présentent.

» — Comment t'appelles-tu?

» — Roucher.

» — Es-tu ici depuis longtemps?

» — Encore neuf jours il y aura quatre mois.

» — Bon. Jean Antoine-Roucher, homme de lettres, continue le municipal en lisant sur sa liste.

» — C'est bien moi.

» — On va te transférer. Prépare-toi.

» — Je suis prêt. »

Ils sortent, vont aux autres cellules, et pendant ce temps, en attendant l'heure de sa translation, Roucher s'occupe à traduire le passage suivant de Virgile : *Qualis populea mœrens,* etc. Il fut conduit à Saint-Lazare.

Deux hommes redoutés dans les prisons y arrivèrent à leur tour : ce furent Desfieux et Marino.

Desfieux, marchand de vins de Bordeaux, patriote exagéré, avait joué un certain rôle. Il avait d'abord été juré au tribunal criminel extraordinaire du 17 août 1792 et un des commissaires envoyés vers Dumouriez. Après s'être montré, lors des événements qui amenèrent et suivirent le 31 mai, l'ennemi le plus acharné des girondins, il devint suspect à son tour par ses liaisons avec les hébertistes et les enragés. Il fut incarcéré et périt avec ses nouveaux alliés le 4 germinal.

Un événement qui prouve l'audace de la commune à cette époque amena Marino à Sainte-Pélagie.

Dans les derniers jours de ventôse, un membre de la Convention nationale, Pons de Verdun, connu par des poésies fugitives, et par le zèle particulier avec lequel, de concert avec son collègue Oudot, il poussa à l'adoption de la loi du divorce, passait rue du Petit-Carreau, en compagnie d'un ami. Il était onze heures du soir; une patrouille de la section Bonne-Nouvelle, commandée par Marino, les arrêta, et leur demanda, selon l'usage d'alors, leurs cartes de sûreté. L'ami de Pons avait la sienne, la montra, et fut relâché; mais Pons, qui n'avait pas sa carte de sûreté sur lui, crut pouvoir y suppléer par celle de député. Marino ne voulut pas s'en contenter, et l'emmena prisonnier au poste, où le représentant du peuple fut obligé de passer la nuit. Le lendemain il dénonça ce fait à la Convention, et se plaignit de quelques expressions grossières dont Marino s'était servi. Charlier, l'un des représentants, connu par sa rage d'appuyer les dénonciations, quand il ne les faisait pas lui-même, demanda l'arrestation de l'audacieux administrateur.

On renvoya l'affaire au comité de salut public, qui, par un arrêté du 9 germinal, signé de Billaud-Varennes, Couthon, Robespierre, Barrère et Prieur, destitua Marino, et avec lui divers autres membres, dont partie périt sur l'échafaud. C'étaient Beaudrais, que nous avons vu aussi de service au Temple; Froidure, à qui on reprochait sa faiblesse à l'endroit des belles solliciteuses; Soulès, déjà compromis dans l'affaire d'Osselin, Danger et Gagnant. Ce dernier, après avoir fait tout trembler à Saint-Lazare, en sa qualité d'administrateur, y fut envoyé à son tour. Marino fut écroué à Sainte-Pélagie.

Lorsqu'il fut mis dans cette prison, le régime le plus sévère y était établi, et ses soins y avaient surtout coopéré. Il se ressentit donc du mal qu'il avait voulu faire aux autres. Les prisonniers restaient constamment enfermés dans leurs chambres, sans pouvoir sortir ni communiquer entre eux. C'était un secret permanent. Marino, qui avait contribué à l'établir, voulut le détruire en partie, et voici comment il s'y prit :

« C'est sous ce régime de fer, dit *l'Histoire des Prisons*, que les prisonniers détenus au secret imaginèrent, pour charmer l'ennui dont ils étaient dévorés, de former entre eux une espèce de club, dont ils avaient fixé la séance à huit heures du soir. Quoique les portes de chaque chambre fussent d'une épaisseur prodigieuse, on savait néanmoins qu'il était possible de se faire entendre d'un bout du corridor à l'autre, en criant un peu haut. Le premier qui conçut l'idée bizarre de ce délassement fut le citoyen Marino, ex-administrateur de police, membre de la commune du 10 août, et prorogé dans les fonctions municipales jusqu'au jour de son arrestation. A l'aide de cette invention, on s'instruisait réciproquement et avec ordre

de tout ce qu'on avait appris des porte-clefs dans le courant de la journée; et pour n'être pas compris, dans le cas où l'on serait entendu de quelqu'un d'entre eux, ou des gendarmes qui étaient apostés sous les fenêtres, au lieu de dire : « J'ai appris telle chose, » on disait : « J'ai rêvé telle chose. »

» Il fallait, pour être reçu membre de cette société, n'être ni faux témoin ni fabricateur de faux assignats. Quand il arrivait un candidat (c'est ainsi qu'on nommait les prisonniers nouvellement arrivés), le président était chargé de lui demander, au nom de la société, son nom, sa qualité, sa demeure, et le motif de son arrestation; et quand il était bien reconnu qu'il ne s'était pas rendu coupable de délits qui emportaient l'exclusion, le président le proclamait membre de la société, en ces termes :

« Citoyen, les patriotes détenus dans ce corridor te jugent digne d'être leur frère et ami. C'est le malheur et la bonne foi qui les unissent entre eux; ils n'exigent de toi d'autres garants que ceux-là. Je t'envoie l'accolade fraternelle. »

» Et la société, pour éviter le bruit du claquement des mains, criait en signe d'assentiment :

« Bon! bon! »

» Les séances ont constamment eu lieu jusqu'au mois de messidor, temps auquel les prisonniers obtinrent de l'administration de police la faculté de se promener dans le corridor deux heures le matin et autant le soir. Alors ils se dirent ouvertement ce qu'auparavant ils n'osaient se confier que paraboliquement. Il en résulta même des liaisons particulières entre plusieurs, dont le caractère sympathisait parfaitement. »

Marino fut traduit au tribunal révolutionnaire avec ses col-

lègues Froidure, Dangé et Soulés, et exécuté le 29 prairial an II (17 juin 1794); mais le club qu'il avait institué à Sainte-Pélagie lui survécut, et continua pendant toute la période révolutionnaire.

Marino s'était trouvé dans cette prison avec le père et le frère de Cécile Renaudet, accusée d'avoir voulu assassiner Robespierre, à l'exemple de Charlotte Corday. Ils y entrèrent le 6 prairial, et furent conduits à la guillotine le même jour que Marino.

Les événements du 9 thermidor ne transpirèrent pas du dehors à Sainte-Pélagie. Seulement ce jour-là les prisonniers furent tous étonnés de voir écrouer avec eux Henriot, le commandant de la garde nationale, et Dumas, président du tribunal révolutionnaire, renfermés avec les gens qu'ils n'avaient cessé de poursuivre; ils furent en butte à toutes les sanglantes plaisanteries de l'époque. On demanda une séance extraordinaire du club; on leur fit les interpellations d'usage; mais ils refusèrent de répondre. Vers quatre heures du soir, Dumas et Henriot furent délivrés tout à coup, et le concierge arrêté pour les avoir reçus. En même temps on entendit le tocsin retentir dans Paris. Les prisonniers ne sachant plus ce que tout cela voulait dire, crurent qu'un incendie s'était déclaré dans un des quartiers de Paris; mais le soir un des geôliers, nommé Simon, leur donna la première nouvelle des événements, par ces mots caractéristiques qu'il prononça en allongeant un grand coup de pied à son chien : *Va te coucher, Robespierre!*

Le lendemain on vit successivement arriver Lavalette, aide de camp d'Henriot, et toute la famille Duplaix, dans la maison de laquelle demeurait Robespierre. Duplaix père était juré du

tribunal révolutionnaire, et Duplaix fils ne quittait pas Robespierre pour prévenir l'assassinat dont il pouvait être menacé. On sépara la femme Duplaix de son mari et de son fils. Ceux-ci furent en proie à toute la colère ironique des prisonniers, qu'ils supportèrent avec calme et dignité, comme des vaincus après un combat consciencieux. La femme Duplaix se pendit de désespoir dans sa cellule. Son fils, qui l'adorait, donnait dix francs par jour à un guichetier, moyennant qu'il lui apportât des nouvelles de sa mère. Le guichetier, peu scrupuleux, reçut pendant vingt jours cette obole filiale, en répondant tous les matins :

— Madame votre mère jouit de la meilleure santé du monde.

Il y en avait dix-neuf que la malheureuse était enterrée.

Ici se bornent les faits remarquables dont nous avons à parler pendant la période révolutionnaire. Sainte-Pélagie conserva l'allure incertaine de toutes les prisons jusqu'en 1797, où la réintégration des prisonniers pour dettes lui donna une physionomie particulière.

II

Prisonniers d'état. — Prisonniers politiques. — Charles Nodier. — La Napoléone. — Il se dénonce. — Son écrou. — Sa captivité. — Chiffre des prisonniers d'état. — Soixante-quatre délivrés par les alliés. — Nuit de noces d'un prisonnier. — Prisonniers administratifs de la Restauration. — Déserteurs russes. — L'épingle noire. — Mina. — Torreno. — Histoire du général Bonnaire. — Hommes de lettres et imprimeurs. — Le corridor rouge. — Bâtiment neuf destiné aux prisonniers politiques. — Leurs comités. — Leurs écoles de moralisation. — Nombreuses parentes. — L'enlèvement des Sabines. — Jacobæus tué. — Zanoff se suicide. — Évasion de vingt-huit détenus. — Détails intéressants. — Le comte de Richmond, duc de Normandie, Rossignol et Couderc. — Les trois abbés. — Une visite à Sainte-Pélagie. — Sa division. — Dortoirs. — Infirmerie. — Parloir de faveur. — Cachots. — Terrasse. — Chapelle. — Catégories de prisonniers. — Salle des petits jugements. — Bâtiment de l'Est. — Prévenus et condamnés pistoliers. — Travailleurs. — Prix et répartition de leurs journées. — Vivres. — Dépenses permises. — Population de Sainte-Pélagie. — Personnel. — Le barbier. — Vingt-trois mille quatre cents barbes.

Le mélange des dettiers et des criminels empêcha que les gens importants de cette dernière catégorie n'y fussent renfermés. A cause de ce motif, sans doute, Sainte-Pélagie sembla destinée plus spécialement aux prisonniers d'état d'abord, et de nos jours aux prisonniers politiques.

Sous le Directoire, sous le Consulat et sous l'Empire, on y renferma à peu près les mêmes individus qu'au Temple, à Vin-

cennes et à la Force. Ceux que nous n'avons pas déjà rencontrés dans ces prisons sont des gens obscurs, et dont les noms ne méritent pas d'être cités.

Un seul vaut la peine que nous lui consacrions une place dans ce livre, car celui-là nous l'avons tous connu, aimé, estimé; celui-là nous le regrettons encore : c'est Charles Nodier.

A ce nom s'attachait trop d'intérêt pour que nous n'ayons pas pris tous les renseignements qui pouvaient nous éclairer à cet égard. Or, voici ce qui résulte de nos informations précises :

Depuis deux ans il circulait dans Paris des copies à la main d'une pièce de vers intitulée *la Napoléone*. Cette pièce de vers, dirigée contre le premier consul, était d'une violence extrême. En voici quelques fragments que nous nous sommes procurés à grand'peine :

Que le vulgaire s'humilie
Sur les parvis dorés du palais de Sylla,
Au-devant du char de Julie,
Sous le sceptre de Claude et de Caligula.
Ils régnèrent tous deux sur la foule tremblante;
Leur domination sanglante
Accabla le monde avili;
Mais les siècles vengeurs ont maudit leur mémoire,
Et ce n'est qu'en léguant des forfaits à l'histoire,
Que leur règne échappe à l'oubli.

Qu'une foule pusillanime
Brûle aux pieds des tyrans un encens odieux
Exempt de la faveur du crime,
Je marche sans contrainte et ne crains que les dieux.
On ne me verra point mendier l'esclavage,
Et payer d'un coupable hommage
Une infâme célébrité.
Quand le peuple gémit sous sa chaîne nouvelle,
Je m'indigne d'un maître, et mon âme fidèle
Respire encor la liberté.

Il vient, cet étranger perfide,
Insolemment s'asseoir au-dessus de nos lois;
Lâche héritier ou parricide
Il dispute aux bourreaux la dépouille des rois.
Sycophante vomi des murs d'Alexandrie,
Né pour le deuil de la patrie,
Pour les malheurs de l'univers,
Nos vaisseaux et nos ports accueillent le transfuge;
De la France abusée il reçoit un refuge,
Et la France reçoit des fers.

Quand ton ambitieux délire
Imprimait tant de honte à nos fronts abattus,
Dans le songe de ton empire,
Rêvais-tu quelquefois le poignard de Brutus?
Voyais-tu se lever l'heure de la vengeance
Qui doit dissiper la puissance
Et les prestiges de ton sort?
La roche Tarpéienne est près du Capitole,
L'abîme est près du trône, et la palme d'Arcole
S'unit au cyprès de la mort.

On peut juger de l'effet produit par ces vers sur les amis et les ennemis de Bonaparte. Les partisans du premier consul, et le premier consul lui-même, les jugèrent d'autant plus dangereux, qu'ils respiraient une énergie poétique capable d'entraîner bien des gens, et que la même main qui traçait sur le papier la menace du poignard de Brutus, pouvait quitter la plume et prendre le fer. Aussi les recherches les plus actives furent-elles faites pour découvrir l'auteur; mais malgré les investigations les plus minutieuses, il s'écoula deux années sans qu'on pût connaître la vérité. Beaucoup de gens furent compromis. Quelques-uns arrêtés et relâchés sur-le-champ, faute de preuves. Cependant *la Napoléone* circulait toujours dans Paris; la police redoublait de zèle, et on n'arrivait à aucun résultat. Au milieu de ces recherches, et au moment où l'on désespérait, le premier consul reçut une lettre dans laquelle celui

qui écrivait, voulant épargner des poursuites et des tracasseries injustes à des gens soupçonnés à tort, se déclarait l'auteur de *la Napoléone*. Il donnait ensuite son nom et son adresse. Son nom était Charles Nodier; son adresse, rue des Frondeurs, hôtel de Berlin. Le premier consul donna des ordres en conséquence, et peu de temps après Charles Nodier fut arrêté.

A cette époque il n'avait que vingt-trois ans. Il avait déjà fait paraître, outre une foule de poésies, une traduction des *Pensées de Shakspeare*, *les Proscrits*, *le Peintre de Salzbourg*, *le Dernier chapitre*, etc., et il s'occupait de *la Biographie des Suicides*, ouvrage auquel il a renoncé sans doute, et qui n'a jamais vu le jour. Il fut conduit à Sainte-Pélagie. Voici son écrou :

« Le 1er nivôse an XII (23 décembre 1803).—Nodier, homme de lettres, âgé de vingt-trois ans, né à Besançon (Doubs), demeurant à Paris, rue des Frondeurs, hôtel de Berlin. — En vertu d'un ordre du conseiller d'état préfet de police. — En dépôt jusqu'à nouvel ordre. »

Le motif de l'arrestation n'est pas exprimé, comme on le voit; et ces mots, *en dépôt jusqu'à nouvel ordre*, prouvent qu'on ne l'avait mis que provisoirement à Sainte-Pélagie, jusqu'à ce qu'on eût définitivement statué sur son sort. On fit en effet sur cette affaire une enquête, de laquelle il résulta que si Nodier était un poëte dangereux pour le premier consul, il n'était pas du moins et ne deviendrait pas un conspirateur. La franchise qu'il avait mise à se dénoncer toucha le chef de l'état, qui renonça à poursuivre et à faire punir le poëte, comprenant toute l'exaltation de cette jeune tête, et appréciant sa générosité; mais dans le silence et l'isolement de sa prison, Nodier ignorait les

intentions de Bonaparte, et craignait un sort d'autant plus rigoureux que, ne voyant commencer aucune poursuite contre lui, il se croyait livré à l'arbitraire contre lequel il s'était si énergiquement élevé dans ses vers. Ce fut dans cette pensée, et croyant qu'il allait mourir en prison, ou peut-être dans l'idée de devenir le sujet du dernier article de sa *Biographie des Suicides*, qu'il demanda avec la résignation du désespoir, une Bible et l'Imitation de Jésus-Christ. La réponse du premier consul fut courtoise et généreuse; il ne lui envoya pas ces livres, mais il lui envoya sa liberté. Nodier sortit de Sainte-Pélagie quelques jours après, ainsi que le porte son écrou :

« Le 6 pluviôse an XII (27 janvier 1804), transféré à la Préfecture. — Ordre du conseiller d'état préfet. »

Le même jour il reçut son passe-port pour Besançon, et partit peu après pour sa ville natale. La durée de sa captivité s'était bornée à trente-quatre jours.

C'est la seule qu'il ait éprouvée dans sa vie. Il n'a jamais été ni à la Force ni au Temple, quoi qu'on en ait dit, quoi qu'il en ait dit lui-même. Nodier était un homme si facilement impressionnable, si poétiquement conteur, que, s'identifiant malgré lui avec son sujet, il se mettait quelquefois en scène pour donner plus de vérité et plus de couleur à ses récits qui charmaient ses auditeurs, au nombre desquels nous avons eu le bonheur de nous trouver quelquefois. Il eût été vraiment dommage que par respect pour la vérité, par trop sévère dans cette circonstance, il nous eût privé de ces histoires dramatiques, touchantes ou gaies, qu'il contait à ravir. Ces histoires, nous les répéterions pour le plaisir de nos lecteurs, si le livre que nous écrivons ne nous imposait pas l'obligation d'une authen-

ticité à toute épreuve. Nous nous bornons donc à consigner ici la seule captivité de Nodier, sa générosité chevaleresque en se dénonçant lui-même, et la clémence de Napoléon qui pouvait punir, et a pardonné.

Maintenant, pour donner une proportion du nombre des prisonniers d'état à Sainte-Pélagie, nous dirons qu'on trouve depuis le 11 avril 1811 jusqu'au 26 mars 1814, deux cent trente-quatre arrestations de police impériale pour Sainte-Pélagie seulement. Les formules d'écrou sont les mêmes que nous avons déjà citées, et en marge se trouve chaque année la mention de la délibération du conseil privé de l'empereur.

Voici un écrou que l'individu auquel il s'applique a rendu célèbre, et qui donne l'idée de ce qu'ils sont tous :

« 15 janvier 1811. — Franchet, Nicolas, premier commis des droits réunis de la direction du Rhône, âgé de trente-trois ans, né à Lyon, y demeurant; d'ordre de son excellence le ministre de la police générale. — Prévenu de correspondances attentatoires à la sûreté intérieure de l'état. — Au secret (il y est resté six mois). Le 1er avril 1814, le nommé Franchet, Nicolas, a été mis en liberté par ordre de M. le conseiller d'état préfet de police, en exécution des ordres de sa majesté l'empereur Alexandre. »

Soixante-huit prisonniers furent ainsi mis en liberté à la même date. Parmi eux se trouvaient dix-neuf sous-officiers et gardes d'honneur du 3e régiment.

Nous ne pouvons omettre la mention suivante, qui se trouve sur l'écrou d'un prisonnier que nous connaissons déjà :

« Du 19 janvier 1813, Salmon, ex-employé au ministère de la guerre, trente-trois ans; extrait le 11 mai 1813, pour con-

tracter mariage au 11e arrondissement. Réintégré le même jour. »

Quelle nuit de noces !...

Ainsi qu'à la Force, la Restauration, malgré la liberté individuelle garantie par la charte, eut aussi les prisonniers administratifs. Du 15 avril 1814 au 29 janvier 1815, nous en comptons cent trente-cinq. Ce sont pour la plupart des noms inconnus, des officiers de l'ex-armée impériale.

Ce registre contient une autre trace du second séjour des alliés à Paris. Du 11 septembre 1815 au 26 janvier 1816, cent quatre-vingt-douze prisonniers, qualifiés déserteurs russes, furent mis à Sainte-Pélagie.

Voici le texte du premier de ces écrous, en tout semblable à ceux qui suivent :

» Du 11 septembre 1815. — Joseff Blous, déserteur russe, quarante-six ans, né à Varsovie, venant des bureaux militaires de l'armée russe ; a été amené en cette maison, en vertu de l'ordre dont la teneur suit :

« Le colonel commandant la place de Paris pour sa majesté l'empereur de Russie, à M. le concierge.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous envoyer le sieur Joseff Blous, déserteur russe, à votre disposition.

Il est à remarquer que plusieurs de ces prisonniers ont fait consigner à la colonne des observations qu'ils étaient sujets suisses on bavarois. On ne les a pas moins fait extraire de la prison de la manière suivante :

« Cejourd'hui le dénommé ci-contre a été remis entre les

mains de M. N..., capitaine d'état-major, d'ordre de M. le commandant de la place de Paris, pour sa majesté l'empereur de Russie, lequel en donne reçu et décharge. »

Il est probable que ces malheureux ont été fusillés à la plaine de Grenelle.

A cette même époque, on trouve sur le registre de Sainte-Pélagie les traces de la prétendue conspiration de *l'épingle noire*. Du 1er au 16 mai 1816, elle fournit vingt-deux prisonniers.

A cette époque aussi, se trouvent trois écrous remarquables. Les voici :

« Du 1er mai 1816. — Mina, Espoz y, général Mina, trente-quatre ans, né en Espagne; arrêté d'ordre de M. le préfet de police Anglès. — Le 22 mai, le général Mina a été transféré dans une maison de santé. »

Le même jour, le comte de Torreno est écroué, et également transféré dans une maison de santé.

« Du 5 juillet 1816. — Bonnaire, général de division, quarante-cinq ans; par suite du jugement à la date du 5 juin, rendu par le premier conseil de guerre séant à Paris, qui l'a condamné à la déportation, comme coupable : 1° de n'avoir pas réprimé le meurtre du colonel Gordon; 2° d'avoir violé le droit des gens dans la personne dudit colonel parlementaire de sa majesté le roi de France. »

Cet écrou fournit une histoire lugubre que nous empruntons aux *Prisons de la Seine*.

« Ce jugement ordonnait la dégradation; on amena le brave Bonnaire sur la place Vendôme; là, on lui commanda de s'agenouiller.

« — Je ne le puis, dit-il : il y a dix ans que je ne saurais plier le genou droit, où j'ai reçu un coup de feu. »

» On insista, et il répéta :

« — En vérité, je ne le puis. »

» Alors des hommes qui portaient de grosses épaulettes, et qui se disaient militaires, se jetèrent sur le vieux soldat. Quelques-uns lui soulevèrent les pieds, d'autres appuyèrent sur les épaules. Je ne sais quel horrible craquement, quel bruit d'os se fit entendre ; le général tomba à genoux, mais il ne se releva pas. Il était venu à pied, il fallut une voiture pour le reconduire à l'Abbaye. Et le 16 novembre 1816, on lisait en marge de son écrou :

« Cejourd'hui, à deux heures après midi, M. Bonnaire est décédé dans sa chambre, des suites d'une fièvre adynamique, et aussi des blessures qui s'étaient rouvertes. »

» Cette blessure rouverte, c'était celle du genou droit. »

Sainte-Pélagie reçut encore dans son sein, en 1816, des imprimeurs, comme au temps des réactions les plus énergiques :

« Si le 24 avril 1793, dit M. Barthélemy Maurice, J. B. Lenormand y était incarcéré comme prévenu d'avoir imprimé une tragédie de la mort de Louis XVI, le 10 mars 1816, MM. Beugnot et Beaupré l'étaient également, comme prévenus d'avoir imprimé et débité des brochures séditieuses, et notamment *le Nain jaune*. Excepté dans les temps comme ceux où Lenormand jouait sa tête, si le tribunal révolutionnaire ne l'eût acquitté seize jours après, je ne connais rien de plus inutilement cruel que l'incarcération préventive d'imprimeurs et de libraires, auxquels on ne peut reprocher au plus qu'une complicité de

délit, et qui ne sauraient disparaître du jour au lendemain pour en éviter les suites. »

A ces imprimeurs succédèrent, quand la restauration voulut sévir, les colonels Amoros, de Bricqueville, Caron et Fabvier. Leur histoire, qui s'est passée sous nos yeux, est trop connue pour la raconter. Puis vinrent les écrivains Jay, Jouy, Cauchois Lemaire, Barthélemy, Bert, Lapelouse, Chatelain, et enfin notre Béranger, qui y séjourna deux fois avant de venir à la Force.

Tous ces prisonniers politiques étaient confondus avec les voleurs et les faussaires, bien que M. de Serre eût dit à la tribune, en 1822, que ce serait faire injure au gouvernement du roi que de supposer qu'il voulût traiter les écrivains politiques comme des voleurs; qu'en attendant qu'on eût disposé pour eux une prison spéciale, problablement l'ancien hôtel Bazancourt, le *corridor rouge* de Sainte-Pélagie (vingt-trois cellules) leur serait destiné. Ce projet n'a jamais reçu son exécution sous la restauration; ce ne fut que le 15 février 1831 que M. Baude, alors préfet de police, érigea le *bâtiment neuf* en prison politique, avec cette distinction que l'aile droite était destinée aux prévenus et la gauche aux condamnés. Mais cette disposition ne fut pas encore pleinement exécutée. Il n'y eut qu'un seul point bien fixé, c'est que Sainte-Pélagie fut destinée aux prévenus politiques.

Nous ne nous étendrons pas sur eux plus que nous ne le ferons sur les prévenus et condamnés ordinaires, et cela pour le même motif. Les troubles du commencement de ce règne ont rendu ces prisonniers politiques trop nombreux.

Les 5 et 6 juin, la conspiration de la rue des Prouvaires,

l'insurrection de Lyon, etc., remplirent tour à tour Sainte-Pélagie. Ces prisonniers furent casernés pour la plupart au *bâtiment de la dette*.

Nous avons vu les prisonniers politiques de la terreur établir un club à Sainte-Pélagie; ceux de 1830 y établirent des comités : chaque comité avait ses principaux chefs, et ils se distinguaient par la couleur de leurs bonnets. Les membres du comité carliste portaient des bonnets verts, ceux du comité républicain des bonnets rouges. Ces comités distribuaient des habits, du linge, du bois, du vin et de l'argent. L'autorité des chefs était respectée et suivie dans toutes les mesures générales. Il était surtout une chose qui faisait l'objet de tous leurs soins et pour laquelle les chefs des deux partis étaient d'accord : c'étaient les efforts qu'ils faisaient pour paralyser le mal qui pouvait résulter du commerce des voleurs avec leurs co-prévenus; ils les tenaient sans cesse en garde contre cette contagion, et avaient fini par établir des écoles par lesquelles ils tentaient de moraliser tous les prisonniers civils.

Nous ne répéterons pas tout ce qui se passa entre les prisonniers à Sainte-Pélagie, et la manière dont ils y furent traités. Ceci est de l'histoire contemporaine que chacun de nous, par le bienfait de la liberté de la presse, a pu voir se dérouler sous ses yeux.

Nous consignerons seulement les faits qui ont laissé des souvenirs à Sainte-Pélagie.

Les prisonniers de juin pouvaient recevoir des visites du dehors; il leur fut permis d'introduire dans leurs chambres leurs mères, leurs sœurs, leurs tantes, leurs cousines, etc. Des invocations de parenté arrivèrent aussitôt de toutes parts, et Sainte-

Pélagie ne désemplit pas. La qualité de proscrit ou d'homme politique plaît surtout au sexe, et il le montra dans cette occasion. Les visiteuses, en général, étaient jeunes et jolies et comptaient même plusieurs parents dans les corridors. Les visites se multiplièrent à ce point que le préfet de police prit un arrêté qui, considérant entre autres choses, la *santé des prisonniers*, ordonnait qu'à l'avenir les parentes ne pussent voir leurs parents que dans le parloir commun. Ce parloir, comme ceux des autres prisons, était séparé par deux grilles de bois. La contrainte devint insupportable pour les visiteuses, comme pour les visités, à tel point qu'un dimanche, pendant que le directeur et les employés étaient à la messe, les grilles furent brisées tout à coup, et les visités courant aux visiteuses, les emportèrent dans leurs chambres, malgré les gardiens. On appela aussitôt la garde, qui se hâta d'intervenir pour tout faire rentrer dans l'ordre; on fit sortir les visiteuses, on transféra une partie des prisonniers, et on mit les plus mutins au cachot. Cette journée se nomma à Sainte-Pélagie *l'enlèvement des Sabines*.

Des circonstances tristes et regrettables signalèrent cependant le séjour des prisonniers politiques. Le 1er avril 1832, le républicain Jacobæus fut tué d'un coup de fusil tiré par un garde municipal. Le carliste Zanoff se coupa la gorge avec un rasoir, et mourut quelques mois après. Enfin, deux autres prisonniers qui s'étaient pendus dans leurs chambres furent sauvés par leurs camarades.

Ce fut par un caveau, dans lequel M. Kersausie avait reçu la permission de mettre de la bière, qu'eut lieu, le 12 juillet 1835, l'évasion des vingt-huit détenus politiques. Ce caveau était situé à l'angle nord-est du bâtiment. Nous empruntons à

M. Louis Blanc, dans son excellent livre de *l'Histoire de dix ans*, quelques détails, toujours si exacts et si vrais, qui prouvent que le génie des prisonniers est le même à toutes les époques.

« Dans la partie de la prison appelée *le bâtiment de la dette*, dit-il, et à peu de distance de l'escalier qui conduisait aux cabanons des détenus, il y avait un caveau faisant face à la porte de la cour, dont il n'était séparé que par un petit corridor. Quelques détenus, parmi lesquels MM. Guinard, Cavaignac, Armand Marrast, avaient remarqué ce caveau; ils le jugent propre à une évasion, et se procurent aussitôt le moyen d'y pénétrer. Malheureusement, le regard des gardiens plongeait sans cesse dans le corridor, la porte de la cour restait ouverte à toute heure; on trouva dans l'organisation du jeu de balle des prétextes plausibles pour la fermer au besoin, sans éveiller les soupçons; la sœur d'un détenu apporta sous sa robe les instruments qu'exigeait le percement du caveau, et les travaux commencèrent. Pour échapper au danger des indiscrétions, les premiers artisans du projet s'étaient abstenus de mettre dans la confidence le plus grand nombre de leurs camarades; ils s'étaient adjoint seulement Fournier, homme d'une adresse et d'une agilité singulières. Un succès inespéré couronna l'entreprise. Pendant que les uns travaillaient dans le caveau à la lueur d'une lampe toujours prête à s'éteindre, les autres faisaient sentinelle au dehors, habiles à détourner l'attention de leurs codétenus, et à déjouer par mille ruses diverses l'attention des gardiens. Par une heureuse coïncidence, des ouvriers avaient été introduits dans la prison pour des réparations urgentes, et le bruit qu'ils faisaient servait à couvrir celui qui partait du caveau. Mais où conduisait la route qu'on se traçait

au milieu des ténèbres? On s'assura qu'elle traverserait souterrainement la prison, passerait sous le chemin de ronde, et irait s'ouvrir dans un jardin. Restaient à connaître la disposition de ce jardin, ses différentes issues, le nom et les sentiments du propriétaire. On a recours à M. Armand Barbès, et celui-ci s'adresse à son tour à un dessinateur de ses amis, en qui sa confiance était entière. Ce dessinateur avait une sœur, jeune encore; il la fait un jour sortir de sa pension, s'achemine avec elle vers la maison du maître du jardin, et, arrivé à la porte, il demande à la jeune fille de s'évanouir. Elle n'eut garde de s'y refuser, et lui d'appeler du secours. On vient, on s'empresse; la malade est transportée chez M. Vatrin (c'était le nom du propriétaire); et l'évanouissement dissipé on propose une promenade au jardin. C'est ce que le frère attendait. L'examen des lieux fut fait d'un œil exercé, le plan du jardin fut dressé, et le lendemain les conspirateurs du caveau apprirent tout ce qu'il leur importait de savoir. La maison de M. Vatrin était située entre un jardin et une cour donnant sur la rue Copeau; pour sortir du jardin, resserré entre des murs assez élevés, il fallait absolument traverser la maison. Et quant au propriétaire, c'était un partisan déclaré du gouvernement. De pareilles données étaient peu rassurantes; cependant les travailleurs ne se découragèrent pas. La terre qu'ils déplaçaient, soigneusement étendue sur toute la surface du caveau, l'exhaussait sans en modifier l'aspect d'une manière sensible, et ils étaient parvenus à masquer si exactement l'ouverture, qu'il eût été presque impossible en leur absence de découvrir la trace de leurs travaux. L'activité qu'ils y déployèrent fut prodigieuse; au bout de quelques jours la besogne se trouvait terminée; la route

mystérieuse s'allongeait sous la prison de façon à en dépasser les limites, et il n'y avait plus qu'une croûte de terre peu épaisse entre les détenus de Sainte-Pélagie et la liberté. »

Tous les prisonniers pouvaient s'évader ensemble. Ils étaient alors quarante-quatre. Vingt-huit seulement voulurent être libres; les autres restèrent de leur volonté pour comparaître devant leurs juges.

« L'exécution est fixée au 12 juillet, dans la soirée, continue M. Louis Blanc, et on se livre avec ardeur aux préparatifs. Les complices du dehors ont déjà reçu leurs instructions. Pour désarmer la défiance du directeur, on lui adresse plusieurs demandes qui supposent la prolongation du séjour des prisonniers à Sainte-Pélagie, et M. Armand Marrast, qui avait coutume de prendre un bain chaque soir, commande son bain pour dix heures comme à l'ordinaire. Rien ne transpire du projet, et pourtant ceux qui l'ont conçu ne vivent que dans une brûlante alternative d'inquiétude et d'espérance. A la nuit tombante, toutes les dispositions sont prises; M. Dorny avait envoyé le produit des souscriptions à répartir entre les détenus; les voitures destinées à les recueillir à la sortie de la prison commençaient à filer le long de Sainte-Pélagie. M. Armand Barbès s'acheminait, donnant le bras à la femme d'un détenu, vers la maison Vatrin, où il importait de prendre position sous un prétexte quelconque; enfin MM. Étienne Arago, Klein et Fulgence Girard, se trouvaient installés dans un appartement situé en face de la chambre de M. Guinard, auquel ils devaient apprendre, par des signes convenus, si les rues voisines étaient sûres et les patrouilles absentes. De son côté, pour indiquer aux auxiliaires du complot que tout allait bien à l'intérieur,

M. Guinard devait se promener devant une lampe, puis l'élever en l'air quand il aurait lui-même à descendre dans le caveau.

» Huit heures sonnèrent à l'horloge de la prison. Aussitôt les mineurs vont à ceux de leurs camarades qui ne sont pas dans le secret, et disent à chacun :

» — Veux-tu être libre? Voici de l'argent. Au caveau!

» Quelques-uns repoussèrent l'offre. La plupart l'accueillirent avec une joie pleine de stupeur. Et tandis qu'ils se hâtaient un à un vers le rendez-vous mystérieux, un petit groupe, pour donner le change aux gardiens, se formait à l'entrée de la chambre de M. Armand Marrast, devant laquelle il était d'usage que les prisonniers vinssent en masse, chaque soir, écouter la lecture du *Messager*. C'en est fait, les fugitifs sont réunis dans le caveau; mais ils s'y agitent, et s'y coulent dans l'obscurité la plus profonde; et, tout étourdis d'une nouvelle aussi peu attendue qu'inexpliquée, plusieurs se demandent s'ils ne sont pas le jouet d'une fantasmagorie lugubre. Une lampe s'allume tout à coup dans ces ténèbres, et elle n'éclaire de ses rayons vacillants que des visages étonnés et couverts de pâleur. Seul désormais, M. Guinard était attendu. Il fait à MM. Étienne Arago et Klein le signal du départ et court rejoindre ses compagnons.

» Avant d'aller plus loin, on envoya MM. Rozière, Vilain, Fournier, Landolphe, percer la croûte qui fermait encore la sortie du souterrain. Cette besogne fut faite en peu d'instants, et parut durer des siècles.

» — C'est fini, s'écria enfin M. Landolphe du fond de l'excavation.

» Alors les fugitifs se mirent à ramper, l'un après l'autre, dans

la voie sombre, étroite, étouffante, qui devait les conduire à la lumière. Ils avaient à passer sous le chemin de ronde, et sur leur tête ils entendirent, mêlé au bruit de la marche pesante des sentinelles, le retentissement des fusils frappant le sol. Ils arrivent ainsi et successivement jusqu'à l'issue qui leur a été ménagée, gagnent le jardin, se dirigent vers la maison. Quelle que fût leur audace, ils avançaient avec précaution, avec inquiétude; car le ciel était clair, et ils avaient aperçu au faîte de la prison un factionnaire qui, l'œil fixe, le corps penché en avant, les observait dans l'attitude de l'indécision et de la menace; mais bientôt des coups de sifflet venus du dehors leur apprirent qu'ils touchaient à un heureux dénouement.

» En effet, tandis que MM. Klein et Fulgence Gérard parcouraient la rue Copeau d'un regard vigilant, tandis que M. Étienne Arago, amusant le concierge de M. Vatrin par de futiles discours, veillait à ce que la porte de la cour ne fût pas fermée, M. Barbès s'introduisait dans la maisón avec la dame qu'il accompagnait. Le propriétaire était absent. M. Barbès prétexte une affaire urgente à lui communiquer, demande la permission de lui écrire, ne pouvant le voir, et attend ses amis dans la fièvre de l'impatience. Soudain les marches du perron résonnent; la porte vitrée qui donne sur le jardin est ébranlée, mais par des mains violentes; les vitres volent en éclats. Madame Vatrin pousse un cri de terreur; mais l'étrangère lui dit :

» — Ne craignez rien, madame, ce sont les détenus de Sainte-Pélagie qui s'évadent.

» En même temps M. Barbès s'est élancé sur le domestique, qu'il tient en respect. Traverser la maison, franchir la cour, monter en voiture, se disperser, disparaître, tout cela fut pour

les républicains l'affaire d'un moment. Ils étaient sauvés. »

Ce récit, empreint d'une vérité dramatique pleine de charmes, présente les détails de l'évasion la plus audacieuse de nos jours.

Deux mois après, une évasion plus simple, mais plus adroite, eut lieu à Sainte-Pélagie. Le comte de Richmond, au nombre des innombrables fils de Louis XVI, ducs de Normandie, s'était procuré la clef d'une grille qui sépare le rez-de-chaussée d'une petite cour, dite cour des cuisines. Il était détenu dans le pavillon de l'est, avec les nommés Couderc et Rossignol, qu'il voulait faire évader avec lui. Ils partent tous trois le chapeau sur la tête, des papiers sous le bras. Dans le chemin de ronde, ils rencontrent un factionnaire, qui leur barre le passage. M. de Richmond lui dit alors avec le plus grand sang-froid :

— Vous ne me connaissez donc pas? Je suis le directeur. Laissez passer ces messieurs : celui-ci est mon greffier, celui-là mon architecte.

Le soldat se range et continue sa faction. Les trois détenus arrivent à une petite porte qui donne sur la rue. M. de Richmond l'ouvre, et les voilà libres, en plein jour, sans avoir excité aucun soupçon.

Nous terminerons ici tout ce qui nous a paru mériter d'être rapporté, relativement à cette prison. Comme pour les autres, nous ne donnerons pas de détails sur les prisonniers ordinaires. Ainsi qu'à la Force, presque tous les grands criminels ont passé par là. Quant aux condamnés politiques ou pour délits de presse, nous aurons complété la liste des plus importants une fois que nous y aurons ajouté les trois noms suivants, qui sont

ceux de trois abbés, l'abbé Châtel, l'abbé de Lamennais, et l'abbé Combalot. Tout le monde a encore présent à la mémoire le procès de l'abbé de Lamennais, les détails de sa captivité durant une année, publiés par tous les journaux, et ses poétiques inspirations sur sa belle Bretagne, composées à Sainte-Pélagie.

Sainte-Pélagie est en ce moment une prison qui reçoit les prévenus, les condamnés à des peines de simple police, les condamnés correctionnellement, et, par dérogation spéciale, quelques condamnés à la réclusion. Les condamnés pour délit de presse continuent à y faire leur temps.

Sainte-Pélagie, moins grande que la Force, présente aussi des inconvénients, n'ayant pas été construite dans l'origine pour une prison de malfaiteurs. Pourtant ces inconvénients sont moins forts à certains égards, parce que les précautions prises contre les recluses servent aujourd'hui contre les détenus. Ainsi ce bâtiment est entièrement isolé, ce qui a permis de l'entourer d'un chemin de ronde, construit en 1793, comme nous l'avons dit. On a de plus ajouté à diverses époques des constructions, et fait les réparations nécessaires à la surveillance et à la sûreté du service. La prison se divise en trois grandes sections ainsi nommées : le bâtiment de l'est, le bâtiment de l'ancienne dette, et le bâtiment neuf. Ces trois sections ont chacune un préau, un chauffoir et des dortoirs. Les préaux sont peu vastes; un seul est convenable et planté d'arbres. Les dortoirs ne méritent pour ainsi dire pas ce nom. Ce sont des chambres plus ou moins grandes, contenant plus ou moins de lits, où les prisonniers sont enfermés tous les soirs et livrés à eux-mêmes. Aucune surveillance n'est exercée sur eux que par

les rondes de nuit, qui se bornent à entr'ouvrir le guichet quand elles passent. Encore, au travers de ce guichet, la vue ne peut-elle pas plonger jusqu'à l'extrémité de la chambre. De là peuvent surgir de graves inconvénients pour les mœurs des prisons, qu'on a déjà tant de peine à tempérer avec une surveillance active. C'est la faute seule des localités. Hâtons-nous de dire qu'il entre dans les projets de l'administration de faire pour Sainte-Pélagie ce qu'elle fait pour la Force en ce moment. Après la réforme de cette dernière prison, celle-ci doit surtout attirer son attention et sa sollicitude. Ces dortoirs, du reste, sont tenus très-proprement, et les lits sont les mêmes que ceux des autres prisons.

L'infirmerie est fort belle et fort convenable. Elle se compose de trois vastes pièces, à hauts plafonds, bien aérées et bien saines. Une amélioration importante y a été introduite depuis peu. On y a pratiqué des lieux d'aisance, autrefois éloignés des malades. On y voit aussi une belle salle de bains, avec des baignoires modèles. Lors de notre visite (7 mai 1845), il y avait trente malades.

Au-dessus de l'infirmerie sont des dortoirs entiers, mais qui ne servent que dans le cas d'urgence. Au troisième étage est le pavillon de l'ouest, destiné aux prisonniers les plus sages qui prennent la pistole. Le jour où nous nous y sommes rendus, il y avait au nombre de ces prisonniers le dernier condamné pour délit de presse, M. Machal

Les parloirs sont, comme ceux des autres prisons, à double grille entre les visiteurs et les visités; mais, en outre, du parloir des avocats, il y en a un troisième appelé parloir de faveur. Dans celui-là les visiteurs peuvent parler aux invités, sans que

rien les sépare. Il faut une permission spéciale du préfet de police pour jouir de cette faculté.

Il y a quatre cachots à Sainte-Pélagie. Ils sont souvent occupés, et presque toujours par des libérés condamnés de nouveau pour rupture de ban. Le jour de notre visite, cinq hôtes habitaient ces cachots. Ils étaient tous les cinq de cette catégorie, et l'un d'eux, s'étant révolté contre les gardiens, avait blessé un soldat.

Cette prison est couronnée par une terrasse dallée qui forme les trois côtés d'un carré; elle est large de deux pieds et demi, et entourée d'une grille à hauteur d'appui. Il y a quatre guérites en pierre. On y met un factionnaire le jour et deux la nuit. Ils doivent donner l'alarme en cas d'incendie ou de tout autre accident. L'escalier qui y conduit a cent sept marches. La vue est magnifique de ce point.

La chapelle est maladroitement et fastueusement construite hors du chemin de ronde, sur un terrain acheté tout exprès. De 1824 à 1831, le département de la Seine a dépensé 787,257 francs à l'agrandissement et aux réparations de tout genre de Sainte-Pélagie.

En fait de choses curieuses, on nous a montré d'abord la fameuse cellule de Joséphine. C'est la seule de la maison qui ne soit pas carrelée; elle a un plancher. Mais le gardien, déjà ébranlé dans ses convictions, nous a assuré que, *n'ayant pas vu Joséphine, il ne répétait cela que sous la garantie de ses prédécesseurs, qui le lui avaient affirmé*. Nous avons cherché à détruire entièrement cette erreur.

Nous avons vu aussi la chambre de Béranger. C'est la seule qui ait une cheminée; toutes les autres ont des poêles.

On nous a montré ensuite la cave dite *Kersausie*, par où s'opéra l'évasion des détenus politiques. On a construit dans cette cave des ouvrages en brique très-épais, de même qu'on a muré la porte par laquelle s'enfuirent le comte de Richmond, Rossignol et Couderc.

Il est du reste à remarquer qu'on ne met pas habituellement de prévenus ou de condamnés dangereux à Sainte-Pélagie, et que par cela la sécurité est presque entière et le régime plus doux. C'est peut-être aussi par ce motif qu'on suit dans cette maison le régime contraire de la Force; on y conserve les catégories.

Il y a une salle commune appelée autrefois *salle des conducteurs*, plus tard *salle des boulangers*, aujourd'hui *salle des petits jugements*.

L'origine du premier nom vient de ce que ses premiers hôtes ont été des conducteurs condamnés pour fait de coalition. Dans la suite elle reçut plus habituellement des boulangers condamnés pour faux poids, délit très-fréquent à une époque, si on se le rappelle. Le nom qu'elle porte aujourd'hui lui convient encore mieux. C'est là que sont renfermés les condamnés pour délit de simple police à un emprisonnement n'excédant pas cinq jours. Cette salle leur sert de dortoir. Il y a douze lits.

Le bâtiment neuf est spécialement consacré aux condamnés politiques, et le pavillon de l'est aux condamnés pour délits de presse; ils se promènent dans le même préau que les malades, mais à des heures différentes. Il y avait trois condamnés pour délits de presse le jour où nous avons visité le bâtiment de l'est.

Il y a encore les prévenus pistoliers et les condamnés pistoliers. Les pistoliers de toutes sortes ont les mêmes avantages que dans les autres prisons ; les condamnés pistoliers restent dans leurs chambres sans se mêler aux autres prisonniers ; ils vont à la promenade pendant que leurs compagnons travaillent; mais comme tous les condamnés sont soumis au travail, ils sont obligés, pour s'y soustraire, de payer cinq sous par jour en sus du prix de la pistole. Les condamnés pistoliers peuvent ajouter à leur mobilier tout ce qu'ils veulent. Nous en avons vu un occupé à tapisser lui-même sa chambre et à l'orner avec goût pour y passer les quinze mois qui lui restent encore à faire.

Ainsi que nous venons de le dire, le travail est d'obligation pour les condamnés ; il est facultatif pour les prévenus.

L'aspect de la cour des prévenus est animé et même riant ; au moment où nous y avons pénétré, plusieurs jeunes gens en robe de chambre s'amusaient à jouer au bouchon. L'un d'eux est venu nous offrir avec beaucoup d'aisance de faire un quatrième.

La cour des condamnés n'avait que quelques rares promeneurs, exemptés du travail soit comme pistoliers, soit comme infirmes ; tous les autres étaient occupés à leurs ateliers. On fabrique dans ces ateliers principalement des chaussons, ensuite des bourrelets, des allumettes et quelques habits.

Tous les travailleurs sont à leurs pièces ; le prix de leur journée est fixé en moyenne à 1 fr. 50 c., dont un tiers est compté tous les dimanches au travailleur, un tiers est déposé à la masse pour lui être remis à sa sortie, et le dernier tiers appartient à l'entrepreneur. C'est maintenant M. Villars et com-

pagnie. Il y a, en outre, un autre avantage pour les travailleurs : ce sont les vivres. On les divise en trois catégories :

La première, qui concerne les non-travailleurs, consiste en deux tiers de litre de bouillon maigre.

La seconde, qui concerne les travailleurs, cinq jours par semaine, en un demi-litre de bouillon maigre et un tiers de litre de légumes fricassés, et les deux autres jours un demi-litre de bouillon gras et quatre onces de bœuf sans os.

La troisième, vivres de l'infirmerie proprement dits, se compose de vivres gras tous les jours, et les malades à la demi-portion reçoivent en échange de l'autre moitié des œufs, des pruneaux, des légumes frais ou une demi-bouteille de vin, si le médecin l'ordonne.

Les condamnés qui veulent ajouter quelque chose à leurs repas ne peuvent pas dépenser au delà de 2 fr, 50 c. par semaine; ils doivent, en outre, tout acheter à la cantine. Les prévenus, au contraire, peuvent faire venir du dehors tout ce qu'ils veulent. Cette distinction est assez juste : les prévenus sont censés innocents; les condamnés coupables aux yeux de la loi. Toutefois on ne laisse guère aux prévenus la disposition de plus de dix francs par semaine. Quand ils arrivent en prison, on leur enlève tout leur argent, qui reste en dépôt au greffe, et on ne le leur rend que par petites sommes sur leurs bons.

Les prisonniers à Sainte-Pélagie ne doivent pas dépasser le chiffre de 550. Cette prison ne peut en contenir plus de 580. Sur dix années, le maximum de la population a été de 730, et le minimum de 98; mais ces exemples sont rares. Ordinairement on compte à Sainte-Pélagie une population de 450 à 500

détenus. Pourtant le jour de notre visite on nous en a déclaré 550, ainsi divisés :

Prévenus.	140
Délits de presse.	3
Simple police.	7
Malades.	30
Infirmes ou pistoliers exempts de travail. . .	160
Travailleurs.	210
Total.	550

Le personnel de Sainte-Pélagie se compose ainsi qu'il suit :

Un directeur aux appointements de. . .	4,000 fr.
Un greffier.	1,800
Un commis greffier.	1,200
Un agent de travaux.	1,500
Un brigadier.	1,400
Neuf surveillants, chacun.	1,200
Trois garçons de service, chacun. . . .	900
Trois commissionnaires agréés.	néant
Une fouilleuse.	400
Un médecin en chef.	700
Deux médecins adjoints.	néant
Un infirmier pharmacien.	1,100
Un aumônier.	1,000
Une lingère.	600
Un cantinier.	1,000
Huit détenus auxiliaires, chacun. . . .	72
Un barbier.	120

Ce dernier employé, moyennant cette somme, doit faire la

barbe une fois par semaine, ce qu'il accomplit fidèlement en présence d'un gardien. M. Barthélemy Maurice fait à cet égard le calcul suivant :

« Si nous multiplions par 52, nombre de semaines, 450, que nous avons pris pour moyenne de la population, nous trouverons que cet entrepreneur doit, pour 120 fr., faire 23,400 barbes, soit 234 barbes pour 24 sous, ou une barbe pour un peu plus d'un demi-centime. »

Sainte-Pélagie disparaîtra comme la Force ; voilà pourquoi nous n'en signalons pas tous les inconvénients.

CLICHY,

PRISON POUR DETTES.

PRISONS POUR DETTES DANS LES DÉPARTEMENTS.

Origine de la contrainte par corps. — Son histoire légale jusqu'à nos jours. — Résumé des registres d'écrous. — Les dettiers à Sainte-Pélagie. — Crèvecœur. — La société de l'Entonnoir. — James Swan. — Vingt-deux ans de captivité. — M. Ouvrard. — Le prince de Kaunitz. — Le patriarche de Jérusalem. — Évasion de dix prisonniers. — Le garde national. — La grosse Flamande. — Monsieur Dehors et monsieur Dedans. — Effets du choléra à la prison pour dettes. — Malheur du docteur Bernier. — Le 28 juillet. — Kallewig, le beau Suédois. — Hôtel Saillard. — Club des Clichyens. — Description de la maison de Clichy. — Quartier des hommes. — Promenoir, jardin, jeux, nourriture. — Quartier des femmes. — Différence du règlement. — Carabit, le chat de Magallon. — Mystification d'outre-tombe. — Roberti et l'actrice. — Le noble dalmate et le tailleur. — L'huissier et le dettier. — Aliénation mentale. — Le duc de Reischtadt. — L'empereur de la Chine. — L'incarcérateur et l'incarcéré. — Évasion de M. Kaing. — Question de responsabilité. — Notre visite à Clichy. — Améliorations. — Le comité philanthropique. — Cellule du prolétaire. — Cellule de l'artiste. — Statistique de Clichy. — Question de la prise de corps. — Société pour la délivrance des prisonniers. — Le marinier. — Ruses des débiteurs. — La clef rougie. — La futaille vide. — Les hommes rouges. — Ruses des gardes du commerce. — La course de cabriolet. — Le voyage en chemin de fer. — Le rendez-vous d'amour. — Prisons pour dettes des départements.

L'origine de la contrainte par corps remonte à l'époque la plus reculée. Dès la naissance du commerce, des obligations d'échange à temps furent créées. Elles s'appliquèrent d'abord aux marchandises et aux immeubles; puis quand la civilisation

eut introduit les débiteurs de mauvaise foi et les stellionataires, elles s'appliquèrent à la personne et à la liberté des hommes et même de leurs familles. Tout débiteur insolvable devenait l'esclave de son créancier, qui profitait du fruit de son travail, ou vendait l'esclave à un autre maître. Les Hébreux exerçaient ce privilége avec une extrême sévérité, et sans pitié aucune. Les Égyptiens, au lieu d'emprunter sur leurs propres corps, empruntaient sur les momies de leurs ancêtres, et s'ils ne les dégageaient pas, une fois la dette échue, ils étaient déshonorés. Les Romains admettaient la prise de corps toutes les fois qu'elle était stipulée sur l'engagement, ou que le juge prononçait contre le débiteur. Celui-ci alors devenait l'esclave du créancier, qui avait le droit de le vendre au delà du Tibre. Enfin, les Athéniens admirent aussi la contrainte par corps jusqu'à Solon, qui la fit supprimer par ce motif que *puisqu'il n'était pas permis de saisir la dernière paire de bœufs d'un agriculteur, ou les outils d'un artisan, l'humanité défendait à plus forte raison de saisir sa personne.*

L'origine de la contrainte par corps eut donc pour base l'esclavage. Quand l'esclavage fut aboli et remplacé par la servitude, on contraignit simplement les débiteurs et leur famille à devenir les serfs de leurs créanciers. On ne pouvait déjà plus vendre les hommes comme une marchandise. C'est la plus ancienne trace de la contrainte par corps dans nos lois françaises. Elle fut plus tard établie, à peu près telle qu'elle est aujourd'hui, par deux ordonnances, l'une de Villers-Cotterets, rendue en 1539, l'autre de Moulins, rendue en 1566; seulement la contrainte s'étendait à toute espèce de dette, sans distinction. En 1667, une nouvelle ordonnance la restreignit aux dettes com-

merciales, aux baux ruraux, et aux payements des mois de nourrice. Le 21 août 1792, elle fut abolie pour ce dernier cas, et le 9 mars 1793 entièrement effacée de nos codes. Le 14 mars 1797 (24 ventôse an v), le Directoire défit l'ouvrage de la Convention, et rétablit la contrainte par corps telle qu'elle était autrefois, en matière commerciale seulement, et envers les débiteurs du trésor. Puis parurent successivement les décrets du 4 avril 1798 et du 14 mars 1808, réglant le mode d'arrestation, et créant dix gardes du commerce dans le département de la Seine; enfin la loi du 14 avril 1832.

Nous avons vu les diverses prisons qui servirent aux détenus pour dettes, le For-l'Évêque, la Force, et un moment Sainte-Pélagie. On se rappelle que les prisonniers furent tous délivrés le 2 septembre, par ordre de la Commune, et Sainte-Pélagie ne reçut de nouveaux prisonniers pour dettes qu'après la promulgation de la loi du 14 mars 1797.

A dater de cette époque jusqu'en 1828, l'administration se montra plus injuste envers eux qu'on ne l'avait été sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI; dans ces temps-là les dettiers n'étaient confondus qu'avec les comédiens incivils, et rarement encore; Louis XVI même avait fait à la Force des catégories parmi eux; tandis que depuis 1797 jusqu'en 1828, ils furent confondus avec le reste des prisonniers. C'est à M. Debelleyme, alors préfet de police, qu'est due, comme nous l'avons déjà dit, cette mesure salutaire qui fit une seule catégorie des prisonniers pour dettes dans le bâtiment de la dette. Ce ne fut qu'en 1834 qu'ils furent transférés à Clichy, où ils sont aujourd'hui.

Les femmes, car la contrainte par corps s'étend aussi jusque

sur celles qui font le commerce, furent mises dans d'autres prisons : d'abord aux Madelonnettes, et plus tard, le 21 avril 1828, à Saint-Lazare ; enfin, en 1834, à la maison de Clichy.

Avant d'arriver à cette dernière prison, nous allons dire ce qui s'est passé de remarquable à Sainte-Pélagie.

Et d'abord, nous ne nous étendrons pas sur ce système funeste et tyrannique qui confondait les dettiers avec les autres détenus de tout genre, parce qu'on en a senti les graves inconvénients, et que ce système n'existe plus. Rien n'est intéressant à nos yeux comme le prisonnier pour dettes, et personne ne mérite plus d'égards et de pitié. Quelquefois c'est un jeune étourdi qui paye de sa liberté la facilité d'avoir signé des lettres de change, dont les orgies et les femmes ont dévoré le produit escompté par l'usurier; c'est le plus coupable, et cependant il mérite encore l'intérêt, car entraîné par les passions seulement, il n'a pas cessé d'être honnête homme, et peut être ramené. Souvent c'est un père de famille, malheureux dans son commerce, qui expie par sa captivité des revers qu'il n'a pu ni prévoir ni éviter. Une autre fois c'est un homme dont l'usure a consommé la ruine. Enfin, c'est un ami qui par affection a eu la faiblesse de s'engager pour un ami, et qui expie dans la détention et l'isolement ces preuves de dévouement et d'abnégation. Tous ces gens-là souffrent, tous ces gens-là pleurent; car s'il est dans le caractère français de rire et de plaisanter sur Clichy et Sainte-Pélagie, d'en faire le lieu de scène des pièces les plus gaies, il n'en est pas moins vrai que les heures s'écoulent lentes et désespérées dans la prison pour dettes; que la privation de la liberté paraît d'autant plus affreuse que le captif ne se reconnaît aucun crime réel pour l'avoir méritée; que des

jeunes gens y voient se flétrir leur jeunesse, des hommes mûrs leurs plus belles années de travail, enchaînées sous des verroux ; des vieillards, le peu de temps qui leurs reste à vivre, temps qui s'écoule loin des affections et des soins de la famille si nécessaires à cet âge. Sous ce rapport, la prison pour dette est celle où le désespoir et le découragement éclatent avec le plus de force et doivent le plus toucher. J'excepte de ce tableau ceux qui font une spéculation de rester en prison pour ne pas payer une dette considérable. Ces exemples sont rares, et c'est l'exception. Quant aux débiteurs de mauvaise foi, ils ne sont pas compris dans cette catégorie, la police correctionnelle ou la cour d'assises est là pour les juger; et si elle ne peut les atteindre, ce n'est pas pour eux que nous traçons ces lignes de pitié.

Si les convenances n'arrêtaient pas notre plume, nous divulguerions les noms des incarcérateurs et des incarcérés, et l'on pourrait mieux juger de ce que nous avançons; mais, sobres de citations pour les noms propres, nous nous bornerons à rappeler ceux qui sont déjà connus.

Les registres d'écrous de Sainte-Pélagie et de Clichy sont tenus avec une légalité parfaite. Le plus ancien écrou pour les hommes est à la date du 16 floréal an VI. C'est celui d'un nommé Pierre Noël, marchand de vin, incarcéré pour la somme de cinq cent cinquante livres dix sous. Le plus ancien pour les femmes remonte au 27 mai 1807. C'est celui d'une dame Guerrier, marchande publique. Hâtons-nous de dire que si la rigueur de la loi s'est étendue jusque sur les femmes, elle n'en a pas frappé beaucoup; leur nombre n'a jamais dépassé celui de treize, et souvent il n'a été que de trois.

Si l'on parcourt les registres d'écrou jusqu'à nos jours, on y trouve une infinité de noms qui vous étonnent et vous navrent, des gens de tous les états, de tous les métiers, de toutes les positions. En 1818, on comptait sur cent cinquante et un prisonniers pour dettes, quatre-vingt-dix-neuf gentilshommes. C'était sans doute la vieille habitude qui leur était revenue. On voit ensuite le nom d'un ministre, de deux pairs de France sous la Restauration, de trois généraux de division, et d'une foule d'artistes, d'hommes de lettres, et de fils des illustrations de l'Empire. Au milieu de tous apparaît un nom respectable et révéré; c'est celui d'un membre de l'académie des Sciences, professeur au collége de France, examinateur à l'école Polytechnique. Comment ce savant pouvait-il se trouver là? Faisait-il le commerce, lui aussi, et pouvait-on lui donner la qualité de négociant, qui seule entraîne la contrainte par corps? Quoi qu'il en soit, il fut prisonnier pour dettes. C'était alors Clichy qui était la prison. On le mit à la retraite pendant sa détention; mais ses élèves, loin de sanctionner la mesure qui leur enlevait leur professeur, accouraient à la prison recevoir de lui des leçons de mathématiques qu'ils payaient généreusement à leur professeur, heureux de refaire sa classe et de gagner de quoi vivre.

Les prisonniers pour dettes occupaient à Sainte-Pélagie le bâtiment qui a conservé le nom de *la Dette*. Il est situé au centre, comme on le sait. Ce local n'étant pas aussi vaste qu'il l'aurait fallu, on avait été obligé de mettre quatre ou cinq dettiers dans chaque chambre. Ils avaient un fourneau pour faire cuire leurs aliments, ce qui présentait de graves inconvénients, et rendait toujours les corridors et les chambres sales. On ne

leur accordait la promenade que de midi à quatre heures, dans une cour étroite et pavée; le matin, les détenus politiques du corridor rouge en profitaient les premiers.

Dans cet état, on avait pourtant tâché de leur rendre la captivité moins amère, par tous les adoucissements qu'on pouvait y apporter. Ainsi, un restaurant y était établi; un cabinet de lecture, un café et une bibliothèque, étaient à la disposition des détenus; enfin, on lisait au-dessus d'une cellule cette inscription caractéristique :

« *Crèvecœur, premier maître d'armes de la grande armée. Ici l'on apprend en quinze leçons à tuer proprement son créancier.* »

Les visiteurs et les visiteuses pouvaient être introduits dans les chambres des prisonniers. Il ne manquait pas de personnes de cette dernière catégorie. Un jour, le fils d'un pair de France, écroué pour dettes sous la Restauration, écrivit à M. Franchet, préfet de police :

« Je prie monsieur le préfet de police d'envoyer un permis de visite à la nommée N... »

La qualité de cette femme était désignée sur ce billet; elle reçut son permis dans les vingt-quatre heures; mais plus tard les prisonniers eux-mêmes furent les premiers à se plaindre des visiteuses de cette qualité, et lorsqu'on en reconnaissait, on avait soin de leur refuser la porte.

Enfin, on établit à Sainte-Pélagie une société dite *Société de l'Entonnoir*. Plusieurs hommes de lettres, parmi lesquels étaient quelques chansonniers, en furent les fondateurs. Cette société avait des règlements pareils à ceux du Caveau. Les visiteurs étaient admis aux repas mensuels, et les cellules retentissaient des joyeuses chansons que chaque convive apportait à son

tour. Voici le refrain de la première, qui fut faite par le président :

Quand la folie
A l'Entonnoir
Chaque soir
Nous rallie,
Venez; jamais dans ce manoir
L'avenir ne se fera voir
Noir.

Chaque sociétaire portait pour décoration à sa boutonnière un petit entonnoir suspendu à un ruban lie de vin.

Ce fut le 28 juillet 1808 que le fameux James Swan, négociant américain, fut écroué à Sainte-Pélagie pour la somme de 625,640 francs. Détenu comme étranger, il n'avait pas le bénéfice du terme de cinq ans comme les nationaux. Aussi resta-t-il en prison durant vingt-deux années. Il en sortit au bout de ce temps, jour pour jour, le 28 juillet 1830, lorsque les portes de la prison furent ouvertes, comme nous le dirons plus tard.

James Swan possédait trois ou quatre millions de fortune, et pouvait, sans se gêner le moins du monde, payer cette dette de six cent mille francs; mais il prétendait qu'il ne devait pas cette somme, que la dette se réduisait à six à sept mille francs, qu'il offrait à son créancier; et comme celui-ci ne s'en contentait pas, il le fit emprisonner. James Swan résolut de protester par la captivité de toute sa vie, s'il le fallait, contre une sentence qu'il trouvait injuste. En conséquence, il fit d'abord signifier à sa femme et à ses enfants que s'ils payaient la dette réclamée, il les déshériterait, et prit tous ses arrangements pour rester en prison. Il loua dans la rue de la Clef, vis-à-vis de

Sainte-Pélagie, un appartement qu'il fit réparer à grands frais. Il y avait remises, écuries, cuisines, etc.; il logea là ses maîtresses, ses amis et ses gens. Il mit à leur disposition deux voitures dans lesquelles ils se rendaient à la promenade, au bal, au spectacle, le tout en son nom; ils donnaient de grands dîners, auxquels était toujours sa place marquée et vide. Quant à lui, couvert de haillons, laissant croître sa barbe, il semblait heureux de braver ainsi dans sa prison son créancier et ses juges. Il n'en sortit, le 28 juillet, que pour faire comme les autres, et, fidèle à son système de protestation, il retournait à Sainte-Pélagie trois jours après, le 31 juillet, pour se reconstituer prisonnier, lorsque, frappé d'un coup de sang, il mourut subitement dans la rue de l'Échiquier, où il s'était momentanément retiré.

A côté de James Swan, nous placerons pour mémoire M. Ouvrard, dont on a lu l'histoire dans *la Conciergerie*, et qui habita quelque temps Sainte-Pélagie. Ce fut à cette dernière prison qu'il paya la dette du tailleur, son voisin, pour ne plus être incommodé par les sons de sa flûte et agrandir son appartement.

Parmi les célèbres étrangers emprisonnés, on compte le prince de Kaunitz, beau-frère de M. de Metternich, incarcéré le 27 septembre 1830, pour la somme de 400,000 francs, *à la requête d'un marchand de jouets d'enfants*. Ce prince, que l'on rencontre à toutes les premières représentations de nos théâtres, resta six ans dans la prison pour dettes; il en sortit vers la fin de novembre 1836, faute de consignation d'aliments.

Après lui on cite un autre nom que la contrainte par corps n'aurait jamais dû atteindre, que son créancier n'aurait pas dû

faire incarcérer : c'est Auguste Dante, comte de Foscolo, patriarche de Jérusalem. Il fut écroué à la requête d'un des curés de Paris, pour une somme de 100,000 francs. Il sortit aussi faute de consignation d'aliments. Quand il fut libre, qu'il put faire ses affaires, user de ses ressources, et que rien ne le contraignit plus à acquitter sa dette, il en paya intégralement le capital au curé. Celui-ci perdit les frais. Il n'aurait pas dû s'exposer à cette leçon.

Des quatre prisonniers que nous venons de citer, deux étaient pour ainsi dire prisonniers volontaires et ne cherchaient pas à faire usage de leur or ou de leur ruse pour s'échapper de prison ; mais d'autres détenus, à qui la captivité était insupportable, trouvèrent moyen de s'évader.

En 1808 dix prisonniers se procurèrent une corde, et avec son aide se laissèrent couler dans un jardin, où ils trouvèrent la liberté. Cette corde était neuve, et ils n'avaient pas eu la précaution d'y faire des nœuds pour retenir le poids de leur corps qui les entraînait, de sorte qu'arrivés sur le sol ils avaient les mains horriblement déchirées. Cependant pas un cri ne fut poussé par eux, pas une plainte exhalée, tant ils craignaient que cela ne donnât l'alerte et n'empêchât leur liberté. On n'apprit ces détails que quinze ans plus tard par un des évadés qui fut de nouveau incarcéré. Il ne parlait jamais sans frissonner des horribles souffrances qu'il avait endurées, et déclarait qu'il ne voudrait plus de la liberté à ce prix.

Une autre évasion eut lieu en 1832. M. Sharerer, revêtu du costume de garde national, vint visiter son frère, détenu pour dettes à Sainte-Pélagie. Quelques heures après, le garde national se présente à la porte, réclame son permis, le prend et sort

aussitôt. C'était le détenu qui, ayant changé de vêtements avec son frère, venait de s'évader. On ne s'en aperçut dans la prison que le soir au moment du coucher des prisonniers : M. Sharerer frère réclamait sa liberté, établissant son identité et déclarant ce qu'il avait fait. Le directeur ne voulut pas obtempérer à cette demande et retint le frère en prison toute la nuit, voulant en référer le lendemain à l'autorité supérieure; mais le lendemain le détenu évadé vint lui-même délivrer son frère. Mettant à profit les quelques heures de liberté qu'il avait eues, il avait arrangé ses affaires, ce qui prouve que ce n'est pas sous les verroux qu'un débiteur de bonne foi peut trouver les moyens de satisfaire ses créanciers. C'est à cause de cette évasion que dans le règlement de Clichy se trouve un article qui défend d'introduire des visiteurs en costumes de maçons, charbonniers, forts de la halle, gardes nationaux et *autres travestissements*.

A l'entrée de la nuit, le 28 février 1832, on écroua à Sainte-Pélagie le docteur Dubois pour une somme de 12,500 francs. Le docteur, comme tous les nouveaux arrivants, paraissait profondément affligé et se cachait la figure de son mouchoir et de ses mains. Le directeur n'y était pas et les greffiers respectèrent la douleur du docteur. A peine installé dans sa cellule, celui-ci s'enferma et refusa d'ouvrir à aucun de ses compagnons d'infortune. Le lendemain une grosse bonne Flamande se présente pour visiter son maître et remet son permis; on la laisse entrer. Quelques heures après elle veut sortir de la prison et réclame son permis; on le cherche partout et on ne le trouve pas; on la laisse pourtant sortir. Le soir le docteur Dubois manque à l'appel; c'est lui qui, sorti le premier sous le costume de sa

servante, qu'elle avait revêtu en double, avait emporté le permis. M. Lepreux, directeur de Sainte Pélagie, court aussitôt à la préfecture de police dénoncer le fait. On lui dit qu'il est responsable. De là il se transporte chez l'incarcérateur, auquel il annonce cette nouvelle.

— J'en suis ravi, répond celui-ci. J'avais un mauvais débiteur, maintenant j'en ai un bon.

M. Lepreux est au désespoir de cette aventure. Il court, il s'informe, et bientôt il apprend qu'un homme, qu'il croit être le docteur, s'est retiré à Chatou avec sa femme sous un faux nom. Il y court, arrive à la maison indiquée, monte, sonne et trouve un monsieur qui lui ouvre et se disposait à partir pour la promenade.

— Monsieur, qu'y a-t-il pour votre service? dit l'inconnu.

— Docteur Dubois, répond M. Lepreux, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

— Monsieur, vous vous trompez ; je ne m'appelle pas Dubois : je suis monsieur... monsieur *Dehors*.

— Il y a huit jours, n'est-ce pas, que vous êtes *dehors*; je viens vous remettre *dedans*. Moi, je suis le directeur de la prison pour dettes.

— Monsieur, par égard pour ma femme, donnez-moi dix minutes.

— Bien volontiers; je suis prêt à faire tout ce qui vous sera agréable, excepté de payer 12,500 francs pour vous.

Et le docteur rentre dans son appartement, et après avoir présenté à sa femme le directeur de la prison comme un de ses amis, cherche à se soustraire à sa surveillance; mais c'est en vain : M. Lepreux le suit de chambre en chambre, de cabinet

en cabinet, et ces deux personnes renouvellent la scène de l'*ami intime*, où tout le monde a vu et applaudi l'inimitable Potier. Au bout d'une demi-heure le docteur Dubois fut contraint de suivre dans son cabriolet M. Lepreux, qui le reconstitua à Sainte-Pélagie. Le docteur n'en sortit qu'au bout de trois ans.

Cette même année il arriva une évasion qui fut plus fatale à celui qui en était responsable. C'était le docteur Bernier, qui avait une maison de santé rue d'Ivry. Voici à quelle occasion :

Le 10 avril 1832 plusieurs cas de choléra s'étaient manifestés à la prison de la dette. Cinq ou six prisonniers, transportés à l'hôpital de la Pitié, y étaient morts. L'épouvante et l'effroi s'étaient emparés alors de ceux qui restaient à Sainte-Pélagie. Un tiers d'entre eux, les plus riches, avaient obtenu leur transfèrement dans des maisons de santé; tous réclamèrent la même faveur; mais il y avait une grande difficulté à vaincre : il fallait une somme de quatre cents francs par chaque prisonnier pour frais du transfert. Dans cette triste situation tout le monde déploya un zèle que nous aimons à constater ici. M. Debelleyme tenait les référés nuit et jour et permettait qu'on lui présentât requête pour dix à douze détenus à la fois. Les greffiers, les employés, les gardes du commerce, en appelèrent à l'humanité des créanciers. Le roi envoya une somme de 1,500 francs; enfin on parvint à accomplir cette bonne œuvre, et bientôt le quartier de la dette se trouva vide. Il se passa alors une chose mémorable dans les fastes de Sainte-Pélagie : un garde du commerce profita de cet intérim pour visiter la prison, dans laquelle ces messieurs ne sont jamais admis; car ce lieu devient pour eux aussi sacré que le sérail du grand seigneur pour tous autres que pour les eunuques Tous les prisonniers pour dettes allèrent

donc dans diverses maisons de santé. La plupart, en gens d'honneur, ne profitèrent pas de la liberté qu'on leur laissait d'aller quelquefois par la ville ; mais douze s'évadèrent et ne furent jamais rattrapés. Parmi ces derniers était un nommé Leroy, ex-notaire, écroué pour trois ou quatre cent mille francs, qui se sauva en Belgique. Il était dans la maison du docteur Bernier. L'incarcérateur prit le docteur à partie, lui fit vendre son établissement, le ruina, et bientôt ce fut M. Bernier lui-même qui gémit sous les verroux de Sainte-Pélagie. Quand nous disions que cette catégorie de prisonniers est la plus intéressante !...

Les événements de la révolution de juillet ouvrirent aussi les portes de Sainte-Pélagie, comme la prise de la Bastille avait fait ouvrir les portes de la Force. Le 27 juillet il y avait dans cette première prison deux cent cinquante-six détenus. Le 28 des combattants du dehors avaient attaqué le poste de garde. Les prévenus et les condamnés se révoltèrent dans la prison, brisèrent les portes qui les séparaient du quartier de la dette, et ensuite les portes de la rue. Cent soixante-huit dettiers s'évadèrent aussitôt ; soixante-trois ne sortirent que le lendemain ; vingt-six restèrent, peu curieux de voir ce qui se passait dans Paris, peu désireux de recouvrer leur liberté. Le 31 juillet dix-neuf rentrèrent volontairement ; quinze furent de nouveau arrêtés par suite de mandats du nouveau préfet de police, et cent et un furent repris à diverses époques par les gardes du commerce. Il n'y en eut donc que quatre-vingt-seize qui restèrent en liberté.

Il nous reste une dernière anecdote à consigner dans ces pages. Nous l'empruntons à M. Barthélemy Maurice.

« De toutes les légendes de la dette, dit-il, la plus intéressante est celle de Kallewig. Nous allons vous la raconter telle qu'on la dit à Clichy.

» Kallewig était un noble suédois, fils d'un chambellan de Bernadotte. Son père, en l'envoyant à Paris, l'avait associé avec un homme puissant dans le corps diplomatique. Malheureusement il plut à la femme de son associé; il était jeune et beau. « Vengeance de mari, dit le proverbe italien; le diable ne l'inventerait pas, parce qu'il n'a jamais été marié. » Or donc, le diplomate présente au jeune homme une balance en vertu de laquelle celui-ci lui redevait 150,000 francs, et le 10 octobre 1829 il le fit écrouer à Sainte-Pélagie. Il y versa bien des larmes, le beau Suédois; mais enfin le 28 juillet suivant, les événements que vous savez le rendirent à la liberté. Deux ans il séjourna à l'étranger, ne s'éloignant jamais de la frontière de cette France où il avait laissé la meilleure portion de lui-même, ses premières illusions, ses amours de jeune homme. Enfin vint une lettre de femme. Était-ce une infâme trahison, ou la malheureuse y avait-elle été contrainte par la force? Nul ne le sait. On lui disait dans cette lettre qu'on brûlait de le revoir, que tout était oublié, qu'il pouvait revenir. Il revint. Le noble comte, son ennemi, l'invita à dîner au Palais-Royal, pour le désigner mieux aux gardes du commerce, et le leur livrer. Le 3 novembre 1832, il était réintégré dans sa prison. Treize mois plus tard une bière en sortait. Kallewig n'avait plus eu qu'une pensée, et ç'avait été une pensée de liberté et d'amour. Enfin après bien des efforts infructueux, il était parvenu à se procurer une longue corde; il avait scié un barreau des fenêtres du quatrième; il devait s'élancer dans la rue; tout fut découvert,

et sans lui rien dire, on le changea de cellule. Sans rien dire non plus, il s'y rendit ; mais le lendemain matin, quand il n'eut pas répondu à l'appel et que le greffier, inquiet, fut accouru dans sa chambre, il fit de vains efforts pour le réveiller. Dans ses mains était un portrait, dans ses yeux fixes des traces de larmes ; à ses pieds un fourneau, et des charbons et des cendres. Kallewig, le beau Suédois, n'avait peut-être pas cessé d'aimer, mais il avait cessé de souffrir. »

A cette histoire touchante et si simplement racontée M. Barthélemy Maurice ajoute la note suivante :

« Cette anecdote a été l'objet d'une lettre prétendue rectificative dans les journaux *le Droit* et *le Commerce*, et cependant nous y avons mis quelques ménagements. Nous eussions pu ajouter que le noble incarcérateur s'est fait rendre au greffe les quelques francs non employés de sa dernière consignation, qu'il refusa de reconnaître une avance de trente francs faite par le greffier au malheureux Kallewig ; qu'enfin il s'emporta contre le directeur, le menaçant de se plaindre à l'autorité supérieure de ce qu'il se fût permis de procéder à l'inhumation sans l'en prévenir, et l'eût ainsi privé du droit de voir le cadavre..... Était-ce là un simple créancier ? »

Voilà à peu près tout ce que nous avons à dire sur Sainte-Pélagie, avant de parler de Clichy, dont nous allons nous occuper.

L'hôtel Saillard, situé à l'extrémité de la rue de Clichy, était adossé aux jardins de l'ancien Tivoli. Cet hôtel, comme celui de la Force, a une origine étrangère à sa destination actuelle. Son souvenir le plus remarquable est celui qui rappelle le fameux club des clichyens, dont une de ses vastes salles devint

l'asile. Sous la restauration, la duchesse de Berry avait accepté plusieurs fêtes du maître de ce beau palais, qui est aujourd'hui une prison. Ce fut en 1825 que la ville de Paris acheta cet hôtel pour en faire la prison de la dette. Le prix d'acquisition et les nouvelles constructions nécessaires s'élevèrent à la somme de deux millions. On pratiqua un chemin de ronde de quatorze pieds qui entoure entièrement la maison. Pour cela, on fut obligé d'abattre tous les bâtiments en façade sur la rue ; il ne resta debout que le petit hôtel, comme celui de Brienne à la Force.

Nous allons donner la description de la prison telle qu'elle était à cette époque. Nous dirons plus tard, en rendant compte de notre visite, les changements et les améliorations qui y ont été faits et dont l'expérience a démontré l'utilité.

Dans le petit hôtel se trouvaient les appartements du directeur ; en face, à droite, en traversant la cour d'honneur, le logement des employés ; à gauche, la lingerie et le quartier des femmes ; au delà de cette première cour est le greffe, et c'est alors seulement qu'on s'aperçoit qu'on est dans une prison. Le greffe est une vaste et belle pièce attenante au cabinet du directeur. Par les deux croisées on peut voir le jardin, vaste, aéré, bien tenu, dans lequel on voit jeu de siam, jeu de boules et jeu de quilles.

En sortant du greffe on traverse le poste des surveillants, qui est à gauche et aboutit au promenoir d'hiver. C'est une salle immense de cent quarante-trois pieds de long sur dix-huit de large ; elle est ornée de dix-huit colonnes et percée de quatre larges portes et de seize fenêtres ouvrant sur le jardin à droite. A gauche on trouve une rangée de cellules de neuf pieds et

demi de long sur sept pieds deux pouces de large ; les cellules ont quatre étage ; elles sont au nombre de cent soixante-sept. Les couloirs en sont parquetés ainsi que le grand promenoir ; le tout est chauffé par un calorifère commun qui coûte d'entretien ou d'alimentation douze à quinze mille francs par an. On ne doit aux détenus pour dettes que les quatre murs. Chaque prisonnier peut meubler sa cellule ainsi qu'il l'entend ; mais les trois quarts se font fournir les meubles par l'administration, dont les prix sont ainsi cotés pour chaque jour :

Une couchette en fer.	1 centime
Une paillasse (renouvelée tous les six mois).	3 cent. 1/2
Deux draps fins (renouvelés tous les vingt jours).	5
Un oreiller.	1
Une taie d'oreiller.	1
Une chaise.	1
Une table.	1
Une couverture de laine.	2
Une serviette.	2 cent. 1/2
Un torchon.	1 cent. 1/2

Le mobilier d'une cellule revient donc à six francs par mois. L'administration fournit gratuitement une grande armoire en chêne. Les détenus, quand ils restent dans leurs cellules ou qu'ils y reçoivent leurs amis, peuvent fermer leur porte au verrou ; lorsqu'ils sortent de chez eux, ils peuvent apposer à la porte un cadenas; mais le soir tous les cadenas sont enlevés et les prisonniers sont enfermés jusqu'au lendemain matin. Il y a en outre de ces cellules un grand dortoir qui peut contenir trente lits.[1]

D'autres adoucissements sont donnés encore aux habitants forcés de cette maison : dans le promenoir on trouve des jeux de tonneau, d'échecs, de dames, de trictrac et de palets; il y a en outre un cabinet de lecture pour livres et journaux. Les prisonniers ont la faculté de dîner ensemble, de se réunir, de faire de la musique, etc. Le travail est facultatif; toutefois on n'a autorisé, pour empêcher la concurrence, qu'un seul détenu de chaque état à travailler pour ses compagnons d'infortune; il y a un bottier, un tailleur, un pharmacien, etc., et c'est encore un détenu qui tient le cabinet de lecture; il a pour cela une cellule supplémentaire; au milieu est la table classique, recouverte d'un tapis vert et surmontée d'une lampe. Il va sans dire qu'on n'y lit que les journaux de l'opposition. Il y a encore une cellule du rez-de-chaussée destinée au barbier. La place de cet artiste est gratuite; il prend deux sous par barbe et dix sous pour la coupe des cheveux.

Il y avait dans le principe à Clichy un restaurant public. Les détenus y passaient tout leur temps et y dépensaient beaucoup d'argent. Il a été fermé par ordonnance du 1er août 1838. Depuis ce moment les prisonniers viennent commander leurs repas au restaurant. On les sert dans leurs cellules, où ils admettent tel nombre de convives qu'ils désirent, tant du dedans que du dehors. Le traiteur était M. Dubois. La ville lui fournit le local, à la condition de nourrir huit auxiliaires et de se conformer au tarif arrêté, dont les prix sont très-modérés pour les consommateurs.

Le reste des prisonniers qui reçoivent du dehors des aliments qu'ils doivent faire cuire, sont admis à le faire à un grand fourneau alimenté aux frais de la *Société Philanthropique*. C'est

aussi cette société qui paye les douze francs exigibles par le détenu pour sortir de Clichy lorsque les aliments ne sont pas consignés; car en France, avec notre système judiciaire, il en coûte pour tout, pour entrer en prison comme pour en sortir.

Les détenus abandonnent dix centimes tous les trois jours, en recevant leurs aliments, pour subvenir à l'entretien du jardin et de la baignoire.

Les visites commencent à Clichy à huit ou à dix heures et se terminent à quatre ou à six, suivant la saison. La moyenne des visiteurs est évaluée à huit cents par jour. Les hommes peuvent recevoir et admettre dans leurs chambres, s'ils le veulent. Les détenus pour dettes ont à peu près autant de parentes que les prisonniers politiques.

Le quartier des femmes, situé dans la première cour, est un bâtiment entièrement isolé; elles communiquent avec le traiteur par un tour; elles ne sont pas chauffées par le calorifère; mais elles ont des cheminées dans leurs chambres et on leur fournit du bois; elles ont un petit jardin; elles ne peuvent recevoir les visites dans leurs chambres et sont obligées de se rendre à un parloir en vue de tous les gardiens. Cette distinction est peu flatteuse pour elles; elles entendent la messe dans une tribune grillée.

L'infirmerie est en harmonie avec le reste de la maison; mais peu de détenus s'y rendent quand ils sont malades; ils craignent l'isolement et préfèrent se faire soigner dans leurs chambres; dans ce cas ils payent les médicaments. Il n'y a guère qu'une seule classe de détenus qui habitent invariablement l'infirmerie : c'est celle des incarcérateurs, lorsque la peine du talion les envoie eux-mêmes à la prison pour dettes. Alors il

est dangereux pour eux de rester parmi les prisonniers, soit que leurs victimes personnelles y soient encore, soit qu'elles n'y aient laissé que le souvenir et le nom de leur créancier. Nous pourrions consigner ici des exemples de ces faits, si notre respect pour les noms propres n'allait pas jusqu'à l'exagération, puisqu'il nous fait respecter même ceux de ces gens-là. Nous ne nommerons donc personne, mais nous enregistrons le fait.

Ce fut dans la nuit du 3 au 4 janvier 1834 que les détenus pour dettes furent transférés de Sainte-Pélagie à Clichy. Le transfert eut lieu dans les voitures dites *paniers à salade*. Un événement dont on a gardé la mémoire signala ce voyage. Il y avait à Sainte-Pélagie un chat que Magallon avait élevé durant sa captivité et qui avait adopté le quartier de la dette; il s'appelait *Carabit;* il flairait les détenus pour dettes, les devinait et s'attachait à eux. Il les prenait tour à tour en amitié, vivait dans leurs cellules, et parvenait quelquefois à les distraire par les tours auxquels il était dressé. C'était le pensionnaire, l'hôte, l'ami des dettiers. Quand les prisonniers furent arrivés sur les quais, ils s'aperçurent qu'on avait oublié leur compagnon. Dès lors ce furent des cris, des réclamations, des prières, et cédant à tant d'instances, on retourna à Sainte-Pélagie, on fit monter Carabit en voiture, et l'on arriva sans encombre à Clichy. Les dettiers trouvèrent leur nouvelle prison un paradis terrestre en comparaison de celle qu'ils quittaient. Cela devait être et cela était en effet. Un seul hôte s'y déplut, ce fut Carabit. Il ne retrouvait plus dans ce vaste jardin, dans ces cellules coquettes, dans ce beau chauffoir, ses vieux murs, ses meubles vermoulus, ses noirs corridors et sa cour étroite. Les chats s'attachent aux maisons et aux murailles plus qu'aux hommes. Carabit ne put

renoncer à Sainte-Pélagie ; aussi trois jours après, plus heureux que ses compagnons, malgré les verrous et les grilles, il sortit de Clichy, dont le mode lui était insupportable. Il traversa tout Paris et rentra à Sainte-Pélagie. Les gardiens le trouvèrent installé dans la cellule prétendue de Joséphine, la dernière demeure qu'il avait adoptée, et où il mourut de vieillesse peu de temps après.

Le personnel de Clichy était composé d'un directeur, deux greffiers, un brigadier, six surveillants, quatre garçons de service, huit bons pauvres auxiliaires du dépôt de Saint-Denis, une fouilleuse, une lingère, un aumônier, un médecin et ses aides. Le corps de garde est composé de trente hommes commandés par un officier.

Malgré le peu de temps qui s'est écoulé depuis l'ouverture de Clichy, cette prison a déjà fourni quelques anecdotes intéressantes que nous allons rapporter.

Le comte de Monte-Albano était prisonnier pour dettes depuis treize mois, lorsqu'il mourut à la prison le 7 mai 1835. Cet homme se donnait pour un personnage mystérieux et mystique à la fois. Ceux qui étaient dans sa grande confidence avaient appris de lui qu'il était fils naturel de Charles IV d'Espagne. Deux jours avant sa mort, et jusque dans son agonie, il ne cessa de répéter aux compagnons qui étaient autour de lui :

— Mes amis, quand je ne serai plus, qu'on visite attentivement mon corps, on y trouvera quelque chose qui révolutionnera le monde.

Il avait prononcé ces paroles avec tant de conviction et de solennité, que le directeur crut devoir prévenir l'autorité compétente, qui ordonna l'autopsie. Elle se fit en présence de plu-

sieurs détenus, attirés par la curiosité; mais elle n'amena rien, à leur grand étonnement. Le corps du comte de Monte-Albano était en tout point semblable à celui des autres hommes, et l'on est encore à chercher à Clichy les causes de cette mystification d'outre-tombe.

Le 27 novembre 1837 on écroua à Clichy un noble étranger dont la majestueuse mélancolie avait frappé tout le monde : cet homme était le comte Francesco Roberti, fils d'un général italien mort au service de France.

Roberti, arrivé à Paris, était devenu éperdument épris d'une actrice française dont il fit sa maîtresse d'abord, et plus tard sa femme légitime; mais ce titre de comtesse qu'il lui avait donné, cette position et cet amour incessant, plein d'abnégation et de dévouement, ne suffisaient pas à l'actrice. Au contraire de ses compagnes, ordinairement reconnaissantes d'une pareille preuve d'affection par leur bonne et franche conduite, celle-ci continua à traiter son mari en amant, en exigeant des dépenses au-dessus de sa fortune pour satisfaire à toutes ses folles fantaisies, à tous ses caprices de coquetterie. Roberti fit des dettes et par suite fut mis à Clichy; mais dans son malheur il lui restait la consolation d'avoir prouvé à celle qu'il aimait qu'il était allé jusqu'au sacrifice de sa liberté pour la rendre heureuse, et la mélancolie qu'on avait lue sur son visage ne provenait que du regret qu'il ressentait déjà de ne plus pouvoir vivre avec elle pendant toutes les heures de la journée.

Triste et pensif, il attendait à chaque instant la visite de celle pour laquelle il souffrait; elle ne vint pas le premier jour; elle ne vint pas le second; elle ne vint jamais.

Alors cette âme ardente, qui ne savait qu'aimer ou haïr, ne

pouvant trouver un aliment à son amour, éprouva toutes les fureurs de la jalousie. Roberti pensa que sa femme avait un amant; il chercha qui ce pouvait être, et réunissant mille circonstances, indifférentes autrefois, il les trouva toutes graves et positives, et prononça le nom d'un rival. Il crut que ces deux êtres, se jouant de son malheur et de sa misère, jouissaient en liberté de la faculté que leur laissait son absence, pour se livrer à leur coupable passion. Il crut plus encore : une idée infernale lui traversa l'esprit : c'était sa femme elle-même qui avait fait acheter par son amant les titres à l'aide desquels on l'avait emprisonné. Dès lors Roberti se livra à un désespoir qui épouvantait ses compagnons de captivité : tantôt sombre et pensif, il passait des journées entières enfermé dans sa cellule ou se promenant à l'écart, évitant tout le monde et ne daignant pas répondre aux questions qu'on lui adressait; tantôt, au contraire, courant de l'un à l'autre, il les prenait sous le bras, les entraînait à part et leur racontait avec cette vivacité italienne, effrayante parfois, son malheur dans les plus grands détails, prononçait le nom de celui qu'il croyait son rival, disait ses souffrances, dépeignait ses tortures, et savourait à plaisir l'espoir d'une vengeance qui lui faisait encore supporter la vie. Bientôt il cessa tout commerce avec ses compagnons, il se retira dans sa chambre et n'en sortit que pour aller à la cantine acheter à chaque heure du papier. Sur ce papier il jetait tout ce que son cœur, dans ses mouvements tumultueux, lui inspirait de rage et de désespoir; et, sur le point de l'envoyer à sa femme, il le froissait, le déchirait, parce qu'il trouvait trop faible l'expression de sa douleur et de sa vengeance.

Cependant un tel état n'avait pu échapper aux chefs de la

maison. Roberti était l'objet d'une surveillance spéciale. Le 3 août on s'aperçut qu'il avait dégradé le plafond de sa cellule avec un couteau et passé la nuit à tenter de brûler une poutre. Sa chandelle, entièrement consumée, témoignait de ce dernier fait. Sa cellule était située au quatrième étage ; il espérait s'ouvrir une route par les toits pour s'évader. Quelques instants de liberté lui suffisaient pour surprendre les deux coupables ensemble et les poignarder. Il voulait à tout prix sortir pour ce seul motif.

Prenant en pitié son état, le directeur renonça aux punitions qu'il pouvait lui infliger, et se borna à le faire descendre au second. Dans le cas où il eût renouvelé sa tentative, ceux qui étaient au-dessus et au-dessous l'auraient empêché d'accomplir une évasion dans laquelle il aurait infailliblement trouvé la mort. Roberti vit avec une sombre douleur ces précautions prises contre lui, toutes humaines qu'elles étaient. Le 5 août, vers les quatre heures du soir, se tenant près de la table où le cantinier distribuait les portions, il parvint à s'emparer, sans que personne s'en aperçût, d'un couteau de cuisine ; il le cacha sous sa redingote et courut aussitôt dans sa chambre ; là il se plongea ce couteau dans le bas-ventre jusqu'au manche. Il ne poussa pas un cri, ne prononça pas une parole, et mourut quelques heures après, malgré les soins qu'on ne cessa de lui prodiguer.

Cette mort émut tous ses compagnons d'infortune. Le malheur de Roberti avait intéressé tout le monde. Ses compatriotes sollicitèrent et obtinrent du directeur la permission de lui rendre les honneurs funèbres suivant l'usage de leur pays. Ils lavèrent son corps, le parfumèrent, le mirent sur un lit de parade, en-

touré de cierges qui ne cessèrent de brûler, ceignirent son front d'une couronne de fleurs. Ce fut l'emblème le plus vrai de cette cérémonie; emblème de joie, de consolation et d'espérance; emblème d'une existence meilleure. Roberti ne venait-il pas de l'acquérir?

Après avoir passé la nuit en prières auprès de son corps, ses compatriotes le transportèrent le lendemain à la chapelle. Pantaleoni chanta la messe de Cherubini, et Graziani tint le piano. Tous ses compagnons, mornes et pensifs, assistèrent à cette triste cérémonie et pleurèrent sur cet étranger, leur frère d'infortune, mort loin de son pays, de sa famille, victime d'un amour méconnu, victime d'une loi mal appliquée, si elle n'est pas injuste. Roberti était jeune, il avait de l'avenir devant lui. La prison pour dettes dévora tout en quelques mois.

La dernière cérémonie fut plus triste encore : ses compagnons escortèrent le cercueil jusqu'à la dernière grille; là, ils s'arrêtèrent, ne pouvant suivre leur ami jusqu'au cimetière. Un discours touchant fut prononcé par un des prisonniers. La grille s'ouvrit pour donner passage à celui qui était entré vivant dans cette maison et qui en sortait mort; puis elle se referma sur ceux qui étaient derrière, comme si c'était une prédiction sinistre qu'ils n'en sortiraient que dans cet état.

Une collecte des prisonniers acheta une place au malheureux Italien et fit élever une modeste pierre sur sa tombe. On y voit souvent une femme prier en sanglotant, et des fleurs fraîches et riantes l'ornent dans tous les mois de l'année.

Après cette légende qui serre le cœur, voici une anecdote plus gaie et plus originale.

Le comte Bujowich, noble dalmate, fut écroué à la prison

pour dettes le 3 mai 1838, par un tailleur de la rue du Helder, pour la somme de 6,000 francs. Il fit dans cette prison cinq ans moins quinze jours, car il n'en sortit que le 17 février 1843.

Le noble dalmate passa tout son temps dans sa chambre, sans jamais paraître dans le jardin, sans jamais adresser la parole à personne, sans jamais lire aucun livre, aucun journal, sans rien faire enfin autre chose qu'une toilette très-soignée. Tous les matins il s'habillait comme s'il devait aller au bal; après cette cérémonie il restait toute la journée debout et silencieux devant sa fenêtre. Si par hasard un de ses compagnons lui adressait la parole, il répondait avec politesse, mais de manière à faire voir qu'il ne désirait pas continuer la conversation. On a remarqué que pendant ses cinq ans le comte Bujowich n'a pas pris un seul bain; il n'a reçu que deux visites et n'a écrit que deux lettres, toutes deux à son créancier.

Au bout de deux ans il manquait de linge; mais il avait conservé ses bottes vernies, qu'il faisait soigner tous les matins par un détenu qu'il payait à cet effet, comme s'il devait sortir le jour même. Ce fut à peu près à cette époque qu'il fut demandé par son créancier, au greffe, car les créanciers n'entrent jamais dans la prison. Là eut lieu la conversation suivante :

— Monsieur le comte, dit le tailleur, vous m'avez fait l'honneur de me faire appeler ; que puis-je pour votre service?

— Monsieur, dit le comte, j'ai épuisé mes ressources personnelles; un homme comme moi ne saurait vivre avec quatre-vingt-cinq centimes par jour. Puisque vous me croyez bon pour vous payer 6,000 francs, je vous payerai aussi bien une somme plus forte quand j'aurai vendu mes domaines en Dalmatie.

— Cela me paraît juste, monsieur le comte ; combien désirez-vous?...

— Je voudrais cinquante francs par mois en sus de mes aliments.

— Vous les aurez. Trop heureux de vous être agréable. Est-ce tout ce que vous désirez?

— Absolument tout, et je vous suis fort reconnaissant.

— Ne parlons pas de cela, je vous prie, mon cher monsieur le comte ; je suis bien votre serviteur.

Le créancier et le débiteur se séparèrent après s'être salués le plus poliment du monde. Le débiteur continua sa vie uniforme et contemplative, et le créancier remplit fidèlement l'engagement des cinquante francs par mois de supplément.

Le 17 février 1843, le créancier se présenta de nouveau au greffe de la prison. Il amenait avec lui deux commissionnaires, porteurs d'une lourde malle. C'était la réponse à la seconde lettre du comte. On manda celui-ci sur-le-champ, et le tailleur s'empressa de lui dire :

— Monsieur le comte, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, et j'accepte vos propositions. Je vous rends la liberté, et vous apporte une malle d'effets en rapport avec votre rang; j'y ai joint montres, épingles, lorgnons, bagues, tout ce qui se fait de plus élégant. Voici dans cette bourse cinq cents francs en or pour les quinze jours que vous désirez passer à Paris, pour vous décarêmer un peu, ou plutôt pour faire votre carnaval. Ces cinq cents francs sont uniquement pour vos menus plaisirs, car j'ai pris la liberté de payer à l'avance le logement et le domestique que je vous ai retenus à l'hôtel des Princes. Mon notaire va venir, et nous passerons un petit acte qui m'assure

le recouvrement de toutes mes avances, s'élevant aujourd'hui à dix-huit mille francs, auxquels il conviendra d'en ajouter trois mille, que je remettrai à son second clerc, qui veut bien partir avec vous en poste dans quinze jours, se charger de payer partout, et de me rapporter mon argent.

Le notaire arriva; l'acte fut passé, le reste des conventions s'accomplit fidèlement; c'est-à-dire que le noble Dalmate passa ses quinze jours entiers à Paris, et dépensa scrupuleusement ses cinq cents francs. Le seizième jour il partit avec le clerc de notaire pour la Dalmatie, dans une bonne chaise de poste. Le voyage fut charmant, et au bout de quelque temps le clerc de notaire était de retour en France. Il se loua beaucoup de son voyage, de la noble et belle hospitalité qu'il avait reçue; il assura le tailleur que le comte Bujowich avait des propriétés admirables; mais il revenait les mains vides, et avec cette assurance presque formelle qu'à cause des majorats et des hypothèques, le créancier aurait peine à retirer cinq cents francs des vingt et un mille francs avancés au débiteur.

Voici un trait plus original encore :

Le 15 décembre 1843, un marchand était écroué à Clichy pour la somme de cinq cent soixante-seize francs. La scène se passait au greffe de la prison. Le malheureux marchand s'emportait, comme il est d'usage, contre le garde du commerce.

— Vous avez tort, répondait celui-ci : je ne suis pas plus coupable dans cette affaire que le président qui a signé votre jugement. C'est fâcheux; mais c'est mon état.

— Je vais manquer ma vente du premier de l'an, s'écriait le marchand avec désespoir; j'aurais payé, bien sûr, car je suis honnête homme.

— J'en suis persuadé; mais je suis responsable. Croyez-vous que cela m'amuse de vous arrêter? Donnez-moi une bonne caution, et je vous mets en liberté.

— Et où voulez-vous que j'en trouve une caution? Quand on est dans le malheur on n'a plus d'amis. J'aurais pourtant payé si on m'avait laissé libre pour ma vente du premier de l'an. Mon Dieu! mon Dieu!...

Il y avait dans le fond du greffe un homme occupé à écrire, et qui n'avait pas l'air d'entendre cette conversation. Cet homme était un huissier qui venait de signifier un acte à un détenu, et terminait le nécessaire. A la dernière exclamation du marchand, il posa la plume, et s'adressant au garde du commerce, lui dit :

— Mon cher monsieur, si ce brave homme vous offrait une caution, quel délai lui accorderiez-vous?

— Un mois, répondit celui-ci.

— Ce n'est pas assez; si vous trouvez la mienne bonne, accordez-lui-en trois, et puis passez à l'étude, et je vous payerai. Je vais signer ma garantie.

— C'est inutile, répondit le garde du commerce, la parole d'un homme capable d'un pareil trait vaut mieux que toutes les signatures du monde.

Le marchand, se croyant sous l'illusion d'un rêve, se précipita vers l'huissier, et, dans le délire du bonheur, lui exprima sa reconnaissance en termes énergiques, et prononcés à haute voix.

— Assez, assez; plus bas, dit l'huissier; tâchez de payer; mais surtout ne parlez de cela à personne : si l'on savait que je fais de ces choses-là, je serais ruiné.

Puis il se remit à écrire tranquillement.

Nous ne nommerons aucun des acteurs de cette scène. Seulement nous dirons la conclusion de l'affaire pour rendre justice à qui de droit. Cette fois ce fut chez les deux officiers ministériels qu'on trouva le plus de générosité et de cœur. Le créancier ne voulut pas obtempérer au délai accordé par le garde du commerce, qui fut obligé, à l'aide de l'huissier, d'acquitter immédiatement la créance, et à l'époque où nous écrivons ces lignes, le marchand n'a pas encore remboursé celui qui a payé pour lui.

Un trait moins caractéristique, mais qui rappelle un peu celui-ci, a eu lieu aussi en 1844.

Un ancien huissier fut arrêté et écroué à Clichy dans le courant de cette année. Sa femme était accouchée de la veille, et le nouveau père avait eu à peine le temps d'embrasser son enfant. On juge de sa douleur. Son état intéressa le greffier de la prison, M. Léveillé, humain et bon dans l'exercice de sa charge. Il s'adressa à la chambre syndicale des huissiers. Le président de la chambre en appela à tous ses confrères. Un plateau passa de main en main; chacun y déposa son offrande, et le lendemain l'ancien confrère était libre. Il n'avait subi que huit jours de détention.

L'année 1843 a vu mourir à Clichy Prosper de Lassalle, dont le nom a été attaché à tant de journaux. Il y est mort au bout de trois mois de détention d'une hydropisie de poitrine, qu'il avait apportée en y entrant. Comme presque tous ses compagnons d'infortune, il ne voulut pas aller à l'infirmerie, et rendit le dernier soupir dans sa cellule. On lui fit un service convenable dans la chapelle, et à l'aide d'une souscription ra-

massée parmi les détenus, il fut inhumé dans un terrain particulier.

L'année 1844 a présenté ceci de particulier et de rare, que cinq prisonniers pour dettes ont été atteints d'aliénation mentale. Toutefois il résulte de nos informations que ce n'est pas la prison qui leur a causé cette cruelle maladie. D'abord, sur les cinq, l'un avait été déjà traité pour cela. Ensuite, c'est au bout de deux ou trois mois de captivité que la folie s'est déclarée chez eux, depuis avril jusqu'à juin, au renouvellement des saisons. Sur les quatre aliénés, il a été reconnu que deux, l'un paveur, l'autre marchand de charbon de terre, avaient été amenés à cet état par l'abus des liqueurs fortes. Le troisième était un officier russe; sa folie était le mutisme. Il passait des journées entières à regarder à terre, sans proférer une parole, et ne reconnaissait personne. Il paraissait plutôt stupide que fou. Cet état indique assez la cause qui avait produit son mal. Le dernier avait eu la tête dérangée par suite de mauvaises affaires. Il avait apporté à Clichy le germe de sa maladie.

Celui qui avait été déjà traité était un homme de lettres. Sa folie était de se croire le duc de Reichstadt. Il prenait toujours le titre de François Napoléon. Il ne voulait jamais se persuader qu'il était à la prison pour dettes, et prétendait être captif, à cause de son nom et de sa naissance. Il passait sa journée à écrire, et arrivait parfois à faire parvenir ses lettres au dehors. Il écrivait presque toujours à des fournisseurs. Voici deux de ses lettres. La première est à M. Botterel, dont il croyait sans doute que le restaurant-omnibus existait encore

« Monsieur,

» J'ai su que vous consentiez quelquefois à envoyer un petit

dîner en ville, quand il s'agissait de servir des personnes qui ne pouvaient sortir de chez elles, et qui d'ailleurs vous étaient connues. Je viens vous prier de m'envoyer chaque jour à quatre heures et demie très-précises, rue de Clichy, 68, ancienne maison d'arrêt pour dettes, un dîner de deux couverts, du prix de quarante francs (vingt francs par tête), tout service compris. Il ne faudrait pas que j'eusse, comme vous le pensez bien, à m'en occuper le moins du monde. Toutefois, si votre sommelier veut venir s'en entendre avec moi, je le recevrai dans la matinée à l'heure qu'il voudra. Faites-moi savoir de toutes manières si je puis compter régulièrement sur le service que je vous demande.

» Il est entendu que la nourriture sera saine et abondante, que les plats seront assez nombreux pour qu'aucun ne soit trop copieux, que le vin sera pur; je ne veux qu'une bouteille de bon vin de Bordeaux ordinaire : de temps en temps une bouteille de vin de dessert, et habituellement un verre de madère après la soupe, et une demi-bouteille de champagne (vin de champagne mousseux de Montébello).

» Le service sera toujours bourgeois; je suis dans une maison où je ne veux pas paraître tout ce que je suis, ni attirer les regards; cependant je porte mon nom, et François peut demander à me voir; il s'adressera à M. Léveillé, et arrivera jusqu'à moi sans difficulté.

» J'ai l'honneur de vous saluer, monsieur, avec une considération très-distinguée.

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» François Napoléon. »

La seconde est à un tailleur.

« Monsieur,

» Il me faudrait quelques habits de ville; j'ai la confiance que vous me servirez bien, et je viens vous prier de venir me présenter ce que vous jugerez à peu près être fait à ma mesure. Vous vous adresserez rue de Clichy, numéro 68, ancienne maison d'arrêt pour dettes, à monsieur, etc. »

Au bas de cette lettre est écrit au crayon:

« *Je n'ai nul abilement disponible, et ne peut fournir son altesse.* »

Le prisonnier dont la perte de sa fortune avait commencé à déranger la tête possédait un genre de folie poussé à l'extrême. Il se croyait l'empereur de la Chine, et correspondait avec Dieu. Nous avons sous les yeux une lettre de lui, dont voici la suscription :

« A la divinité de Dieu le Père, le premier des trois dont la Trinité se compose, dans son palais, au ciel. »

Cette lettre est de six pages. Elle commence ainsi :

« Depuis que vous m'avez entretenu de vos projets pour le bonheur des humains, etc. »

Il croit que Dieu l'a choisi pour changer les hommes et leur annoncer sa volonté, et il accepte cette mission; mais une chose l'embarrasse, c'est le moyen de se faire comprendre de tous les peuples dont il ne sait pas parler le langage. En conséquence, il demande à Dieu de lui octroyer le don des langues, comme aux apôtres; puis il le supplie de lui accorder deux jours pour se rendre à Londres, afin d'y conclure une affaire majeure, avant de commencer l'accomplissement du grand œuvre. Cette affaire est une nouvelle invention de cheminées sans tuyaux pour laisser échapper la fumée, ce qui doit éviter

tous les accidents entraînés par ces tuyaux que le vent renverse sur les passants.

« Lorsque vous allez lire les chiffres énormes que nous aurons en quinze jours, écrit-il, cinq millions six cent vingt-cinq mille francs, et même somme l'autre quinzaine; le second mois sera double, et en quinze mois nous arriverons à avoir six cents millions, rien qu'à Londres et à six villes les plus considérables d'Angleterre; vous jugerez mieux que moi, ô mon divin Maître, d'une affaire qui doit nous mettre une fortune immense avec laquelle nous pourrons faire tant d'heureux, et je vous assure que les absences si courtes que je ferai à Londres ne retarderont pas les changements à faire à l'humanité. »

Il termine ainsi :

« J'attends avec l'espoir que votre bonté infinie me donne, l'envoyé qui doit m'apprendre qu'à sept heures et demie ou trois quarts du soir il me tirera de cette prison où, si vous me l'ordonnez, je ferai tomber la foudre et soulever les caves, de façon qu'il n'y ait plus de prison pour dettes, etc. »

C'est après avoir écrit cette lettre, dont il attendait la réponse, que ce prisonnier fut trouvé un soir se cachant parmi les dahlias, au moment où les gardiens faisaient leur ronde pour que tous les détenus rentrassent dans leur cellule. Ils l'interpellèrent, et le prièrent de faire comme les autres; mais il refusa obstinément, et, pressé par le ton impérieux qu'on commençait à prendre, il se jeta à genoux, et dit à l'oreille du gardien :

« Mon ami, laissez-moi encore ici quelque temps. Vous voyez bien ce mur (c'était le mur de ronde); à huit heures dix

minutes un ange doit l'escalader, et m'enlever avec lui dans les airs pour me mettre en liberté. La Divinité me prêtera un petit tonnerre, avec lequel j'anéantirai la prison, et si vous êtes complaisant, je vous sauverai de la catastrophe. »

Comme on le pense bien, le gardien ne se laissa pas séduire et le pauvre fou fut enfermé dans sa cellule. Le lendemain il se plaignait de cette fatalité, que les anges ne pussent venir le chercher qu'après huit heures du soir, quand il n'était plus dans le jardin.

Aussitôt qu'on s'aperçut à Clichy des marques de folie que commençaient à donner ces cinq prisonniers, on les fit surveiller et traiter particulièrement. Quand on vit que le mal persévérait et empirait, on en fit un rapport à qui de droit, et ces cinq prisonniers furent transférés à Charenton ou à Bicêtre. La responsabilité du directeur fut mise à couvert. Aujourd'hui presque tous sont entrés dans des maisons de santé, où leur famille les fait traiter.

Nous avons dit plus haut que lorsqu'un incarcérateur arrivait à Clichy, il passait son temps à l'infirmerie, par crainte des mauvais traitements des incarcérés. Un fait récent a prouvé ce que nous avons avancé; mais un fait plus récent encore semble devoir amener un tout autre résultat.

Il y a peu de temps un incarcérateur a été écroué, par suite d'affaires malheureuses, quelques jours après celui qu'il avait fait écrouer. L'administration a prévenu l'incarcéré qu'elle le rendait responsable de tout ce qui arriverait à l'incarcérateur, s'il était dénoncé par lui aux autres détenus. L'incarcéré n'a rien dit. Ces deux hommes se trouvant face à face, sous le poids du même malheur, sous le niveau de la captivité, après s'être

évités les premiers jours, ont fini par se rapprocher, par se plaindre, par s'entendre; et tous deux, l'un par l'autre, en s'arrangeant sur leurs créances, sont parvenus à être mis en liberté.

La dernière évasion de Clichy s'est effectuée le 15 novembre 1844. Elle a donné lieu à plusieurs procès, où la question principale, celle de la responsabilité du directeur, n'est pas encore vidée dans cette espèce.

Un Anglais, nommé Kaing, était détenu à Clichy, pour la somme de cent trente mille francs. Cet Anglais ne savait pas un mot de français. Il trouva dans la prison un de ses compatriotes, nommé Bowers, qui, au contraire, était très-fort sur la langue française, qu'il parlait sans faire trop de barbarismes. Ce Bowers devint l'intermédiaire de son compatriote envers un des employés. Moyennant une forte somme d'argent, cet employé consentit à faire évader Kaing. L'évasion s'opéra en effet, à l'aide de fausses clefs. On était loin de soupçonner cet homme, qui depuis cinq ans remplissait ses fonctions à Clichy avec zèle et probité, et qui avait pour antécédents des services honorables dans l'armée et notamment dans la garde municipale. Mais après l'évasion, l'enquête fit découvrir ce que nous venons de révéler, et une somme de cinq mille francs fut trouvée en sa possession. Ces divers faits, dénoncés aux tribunaux, ont amené la condamnation de l'employé à une année d'emprisonnement, et celle de l'anglais Bowers à une année de prison également, et de plus à cinq ans de surveillance. Mais la question de la responsabilité du directeur est restée tout entière, et se poursuit dans ce moment. Sans vouloir l'approfondir, nous ferons seulement ces observations. La no-

mination des employés n'appartient pas au directeur : c'est M. le préfet de police qui nomme à tous les emplois de la prison pour dettes. Le directeur n'a pas non plus le droit de révoquer quiconque. L'évasion de M. Kaing est le fait d'un employé infidèle; cela est bien prouvé aujourd'hui. Dans cette position il ne nous paraît ni juste ni équitable que le directeur devienne responsable du fait d'un employé qu'il ne choisit pas, qu'il ne peut refuser, et dont la probité lui est garantie par sa seule nomination. Il est couvert par l'arrêté de cette nomination, et on ne peut guère, non plus, nous le pensons du moins, exiger autre chose de la part de celui qui a nommé l'employé que la punition de ce dernier et celle de son complice. Cette question est tout à fait nouvelle. Nous regrettons de ne pouvoir consigner dans ces pages le jugement qui va être rendu à ce sujet; mais nous ne pensons pas qu'il en puisse être autre chose que ce que nous disons.

Notre visite à Clichy, dans les plus grands détails, nous a mis à même de constater plusieurs améliorations matérielles et morales que le temps et l'expérience ont dictées à une administration soucieuse du bien. Nous allons en rendre compte.

Le grand parloir, autrefois parqueté, est maintenant carrelé en briques sur champ à la manière italienne. La chaleur du calorifère qui le traverse en tous sens détériorait le bois, et c'est ce qui a déterminé à cette mesure. Il en est de même des couloirs où sont les cellules, qui sont entièrement carrelés. Au milieu du grand parloir, nous avons trouvé un petit billard, auquel jouaient quelques détenus. Le restaurant est supprimé. Les prisonniers font venir du dehors leur nourriture, et s'entendent entre eux pour cela. Le fourneau général est toujours

à leur disposition pour faire cuire les aliments. Il y a en outre la cantine, à laquelle, comme à toutes celles des prisons, on vend du pain, du vin, de la charcuterie, etc. Une laitière est établie au premier, et passe sa matinée à débiter son lait, comme aux coins des rues de Paris. Ces mesures ont été prises principalement pour éviter la trop grande dépense qu'on faisait dans la maison, et les crédits qu'on n'osait refuser, et qui souvent dégénéraient en pertes. On ne permet qu'un demi-litre de vin par jour, et l'on défend absolument les spiritueux. Pendant que nous étions au greffe, la fouilleuse est venue apporter une demi-bouteille d'eau-de-vie qu'elle avait saisie sur une visiteuse.

Le service des prisonniers à l'intérieur n'est plus fait par les bons pauvres de Saint-Denis. On en a gratifié à leur place huit détenus pour dettes, qui n'ont d'autres ressources que leurs aliments. Avec leurs trente francs par mois et ce qu'ils gagnent pour leur service, ils se font quarante sous par jour. Cet argent est bien mieux placé qu'auparavant

A la place de la société de *l'Entonnoir*, dont nous avons parlé à Sainte-Pélagie, les prisonniers ont formé entre eux une *société philanthropique*. Les dettiers ont suivi en cela les progrès et la raison des temps. Autrefois ils se réunissaient pour chanter et oublier leur infortune, aujourd'hui ils ont le courage de la regarder en face, et, au lieu de s'étourdir, ils cherchent à améliorer leur position. Tel est le but de cette société philanthropique, à laquelle chaque prisonnier concourt de ses deniers, au règlement de laquelle chaque membre est soumis. La société nomme tous les ans un comité qui administre, dirige, et fait toutes les dépenses. Son essence est de maintenir les droits de

chacun envers l'administration et la société elle-même. Ensuite elle concourt à l'amélioration matérielle de la vie en prison, en entreprenant seule au profit de tous ce que des étrangers entreprenaient à leur propre profit. Ainsi, c'est la société philanthropique elle-même qui tient le cabinet de lecture. Pour cela elle a acquis la petite bibliothèque qui en fait le fonds, et paye les abonnements aux journaux. Un détenu pour dettes tient le cabinet littéraire, mais seulement en qualité de commis rétribué pour cela. Les sociétaires payent toujours pour lire les journaux et louer les livres, et cette rétribution vient augmenter le trésor général. La Société a aussi acquis les baignoires. Autrefois les bains coûtaient trente-cinq sous à Clichy, aujourd'hui les membres de la Société les prennent pour quinze.

Au milieu du jardin est affiché sur un poteau le règlement de la Société en ce qui concerne ce lieu. C'est un avis aux visiteurs et aux prisonniers de ne rien cueillir, de ne rien dégrader. Les détenus considèrent à bon droit ce jardin comme leur propriété. En effet, lorsqu'ils ont été transférés de Sainte-Pélagie à Clichy, le jardin actuel n'était qu'une cour plantée de quelques grands arbres. Ce sont eux qui, de leurs propres mains, ont dessiné, placé, planté, cultivé, arrosé tout ce qui est venu depuis. Aussi ils y tiennent comme à une propriété de famille, et donnent tous leurs soins à la culture et à la bonification de ce coin de terre qui leur présente un peu de verdure, et leur permet de respirer parfois la douce émanation des fleurs. C'est surtout au sein du feuillage qu'ils doivent rêver la liberté. Un détenu pour dettes, payé par ses camarades, est le jardinier de Clichy. Et à propos de cela, il n'y avait plus à Cli-

chy, lors de notre visite, des hommes de l'art exerçant chacun un métier, comme il y en avait dans le principe; mais on nous a parlé d'un bien autre commerce que tous les soins de l'administration tendent à détruire; c'est celui de l'escompte, c'est celui de l'usure.

Qui le croirait? à Clichy on fait des affaires, proportion gardée, comme au sein de Paris, presque comme à la Bourse. Billets à ordre et lettres de change circulent entre les visiteurs complaisants et les visités nécessiteux ou de mauvaise foi, car on sait que le billet fait sous les verrous est nul de plein droit. Dans ce cas les signataires ont soin de l'antidater. Que leur importe? A l'échéance ils seront peut-être encore sous les verrous. On a vu des prisonniers qui, s'établissant banquiers dans la prison même, faisaient des opérations à leur manière. Ces prisonniers, nous l'avouons, n'excitent aucune pitié dans nos âmes : c'est l'impénitence finale qu'ils traînent jusque dans les prisons; aussi nous empressons-nous, après avoir détourné les yeux, d'envisager ceux qui méritent nos sympathies

Nous avons visité deux cellules, celle d'un prolétaire et celle d'un artiste.

La cellule du prolétaire, donnant sur le chemin de ronde, ne contenait que le mobilier de la maison, le lit en fer, toujours exigé à cause des punaises, les chaises de paille, la table en bois, et l'armoire, qu'on trouve dans toutes les chambres. Tous ces objets étaient simples, mais propres et de bonne qualité; ils sortent des ateliers de Saint-Lazare, où est le matériel. Le linge est blanc et fin. Le couloir est lavé une fois par semaine.

La cellule de l'artiste, donnant sur le jardin, était ravissante

à voir. Des meubles coquets, des gravures de goût et de prix; une étagère recouverte de velours cramoisi, supportant d'originales chinoiseries, des draperies et des portières, tel était l'aspect de ce petit boudoir. Ajoutez à cela la jeune et noble figure de l'hôte de cette habitation, ses manières aisées et polies, sa conversation toute spirituelle et dégagée; et si vous nous avez suivi dans cette visite, vous sortirez de cette cellule, comme nous, le cœur navré par les mille idées qui bourdonnaient dans notre tête. Nous n'avons osé faire aucune question sur le prisonnier qui nous avait fait si gracieusement les honneurs de chez lui; mais nous avons appris que cette cellule, aujourd'hui si riante et si parée, avait été habitée il y a six ans par un autre jeune homme qui l'avait décorée bien autrement. Il avait fait recouvrir tous ses meubles et son lit de housses noires parsemées d'os en croix et de larmes en argent. Les murs étaient tapissés de têtes de morts. La fenêtre était hermétiquement fermée, et quatre cierges brûlaient nuit et jour. Cette lugubre fantaisie n'était justifiée ni par l'origine de la dette ni par le caractère et les intentions de l'individu, viveur joyeux s'il en fut et s'il en est encore à présent, car ce prisonnier a recouvré la liberté depuis longtemps, et l'espèce de tombeau qu'il s'était fait à Clichy n'est parvenu à prouver qu'une seule chose, c'est qu'il était un original.

Il existe à Clichy un dernier article auquel nous devons initier nos lecteurs, c'est celui des punitions. Ces punitions, que le directeur applique selon le plus ou moins de gravité des fautes commises, ont toutes leurs degrés de sévérité. La première consiste dans la privation de communiquer au dehors; la seconde est le confinement dans la cellule; la troisième le

transfèrement dans une cellule de punition, et la quatrième et la plus forte le transfèrement dans une autre maison.

La physionomie de la maison de Clichy ne ressemble, comme cela doit être, à aucune autre prison. D'abord les visiteurs qui sont introduits dans l'intérieur donnent un aspect tout à fait nouveau à cette réunion d'hommes. En général, l'observation qui nous a frappé, c'est la tranquillité et l'espèce de résignation du prisonnier pour dettes. La plupart semblent occupés du soin des choses matérielles de l'existence, comme s'ils devaient passer là leur vie toute entière. Mais au travers de cette résignation apparente, perce souvent une tristesse profonde, et l'on voit que celui qui se donne tous ces soins le fait principalement pour échapper à l'ennui qui l'environne. Une autre partie des prisonniers chante, rit, et fait des plaisanteries. On reconnaît facilement la joie factice de gens qui cherchent à s'étourdir, et n'échappent pas aux heures de découragement et de chagrin. La partie des prisonniers qui ne cherche à dissimuler ni sa douleur ni ses peines est celle des prolétaires. Ceux-là sont ostensiblement affectés et solitaires, ou en petits groupes, passent leurs moments avec leurs familles ou leurs compagnons de la même classe. Les huit détenus auxiliaires choisis parmi eux sont un bienfait de l'administration.

Le jour ou nous avons visité Clichy (12 mai 1845), le personnel se composait de 157 personnes, dont 153 hommes et 4 femmes.

C'est la moyenne du personnel de cette prison depuis la loi du 17 avril 1832, ainsi qu'on en peut juger par le tableau suivant :

1er janvier	1832	129	prisonniers	
—	1833	167	—	
—	1834	145	—	
—	1835	154	—	dont 8 femmes.
—	1836	170	—	dont 8 femmes.
—	1837	183	—	dont 9 femmes.
—	1838	155	—	dont 9 femmes.
—	1839	150	—	dont 7 femmes.
—	1840	135	—	dont 8 femmes.
—	1842	174	—	dont 7 femmes.
—	1843	170	—	dont 7 femmes (1).

Cette espèce de régularité est très-remarquable; mais voici qui l'est encore plus : c'est la balance des entrées et des sorties.

Ainsi, en 1831, les entrées à Clichy ont été de 503, et les sorties de 432, dont un décès. En 1832, 402 entrées, 395 sorties, dont huit décès. En 1833, 400 entrées, 426 sorties, dont deux décès, un suicide et une évasion. En 1834, 436 entrées, 439 sorties. En 1835, 429 entrées, 408 sorties, dont un décès. En 1837, 473 entrées, 455 sorties. En 1838, 456 entrées, 476 sorties, dont un décès et un suicide. En 1839, 552 entrées, 560 sorties. En 1843, 574 entrées, 569 sorties. Enfin en 1844, année qui vient de s'écouler, 541 entrées, dont 40 femmes, et 552 sorties, dont trois décès par maladie, un suicide et les cinq cas de folie que nous avons racontés (2).

Il ne faut pas s'étonner si dans quelques années les sorties sont plus nombreuses que les entrées. Cela tient à ce qu'il restait dans la prison des détenus de l'année précédente. Du reste, ces calculs donnent longuement à réfléchir.

Voici maintenant l'âge des prisonniers pour quelques années. En 1837, il y en avait trente-trois de vingt à vingt-cinq ans; en 1838, soixante-neuf; en 1839, soixante-douze; en 1843, quarante-six. On voit que l'échelle est ascendante pour les jeunes gens. Et qu'on ne s'étonne pas de voir des prisonniers de vingt ans, et non pas de vingt et un, âge prescrit par la loi. Chaque année on amène à Clichy de jeunes étourdis qui restent sous les verrous jusqu'à ce qu'ils aient justifié de leur minorité. S'il en est ainsi pour l'âge qui commence, il en est parfois de même pour l'âge qui finit. En 1833, on écroua à onze heures du soir un ecclésiastique vénérable, vicaire de Saint-Merry, qui ne sortit qu'à minuit un quart, étant parvenu à prouver qu'il était presque octogénaire. Le créancier le savait, assure-t-on, et voulut pour la somme de 300 francs se procurer le plaisir d'humilier un respectable vieillard.

En continuant notre statistique, nous trouvons, en 1837, soixante-treize détenus de vingt-cinq à trente ans; en 1838, quatre-vingt-cinq; en 1839, même nombre; en 1843, quatre-vingt-quinze.

De trente à quarante ans, en 1837, cent soixante-seize; en 1838, quatre-vingt-dix-neuf; en 1839, cent cinquante-six; en 1843, deux cent six.

De quarante à soixante et dix; en 1837, cent quatre-vingt-onze; en 1838, deux cent trois; en 1839, deux cent trente-huit; en 1840, deux cent vingt-huit.

A cette statistique, nous ajoutons l'état civil des prisonniers pour les mêmes années :

	En 1837	1838	1839	1843
Célibataires,	154	132	165	155

	En 1837	1838	1839	1843
Veufs sans enfants,	5	3	14	11
Veufs avec enfants,	14	26	41	24
Mariés sans enfants,	86	56	73	101
Mariés avec enfants,	223	238	259	383
Divorcés,	1	1	00	00

De ces tableaux, il résulte qu'à tout âge on fait des folies, on commet des fautes, ou l'on éprouve des malheurs. Mais du dernier, il résulte une chose plus affligeante encore, c'est que la majeure partie des prisonniers est composée de pères de famille.

Maintenant, examinons la prison pour dettes sous une nouvelle face, et cherchons dans d'autres tableaux pour ces quatre années ceux que le malheur ou l'impuissance de payer conduisent à Clichy, et ceux qui semblent l'avoir choisi pour résidence habituelle.

En 1837, il y a eu de détenus pour la première fois, trois cent quatre-vingt-sept individus sur quatre cent soixante et treize; cinquante pour la seconde; vingt-quatre pour la troisième; sept pour la quatrième, et cinq pour la cinquième.

En 1838, il y en a eu pour la première fois trois cent soixante-huit sur quatre cent cinquante-six; soixante-cinq pour la seconde; quinze pour la troisième; sept pour la quatrième, et deux pour la cinquième.

En 1839, il y en a eu pour la première fois quatre cent trente-sept sur cinq cent cinquante-deux; quatre-vingt-deux pour la seconde; vingt et un pour la troisième; cinq pour la quatrième, et sept pour la cinquième.

En 1843, il y en a eu pour la première fois quatre cent

quatre-vingt-dix-neuf sur cinq cent soixante-quatorze; cinquante-six pour la seconde; treize pour la troisième; trois pour la quatrième, et trois également pour la cinquième.

Ces détenus étaient divisés dans la catégorie suivante, pour la quotité de la dette :

Pour l'année 1837, également sur les quatre cent soixante-treize prisonniers, il y en avait cent quatre-vingt-dix-neuf pour des dettes de cent à cinq cents francs; quatre-vingt-dix-neuf pour des dettes de cinq cents à mille; soixante et onze pour des dettes de mille à deux mille; quarante-trois pour deux à trois mille francs; quinze pour trois à quatre; sept pour quatre à cinq; six pour cinq à six; vingt-trois pour six à cent mille.

Pour l'année 1838, sur quatre cent cinquante-six, cent quatre-vingt-dix pour cent à cinq cents francs; quatre-vingt-quatre pour cinq cents à mille; cinquante-huit pour mille à deux mille; cinquante-trois pour deux mille à trois mille; vingt-sept pour trois à quatre; huit pour quatre à cinq; quinze pour cinq à six; vingt pour six à cent mille; un pour cent mille et au-dessus.

Pour l'année 1839, sur quatre cent trente-sept, cent quatre-vingt-dix-neuf pour cent à cinq cents francs; cent trente-cinq pour cinq cents à mille; quatre-vingt-quatorze pour mille à deux mille; cinquante-sept pour deux mille à trois mille; vingt-quatre pour trois mille à quatre mille; dix pour quatre mille à cinq; dix-neuf pour cinq mille à six; quatorze pour six mille à cent mille.

Enfin pour l'année 1843, sur quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, cent soixante et treize pour cent à cinq cents; cent douze pour cinq cents à mille; soixante-trois pour mille à deux mille,

trente-sept pour deux mille à trois mille; vingt-deux pour trois mille à quatre mille; quinze pour quatre mille à cinq; dix pour cinq mille à cent mille.

La loi de 1832 n'accorde la contrainte par corps que pour deux cents francs pour les dettes commerciales; mais pour les dommages et intérêts elle la prononce même au-dessous de cent francs. Voilà pourquoi notre tableau commence à cette somme.

Il résulte de ces chiffres que pendant les quatre années que nous venons de dépouiller, il y a eu plus d'un tiers de prisonniers qui se trouvaient à Clichy pour la première fois; que pendant les trois premières années, plus de la moitié de ces prisonniers étaient incarcérés pour des dettes de cent francs à mille francs, et que la dernière (1843) ils étaient dans la proportion d'un peu moins de moitié (deux cent quatre-vingt-cinq sur cinq cent quatre-vingt-quatorze).

Ce calcul est la seule manière d'apprécier la répartition des sommes dues qui, présentées en bloc, peuvent facilement égarer. Ainsi au 1er janvier 1833, il y avait six cent soixante-sept prisonniers pour dettes, représentant en masse une somme de un million huit cent trente-neuf mille quatre-vingt-dix-sept francs cinq centimes, ce qui faisait pour chaque prisonnier une moyenne de onze mille douze francs cinquante-cinq centimes. Qu'on écroue à la prison pour dettes un débiteur comme M. Ouvrard, la moyenne sera triplée, et qu'on en fasse sortir un débiteur tel que le prince de Kaunitz, elle sera diminuée d'un tiers. Il est donc bien constant que ce ne sont pas les plus forts débiteurs qui sont privés de leur liberté, et c'est au moins un point sur lequel la loi contient une lacune.

Avant de continuer notre statistique, nous croyons devoir dire un mot sur la question de la contrainte par corps, telle qu'elle se présente aujourd'hui, car des chiffres que nous allons donner encore doit résulter une certaine lumière.

La contrainte par corps, greffée, comme nous l'avons vu, sur l'esclavage et la servitude, est devenue aujourd'hui moins une punition qu'une épreuve, par la limitation du temps de la détention. Elle est restreinte aux affaires commerciales, car nous ne nous occupons pas des cas où elle est laissée à l'arbitraire du juge; nous ne croyons devoir traiter que celui où elle est obligatoire dans la loi. Or, dans cette hypothèse, la loi accorde au plus cinq ans d'épreuve au créancier, au bout duquel temps, si le débiteur n'a pas payé, il sort de prison, et ne peut plus être réincarcéré pour cette même dette. Voilà la clause telle qu'elle se présente dans nos codes. Nous allons la traiter ainsi, et sans toucher à cette question préjudicielle, s'il est d'absolue nécessité que la contrainte par corps existe pour la garantie des affaires commerciales, nous allons la restreindre dans ses limites, et voir si le but de la loi est rempli en exerçant la prise de corps telle qu'elle l'est aujourd'hui.

Pour cela, nous donnerons le tableau de la qualification des incarcérés. Voici d'abord celui de l'année qui vient de s'écouler (1844). Sur cinq cent quarante et un détenus incarcérés dans l'année, outre ceux qui restaient déjà, on compte :

Marchands, négociants. . . .	175
Entrepreneurs.	26
Tailleurs.	8
Voituriers.	6
Mécaniciens.	4

Fabricants.	15
Architectes.	4
Ingénieurs.	3
Porteurs d'cau et charbonniers.	10
Courtiers.	10
Ouvriers.	25
Industriels.	93
Employés.	35
Rentiers, propriétaires.	46
Hommes de lettres.	13
Ex-militaires.	10
Professeurs.	2
Étudiants.	6
Médecins.	5
Avocats, jurisconsultes.	12
Artistes peintres.	7
Sans profession.	26

Voici maintenant celui des quatre années que nous avons dépouillées.

	1837	1838	1839	1843
Marchands, négociants.	148	133	148	232
Tailleurs.	13	8	18	17
Voituriers.	2	3	4	24
Mécaniciens.	7	0	3	8
Fabricants.	6	8	17	24
Entrepreneurs de bâtiments.	14	11	35	24
Ingénieurs.	00	00	00	6
Porteurs d'eau, charbonniers.	4	7	7	3
Courtiers.	1	4	2	3

	1837	1838	1839	1843
Ouvriers.	28	39	26	30
Industriels.	20	38	78	53
Employés.	36	29	36	27
Rentiers, propriétaires. . .	85	83	105	55
Hommes de lettres. . . .	12	17	22	9
Ex-militaires.	14	15	12	15
Militaires en activité. . . .	5	4	2	00
Professeurs.	1	2	6	4
Étudiants.	12	13	12	10
Médecins.	4	2	6	00
Avocats, jurisconsultes. . .	6	9	5	6
Artistes.	12	13	13	12
Sans profession.	33	18	15	00

A ce tableau, déjà si curieux, nous en ajouterons un autre plus curieux encore, c'est celui de l'espèce des créances en vertu desquelles ces débiteurs étaient détenus.

	1837	1838	1839	1843
Pour dettes civiles.	10	12	8	15
Billets à ordre.	274	238	321	292
Lettres de change.	143	137	164	56
Vente et achat de marchandise.	24	33	31	53
Résultat de comptes. . . .	11	25	14	15
Stellionataires.	0	1	2	0
Faillis	10	3	5	142
Travaux publics non exécutés. .	0	5	5	0
Débiteurs de l'État.	0	2	0	0
Restitution.	1	0	2	1

Le chiffre de cent quarante-deux faillis incarcérés dans l'an-

née 1843 doit étonner, à côté des 10, 3 et 5 des années précédentes. En général, dans celles antérieures, leur nombre ne dépassait pas la moyenne de 12. Il y a donc eu une cause à ce gros chiffre, et nous allons l'expliquer.

La loi dispose que le failli pourra être incarcéré à la requête du ministère public ou du syndic: mais depuis très-longtemps ni l'un ni l'autre de ces officiers n'usait de cet acte de sévérité. De cette mansuétude il était résulté une espèce d'injustice, et plus tard un abus. Beaucoup de débiteurs pour une seule dette se voyaient incarcérés, ne pouvant, dans leur bonne foi, l'acquitter toute entière, tandis que le failli qui devait à cent personnes usait du privilége du sauf-conduit que lui accordait le syndic pour rester au sein de sa famille et de ses amis, et n'éprouvait pas les ennuis d'une captivité toujours douloureuse. Ensuite, quelquescommerçants, serrés de près par leurs créanciers, déclaraient quelquefois trop facilement leur faillite, pour se mettre à l'abri de la prise de corps; il arrivait de là que les faillites traînaient en longueur, car le failli libre était bien moins pressé de prendre des arrangements avec ses créanciers que celui qui était sous les verrous et voulait sortir de prison.

Les choses étaient dans cet état quand M. Cramail, substitut du procureur du roi, fut chargé de tout le travail qui concernait les faillites. Il examina la question et vit ce que nous venons de signaler. Il résolut d'y porter remède aussitôt. Du 1er octobre 1842 au 1er octobre 1843, cent quarante-sept faillis furent incarcérés à sa requête, et un seul à celle des syndics. Cette mesure porta ses fruits : la crainte de l'incarcération diminua sensiblement les déclarations de faillite. Sur les cent quarante-huit faillis, cent quarante-six restèrent en prison environ vingt

jours, et deux seulement six mois, et la solution des faillites devint aussi beaucoup plus prompte. Du reste, sur tous ces faillis il y avait plus de malheur réel et d'incapacité que de mauvaise foi; pas un d'eux n'a été poursuivi criminellement; une vingtaine l'a été correctionnellement pour banqueroute simple, et sur ce nombre deux ou trois seulement ont été condamnés à des peines légères.

Pour en revenir aux tableaux que nous avons donnés, examinons ce qui peut résulter de leur ensemble. Nous trouvons pour l'année 1837, après avoir élagué les dettes civiles, les stellionats, les restitutions, trois cent dix-neuf créances commerciales, qui se composaient de billets à ordre, vente et achat de marchandises, résultats de compte, faillites, et qui ont entraîné la contrainte par corps des commerçants.

Si nous consultons le tableau de cette même année, nous ne trouvons portant la qualification de marchands, négociants, tailleurs, voituriers, mécaniciens, fabricants, entrepreneurs de bâtiments, ingénieurs, porteurs d'eau, charbonniers, courtiers, qui seules entraînent la qualité de commerçants, que le chiffre de cent quatre-vingt-quinze. Le reste des détenus inscrits sur le tableau et qualifiés d'ouvriers, d'employés, de rentiers, propriétaires, hommes de lettres, militaires, professeurs, étudiants, médecins, avocats, ne peut emporter la qualité de commerçant, pas même ceux qui sont désignés comme industriels et sans profession, quelque bonne volonté qu'on y mette. Il résulte de cette différence, au premier abord, que les créances ou les qualifications ne doivent pas être sincères. Il n'en est rien cependant, et le mal serait moins grand s'il en était ainsi, car la vérité pourrait être rétablie; mais ce mal est inhérent à la vicieuse application de

la loi, presque sans remède, d'après la jurisprudence actuelle et la manière dont on opère habituellement. Nous allons donner l'explication de cette différence.

Et d'abord, de même que nous avons enlevé les stellionataires et les détenus civils, il convient d'enlever les étrangers, chez lesquels la qualité de commerçant n'est pas nécessaire pour être incarcérés pour dettes. Ce nombre s'élève, pour l'année 1837, au chiffre de 72, qu'il faut distraire des 319 créances non commerciales, ce qui réduit au chiffre de 247. Nous retrancherons de ce nombre les 195 commerçants reconnus, et il nous restera 152 prisonniers étrangers au commerce et incarcérés en vertu d'une loi qui ne frappe que les commerçants. Les motifs en sont très-simples. Il est de jurisprudence que quiconque signe une lettre de change est par ce seul fait réputé commerçant et est soumis à la prise de corps. Or, nous avons négligé tout exprès, dans la nature des créances, l'article des lettres de change, qui s'élève au chiffre de 143, et dans lequel doivent être compris les détenus non commerçants. Quant aux neuf détenus qui restent pour arriver au chiffre de 152, ils sont dans une catégorie différente. C'est bien pour des billets à ordre qu'ils sont incarcérés, mais on a eu soin de ne les exécuter qu'après que le jugement qui leur donne la qualité de commerçant et les condamne par corps n'est pas susceptible d'être réformé par voie d'appel. Les créanciers, suivant en cela l'avis de leurs conseils, ont bien soin de laisser les débiteurs s'endormir sur les délais d'appel, et quand ces délais sont passés, ils les font incarcérer.

Pour mieux nous rendre compte, faisons le tableau de l'année 1838. Nous trouvons :

Créances commerciales (52 étrangers défalqués).	247
Détenus commerçants.	174
Détenus non commerçants.	173
Dont pour lettres de change. . . .	137
Pour billets à ordre hors les délais d'appel.	36
Total égal. . . .	173

De ces calculs, que nous ne pousserons pas plus loin de peur de fatiguer, il résulte que la moitié des détenus pour dettes, emprisonnés en leur qualité de commerçants, ne le sont pas et ne l'ont jamais été. Les hommes de lettres, les militaires, les professeurs, les étudiants, etc., signent des lettres de change qui aliènent leur liberté; le pauvre ouvrier, dans son ignorance, l'industriel qui n'ose comparaître, l'homme sans profession qui est indifférent, signent des billets à ordre et laissent écouler les délais d'appel, et tous, confondus, englobés sous ce titre de commerçant dont on les affuble, passent sous le niveau terrible de la contrainte par corps.

Un viveur, pensionnaire tous les six mois de la prison pour dettes, disait à quelqu'un qui demandait qu'on supprimât la prise de corps pour la lettre de change souscrite par tout autre que par un commerçant :

— Que voulez-vous que je devienne si on enlève aux usuriers la seule garantie que je puisse leur donner? Si on supprime la contrainte par corps pour la lettre de change, qui voudra nous prêter de l'argent?

Cet homme avait raison ; voilà en effet comment se font toutes

les lettres de change qui conduisent à Clichy les signataires. Ce n'est pas le commerçant qui se fait incarcérer pour elles, puisqu'il y est déjà soumis par le simple billet. D'ailleurs il agit dans un autre ordre de choses : il peut, s'il ne voit pas le moyen de payer ses dettes et de recouvrer la liberté, faire une faillite qui, sans le libérer, finit tôt ou tard par le rendre libre. La faillite, bien comprise, est le privilége du malheur et de la probité. Celui qui n'est pas commerçant et qui a signé une lettre de change, celui qui a signé un billet à ordre dont les délais d'appel sont passés, ne peut user de ce privilége pour se rendre libre, et pourtant, si c'est un principe de désordre qui fait faire par quelques personnes des lettres de change, c'est souvent aussi le besoin qui fait contracter de pareils engagements par des pères de famille qui ne trouvent pas à emprunter autrement. Le motif sur lequel les juges ont basé leur jurisprudence pour la lettre de change leur échappe constamment. Ils ont cru arrêter la facilité avec laquelle les prodigues et les fous trouvaient à emprunter, en mettant au bout la privation de la liberté s'ils ne satisfaisaient pas à leurs engagements. Ils n'ont rien empêché, au contraire : en créant de nouvelles garanties ils ont ouvert de nouveaux crédits. La prise de corps résultant de la lettre de change est devenue une prime pour le désordre dans le premier cas ; dans le second elle est cruelle.

Considérée en droit, cette jurisprudence n'est justifiée par rien, car l'opération commerciale résulte, aux yeux de la loi, du change de place de l'argent, de son transport d'un lieu à un autre, et les juges ne peuvent pas douter que les trois quarts du temps la lettre tirée de Toulouse ou d'ailleurs a été faite au café de Paris, et que le tireur et l'accepteur pourraient prouver, au

besoin, qu'ils ne sont même jamais allés dans les villes d'où les effets sont datés. Ce sont de ces vérités reconnues de tout le monde, des juges eux-mêmes, qui n'en persistent pas moins à maintenir leur jurisprudence, qui amène les résultats que nous venons de dire.

L'incarcération par l'expiration du délai de l'appel est une subtilité cruelle, surtout quand elle s'applique à la liberté des personnes et habituellement à la classe la plus pauvre.

Il est donc bien démontré mathématiquement, par les tableaux que nous avons donnés et les explications qui les ont suivis, qu'en admettant la loi de la contrainte par corps dans toute sa rigueur pour les commerçants, on donne à cette loi une extension funeste qui se répand sur ceux qui ne le sont pas. Un tel état de choses est digne de fixer toute l'attention des législateurs et des magistrats, qui doivent, dans leur sollicitude, y apporter un remède salutaire.

Mais le but de la loi est-il mieux rempli sous d'autres rapports, et sont-ce réellement des commerçants qui font incarcérer des commerçants? A cet égard nous pouvons encore nous édifier par le tableau suivant, qui contient les qualités des incarcérateurs pour l'année 1837. Le voici :

Négociants.	130
Banquiers.	10
Non sujets à patente.	147
Propriétaires.	101
Hommes de lettres.	3
Ecclésiastiques.	2

En résumé, 220 individus patentés, 253 qui ne le sont pas. Sérieusement est-ce là la véritable exécution d'une loi faite spé-

cialement pour la sécurité des transactions commerciales? Et nous ne voulons pas sonder ici le mystère des prête-noms pour arriver à l'incarcération.

Dans le détail de ce tableau nous voyons que trois incarcérateurs ont fait arrêter deux débiteurs; un en a fait arrêter trois; deux en ont fait arrêter quatre; enfin un seul en a fait arrêter cinq. Quelles sont les maisons de banque ou de commerce qui font des opérations assez légères pour faire écrouer deux, trois, quatre et jusqu'à cinq débiteurs par année, quand plus de la moitié des incarcérations ont lieu pour des sommes au-dessous de mille francs? Qu'on dépouille les registres de Clichy et qu'on y cherche les noms honorables des négociants à la tête du commerce, on n'y trouvera ni les banquiers Périer, ni les Delessert, ni les Mallet, ni les Lefebvre, etc.; deux fois seulement le nom de Laffitte y figure; mais deux fois aussi ce fut à son insu qu'il y fut inscrit, car aussitôt incarcérés les prisonniers lui écrivirent et sortirent une heure après.

Examinons maintenant combien de temps les détenus restent en prison, et prenons pour exemple les quatre années que nous avons déjà dépouillées. Les sorties ont eu lieu dans les proportions suivantes :

	1837	1838	1839	1843
Dans les 15 premiers jours.	139	143	198	217
De 15 jours à 1 mois. .	79	64	79	84
De 3 mois à 6.	46	81	74	83
De 6 mois à 1 an. . . .	87	81	73	50
De 1 an à 2 ans. . . .	27	30	30	21
De 2 ans à 5. . . .	11	11	13	8

	1837	1838	1839	1843
A l'expiration des 5 ans.	1	0	0	0
Au délà de 5 ans (étrangers).	1	0	0	1

Voici de quelle manière les détenus sont sortis :

	1837	1838	1839	1843
Par le payement de la dette.	44	60	52	37
Consentement du créancier.	262	296	339	249
Manque d'aliments. .	102	83	106	95
Nullité de procedure. .	2	2	2	0
Sauf-conduit. . . .	26	11	33	175
Arrêt ou jugement. .	16	14	23	0
Bénéfice de cession. .	3	3	5	0

On évalue généralement, à Clichy, à un dixième les détenus qui peuvent payer leurs dettes s'ils le veulent. D'après ce tableau on voit que c'est à peu près à ce chiffre que se sont élevées les sorties par libération. Il est reconnu que les autres ne mettent pas de mauvaise volonté, mais sont dans l'impossibilité d'en faire autant. Aussi voit-on que le plus grand nombre sort par des arrangements avec les créanciers. Mais quels sont ces arrangements? Il y a d'abord à payer les frais, qui sont toujours considérables après une exécution par corps, de sorte qu'il arrive souvent que la nouvelle impossibilité du débiteur de payer le capital, après avoir épuisé ses ressources pour les frais, le fait reconstituer en prison. Dès lors, nouvelle augmentation de la dette, nouvelle impossibilité de l'acquitter.

Le nombre le plus considérable après les sorties par arran-

gement est celui par manque d'aliments. Évidemment dans ce cas, le créancier est las et désespère. Car ce n'est pas l'oubli de consigner les aliments, croyez-le bien; mais la conviction où il est que son débiteur ne payera pas, et l'inutilité de la dépense des trente francs par mois qu'il reconnaît, qui le font agir. Ainsi le but de la loi, qui est d'arriver au payement de la dette, ne se trouve rempli que par le dixième des détenus, et les neuf autres dixièmes restent en prison, et souffrent de la possibilité de cette minorité de leurs compagnons. Il y a là quelque chose de souverainement injuste, auquel on devrait parer en révisant du moins encore la loi, si on croit nécessaire de la maintenir.

En nous résumant, la loi sur la contrainte par corps est faussement appliquée à plus de la moitié des détenus, et, quant aux autres, ne ressortit son effet que sur une imperceptible minorité. C'est une loi à refaire et à mieux appliquer.

Nous ne sommes pas à même de dire les effets qu'elle produit quant aux étrangers. Elle est très-rigide envers eux; et sans doute ils usent du droit de représailles envers nos nationaux établis dans leur patrie. Voici, du reste, le nombre d'étrangers emprisonnés pendant les quatre années que nous avons données. On sait qu'en 1837 il y en a eu soixante et douze, et cinquante-deux en 1838. Il y en a eu cinquante et un en 1839, et soixante et dix en 1843. La plupart appartenaient à la langue anglaise, c'est-à-dire étaient Anglais ou Américains.

A une époque où l'on a établi tant de comités de bienfaisance et de philanthropie, il était impossible qu'on ne saisît pas l'occasion d'arriver par ces moyens à la libération de quelques prisonniers pour dettes.

Quant aux militaires en activité, on est depuis longtemps dans l'usage de venir à leur secours, mais pour cela il faut qu'il y ait certaines conditions; que la dette ne soit pas forte, que le prisonnier ne soit pas connu pour un dissipateur, et qu'il soit aimé de ses camarades. Si c'est réellement le malheur qui est cause de sa captivité, les officiers payent la dette par les mains du quartier-maître. Si c'est le contraire, l'officier abandonné est obligé de donner ou d'accepter sa démission, car il est défendu à tous les militaires de faire même des dettes criardes.

La société générale dont nous parlons fut fondée au commencement du dix-septième siècle. Elle portait pour titre : *Société pour le soulagement et la délivrance des détenus pour dettes*. Elle fut fondée par une dame de Lamoignon, qui obtint pour cette société d'importants priviléges. Outre son entrée dans toutes les prisons, la société avait le droit de quêter pour son œuvre dans toutes les églises. Elle tenait des assemblées publiques dans la chapelle du Châtelet pendant la semaine sainte, et délivrait un prisonnier tous les ans au vendredi saint.

L'abolition de la contrainte par corps, pendant la révolution, détruisit cette Société; mais elle fut réorganisée en 1809, encore par les soins d'une femme, madame la comtesse de Gerville, à laquelle se joignirent madame Gibon et l'abbé d'Avaux. Depuis elle n'a pas cessé d'exister, et de faire en silence du bien aux prisonniers pour dettes. En communication avec les employés supérieurs de Clichy, elle s'informe des detticrs qui sont le plus dignes d'intérêt, et parvient à leur procurer la liberté. C'est de cette manière que vient de l'acquérir, le jour même où nous écrivons ces pages (17 mai 1845), un

homme dont la position était digne de fixer son attention.

Agé de trente-deux ans seulement, cet homme, marinier de la Seine, a déjà sauvé plus de soixante personnes. Une foule de médailles attestent ses traits de courage. Sa conduite et la sympathie qu'il a inspirée à ses camarades l'ont fait plusieurs fois choisir pour syndic. Il est en outre père de neuf enfants. Écroué à Clichy pour une dette, considérable pour lui, mais minime en réalité, neuf cents francs, il s'est attiré l'intérêt de l'administration supérieure, qui l'a recommandé à la Société. Son créancier lui-même s'est prêté à cet acte de bienfaisance, et, persuadé par le greffier, a consenti à réduire sa créance, qui lui a été payée des deniers de la Société.

Beaucoup de personnes font des dons à cette Société. Louis XVIII a constamment envoyé quatorze mille francs tous les ans, et Charles X a continué cette offrande. La famille régnante actuelle n'a pas suivi les mêmes errements. Elle n'a pas voulu prendre pour intermédiaire cette Société, longtemps présidée par M. de Quélen, à cause de lui, assure-t-on. Elle envoie directement au greffe de Clichy ce dont elle veut disposer en faveur des prisonniers. On se loue surtout de la bienfaisance de la Reine. Toutefois nous devons ajouter que M. de Quélen n'a jamais manqué d'adresser à la Société la somme nécessaire pour délivrer un prisonnier tous les vendredis saints. *La Société pour le soulagement et la libération des détenus pour dettes* poursuit sa bonne œuvre en silence, et fait le bien, comme on doit le faire, sans chercher l'éclat et le bruit.

Comme nous l'avons dit, il y a dix gardes du commerce à Paris, chargés d'exécuter les prises de corps sur ceux qui ont le malheur de les encourir. En général, les arrestations ne sont

pas faciles, et les représentants des créanciers luttent sans cesse de ruses avec les débiteurs. Il n'est pas de moyens qu'ils n'emploient, les uns pour échapper, les autres pour arrêter. Les gardes du commerce sont souvent fort gênés. Ils ne peuvent s'introduire dans les maisons que précédés des juges de paix, qui n'aiment pas ces sortes d'expéditions. Autrefois même, les débiteurs avaient des espèces de lieux d'asile, tels que le Palais-Royal, le Luxembourg et les Tuileries. Aujourd'hui ces endroits ont cessé d'être sacrés. La jurisprudence a été fixée il y a quelques années sur ce point, et voici à quelle occasion :

Un particulier qui porte un nom très-connu était sous le poids d'une prise de corps. Il demeurait rue de Rivoli, descendait tous les matins avant le jour, se faisait introduire par un garçon au petit Café des Tuileries, y prenait ses repas, y lisait ses journaux, y fumait son cigare, y faisait sa partie, y donnait ses rendez-vous, et n'en sortait que lorsque le soleil était couché. Lassés d'attendre qu'il mît le pied hors du jardin aux heures où ils pouvaient l'arrêter, les gardes du commerce, ne voyant dans la loi aucune prohibition formelle, résolurent d'aller lui mettre la main sur le collet pendant qu'il ferait sa digestion dans le jardin. C'est ce qu'ils exécutèrent ponctuellement. Mais le particulier, et surtout un de ses amis qui étaient avec lui, firent résistance, et en vinrent aux coups. La foule s'amassa, les gardiens accoururent; les gardes du commerce n'en lâchèrent pas pour cela leur prisonnier, et on les amena devant le commandant des Tuileries. Celui-ci ordonna de relâcher le prisonnier pour cette fois, et déclara qu'on pourrait à l'avenir opérer une arrestation dans le jardin, en étant venu au préalable lui demander son agrément. Depuis ce temps, les gens poursuivis

par corps, craignant que cette permission ne soit facilement donnée, ne considèrent plus ces endroits comme des lieux où leur personne puisse être en sûreté.

Un garde du commerce était une fois chargé d'arrêter un marchand de vins. C'était dans le commencement de la création de ces officiers; s'ils étaient plus timides et moins habiles, les débiteurs étaient aussi moins sur leurs gardes, de sorte qu'il arriva qu'après d'immenses préparatifs de la part de l'officier ministériel, le débiteur se laissa prendre tout bonnement dans son lit, chose qu'il aurait pu facilement éviter. Le garde du commerce, une fois saisi légalement du corps du marchand de vin, voulut l'emmener à Sainte-Pélagie; mais celui-ci lui dit :

— Il m'est impossible de rien faire avant d'avoir *bu le blanc*, et je ne saurais même vous suivre en prison sans avoir rempli cette formalité. Si vous êtes un brave homme, vous me permettrez de boire un verre de Chablis, et vous trinquerez avec moi.

— Volontiers, dit le garde du commerce. Je serai très-heureux de faire quelque chose pour vous.

— Eh bien, descendons à la cave.

— A la cave? répéta l'officier ministériel d'un air de défiance.

— Oh! ne craignez rien. D'abord, pour la force physique, je ne voudrais pas jouer avec vous. Ensuite voilà les clefs, si vous craignez que je vous enferme. Enfin, vous pourrez placer vos estafiers où vous voudrez.

Ils descendirent à la cave. Le garde ouvrit la porte, et mit les clefs dans sa poche. Le marchand de vins s'approcha d'une

barrique, en tira deux verres de vin blanc, et trinqua avec celui qui allait l'incarcérer.

— Comment trouvez-vous ce vin-là?

— Délicieux!

— Eh bien! ce n'est rien encore, et puisque je vais aller en prison, malheureusement peut-être pour longtemps, je veux déguster une barrique de muscat de Lunel que j'ai reçue, et qui n'est pas encore entamée. Vous allez voir.

S'approchant alors d'un large tonneau, il planta dedans son foret, et aussitôt après l'avoir retiré, y posa le pouce en s'écriant :

— Ah! mon Dieu! je n'ai pas de tampon pour boucher le trou, et si j'ôte le doigt le vin va se répandre.

— Où y en a-t-il un? dit le garde en regardant autour de lui.

Là... là.... cherchez bien... car si ce vin se répand, je suis ruiné.

Le garde avait beau chercher; il ne trouvait rien.

— Attendez, s'écria tout à coup le marchand de vins; je sais où il y en a un dans cette cave; mais vous ne pourriez le trouver. Tenez, voulez-vous mettre le doigt au trou du tonneau?

— Volontiers.

— Prenez garde qu'il n'en tombe.

— Oh! n'ayez pas peur... j'appuie très-fort.

— A la bonne heure. Je vais prendre le tampon... Ah! mon Dieu! il n'y en a pas... Ah! je me rappelle; je les ai montés dans le panier près du comptoir... je vais les chercher.

— Mais dites donc! s'écria le garde du commerce en faisant mine de le suivre.

— Oh! mon vin! cria à son tour le marchand... vous allez répandre la barrique entière. Au nom du ciel, ne lâchez pas : c'est du muscat première qualité. Je reviens à l'instant.

Et il partit comme un trait. Le garde du commerce, n'osant lever le doigt qu'il avait posé sur le trou, resta presque malgré lui, et attendit le marchand. Quelques minutes se passèrent sans qu'il le vît revenir. Alors, impatient et n'y tenant plus :

— Ma foi, dit-il, tant pis pour son muscat; je ne puis m'exposer davantage à voir échapper mon homme.

Et il leva le doigt de dessus le trou, regrettant cependant de voir la cave inondée de cet excellent vin. Mais rien ne coula de la barrique... elle était vide. Et le marchand, pendant que le complaisant garde du commerce veillait à ce que son vin ne se répandît pas, s'était sauvé en toute hâte.

Voici un trait qu'on attribue à un mousquetaire, dans le peu de temps que ce corps a existé sous la Restauration.

Ce militaire, avec le courage et la mauvaise tête de l'état, avait voulu prendre aussi les autres qualités privilégiées de ses anciens camarades, les dettes. Il en avait de nombreuses. Mais le temps où les gentilshommes payaient à coups de bâton était passé, et ses créanciers eurent l'insolence d'obtenir sentence et contrainte par corps contre le noble jeune homme; force fut au beau mousquetaire de se cacher. Il était heureusement en congé et pouvait arpenter Paris, ce qu'il ne manquait pas de faire, comptant, d'après ce que lui avait dit son oncle le commandeur, vieil et fidèle émigré, que le roi se ferait un plaisir d'acquitter ses dettes. Mais Louis XVIII lui-même n'avait plus, comme ses prédécesseurs, la France à fermage; il avait un budget et une liste civile : il refusa ses

largesses. Alors le mousquetaire, traqué de plus en plus, ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même maison, pour dépister les gardes du commerce. Ceux-ci redoublaient de zèle et de surveillance, et finirent par découvrir un des domiciles du mousquetaire, qu'il avait choisi dans un hôtel garni du faubourg Saint-Germain. Le mousquetaire s'étant levé ce jour-là plus tard qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire au moment où le soleil allait en faire autant que lui, eut la précaution, comme il en avait l'habitude, de regarder par la croisée dans la rue. Que vit-il, debout devant la porte et attendant qu'on leur ouvrît! un garde du commerce et quatre recors. Il regarda à sa montre, et vit qu'il n'aurait pas même le temps de s'habiller avant que l'heure fatale eût sonné. Prenant alors son parti, il tira la clef de la serrure et la jeta dans son feu qui brûlait encore. Puis, soufflant sur les braises, il la fit entièrement rougir. En ce moment, il entendit qu'on ouvrait la porte cochère, reconnut qu'on le demandait, et que le domestique désignait le numéro de sa chambre. Retirant aussitôt la clef rougie avec des pincettes, il la plaça extérieurement dans la serrure, ferma sa porte et attendit. Les cinq hommes avancèrent à pas de loup pour le surprendre dans son premier sommeil; mais au moment où il mettait la main sur la clef de la porte, le premier poussa un cri aigu en secouant sa main. Le second, ne comprenant rien à cela et ne voulant pas perdre de temps, prit la clef pour la tourner dans la serrure; aussitôt le même cri de douleur lui échappa. Le troisième, le quatrième, et jusqu'au cinquième, qui était le garde du commerce lui-même, essayèrent d'ouvrir et poussèrent le même cri. Alors, comme si une panique les eût gagnés tous les cinq, ils descendirent rapidement

l'escalier et abandonnèrent leur proie, ne pouvant s'expliquer encore ce qui venait de leur arriver. Le mousquetaire se sauva encore cette fois.

Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations ; mais nous en restons là, après avoir toutefois signalé deux projets qui n'ont jamais été mis à exécution, et qui étaient les deux plus grands piéges tendus aux gardes du commerce pour ceux qui doivent passer entre leurs mains.

Le premier avait été conçu par un des habitués de Clichy, qui avait réuni, pour les consulter, plusieurs individus qui se trouvaient dans le même cas. Il s'agissait d'ouvrir une souscription, à l'aide de laquelle on louerait dix hommes à l'année. Ces hommes, entièrement vêtus de rouge, auraient accompagné les dix gardes du commerce partout où ils seraient allés. L'apparition de ces hommes rouges aurait suffi pour donner l'éveil et faire éviter l'arrestation. Au moment où ce fameux projet était en voie d'exécution, celui qui l'avait conçu fut arrêté à l'improviste, et le projet mourut dans les murs de Clichy.

Le second était plus sûr encore pour celui au profit duquel il devait être exécuté. C'était M. Ouvrard. Il balança longtemps pour savoir s'il n'achèterait pas les charges des dix gardes du commerce sous des noms supposés. De cette manière, il était sûr de ne pas s'arrêter lui-même. Mais il calcula, sans doute, que son argent ne lui rapporterait pas, quoique placé dans dix bonnes charges, ce qu'il lui rapporterait dans ses mains, et il préféra gagner son million par an par ses cinq années de captivité, comme nous l'avons vu.

Notre récit ne serait pas complet si nous nous bornions à dire seulement comment les débiteurs ont mystifié quelquefois

les gardes du commerce; ces officiers ministériels savent bien prendre leur revanche et mystifient à leur tour les débiteurs. On en va juger par ce que nous allons dire.

Trois hommes se promenaient un jour sur la place des Victoires, et jetaient en passant un coup d'œil oblique dans le fond des cabriolets. Quand ils eurent fait leur inspection, ils se retirèrent sous une porte cochère au coin de la Banque, échangèrent quelques mots et se séparèrent. Deux furent d'un côté de la place, montèrent dans un cabriolet, et dirent au cocher de les conduire rue de de la Clef. L'autre monta également dans un cabriolet de l'autre côté, et s'écria gaiement :

— A Sainte-Pélagie!

Le cocher brûla le pavé, et arriva bientôt devant la prison pour dettes. Là les deux hommes arrivés avant lui se présentèrent à la portière. Le cocher descendit le premier; l'homme qu'il avait conduit vint après, et lui dit :

— Faut-il que je vous paye votre course, ou préférez-vous que je ne vous donne rien? Cela reviendra au même, car tôt ou tard il faudra en sortir le prix de votre bourse.

— Que voulez-vous dire? s'écria le cocher.

— Que je suis garde du commerce, et que je vous arrête à la requête de M. N....

— Quelle infamie! c'est une trahison indigne!

— Je vous conseille de vous plaindre... vous m'avez fait assez courir. Étant propriétaire de douze cabriolets et y passant vos journées, vous changez sur toutes les places, et je ne peux jamais vous attraper. D'ailleurs j'y ai mis des procédés; je vous ai conduit à Sainte-Pélagie dans votre propre voiture,

et je vous fais bénéficier du prix de la course qu'il aurait fallu payer à un autre... et à un fiacre peut-être. Allons, entrons; et ne faites pas la mine, car je ne le mérite pas.

— Et mon cabriolet? comment voulez-vous que je le laisse là au milieu de la rue?

— Soyez sans inquiétude; je vais le ramener en m'en allant, et je ne vous compterai pas la course.

Le cocher fut écroué, et le cabriolet reconduit fidèlement.

Un riche débiteur de la somme de cinquante-deux mille francs, qui pouvait payer sans se gêner, mettait en défaut toutes les ruses des gardes du commerce, et avait fini par aller s'établir à Versailles, où il vivait somptueusement. Il ne pouvait être arrêté là. On ne peut exécuter hors du département où elle a été rendue une sentence par corps. Cependant le créancier tenait beaucoup à faire arrêter son débiteur, et le garde du commerce y tenait autant que lui. La maison du débiteur était tous les jours surveillée à Paris; mais il n'y paraissait jamais, et y laissait son domestique, qui seul répondait aux personnes qui venaient lui parler. Un jour ce domestique se dirigea vers l'embarcadère du chemin de fer. Il fut suivi par un homme qui, le voyant monter dans un wagon, prit un billet et monta à ces côtés. Nos deux particuliers arrivent à Versailles et débarquent. Le domestique va trouver son maître, et deux heures après ils repartent pour Paris. Dans le même wagon se trouve le particulier qui avait déjà accompagné le domestique, et qui cette fois se trouve en face du maître. On cause pendant toute la route. Le particulier est un homme charmant, plein d'esprit, de saillies, de mots heureux. Le temps s'écoule avec une rapidité surprenante; et, descendus à l'embarcadère,

le débiteur s'empresse de prendre le particulier sous le bras, et lui dit :

— Monsieur, puisque j'ai eu l'honneur de voyager avec vous et de faire votre connaissance, je ne veux pas que nous nous séparions ainsi.

— Je ne le veux pas non plus, répond vivement le particulier. Vous ne connaissez peut-être pas Paris ; voici un fiacre, je vais vous conduire.

— Je connais parfaitement Paris, et je vous en remercie ; mais...

— Vous ignorez, j'en suis sûr, le quartier où je veux vous mener.

— Est-ce dans votre hôtel?

— Précisément. Faites-moi l'honneur d'y accepter à dîner sans façon.

— Volontiers ; je suis heureux de rester avec vous le plus qu'il me sera possible. Montons.

— A Clichy ! à la prison pour dettes ! dit le particulier au cocher qui fermait la portière.

— A la prison pour dettes ! répéta le débiteur stupéfait. Quoi, monsieur, vous seriez...

— J'ai cet honneur, tout indigne que j'en puisse être, et votre créancier m'a donné sa confiance et votre dossier bien en règle.

— Ah ! je ne me serais jamais douté qu'un garde du commerce...

— Put être aussi aimable?... Que voulez-vous? il faut bien quelquefois sortir de son caractère pour faire son métier. Mais

maintenant, si vous voulez être aussi aimable que moi, cela dépend de vous, et je vous en saurai le plus grand gré.

— Que faut-il donc faire?

— Payer votre dette, vous le pouvez, et m'épargner la douleur d'incarcérer un compagnon de voyage.

— Allons! je suis pris; je ne puis pas faire autrement. Au lieu d'aller à Clichy, allons chez mon banquier.

— J'aime mieux ça.

Le fiacre eut ordre de toucher chez le banquier, et les cinquante-deux mille francs furent payés sur l'heure.

Un autre débiteur insaisissable paralysait constamment les ruses et les finesses des gardes du commerce. Celui-ci était un jeune homme ardent et passionné, mais qui, amant exalté de la liberté, sacrifiait tout ce qu'il avait de génie et d'esprit pour la conserver. En vain les gardes s'étaient déguisés en facteurs des messageries, apportant sur leur dos la sacoche remplie de gros sous, le registre crasseux, et avaient, du plus grand sérieux du monde, demandé M. N..., pour toucher de l'argent qu'ils apportaient; on avait répondu aussi sérieusement :

— Il n'y est pas.

Cette ruse manque pourtant très-rarement son effet. Presque tous ceux qui sont atteints de la prise de corps attendent chaque jour un envoi d'argent de n'importe où, et les concierges n'osent renvoyer les facteurs quand ils insistent. Or, comme il faut que la personne signe elle-même sur le registre, on introduit le faux facteur, qui, au lieu du bordereau d'envoi, tire un bordereau de frais et une sentence par corps. Notre débiteur ayant résisté à cette épreuve, le garde du commerce désespérait. C'est que ce jeune débiteur avait pour doubler les précau-

tions qui devaient le maintenir en liberté, un motif très-puissant, il était amoureux, et se serait trouvé privé du bonheur de voir l'objet aimé, son seul bonheur pour le moment, car cet objet le traitait avec une cruauté désespérante. C'était une actrice très-connue de la Porte-Saint-Martin. Sous ce rapport, l'amour s'accordait avec les inconvénients de la prise de corps; le débiteur ne pouvait voir la femme adorée que le soir pendant la représentation, et allait ensuite l'attendre bravement à la petite porte du théâtre, où, pendant la route qu'elle était obligée de parcourir pour se rendre jusque chez elle, il lui peignait sa passion sous les couleurs les plus vives. Ce manége favorisait les précautions qu'il était obligé de prendre. Il passait la journée solitaire et caché, à penser à elle, et le soir, après le coucher du soleil, il se rendait à la Porte-Saint-Martin. Cette persévérance, car le jeune homme était là tous les soirs sans manquer, finit par ébranler l'actrice. Elle jeta un regard de pitié sur lui, et un soir qu'elle se rendait chez une de ses amies où un joyeux souper l'attendait, elle le pria de ne pas la suivre, lui promit de lui expliquer plus tard les motifs qu'elle avait d'en agir ainsi, et partit en lui serrant la main. Le jeune homme, heureux de cette douce pression, rentra dans le domicile qu'il s'était choisi, le cœur plein d'espérance. Cette nuit les songes les plus riants vinrent colorer son sommeil, et il ne pensa pas une seule fois à Clichy, qui pouvait tout détruire. Le lendemain, de bonne heure, il reçut un billet de l'actrice. Il crut rêver encore en lisant la signature qu'il voyait pour la première fois. Elle lui donnait, en termes très-réservés, un rendez-vous au café de la Porte-Saint-Martin, où elle devait le faire prévenir à onze heures. Le débiteur amoureux baisa mille fois cette lettre, la lut,

la relut, regarda à chaque instant la pendule, et enfin se rendit bien avant l'heure au bienheureux café. Là, s'impatientant, parcourant tous les journaux, regardant tous les passants au travers des carreaux, consommant tous les petits verres qui pouvaient lui donner une contenance, il attendit l'heure en maudissant les aiguilles. Enfin onze heures sonnèrent. Le jeune homme ne respirait plus. Il s'écoula encore un quart d'heure, qui lui parut un siècle. Au bout de ce temps, il vit une espèce de commissionnaire qui entra furtivement dans le café, et regarda à toutes les tables. Quand il fut devant celle du jeune homme, il s'approcha de lui, et lui dit à demi-voix :

— N'êtes-vous pas monsieur N...?

— Oui, répondit celui-ci.

— Suivez-moi; je viens de la part de mademoiselle A...

Le jeune homme se leva aussitôt. Ils sortirent, traversèrent le boulevard, et montèrent dans un fiacre qui les attendait, et qui roula sur-le-champ.

— Allons-nous bien loin? demanda le jeune homme.

— Oui, la course est bonne, répondit le commissionnaire. Nous allons à Clichy.

— A Clichy! s'écria le débiteur en se levant pour ouvrir la portière.

— Ne prenez pas la peine, dit l'interlocuteur. Mes précautions sont entières; j'ai deux recors derrière la voiture, et un sur le siége du cocher. Je suis désolé de ne pouvoir vous conduire au rendez-vous de mademoiselle A... Mais comme ce n'est pas elle qui vous a écrit, n'ayez aucune inquiétude. Vous ne la ferez pas attendre.

Et, moins heureux que le débiteur précédent, le jeune homme, qui n'avait pas de banquier, alla coucher à la prison pour dettes.

Qu'on n'aille pas croire, du reste, en lisant cette histoire, que l'actrice fût complice de l'arrestation du jeune homme. On se tromperait étrangement, et on calomnierait une des meilleures filles du monde. Le garde du commerce avait assisté la veille à la conversation qui avait eu lieu dans la rue; il avait entendu les paroles d'espérance, surpris le serrement de main, et il avait trouvé le moment opportun pour lancer l'épître qui entraîna l'amoureux dans le piége.

Toutes les anecdotes, tous les petits drames qui concernent les prisonniers pour dettes, se passent ordinairement à Paris. Les départements contiennent peu de détenus de ce genre, et il y a plusieurs motifs pour cela. D'abord c'est à Paris que se concentrent les grandes opérations, les spéculations, les industries bâtardes, qui, dirigées plus ou moins bien, finissent par conduire à la prison pour dettes. C'est à Paris qu'accourent tous les jeunes gens à lettres de change, qui dépensent la vie comme l'argent, à pleines mains, et trouvent dans cette nouvelle Babylone les ressources pour emprunter et pour dissiper. Ensuite, la prise de corps est une espèce de mesure exceptionnelle en province. Dans une petite ville tout le monde se connaît, tout le monde a des relations. Avant d'en venir à cette mesure rigoureuse, on épuise toutes les autres. Les amis communs s'interposent, et si une sentence de prise de corps doit atteindre un commerçant, il tombe à l'avance dans un discrédit tel, que sa faillite devient imminente. Ces diverses considérations ont sans doute empêché qu'on n'établît des prisons spé-

ciales pour dettes. Il n'y en a dans aucun département; mais dans la maison d'arrêt il y a toujours quelques chambre réservées pour les prisonniers de cette catégorie. Ils sont plus ou moins bien, selon que le local le comporte. Rarement cependant, malgré les soins et le bon vouloir de l'administration, ils se trouvent convenablement placés; on veille à ce qu'ils soient entièrement séparés des autres prisonniers. Cette mesure devient souvent pour eux une grande gêne, et il est beaucoup de prisonniers pour dettes qui se trouvent privés de la promenade quand il n'y a qu'un préau dans la prison. La loi n'accorde, en outre, aux dettiers emprisonnés dans les départements, que vingt-cinq francs par mois d'aliments, au lieu de trente, alloués à Paris. Dans les départements aussi il n'existe pas de gardes du commerce; ce sont les huissiers eux-mêmes qui exécutent les sentences par corps.

Nous avons dit qu'on ne pouvait arrêter un débiteur hors du département où la sentence par corps a été rendue; c'est un des motifs pour lesquels les contraignables se hâtent de se rendre à Paris, où ils espèrent éviter plus longtemps les arrestations et souvent trouver des ressources que la province leur refuse; et puis enfin, s'ils sont arrêtés à Paris, ils le préfèrent, parce que la prison de Clichy est sans contredit la moins désagréable à habiter. Aussi compte-t-on par année un nombre considérable de prisonniers pour dettes appartenant aux départements. Nous en allons donner le chiffre pour les quatre années que nous avons relevées.

Nous rappelons qu'il y a eu à Paris en 1837, 473 détenus; en 1838, 456; en 1839, 552; en 1843, 574. Ces prisonniers se divisent ainsi pour leur domicile :

Du département de la	1837	1838	1839	1843
Seine.	114	106	121	123
Des autres départements.	287	198	380	381
Étrangers.	72	52	51	70

On voit dans quelle proportion sont à Paris les dettiers des autres départements. Il n'est donc pas étonnant qu'on n'ait pas cherché à faire des prisons spéciales pour dettes en province. Quelque élevé que soit le nombre des prisonniers des départements, répartis dans les diverses localités, il doit diminuer considérablement. Nous ne sommes donc pas étonnés qu'on ait reculé devant la dépense nécessitée pour des prisons spéciales. Du reste, c'est moins à élever des prisons pour dettes qu'à modifier, corriger ou supprimer la loi, qu'on devrait s'appliquer. Nous avons démontré que cette loi était mal faite, et, qui plus est, mal appliquée; nous l'avons démontré par des chiffres, et nous serions récompensés au delà de nos espérances si nos observations et nos preuves pouvaient amener ce que demandent le bon sens et l'équité.

Quant à l'administration de Clichy, nous n'avons que des éloges à en faire sous le rapport moral et matériel. Les employés supérieurs sont pénétrés de cette maxime qu'ils ont, pour la plupart, des hommes malheureux à garder, et ils les traitent comme tels. Nous ne pouvons que faire des vœux pour que l'administration de cette prison soit toujours confiée à des mains aussi justes et aussi équitables.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

NOTES.

LA FORCE.

(1) Plusieurs historiens, et entre autres M. Appert, dans sont excellent livre des *Bagnes et Prisons*, ont avancé que l'aventure du jeune Caumont de la Force, lors des massacres de la Saint-Barthélemy, s'était passée à l'hôtel de la Force. Ils sont tombés dans une grave erreur. La Saint-Barthélemy eut lieu en 1572, et à cette époque, comme on vient de le voir, l'hôtel appartenait au chancelier de Birague et non aux ducs de la Force. On sait d'ailleurs que l'assassinat de la famille Caumont eut lieu au Louvre.

(2) *Le vol plus haut, ou l'Espion des principaux théâtres de la capitale. A Memphis, chez Sincère, libraire, réfugié au Puits de la vérité*, 1784.

(3) Mémoires secrets, volume 36, page 93.

(4) Nous avons profité de la lecture de ces Mémoires pour plusieurs faits dont nous avons vérifié la véracité, car on n'ignore pas que ces Mémoires, quoique écrits sur les notes de Weber, ont été rédigés par Lally-Tolendal, auquel M. de Choiseul a fourni beaucoup de renseignements. Voilà pourquoi nous ne serons pas toujours d'accord avec lui.

(5) Mémoires sur la pr incesse de Lamballe. — Histoire parlementaire.

(6) Anecdotes inédites sur la fin du dix-huitième siècle, 1801.

(7) Harmand de la Meuse.

(8) Cette anecdote nous a été racontée par l'individu même auquel elle est arrivée.

(9) Mémoires sur la famille royale de France pendant la révolution.

(10) Nous n'en maintenons pas moins le récit que nous avons fait des circonstances qui accompagnèrent la mort de la princesse de Lamballe, dont le corps fut à l'instant porté à la fontaine de Birague, et nous nous bornerons à poser cette question : Comment l'abbé Faust a-t-il pu reconnaître le corps sans tête de la princesse?

(11) Nougaret, *Histoire des prisons de Paris, la Mairie, la Force et le Plessis.*

(12) « Quant à Vergniaud, si j'ai quelque chose à reprocher à sa mémoire, c'est d'avoir eu trop peu de soin pour sa défense. On le pressa d'écrire un mémoire, il se rendit à la fin ; mais sa nonchalance qui le retenait jusqu'à onze heures dans son lit, son abandon aux idées douces et agréables dont il avait tant de peine à se détacher, ne lui permirent pas de se livrer à ce travail avec la persévérance qu'un si grand intérêt devait lui inspirer. Souvent la plume lui tombait des mains. Il abandonnait le soin de sa vie et de sa mémoire pour poursuivre une idée riante qui lui voilait l'image de la mort. L'ouvrage traînait en longueur et n'était pas au quart, que l'heure fatale sonna et qu'il fallut aller à l'échafaud. » (*Mémoires de Champagneux.*)

(13) Les numéros des 24 et 25 mars 1845. *Les Prisons de la Terreur*, par M. Barthélemy Maurice, auteur de l'*Histoire anecdotique des prisons de la Seine*, dont nous avons déjà parlé.

(14) Ces détails sont tirés des *Témoignages historiques de Desmarets*.

(15) Nous tenons cette anecdote du digne Népomucène Lemercier, ami intime de Topino Lebrun. Le premier consul lui avait promis la grâce de ce dernier, moyennant qu'il la demandât lui-même.

(16) Nous tenons ces détails d'un des acteurs de cette scène, que, par reconnaissance des bons traitements qu'il en a reçus, M. Pasquier a fait nommer garçon de bureau à la préfecture de police. Il remplit maintenant cette place aux archives.

SAINTE-PÉLAGIE.

(1) M. Barthélemy Maurice, *Prisons de la Seine*.

(2) *Histoire des prisons*. Épître à mes amis, par le citoyen Lafisse, médecin.

(3) *Consolations de ma captivité*, ou *Correspondance de Roucher*, etc. Deux parties en 2 vol. in-8°, Paris, Sainte-Agasse, 1797.

CLICHY

(1) Une partie des chiffres que nous donnons a été empruntée à M. Barthélemy maurice; l'autre a été prise par nous à la prison.

(2) Nous n'avons pu nous procurer les années qui manquent; mais nous pensons que le tableau est suffisant.

FIN DES NOTES.

TABLE.

LA FORCE.

I

II

III

IV

SAINTE-PÉLAGIE.

I

II.

CLICHY.

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.